DUPLICATE
HX00019259

X* RG509 W78
1891

Columbia University
in the City of New York

College of Physicians and Surgeons

Reference Library

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Open Knowledge Commons

http://www.archive.org/details/accoucheursetsag00witk

ACCOUCHEURS ET SAGES-FEMMES
CÉLÈBRES

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

ACCOUCHEURS ET SAGES-FEMMES CÉLÈBRES

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES

PAR

G.-J. WITKOWSKI
DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, RUE CASIMIR-DELAVIGNE, 2

Desk.
31-15446

x-RG509
W78
1991

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est la suite des volumes déjà parus :

Les *Accouchements chez tous les peuples* (1) ;

L'*Arsenal obstétrical* (2) ;

Les *Accouchements à la cour* (3).

Il constituera, avec un dernier volume : *Anecdotes et Curiosités sur les accouchements*, l'histoire générale des accouchements depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Nous l'avons divisé en deux parties : la première comprend des notes biographiques sur les célébrités obstétricales et la seconde, les diatribes les plus importantes adressées aux disciples de Lucine.

Dans la première partie, nous avons recueilli les traits historiques et les détails anecdotiques concernant les sages-femmes et les accoucheurs célèbres de toutes les époques ; nous n'avons passé sous silence que les personnalités dont la vie, en dehors de leurs travaux spéciaux, ne nous a rien fourni d'intéressant.

A côté des qualités, nous n'avons pas manqué de signaler les défauts et les travers de nos honorables spécialistes ; affaire de sincérité et ne faut-il pas aussi plaire à nos lecteurs qui préfèrent, sans doute, la critique même un

(1) In-8° de 714 pages avec 461 figures.
(2) In-8° de 182 pages avec 1123 figures.
(3) In-8° de 415 pages avec 208 figures.

peu maligne aux éloges dithyrambiques : la moitié du genre humain, on le sait, se moque de l'autre. Déjà les anciens écoutaient volontiers les roseaux de Phrygie qui, agités par le vent, murmuraient sans cesse : *Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne !* et ils dédaignaient les oiseaux de Lydie qui gazouillaient dans les bois : *Psaphon est un dieu !*

D'ailleurs, que les tocologues de l'un ou de l'autre sexe nous pardonnent quelques coups d'épingles inoffensifs, nous avons agi dans leur intérêt : le paysan d'Athènes bannit Aristide parce qu'on lui en disait trop de bien, nous avons voulu leur épargner le sort de ce juste.

A matronis principium : la galanterie nous y invite ; aussi bien, elles ont précédé les hommes dans la pratique des accouchements.

ACCOUCHEURS ET SAGES-FEMMES CÉLÈBRES

PREMIÈRE PARTIE

I. — SAGES-FEMMES CÉLÈBRES

Sages-femmes de l'antiquité.—Nous devons tout d'abord une mention aux deux sages-femmes bibliques PHUA et SCIPHRA (1), qui eurent le courage de désobéir aux ordres cruels du Pharaon, en alléguant que les femmes des Hébreux étant habituées à se délivrer elles-mêmes, on arrivait toujours trop tard pour leur porter secours.

En Grèce, nous citerons ÉLÉPHANTIS, qui honore peu la profession (2), la Thébaine OLYMPIAS et ASPASIE. Qui était cette dernière ? La célèbre Milésienne qu'épousa Périclès ? Aspasie surnommée le *Nombril* ? Aspasie qui fut la maîtresse de Cyrus le Jeune (3) ? Il est impossible de rien établir à cet égard. Même

(1) V. *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, p. 442, 646.

(2) En supposant que ce soit le même personnage que la fameuse pornographe dont Tibère, au rapport de Suétone, acheta si cher les ouvrages.

(3) Sue raconte une anecdote relative à celle qui fut la maîtresse de Cyrus :

« Lorsqu'elle était encore jeune, il lui vint au menton une tumeur qui l'enlaidissait beaucoup, et qui la plongeait dans le chagrin ; son père, qui n'était pas moins affligé qu'elle, la mena chez un médecin qui promit de la guérir pour trois statères (environ 12 à 15 francs de notre monnaie) ; mais *Hermotine* (c'était le nom de son père) ayant dit qu'il n'avait pas cette somme, et le médecin ayant répondu qu'il n'avait pas non plus le remède, le père et la fille s'en retournèrent encore plus chagrins ; cependant l'excès de la douleur ayant endormi Aspasie, un songe vint, dit-on, la consoler : elle vit une colombe, qui, se changeant en femme, lui dit : *Aie bon courage, Aspasie ; prends des roses offertes à Vénus, et déjà fanées, broye-les dans tes mains, et les applique sur cette tumeur.* Ayant regardé ce songe comme un ordre de Vénus elle-même, elle appliqua le remède, et la tumeur disparut ».

incertitude sur la Lais dont parle Pline. Était-ce la fameuse courtisane ? La seule chose certaine, c'est que cette Laïs conseillait sans détour l'avortement, comme Hippocrate d'ailleurs, et qu'elle le pratiquait savamment. Nous avons de meilleurs renseignements sur le compte de Soteira ; sa réputation fut telle qu'elle lui valut le nom qui équivaut au latin *Salvatrix*, en français Libératrice.

Diodore de Sicile raconte que dans une bataille entre les Lacédémoniens et les Tégéates, à laquelle les femmes prirent une part active, une combattante, Marpessa, voyant son mari tué à ses côtés, fut prise des douleurs de l'enfantement et secourue par Lasthénie. Cette histoire paraît singulièrement invraisemblable.

On trouve, dans le mythographe Hyginus, l'historiette suivante, sur une prétendue sage-femme du nom d'Agnodice : « Les anciens Athéniens avaient jadis interdit aux femmes la pratique des accouchements. Une jeune fille, nommée Agnodice, désira s'instruire dans cet art. Pour arriver à ce but, elle fit couper sa chevelure, porta des vêtements d'homme et alla étudier auprès d'un certain Hérophile. Après avoir appris son art, elle se rendait chez les femmes qu'elle savait être malades, et lorsque celles-ci ne voulaient pas se confier à elle, pensant que c'était un homme, elle ouvrait sa tunique et donnait des preuves de son sexe, puis elle soignait la malade. Les médecins, voyant qu'ils n'étaient plus appelés auprès des femmes, commencèrent à accuser Agnodice, en disant qu'il était un débauché, un corrupteur, et que les femmes simulaient des maladies pour avoir occasion de le faire appeler. Lorsqu'elle comparut devant l'Aréopage, elle fut condamnée, mais relevant sa tunique, elle leur fit voir qu'elle était une femme. Les médecins eurent alors recours à d'autres accusations plus sérieuses ; mais les femmes les plus influentes se rendirent au tribunal et dirent aux Aréopagites : « Vous n'êtes pas des époux, mais des ennemis ; parce qu'elle a trouvé le moyen de nous sauver, vous la condamnez ». Alors les Athéniens corrigèrent la loi, pour qu'il fut permis aux femmes libres d'apprendre la médecine. »

Sacombe a mis cette anecdote en mauvais vers, dans sa *Luciniade*.

Malgré l'autorité d'Hyginus, confirmée par celle de Sacombe, tout ce récit est évidemment apocryphe. Peut-être les médecins d'Athènes firent-ils, à quelque moment, une levée de boucliers contre de redoutables concurrentes ; mais il est faux de prétendre que les Athéniennes n'avaient point recours aux sages-femmes, même dans les temps très anciens. Le contraire plutôt serait vrai.

Dans un volume précédent (1), nous avons, en passant, cité le nom de PHÉNARÈTE, mère de Socrate (2). Le philosophe, suivant Diogène Laërce, se félicitait d'être le fils d'une matrone et, faisant allusion à ses procédés de discussion, aimait à s'appeler lui-même *accoucheur des esprits* (3). D'ailleurs il paraîtrait que, dans l'antiquité, les études médicales étaient en honneur même chez les reines. CLÉOPATRE, reine d'Egypte, avait fait un ouvrage sur les maladies des femmes, où elle donnait la description d'un pessaire contre les fureurs utérines, et ARTÉMISE, reine de Carie, est aussi rangée au nombre des femmes qui ont pratiqué l'art obstétrical. C'est du moins ce que raconte Pline, mais ajoutons que Pline manque absolument de critique et que son témoignage isolé peut être contesté.

Nous ne voyons plus à signaler, dans l'antiquité, que la Grecque PHILISTA, sœur du philosophe Pyrrhon. Delacoux cite une certaine BÉRÉCUNDE, d'après l'autorité d'Aulu-Gelle; celui-ci serait même le seul écrivain qui parlât de cette accoucheuse. Malheureusement, si le nom n'est que dans Aulu-Gelle, il n'est nulle part; car les *Nuits attiques* n'en font aucune mention. Remarquons d'ailleurs, en passant, que Bérécunde n'est même pas une forme latine. Quoi qu'il en soit, voici ce que raconte Delacoux sur cette problématique matrone; nous lui laissons la responsabilité de ces détails : « Parmi les dames romaines, elle jouissait d'une grande réputation, et passait pour avoir des connaissances très étendues en médecine. Nous ne savons point précisément en quel temps de Rome elle vivait; mais tout porte à croire que c'est au temps des empereurs. On trouve encore dans le livre des Femmes illustres de Boccace, édition de 1476, en caractères gothiques, imprimée à Lyon, au chapitre d'Agrippine, femme de Germanicus, le nom de Bérécunde. Ce qui laisse à penser que cette sage-femme aurait bien pu assister Agrippine dans ses nombreuses couches, c'est le

(1) V. notre *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, p. 648.

(2) Mauriceau, à ce sujet, s'avise de donner au nom de sage-femme une origine honorable pour la corporation, mais malheureusement fantaisiste. « Ce nom, dit-il, vient de ce que la mère de Socrate, qui avoit la réputation d'estre le plus sage de toute la Grèce, exerçoit l'art des accouchemens. »

(3) Parce que, disait-il, il soutirait à ses disciples les conceptions philosophiques, comme sa mère tirait les enfants hors du sein maternel. « A cause de cela, écrit Siebold, lui-même se disait un accoucheur moral, et sa manière de philosopher fut nommée : *Ars obstetricia Socratis.* Un ouvrage de Lossius qui, sous le titre *De arte obstetricia Socratis*, commente cet art, a été cité dans le manuel d'un professeur renommé, parmi ceux dans lesquels on peut apprendre à connaître plus complètement ce qu'était l'art des accouchements chez les grecs... *Difficile est satyram non scribere* ».

mot de *matrone dextre* qu'emploie Boccace (1) à l'égard de Bérécunde. Nous ne savons point à quelle source a puisé cette auteur ».

Sages-femmes du moyen-âge. — Quelques historiens parlent d'une MARIA qui accoucha la femme de Basilisque, empereur d'Orient ; nous ne savons d'elle que son nom.

Au VIIIe siècle, Théodore Priscien dédie un de ses ouvrages à une sage-femme nommée SALVINA, dans l'édition de Bâle, et VICTORIA, dans celle de Strasbourg ; elle jouissait probablement d'une certaine réputation sous ce double nom.

Au XIIe siècle, paraît un écrit sur les maladies des femmes : *Trotulæ curandarum ægritudinum muliebrium, ante, in et post partum* qui, bien que signé Éros, un médecin salernitain, sans doute, semble inspiré par une célèbre sage-femme de l'époque, TROTULA. On a de plus signalé l'existence d'un manuscrit qui a pour titre : *Trotula in utilitatum mulierum et pro decoratione earum, scilicet de facie et de vulva earum.* « Ce titre indique, dit Herrgott, les soins que cette femme donnait à ses compagnes pour leur conserver tous les avantages physiques, parmi lesquels, les soins de conservation et de restauration des parties génitales, lésées pendant l'accouchement, sont certes à placer en première ligne ». Aussi Herrgott a-t-il revendiqué pour cette habile praticienne la priorité de la périnéorrhaphie. Avant elle, les médecins se bornaient à conseiller l'emploi de certains cosmétiques pour rétrécir les voies génitales trop relâchées.

Au XIIIe siècle, le *Livre de la Taille* (1294) contient le nom de quelques *ventrières*, mais aucune n'est autrement connue.

Du XIVe siècle, il ne reste aux archives de l'Assistance publique que des pièces attestant qu'en 1378, il y avait à l'Hôtel-Dieu une *ventrière des accouchiez*, du nom de JULIETTE (2).

Au commencement du XVe siècle, PERETTE, ventrière jurée de Paris, femme de Thomas de Rouen, fut condamnée par sorcellerie ; grâce à sa renommée d'accoucheuse, elle obtint remise d'une part de sa peine et fut seulement exposée au pilori (fig. 1). Les lettres de grâce accordées par Charles VI, le 17 mai 1408, sont aux Archives nationales et ont pour titre : *Remissio pro Perreta uxore Thome de Rothomago* ; elle portent :

« Charles, etc., savoir faisons à tous présens et avenir, nous

(1) Ou mieux son traducteur.
(2) Henriette CARRIER. *Les origines de la Maternité de Paris.*

avoir receu l'umble supplicacion de Perrette, femme de Thomas de Rouen, contenant que comme désia pieça (depuis quelque temps) elle se feust mise et appliquée à estre ventrière, et recevoir enfans

FIG. 1. — Le pilori des halles (1).

(1) Au milieu de la tour se trouvait un cercle en fer, mobile et percé de trous où l'on faisait passer la tête et les bras des patients, qui y étaient exposés trois jours de marché consécutifs. De demi-heure en demi-heure, on leur faisait faire le tour du pilori, pour les mieux montrer au peuple. — La gravure que nous donnons est de beaucoup postérieure à l'époque de Perette, la piloriée; mais l'édicule des halles était fort ancien et le mode d'exposition traditionnel.

naissans, pour secourir aux nécessitez de la vie de son dit mary, d'elle et de quinze enfans qu'ils ont eu en leur mariage, dont aucuns sont encore en vie, lequel office icelle suppliante a fait et exercé bien et loyaument, par l'espace de vint ans ou plus, et par long temps a esté ventrière jurée de nostre ville de Paris, sans aucune complainte (plainte), maiz par sa loyauté, diligence et industrie a acquis l'amour et faveur de plusieurs nobles femmes, bourgoises et autres ; et il soit ainsi que dés environ la saint Jehan-Baptiste derrenièrement passée, une femme nommée Jehanne Chantre, dicte la Boudière, que la dicte Perrette congnoissoit à cause de ce qu'elle avoit receu d'elle trois enfans, se trahy (se transporta) par devers la dicte Perrette, et lui dist que se (si) elle lui povoit faire finance (procurer) d'un enfant mort né, elle la paieroit de tout ce qu'elle lui devoit pour avoir reçeu ses diz enfans, et si lui feroit donner vint escus : la quelle lui respondi qu'elle n'en pourroit ne sauroit faire finance ; mais la dicte Boudière lui dist lors que un grant seigneur de France estoit devenu si mesel (lépreux) qu'il ne s'osoit veoir en nostre court (cour), et avoit trouvé un mire (médecin) qui avoit promis à le garir, mais que on lui fist finance d'un enfant mort né, et que se la dicte Perrette lui en povoit faire finance elle lui feroit donner lesdiz vint escuz, et se ledit seigneur povoit garir il la feroit si riche femme que jamaiz elle n'aroit mestier de recevoir enfans ; et tant pria de ce la dicte Perrette qu'elle lui accorda. Et ces choses dist la dicte Perrette à une ventrière nommée Katherine la Petionne (petite), à la quelle la dicte Boudière paravant avoit de ce parlé, en lui disant que se aucun lui en venoit qu'elle lui apportast en sa maison. Et pour celle cause, la dicte Boudière par chascun jour, ou au moins tres souvent, et par l'espace de deux moys ou environ, vint devers la dicte Perrette pour savoir se ledit enfant mort né lui estoit venu, dont la dicte Perrette, par annuy (ennui), dist à la dicte Boudière que dudit enfant mort né elle ne pourroit, ne sauroit faire finance, et s'en descharga (déchargea). Et depuis par l'espace de six sepmaines ou environ, la dicte Katherine vint par devers la dicte Perrette, et en sa bourse (poche), lui apporta un enfant mort né du long d'une palme (main) ou environ, qu'elle bailla à la dicte Perrette, et lui dist qu'elle le gardast tant que la dicte Boudière le venist querre (chercher), et à tant s'en parti. Et assez tost après, la dicte Boudière vint par devers la dicte Perrette, et lui demanda se la dicte Katherine lui avoit apporté ledit enfant mort né : laquelle lui respondi que oil (oui), et le lui monstra ; et à tant la

dicte Boudière se parti, disant qu'elle l'aloit dire à ceulx qui de ce faire l'avoient chargiée. Et le lendemain, la dicte Katherine retourna devers la dicte Perrette, et lui dist qu'elle ne savoit que ses gens vouloient faire dudit enfant mort né, et que par son conseil elles ne leur bailleroient point, mais l'enterreroient : laquelle Perrette respondi que la dicte Katherine disoit bien, et pour ce, elles deux l'alèrent enterrer aux champs, et depuis, ce jour mesmes, la dicte Boudière vint devers la dicte Perrette, et lui demanda ledit enfant mort né : à quoy la dicte Perrette respondi que elle et la dicte Katherine l'avoient enterré aux champs, dont la dicte Boudière fu moult (très) courouciée, disant que la dicte Perrette la feroit tenir pour baveuse (bavarde) et menteresse, et menaça la dicte Perrette, disant qu'elle avoit mal fait, et qu'elle s'en repentiroit; et néantmoins pria la dicte Perrette qu'elle alast avecques elle par devers ceulx qui de ce faire l'avoient chargée, pour lui aidier à soy excuser devers eulx; laquelle Perrette lui accorda, et ala avecques la dicte Boudière en la rue de Rosiers, en un hostel où elle trouva un grant homme, et gros, vestu de gris, et un autre homme mandre (moins grand), aussi vestu de gris, et un autre vestu de noir, qu'elle ne congnoissoit, auxquels la dicte Boudière dist que la dicte Perrette et Katherine avoient enterré ledit enfant mort né aux champs, dont lesdiz trois hommes furent moult courciez (courroucés), et derechief menacèrent la dicte Perrette de lui faire annuy (peine) et dommage ; et néantmoins ledit grant homme vestu de gris, que depuis la dicte Perrette a oy (entendu) nommer Guiselin de Rebesnes, pria et requist la dicte Perrette qu'elle voulsist (voulut) bailler ledit enfant, et lui jura et afferma (affirma) que ce n'estoit pour aucun mal faire, mais seulement lui mectroit-on un peu d'oignement (d'onguent) en la main, et lui en feroit-on oindre le visage du seigneur qui estoit mesel (lépreux), et, par ce, sa raffle (croûte) lui cherroit (tomberait) de son visage, et tantost après, ilz rendroient et restitueroient à la dicte Perrette ledit enfant pour icellui enterrer. Et pour ce, la dicte Perrette, qui est simple femme, accompaigniée d'un jeune varlet (valet) dudit hostel, ala déterrer ledit enfant, et l'apporta oudit hostel, et le bailla à l'homme vestu de noir que on disait estre le médecin, présens, ledit Guiselin, l'autre homme vestu de gris, et la dicte Boudière qui ala en une des chambres dudit hostel, et apporta une heuque (robe de chambre) fourrée qu'elle bailla en gaige à la dicte Perrette qui ne la voult (voulut) prendre, mais la dicte Boudière dist et afferma qu'elle la prendroit, au moins pour mémoire ; et pour ce, la dicte Perrette print la dicte heuque, et l'apporta en

son hostel, et dedens deux ou trois jours après, la dicte Boudière apporta deux frans qu'elle bailla à la dicte Perrette, et d'elle reprint et emporta la dicte heuque. Toutes lesquelles choses furent, et ont esté faictes au desceu dudit Thomas de Rouen, et pour ce qu'il est venu à congnoissance de justice que ledit Guiselin et ses complices, dudit enfant mort né, ont voulu faire sorcerie (sorcellerie) ou autre maléfice, ledit Guiselin et plusieurs autres ont esté prins (pris) pour ledit cas, et emprisonnés ou chastellet de Paris, et entre les autres, la dicte Perrette de Rouen, par l'espace de six sepmaines, ou environ, pour ledit cas, a esté prisonnière oudit chastellet, à grant poureté et misère; et finalement, par la sentence de nostre prevost de Paris, la dicte Perrette, avecques la dicte Katherine, a esté condempnée à estre tournée ou pillory, et privée dudit office de ventrière : laquelle sentence a esté exécutée en tant que touche le pillory, et, par ce, la dicte Perrette délivrée de prison ; par quoy, elle et son dit mary sont en voye de user le remenant (reste de leur vie) en grant reprouche et deshonneur, et en très grant poureté et misère, et mesmement que ledit Thomas, qui est vieil homme, menestrel, doresenavant, peut pou ou néant gaignier à son mestier, et, par ce, leur conviendra fouir (fuir), et laissier ce pays dont ilz sont nez, se de nostre grâce et miséricorde, ne leur est sur ce pourveu, en nous humblement requerant que d'icelle nostre grâce leur vueillons pourveoir. Pourquoy nous, ces choses considérées, voulans miséricorde estre, en ceste partie, préférée à rigueur de justice ; et que la dicte Perrette, par tout son temps, a esté preude (honnête) femme, de bonne vie, renommée et honeste conversacion, sans ce que onques mais elle feut, ou ait esté reprinse, blasmée, ou soupeçonnée d'aucun autre blasme ou reprouche, et que elle avoit fait ou commiz les choses dessus dites plus par simplesse et ignorance que par malice ; attendu en oultre, que en ce fait, n'a eu aucune partie bléciée, fors seulement justice, et que la dicte Perrette, tant par détencion de longue prison, comme pour la paine et honte dudit pillory a esté et est grandement pugnie, et que son service, office, ou industrie est bien nécessaire à la chose publique, et mesmement que plusieurs femmes grosses se confient moult (beaucoup) en sa science et diligence, et de jour en jour, la viennent et font requérir (demander) pour leurs enfans recevoir, à icelle Perrette de Rouen, ou cas dessus dit, de nostre grâce espécial et auctorité royal, avons quictié, remis et pardonné, et, par la teneur de ces présentes, quictions, remectons et pardonnons le fait, cas et offense dessus diz, avecques la pugnicion de son

dit office, et la restituons à sa bonne fame (réputation) et renommée à son dit office ou mestier de ventrière, sans être jurée, et à ses biens non confisquez, satisfaction faicte à partie civilement se aucune en y a et faicte n'est. Si nous donnons en mandement à nostre prevost de Paris, et à tous noz autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenants présents et à venir, et à chascun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de nostre présente grâce, rémission, pardon et réhabilitacion, facent, sueffrent (souffrent) et laissent à la dicte Perrette joir et user plainement et paisiblement ; sans lui faire, ne souffrir estre fait, mis, ou donné doresenavant, en corps, en biens, en exercice dudit mestier ou office, ne autrement, aucun destourbier (obstacle) ne empeschement ; laquelle chose se faicte estoit, lui mectent, ou facent mectre tantost, et sans delay, à plaine délivrance, et au premier estat et deu : et imposons sur ce silence perpetuel à nostre procureur. Et affin que ce soit ferme chose et estable à tousiours, nous avons fait mectre nostre seel à ces présentes ; sauf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Paris, le XVIIe jour de may l'an de grâce, CIↃ CCCC et huit, et de nostre règne le XXVIIe.

« Par le roy à la relacion du conseil. CHARRON. »

Perrette mourut peu de temps après sa réhabilitation, en 1411, rue Aubry-le-Boucher et fut inhumée aux Charniers des Innocents.

A l'étranger, au XVe siècle, nous n'avons à mentionner que Marguerite Cobbe. Cette sage-femme fut au service d'Elisabeth Woodeville, femme du roi Edouard IV et mère de ces deux princes qui ont fourni à Casimir Delavigne le sujet d'une tragédie célèbre, à Paul Delaroche le sujet d'un beau tableau. L'aîné des *Enfants d'Édouard,* qui portait le nom de son père, naquit en 1470 « dans le sombre sanctuaire de Westminster (1) », Marguerite Cobbe étant en charge. C'est elle aussi qui, trois ans après, dut aider à la naissance du cadet, Richard, duc d'York. En effet, les *Rôles du Parlement* de 1474 contiennent un document dont nous traduisons le passage suivant, qui donne le montant des gages d'une sage-femme royale à la Cour d'Angleterre :

« ... Etant toujours pourvu que cet acte ou tout autre acte passé ou futur du présent Parlement ne portera atteinte ni préjudice aux

(1) J. H. Aveling, *English midwives* (*Les sages-femmes anglaises*).

droits que Marguerite Cobbe, ci-devant épouse de John Cobbe, accoucheuse de notre très chère femme Elisabeth, reine d'Angleterre, a au don de *dix livres sterling* par an, pour sa vie durant, fait par lettres patentes du 15 avril de la neuvième année de notre règne (1470) ».

Avant de quitter le moyen âge, remarquons qu'à cette époque, les femmes de la plus haute condition consentaient à jouer le rôle de matrones; Delacoux raconte qu'une princesse de Castille fut souvent consultée pour savoir si les jeunes personnes qu'on destinait au mariage étaient propres à porter des enfants. On sait que ce fut YOLANDE D'ARAGON, belle-mère de Charles VII, qui, assistée des nobles dames de GAUCOURT et de FIENES, constata la virginité de Jeanne d'Arc :

« Fut icelle Pucele baillée à la roine de Sicile (Yoland d'Aragon) mère de la roine notre souveraine dame, et à certaines dames étant avec elle, dont étoient les dames de Gaucourt et de Fienes; par lesquelles icelle pucele fut visitée es parties secretes de son corps. Et après qu'elles eurent vu et regardé tout ce qui requis étoit en ce cas, ladite dame dit au roi, qu'elle et ses dames trouvoient certainement que c'étoit une vraie et entière pucele, en laquele ne paroissoit aucune corruption ou violence ».

Sages-femmes des temps modernes. — Au début des temps modernes, nous rencontrons le nom de la sage-femme d'Anne de Bretagne, THOMINE BOUDEVILLE, qui reçut de sa royale cliente, comme cadeau de noces, mille livres tournois, somme considérable pour l'époque.

Nous trouvons dans l'intéressante monographie de Mlle Henriette Carrier (1), le nom des « saiges-femmes » qui se sont succédé à l'Hôtel-Dieu depuis 1512 jusqu'en 1579 (2). Ces sages-

(1) *Loc. cit.*

(2) 1512, JAQUELINE GAILLART. — 1529, NICOLLE CARANDEL. — 1531, SYMONNE CHRESTIENNE. — 1535. MAGDELEINE DE LA SALLE. — 1536, CATHERINE GOURNAY. — 1538, ÉDELINE BAESLE. — 1540, NICOLE GUÉRINE. — 1543, MARIE AUBERY ROBERT.— 1546. KATHERINE la GUILLEMARDE et PERRETTE LAVOYNE.— 1547 à 1552, JEHANNE GLOSIÈRE et PERRETTE LAVOYNE. — 1552, MARGUERITTE GODEFFROY et BARBE CABY. — 1553 à 1556, PERRINE DUPUIS. — 1556, ANNE BRÉGIL. — 1558, PERRETTE COYON. — 1559, NICOLE SALLE. — 1560, FRANÇOYSE SIMON. — 1563, GUILLEMETTE MELLY et PERRETTE COURONNE. — 1564, PASQUETTE REMY. — 1565, MADALINE MÉDOT. — 1567, PASQUETTE LA ROYNE. — 1568, COLLECTE FAUCHEURE. — 1569, OPPORTUNE DESTA. — 1570, CLAUDE MÉRIENNE. — 1572, HUBARDE mère. — 1573, MARIE THIBAULT. — 1579, PERRETTE DE LA FRESCHE.

femmes avaient la nourriture et le logement à l'hôpital, mais étaient rétribuées à la tâche ; ainsi le 9 mars 1594, il fut payé par le receveur général à JACQUELINE FLEURY, sage-femme de l'Hôtel-Dieu, pour trois femmes grosses qu'elle a délivrées, « la somme de vingt-deux solz six deniers tournois ». Étant seules à faire tous les accouchements de l'hôpital, elles devaient acquérir au bout de peu de temps une grande expérience ; cependant, nous ne voyons pas que les souveraines se soient jamais adressées aux sages-femmes de l'Hôtel-Dieu pour leurs couches. Catherine de Médicis fut assistée par dame FRANÇOISE; Élisabeth d'Autriche eut recours à YSABEAU BEAUDOIN, comme en fait foi le registre d'épargne de Charles IX, pour l'année 1578, où se trouve l'acte suivant : « A Ysabeau Beaudoin, sage-femme de la Royne Elisabeth d'Autriche, 1250 liv. pour ses services et bon debuoir qu'elle auroit faist à l'endroit de la personne de la dite dame le jour de son accouchement... le surplus de laquelle somme montant pareille somme de 1250 l. lui sera payée en l'année prochaine ». Nous verrons Marie de Médicis se confier à Loyse Bourgeois et Anne d'Autriche à Peronne Du Moutier. Ni Ysabeau, ni Loyse, ni Peronne n'appartenaient à l'Hôtel-Dieu.

La DUPUIS (1) sage-femme jurée du Châtelet (2) et PÉRONNE BOYADAN (3), autre jurée de Paris, sont connues pour avoir fait passer l'examen professionnel à la célèbre Loyse Bourgeois. Celle-ci a raconté, dans sa relation des *Six couches de Marie de Médicis* (4), les incidents de cette épreuve (5) et l'opposition que fit dame Dupuis à sa réception. L'examinatrice disait de la candidate : « Puisqu'elle est femme d'un surgean (chirurgien) elle s'entendra avec ces médecins comme coupeurs de bourses en foire. Il ne nous faut recevoir que des femmes d'artisans qui n'entendent rien à nos affaires ».

La Dupuis était pratique ; elle n'avait d'ailleurs pas tout à fait tort de se défier de Loyse Bourgeois ; celle-ci devait plus tard la

(1) Marguerite Thomas, dite Du Puy, reçue le 30 juillet 1576.

(2) C'était le prévôt de Paris qui, sur le vu des lettres de provision obtenues du roi, recevait les sages-femmes jurées du Châtelet. Celles-ci, tous les premiers lundis du mois non fêtés, devaient assister au service divin en l'église Saint-Cosme, puis visiter les pauvres femmes malades à qu'il était resté quelqu'incommodité de leur grossesse. (*Lettres de commission du Roi au prévôt de Paris*, 1371, citées par Ch. Desmaze, le *Châtelet de Paris*.)

(3) Reçue le 20 octobre 1576.

(4) V. *Les accouchements à la cour*.

(5) Le 12 novembre 1598.

supplanter auprès de Marie de Médicis et, malgré l'avis du premier médecin Dulaurens qui recommandait la Dupuis, l'assister dans toutes ses couches.

Loyse Bourgeois, dite Bourcier, naquit en 1563 et mourut en 1636. Elle a raconté sa vie et ses débuts dans une relation que nous avons déjà publiée (1) et à laquelle nous renvoyons. Loyse

Fig. 2. — Loyse Bourgeois, à 45 ans. Fac-similé tiré de ses *Œuvres*.

Bourgeois avait une teinte de littérature; ses mémoires sont intéressants, écrits dans un style simple et attachant. Elle a placé en tête de son livre, suivant l'usage du temps, des pièces de poésie qui lui furent adressées par quelques ronsardisants de l'époque.

(1) V. *Les accouchements à la cour.*

En voici plusieurs échantillons :

A LA ROYNE

SONNET

Royne qui n'eut jamais en vertu sa pareille
Non plus que ce grand Roy, son pareil en valeur,
Je n'escris point cecy pour flatter vostre oreille,
J'en laisse le sujet pour quelque grave autheur.

L'argument de ce livre, où mon esprit s'esveille,
Prend son estre de vous, comme moy mon honneur,
Puisqu'en son orient, j'ai touché la merveille
Du Soleil qui nous luit, par un rare bonheur.

Tellement qu'à bon droit ceste ayde de nature
Se doit dire estre à vous, comme à la créature
Qui avez reparé le sang de Francion.

Car comme une Pirrha, vous nous donnez des filles,
Ou plustost des amours et des graces gentilles,
Et ce grand Roy des Mars comme un Deucalion.

Nous ne comprenons pas grand chose au premier tercet, mais enfin... Autre dédicace, celle-ci plus claire :

A MONSIEUR HAUTAIN, MÉDECIN DU ROY

Quand ces grands Médecins furent entr'eux en peine,
De choisir qui pourroit servir une grande Reyne,
Hautain tout hautement donna sa voix pour moy ;
C'est pourquoy du bonheur dont j'ay la jouyssance,
J'en fay à tes vertus cette reconnoissance,
Et le faisant ainsi, je fay ce que je doy.

Dans le huitain suivant, elle prend elle-même la parole et lance cette fière apostrophe :

AU MESDISANT

Envieux, si tu as l'audace
De t'attaquer à mes escrits,
Fay moy paroistre en quelle place
Tu as mieux fait que je ne dis.

Ma prattique n'est un langage,
Ce sont veritables effects,
C'est à son port faire naufrage,
De parler sans venir aux faits.

Enfin, S. Hacquin, poète fort peu connu, lui adresse ce sonnet :

Que n'ay-je maintenant ainsi que je désire,
D'un Desportes mignard le langage affecté,
Que ne suis-je un Ronsard, ou bien que n'ay-je esté
Sur le mont d'Hélicon où Phœbus se retire ;

Afin qu'ayant appris la façon de bien dire,
Plein de sainte fureur et de divinité,
Je peusse ce jourd'hui à toute éternité
Marier tes vertus aux chansons de ma lire.

Muses, modérez-vous, n'aspirez point si haut,
N'imitez point celui dont l'effroyable saut
Eternise son nom par une chute étrange.

Vous ne possédez rien digne de son autel ;
Pour louer cette Dame et son œuvre immortel,
Il faut l'esprit d'un Dieu et la plume d'un ange.

Loyse Bourgeois rédigea, en un style qui n'est pas sans mérite, une *Instruction à sa fille*. Cette pièce, fort morale d'ailleurs dans le fond, nous donne quelques détails intéressants sur les mœurs tant soit peu corrompues de l'époque ; nous la reproduisons *in extenso*, en raison de son intérêt et de sa rareté.

INSTRUCTION A MA FILLE

Ma Fille,

Si les excellences de tout ce qui se void au monde viennent de païs différents, ceux qui ont voyagé sont capables d'en parler d'autre sorte que ceux qui n'ont fait que lire ou entendu dire. Je vous diray donc que chacune personne de jugement ne doit ignorer tout ce qui est de bon au lieu dont il est nay, pour en pouvoir seurement parler, et rendre compte aux curieux qui le désireront sçavoir.

Je vous exhorte de vous rendre soigneuse, de faire exacte recherche de tout ce qui est du vostre.

Je vous diray donc d'où vous estes et moy aussi, afin que vous suiviez mes préceptes et cognoissiez vostre païs. Me trouvant embarquée dans un mesnage, chargée d'enfans, accablée de guerre et de perte de biens, la sage Phanèrote (1), mère de ce grand philosophe Socrate, prit pitié de moy, me consola, et conseilla d'embrasser ses sciences, me représentant que toutes choses concurroient à bien pour moy la croyant ; que, à cause d'elle, dont je serois fille adoptive, tous les disciples de son fils Socrate me seroient favorables ; que mon mary, qui exerçoit les œuvres manuelles de chirurgie, me guideroit. Comme Lucine, Déesse des accouchemens, jalouse d'honneur, vid que Phanèrote m'avoit départy de si grandes faveurs, à l'envie me départit des siennes, m'apprit de quel pied il faut marcher en tel affaire, et à l'imiter en ses vestemens. Et commanda à Mercure, de tout le pouvoir que les Dieux luy avoient donné de me conduire en tous les lieux les plus illustres de ce Royaume, voires jusques à la naissance des astres qui éclairoient la France et les Espagnes, et autres plus grands Royaumes de la Chrestienté.

Advisez, ma fille, ce que vous pouvez estre plus que moy, estant petite-fille de Phanèrote, disciple de Lucine, maitresse de Mercure, à cause que Lucine l'a assujetty à vostre mère. Vous estes née dans l'exercice que ceste sage m'a monstré, et cinq mois avant la naissance du plus bel astre qui nasquit de cent ans, en France, où Mercure me guida dans les déserts de Fontaine-bleau, par l'entremise des sages enfans de Socrate. Vous rendant capable de leur bien-veillance, vous n'en manquerez nullement, d'autant que vous estes enfant de famille : un Docteur en médecine est mary de vostre sœur, vostre mary fait son cours pour l'estre ; l'un de vos frères est pharmacien, vostre père est chirurgien, et moi sage-femme ; le corps de la médecine est entier dans nostre maison. Il faut que vous regardiez que jamais personne ne vous a induite à estre de cette vacation là ; au contraire, que vous y voyant résolüe, je vous ay représenté toutes les peines que vous y pourriez avoir ; qui vous doit bien faire cognoistre que Dieu seul vous y a appellée en un aage non ordinaire à toutes celles qui s'en meslent, pour vous rendre admirable, si vous avez trois parties sans lesquelles vous ne seriez qu'un avorton de toutes les sciences requises à un tel art.

Il faut avoir la crainte de Dieu toute entière de laquelle vous procéderont toutes sortes de bénédictions, l'entière charité et l'extrême envie de bien faire ; afin qu'en vostre art vous imitiez ce

(1) Phénarète.

grand médecin Duret, qui, avant vingt-deux ans, fut receu avec admiration de tous les Docteurs de cette célèbre Escole de Paris. Et que l'on die de moy comme l'on fit de son père : qu'il avait bien instruit son fils. Pour faire un beau portrait, il faut divers pinceaux et plusieurs couleurs.

Quand ceux qui ont grandement voyagé, instruisent ceux qu'ils ayment des rencontres qu'ils ont fait, et comment ils ont eschappé les périls, les divers naturels et façons de faire des peuples, ils marchent tout d'un autre air que les autres, et peuvent servir de guide à ceux en la compagnie desquels ils cheminent.

Apprenez jusques au dernier jour de vostre vie, et pour ce faire facilement, il faut une grande humilité ; car les personnes orgueilleuses ne gagnent pas le cœur de ceux qui sçavent des secrets. Ne vous hazardez en vostre vie d'expérimenter aucun remède que l'on vous aye enseigné, sur pauvre ny riche, si vous n'estes asseurée de la qualité du remède, et qu'il ne puisse faire mal, tant pour estre pris que pour estre appliqué. Ne cachez les bons remèdes que vous scaurez, aux médecins et personnes sages ; autrement, on les estimeroit aussi peu comme des Charlatans, qui se servent d'un remède comme d'une selle à tous chevaux, et, néantmoins, disent sçavoir des merveilles, et se cachent en tout ce qu'ils font. Il faut librement parler de ce que l'on sçait, et en donner raison.

Il vous sera aisé, vous peinant un petit ; tout ce que je scay vous est acquis sans peine. Ne le négligez pas. Faites profiter le talent que je vous laisse, et faites que l'on die de vous que vous estes plus capable que n'a jamais esté votre mère.

Je vous diray donc que ce que vous avez entrepris est de merveilleuse importance, et qu'en cet art, il a deux chemins aisés à tenir : l'un pour se sauver, et l'autre pour se damner ; et celui qui mène au Paradis est plus aisé à tenir que l'autre. C'est que pour tous les biens qui sont sur la terre, il ne faut que vous adhériez à une seule meschanceté, comme font ces damnées qui donnent des remèdes pour faire avorter celles qui ont fait le mal, et ceux qui recherchent le damnable remède sont cruellement meschans. Mais c'est toute une autre meschanceté à celles qui, n'estant aucunement engagées dans cette affaire, tuent le corps et l'âme d'un enfant. Ce n'est pas assez de refuser d'enseigner ny de donner remède, mais vous êtes tenüe de vous deffier et prendre garde de vous laisser tromper par des cauteleuses personnes, qui finement vous proposeront des maladies de filles ou femmes, qu'ils diront fort honnestes, lesquelles n'ont ce qu'il faut qu'elles ayent, espérant de vous

quelque remède pour les provoquer, et croyant qu'innocemment vous effectüerez leur damnable dessein. Renvoyez-les aux médecins ; vous vous en pourrez honnestement excuser, comme cela n'estant point de vostre charge.

Ne retenez jamais la membrane amnios (dit la coiffe de l'enfant, de laquelle aucuns enfans viennent couverts la teste et les espaules), d'autant que les sorciers s'en servent. Il s'est trouvé quelques personnes qui m'en ont demandé, que j'avais creu gens de bien jusques alors. D'autres, incognus, m'en ont demandé avec offres d'argent, que j'ay bien renvoyés.

Lorsque vous serez appellée pour aller à une maison, informez-vous soigneusement quelles gens ce sont, et s'ils sont de bonne renommée ; fussent-ils les plus pauvres du monde, servez-les de mesme affection que si vous en deviez recevoir grande récompense; et vous gardez bien, si vous recognoissez de la pauvreté, d'en prendre un denier ; car à une pauvre personne peu est beaucoup ; donnez leur plustost que de prendre : Dieu vous le rendra avec grand intérest. Et rendez graces à Dieu dequoy en ce jour là il vous a fait cette grace ; il vous a esleüe pour le servir en ses membres. Visitez les après avec un grand soing, afin qu'en ce peu de temps qu'elles demeurent au lict, vous contribuyez à ayder à les fortifier, et recouvrer leur santé ; car la nécessité les chasse pour aller tirer comme un cheval de charrüe.

Il y a assez de sages-femmes mal-sages, pour aller aux lieux deshonnestes sans que les femmes de bien profanent leur honneur d'aller assister telle canaille. Ne recevez en vostre vie fille ny femme pour accoucher en vostre maison. Je vous le recommande : c'est un maquerellage revestu de quelque couleur que l'on approprie à charité, et mesme que l'on veut faire croire que vostre art vous y oblige. Ce qui n'est point. Si c'estoit fille ou femme qui ne se fust encore jettée dans l'entière paillardise, qu'il y eust espérance de la tirer de là, qui vous désirast, tant pour votre suffisance que l'espérance qu'elle auroit que vous tiendriez son péché caché, vous la pourrez aller accoucher en lieu honneste. Vous estes tenüe de la consoler si elle s'afflige, et la remettre doucement dans le bon chemin, en l'exhortant de jamais ne retomber en telle affaire. Et vous mériterez grandement. Mais de recevoir telles gens en vostre maison, ne pensez pas que ce soit moins de péché que d'être recéleur des biens desrobés ; que les recéleurs donnent hardiesse aux larrons de desrober. Ainsi les femmes qui se font appeler sages, qui retirent telle puantise, aident à faire le mal qu'elles font : d'autant qu'elles sont

asseurées du lieu où elles se doivent aller descharger. Joinct que c'est une peine qui ne se peut exprimer, que de les garder de faire mal.

Au commencement que je fus de cet art, j'en ay reçeu en ma maison deux, l'une de qualité, et l'autre moindre, toutes deux vefves et fort repentantes d'avoir fait cette faute. Je les voyois quelquefois en des désespoirs que j'avois grand peine de les remettre ; j'en estois inquiétée jour et nuict ; ceux desquels venoit le mal, par l'entremise desquels je les avois, les venoient voir, d'autant qu'ils leur bailloient de quoy vivre ; lesquels les remettoient entre le bien et le mal. Il me falloit toujours tenir des gardes auprès d'elles de peur qu'elles ne fissent du mal dans ma maison. Je diray, en somme, qu'une trouppe de pourceaux ne m'eust tant donné de peine à garder.

Telles inquiétudes ne doivent point entrer en l'esprit d'une sage-femme ; son esprit doit estre tranquille et libre ; outre ce que la coustume d'accoucher des femmes mal vivantes peut altérer vostre réputation, elle peut aussi ruyner vostre santé, et celle d'une infinité de femmes d'honneur que vous accoucherez.

Je vous diray à ce propos que j'ay connu dans le faux bourg Sainct Germain une sage-femme honneste et assez entendüe, laquelle accoucha une courtisanne en cachette, laquelle estoit comme un sépulchre reblanchy, car elle ne paroissoit avoir aucun mal. Ce sont des femmes qui ont la vérolle invétérée qu'elles pallient. Elle donna la vérolle sur la main droite de cette pauvre sage-femme, aagée de près de soixante ans, laquelle ignoroit que ce fût cela. Il luy vint donc une bube rougeastre, pour laquelle elle ne délaissoit d'accoucher des femmes à l'ordinaire. Elle en gasta bien trente-cinq mesnages. Il ne fut jamais veu plus grande pitié avant que l'on eût recognu d'où cela venoit ; car les maris prindrent la vérolle de leurs femmes, les enfans de leur mère. Quelque cognoissance que les maris eussent de la pudicité de leurs femmes, eux sachans n'estre point coulpables du mal, le rejettoient sur leurs femmes ; elles, aussi innocentes, le rejettoient sur leurs maris. Advisez en quelle altercation ils estoient ! Je cognois encore un homme et une femme de deux divers mesnages qui en furent gastés. Il se passa beaucoup de temps avant que l'on eust descouvert la cause du mal, et maintes honnestes femmes en furent taxées : les mauvaises humeurs se jettent toujours sur la partie la plus débile ; l'on blasme plustost les femmes que les hommes. Quelque advisée voisine et de la sage-femme et de quelque autre de celles qui estoient en cette misère,

s'advisa que les femmes où ce tourment estoit, avoient accouché depuis peu, toutes de la main d'une mesme sage-femme. L'on luy veid une main enveloppée. Une luy demanda qu'elle avoit à la main ? Elle dit que c'estoit une bube qu'elle avoit desjà, il y assez longtemps, qui ne s'en alloit point. L'autre luy dit qu'il estoit nécessaire qu'elle fît voir si ce n'estoit point mauvais. Elle le fît. On trouva ce que c'estoit. Elle fut priée de deux honnestes filles qu'elle avoit mariées, de vouloir estre pensée. Elle dit que non, et que jamais homme ne la verroit nüe, qu'elle aymoit beaucoup mieux mourir que lever le voile à l'honneur, que tout son desplaisir n'estoit que d'avoir gasté tant de familles, et demeura ferme en cette résolution. Ses filles se mirent à genoux devant elle pour la supplier de se faire penser ; leurs pleurs eussent esté capable d'esmouvoir un cœur aussi dur qu'un rocher ; ils ne la purent gaigner en aucune sorte que ce fut. Ses gendres s'advisèrent qu'à la rüe du Colombier de l'Abbaye Sainct Germain il y avoit un vieil Chirurgien veuf, fort honneste homme, environ de son aage, lequel elle cognoissoit. Ils le furent trouver pour lui demander ce qu'ils pourroient faire à leurs mères, si l'on ne la pouvoit guérir par remèdes sans qu'elle fust vüe nüe. Il dit qu'il n'en sçavoit point, desquels il voulut asseurer ; mais qu'il les asseuroit bien que si elle vouloit se laisser penser à l'ordinaire, qu'il la rendroit aussi saine qu'auparavant. Ils lui demandèrent : si vous aviez pensé une femme, ne feriez-vous pas difficulté de l'espouser après, si c'estoit vostre advancement ? Il dit que non. Ils luy dirent : Nous n'aymons pas le bien de nostre mère comme sa vie et sa santé. Si vous la voulez espouser et qu'elle le veüille, nous ferons qu'elle vous advancera grandement selon ses moyens ; vous l'espouseriez, et puis après la penseriez. Il s'y accorda. Ils firent par leurs amis et personnes d'Eglise représenter à cette femme qu'elle n'avoit plus d'excuse, cela estant, et que faisant autrement, elle seroit homicide d'elle-même. Elle s'y accorda. Il l'espousa, et puis il la pensa. Je les ay cognus tous deux. Une grande partie des femmes de ce temps ne donneroyent pas tant de peine à leurs amis pour se faire toucher par les hommes avec moins de besoin que celle dont j'ay parlé. Monsieur Honoré en sçauroit bien que dire. Une infinité de coquettes disent qu'elles ayment beaucoup mieux qu'aux accouchements où l'enfant se présente bien, qu'il les accouche, qu'une femme. Cela est à présent à la mode.

Je vous diray (ma fille) ce que j'ay veu de mon jeune temps. Il n'y pas plus de vingt-cinq ans que la plus grande partie des

femmes estoient toutes d'une autre humeur que je les voy. Il y en a eu tousjours de mal-sages, mais ce n'estoit si communément qu'à cette heure. J'ay tant pensé à la cause d'où pouvoit venir cette liberté, il m'a semblé que deux choses y ont grandement contribué. L'une, que le temps passé, si l'on marioit une fille jeune, on la tenoit sous le gouvernement de sa mère ou belle-mère, ou de quelque tante qu'elle craignoit, ou, à deffaut de tout cela, l'on choisissoit quelque femme vefve de grande réputation, à qui les parents la donnoyent en charge, et luy commandoyent de lui obéyr. Quand leurs maris voyoient leurs femmes tristes, ils ne faisoient pas semblant de le voir, jugeant bien qu'elles avoyent fait quelque tour de jeunesse dont elles avoient esté tancées. Elles ne s'en fussent osé plaindre. Ces personnes là les tenoient en la crainte de Dieu, et avoient soin d'occuper leurs esprits à des ouvrages; on les engageoit d'entreprendre quelque lict au point de tapisserie, des chaises, tapis, ou tentes de chambre; et cela se faisoit à l'envie les unes des autres. Et se voyant, ne parloient que de leurs ouvrages. Elles avoient quelques honnestes filles tapissières, lesquelles tenoient coup à l'ouvrage, qui apprenoient à leurs filles de chambre. Elles n'avoient autre chose dans l'esprit. Les maris faisoient estat de leurs ouvrages, et attribuoient tout l'honneur à leurs femmes, leur promettoient que leur lict estant fait, qu'ils le feroient magnifiquement monter, ensemble leurs autres ouvrages; et qu'outre cela, ils leur feroient quelque beau présent de ce qu'ils sçavoient qu'elles eussent désiré. Cela leur faisoit aymer leurs ouvrages. D'autres faisoient faire leur toile de mesnage. C'estoit chose belle à voir. Les maris estoient plus advisés que ceux de ce temps cy, que les femmes meinent à baguète. Il semble qu'il se soit fait un reversis d'esprit; d'autant que le temps passé, les enfans estoient longtemps enfans, et les petits enfants d'aprésent sont grandement fins : ils ressemblent aux arbres qui fleurissent de bonne heure, que la moindre petite froydure empesche d'apporter fruict. Tout le mal vient de la liberté des jeunes femmes. Elles sont aussi libres comme les Biches des bois : ce sont jeunes poulines à qui l'on met la bride sur le col. Vous diriez aussi voyant leurs maris de plusieurs accablés de leurs despences et mauvais mesnage, secs et maigres, jaunes comme cire. Ainsi, comme un mauvais matelot, qui, faute de sçavoir conduire son vaisseau, le laisse aller à la merci des vents, c'est où les escumeurs de mer font leur profit quand ils trouvent des marchands qui ne se sçavent pas deffendre. Elles ne se servent plus de servantes anciennes, j'entends de filles nourries,

d'enfans dans les maisons de leur mère ou parente, comme l'on souloit, que quand l'une estoit mariable on en prenoit une jeune pour estre faite de sa main. L'on ne regardoit jamais la maistresse à cause de sa servante, comme à cette heure qu'aux plus honnestes maisons de la ville, l'on se sert de tout ce qui est rejetté de toutes les Provinces. C'est bien enfermer le loup dans la bergerie: cela ruyne un nombre infini de jeunes femmes et de filles de bonne maison. Elles en font assez souvent marchandise, leur disant qu'un galant homme de leur pays les a recognües sur la porte, qui leur a tant dit du bien d'elles, qu'il ne cognoist fille ni femme à Paris de si bonne grace ou si belle. Cela chatouille leurs oreilles. Ces rusées de servantes sçavent prendre leur temps pour le reste, selon qu'elles auront veu leurs paroles bien ou mal receües. Ces personnes là sont profitables dans les maisons comme des confitures faites d'escume de sucre dans le corps d'un malade. Elles ont merveilleusement le vent à gré maintenant; d'autant que la plus-part des Damoiselles ont, selon la mode qui court, une Damoiselle. Elles se vont enharnacher à la fripperie pour aller après elles. Elles sont plus corrompües que les fesses d'un postillon. Si elles deviennent grosses, elles ont leurs retraites chez nos sages-femmes de nom. Les chambrières de cuisine, et des personnes mesnagères, qui n'ont tant de moyens ny d'artifice, vont accoucher à l'Hôtel-Dieu.

Voilà comme une partie du peuple de Paris est servy. La plus grande partie de celles dont je viens de parler, se font nourrices pour nourrir sur le lieu... Les enfants sont nourris d'un bon laict! Les Dames et Damoiselles disent qu'il n'y a pas de danger pour des garçons; mais je ne suis pas de leur advis en cela: c'est un doux poison qu'un laict amoureux, qui empesche un enfant de faire un bon fondement de vie, et le rend vicieux estant grand. Joinct que l'on doit tousjours avoir peur qu'elle n'apporte du mal à l'enfant, ou qu'elle ne soit grosse. Je mettrois autant de différence entre leur laict et celuy d'une femme de bien, comme de l'eau d'une fontaine à celle d'une mare.

Ces considérations n'entrent pas dans l'esprit de nos jeunes femmes. Elles pensent estre plus sages que ne furent jamais leur mère. A la vérité, elles ont beaucoup de résolution au prix de celles du temps passé. Elles ont toujours leur robbe à hanter compagnie. Aussi, sont-elles sans cesse en visite, où il ne manque de mesdisance. C'est l'une des pièces qu'elles ont le plus en usage. Ce qu'elles estiment, ne vallut-il pas un tron de choux, elles le met-

tent au tiers ciel, et ce qu'elles veulent mespriser, fut-ce mesme vertu, elles le rejetteront dans le centre de la terre. Quand leurs discours (qui s'entretiennent comme crotes de chèvre) leur manque, elles se mettent à parler à celles qu'elles visitent, si elle est grosse, de tous les malheurs qu'elles ont jamais entendu dire, qui peuvent arriver à une femme, et mesme en inventent qui ne furent jamais.

Je le sçay pour avoir servy une jeune Dame, laquelle ressembloit au bon oyseau qui s'estoit fait de luy-même, car elle estoit demeurée jeune sans mère, et s'est si bien conduicte qu'elle est un vray exemple de vertu, encor qu'elle fût de Cour et de qualité. La vanité n'estoit point logée chez elle. Les méchans contes que l'on luy avoit faits estoient capables de la faire mourir de peur si sa prudence ne s'y fust opposée. Je ne croy pas que celles qui luy parloient si mal à propos luy voulussent mal, car elle ne désobligea en sa vie personne. Ces femmes là parlent selon leur cervelle, sans penser l'importance de ce qu'elles disent, parce qu'elles ne visitent pas par affection; ce n'est que pour forme. Les visites anciennes ne se faisoient pas de telle sorte, car c'estoient parentes bien apprises qui leur donnoient courage, et ne leur parloient jamais que d'heureux accouchemens.

Je vous diray à ce propos combien l'appréhension est dangereuse à une femme grosse. Je fus un jour priée d'une ancienne et sage Damoiselle de qualité d'aller voir sur l'heure, avec elle, une jeune femme en travail, où l'on estoit bien empesché. J'y fus, et trouvay une jeune femme assise sur le bord d'une grande chaise que l'on tenoit à quatre, avec une grande convulsion. Je la fis mettre au travers du lict, en la façon que le Chirurgien les fait situer. Je le fis afin de luy faire promptement rendre l'enfant qui estoit au couronnement. Il y avoit un Apothicaire et deux Chirurgiens qui estoient voisins, lesquels vouloient tirer l'enfant par la teste avec un crochet. L'on leur faisoit attendre monsieur Honoré. Dieu me fit la grâce de recevoir son enfant, qui estoit une fille vive et saine, et la délivray heureusement de son arrière-faix. Cela luy arriva d'une grande peur, ainsi que j'appris depuis. Elle avoit sa mère et plusieurs parentes, lesquelles pressoient la sage-femme de leur dire quand elle accoucheroit, chose assez difficile à juger au juste d'un premier enfant. Lorsque la sage-femme vit que l'enfant s'estoit advancé plus en une douleur qu'il n'avoit fait en douze, elle pensa resjouyr la compagnie, dit que l'on luy donnast promptement du fil et des ciseaux. La pauvre jeune femme l'entendit, qui estoit jeune et fort simple, creut que l'on la vouloit couper et

recoudre, commença à tressaillir, et tout à l'instant les convulsions la prindrent, qui ne la quittèrent jamais qu'elle ne fust morte, quelque secours que l'on luy peust apporter. C'est qu'il ne faut jamais qu'une sage-femme soit sans fil ny sans ciseaux, et ne faut jamais qu'elle fasse n'y endure faire bruit dans la chambre d'une femme qui accouche, pendant ny après son accouchement, quelque joye que l'on puisse recevoir de sa délivrance, ny de voir l'enfant tel qu'on a désiré. C'est l'indiscrétion d'une grande partie du peuple, que de faire un bruit désespéré sitost qu'une femme est accouchée. Aussi, cela fait-il souvent de grands maux aux femmes, qui, se sentant délivrées d'un si grand mal, pensent estre exemptes de tous maux.

Il faut dire le proverbe des bonnes gens, « qu'il n'est pas échappé qui traîne son lien ». L'on dira que les femmes accouchent assez souvent toutes seules, qui ne s'en trouvent pas mal. J'ay entendu dire qu'une gallante Damoiselle et de bon lieu, ayant accouché de son premier enfant avec grand mal, de plusieurs autres accouchoit inopinément et avec peu de peine, de sorte que en toute compagnie où elle visitoit des accouchées, elle disoit qu'elle n'avoit point de sage-femme et n'en avoit nulle affaire, que quelquefois sa servante de chambre estoit sa sage-femme, tantost celle de cuisine ou de charge, selon l'endroit de sa maison où le mal la prenoit, et qu'elle ne vouloit en sa vie cognoistre ny retenir sage-femme. Ça esté à son grand dommage ; car estant grosse il luy arriva une petite perte de sang qu'elle négligea et laissa gaigner sur elle ; et mesme s'alla promener en carrosse ; de sorte que quand les foiblesses luy commencèrent à prendre, qui l'arrestèrent, son mal ne fut plus remédiable ; elle et son enfant moururent.

Tous les travaux d'une femme ny les grossesses ne sont pas semblables. Je n'ay peu faire une comparaison plus significative, pour représenter la grossesse des femmes, et leurs accouchemens, que de la comparer à la navigation : La femme à un vaisseau de grande importance, chargé de personnes de qualité ; la sage-femme à un grand Pilote maistre conducteur du vaisseau. Je diray donc que quand telles personnes ont à faire voyage, la première chose qu'elles doivent faire est de choisir le plus habile homme que faire se peut, pour sçavoir à propos faire tendre ou abattre les voiles, et cognoistre si l'on est en terre où l'on puisse ancrer pour laisser passer la tourmente ; cognoistre parfaitement la carte marine et la boussole, à celle fin de sçavoir, à toutes les heures de jour et de la nuict, en quelle terre la tourmente a jetté le vaisseau. Cela est grandement

nécessaire, puisqu'il y va de la vie, d'aborder en Isle sauvage ou au pays des Turcs ; il n'y va rien du moins que d'une mort cruelle ou esclavage perpétuel. Il n'y a point de comparaison entre une petite ramification de veine avec la veine cave ; aussi n'y en a-t-il entre la mer et une rivière ; et néantmoins, faute de bateliers et voituriers sur l'eau, ou peu expérimentés et estourdis ou yvrongnes, souvent au temps le plus calme, sont cause de faire perdre des personnes et de la marchandise. Combien un marchand doit-il redouter de mettre sa vie et son bien en telles mains ! Ce sont personnes qui n'ont ny poids ny mesure, qui n'entendent la charge du vaisseau qu'ils meinent. Ils ont le bruit de faire meilleur marché que les autres ; mais l'on l'achepte plus cher qu'au poids de l'or. Je désirerois que l'on fit estat des bons maistres de chacun estat, afin que chacun print peine de l'estre.

Je vous diray, ma fille, qu'il ne faut point vous estonner de voir mespriser l'estat de sage-femme, ny que cela vous refroidisse d'en chercher les perfections, lesquelles sont incompréhensibles à ceux qui les méprisent, ny ne vous estonner si vous voyez en cet estat des personnes si indignes du nom. Cela n'amoindrit le sçavoir ny l'honneur de celles qui le méritent. Cela vient que ceux qui les reçoivent pour de l'argent font comme les hostelliers de village qui attachent des asnes et des rosses avec les bons chevaux. Les bons chevaux ne courent pas risque d'être blessés des asnes ny des rosses, mais ils pourroient blesser les autres. Quand vous trouverez de ces retireuses de garces, ne vous en accostez nullement; elles sont trop oguettes, et en quelque compagnie que vous alliez ne parlez jamais d'elles. Car vous ressembleriez à l'escholier qui se voulut venger d'une harengère qui l'avoit injurié : il l'alla trouver avec son Calepin. En somme, toutes les injures qu'il put trouver, et en Français et en Latin, ne parurent non plus contre elle qu'une mouche contre un Éléphant. Ne vous amusez qu'à bien faire, et à servir celles qui vous appelleront, selon leur gré, pourveu que cela ne leur préjudicie ; si ce qu'elles voudront leur fait dommage, deschargez-vous en elles, et surtout aux assistantes, afin de les persuader à céder à la raison. La douceur d'une sage-femme y sert de beaucoup plus que la rigueur. Le mal d'accoucher est extrême. C'est pourquoi il le faut considérer, et s'accommoder (sans préjudice) à l'humeur de la malade, pour peine que vous en puissiez recevoir. Vous n'y êtes appelée que pour la secourir et la servir. Prenez vous garde, entrant dans une maison, en quel estat est la malade, si le mal est prompt. Il faut luy donner bon courage, préparer avec

celles qui s'entre-mettent, ou seule, ce qui luy faict besoin : s'entend, pour le premier, son lict bien accommodé à la façon d'accoucher, luy mettre, si elle l'a agréable, la petite chemise, élaise, brassières, et autres linges à ce nécessaires. Et si elle s'opiniattre à n'en vouloir point, après luy avoir doucement fait entendre que cela est pour le mieux, à cause que cela luy seroit une trop grande peine après, cédez luy ; car d'une mauvaise debte il faut tirer ce que l'on peut. Vous devez donner ordre s'il faut quelque chose de chez l'Apothicaire, avec son consentement, ou, si elle est jeune, de ses proches. Vous devez aussi prier que l'on luy face préparatif d'un bon bouillon pour en user au travail s'il est long, et pour en prendre deux heures après l'accouchement. Surtout je vous recommande que quelques affaires qu'il y puisse avoir, n'en faites jamais l'empeschée ; car il n'y a rien de si désagréable à voir que ces quatre mesnages qui font les enhazées. Ne vous estonnez jamais si quelque chose ne va pas bien ; car l'espouvante trouble les sens. Une personne qui demeure en soy-mesme sans se troubler, est capable de remédier à de grandes affaires, et surtout à celles-là, où les affaires vont pied à pied. Nature fait des merveilles lors que l'on y pense le moins : il la faut considérer, et si elle deffaut, il la faut ayder. Il faut estre prudente, et surtout au siècle où nous sommes : il ne faut guère de colloquinte à rendre quelque chose de bon fort amer et désagréable au goust.

C'est pourquoi je vous en diray ce que j'en ay recogneu.

Il se trouve bien peu de femmes qui affectionnent leurs sages-femmes, comme elles faisoient le temps passé, que quand les sages-femmes mouroient, elles en menoient grand deuil et prioient Dieu de ne leur plus envoyer d'enfans (qui n'estoit pas bien faict ; mais leur affection les portoit à cela). Maintenant plusieurs s'en servent comme d'une femme de vendange, où tous les ans on change de vendangeurs, tant tenu tant payé. Il faut bien de l'artifice à une saulce pour la faire trouver bonne à un malade bien dégousté ; comme font les jeunes femmes qui, dès leurs premiers enfans, font eslection d'un homme pour les accoucher. J'en rougis pour elle ! Car c'est une effronterie trop grande que se résoudre à cela sans besoin. Je m'asseure que leur mère ny grand mère ne s'en sont pas servies. Il se trouvera des femmes de mauvàise vie qui en feroient de la difficulté. Je l'ay approuvé et l'approuve avec besoin, et encore cela se doit faire que la femme ne le voye ny ne le sçache, et que le chirurgien ne la voye non plus. Cela est capable (le remonstrant), de faire rougir une femme jusques derrière les oreilles,

et les maris ne devroient avoir agréable que sans extrême besoin, cette pièce fust communiquée à autres qu'à eux.

Et à ce propos, je vous diray que je me trouvay un jour à l'accouchement d'une honneste Damoiselle de mes bonnes amies, de laquelle le mary estoit absent. Elle était assistée de trois ou quatre de ses amies, lesquelles me demandèrent l'estat de son accouchement. Je leur dis que l'enfant venoit mal, mais que je l'aurois, aydant Dieu, sans danger de la mère ny de l'enfant. Elles me prièrent d'avoir agréable de la faire voir au chirurgien. Pour leur descharge je leur accorday, pourvu qu'elle ne le vid point; d'autant que je sçavois que cela estoit capable de la faire mourir d'appréhension et de honte. Je la persuaday de se glisser aux pieds de son lict. Je mis le chevet au milieu du lict, et abattis le jour du lict du costé qu'il devoit passer, et aux pieds. Il la toucha comme je parlois. Elle ne le vid point, et accoucha sans artifice, ny aide que de Dieu et de la nature. Celles qui font autrement croyent que Dieu amoindrisse de puissance, comme elles ont de confiance en luy. Quand des personnes se baignent, l'on ne court point à leur secours si on ne les juge en danger. Depuis que ces meffiances sont venües en usage, il se trouve plus de dangers que le temps passé; à quoy personnes capables de leur charge remédieront fort bien, pourveu que l'on les laisse faire. Mais la médisance est en tel usage parmy une partie du peuple, qu'il y a grand peine à leur faire croire une vérité. Et surtout, où l'on ne doit pas faire grand profit, il y a très grand peine. Apprestez-vous à cela. Avec les sages et honorables, vous y trouverez toute sorte de bien et de contentement. Véritablement, les prudentes femmes que j'ay l'honneur de servir me font trouver les autres monstrueuses. Vous irez en des maisons où il se trouve des personnes qui fournissent à la maîtresse du logis des lunettes qui font voir ce qui n'est point. Que si vous ne les caressez, vos affaires sont faictes. Prenez-y bien garde. Cela ne vous couste rien qu'un peu de soin puisque cela est réduit en coustume. Puis, quand vous aurez fait vostre charge selon Dieu, mocquez-vous de tout ce que l'on pourra dire. Vostre conscience est un fort rempart. Il vous seroit aussi aisé d'empescher le cours des eaux, comme il seroit de vous rendre agréable à tout le monde; car un chacun a un goust différent, et personne, pour accomply qu'il puisse estre, ne l'a jamais pu faire. Je voy de si galans Médecins qui procèdent avec tant de prudence et d'affection : les uns les loüent et les autres les blasment en une mesme maison. L'on voudroit qu'ils rendissent les personnes immortelles ; ainsi que l'on

voudroit que, — quelque indisposition que peut avoir une femme, soit de mauvaise constitution qui fust en elle, soit qu'elle se fût blessée, et par sa faute tüe son enfant dans son ventre, soit d'aller en carrosse, estre cheüe, avoir dancé, s'estre oubliée avec son mary, ou avoir eu quelque grande frayeur ou colère, — l'on veut que la sage-femme soit le garend; et quand l'une de toutes ces choses là leur est arrivée, elle se peut bien asseurer d'en avoir le chat aux jambes; et surtout, si la femme accouche d'un enfant nouvellement mort, que le derme et épiderme ne soient encore pourris, c'est à l'heure que la femme, qui ne veut pas advoüer ce qu'elle a fait de peur d'estre tancée, drape sur la pauvre sage-femme la première (1).

Il se trouve bien encore d'autres sortes de mesdisances, dont il vous faut prendre garde. Il se trouve des femmes qui n'ont point d'enfants, qui en sont bien faschées, et comme j'ay dit au chapitre premier, cela est quelquefois, que peu de remede les pourroit soulager, si elles faisoient recognoistre à la sage-femme, d'où en peut venir le deffaut. J'entends une sage-femme qui l'entende bien, non pas de ces sages-femmes de halle, ces femmes-là apprennent, à force d'entendre parler celles qui portent des enfans, les signes de grossesses ou l'ont leu; elles feignent quelquefois d'estre grosses, pour estre mieux voulües de leurs maris, ou leur donner esperance d'en avoir; elles envoyeront quérir une sage-femme et luy feront mille feintes d'avoir tout ce que avoir une femme grosse pour la tromper, et que lors que le temps sera passé d'accoucher, que la sage-femme sera appellée à garand, et ce sera un descry d'elle, aussi général que celui des monoyes, et dira-t-on qu'elle a fait accroire cela pour tirer de l'argent, encor qu'elle n'eust pas eu de chacun voyage qu'elle auroit fait la valeur d'un teston; ou l'on la couronnera d'une couronne d'ignorance: ne l'un ne l'autre ne sont gueres agréables.

Il faut se garder de cela, comme de faire des responses pour autruy qui ruinent les maisons en les payant; il faut vous deffier d'elles, et ne croire nullement quelques choses qu'elles dient, si vous ne le voyez et cognoissez; et les faut entretenir sans résolution, jusques à ce que l'enfant bouge et que vous le sentiez à vostre gré, d'autant qu'il n'y a règle si estroite, où il n'y ayt exception.

(1) Dans l'édition moderne de Wilhem des *Six couches de Marie de Médicis*, avec notes du Dr Chéreau, on a omis les pages suivantes jusqu'à « J'ay aussi à vous parler des accouchemens »; la même omission existe dans l'édition, plus récente, de Daffis.

Ce qui se treuve de pire pour les sages-femmes, c'est que ces femmes-là ont ordinairement la matrice pleine d'humeurs ou de vents, fermée et quelques-fois relaxée. Si la sage-femme (qui doit interpréter, veu les occurences susdites, le tout au mieux) donne la moindre esperance, elle est aussi attrapée par celle qui l'a appellée, comme une personne qui auroit fait un grâd peché mortel, l'est par l'ennemy, lequel s'absoult en le confessant; mais cela est sans remede.

J'ay veu des femmes estres grosses, à qui tous les signes de grossesse avoient manqué, et cependant je trouve bien plus de danger à asseurer à une femme qu'elle n'est pas grosse, que de l'asseurer qu'elle l'est, par ce que de se garder il n'en peut mal venir, et luy disant au contraire, il en peut arriver grand mal; tesmoing sans comparaison, une femme qui fut deffaitte grosse de cinq mois ou plus, qui fut portée aux escholes de medecine, que l'on avoit jugée ne l'estre pas. Je croy que ceux qui la jugèrent ne l'estre pas, le croyoient ainsi, bien qu'ils fussent trois hommes et deux femmes. Il y a des choses plus difficiles à juger les unes que les autres. C'est pourquoy si une femme s'en doute, qu'elle se garde, sans cherger caution, pour luy donner de la peine ; la réputation d'une sage-femme ne doit pas dépendre d'une chose si oculte, elle doit dépendre de faire du mal en ce qu'elle doit faire du bien, et ignorer ce qui dépend de l'accouchement.

Il s'en est trouvé quelques-unes, lesquelles ayant eu les pasles couleurs, et n'en estant encore bien guaries, qui avoient un empeschement grand dans leur matrice, laquelle se trouvoit estroittement fermée, le gros sang adulte qui estoit retenu, faisoit cela, bien qu'elles eussent eu tousjours leurs mois; mais ce n'estoit que de l'eau rougie et asseurant à une sage-femme, qu'elles ne les avoient point depuis quelque temps, elle trouvant l'empeschement intérieur et extérieur, les touchant sur le ventre, elle s'y est trompée. Et la plus habile femme du monde s'y peut tromper de mesme pour un temps, le temps arrivé de sentir bouger l'enfant ; la sage-femme demandant à la femme s'il a bougé l'asseure qu'ouy, mais que c'est plus la nuit que le jour ; la sage-femme, ayant essayé par tous moyens de le faire bouger, est contrainte de s'en rapporter à ce qu'on luy en dit. Une personne qui a un dessein en peut faire longtemps à croire et se contrefaire, j'en sçay qui l'ont appris à leurs despens, et je ne sçay qui auroit esté celle qui n'y eust esté trompée pour les raisons susdites. Avec celles qui y vont franchemêt et disent ce qui est, il est aisé d'en cognoistre la vérité, et cependant

il se dict des calomnies nompareilles qui ne furent jamais pensées, il les faut souffrir pour l'honneur de Dieu.

Je vous rapporteray icy une chose fort véritable qui doit faire honte à une partie des femmes de ce temps, puis que de tout temps l'on a dict, quand une personne ne tesmoigne avoir guère d'esprit n'y d'amitié, que c'est un vray oyson, soit un homme ou une femme, que les femmes ingrates qui ne recognoissent les bons offices qu'elles ont receus à leurs accouchemens, où elles sont plus proches de la mort que de la vie, et néantmoins elles sont si peu resouvenantes de tout cela, qu'elles n'en ayment non plus leurs sages-femmes, et sont aussi prestes de les changer que sy elles ne les avoient jamais veuës, encore qu'elles les ayent parfaictement bien servies sans qu'elles les puissent accuser d'avoir en rien manqué de leur devoir.

Revenant à mon propos, je cognois une maison noble en Bretaigne, où il y a un oyson encor vivant, lequel estant jeune fut recouru d'un renard par une chienne du logis, du depuis l'oyson porta tant d'affection à cette chienne qu'estant revenu de paistre avec les autres, suivoit cette chienne partout, soit qu'elle allast à la chambre de la dame du logis, ou qu'elle fust en autre lieu ; si elle se couchoit, aussi tost l'oyson se couchoit dessus, cela a bien duré six ans sans diminution d'amitié de l'oyson. Un jour toutes les oyes et les jarres du logis furent retenuës par l'un des vassaux de la dame ; ainsi que l'on les cherchoit sans les pouvoir trouver, la dame s'avisa de faire mener la chienne par toutes les maisons, où l'oyson qui estoit enfermé dans une cour, avec toutes les autres, entendant la chienne, volla par dessus les murailles trouver son amie, et ainsi toute la bande fut recouverte. Il est arrivé qu'une servante ayant mis une épaule de mouton en lieu où la chienne la peut aysément prendre, la prit ; la servante en colère de cela fit moyen de mener la chienne sur le bord d'un estang, où la flattant et amorçant, la jeta avec une pierre au col, ou elle fut noyée. L'oyson qui l'avoit suivie a demeuré bien huit jours à crier tous les jours sur le bord de l'estang, tant qu'il le fallut enfermer pour luy faire oublier la chienne. La dame en a eu un grand desplaisir, de sorte qu'elle eust voulu avoir rachepté sa chienne de beaucoup, pour le regret qu'elle avoit de voir la grande amitié de ces deux animaux rompuë. En somme, je dirai que beaucoup de personnes ont moins d'amitié que les bestes brutes, et que où il y va d'un service qui concerne la vie, or ni argent ne le peut récompenser, que l'on ne demeure obligé d'aimer, selon Dieu premièrement, et

puis selon nature, puisque les animaux les moins raisonnables nous l'apprennent.

J'ay leu une histoire autrefois d'un esclave lequel s'eschapa en Turquie, et se refugia de peur d'estre repris dans des desers, où cheminant il trouva un lyon sur le bord de sa caverne qui se plaignoit et tenoit une pate haute qu'il regardoit, dans laquelle estoit une grosse espine ; l'esclave se hazarda de la luy oster, le lyon recognoissant le bien qu'il luy avoit fait se mit à le lecher et le flatter, comme en le priant d'entrer en sa caverne où il le nourrit longtemps de la viande qu'il prenoit. Enfin, un jour que le lyon fut allé à la chasse, il se résolut de s'en aller. Le lyon ne le trouvant plus fut faché et le chercha fort par tous les boys, où il fut pris et mis au lieu où on jettoit les criminels, pour estre dévorez par les lyons. L'esclave fut repris qui fut, selon la coutume du pays, condamné à cela. Incontinent que le lyon à qui il avoit osté l'espine le vit, il s'alla mettre auprès de luy, comme en le prenant en sa sauve-garde ; de sorte qu'aucun autre ne luy osa faire mal, tellement que l'on demanda à l'esclave d'où venoit cela, lequel raconta le fait que dessus, en faveur de quoy il fut délivré avec le lyon que l'on lui donna qu'il conduisoit comme un chien par tout, sans qu'il fist aucun mal, et gagnoit sa vie par ce moyen, comme ceux qui meinent des ours. Voilà du bon naturel de deux bestes bien differêtes l'un à l'autre, de la plus simple à la plus cruelle.

J'ay aussi à vous parler des accouchemens que les Dames vont faire aux champs, et envoyent quérir des sages-femmes à la ville. Les peu expérimentées sont fort dangereuses parce qu'il peut arriver plusieurs accidents, à quoy elles ne sont pas capables de remédier, devant, pendant, et après l'accouchement. Pour celles qui sont bien capables, elles se ruinent d'y aller, quelque récompense que l'on leur puisse faire ; d'autant que toutes les femmes qu'elles laissent, s'en faschent tellement qu'elles les perdent pour jamais. Ce sont contracts de constitutions de rente cassés. Petites sources font les grandes rivières. Feu Monsieur Hautin nous l'a appris : l'on fait tant sonner les récompenses, qui ne sont en rien égales à la perte, que de merveilles l'on a bien tost dépendu en détail ce que l'on a receu en gros ; en se voyant regarder de costé par celles à qui l'on a manqué, qui, non contentes de se jamais servir de vous, en dégoustent toutes les autres, disant qu'il n'y a point d'attente à une sage-femme qui fait estat d'aller aux champs.

C'est pourquoy, il faut faire toutes choses pour le mieux, et en bien faisant ne rien craindre.

J'ai creu devoir vous donner tous les advis susdits afin que vous n'ayez pas tant de peine à recognoistre, comme j'en ay eu. Et surtout, tenez que la plus grande finesse qu'il y ait au monde, c'est de n'estre point fine, craindre et aymer Dieu sur toutes choses, et y mettre vostre entière confiance, quoy qu'il arrive.

Depuis que le monde est, il y a tousjours eu un grand discord entre la vérité et le mensonge; mais quelques subtilités que le mensonge aye pu apporter contre la vérité, elle est demeurée victorieuse, bien que les mensonges l'ayent souvent terrassée pour un temps, la pensant estouffer. Mais, comme un corps céleste, elle s'est tousjours relevée, et en fin, a paru au dessus de tous les terrestres mensonges. Et tout cela par la grâce de Dieu, aux mains duquel vous aurez mis et remettrez la conduitte de toutes vos affaires.

Le *Recueil des secrets* de Loyse Bourgeois contient des formules extravagantes, se ressentant de l'ignorance et de la crédulité de son temps. Voici, par exemple, la recette fantastique qu'elle indique sérieusement contre le *mal caduc :* « Si c'est un homme ou un garçon, il faut prendre de l'os du front d'un homme ou d'un garçon, qui ait esté pendu et estranglé, l'os dessus les yeux, et en rasper le poids d'un escu, le metre dans du vin blanc, ou du boüillon du pot, et le faire prendre à jeun au malade une seule fois. On m'a asseuré en avoir veu guérir un grand nombre tant hommes que femmes, sans autre remède. Et si c'est une femme ou fille qui ait le mal, il faut prendre un semblable os d'une femme ou fille, qui ait esté aussi penduë, et en user de mesme ».

Quoi qu'il en fut de son savoir et de son habileté, elle parvint à une haute fortune ; elle fut, la première, décorée par Marie de Médicis, du chaperon de velours, alors que les deux sages-femmes de Catherine de Médicis n'avaient eu droit qu'au collet et à une chaîne d'or. A la naissance de son sixième enfant, Henri IV lui fit une pension de trois cents écus et pourvut d'une charge chacun de ses deux fils ; mais un événement terrible, la mort en couches de Marie de Bourbon-Montpensier, marqua la fin de sa gloire.

Un rapport fut dressé à l'autopsie de la princesse ; Loyse Bourgeois se crut accusée de cette mort et, dans un opuscule intitulé *Apologie de Loyse Bourgeois, dite Boursier, contre le rapport des médecins,* s'en prit aux chirurgiens qui ne l'incriminaient pas. Elle s'attira une volée de bois vert que lui administra Charles Guillemeau, dans sa *Remontrance ;* Guillemeau lui fit perdre ainsi la confiance

de la cour et de la noblesse ; elle avait d'ailleurs l'âge de la retraite, soixante-quatre ans.

Guillemeau avait, au contraire, en haute estime dame La Charonne qui contribua, avec cet accoucheur, à sauver la vie à la fille d'Ambroise Paré ; nous dirons plus loin dans quelle circonstance.

Passons à l'étranger. En Angleterre, dans la première moitié du XVIe siècle, nous signalerons Alice Massy, sage-femme d'Elisabeth d'York (1503), femme de Henri VII ; ses gages s'élevaient à 250 fr. par an. Un détail assez singulier nous a été laissé sur Elisabeth Gaunsforde, du même siècle ; celle-ci administrait le baptême aux enfants dont la tête restait trop longtemps au passage et disait : *Au nom du Père, du Fils, et du Saint Esprit, je te baptise Denis.* C'était comme un hommage à l'apôtre de Paris, si connu pour l'histoire miraculeuse de son chef. Johane Hamulden accoucha les femmes de Henri VIII, et fut disgraciée pour avoir mis en doute la fidélité de la reine Anne, laquelle d'ailleurs devait périr sous l'accusation d'adultère et d'inceste. Jane Scarisbrycke fut une papiste convaincue ; on dut la contraindre à accoucher les femmes de la religion réformée, sous peine de se voir retirer la permission d'exercer.

Au siècle suivant, on cite Alice Dennis, la sage-femme d'Anne de Danemark, épouse de Jacques Ier ; à chaque accouchement elle recevait 100 livres sterling, 2,500 fr. Aux couches de cette princesse, plusieurs autres sages-femmes se tenaient dans la pièce voisine, en cas d'urgence. La reine Henriette de France, femme de Charles Ier, celle même que devait illustrer l'oraison funèbre de Bossuet, n'eut pas cette précaution et mal lui en prit : en 1628, à la naissance du prince Jacques-Charles, elle n'avait auprès d'elle qu'une sage-femme âgée, qui tomba en syncope au moment de l'accouchement. En 1615, Margaret Mercer est appelée à Heidelberg, pour accoucher la princesse Electrice Palatine, fille du roi d'Angleterre ; elle reçut 2,105 francs pour son déplacement et ses soins. Dès cette époque, la science anglaise savait se faire payer. Vers 1665, une praticienne d'une incroyable dextérité vivait de l'autre côté de la Manche, miss Willughby. Elle accoucha, un jour, la fille d'un horloger qui ne crut à l'achèvement du travail qu'en voyant l'enfant. Nous avons pour garant du fait le propre père de l'opératrice, le Dr Percwall Willughby, qui entendait la réclame. Ce n'est pas la seule merveille qu'il raconte de sa fille. Appelée auprès d'une dame en douleurs, miss Willughby constate la pré-

sentation du siège et prie son père de venir confirmer son diagnostic; la demande était scabreuse, car en Angleterre, pays pudique, les femmes seules faisaient les accouchements, et les médecins n'intervenaient que si l'application d'un instrument était nécessaire (1). Toutefois, le docteur se risque. La femme était tournée du côté de la ruelle du lit; le docteur *entre à quatre pattes* dans la chambre et pratique le toucher à la place de sa fille, qui se tenait près de la parturiente et faisait semblant d'opérer elle-même; mais soit trop de rapidité dans l'examen, soit trop d'émotion, soit encore que le père eut moins d'habileté que la fille, toujours est-il que le docteur constata la présentation de la tête et que l'événement donna raison... à sa fille.

En 1671, Jane Sharp publia un traité d'accouchements qui eut de nombreuses éditions ; à côté de quelques préceptes utiles, Jane Sharp donne des formules bizarres dont plusieurs semblent empruntées au *Recueil des secrets* de Loyse Bourgeois.

Vers le même temps, Elisabeth Cellier, se rendit célèbre par ses disgrâces politiques et judiciaires. Le 30 avril 1680, elle fut accusée « d'avoir diaboliquement et traitreusement conspiré contre le roi Charles II et cherché à introduire dans le royaume la religion catholique ». Elisabeth Cellier présenta elle-même sa défense et fut acquittée. On fit à cette occasion le quatrain suivant :

You taught the judges to interpret laws ;
Shewed seargeant Maynard how to plead a cause ;
You turned and wound, and rogued'em at your will :
Twas trial, not of life or death, but skill.

Vous avez enseigné aux juges à interpréter les lois ;
Vous avez montré à l'avocat Maynard comment il faut plaider une cause;
Vous les avez leurrés, enjolés, enlacés dans vos fourberies, suivant votre [caprice.]
Loin d'être un procès d'où dépendent la vie et la mort ce n'était qu'un (assaut d'habileté].

Suivant la coutume anglaise, les jurés lui réclamèrent leurs honoraires qui s'élevaient à 26 francs par tête. Elisabeth Cellier répondit à cette demande par une lettre au président du jury où

(1) Dans ce cas, on faisait l'obscurité complète : la femme se plaçait sur le côté gauche, tournant le dos à l'opérateur et, dans la suite, elle ne devait plus jamais se rencontrer avec ce dernier.

elle offrait ses services à cet honorable « gentleman », à ses collègues, à leurs « ladies », se refusant d'ailleurs absolument à payer pour avoir obtenu justice.

Cela aurait pu lui suffire. Elle eut le tort de publier ensuite un mémoire justificatif, qui lui attira une nouvelle citation devant la justice pour « mépris au gouvernement ». Elle fut condamnée au pilori, avec une amende de 1,000 livres ; à chaque exposition, le bourreau devait brûler ses ouvrages devant elle. On eut toutes les peines du monde à exécuter cette sentence. Quand le jour du pilori arrivait, elle se rendait malade en prenant une forte dose d'émétique ; une autre fois, bien qu'âgée de cinquante ans, elle se disait enceinte ; elle imagina même de s'introduire dans le corps une vessie remplie de sang pour simuler une hémorrhagie. Bref, on fut obligé de l'emporter de force et on parvint ainsi, le 11 septembre 1683, à lui appliquer sa peine (fig. 3).

La foule, furieuse, l'accabla d'injures et de projectiles ; on fut obligé de mettre entre les mains de la patiente une sorte de battoir pour qu'elle pût se protéger. Les vers satiriques furent nombreux ; en voici un échantillon, médiocre d'ailleurs :

Poor Cellier, you had better brought to bed
Anything, than to have a plot in triumph led
And thus to be received into the world's arms
By dirt and stones, and other warlike arms.

Pauvre Cellier, il vaudrait mieux pour vous d'être accouchée
De quoi que ce soit, que de vous être mise à la tête d'un complot
Et de vous faire accueillir ainsi dans les bras du monde
Par des immondices, des pierres et autres armes de guerre.

Si, au lieu de faire de la politique, Elisabeth Cellier avait employé son activité et son intelligence à tenter d'améliorer le sort et l'instruction des sages-femmes anglaises, elle aurait été la La Chapelle de la Grande-Bretagne. Le mémoire qu'elle adresa au roi pour les réformes nécessaires témoigne de vues sages et étendues.

Vers la fin du XVIIe siècle, nous citerons encore, en Angleterre, Labany qui, le 10 juin 1687 mit au monde James-Francis-Edward, fils de Jacques II. L'absence de l'accoucheur, Hugh Chamberlen, qui arriva trop tard, ainsi que diverses autres circonstance, firent accuser la sage-femme de s'être prêtée à une substitution d'en-

fant. Elle reçut du roi 500 guinées, 13,000 fr., pour la dédommager du préjudice que cette accusation avait portée à sa réputation.

En Allemagne, nous ne connaissons au XVIe siècle que FULVIE MORATA, née à Ferrare, en 1526, et MARGUERITE FUSS qui naquit à Havelberg en 1555, le 20 juillet, jour de la sainte Marguerite, patronne des accouchées. Voici ce que Delacoux écrit sur la pre-

FIG. 3. — Elisabeth Cellier au pilori. D'après une gravure du *British Museum* (1).

mière : « La jeune Morata reçut de son père, qui s'était fait un renom dans l'enseignement des belles-lettres, une éducation adaptée aux dispositions heureuses dont la nature l'avait douée, et fit des progrès rapides dans la connaissance des langues anciennes qui lui devinrent aussi familières que la sienne propre.

(1) Figure tirée de *English Midwives*, par J. AVELING. A. Churchill, éditeur Londres

Privée de bonne heure de son père, qui était attaché à la cour de Ferrare, elle se trouva non seulement chargée de l'éducation de son jeune frère, ce dont elle s'acquitta très habilement, mais elle en fut encore le soutien. Ayant épousé un jeune médecin allemand, nommé Grunhler, elle le suivit à Schweinfurt, en Franconie. Cette ville, après avoir été assiégée, fut livrée aux flammes; les deux époux, dans la plus grande détresse, se retirèrent à Havelberg, qui devint le séjour du couple infortuné. Là, Morata se livra à un nouveau genre d'études; elle prépara les leçons de son mari, moins versé qu'elle ne l'était dans les langues scientifiques. Au XVIe siècle, comme on le sait, dans toute l'Allemagne principalement, les hommes étaient exclus de l'art pratique des accouchements, et les lois, à cet égard, eussent puni de mort celui qui eût osé assister une femme dans ses couches. Morata avait conçu le noble projet d'établir à Heidelberg une école spéciale à l'intention d'y former des élèves de son sexe, pour l'art des accouchements; mais la mort vint la surprendre au moment où elle allait réaliser cette grande idée. Le projet de Morata ne fut point perdu cependant, car, si nous en croyons Berthold Beherens, il nous dit, dans ses *Delecta medica,* que l'archevêque de Cologne en apprécia l'importance et dota la ville de Bonn d'une école d'accouchement. Morata mourut en 1555, à 29 ans ».

Siebold (1), qui ne fait pas mention de cette Morata, donne des détails intéressants sur la vie de Marguerite Fuss. « Son père, nommé Schieffelbein, était instituteur et chantre à Havelberg, il l'instruisit de toutes les choses utiles, surtout des principes du christianisme et de la langue latine; sa mère, CATHERINE, était une sage-femme jurée, et appartenait à une famille noble. A l'âge de 22 ans, Marguerite épouse Joh. Fuss, commis à la chancellerie de Magdebourg. Comme elle n'eut pas d'enfants, et que son mari menait une vie dissipée, elle se sépara de lui, et se voua à la pratique des accouchements, en aidant sa mère. Après la mort de celle-ci, qui lui laissa une petite somme en héritage, elle résolut d'apprendre cet art avec soin, et à cet effet, elle se rendit à Strasbourg, en Alsace, pour suivre les leçons de plusieurs docteurs renommés, et apprendre à se diriger dans les cas difficiles. Après deux ans, elle alla à Cologne, sur la Sprée, pour s'y fixer. Comme elle avait donné des preuves sérieuses de son savoir, et qu'elle en apportait les certificats les plus flatteurs, elle fut ap-

(1) *Essai d'une histoire de l'obstétricie*, trad. par E. Herrgott.

pelée à diverses cours souveraines, même en Hollande et en Danemark, où elle eut de brillants succès, une grande renommée et où elle gagna beaucoup d'argent. Comme ces fatigues lui étaient pénibles, puisqu'elle avançait en âge, elle accepta le poste de sage-femme particulière de la princesse Sybilla, à Brieg, où elle resta jusqu'à la fin de ses jours. La *mère Marguerite*, comme on l'appelait généralement à Brieg, avait une belle figure, un aspect distingué et une tenue toute particulière. Elle portait une robe noire avec des plis nombreux, des bandes larges en écarlate, un corset semblable, garni de tresses d'or, une jaquette garnie de martre et de tresses d'or, comme celles des hussards hongrois, un bonnet élevé en martre avec un fond rouge d'où pendait une lourde tresse d'or. Pendant l'hiver, elle s'enveloppait d'une large pelisse garnie de renard jaune. Dans la main gauche, elle tenait un sac en cuir sur lequel était brodé un serpent entourant la masse d'Esculape, dans la main droite, une canne à bouton d'or garni de pierreries, elle s'en servait pour chasser les chiens, dont elle avait une grande peur. C'était une femme très instruite, très serviable, dont on ne pouvait se passer dans les accouchements difficiles; elle était le bras droit et la conseillère de la duchesse, qui avait une frayeur considérable quand la *mère Marguerite* n'était pas à ses côtés. Cette vieille femme devait maintenir l'ordre parmi les jeunes demoiselles de la cour. Quand la duchesse était malade, elle ne la quittait pas; pendant sa dernière maladie, elle eut fort à lutter contre les médecins, qui voulaient lui administrer force remèdes excitants ; elle se permit même de dire qu'elle promettait de la conserver en vie, si on lui en abandonnait le traitement. La duchesse mourut le 19 mars 1625. Elle en eut un tel chagrin qu'elle succomba la même année, le 3 août. Ses obsèques furent célébrées avec la plus grande pompe, au son de toutes les cloches de la cathédrale; elle fut enterrée dans un tombeau construit pour elle, à côté de celui où reposait la duchesse, sa bien chère maîtresse. D'après sa volonté, ses instruments furent partagés entre les sages-femmes du duché. Parmi les services qu'elle a rendus, on cite l'introduction des seringues dans le duché de Brieg. »

La plus célèbre des sages-femmes du XVIIe siècle en Allemagne, fut Justine Siegemundin, fille d'Elias Dittrich, pasteur à Ronnstock, en Silésie. Elle devint, en 1695, l'accoucheuse de l'électrice de Brandebourg et était souvent appelée dans les cours étrangères. Elle se décida sur le tard à se faire sage-femme; voici dans quelle circonstance: à 23 ans, ses règles se suppri-

mèrent pendant plusieurs mois, son ventre se développa et les sages-femmes qu'elle consulta furent toutes d'avis qu'il s'agissait d'une grossesse à terme et qu'il était nécessaire de provoquer au plus tôt l'accouchement ; pendant une quinzaine de jours, elles se mirent donc en devoir de la faire accoucher de force et lui infligèrent les manœuvres les plus pénibles, mais sans résultat ; de guerre lasses, elles appelèrent à leur aide un médecin, qui reconnut une rétention du sang menstruel. Après sa guérison, Justine, effrayée, par sa propre expérience, des dangers que faisait courir l'ignorance des sages-femmes, résolut de se vouer à leur instruction et publia, en 1690, un opuscule rempli d'excellents conseils puisés dans sa pratique. Ce livre est rédigé sous forme de conversation entre une sage-femme, Justine, et son élève, Christine. Une contemporaine Anne-Elisabeth Horenburgin, ex-femme de chambre d'une princesse d'Anahlt, qui exerça à Eisleben, puis à Brunswick, publia aussi, en 1700, un ouvrage pour les sages-femmes ; mais elle se contenta de copier le catéchisme de Justine.

En France, au XVIIe siècle, nous signalerons, tout d'abord, deux irrégulières de l'obstétrique qui acquirent une certaine célébrité en dehors de leur spécialité : La Voisin, qui abandonna sa profession peu lucrative pour se faire devineresse et empoisonneuse, et Manon, une autre sage-femme qui, à bout de ressources, entra au service de Mlle de Gorla, la Du Parc, maîtresse de Racine. La Manon ne fut peut-être pas étrangère à la mort de cette actrice qui, étant dans un état de grossesse avancé, fut emportée d'une façon mystérieuse. Les bruits de l'époque accusaient de sa fin l'illustre poète qui lui aurait administré des drogues abortives remises par La Voisin, sans doute avec la complicité de La Manon.

Donnons un souvenir à une praticienne honnête, Peronne Du Moutier, sage-femme d'Anne d'Autriche. En témoignage de reconnaissance, la reine paya les frais de ses funérailles :

« 1er novembre 1648, convoy et service pour deffuncte madame Peronne Du Moustier, sage-femme de la Royne et des filles de France et ancienne jurée au Chastelet, veuve de feu M. de la Planche, demeurant rue Saint-Honoré, près le palais Cardinel, exhumée aux Saints-Innocents » (1).

Pour les sages-femmes qui se sont succédé à l'Hôtel-Dieu,

(1) H. Scoutetten, *loc. cit.*

Ie fus du Genre humain, la mortelle Ennemie,
Par l'horreur de mes jours, on vit régner la mort;
Et mon Crime par tout, portant son Infamie,
Fit la guerre aux Mortels, et termina mon sort.
LE PORTRAIT DE LA VOISIN
Brustée vive à Paris le Ieudy 22e Fevrier 1680

FIG. 4.

durant le XVIIe et le XVIIIe siècles, nous renvoyons à la monographie de Mlle Henriette Carrier (1). On y verra les luttes que Marie Moreau, la dame Gaian et la veuve de France eurent

Fig. 5. — Mme Lamarche.

à soutenir contre le bureau, contre les religieuses de l'hôpital, contre des ecclésiastiques ou des nobles dames qui s'ingéraient

(1) Voici les noms de ces sages-femmes par ordre chronologique :
1601. Estiennette Rimbault. — 1614. Jacquette Ledoux. — 1617. Geneviève Goupil. — 1618. Marie de Hacqueville. — 1624 à 1651. Thiennette Janet, Jeanne Douailly et dame Le Vacher, sous la maîtrise de laquelle Peu commença à pratiquer des accouchements en 1646. — 1651. Marie Moreau. — 1660. Dame Gaian. — 1662. Françoise Cornet. — 1664. Dame Rabier. — 1670. Marguerite du Tertre, dit de la Marche, veuve de Jean Didiot, *intérim* dame du Trésor. — 1686. Louise Morlet. — 1691. Dame Bureau. — 1692. Dame Descarreaux. — 1693. Marie Magdeleine Le Gouey. — 1697. Claude Langlois. — 1713. Demoiselle Langlois. — 1737. Edmée Gouet. — 1739. Marie Claude Pour. — 1751. Anne Catherine Caranda. — 1764. Marie Delaplace. — 1774. Mme Dugès.

dans les affaires de la maison, pour y introduire une sage-femme à leur dévotion. La dame DE BILLY fut aussi victime de ces intrigues administratives et mourut à la peine, à l'Hôtel-Dieu, en 1670.

MARGUERITE DE LA MARCHE, qui lui succéda, a laissé des *Instructions familières et très faciles, faites par questions et réponses, touchant toutes les choses principales qu'une sage-femme doit savoir*; c'est un livre élémentaire, méthodique et concis. En 1686, elle quitta l'Hôtel-Dieu et se retira à Orléans « pour voir si son air natal lui rendra la santé ». Elle mourut en 1706, à l'âge de 68 ans.

ANNE-CATHERINE CARANDA fut la seule femme mariée admise comme sage-femme à l'Hôtel-Dieu, en 1751. Le Bureau fit cette

FIG. 6. — Mme Dugès.

exception en sa faveur, parce qu'elle était séparée de son mari depuis une vingtaine d'années ; aussi eut-on soin de spécifier dans l'acte de nomination que « si elle venoit à se réunir avec son mary,

elle seroit obligée de se retirer de l'Hôtel-Dieu ». Elle préféra sa place à son mari et mourut à l'Hôtel-Dieu, le samedi 26 mars 1764. Marthe-Marie Jouet, veuve du chirurgien Delaplace, lui succéda ; elle succomba aussi à la peine, après dix années de bons services ; le Bureau reconnaissant, alloua à ses enfants une gratification de trois cent soixante-dix livres.

La dernière, et aussi la plus célèbre des sages-femmes de l'Hôtel-Dieu, fut Mme Marie Dugès, née en 1730, morte en 1797, femme de Louis Dugès, officier de santé. Elle fait partie d'une dynastie renommée : sa mère, la dame Jonet, était une sage-femme jurée du Chatelet et jouissait d'une certaine réputation ; sa fille fut Mme La Chapelle qui éclipsa toutes ses collègues.

En 1783, le dévouement et l'activité que déploya Mme Dugès dans son service, lui valurent, de la part de Louis XVI, une gratification de six cents livres. Mais, dans les vieux bâtiments insalubres de l'Hôtel-Dieu (fig. 7), malgré le dévouement de Mme Dugès, la mortalité des femmes en couches n'en était pas moins excessive. Aussi la Convention décida-t-elle, le 17 octobre 1795, de transférer les femmes enceintes rue d'Enfer à l'Institution de l'Oratoire (fig. 8), tandis que les nourrices s'établissaient, avec les enfants, dans l'ancien couvent de Port-Royal (fig. 9). Ces deux établissements formèrent alors l'Hospice de la Maternité et Mme Dugès fut chargée de sa direction (1).

Mme Dugès ne s'occupa de la section d'accouchement que jusqu'en 1797, époque à laquelle elle confia la surveillance des accouchées et des élèves sages-femmes à sa fille, qui lui servait déjà d'adjointe à l'Hôtel-Dieu.

En dehors de l'Hôtel-Dieu et de la Maternité, nous trouvons, en France, au XVIIIe siècle, Christine Clavé, dont les cours étaient très suivis, même par les médecins ; Magdelaine Aubert, qui dut à son oncle Duverney, des connaissances anatomiques rares chez les sages-femmes ; Marie-Prudence Plisson aussi versée dans les belles-lettres que dans les sciences naturelles. Celle-ci fit une étude approfondie de la question si controversée des naissances tardives et conclut, avec Lebas et Petit, qu'elles pouvaient dépasser le terme ordinaire. Nous signalerons encore la dame Balanchon, sage-femme jurée du Châtelet, en 1729, ne fût-ce que pour sa vigueur *argumentante :* « Jusqu'en 1775, dit Delacoux, on procéda

(1) Ce n'est que le 1er octobre 1814 que les femmes enceintes quittèrent l'Oratoire, pour s'installer dans le couvent de Port-Royal ou Maison de la Bourbe, qui leur sert encore aujourd'hui de maison d'accouchement et qui, à son tour, tombe en ruines.

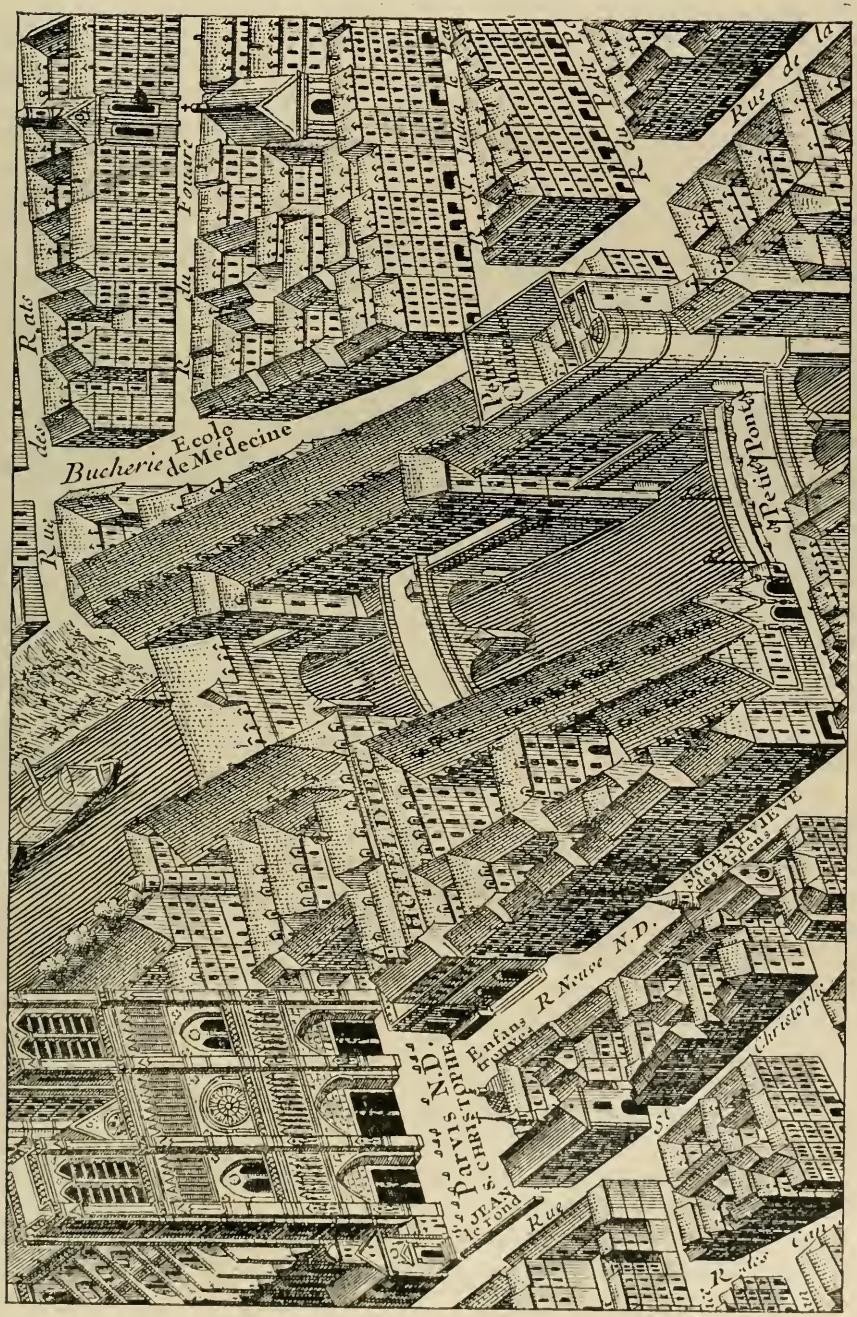

FIG. 7. — L'Hôtel-Dieu, d'après le plan de Turgot. Figure tirée des *Origines de la Maternité*, par H. CARTIER.

avec une sorte de solennité à la réception des sages-femmes comme à celle des docteurs et maîtres en chirurgie. Pour plus d'assurance et de garanties, la récipiendaire se présentait sous le patronage d'une sage-femme en renom qui au besoin discutait en faveur de la néophyte. A l'une de ces solennités, la dame Balanchon soutint si vigoureusement et avec tant d'avantage, contre Jacques Mesnard, une de ces thèses ambiguës et paradoxales, si souvent

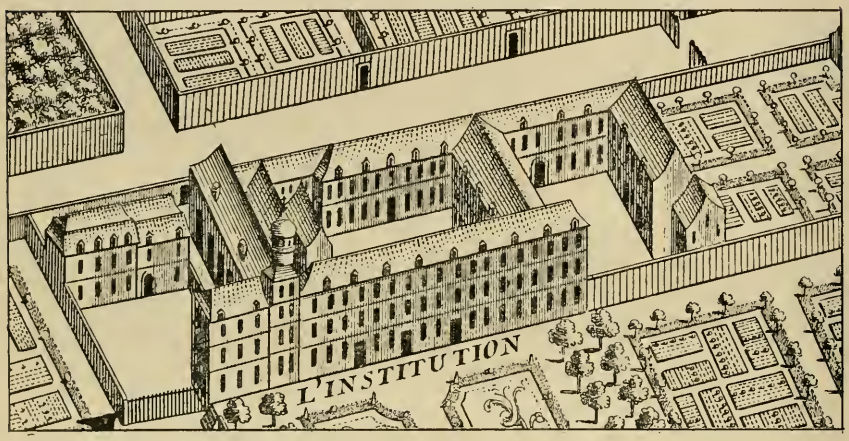

Fig. 8. — L'Institution de l'Oratoire, en 1731. Figure tirée des *Origines de la Maternité*, par H. Carrier.

soulevées au sein de Sociétés savantes, que la chambre de juridiction de Saint-Côme, pour l'honneur du corps des chirurgiens, demanda, par l'autorité de la Martinière, l'abolition de l'usage du patronage, déclinant l'incompétence des femmes en matière de science ».

Enfin, avant de nous étendre sur les mérites de Mme Ducoudray et de sa nièce Coutenceau, il serait injuste de passer sous silence une autre sage-femme jurée de Paris, Mme Chevet, et deux célébrités provinciales Félicité Reffatin, de Nevers, et Mme Lunel, de Chartres.

Angélique-Marie Le Boursier dame Ducoudray, vécut de 1712 à 1789. A Paris, une sage-femme était obligée de passer un examen devant un jury spécial, mais en province, la première venue pouvait exercer, sur la simple présentation d'un certificat de moralité, délivré par le curé de sa paroisse. Mme Ducoudray, élève de dame Philibert Bairsin, maîtresse sage-femme

jurée du Châtelet, se proposa d'instruire ces ignorantes et obtint du roi un brevet qui l'autorisait « à tenir des cours d'instruction publique dans toutes les provinces du Royaume ». Elle faisait ses démonstrations pratiques à l'aide d'un mannequin de son invention. « Je pris le parti, dit-elle dans l'avant-propos de l'*Abrégé de l'art des accouchements*, de leur rendre mes leçons palpables, en

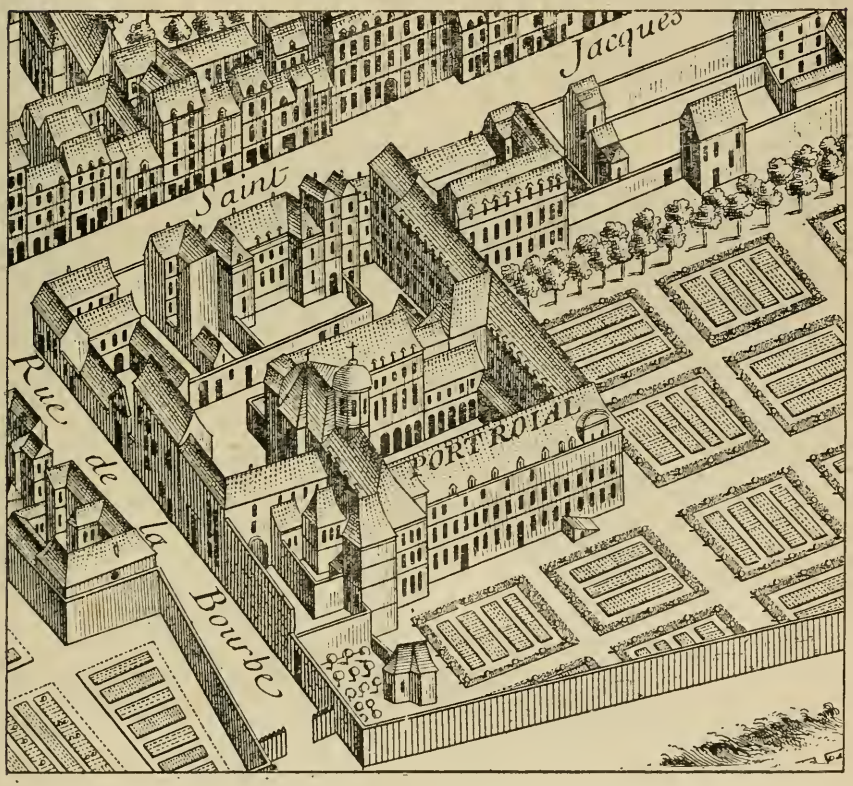

FIG. 9. — L'Abbaye de Port-Royal, en 1731. Figure tirée des *Origines de la Maternité*, par H. CARRIER.

les faisant manœuvrer devant moi sur une machine que je construisis à cet effet, et qui représentait le bassin d'une femme, la matrice, son orifice, ses ligaments, le conduit appelé vagin, la vessie et l'intestin rectum. J'y joignis un modèle d'enfant de grandeur naturelle, dont je rendis les jointures assez flexibles, pour pouvoir le mettre dans des positions différentes; un arrière-faix,

avec les membranes, et la démonstration des eaux qu'elles renferment ; le cordon ombilical composé de ses deux artères et de la veine, laissant une moitié flétrie et l'autre gonflée, pour imiter, en quelque sorte, le cordon d'un enfant mort et celui d'un enfant vivant, auquel on sent les battements des vaisseaux qui le composent. »

Voici la copie du *brevet* dont nous parlons ci-dessus :

Brevet qui autorise la Dame Ducoudray, maîtresse sage-femme, à tenir des cours d'instruction publique dans toutes les provinces du royaume.

Aujourd'hui, dix-huit août mil sept cent soixante-sept, le Roi étant à Compiègne : Sa Majesté, toujours occupée du soin de donner à ses peuples les secours dont ils ont besoin, et principalement pour tout ce qui peut tendre à leur conservation, et bien informée de la science et de l'expérience que la Dame Ducoudray, sage-femme, a acquise dans l'art des accouchemens ; voulant, d'ailleurs, la récompenser des soins infinis qu'elle s'est donnés pour pousser cet art si utile et si nécessaire à un haut degré de perfection, Sa Majesté l'a nommée pour enseigner l'art des accouchemens dans toute l'étendue de son royaume, lui permet, à cet effet, d'y tenir des cours publics et particuliers sur tout ce qui y a rapport, sans que, sous aucun prétexte, elle puisse y être troublée : Mande et ordonne, en conséquence, Sa Majesté, à tous gouverneurs, intendans et commissaires départis dans ses provinces pour l'exécution de ses ordres, et à tous magistrats et juges qu'il appartiendra de la protéger et de lui donner toute l'aide et assistance dont elle aura besoin ; et afin de lui procurer tous les moyens de se transporter dans toutes les provinces où elle sera utile, Sa Majesté veut et entend que tant qu'elle tiendra des cours publics d'instruction, dans quelque lieu de son royaume que ce soit, elle jouisse par chacun an de la somme de huit mille livres, qu'elle lui accorde à titre de gratification annuelle ; et lorsque l'âge ou les infirmités ne lui permettront plus de tenir lesdits cours, de trois mille livres seulement, pour lui faciliter les moyens de vivre dans sa retraite ; lesquelles sommes lui seront payées, dans les cas susdits à l'avenir, par chacun an, sa vie durante, par les gardes de son trésor royal, présens et à venir, sur ses simples quittances, à compter suivant les états ou ordonnances qui en seront expédiées en vertu du présent brevet, que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa

main, et fait contresigner par moi, Conseiller Secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

Signé : Louis, Et plus bas : Phelypeaux.

Dans ses instructions aux sages-femmes de la campagne, nous relevons le passage suivant relatif au baptême des enfants : « Il y a ordinairement du danger à porter les enfants au baptême pendant la nuit, surtout dans les paroisses de la campagne ; les mauvais chemins, les fossés, les mauvais temps, les rencontres des

Fig. 10 — Mme Ducoudray.

chiens, etc., tous ces inconvénients, dont on peut se parer le jour, ne permettent pas qu'on expose la nuit un dépôt si précieux ; un faux pas de celui ou celle qui porte l'enfant, peut lui faire perdre la vie sans baptême ; on peut lui donner dans la maison sous condition ; aussi voit-on des pasteurs sages, qui défendent d'amener à

l'église l'enfant lorsqu'il est nuit ». Elle continue ses sages recommandations : « Il est encore du devoir d'une sage-femme d'avoir soin, pendant l'hiver, de recommander aux clercs de la paroisse de chauffer tant soit peu l'eau des fonts, de sorte qu'elle soit un peu tiède ; faute de cette précaution, l'enfant pourrait s'enrhumer; il pourrait même s'ensuivre des infirmités qui le conduiraient à la mort ». Puis vient la façon de présenter l'enfant sur les fonts baptismaux : « Quand une sage-femme propose l'enfant pour le baptême, elle doit détacher l'épingle du bonnet de dessous le menton, et ne point arrêter le maillot dessous le col, afin de faciliter les onctions qui se font sur la poitrine et entre les deux épaules. Quand elle présente au baptême, il faut qu'elle l'étende le long du bras gauche, en soutenant de la main la tête tant soit peu penchée sur la poitrine, en sorte que la tête soit un peu plus haute que les pieds. Il se trouve des femmes si embarrassées, qu'elles présentent l'enfant des deux mains, et par les épaules : cette attitude est si violente pour lui, qu'il devient sur le champ tout violet, parce qu'il n'a pas la force de soutenir sa tête ».

Nous empruntons à Delacoux les notes biographiques qui suivent sur Marguerite Guillomance Coutenceau, fondatrice et sage-femme de la Maternité de Bordeaux, née à Clermont-Ferrand en 1753, nièce, élève et survivante de Marguerite Ducoudray, morte à Paris en 1825. « La famille Coutenceau a laissé des souvenirs précieux dans l'âme de ceux qui l'ont connue pour les services importants qu'elle a rendus à son pays. On pourrait même dire que tous ses membres ont un droit égal à notre reconnaissance. Une tante s'est rendue célèbre autant par son savoir que par ses bienfaits ; une nièce a dignement marché sur ses traces, et son époux a honoré la même profession ; un fils, dont la perte prématurée a été vivement sentie par le corps médical, avait, avant le temps, payé le plus honorable tribut à la science et à l'humanité.

« Un établissement des plus utiles, un hospice de la Maternité fut fondé à Bordeaux aux sollicitations et par les soins de Coutenceau et ceux de Marguerite sa femme, qui surent trouver parmi les démagogues de 93 des philanthropes assez éclairés pour apprécier l'importance et l'utilité d'un pareil projet et pour seconder les efforts généreux du couple Lucinien. Cet établissement resta pour ainsi dire le domaine de ses fondateurs qui en eurent constamment la direction. Les vues grandes et le zèle à créer honorent l'homme sans doute, mais il est d'autres services plus difficiles encore et plus méritoires : ce sont ceux que rend le désintéresse-

ment. Pendant la disette de 1795, les hospices manquèrent des choses de première nécessité ; celui de la Maternité de Bordeaux fut longtemps soutenu et approvisionné aux frais de son directeur Coutenceau. Aussi ce bienfaiteur de l'humanité n'a t-il vécu que pour léguer un nom cher et des souvenirs précieux à sa famille.

« C'est au profit de l'hospice de la Maternité de Bordeaux que la digne épouse de Coutenceau consacra ses veilles ; c'est dans l'intérêt de son pays qu'elle employa et son expérience et son instruction à former des élèves sages-femmes, dont un grand nombre suivirent la même voie que leur avait tracée cette habile maîtresse. Mme Coutenceau, élève de Mme Ducoudray, sa tante, montra de bonne heure toutes les qualités qui lui étaient nécessaires pour soutenir la réputation et marcher sur les traces de sa tutrice. Ce furent ces mêmes qualités qui valurent à Mlle Guillomance, sur la demande de sa tante et de sa bienfaitrice, le titre de survivante, par brevet du roi de 1774. Par le même brevet, elle fut admise à jouir de la pension allouée à Mme Ducoudray et à faire, avec elle, dans toute l'étendue du royaume, des cours publics sur l'art des accouchements. C'est dans le cours de cette mission et en séjournant à Bordeaux, que Mlle Guillomance fut recherchée par Coutenceau qu'elle épousa. Mme Ducoudray, étant morte, sa pension passa à sa nièce, et elle lui fut maintenue par un arrêté de la Convention nationale de 1793, et conservée jusqu'à son décès. En 1794, Mme Coutenceau fut chargée, avec son mari, de la direction de l'hospice de la Maternité de Bordeaux. Dans cet établissement, d'une réputation justement méritée, la mémoire de sa fondatrice sera toujours révérée et l'on ne parlera jamais de cet hospice sans que le nom de Coutenceau soit cité. Elle fut remplacée, après sa mort, par Mme Marie-Caroline Duboscq, née en 1794.

« Sous le titre d'*Instructions sommaires, théoriques et pratiques, sur les accouchements*, à l'usage des sages-femmes, Mme Coutenceau publia, en l'an VI, un ouvrage où les principes de son art sont exposés avec autant de méthode que de clarté. »

Avant de passer à l'étranger, nous devons un souvenir à une sage-femme anglo-française, Mme Biheron, qui enseigna les accouchements à Paris puis à Londres, où elle eut Hunter pour élève. Mme Biheron s'adonna à l'étude de l'anatomie et modela plusieurs pièces en cire très réussies, « auxquelles il ne manquait que l'odeur, dit un auteur de l'époque » ; elle se dispute avec l'ita-

lienne Morandi Manzolini, dont nous parlerons bientôt, l'honneur de cette invention.

En Allemagne, nous n'avons que Barbe Weidmannin, sage-femme à Augsbourg ; elle publia, en 1738, un cours d'accouchement à l'usage des sages-femmes, qui mérite d'être oublié.

En Hollande, nous ne trouvons aussi que Bette, de Frise. Elle fonda à Groningue, de ses propres deniers, une Maternité qu'elle administra elle-même ; on ne connaît d'elle qu'un opuscule sur les dangers de laisser dormir les nouvelles accouchées.

En Italie, parmi les sages-femmes qui ont joui d'un certain renom, citons : Laure Bassi, Clotilde Tambroni et Maria Dalle Donne ; celle-ci ayant conquis ses grades en philosophie et en médecine, obtint le droit d'exercer la médecine à Bologne. Avant-elle, en 1760, le sénat Bolonais avait accordé le même privilège à Anne Morandi Manzolini et lui avait confié une chaire d'anatomie. L'Italie a donc devancé l'Amérique dans la création des doctoresses (1).

En Irlande, Mary Dunnally, de Dungannam, fut la première des sages-femmes qui osa pratiquer l'opération césarienne. Elle se servit d'un rasoir, seul instrument qu'elle eut à sa disposition. Pendant deux heures, jusqu'à l'arrivée du chirurgien qu'on avait mandé, elle maintint en contact les lèvres de la plaie et réussit dans cette opération hasardeuse.

Le XVIIIe siècle nous présente, en Angleterre, une figure assez originale : Élisabeth Blackwell (2) ; elle se fit sage-femme par dévouement conjugal. Son mari, Alexandre Blackwell, pharmacien aux environs de Londres, s'était ruiné par l'impression d'un ouvrage sur l'agriculture. Elisabeth suivit les cours de Smellie et s'établit sage-femme. Ne trouvant pas dans sa profession des ressources suffisantes pour délivrer son mari de la prison pour dettes, elle eût l'idée d'illustrer un recueil de plantes médicinales dont celui-ci rédigea le texte. Après deux années de travail, elle avait amassé assez d'argent pour libérer Blackwell. Les deux époux partirent pour la Suède ; là, Blackwell fut impliqué dans une conspiration et mourut sur l'échafaud. Sa veuve revint à Londres ; elle continua à dessiner et à peindre des plantes : son œuvre fut réunie en 3 vol. in-folio, comprenant 500 planches et publiée en 1736. Elle revint à Londres, où elle mourut en 1770, à l'âge de 58 ans.

(1) Millot. *L'obstétrique en Italie.*
(2) Née en 1712.

Vers la même époque, Smellie parle avec les plus grands éloges de Mmes Hopkins, Maddox, Brown, Fox, Charles et surtout Mme Simpson, qui le suppléait dans l'enseignement de l'obstétrique. Une autre contemporaine de Blackwell fut Élisabeth Phillips, Dans le cimetière de Charlestown, on lit une épitaphe élogieuse qui la concerne :

« Ci-git le corps de Mme Elisabeth Phillips, née à Westminster, dans la Grande-Bretagne, et autorisée par Jean, Lord Evêque de Londres en l'an 1718, à exercer la profession de sage-femme. Elle s'est établie dans ce pays en 1719 et, par la grâce de Dieu, a fait venir au monde plus de 3000 enfants. Elle est morte le 5 mai 1761, âgée de 76 ans. »

La plus fameuse peut-être des accoucheuses anglaises fut Elisabeth Nihell (1). Elle fut, en 1747, élève de l'Hôtel-Dieu de Paris où, à cause de sa religion, elle n'avait été admise que grâce à la protection du duc d'Orléans. De retour en Angleterre, elle fit une guerre acharnée aux accoucheurs de Londres, qui étaient parvenus à supplanter les sages-femmes. Sans hésiter, elle s'attaqua au plus fameux d'entre eux, à Smellie, dans l'ouvrage intitulé : *La cause de l'humanité référée au tribunal de la raison, ou traité des accouchements par les femmes.* Voici quelques passages de cette diatribe virulente :

« Il nous fait (Smellie) le reproche d'être intéressée. Je suis en état de prouver que j'ai délivré plus de neuf cents femmes gratis et par charité ; je doute que notre docteur en ait fait autant, à moins qu'il ne compte pour charité celle qu'il faisait à cette automate qui lui servait de modèle pour ses apprentis. C'était une statue de bois, représentant une femme grosse dont le ventre était de cuir, une vessie remplie de petite bière figurait la matrice. Cette vessie se fermait par un bouchon de liège, auquel était attachée une ficelle pour le tirer à point nommé, et démontrer d'une façon sensible l'écoulement des eaux roussâtres. Enfin, au milieu de cette vessie était une poupée de cire, à laquelle on donnait différentes positions.

« De cette admirable mécanique, s'est formé un essaim effroyable d'accoucheurs, qui se sont éparpillés par toute la ville de Londres et les campagnes. De son propre aveu, il a fait, en moins de

(1) Née à Londres en 1723.

dix ans, neuf cents élèves, sans compter le nombre de sages-femmes qu'il a instruites et façonnées d'une manière aussi miraculeuse.

« Ces dignes élèves ne doivent-ils pas être en état de juger de la situation des femmes grosses et de celle du fruit qu'elles portent ? Ne sont-ils pas bien au fait de cette branche d'anatomie que l'on exige, même des sages-femmes ? Ne doivent-ils pas avoir le tact bien fin, bien subtil, et sentir la proportion ou l'analogie qui se trouve, entre une pure machine et un corps sensible, délicat, animé et bien organisé ? »

Ailleurs, elle s'élève contre l'emploi des instruments dont on faisait un véritable abus dans les accouchements. Elle veut « libérer les femmes de cet honteux assujettissement de corps et d'esprit, qui les soumet à l'indécente inquisition d'une troupe de mercenaires, qui s'instruisent auprès d'elles sous les favorables auspices de cette puissante sauvegarde, le scalpel, le perforatif, le bec de grue, le bec de corbin, le pied de biche, le pied de griffon, le speculum matricis, les lacs, les lacets, les frondes, les filets, les crochets mousses ou pointus, ou tranchants, les couteaux, les ciseaux, les cisailles, les terebra-occulta, les bistouris, les pinces, les pincettes, les tenailles, les tenettes, les cuillers, les cuillerons, mais par-dessus toutes choses, les tire-têtes ou forceps, flamands, hollandais, irlandais, français, anglais, nus ou couverts, longs ou courts, droits ou courbes, plats, pleins, fenestrés ou non fenestrés ». Puis elle continue : « La vérité que je prétends soutenir ici, c'est que les fautes des sages-femmes, auxquelles il serait à souhaiter qu'on voulut obvier, ne sont ni si vraisemblablement communes à leur sexe, ni d'une nature aussi horrible et aussi atroce que celles qui se trouvent dans la pratique de Messieurs les instrumentaires. Vous n'avez rien à craindre parmi les sages-femmes de comparable à ces tortures, qui vous pincent, qui vous déchirent, vous mutilent, vous estropient, vous tiraillent, vous charpentent, vous arrachent des enfants par morceaux et vous mettent des femmes hors d'état de concevoir à l'avenir ; supplices toutefois qui, dans un plus grand ou moindre degré, sont inséparables de l'usage de ces mains de fer et d'acier, que les hommes emploient si souvent sans aucune nécessité ».

Et plus loin : « On verra assez souvent un de ces instrumentaires, après une opération qui mériterait les plus sévères réprimandes, on le verra, d'un air triomphant, se quarrer à grands pas dans une chambre, et le fer meurtrier en main, chanter victoire en

criant qu'ici, l'art victorieux a sauvé la nature comme par enchantement ».

Elle affirme, comme Sacombe le fit plus tard, que tous ces instruments peuvent être remplacés, sans danger, par la main « non d'un accoucheur qui l'aurait large comme une épaule de mouton, mais une main déliée telle que l'ont pour l'ordinaire les sages-femmes. »

Puis elle ajoute : « J'ose protester que, dans tous les cas où il

Fig. 11. — Elisabeth Nihell.

serait très possible d'opérer avec le forceps, je serai toujours sûre de le faire bien plus adroitement de mes mains ; de sorte que, sans vouloir outrer la comparaison, le forceps peut quelquefois délivrer une femme, mais comment ? Vraisemblablement comme un homme peut, s'il le veut, entreprendre de faire le tour du parc Saint-James, sur une paire de jambes artificielles qu'on nomme des échasses, qui par cette élévation empruntée le font marcher, en vacillant d'une façon si comique, qu'il n'est pas diffi-

cile de penser que ce même homme remplirait bien plus aisément son but, s'il daignait se servir de ses jambes naturelles ». Elle conclut que « le plus beau, le meilleur, le premier et le plus ancien de tous les instruments, c'est la main naturelle... et c'est en cette partie où les femmes ont évidemment l'avantage sur les hommes, surtout quand il s'agit de manœuvres pour délivrer leurs semblables, où la dextérité devient incomparablement plus efficace que si on y allait à force ouverte ».

Non contente de démontrer la supériorité de la sage-femme sur l'accoucheur, elle finit par malmener, de belle façon, *ces jocrisses qui font le métier de sages-femmes :* « Quoi qu'il en soit dans les circonstances où une femme a besoin de l'assistance de notre art, pour le peu qu'elle soit sensible à sa propre conservation et à celle de l'enfant qu'elle porte, c'est alors qu'elle a lieu de regarder, avec autant d'horreur que de mépris, les différents rôles que jouent ces fiers champions, ces mâles sages-femmes, dont l'un rustique et bourru, voulant néanmoins faire le bel esprit, ne fera que le sot plaisant, par d'impertinentes questions tout à fait à contretemps et, au plus fort même de sa pétulante opération, demandera d'une voix rauque à sa patiente « si elle veut en être bientôt quitte ». L'autre, au contraire, se présentera comme un dameret, avec toute l'élégance d'un petit maître qui, d'un air galant et souriant, fera la petite bouche par la contraction de ses lèvres, pour, d'un ton doucereux, assurer Madame que les instruments ne lui porteront aucun préjudice, que l'enfant même n'en sera pas marqué ou du moins bien peu, et peut-être point du tout (1), quoique pendant tout ce temps là il mente comme un arracheur de dents ».

Il y a de l'humour dans la manière d'Elisabeth Nihell et de piquantes observations de mœurs professionnelles, il y a même du bon sens dans ses remarques sur l'abus des instruments ; mais ses attaques contre les médecins tombent par leur exagération même.

Sarah Stone, qui précéda Nihell, variait dans son opinion sur les accoucheurs selon que ceux-ci la gênaient ou non. Ainsi elle débute, en 1702, à Bridgewater ; dans ce pays, il n'y avait pas un accoucheur à plusieurs milles à la ronde. Sarah, forcée de faire ses visites à cheval, pense que « les maladies des femmes encein-

(1) Allusion à ce passage de Smellie : « On peut introduire le forceps avec beaucoup d'aisance et de sûreté comme une paire de mains artificielles, par lesquelles la tête de l'enfant sera bien peu marquée si elle l'est, et la femme bien rarement déchirée ».

tes ne sont pas l'affaire d'une sage-femme, mais d'un médecin ». Mais plus tard, en 1737, elle vient à Londres où l'équitation n'est plus nécessaire et écrit : « Je ne comprends pas pourquoi les sages-femmes ne peuvent terminer l'accouchement qu'elles ont commencé, sans appeler des hommes à leur aide qui recueillent les

Fig. 12. — Marie-Louise La Chapelle.

éloges, tandis que les premières ont eu toute la peine. » Quant aux instruments obstétricaux, elle les trouve inutiles ; un simple canif lui semblait suffisant.

Mme Kennon, sage-femme de la reine Caroline, prit aussi part à la croisade contre les accoucheurs. Elle laissa, à sa mort, 500 livres, autrement 12,500 francs, au Dr Franck Nicholls pour le récompenser d'avoir écrit sa *Requête des enfants dans le sein de leurs mères*, satire contre les accoucheurs de l'époque et qu'on trouvera

à la fin de ce volume. Parmi les sages-femmes royales, nous citerons encore Mme Draper, qui assista la reine à la naissance de Georges IV, pendant que Hunter attendait dans une pièce voisine, et Margaret Stephen, qui accoucha la reine Charlotte en 1795. Son animosité contre les accoucheurs était aussi grande que celle de ses collègues, mais contrairement aux autres dames de la profession, elle reconnaissait l'utilité du forceps. Elle est l'auteur d'un opuscule intitulé : *Moyens de prévenir les accidents pendant l'accouchement, à l'usage des personnes du monde.*

Au XIXe siècle, brille au premier rang la fille de Mme Dugès. Marie-Louise La Chapelle (1), dont le mari était chirurgien de St-Louis. Elle fut l'aide de sa mère à l'Hôtel-Dieu et la remplaça à l'Hospice de la Maternité, où elle acquit la réputation d'excellent professeur et d'habile opératrice. A l'exemple de sa mère (2), elle employait rarement le forceps, mais si elle y était obligée, elle avait soin de le faire voir à la femme, de lui expliquer son usage, de lui en démontrer la nécessité et les avantages ; elle rassurait ainsi la patiente qui s'abandonnait avec confiance à sa dextérité. Aussi bonne, aussi douce, aussi compatissante qu'elle était adroite, on la nommait partout la *bonne madame La Chapelle.* Sa conversation était pleine d'agrément, non sans originalité. Ainsi quand il se produisait une de ces déchirures si communes pendant l'accouchement, devant la désolation de l'assistance, elle se contentait de dire en souriant : « Bath ! elle sautera mieux le ruisseau ! » Dans sa cinquante-troisième année, Mme La Chapelle mourut d'un cancer de l'estomac, en 1821 ; elle ne laissait point de postérité.

Il y eut cependant depuis de nombreuses Lachapelle, annonçant à la quatrième page des journaux et ailleurs encore leurs remèdes infaillibles contre la stérilité. Avec Mme La Chapelle, elles n'ont rien de commun que le nom, homonyme commode pour abuser les clientes crédules. Nous devons cependant faire une exception en faveur de Jeanne-Louise Lachapelle, née à Paris, en 1789. Voici l'éloge qu'en fait Delacoux : « Son père, M. Lachapelle, homme de lettres et l'un des rédacteurs du *Moniteur*, fit lui-même l'éducation de sa fille. Mlle Lachapelle, encore très jeune, commença ses études et se décida pour la noble profession de sage-femme. Après avoir étudié sous les auspices de Chaussier et de Mme Lemâche, et obtenu plusieurs prix d'encouragement à l'École de médecine,

(1) Née en 1769, morte en 1829.

(2) Pendant la maîtrise de Mme Dugès, à l'Hôtel-Dieu, on s'est servi une fois du forceps sur 250 accouchements.

elle suivit les cours de la Maternité et se perfectionna aux leçons de Mme La Chapelle. Mlle Lachapelle qui n'avait, avec l'illustre maîtresse, rien de commun que le nom, possédait toutes les qualités nécessaires pour l'enseignement, auquel elle se fût consacrée, sans doute, si elle n'eût point cédé à l'entraînement des pratiques pieuses et de charité. Ce fut une perte réelle pour l'art des accou-

Fig. 13. — Madeleine Charrier.

chements, où ses études et ses débuts offraient les gages des plus beaux succès, lorsqu'elle se consacra, pour toujours, sous la règle de saint Vincent de Paul, au soulagement et à la consolation des malades. Victime du fléau de 1832, Mlle Lachapelle a laissé un nom cher et des souvenirs précieux à ses émules de charité, et des regrets éternels aux vénérables auteurs de ses jours ».

Mme Lemache, que nous venons de nommer, fut désignée, en 1814, par l'archi-chancelier de l'Empire, pour occuper la place de

sage-femme en chef de la Maternité de Florence; mais les événements politiques ne lui permirent pas de se rendre à son poste. Comme compensation, le gouvernement autrichien lui fit des offres brillantes ; elle préféra rester en France, auprès de sa fille, Mme Choisy, qui suivit la même carrière et ne l'abandonna qu'à la mort de sa mère, en 1821.

Pour lui succéder à la Maternité, Mme La Chapelle avait choisi Madeleine-Edmée-Clémentine Hucherard, dame Charrier, née à Paris, en 1797. Mme Charrier ne la remplaça que dans le monde; bien qu'elle eût rempli l'*intérim* pendant plusieurs mois, l'administration, après la mort de sa protectrice, la jugea trop jeune pour remplir d'aussi importantes fonctions. On lui préféra Madeleine-Marguerite Legrand, praticienne établie à Versailles.

Fig. 14. — Madeleine Legrand.

Après le départ de Mme Legrand, Mme Thibou-Méry, sœur du professeur Delpech, n'hésita pas à quitter la Maternité de Toulouse.

où elle était la maîtresse sage-femme, pour venir à Versailles recueillir la clientèle de Mme Legrand. Parmi les bonnes élèves que fit cette dernière, nous citerons Rose-Zoé Garnier, née en 1806, qui eut l'honneur d'être choisie par la Faculté pour assister, à Blaye, la duchesse de Berry (1), et Mme Euphrasie-Aglaé Deschamps, fille d'un médecin distingué de Nevers, qui, au sortir de la Maternité, fut appelée à la direction de la maison d'accouchement de Niort. Elle fit, à son tour, des élèves dont Mlle Rosalie Nouhaud fut une des plus distinguées.

Mme Marie-Anne-Victoire Boivin, née en 1773, morte en 1841, fut presque illustre. Elle était docteur en médecine de l'université

Fig. 15. — Mme Boivin.

de Marbourg, décorée du Mérite civil de Prusse, etc.; elle put même, un instant, espérer d'être associée à l'Académie de médecine de Paris; mais sa candidature échoua. Mme Boivin vengea sa vanité blessée par ce mot spirituel : « Les sages-femmes de l'Académie n'ont pas voulu de moi ! » Mme Boivin avait composé un

(1) Menière passe sa collaboration sous silence. V. nos *Accouchements à la Cour*.

Mémorial des accouchements. Elle raconte, à propos de ce livre, qu'elle avait commencé, pour sa propre instruction, un recueil de planches ; un jour qu'elle y travaillait, elle fut surprise par le célèbre anatomiste Chaussier (1). Celui-ci invite Mme Boivin à les joindre à son livre. Elle refuse par le motif qui avait empêché Baudelocque d'ajouter des dessins à son ouvrage ; c'était la crainte d'en élever le prix au point de le mettre hors de la portée des personnes auxquelles il était le plus nécessaire. « Confiez-moi, dit Chaussier ces dessins, je les examinerai à loisir ». Mme Boivin lui remet son recueil, et une année après elle reçut les gravures avec la quittance du graveur et l'invitation pressante de les publier.

Le succès obtenu par son ouvrage lui attira la jalousiede Madame La Chapelle, directrice de la Maternité, qui fit supprimer la place occupée par Mme Boivin. La cour de Russie lui proposa une compensation honorable qu'elle refusa ; elle préféra la maison Dubois où elle eut la direction des accouchements, à raison de 350 fr. par mois. Après la mort de Mme La Chapelle, elle ne voulut pas la remplacer à la Maternité ; elle avait, paraît-il, pris, du vivant de sa rivale, l'engagement de ne jamais occuper sa place. Au bout de 35 ans de service à la maison Dubois, elle obtint une modeste rente de 1,600 fr., juste de quoi ne pas mourir de faim. Une atteinte de paralysie l'obligea de renoncer à sa clientèle, mais elle ne put résister à la flatteuse invitation de Dupuytren qui l'avait choisie pour assister sa fille, la comtesse de Beaumont. Ce chirurgien disait d'elle : « Elle a un œil au bout du doigt ! »

C'est Mme Boivin qui imagina l'embout du spéculum permettant l'introduction de cet instrument sans douleur. Elle étudia sur elle-même les douleurs de l'accouchement et soutint avec Asdrubali, Hay et Bilon, que leur siège est dans le col bien plus que dans le corps de la matrice.

Mme Boivin eut pour amie et collègue un type assez curieux Jeanne-Galien, dame Wyttenbach, née à Hanau, en 1773, plus connue d'ailleurs comme érudite que comme sage-femme. Jeanne avait épousé son oncle, le vieux Daniel Wyttenbach, savant hollandais, qui lui communiqua sa passion pour l'antiquité. Après la

(1) Le professeur Chaussier, médecin en chef de la Maternité, mettait souvent à contribution les heureuses dispositions et les connaissances linguistiques de ses élèves : Marie-Françoise Muhrer, née à Strasbourg, en 1791, lui fournissait les traductions allemandes et, pour les documents italiens et anglais, il s'adressait à Mme Boivin, fille du chirurgien Denans, née en 1792. C'est elle qui lui traduisit l'ouvrage de Rewley sur les maladies des mamelles.

mort de Daniel, elle se fit recevoir docteur de l'université de Marbourg, puis vécut à Paris où, devenue membre de la Société hellénique, elle publia divers ouvrages d'une érudition quelque peu fantaisiste, *Theagène au banquet de Léontès*, l'*histoire d'Hermione*, *Alexis*, les *Symposiaques*. Elle mourut à Leyde, en 1832. Par une de ses dernières volontés, elle chargea M. Hoffmann Perkamp, de Leyde, de communiquer, dans une note en latin, le résultat de son autopsie, à Mme Boivin, avec laquelle elle était intimement liée.

Marguerite-Caroline Holleville (1789-1830), élève de la Maternité et accoucheuse distinguée, fut, elle aussi, une lettrée, membre de l'Athénée des arts et de plusieurs sociétés savantes.

Mlle Antoinette Legangeur Lalande, née en 1792, peut figurer à côté de ces deux bas-bleus : elle savait le grec et le latin, et les mathématiques n'avaient pas de secret pour elle.

Sur Mme Marie-Louise Rondet, sage-femme de la Faculté de Paris, née à Sedan, en 1800, Delacoux donne les détails suivants : « Après sa réception, Mme Rondet conçut le projet de passer à Buenos-Ayres, pour y exercer son art, et à cet effet elle s'embarqua, en 1828, sur le navire l'*Olympe* qui fit naufrage sur la côte d'Afrique. Avec tous les passagers de ce même navire, Mme Rondet fut recueillie et transportée à Sainte-Croix-Saint-Jacques de l'île de Ténériffe, où pendant son séjour, elle rendit quelques services qui lui valurent des témoignages authentiques d'estime et de reconnaissance de la part des habitants et des autorités gouvernementales de cette localité. La perte de tout ce que possédait cette dame la détermina à revenir en France. C'est dans l'exercice de sa profession, à Paris, que Mme Rondet eut lieu de se convaincre de la nécessité d'inventer un moyen plus propre que ceux déjà connus, à rappeler à la vie les enfants qui naissent asphyxiés ; ayant jugé que le tube laryngien de Chaussier avait un grand inconvénient auquel il fallait remédier, celui de ne pousser que de l'air altéré dans les poumons du nouveau-né, Mme Rondet conçut l'idée d'adapter à une ampoule en caoutchouc un petit corps de pompe à double soupape agissant en sens inverse, dont l'ensemble fait l'office d'une pompe foulante et aspirante. Ce petit corps de pompe est terminé par un tube de gomme élastique légèrement recourbé et muni d'un renflement qui ne permet pas à l'instrument d'irriter ou de blesser le larynx, où il ne peut s'introduire plus avant. Cet instrument enfin remplit toutes les conditions désirables entre les mains de quiconque sait s'en servir.

« L'Académie royale de médecine, qui a été appelée à faire un rapport sur l'instrument *laryngien* de Mme Rondet, a demandé, par l'organe de la commission nommée à cet effet, si le même instrument était de cette dame ? L'instrument est de Mme Rondet, quant à son mécanisme, et là est toute la question ; mais l'Académie n'en a pas moins attribué l'idée à l'un de ses membres, Chaussier : comme si l'idée de pousser de l'air dans les poumons des nouveau-nés asphyxiés n'eut pas été celle de tous les médecins possédant les plus légères notions en physiologie. L'Académie royale de médecine peut bien être jalouse de décerner les plus belles palmes de la gloire médicale à ses membres ; mais encore l'égoïsme scientifique ne devait point exclure l'esprit de justice qui doit présider aux décisions de tous les corps constitués, le plus bel apanage de ceux qui se disent savants. Si l'Académie n'a pu reconnaître une invention dans l'instrument de Mme Rondet, au moins fallait-il qu'elle reconnût et qu'elle dit que le même instrument pouvait bien être une imitation de celui employé au même usage, figuré et décrit dans l'ouvrage d'Aitken, publié à Londres en 1786, sous le titre de : *A system of obstetrical tables with explications representing the foundations of the theory and practice of midwifrey.* (Coup d'œil sur l'obstétrique ou exposé des principes généraux de l'art des accouchements, in-8°). Nous aimons à croire que Mme Rondet n'a pas connu cet ouvrage, et conséquemment, que son instrument laryngien est tout d'invention de sa part quant au mécanisme ; par contre, nous aimons à croire aussi que l'Académie royale de médecine, ou du moins les membres de sa commission, n'ignoraient pas l'existence de l'ouvrage d'Aitken, et que c'est par pur oubli qu'il n'en a été rien dit. »

Pour ne pas être trop incomplet, relevons les noms de plusieurs sages-femmes qui, sans atteindre à la célébrité, ont joui d'une certaine réputation, telles que : Mmes Anne Bidard, née en 1791 ; Françoise Heymonet, née en 1794 ; Angélique Tonnelier, née en 1809 ; Victoire Caillet, née en 1815 ; Marie Dailly, née en 1811 et Marie Boudet, toutes élèves distinguées de la Maternité (1). Joignons-y, avec Delacoux, les noms de Mme Giroux « le

(1) Le niveau intellectuel et scientifique des élèves de la Maternité s'est considérablement élevé ; telle qui, il y a peu d'années, aurait été presque une célébrité, ne peut, de nos jours, prétendre tout au plus qu'à une citation honorable. Nous ferons exception en faveur de Mlle Henriette Carrier, sage-femme en chef de la clinique Baudelocque, dont l'intéressante étude sur les *Origines de la Maternité de Paris* ne nous a pas été inutile ; ajoutons qu'elle vient d'épouser (1er avril 1890), un jeune accoucheur d'avenir, M. Henri Varnier.

Nestor de sa profession », comme s'exprime notre auteur, et Mesdames MOREAU, LEFÈVRE, LACOUR, ALIX BOURGEOIS, PAINDAVOINE, etc. Réservons une mention spéciale à Mme CHARLOTTE-CLÉMENCE CALLÉ (1), sage-femme en chef de la Maternité ; elle mourut à la peine en 1889. Sa sœur était Mme DESOYRE, sage-femme en chef de la Clinique.

Nous terminerons par deux célébrités contemporaines qui ont aussi passé par la Maternité : une française, Mlle Alliot, et une américaine, Elisabeth Blackwell, qui reçut le diplôme de docteur en 1847.

Mlle ALLIOT, ex-sage-femme en chef de la Maternité, assista Paul Dubois aux couches de l'impératrice Eugénie. Pour nos *Accouchements à la Cour*, nous lui avions demandé quelques détails à ce sujet. Elle nous répondit ce qui suit :

Monsieur,

L'Impératrice est vivante et je n'ai pas le droit de livrer à la publicité aucun des faits de sa vie relevant de l'exercice de ma profession. Je crois que ce droit, nul ne saurait le prendre sans son autorisation et qu'il ne peut entrer dans l'esprit d'une personne qui respecte ses malheurs de la lui demander.

Vous comprendrez mon scrupule, Monsieur, et le même sentiment que moi vous arrêtera au moment de toucher à une existence aussi malheureuse que celle de la dernière souveraine de la France. En faisant, vous acquererez des droits à ma considération distinguée.

E. ALLIOT.

Nous respectons les scrupules de Mlle Alliot ; cependant, quitte à nous aliéner son estime, nous n'avons pas hésité à nous renseigner ailleurs ; d'une source non moins certaine, nous tenons un fait qui nous permet de rectifier une erreur fort répandue et que nous avions nous-même acceptée. Un accoucheur en renom nous avait dit que l'impératrice en avait beaucoup voulu à Dubois de ne pas avoir employé le chloroforme dans l'application du forceps; or, c'est l'impératrice elle-même qui l'a refusé et cet acte fait honneur au courage de la souveraine. Mlle Alliot voit que, sans entrer dans des détails trop intimes, elle eût pu rendre service à son excliente en rétablissant, comme nous le faisons ici, les faits sous leur véritable jour. Qu'elle nous permette de lui rappeler que la

(1) Née à Corbie en 1807.

célèbre Loyse Bourgeois n'eut pas tant de scrupules et que, du vivant de Marie de Médicis, avec l'approbation de la reine, elle publia tous les détails des six couches de sa royale cliente. Le fidèle Deneux, lui aussi, n'a pas cru manquer à ses devoirs professionnels, en nous laissant manuscrit l'historique complet des couches de la duchesse de Berry. Nous livrons ces deux exemples à la méditation de la trop susceptible matrone.

Elisabeth Blackwell qui eut, au siècle précédent, une homonyme célèbre, en Angleterre, ne fut qu'une simple élève de la Maternité, mais elle reçut le premier diplôme de docteur délivré à une femme par une Université et, c'est à ce titre qu'elle doit de figurer dans notre galerie. Nous empruntons à *la femme-médecin au XIX siècle* d'une autre doctoresse, Caroline Schultze, les détails biographiques suivants :

« Étant institutrice dans une école communale du Kentucky, Miss Blackwell s'occupait de la médecine durant ses loisirs et pendant ses veilles. Comme beaucoup d'autres femmes aux États-Unis qui exercent la médecine dans les campagnes, sans avoir fait d'études officielles préalables, elle eût pu pratiquer cet art sous sa responsabilité personnelle ; mais le *doctorat marron* lui déplaisait ; il lui semblait présenter plus de dangers que d'avantages pour les malades, et, avant tout, elle voulait que la femme, aussi bien que l'homme, conquît, par sa science réelle et officiellement constatée, le droit d'exercer la médecine. Après une année de réflexions sérieuses et d'études préparatoires, elle entra dans un pensionnat de jeunes filles, à Charlestown, où ses leçons furent largement rétribuées. En mai 1844, elle vint habiter Philadelphie. Vainement, elle demanda qu'on l'admit comme étudiante dans l'une ou l'autre des écoles de médecine. Scandalisés et irrités d'une pareille demande, les chefs de ces écoles la repoussèrent sous prétexte qu'elle était sans précédent ; les portes des amphithéâtres et des hôpitaux furent donc fermées à l'audacieuse qui osait aspirer à une carrière jusqu'alors réservée aux hommes. Force fut à Miss Blackwell de s'en tenir à des cours particuliers d'anatomie, de dissection et d'accouchement Mais elle sentait qu'elle apprendrait bien davantage dans les cours suivis d'une école spéciale. D'ailleurs son but étant d'arriver au diplôme, il fallait qu'elle passât par l'une ou l'autre de ces écoles. Si elle n'eût travaillé que pour elle, peut-être les difficultés l'eussent-elles rebutée, mais elle puisait un redoublement de courage dans sa volonté ferme d'ouvrir la carrière médicale aux femmes, qui, dans

l'avenir se sentiraient capables de l'aborder et d'en accepter comme d'en remplir dignement les devoirs. Pour conquérir ce diplôme, elle se procura la liste des écoles de médecine aux États-Unis, et elle adressa au directeur de chacune d'elles une demande d'admission. Toutes furent repoussées. Durant plusieurs mois, elle dut penser que sa ténacité serait forcée de fléchir. Enfin les barrières qu'on lui opposait s'abaissèrent et la Faculté de Geneva (État de New-York) lui ouvrit ses portes. Après avoir longuement disserté sur sa demande, les professeurs eurent le bon sens et la justice de convenir qu'aucune raison valable n'interdisait à une femme l'entrée des écoles de médecine. Néanmoins, avant de rien décider, ils jugèrent prudent de soumettre la question aux étudiants eux-mêmes : S'ils approuvaient l'admission de Miss Blackwell, ils prenaient l'engagement moral de respecter la femme dans le condisciple. Les étudiants examinèrent la proposition très sérieusement et se prononcèrent comme leurs professeurs. Une copie de ces conclusions, accompagnée d'une lettre portant la signature de tous les membres de la Faculté fut adressée à Miss Blackwell qui se rendit immédiatement à Geneva, et fut inscrite, en novembre 1842, sous le n° 417. Dès son admission et jusqu'à ses derniers examens, elle fut toujours inscrite aux premiers rangs. Aussitôt son diplôme obtenu, en 1847, Dr Elisabeth Blackwell alla compléter ses études médicales en Angleterre, en Allemagne et enfin à Paris. Elle fut reçue à la Maternité, mais avec beaucoup de difficultés à cause de sa nationalité étrangère, et, comme faveur personnelle, quelques médecins en renom lui fournirent de temps à autre l'occasion de visiter les hôpitaux ». Elle devint professeur d'hygiène à l'école de médecine des femmes à *New-York infirmary*.

Là s'arrête notre revue des sages-femmes célèbres. Sera-t-il possible plus tard d'accrocher quelque nouveau portrait dans la galerie ? Nous ne savons ; nous en doutons même. Nous sommes loin du temps où l'on brûlait vif le docteur Wert, à Hambourg. pour avoir assisté à un accouchement sous les habits d'une femme. Aujourd'hui l'accoucheur règne sur les Maternités, et les sages-femmes en chef de ces hospices ne sont plus guère que des surveillantes, dont chacun d'ailleurs apprécie l'intelligence et l'activité. Pourtant, l'avenir a peut-être en réserve quelque doctoresse, destinée à effacer toutes les gloires obstétricales que le beau sexe compte dans le passé.

II. — ACCOUCHEURS CÉLÈBRES

Antiquité. — Nous devrions commencer par Adam (fig. 16), accoucheur antédiluvien. Nous avons exposé ailleurs (1) le rôle obstétrical qu'il dût jouer auprès de sa compagne ; nous n'y reviendrons pas. Passons — non pas au déluge — mais simplement à Hippocrate (460-377).

Le médecin de Cos n'a pas montré de grandes connaissances en obstétrique. Il pense que le fœtus est accroupi la tête en haut, jusqu'au huitième mois et qu'alors, ne trouvant plus une nourriture suffisante, il opère une *culbute* et se présente la tête en bas. « Pour sortir de la matrice, dit-il, le fœtus rompt ses enveloppes avec les ongles, comme le poulet brise sa coquille avec son bec, puis s'aide des mains et surtout des pieds pour sortir de son étroite prison. » Il assure que la présentation des pieds est funeste et il veut qu'on ramène la tête au passage ; en cas d'insuccès, ce qui devait être fréquent, il conseille de diviser l'enfant avec des instruments tranchants et d'en extraire les parties morcelées à l'aide des crochets. C'est à Hippocrate que remontent certains préjugés, encore répandus de nos jours : ainsi il croit qu'un enfant, né dans le huitième mois, offre moins de chance de vie que s'il était né dans le septième; qu'une bonne mine, chez une femme enceinte, annonce la naissance d'un garçon, les traits tirés, celle d'une fille ; que les garçons ont une préférence pour le côté droit. Les garçons ont d'ailleurs tous les privilèges : ils sont formés trente jours après la conception, et les filles seulement au bout de quarante-deux ; les mouvements des garçons sont plus précoces que ceux des filles et les lochies qui suivent la naissance d'une fille, ont une durée beaucoup plus longue que s'il s'agit d'un garçon. Nous avons déjà signalé son singulier procédé de la *succussion* (fig. 17) et sa théorie sur l'emploi des sternutatoires dans les acchouchements laborieux. Verrier fait, avec raison, la remarque

(1) *Histoire des accouchements chez tous les peuples*, p. 60.

suivante : « Ces préceptes nous disent assez que si Hippocrate est le père de la médecine, il ne l'est pas précisément de l'art des accouchements ».

FIG. 16. – La première naissance, d'après VAUCHELET.

PHILUMÈNE et CELSE n'eurent pas les mêmes préventions

qu'Hippocrate contre les présentations podaliques ; ils recommandent de tirer sur les pieds, mais quand l'enfant est mort.

Soranus d'Éphèse, fils de Néandre et de Phoebé, fit ses études à l'école d'Alexandrie ; il pratiqua la médecine à Rome sous Trajan et Adrien (91-117). Daniel Leclerc l'appelle « le plus habile des

Fig. 17 — Succussion hippocratique.

médecins méthodiques ». En réalité, Soranus fut le plus grand accoucheur de l'antiquité. Le premier, il conseilla la version par les pieds, l'enfant étant vivant ; le premier aussi, il fit un traité à l'usage des médecins, ouvrage imité plus tard par Moschion, à qui souvent on attribue le mérite de la priorité. Il est probable que les figures qui, dans le cathéchisme de Moschion, représentent les diverses positions du fœtus, existaient aussi dans le livre de Soranus. « Ce sont là, dit Siebold (1), les origines de l'icono-

(1) *Loc. cit.*

graphie obstétricale ; intéressantes au point de vue de la science, elles le sont aussi au point de vue de l'art du dessin. » Nous ne reproduisons que les plus curieuses (fig. 13 à 28).

Malgré les écrits de Celse et de Soranus, Claude Galien per-

Fig. 18.

Fig. 19.

Fig. 20.

Fig. 21.

sista dans les errements hippocratiques ; sur ce point, au moins, il donne tort au mot de la comédie : *Hippocrate dit Oui et Galien dit Non.*

Aétius, né à Amida, ville de la Mésopotamie, vers le commencement du VIe siècle, est le premier auteur chrétien qui ait écrit

sur la médecine ; il avait étudié à Alexandrie et pratiqué à Byzance. Ses compilations reproduisent les doctrines de cette Aspasie, que nous avons citée comme sage-femme, et celles de Philumène.

Paul d'Égine (VIIe siècle) appartient, comme Aétius, à l'école

Fig. 22.

Fig. 23.

d'Alexandrie ; il pratiqua en Egypte et dans l'Asie Mineure ; il y acquit un grand renom parmi les Arabes qui créèrent pour lui le nom d'accoucheur, *alhawâbeli;* mais, dans la science, il n'a pas laissé de trace bien profonde ; ses ouvrages n'ont rien d'original ; ce sont de ces compilations qui marquent une décadence certaine. Cependant il faut lui reconnaître le mérite d'avoir définitivement placé la présentation des pieds parmi les accouchements naturels.

Moyen Age. — L'arabe Abou-Aly-Hoceyn, que nous appelons Avicenne (980-1036), médecin du roi de Perse et vizir, a écrit beaucoup d'ouvrages considérés, en Europe, comme la base de la science médicale. Ses préceptes obstétricaux, tout comme ceux de Rhazès (860-932), ne sont guère qu'une copie amplifiée et obscurcie des maîtres grecs. Remarquons cependant qu'il donna la description d'une pince, sorte de forceps encore grossier, et conseilla de briser la tête, quand elle est trop volumineuse, avec une espèce de tenaille, ébauche du céphalotribe de Baudelocque.

Un autre arabe Albucasis, de son vrai nom Aboul-Kasem-Khalaf-Ben-Abbas-Al-Zaharavi, montra un goût prononcé pour les instruments, dont il donne un grand nombre de figures (fig. 24

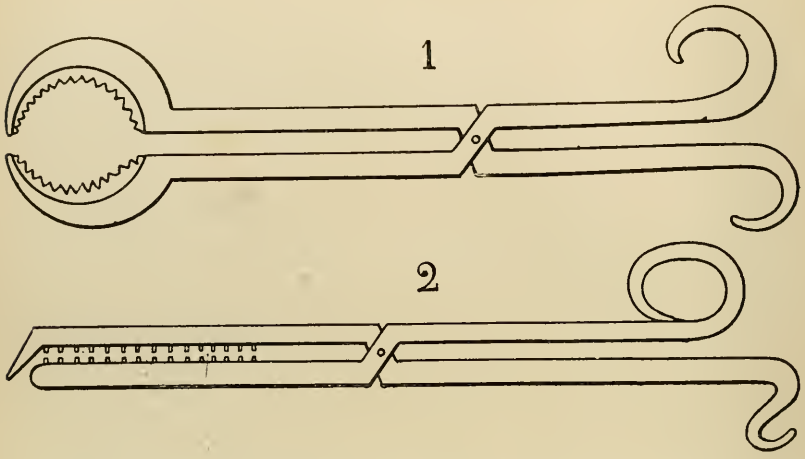

FIG. 24 et 25. — 1. Instrument pour briser la tête du fœtus. — 2. Pince pour broyer et extraire les débris du fœtus, d'après Albucasis.

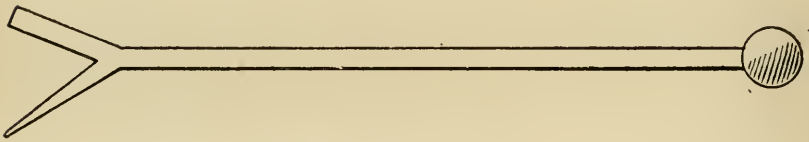

FIG. 26. — Repoussoir d'Albucasis.

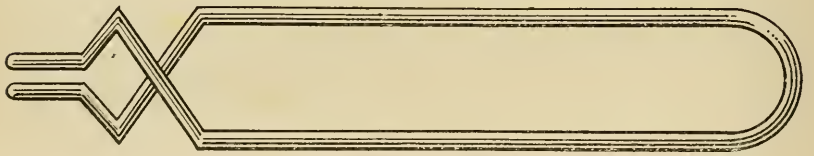

FIG. 27. — Speculum d'Albucasis.

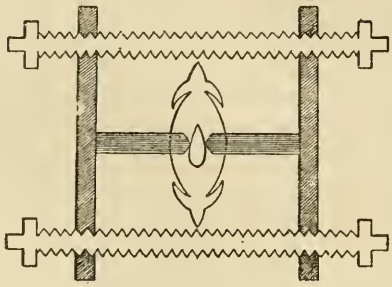

FIG. 28. — Speculum d'Albucasis.

à 37) : « Si nombreux que soient les instruments, dit-il, le praticien doit les avoir sous la main ; il sera de la sorte plus prêt à agir et cette exhibition le mettra plus en réputation auprès des

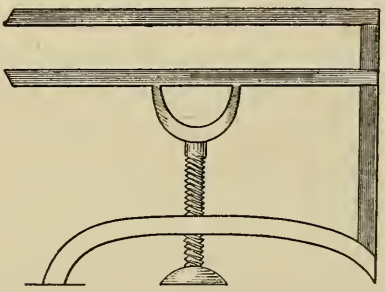

Fig. 29. — Speculum d'Albucasis.

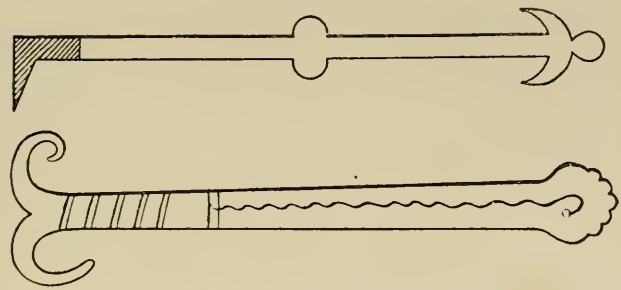

Fig. 30. à 32. — Crochets employés par les Arabes.

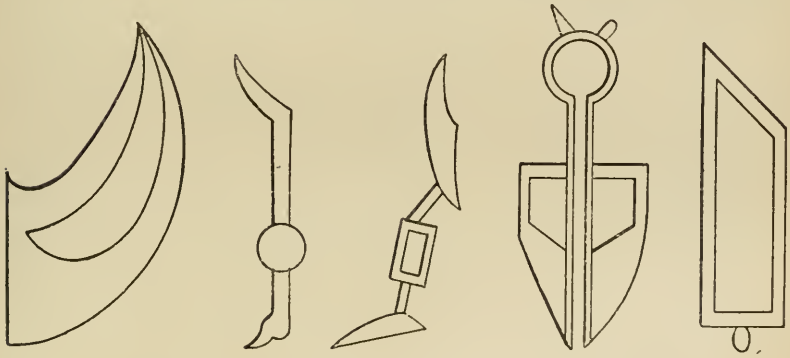

Fig. 33 à 37.— Instruments pour inciser le fœtus, d'après Albucasis.

hommes. Que l'on n'en néglige donc aucun ; tous sont nécessaires ». La médecine du savoir-faire, comme on le voit, remonte loin.

Parmi les Arabes qui se sont encore occupés de gynécologie, nous citerons Abou-Walid-Ibn-Rochd, dit Averroès, surtout à cause de la singularité de ses idées : il avance que les ovaires de la femme sont aussi inutiles pour la génération que les mamelles des hommes et rapporte comme vraie l'anecdote, souvent répétée depuis, d'une femme devenue enceinte après s'être baignée dans l'eau qu'un homme venait de souiller (1).

Au XVe siècle, nous n'avons à signaler que l'italien Jean Michel Savonarole. Dans sa *Practica major*, il s'occupe quelpeu d'obstétrique. Nous y voyons la figure d'un tabouret à trois pieds (fig. 38), qui servait alors pour les accouchements et avait au moins le mérite de la simplicité : l'aide servait de dossier à la patiente ; à côté de quelques conseils judicieux, nous relevons de

Fig. 38. — Chaise obstétricale au XVe siècle.

singulières pratiques pour accélérer le travail : porter des amulettes bénies dont il indique la confection ; dire des prières dans l'oreille droite de la patiente ; lui faire pousser des cris aigus ; lui conseiller de sauter à cloche-pied ; la placer sur les coudes et les genoux pendant toute la durée de l'accouchement. Il est vrai que ces excentricités ont été de beaucoup dépassées par ses successeurs. Ainsi Scipione Mercurio, dans sa *Comare o raccoglitrice*

(1) De même les commentateurs juifs racontent que la fille du prophète Jérémie conçut Bensyra dans un bain que son père avait pollué. Tout récemment, M. Pecquet, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Lille, a rapporté sérieusement un cas analogue d'une jeune fille, fécondée par l'intermédiaire de l'eau d'une piscine située en aval de celle réservée aux hommes !

(La commère ou la sage-femme) (1) fait de ses patientes de véritables acrobates (fig. 39, 40). Deux siècles plus tard, nous retrou-

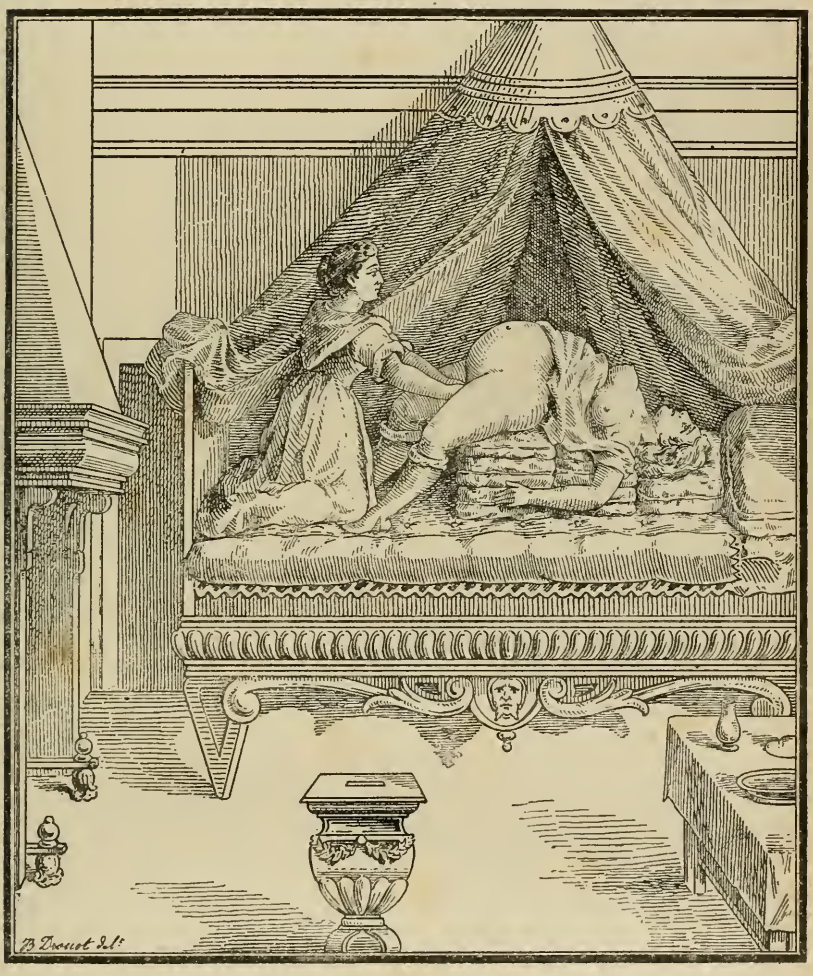

Fig. 39. — Posture italienne sur le lit, au XVe siècle.

vons les mêmes folies dans la *Comare levatrice* (2) de Sebastiano Melli.

(1) Cet ouvrage fut traduit en allemand, vers le milieu du XVIIe siècle, par Gottfried Welsch ; il supprima les gravures que nous reproduisons et les remplaça par un fauteuil-lit de son invention.

(2) Ce titre a la même signification que celui du livre de Mercurio.

XVIe siècle. — A l'époque de la Renaissance, la science obstétricale se réveille ; on abandonne les commentaires obscurs rédigés sur des livres grecs par des Arabes plus rêveurs que savants. On cherche le progrès.

L'allemand Roesslin, en latin Eucharius Rhodion, fait de l'art obstétrical un corps de doctrine et, le premier, expose, dans un livre imprimé en 1513, tous les préceptes connus sur les accou-

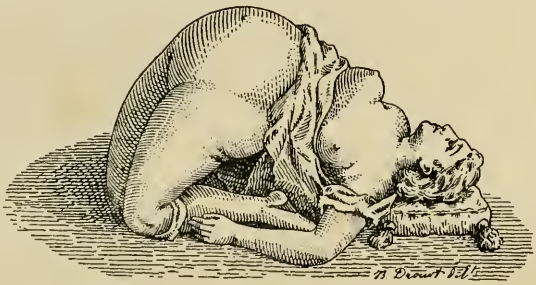

Fig. 40. — Posture sur le sol, pour faciliter l'accouchement d'une femme obèse.

chements. Cet ouvrage fut écrit à la prière de Catherine, princesse de Saxe, ainsi que l'indique ce passage de la dédicace : « Comme il y a quelques années vous m'avez prié de publier une instruction pour les femmes enceintes et les sages-femmes, je me suis empressé de remplir ce devoir, de noter ce qu'il est nécessaire qu'elles connaissent, de colliger ce que les docteurs savants ont écrit et nous ont appris : ce qui était absolument indispensable, car le bon sens seul ne suffit pas. Il y a beaucoup de jeunes femmes honorables et de sages-femmes qui n'ont que peu d'instruction et auxquelles le manque de ces connaissances ferait grandement tort ; elles comprendront cependant ce qu'il y a dans ce livre » (1). En tête de l'ouvrage, une gravure (fig. 41) représente Roesslin offrant son livre à la princesse. L'*Avertissement aux femmes enceintes et aux sages-femmes*, morceau en vers, qui sert d'avant-propos à cet ouvrage, donne une idée exacte de l'ignorance dans laquelle se trouvaient les sages-femmes de l'époque. Nous en reproduisons quelques passages, d'après la traduction d'Herrgott :

(1) Siebold. *Loc. cit.*

FIG. 41. — Roesslin présente son livre à la princesse Catherine de Saxe.

« Je veux parler des sages-femmes en général
Qui n'ont absolument aucune connaissance,
Et qui, par leur négligence,
Laissent périr l'enfant de toute part
Et qui ont si mal employé leur zèle,
Que, par leur état, elles ont commis des meurtres.

. . . . . .

En ce temps, il se produit tant de négligences,
Que je dois en faire mention ;
Je suis tout attristé dans mon cœur,
De voir que leurs connaissances sont si peti tes,
Qu'elles ont si peu d'intelligence
De ce qu'une pareille fonction exige,
Et que, dans les grandes circonstances,
Maint être humain est privé de la vie éternelle.

. . . . . .

C'est pour cela que j'ai pris la chose à cœur,
Pour la gloire de Dieu et pour notre propre intérêt,
Et aussi pour le salut des âmes
Qui seront ainsi sauvées.
Et afin qu'il ne se commette plus tant de meurtres.
Comme je l'ai vu si souvent, etc.

. . . . . .

Ce livre est destiné « à celles qui ont du zèle »
Afin qu'elles fassent attention à toutes choses
Et qu'elles tiennent à cœur
D'amoindrir les douleurs qui sont à subir pendant le travail,
Et de diminuer les soucis et les angoisses.

. . . . . .

Vous serez ainsi mieux préparées
Pour que des malheurs soient évités.

. . . . . .

C'est pourquoi ce livre est appelé
Le *Jardin des roses des femmes* » (1).

Le livre de Roesslin, avons-nous dit, marque un progrès ; toutefois, nous retrouvons quelques-unes des pratiques singulières conseillées par ses prédécesseurs pour activer le travail, depuis les sternutatoires d'Hippocrate jusqu'aux cris de Savonarole ; il

(1) L'auteur fait un jeu de mots avec son nom qui veut dire *petite rose*.

recommande, en outre, à la patiente de monter et de descendre les escaliers, ce qui devait rapidement lui enlever ses forces. Roesslin représente le fauteuil obstétrical en usage dans les pays allemands et français (fig. 42) ; il est plus confortable que le trépied de Savonarole. Son ouvrage renferme encore un certain nombre de

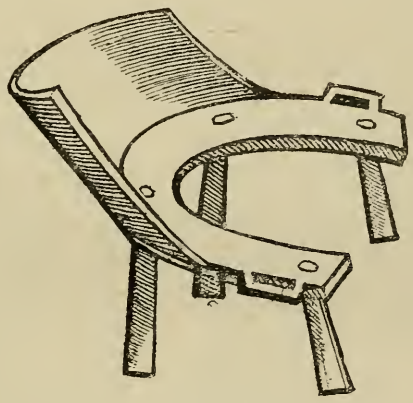

FIG. 42. — Chaise obstétricale au XVIe siècle.

figures indiquant les diverses positions, quelque peu fantaisistes, du fœtus. « Regardez, dit Siebold, les gravures qui y sont jointes et qui sont relatives aux présentations et aux positions du fœtus ; vous n'y trouverez rien de naturel. On a figuré là des choses vraiment extravagantes : on voit des jumeaux les bras entrelacés (fig. 44), suspendus dans une vaste matrice ; un autre jumeau empoigne, d'une main ferme, le pied de son frère et tient celui-ci suspendu en l'air (fig. 45) ; plusieurs enfants semblent s'exercer à courir (fig. 46), à sauter (fig. 47), à faire des tours d'équilibriste (fig. 48, 49, 50) ; un autre est représenté agenouillé (fig. 51) et paraît attendre, en toute humilité, ce que le destin lui réserve. » Relevons, de notre côté, une grave erreur commise par Roesslin : il avance, avec figure à l'appui, que la position occipito-sacrée est la plus fréquente ; c'est le contraire qui est la vérité. D'ailleurs, ces planches plus soignées, semblent avoir été copiées sur celles qu'on joint au livre de Soranus ; les successeurs de Roesslin les ont souvent reproduites, en négligeant, tout comme lui, d'en indiquer l'origine.

Dans l'édition latine de 1532, nous trouvons quelques nouvelles figures qui nous montrent l'enfant au berceau (fig. 53) et poussant

son chariot (fig. 52). D'autres le représentent en train de vider son biberon ou de prendre sa soupe. Enfin, la même édition nous donne un nouveau modèle de chaise obstétricale (fig. 54).

Fig. 43. — Scène d'accouchement au XVIe siècle.

En 1545, un chirurgien de Strasbourg, Walther Reiff, copie Roesslin et donne à son ouvrage le titre de : *Nouveau jardin des roses*. Neuf ans après, le Zurichois Jacques Rueff, pensant, sans doute, qu'il « y a double plaisir à voler un voleur », imite son

FIG. 44.

FIG. 45.

FIG. 46.

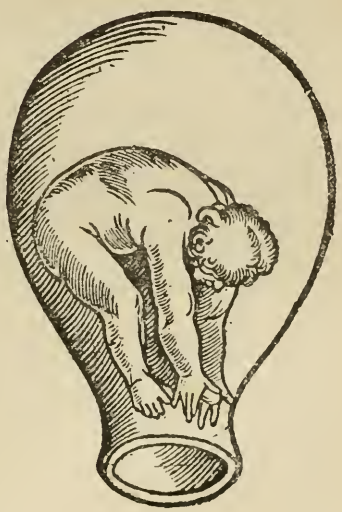

FIG. 47.

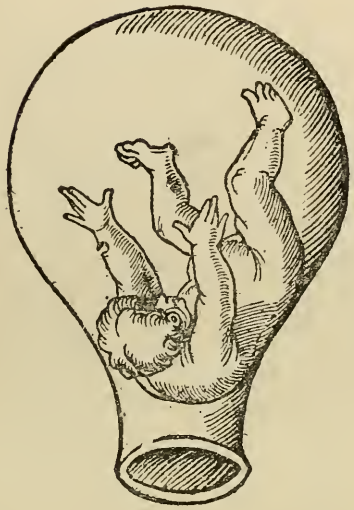

FIG. 48.

FIG. 49.

FIG. 50.

FIG. 51.

exemple et publie un volume sur la génération de l'homme, avec planches semblables à celles de Roesslin. Rueff se contenta

Fig. 52.

Fig. 53.

d'ajouter au travail de son prédécesseur des figures tératologiques d'une rare fantaisie (1) (fig. 55, 56). En tête de son ouvrage, se

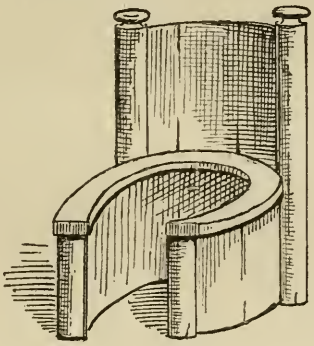

Fig. 54.

trouve une gravure (fig. 60), représentant l'intérieur d'une accouchée suisse au XVIe siècle ; on y voit la position élevée de l'accouchée dans son lit, le premier lavage de l'enfant et la forme du berceau de l'époque.

(1) Liceti a reproduit toutes ces figures et en a agrémenté quelques-unes de fioritures d'un goût douteux ; on voit, par exemple, des chimères se livrer à des incongruités qui n'ont aucun rapport avec la tératologie (fig. 57 à 59).

FIG. 55.

FIG. 56.

FIG. 57 à 59. — Monstres de Liceti.

Ambroise Paré (1), né à Bourg-Hersent, près Laval, vers 1517, mort en 1590, à Paris, fut le véritable restaurateur de l'obstétrique (2) en France. On sait qu'il fut plus célèbre encore comme

Fig. 60. — L'accouchée, en Suisse, au XVIe siècle.

chirurgien que comme accoucheur ; il rendit à Charles IX les mouvements d'un bras qui était resté longtemps fléchi, à la suite

(1) Sa mère a présenté un exemple curieux de déviation des règles : avant son mariage, « au lieu d'avoir ses fleurs par le lieu destiné de nature, elle les rendit par le nez l'espace d'un an entier ».

(2) Chéreau lui marchande ce titre. Il le mérite cependant sans conteste ; on en trouverait une preuve suffisante dans la renommée que sut acquérir son élève Guillemeau. Henri III reconnaissait les capacités d'accoucheur d'A. Paré, en l'envoyant à Nancy, auprès de sa sœur, Claude de Valois, duchesse de Lorraine, qui, après avoir mis au monde deux jumelles, fut atteinte d'une affection dont elle mourut, quatre mois après. Pour son voyage et ses soins, Paré reçut 125 livres ; les temps sont bien changés et nos tocologues modernes ne se déplaceraient pas pour si peu.

d'une saignée malheureuse faite par Portal. Huguenot, c'est, dit-on, à ce service qu'il dut la vie pendant les massacres de la Saint-Barthélemy (1). Paré publia, en 1573, son livre *de la génération de l'homme et manière d'extraire les enfants du ventre de leur mère*, où il prouva que l'accouchement par les pieds n'est pas dangereux et conseille, dans les mauvaises présentations, de saisir l'enfant par cette extrémité, au lieu d'aller chercher la

FIG. 61. — A. Paré. Portrait attribué à Jean Cousin. Gravure sur bois au verso du titre de la *Méthode curative des playes*, 1561.

tête (2). Ce livre lui valut des ennuis. La Faculté accusa cette publication d'immoralité et, plus tard, PIERRE FRANCO, dont le traité de chirurgie porte cette épigraphe curieuse : « Il faut endurer pour durer », disputa à Paré l'honneur d'avoir pratiqué le premier la version podalique. Cependant, on peut dire qu'en général, les contemporains rendirent au grand chirurgien l'hommage qui lui

(1) « Charles IX, dit Brantôme, ne voulut sauver aucun calviniste, sinon Ambroise Paré, son premier chirurgien et le premier de la chrétienté; il l'envoya quérir et venir le soir dans sa chambre et garde-robe, lui commandant de n'en bouger, disant « *qu'il n'estoit raisonnable qu'un qui pouvait servir à tout un petit monde fût ainsi massacré* ». Il est d'ailleurs probable que Paré se fit catholique avant de mourir car il fut enterré dans l'église Saint-André-des-Arcs, au bas de la nef. Quoi qu'il en soit, le trait distinctif de son caractère est une piété profonde; quand il avait terminé le pansement d'un blessé, il ne manquait jamais de dire : « *Je le pansay, Dieu le guarist* ».

(2) Dans un écrit de 1550, Paré décrit déjà cette opération et dit l'avoir vu pratiquer plusieurs fois par THIERRY DE NERY et NICOLE LAMBERT, chirurgiens de Paris.

était dû. Ronsard, ayant reçu ses œuvres, composa en son honneur le sonnet suivant, où il s'enorgueillit d'être né dans le Vendômois, province voisine de celle qui avait donné le jour à Paré :

Tout cela que peut faire en quarante ans d'espace
Le labeur, l'artifice et le docte savoir.
Tout cela que la main, l'usage et le devoir,
La raison et l'esprit commandent que l'on face.

Tu le peux voir, Lecteur, comprins en peu de place
En ce livre qu'on doit pour divin recevoir,
Car c'est imiter Dieu que guarir et pouvoir
Soulager les malheurs de nostre humaine race.

Si jadis Apollon, pour aider aux mortels,
Receut en divers lieux et temples et autels,
Notre France devroit (si la maligne Envie

Ne lui silloit (1) les yeux) célébrer ton bonheur,
Poète et voisin, j'aurois ma part en ton honneur,
D'autant que ton Laval est près de ma patrie.

Le poète ajouta ce quatrain flatteur :

L'un lit ce livre pour apprendre,
L'autre le lit comme envieux ;
Il est aisé de le reprendre,
Mais malaisé de faire mieux.

Un contemporain de Paré, François Rousset, fut un accoucheur sagace, mais trop audacieux et trop optimiste. Le premier, il fit une étude sérieuse sur l'opération césarienne, et même le premier employa ce terme en français. C'est dans un ouvrage paru en 1581 :

Le *Traité de l'histérotomachie* ou *enfantement cæsarien, qui est extraction de l'enfant par incision latérale du ventre et de la matrice de la femme grosse, ne pouvant autrement accoucher, et ce sans préjudicier à la vie de l'un et de l'autre, ni empêcher la fécondité maternelle par après.* L'auteur commence par adresser ce sonnet au « lecteur chirurgien » :

Qui le nœud Gordien jadis eust pû deffaire
Le denouant tout beau, l'Oracle l'assuroit
Que de toute l'Asie aisément jouyroit,
Mais qu'autrement jamais n'esperast de le faire.

(1) Fermait.

Alexandre voyant (resveux sur cette affaire)
Qu'à plus y essayer en vain travailleroit,
Quoy qu'il en dûst venir, resolut qu'il feroit
Son desseing au Couteau (présage sanguinaire).

Amy, l'enfantement, qui se présente icy,
Est un nœud Gordien : sois Alexandre aussi.
En secours plus humain, point cruel, hors d'envie.

A ce grand n'apporta l'Asie onc tant d'honneur,
Qu'au monde t'en donnera des Césars le bon heur,
Que leurs mères et eux, tiendront de toy la vie.

L'enthousiasme de Rousset pour cette pratique périlleuse n'a pas de bornes. Une de ses observations est curieuse : « Jean Lucas, le barbier, fit l'opération sur une femme et il étoit dans ce moment peu à lui-même, parce qu'il avoit assez bu. Si dans cet état de non sobriété il n'a pas mal réussi, que ne doit-on pas se promettre quand il opérera selon les principes de l'art et dans un état de sobriété où il aura l'esprit présent ». Une histoire plus extraordinaire encore est celle de Gillette Barbier qui, dans six couches différentes, fit six fois l'opération césarienne à la même femme; celle-ci mourut au septième accouchement, parce qu'elle ne trouva pas d'opérateur qui consentit à la délivrer de la même façon. En 1590, ce *Césarianomane* composa un poème dialogué, intitulé *Dialogus apologeticus pro cæsareo partu in malevoli cujusdam pseudo-protei dicteria;* c'est une apologie un peu longue, dans laquelle il fait un éloge outré de sa personne et combat avec violence les objections de ses adversaires; il conclut nécessairement que rien n'est meilleur dans le meilleur des mondes que l'opération césarienne. Mais il trouva un contradicteur redoutable dans Marchant, chirurgien réputé, quoique latiniste médiocre. Marchant répondit au dialogue de Rousset par ses *Declamationes in apologiam Francisci Rosseti* (1), diatribe virulente, complétée par plusieurs poèmes satiriques à l'adresse du césarien. Nous citerons le *Tombeau de César :*

Quis jacet hic ? Cæsar. Num qui sibi subdidit orbem ?
Nil minus, at tristi cæsus ab arte puer.
Heu ! Puer infelix, matris de funere natus,
Cui vitam, infaustam, dat moritura parens.

(1) Paris, 1598.

« Qui repose ici ? César. Celui qui a soumis le monde à ses lois ? Non pas, mais un enfant massacré (*cæsus*) par un art abominable. Malheureux enfant, né de la mort de sa mère ; sa mère va expirer pour lui transmettre une misérable vie. »

Marchant n'a pas la dent bien redoutable : « Dans le cours de votre vie, dit-il à Rousset, vous n'avez inventé que deux choses, l'opération césarienne et la taille hypogastrique, qui rappellent les funérailles et la triste image de la mort ». Et là-dessus, il traite Rousset de *vieillard décrépit*. Un des reproches les plus graves faits par Marchant à son adversaire, c'est d'avoir osé attaquer le collège des chirurgiens et d'exercer sans titres. Cette dernière allégation est fausse : Rousset était docteur en médecine de la Faculté de Montpellier avant 1581. Voici néanmoins l'épigramme de Marchant :

Pro regio parisiensium Chirurgorum Collegio.

Ordinis es cujus, rogo, dic, *Rossète*, vel artis ;
Si Medicorum inguis, te suus ordo rogat :
Nec tu donatus lauro, titulove medentum,
Et furtim exerces, quod titulo ipse nequis :
Sed tu dùm scindis miseras per frusta parentes,
Artis eris cujus, dic rogo ? Carnificis (1).

Cette polémique passionnée eut un heureux résultat pour l'humanité : l'engouement produit par les exhortations enthousiastes de Rousset tomba peu à peu ; les insuccès aidant, les chirurgiens n'osèrent plus avoir recours à l'opération césarienne. A. Paré, qui avait d'abord approuvé cette pratique, la désavoua ; et Guillemeau, dont nous parlons plus bas, Guillemeau, beau-père de Marchant, écrivit une lettre amicale à Rousset pour l'engager à

(1) Le second vers de l'épigramme de Marchant pourrait bien être altéré. Il n'est pas clair et *suus*, en tout cas, semble être un solécisme ; voici néanmoins la traduction probable :

Pour le collège des chirurgiens de Paris.

« Dis-nous, Rousset, je te prie, à quel corps appartiens-tu, à quel métier ? Si tu te dis appartenir au corps des médecins, c'est ce corps qui t'interroge ; tu n'as reçu ni la branche de laurier (le baccalauréat) ni le grade de médecin, et c'est frauduleusement que tu exerces une profession que tu ne pourrais exercer par ton titre. Mais

cesser de lui donner son appui. Elle fut définitivement condamnée par la Faculté et le collège des chirurgiens jurés.

A la fin du XVIe siècle, l'accoucheur en renom était Jacques Guillemeau (1550-1609) ; il fut l'élève d'A. Paré, dont il traduisit les ouvrages en latin, et de Courtin, le premier qui ait fait des leçons sur les accouchements. Guillemeau, qui fut successivement chirurgien ordinaire de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, semble avoir joui d'une haute estime, ainsi que le prouve le sonnet suivant, qui fut mis sur son tombeau, dans l'église Saint-Jean en Grève :

Passant, tu vois ici sous cette froide lame,
Sans pouls, sans mouvement le corps de Guillemeau.
Son nom & ses vertus, de même que son âme,
Par l'immortalité l'exemptent du tombeau.

Son corps qui git ici, reluisoit par la flame
De son esprit divin qui lui sert de flambeau ;
La Parque ne tient pas dans les fils de sa trame,
Sa vie & ses vertus dans un même fuseau.

Après que Guillemeau, par secrets admirables,
Eut guéri tant de maux qu'on croyoit incurables,
Enfin il éprouva l'inclémence du sort.

quand tu coupes en morceaux les malheureuses mères, quel est ton métier? celui de bourreau. »

D'ailleurs, dans une autre épigramme, Marchant accorde à Rousset d'avoir suivi les leçons de maîtres célèbres :

Franc. Rossetus sub bonis præceptoribus male profecit.

Non ego diffiteor celebres te audisse medendi
Arte viros, ætas quos tua prisca tulit.
Sylvius auditus forte et Rondeletius, et qui
Tunc Phœbi insignes arte fuere viri.
Sed tu aliena suis doceas cum dogmata, bellum
Hic infers, et quæ tu docuere negas.

François Rousset, sous de bons maîtres, n'a pas profité de leurs leçons.

« Tu as pu, je l'avoue, entendre les leçons que donnaient, il y a longtemps, les médecins célèbres de ton âge. Peut-être as-tu entendu Sylvius et Rondelet et ceux qui alors étaient illustres dans l'art de Phébus. Mais tu enseignes une doctrine contraire à la leur ; tu apportes ici la guerre et tu nies ce qu'ils t'ont appris. »

Non plus que ses écrits, d'éternelle mémoire,
Son corps ne seroit pas sous cette tombe noire,
Si l'Art eût pu trouver du remède à la mort.

Guillemeau fit faire de grands progrès à la science obstétricale et prépara la voie aux praticiens du XVIIe siècle. Tout en reconnaissant l'utilité des sages-femmes, il voulait que les chirurgiens s'adonnassent avec plus de soin à l'étude des accouchements. Voici comment il les apostrophe à ce sujet : « O race d'hommes ! que vous employez mal votre temps et votre loisir ! Las ! nous ne mourons pas ; mais l'on nous bourelle ; car ceux qui sont réputés pour les plus experts parmi vous, ne nous traitent pas comme il appartient. Vous qui remplissez des volumes, et chargez les bibliothèques de vos écrits sur des choses légères et sur la moindre de vos maladies, tandis que nous sommes accablés de durs et insupportables tourmens et de grieves angoisses, sans que vos écrits fassent mention de nous aucunement ».

Guillaume prêcha d'ailleurs d'exemple et sut, avec Honoré (1), triompher d'un préjugé profondément enraciné depuis plusieurs siècles, en intervenant dans les accouchements ordinaires.

Il eut le bonheur, dans une insertion vicieuse du placenta, de sauvegarder la vie à la fille de son maître A. Paré, par une intervention prompte et hardie : « L'an 1599, Mlle Simon, à présent vivante, fille de M. A. Paré, conseiller et premier chirurgien du Roy, estant preste d'accoucher, fut surprise d'un grand flux de sang, ayant près d'elle Mme La Charonne pour sage-femme, estant pareillement assistée de M. Hautin (2), médecin ordinaire du Roy et docteur en médecine à Paris, et M. Rigault, aussi médecin à Paris, à raison des grandes sincopes qui lui prenoient de quart d'heure en quart d'heure, pour la perte de sang qu'elle faisoit. M. Marchant, mon gendre et moy, fusmes mandez ; mais la considérant presque sans poulx, ayant la voix foible, les lesvres blesmes, je fis prognostic à la mère et à son mary, qu'elle estoit en grand danger de sa vie, et qu'il n'y avoit qu'un seul moyen pour la sauver de ce mal, qui estoit de la deslivrer promptement : ce que j'avois vu faire à feu M. Paré, son père, me l'ayant faict faire

(1) Henri IV l'appelait « le chirurgien qui accouche les femmes » et Loyse Bourgeois constate, avec aigreur, qu' « une infinité de coquettes ayment beaucoup mieux qu'aux accouchemens ou l'enfant se présente bien, que M. Honoré les accouche qu'une femme. Cela est à présent à la mode ».

(2) Le même que celui dont Loyse Bourgeois écrit le nom *Hautain*.

à une demoiselle de Mme de Seneterre. Lors ladicte mère et mary nous conjurèrent de la secourir, et qu'ils la mettoient entre nos mains pour en disposer : ainsi promptement, suivant l'avis de MM. les médecins, fut heureusement accouchée d'un enfant plein de vie (1). » Cet extrait prouve bien que ce n'est pas à Guillemeau, comme le veut Chereau, que revient le mérite d'avoir appliqué l'accouchemeet prématuré aux cas d'hémorragies vers la fin de la grossesse ; il l'attribue lui-même à son maître Paré. Il est vrai que Loyse Bourgeois est la première qui l'indique dans ses écrits (2) ; c'est pourquoi plusieurs auteurs ont revendiqué pour elle l'honneur de la découverte ; mais en disant « je mis cette pratique en avant, laquelle j'ai *congnue trop tard*, à mon gré, pour la conservation de Mme d'Aubray, etc. », elle semble l'avoir apprise d'un autre et non l'avoir trouvée elle-même. Il nous paraît donc juste de laisser ce titre de gloire à Ambroise Paré.

Par exemple, l'idée erronée de l'élargissement de la symphyse pubienne, au moment de l'accouchement, appartient en propre à Guillemeau et il la défend avec conviction : « J'ai entendu, dit-il, craquer et entr'ouvrir les dits os, ayant mis, entre les deux os barrés, le doigt, y trouvant séparation manifeste ». Nous ne le féliciterons pas davantage de conseiller l'application d'une peau de mouton, nouvellement écorché, sur le ventre des accouchées. Clément, dont nous parlerons plus loin, se servit de ce moyen répugnant et barbare aux couches de la dauphine, Anne-Marie-Victoire de Bavière (3), et n'eut pas à s'en louer. Il paraît même que le mouton, écorché et tout sanglant, suivit le boucher qui portait sa peau jusqu'au lit de la princesse (fig. 62).

XVIIe siècle. — Nous citerons tout d'abord, par ordre de mérite, sinon par ordre chronologique, François Mauriceau (1637-1709). Sa naissance fut marquée par un curieux incident : il

(1) J. Guillemeau. *L'heureux accouchement des femmes.* Paris, 1606.

(2) « Quand une femme, dit-elle, a une perte de sang démesurée sur sa grossesse dont elle tombe en défaillance, il faut venir à l'extraction de l'enfant avec les mains. Cela fut fait en la femme d'un conseiller de la cour du parlement, laquelle étoit grosse de six mois. Son enfant vécut deux jours. Elle a porté d'autres enfants depuis ; les médecins recongnurent que, si on eût différé une heure, la mère et l'enfant étoient morts ; moi, congnoissant que le flux de sang n'est entretenu que par la grossesse, l'ayant vu cesser aussitôt que la femme a été accouchée, je mis cette pratique en avant, laquelle j'ai congnue trop tard, à mon gré, pour la conservation de Mme la duchesse de Montbazon, etc. »

(3) V. *Les accouchements à la cour*, p. 220

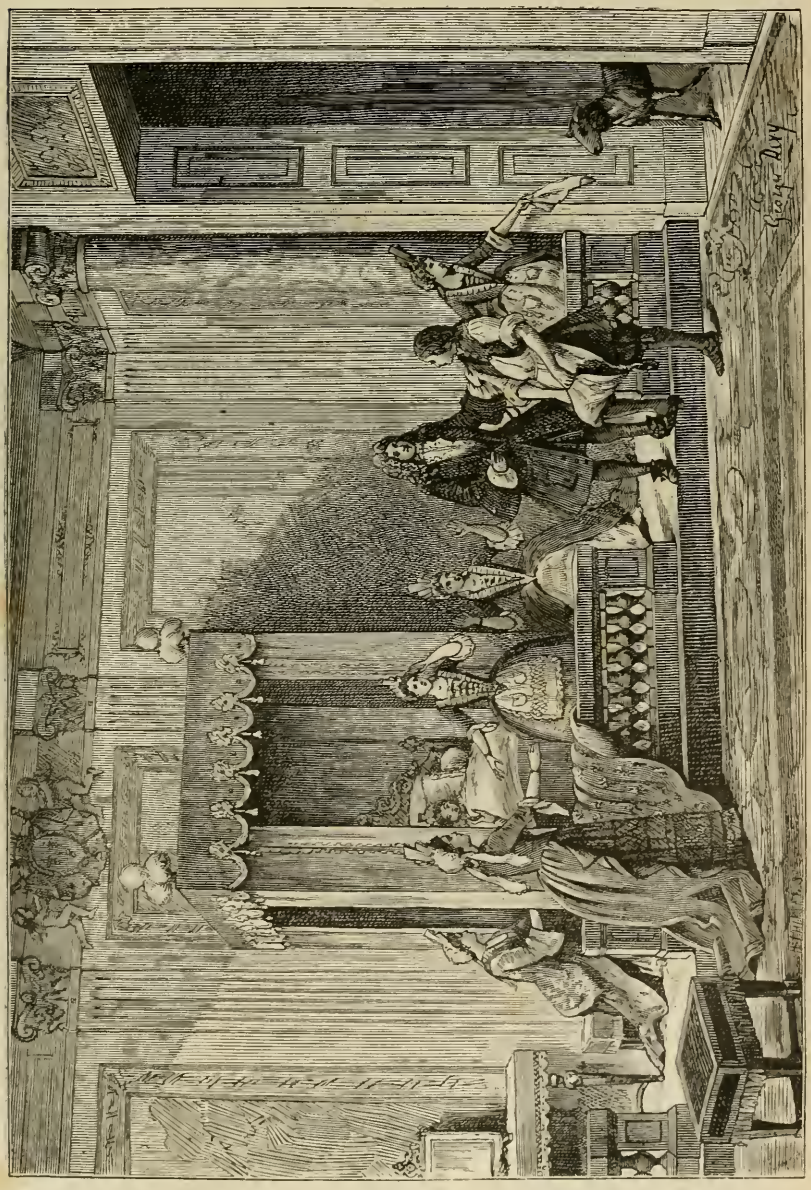

FIG. 62. — Accouchement de la dauphine Anne-Victoire de Bavière.

raconte lui-même qu'il fut affecté de variole pendant la vie intra-utérine, alors que sa mère fut indemne et que son frère, dont il avait vraisemblablement contracté la maladie, en mourut. Plus tard, il perdit aussi sa sœur, emportée par une hémorragie, résultant d'une insertion vicieuse du placenta ; les chirurgiens appelés

Fig. 63. — Mauriceau.

près d'elle n'osèrent pas pratiquer la version, comme Guillemeau l'avait fait pour la fille d'A. Paré ; abandonné par tous ses confrères, il se vit obligé de l'accoucher lui-même, mais son intervention fut trop tardive.

Le premier, Mauriceau publia sur la grossesse et les accouchements des ouvrages méthodiques et pratiques. En tête de son *Traité des maladies des femmes grosses*, souvent réimprimé, nous trouvons ce quatrain de Fr. Dulaurens :

Lucinam auxiliis inopem jam absistite, Matres,
Partubus ut præsit, voce vocare Deam :
Nam vos, ô gravidæ, melius liber iste, juvabit ;
Et proli, et vobis, hoc duce, parta salus.

Fig. 64. — Denis Fournier.

« Mères, cessez d'appeler l'impuissante Lucine, de demander à la déesse son assistance dans vos accouchements. Femmes enceintes, voici un livre qui vous aidera mieux ; suivez-le, c'est le salut pour la mère et l'enfant. »

Dans certaines éditions, on voit Mauriceau montrant, d'une main, le soleil et tenant, de l'autre, un livre sur lequel est écrit : *Me sol non umbra regit, C'est le soleil qui me guide et non pas l'ombre*, devise quelque peu prétentieuse, il faut en convenir. « Épigraphe ridicule, dit Alph. Leroy (1), que quelque plaisant eut pu tourner contre lui en renversant l'ordre des mots » (2).

Malgré son soleil, Mauriceau a quelquefois le mot pour rire : « J'ay connu autrefois, raconte-t-il, un nommé M. Hébert, couvreur des bâtimens du Roy, qui estoit si bon couvreur, que sa femme accoucha, il y a environ quarante-trois ans, de quatre enfans tous vivans en une seule fois ; ce que sçachant Monseigneur le duc d'Orléans défunt, auprès duquel il estoit assez bien venu pour son humeur joviale, il luy demanda, en présence de quantité de personnes de qualité, s'il étoit vray qu'il fust si bon compagnon, que d'avoir fait à sa femme ces quatre enfans tout d'un coup ; il répondit qu'ouy et qu'assurément il luy en eust fait une demi-douzaine, si le pied ne luy eust point glissé, ce qui fit rire un chacun de la bonne façon ».

A propos de la décollation du fœtus, il se permet une plaisanterie que le digne Sacombe ne manque pas de relever : « Il ne faut pas, dit Mauriceau, tirer sur la tête avec trop de violence, de peur qu'il n'arrive ce que j'ai vu faire devant moi en cette rencontre,

(1) Nous dirons plus bas un mot de ce personnage.

(2) Cette haute estime de soi-même, cette hypertrophie du moi n'était point particulière à Mauriceau. Un de ses confrères, DENIS FOURNIER, se fit représenter, en tête de ses ouvrages, non seulement par un soleil dans le dos, mais en tenue d'empereur romain (fig. 64).

Vivat Furnerus, medicorum imperator !

L'index de sa main droite montre le soleil et semble soutenir l'inscription suivante : *Hoc ego, Voilà ce que je suis*, je suis un astre médical, l'égal d'Apollon, dieu des plantes salutaires. Vers sa main gauche, on lit cette autre inscription : *Et hac ago, Et c'est avec cette main que j'opère*, ce qui indiquerait qu'il était gaucher. Au-dessous du portrait sont gravés ces méchants vers :

Furnerum inspicias qui fulget Apollinis arte,
Ut que ut Chiro ratus præbet ubique manus
Regio ad exemplum vitæ et necis arbiter, ægris
(Divino fretus numine) præstat opem.

« Voyez Fournier, brillant dans l'art d'Apollon, Fournier qui, comme Chiron, prête partout la science de ses mains. Comme un roi, il est l'arbitre de la vie et de la mort ; avec l'aide de Dieu, il donne ses secours aux malades. »

Ce rival du quadrupède Chiron prétendait opérer, selon la méthode séduisante d'Asclépiade : *sûrement, promptement, agréablement*. De ces trois adverbes, le dernier, au moins, nous semble hasardé. Voici du reste le titre de son ouvrage : *L'accoucheur méthodique, qui enseigne la manière d'opérer dans tous les accouchements naturels et artificiels, tôt, sûrement et sans douleur*. Paris, 1677, in-12.

où d'un enfant roturier, ainsi pris au passage, on fit sur le champ un gentilhomme, en lui arrachant et séparant la tête du cou, à force de tirer. » On sait que, sous l'ancienne monarchie, un gentilhomme avait seul le privilège d'être décollé.

Ailleurs, il critique la sage-femme qui, interrogée sur le sexe de l'enfant à venir, s'enquiert d'abord du désir de la mère et répond en conséquence. « Si cela réussit, à la bonne heure ; elle ne manquera pas de dire qu'elle le sçavoit bien. Mais quand la chance tourne au contraire de la prédiction, elle se fait réputer pour ignorante et présomptueuse. Pour moy, je voudrois agir tout autrement et reconnoistre, avant que d'en rien dire, l'inclination des personnes, et donner toujours, en une chose si douteuse, mon

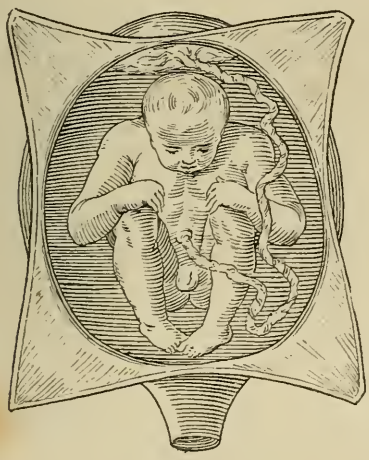

Fig. 65.

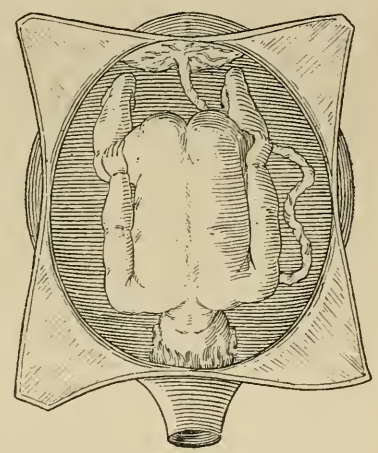

Fig. 66.

avis contraire au souhait qu'on fait ; car s'il arrive que, par cette voye, la sage-femme rencontre bien (quoique ce soit par hazard), on dira que c'est une habile femme et qu'elle l'avoit bien dit ; et s'il vient d'autre façon (ce qui de deux fois arrive une), la femme et son mari ayant ce qu'ils ont souhaité, n'y prendront pas de si près garde ; d'autant qu'on reçoit toujours de bon cœur le bien qui arrive, quoy qu'on ne l'ait pas espéré » (1).

Malgré son incontestable valeur, Mauriceau a commis et pro-

(1) Pajot donne le même conseil : « Si vous tombez juste, dit-il dans ses cours, vous passez pour un prophète ; autrement on dit : ce méchant docteur, il savait bien qu'il me trompait ; c'était pour me contrarier ».

pagé de graves erreurs : ainsi il conteste l'existence de la vésicule de de Graaf, dont la découverte devait révolutionner l'embryologie ; il croit, d'autre part, à la *culbute* du fœtus (fig. 65, 66), vers le huitième mois de la grossesse, et l'explique en disant qu'à cette époque « la teste estant devenuë fort grosse, est portée par son poids en bas, contre l'orifice interne de la matrice, en lui faisant faire une culbute en devant, au moyen de laquelle ses pieds se trouvent après en haut, et sa face regarde alors le cul de sa mère ». On doit encore lui reprocher une prévention injustifiable contre les instruments... des autres et surtout contre le forceps ; son horreur de l'intervention chirurgicale dans les accouchements fut même cause de l'époque tardive à laquelle cet utile instrument fut connu en France. Son inventeur, Chamberlen, vint à Paris, en 1676, pour vendre son secret, suivant la coutume du temps ; il en voulait dix mille écus, se faisant fort de terminer, par ce moyen, les accouchements les plus laborieux. Il demanda à Mauriceau l'occasion de faire ses preuves. Malheureusement celui-ci lui présenta une femme atteinte d'un rétrécissement tel que le forceps devait nécessairement échouer. Chamberlen s'engagea cependant à terminer l'accouchement en moins d'un demi-quart d'heure. « Il se mit aussitôt en besogne, dit malicieusement Mauriceau, et au lieu d'un demi-quart d'heure, il travailla durant plus de trois heures entières, sans discontinuer que pour reprendre haleine. » A bout de forces, il fut contraint d'y renoncer et Mauriceau lui fit entendre « qu'il s'était bien trompé en croyant trouver autant de facilité à accoucher les femmes à Paris, comme il avait pu trouver à Londres, où il s'en retourna. » La femme mourut bientôt après. La plaisanterie était mauvaise ; mais Chamberlen n'eut pas de rancune, car il traduisit en anglais le *Traité* de Mauriceau. Sacombe qui, lui aussi, était ennemi des instruments, met dans la bouche de Mauriceau le récit de cette histoire :

> ..... J'ai commis le forfait
> Le plus lâche à la fois, le plus abominable,
> Dont jamais accoucheur se soit rendu coupable.
> D'une femme en *travail*, sciemment, à dessein,
> Je devins, par orgueil, le bourreau, l'assassin.
> Écoute le récit de cette affreuse histoire.
> Fier de ma renommée, enivré de ma gloire,
> Je tenais dans Paris le sceptre de mon art,
> Quand aux bords de la Seine, un faquin, un bavard,
> Chamberleyne accourut, dans la folle espérance

De vendre au poids de l'or, au Monarque de France,
Le secret d'accoucher, toujours impunément,
Les femmes en *travail*, avec un instrument.
Je dévorai l'affront, et cependant je jure,
De venger au plus tôt cette sanglante injure.
Au risque de les voir meurtris, estropiés,
Des enfants Chamberleyne allait chercher les pieds,
Et du mot de *forceps*, voilait une méthode
Que depuis peu, lui-même, avait mis à la mode.
Cependant nuit et jour, à mon renard anglais
Dans Paris en secret je tendais des filets.
Enfin, sans se douter de mon noir stratagème,
Un beau matin, au piège, il vint tomber lui-même.
Déjà, depuis sept jours, un de ces vils sujets,
Qu'au besoin nous prenons pour faire des essais,
Une femme du peuple, à son sixième étage,
De la maternité faisait l'apprentissage.
L'enfant, par mes efforts, était mort dans son sein ;
Ma main pouvait à peine entrer dans son bassin.
Tandis que Chamberleyne, autant qu'il m'en souvienne,
Avait sa main énorme et double de la mienne.
A son divin *forceps*, contraint d'avoir recours,
Des jours de cette femme il termina le cours.
Sa réputation, par ce fait compromise,
Fit revoler notre homme aux bords de la Tamise,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.
Mais trop heureux encor de pouvoir, à ce prix,
Obtenir son pardon, acheter mon silence,
Et l'oubli passager d'une telle insolence ;
Mais cinq lustres après, infidèle au traité,
Dans mon gros in-quarto, je l'ai bien maltraité ;
Et quoiqu'il eût traduit mes immortelles œuvres,
Je publiai le fait et ses doctes manœuvres.
Quel excès de noirceur ! et qu'elle atrocité !
Le tigre eut-il jamais plus de férocité ?

On pourrait plus justement reprocher à Mauriceau d'avoir été violent et passionné ; il eut souvent maille à partir avec ses confrères. Il disait de Lacuisse, un de ses contemporains, « qu'il avait la coutume de s'endormir près de la femme en travail, pour ne se réveiller qu'après la rupture de la poche des eaux ». Il fut aussi en querelle avec Viardel, De La Motte et surtout avec Peu, qui avait eu l'audace de critiquer son tire-tête (fig. 67 à 70).

Cosme Viardel fut accusé par Mauriceau « d'ignorance

crasse ». L'irascible accoucheur reproche encore à son adversaire de faire placarder au coin des rues son livre « qui mériteroit estre envoyé aux beurrières et aux espiciers de la halle, pour servir d'enveloppe à leurs marchandises ». Et tout cela à propos d'une erreur, assez grosse, il est vrai : Viardel avait avancé que la sortie

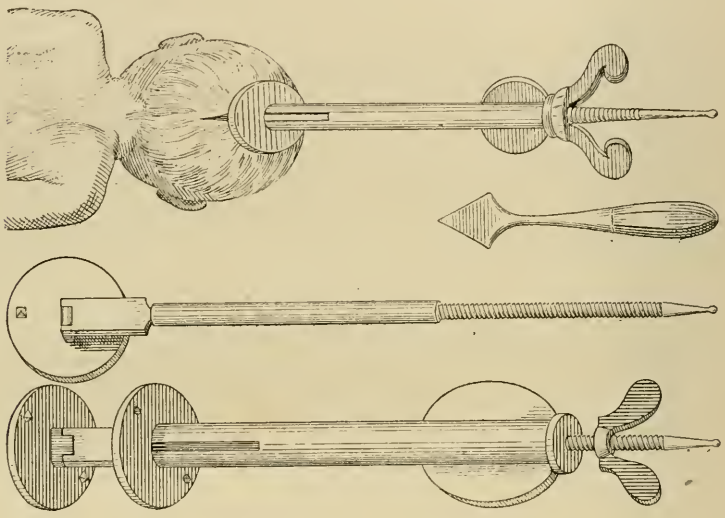

FIG. 67 à 70. — Tire-tête et perce-crâne de Mauriceau.

du méconium est l'indice de la mort du fœtus « en quelque position qu'il soit », tandis que ce signe est fréquent, surtout dans les présentations du siège, sans qu'on en puisse tirer cette conclusion. Il faut dire que Viardel, n'étant ni médecin ni chirurgien, s'était aliéné toute la corporation chirurgicale qui s'attribuait le monopole des accouchements ; aussi ses membres ne perdaient-ils aucune occasion de tomber à bras raccourcis sur cet intrus. Peu ne s'en fit pas faute à propos du méconium. D'ailleurs, les sottises médico-théologiques de Viardel concernant la position de l'enfant à sa naissance, son premier cri, celui de la mère dans la dernière douleur, ainsi que son étonnante théorie de la chasteté chez les fœtus, fournissaient une belle occasion à ses ennemis.

Ainsi, il prétend gravement que l'enfant porte, le plus souvent, en naissant le visage tourné vers la terre, parce qu'il se sent coupable de la faute d'Adam et que son premier cri est OA qui veut dire : « O Adam ! pourquoi avez-vous péché ? » Tandis que le cri de la mère

à la dernière douleur de l'accouchement est OE, ce qui signifie : « O Eve ! pourquoi avez-vous induit en erreur notre premier père ? » Cet accoucheur, ami des bonnes mœurs prétend, en outre, que les jumeaux du même sexe sont renfermés dans une poche

Fig. 71. — Viardel.

unique, et que celle-ci est double quand les fœtus sont de sexe différent ; et pourquoi ? « Afin, dit-il, d'inspirer aux hommes, dès le premier moment de leur formation, des lois et des règles pour la chasteté ». C'est, selon lui, dans la matrice comme à l'église du village : côté des filles, côté des garçons (1). Le vertueux

(1) De même Fernel, par respect pour la pudeur, faisait naître les garçons la face tournée du côté de l'anus de la mère et les filles regardant le côté opposé ; il faut d'ailleurs reconnaître, à l'honneur des accoucheurs, qu'il fut le seul à soutenir cette niaiserie.

Les balivernes de ce genre sont, paraît-il, de toutes les époques. Au livre XVI d'Aulu Gelle nous trouvons que la divinité, présidant aux premières articulations de la voix humaine, a été nommée Vatican, parce que les enfants, en venant au monde, feraient entendre, dans leur premier cri, la première syllabe de ce mot. Viardel aurait peut-être vu là un hommage anticipé au saint Père. Il est vrai qu'en ce cas *papa* par suite *pape* aurait été plus naturel.

Viardel paraît ignorer que les jumeaux, même quand la nature, suivant son habitude commune, les a faits d'un sexe unique, sont le plus souvent isolés chacun dans une cavité distincte. La Providence aurait-elle voulu mettre le fœtus en garde contre les aberrations amoureuses que la tradition reproche à Socrate ou à Sapho ? Nous autres, gens de morale terre à terre, nous aimons mieux penser, qu'en empêchant toute promiscuité, elle voulait éviter des enchevêtrements de membres ou de cordons qui eussent été nuisibles à la mère et aux enfants. Newman a, en effet, publié un cas de grossesse gémellaire, où les fœtus étaient dans une seule poche. Or, le cordon de l'un des enfants passait à travers un nœud du cordon de l'autre et l'étranglement était tel que le premier est venu mort et le second vivant.

Guillaume Mauquest De La Motte (1665-1737), moins respectueux de la tradition, osa traiter de chimère la théorie de la culbute hippocratique. Lui aussi s'éleva contre l'abus des instruments, mais, plus logique que Mauriceau, il n'en inventa aucun : « Que l'enfant présente tête, bras ou jambe, écrit-il, qu'il soit vivant ou mort, un jour ou deux de travail est plus qu'il n'en faut pour justifier l'emploi de leurs crochets ». C'était le type de l'accoucheur naturiste : « la patience et le tems » étaient ses seuls auxiliaires ; deux fois seulement, dans sa longue pratique, il eut recours aux crochets. Cependant, son mépris des instruments le rendit aussi injuste que le fut Mauriceau, dans son appréciation sur le forceps des Chamberlen. Jean Palfyn, de Gand, cinquante ans après la mésaventure de Hugh Chamberlen, vint à Paris, comme ce dernier, soumettre à l'académie des sciences un forceps de son invention. Voici ce qu'en pense De La Motte : « Je rendray un bon et fidèle compte du secours des tenettes, si par malheur l'occasion se présente de mettre cet instrument en pratique, ce que je crains autant que je le souhaite peu par la raison que je suis loin de me faire un secret de ces instruments, de la manière que fit un certain chirurgien de Gand, qui vint il y a quelques années à Paris proposer au chef de l'académie des sciences certain instrument en fer, au moyen duquel il se vantait d'accoucher toutes les femmes, auxquelles la tête de leur enfant serait arrêtée, prise ou enclavée au passage, sans leur causer aucun préjudice. L'un de MM. les maîtres chirurgiens, qui avait été chargé d'examiner cet instrument, afin de donner son avis, me fit l'honneur de me demander ce que j'en pensais, sans me dire autre chose sur l'instrument, parce que c'était à condition qu'il ne donnerait à

personne la connaissance de sa structure ; je ne balançay pas à assurer cet ami, que la chose proposée à l'égard d'un instrument de quelque structure qu'il pût être, était autant impossible que celle de faire passer un câble par le trou d'une aiguille ». Cet arrêt fut heureusement cassé par la postérité.

Pour ne pas rester sur cette mauvaise impression, rappelons à l'honneur de De La Motte, que le premier, il signale les rétrécissements du bassin comme une cause fréquente d'obstacle à l'accouchement : « J'ai tant de fois fréquenté ce détroit, dit-il, et il m'a fait souffrir tant de peines, que j'en puis parler avec une vraie connaissance ».

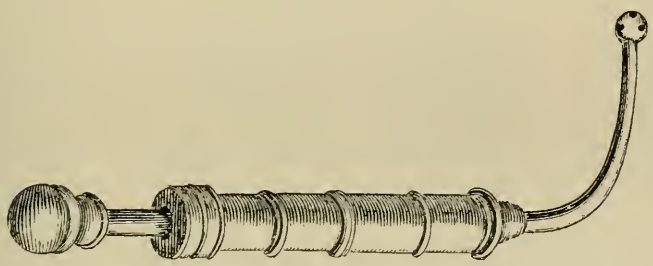

Fig. 72. — Seringue à baptême.

Nous avons déjà fait allusion aux querelles de Mauriceau avec Philippe Peu (1). Mauriceau, non content de se donner le facile plaisir de jouer sur son nom (2), l'accusa d'avoir falsifié la plupart des observations qu'il rapporte dans sa *Pratique des accouchements*. De son côté, Peu tourne Mauriceau en ridicule pour avoir conseillé de baptiser les enfants avec une seringue (fig. 72) ; « il est vrai, comme observe Velpeau, que Peu croit, qu'une femme qui venait souvent prier à l'Hôtel-Dieu, près de l'autel de la Vierge, où il y avait un diable effrayant, accoucha d'un enfant qui ressemblait à ce suppôt des enfers ». Ailleurs, il raconte sérieusement que l'enfant d'une femme qui s'était heurtée contre une table, avait la tête fendue comme avec un couteau et les deux moitiés du crâne pendaient sur les épaules ! L'éternelle histoire de la poutre et de la paille ! Il n'était pas plus tendre avec ses autres confrères : il prend à partie l'un d'eux qui avait jugé à propos de couper les

(1) Mort le 10 février 1707.

(2) Qu'eût-il dit de cet accoucheur allemand du commencement de notre siècle qui s'appelait Creve.

bras de l'enfant pour faciliter sa sortie et qui vécut huit jours « chez son assassin ». De son côté, il est vrai, il reconnaît avoir ouvert une femme qu'il croyait morte. Décidément, Mauriceau pourrait bien avoir eu raison. Toutefois, remarquons que Peu a formulé un précepte de la pratique expectante, lequel a son mérite, si l'on n'en abuse pas : *Plus fait douceur que violence* (1). Il

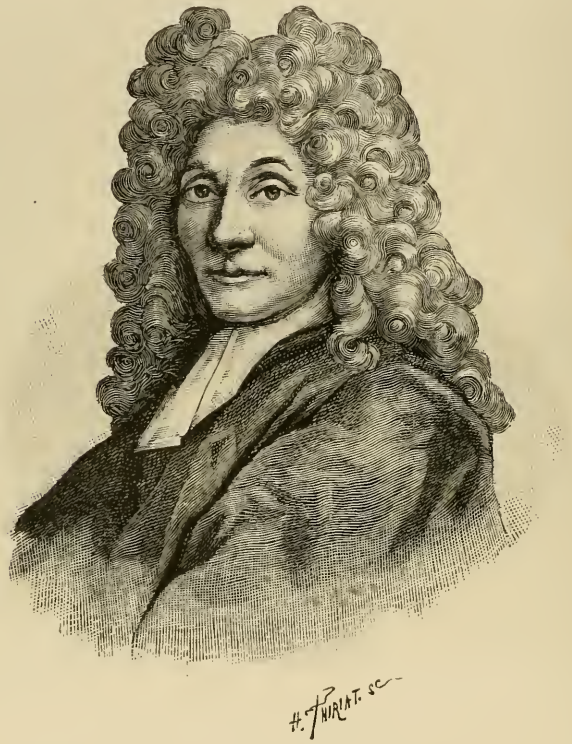

Fig. 73. — Philippe Peu.

pensait que « les boiteuses déhanchées sont, en état de grossesse, plus en danger que les bossues (2) et leur enfant aussi » et comme exemple, il rapporte l'observation suivante qui lui est personnelle : « Je me souviens, dit-il, qu'étant nouvellement établi, on

(1) En tête de son livre se trouve cet aphorisme : *Sat cito, si sat bene. Assez vite si c'est bien.*

(2) De même, Loyse Bourgeois assurait que « les femmes contrefaites accouchent plus facilement que les autres ».

me proposa d'épouser une jeune personne, belle, riche, fort spirituelle, fille d'un père que j'honorois beaucoup, mais petite et qui boitoit tout bas d'un côté. Les suites que j'en appréhendois contribuèrent à m'empêcher de conclure ce mariage. Un de nos aspirants en chirurgie, plus hardi que moi et peut-être plus infortuné, en devint amoureux et la prit pour femme. Elle devint grosse par malheur et si incommodée qu'elle ne pouvoit sortir. Pour peu qu'elle le fit, son ventre touchoit à terre, et elle tombait dessus au moindre faux pas. Ses fréquentes chutes la firent aliter. Les accidents survinrent, son enfant mourut et elle aussi, enceinte d'environ huit mois ».

De La Motte combat ainsi les opinions pessimistes de Peu sur la claudication des femmes : « Quoique la demoiselle qu'on lui destinait pour femme, et qu'un autre épousa, fût boiteuse, et qu'elle eût eu un accouchement des plus mauvais, est-ce une raison convaincante pour inférer que toutes les boiteuses soient sujettes à un tel malheur ? Il est à craindre qu'un dépit amoureux n'ait porté cet auteur à répandre ce trait malin sur toutes celles qui souffrent de cette incommodité ».

Paul Portal (1) fut un observateur judicieux. Dans sa *Pratique des accouchements*, il émet des préceptes fort sages. Le premier, Portal enseigna que, dans la version, quand on tient un pied, il est inutile d'aller chercher l'autre ; le premier aussi, il avance que la présentation de la face évolue, le plus souvent, spontanément.

Un de ses confrères, Jean Lestorcel, mit en tête de son ouvrage, qu'il dédie à son maître René Moreau, ces quatre vers obscurs renfermant une allusion au nom de l'auteur :

Qui factis scriptisque micas, fers nominis omen,
Portus tuti aura, aut *porta* salutis, ovas.
Talem te dicunt Superi, te facta celebrant,
Scripta canunt. Quid ego plus? Tibi cuncta parent.

« Toi qui brilles par tes actes et tes écrits, ton nom est un présage : tu es soit le souffle qui mène à l'abri sûr du *port*, soit la *porte* triomphante du salut ; tel est le nom que te donne le ciel, la gloire que t'assurent tes actions, que chantent tes écrits. Qu'ajouterai-je ? Tout t'obéit. »

(1) Mort en 1703.

Avec de tels calembours, dont rougirait un écolier de sixième, on passait au grand siècle pour un homme d'esprit!

FIG. 74. — Paul Portal.

PIERRE DIONIS (1) fut chirurgien de la reine et des princes du sang, sous Louis XIV. Vaniteux, il se plaisait à parler de ses rapports avec les grands; Portal lui en faisait le reproche, mais Portal avait le même travers. Son *Traité d'accouchements* est conçu d'après les idées de Mauriceau, son parent; mais ces liens de famille n'empêchent pas Dionis de lui adresser les plus vives critiques : « Mauriceau, écrit-il, nous dit qu'il a imaginé une manière de tirer commodément une tête restée dans la matrice, sans se servir du crochet. Il conseille de prendre une bande de toile forte, large de quatre travers de doigt, de la passer par derrière la tête

(1) Mort en 1718.

et de faire en sorte qu'elle l'embrasse comme une fronde, puis tirant les deux bouts de la bande, on l'amènera ainsi dehors sans faire beaucoup de violence. S'il nous disoit qu'il s'en fût servi et que cela eût réussi, nous conclurions qu'il auroit pensé juste : ce qu'on peut dire là-dessus, c'est que l'invention en est belle, mais que l'exécution en est impossible ».

Et plus loin : « Mauriceau, qui a été marié pendant quarante-

FIG. 75. — Dionis.

six ans sans avoir eu des enfants, dit dans son livre qu'il ne pardonne la passion d'être père qu'à ceux qui sont de la famille des Césars et des Bourbons ; qu'il s'étonne comment des gens du commun peuvent souhaiter ce qui n'est permis qu'aux monarques et aux hommes illustres. Tous ceux qui n'ont point d'enfans et qui ont perdu l'espérance d'en avoir, parlent comme Mauriceau : ils croyent faire les esprits forts et se distinguer des autres hom-

mes, en témoignant de l'indifférence d'avoir des successeurs; mais dans le fond de l'âme, ils pensent autrement; et il n'y en a pas un qui ne donnât la moitié de son bien pour avoir un enfant : je l'ai ouï dire à Mauriceau lui-même plus d'une fois, et jamais homme ne l'a tant souhaité ».

Pour finir, un coup d'assommoir : « Une jeune dame de qualité, grosse de son premier enfant, aussitôt qu'elle sentit des douleurs, envoya chercher Mauriceau, qui étoit pour lors à Versailles pour Mme la duchesse du Maine ; les douleurs ayant continué jusqu'au lendemain, les eaux percèrent et s'écoulèrent; on crut que la tête suivroit comme il arrive à toutes les autres ; mais elle demeura en la même place, sans faire aucun chemin. On promena la mère, on la saigna et on lui donna des lavemens très forts, pour exciter des épreintes qui l'obligeassent de pousser en embas; rien ne put la faire avancer. Le second jour étant passé, les parens firent appeler Dionis, le fils, en qui ils avoient de la confiance : ces deux accoucheurs, pendant le troisième jour, furent spectateurs des douleurs qu'elle souffroit sans aucun progrès : enfin après le quatrième jour, le poulx devenant mauvais, les forces diminuant et les douleurs n'étant plus suffisantes et craignant qu'elle ne mourut, son enfant dans le corps, ils résolurent de l'accoucher de force. La femme ayant été mise dans une situation commode, c'est-à-dire assise sur le bord du lit, le corps panché sur des oreilliers et ses deux jambes, tenues par deux femmes assurées, on commença par ondoyer l'enfant sous condition, en portant dans une petite cuillière de l'eau jusques sur la tête de l'enfant qu'on pouvoit toucher. Mauriceau, comme le plus ancien, voulut travailler, mais ayant mis le crochet au sommet de la tête, et le cuir chevelu s'étant déchiré, il voulut le mettre dans un des pariétaux, comme il l'ordonne dans son livre et, n'ayant pas pû y réussir, après beaucoup d'efforts inutiles, il donna l'instrument à Dionis, en lui disant : — Vous êtes jeune et fort, vous réussirez mieux que moi». Mauriceau s'étant ôté, Dionis prit sa place et se mit en devoir de travailler. Pendant qu'il cherchoit où placer son crochet, Mauriceau voulut, en prenant un ton de maître, lui donner quelques conseils, mais le père de la dame, qui lui tenoit une de ses mains, lui imposa silence en lui disant de laisser faire Dionis, parce qu'il lui paroissoit qu'il s'y prenoit avec toute la prudence possible. En effet, il s'y prit si bien, qu'ayant planté le crochet à la nuque du col, vers la base de l'os occipital, et ayant senti un point d'appui très solide, il tira de toute sa force et, faisant avancer la tête peu à peu, il l'amena au

dehors en très peu de temps ; il débarrassa ensuite les épaules qui répondoient à la grosseur de la tête : l'enfant étant sorti, il la délivra heureusement.

« En même tems que Dionis étoit content d'avoir aussi bien réussi, Mauriceau étoit mortifié par trois endroits : le premier, d'avoir été obligé de quitter le travail, après avoir voulu l'entreprendre et le second, d'avoir vu que Dionis avoit sçu accrocher l'enfant par la base de l'os occipital, après qu'il a avancé dans son livre qu'il était impossible de le faire à cause des os pubis, et le troisième, d'avoir vû que l'enfant n'étoit pas encore mort, après avoir assuré dans ses écrits qu'il ne pouvoit pas être vivant, après avoir été quatre jours dans cette disposition. »

Ailleurs, il donne la figure d'une grossesse tubaire qu'il observa à l'Hôtel-Dieu, et il raille, avec raison, Mauriceau qui, au lieu d'accepter la théorie de de Graaf, en est encore aux mélanges

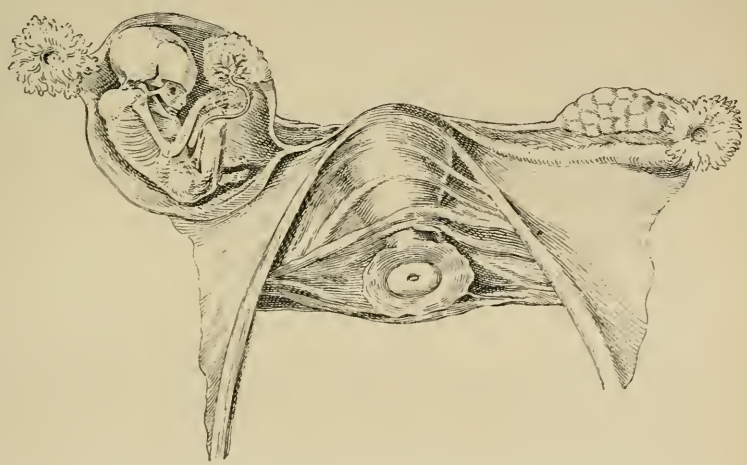

FIG. 76. — Enfant trouvé dans une des trompes où il avait été formé.

des semences mâle et femelle et nie la possibilité de cette grossesse extra-utérine. C'est à la date de 1683, que Dionis a publié cette observation, sous le titre : *Histoire anatomique d'une matrice extraordinaire.* La femme atteinte de cette anomalie est morte au cinquième mois, de la rupture du kyste. « Il n'a garde, écrit Chéreau, de dire que, par deux fois, la reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, se fit apporter la préparation qui en avait été faite, la même reine « n'ayant pas les mêmes répugnances qu'ont

toutes les autres femmes pour les démonstrations anatomiques ».

Le livre de Dionis est fort attrayant ; une plaisanterie agréable, de fines railleries assaisonnent des préceptes dogmatiques clairement formulés. Dionis peut être considéré comme le premier vulgarisateur des sciences médicales, car son ouvrage s'adresse aussi bien au public instruit qu'aux praticiens. Nous en ferons plusieurs extraits. Le premier, il propose l'impôt sur les célibataires : « Tout homme qui auroit atteint l'âge de vingt-cinq ans payroit un impôt à l'État, que l'on augmenteroit tous les ans jusques à ce qu'il se mariât ».

Une observation de physiologie intime : « Toutes les femmes de bonne foi avouent que le clitoris est une partie tellement sensible que, pour peu qu'on leur touche avec le doigt seulement, elles entrent dans une passion ardente de recevoir le mari ; et il y en a même de si emportées sur cet article, qu'elles en abusent elles-mêmes : ce qui fait que quelques auteurs ont appelé le clitoris, le *mépris des hommes* ».

Il explique d'une singulière façon les grossesses multiples : « En voulant faire tomber une poire d'un arbre, si vous secouez trop fortement le poirié, il en tombera deux ou trois au lieu d'une ; de même si le mari travaille avec trop d'ardeur à faire tomber un œuf, au lieu d'un il en tombera deux ou trois, principalement quand il a une femme féconde, aussi sensible au plaisir et aussi emportée que lui. » N'est ce pas le cas de dire, avec la sagesse des nations : comparaison n'est pas raison.

Il fait, au sujet de la membrane hymen, un aveu qui ne donne pas une haute idée de la vertu des jeunes filles de son temps. « Quelque diligence que j'aye faite, dit-il, pour chercher cette membrane, je ne l'ai point encore vue, quoique j'aye ouvert des filles de tout âge, c'est pourquoi je ne puis pas en convenir. » Et il traite d'imaginaire cette membrane, qui est considérée comme le sceau de la virginité.

Il proteste contre la défense faite par Mauriceau aux femmes enceintes de s'abstenir de coït au début et à la fin de la grossesse : « Mauriceau ne peut avoir fait ces observations par lui-même, n'ayant jamais pû avoir un seul enfant en quarante six années de mariage. Pour moi, qui ai une femme qui a été grosse vingt fois et qui m'a donné vingt enfans, dont elle est accouchée à terme et heureusement, je suis persuadé que les caresses du mari ne gâtent rien ».

Pour éviter encore la superfétation, Mauriceau conseille encore

aux femmes la continence, pendant les premiers mois de la grossesse. Dionis lui répond : « Puisqu'il leur donne un conseil aussi difficile à suivre que celui-là, c'est une marque qu'il croit une seconde conception possible et qu'il est persuadé qu'elles doivent se priver de ce qui leur fait le plus de plaisir pour l'éviter ; mais on peut l'assurer qu'il n'y aura pas une femme qui suive son conseil ; qu'elles ne refuseront point les caresses de leur mari, et qu'il n'arrivera point de superfétation pour cela ».

Dans ses préceptes hygiéniques relatifs à l'accouchée, il s'occupe aussi de l'opérateur. Ainsi il reconnaît que la tisane ou l'eau simple conviennent fort bien pour humecter la gorge de la parturiente. « Mais, ajoute-t-il, afin que les vins d'Espagne ou de Canarie, dont on a fait provision, ne soient pas perdus, il faut les faire boire aux assistans, fatiguez par quelque partie de la nuit qu'ils auront passée sans dormir et à qui ils feront plus de bien qu'à l'accouchée. »

Relevons une réflexion un peu leste mais assez juste : « On ne voit point les animaux se cacher pour s'accoupler ; ils le font dans tous les endroits où ils se rencontrent : l'homme seul se dérobe aux yeux des autres, et il semble qu'il soit honteux de produire son semblable. Il n'en était pas de même dans l'antiquité, puisqu'en demandant à un philosophe ce qu'il faisait, il répondit fièrement, *je plante un homme*. En effet, y a-t-il plus de mal à planter un homme, qu'à planter un chou ? »

Autre réflexion à noter au sujet des femmes qui accouchent sans se plaindre : « C'est signe que la nature a traité celles-là favorablement, en disposant ces parties de manière que l'enfant en pouvoit sortir sans peine : c'est ce qui faisoit dire à une dame de la première qualité, que quand cela lui arrivoit, c'étoit tant mieux pour la femme et tant pis pour le mari. »

Une anecdote pour finir : « Madame d'Arnoton, femme d'un maître des requêtes, demeurant rue de Richelieu, accoucha, il y a huit ou dix ans, de trois filles. Monsieur d'Arnoton était à jouer dans son voisinage lorsqu'un laquais lui vint dire que madame était accouchée d'une fille ; un quart d'heure après, il en vint un autre lui annoncer qu'elle était accouchée d'une seconde fille ; et un autre quart d'heure ensuite, il vint un troisième laquais qui lui dit que madame venait d'accoucher d'une troisième fille ; aussitôt en se levant brusquement, il pria les dames avec qui il jouait, de lui permettre d'aller chez lui pour empêcher sa femme d'en faire davantage ».

Faro Des Forges fut un des plus habiles opérateurs du XVIIe siècle. « Il étoit aveugle, écrit Dionis, ce qui prouve qu'on ne se sert point de ses yeux pour accoucher. »

François Boucher ou Bouchet, gendre de La Cuisse, fut aussi en réputation. Il se tenait dans une garde-robe à côté de la chambre où Marie-Thérèse d'Autriche accouchait, pour la secourir en cas de nécessité, « et même, dit Dionis, à la naissance de Monseigneur, il examina en quel état étoit l'enfant, sans que la Reine s'en aperçut ». Fléchier, dans ses *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, lui a consacré quelques lignes malignement spirituèlles, alors que le président de Novion l'avait mandé pour les couches de Mme Ribeyre, sa fille : « Toutes les dames faisaient leur cour en ces occasions et à M. le président et à l'accouchée, et même à M. Boucher, qui reçut ici des honneurs extraordinaires. La ville le visita et lui fit des présents, comme on fait aux personnes qu'une grande dignité ou quelque grand emploi rendent considérables aux provinces. Tout le monde le regardoit comme une personne vénérable et la pauvre petite faculté de médecine et de chirurgie de Clermont lui rendoit ses très-humbles hommages. On l'appela par honneur à plusieurs consultations, et M. de Novion le traita toujours avec toute la civilité qu'il croyoit devoir à un homme qui venoit de Paris pour son service, et qui quittoit des pratiques qui pouvoient lui être fort importantes. Il fut défrayé de ses voyages, il eut 1,800 francs ; il remporta plusieurs présents, et tout cela n'empêcha pas qu'il se plaignit un peu de son voyage. Mme de Fleury, sœur de M. Talon, qui était accouchée depuis un mois, n'eut aucun regret de n'avoir employé qu'une bonne femme, qui passe pour très habile en son métier et qui n'est point du tout difficile à contenter ».

Nous ne reviendrons pas sur l'erreur (1) commise par Astruc, à propos de Julien Clément (2) et que, depuis, tous les biographes ont répétée. Notons seulement que Louis XIV, pour le récompenser de ses services, lui accorda, entre autres gratifications honorifiques, la charge de premier valet de chambre de Madame la Dauphine. L'honneur paraîtrait maigre à nos accoucheurs actuels. D'ailleurs Clément acquit aussi une fortune considérable dans la pratique de son art ; on a fait sur lui le distique suivant :

(1) V. nos *Accouchements à la cour*.
(2) Né à Arles en 1650, mort à Paris en 1729.

Quas bona pars hominum mulieri condit in antro,
Ex illa Clemens eruit unus opes.

« Ces richesses, que la plupart des hommes enfouissent dans le... sein de la femme, Clément les en retire pour lui seul. »

Sacombe a paraphrasé ce distique dans ce quatrain :

Clément dut au hasard sa vogue et son crédit,
Il enrichit moins l'art que l'art ne l'enrichit.
Accoucheur des Laïs, en dépit de Lucine,
Clément fit fortune où maint amant se ruine.

Il débuta comme *serviteur* chez Jacques Lefevre, accoucheur en renom, dont il épousa la fille. Ce fut Fagon qui l'introduisit à la cour.

En 1704, Jean Ruleau, maître chirurgien juré à Saintes, tenta la réhabilitation de l'opération césarienne dans son *Traité des accouchements difficiles et laborieux*, mais il eut peu de succès.

Il fut attaqué sans merci par Mauriceau qui déclarait « cette opération cruelle, barbare, tout à fait inutile et que ceux qui l'ont pratiquée n'en ont jamais veu une bonne fin ». Dans l'*Avis au lecteur*, Ruleau s'appuie sur l'autorité, si contestable, de Rousset: « Quelques personnes, écrit-il, diront que je devois demeurer dans le silence après que tant de sçavans hommes ont écrit sur cette matière, il est vray que nous leurs sommes bien redevables des belles connoissances qu'ils nous ont données, mais comme on dit, le géant voit bien loin, toutes fois l'enfant qui est sur ses épaules voit quelque chose de plus ». En tête du volume, suivant la coutume de l'époque, il publie une pièce de vers ; elle est d'un J. Micou :

A MONSIEUR RULEAU

Sur l'opération césarienne.

Que Ruleau s'est acquis de gloire,
Il mérite que, dans l'Histoire,
Son nom soit à jamais gravé,
Puisqu'il fait voir par sa science,
Et par sa belle expérience,
Qu'il est chirurgien achevé.

Il sçait avec la théorique,
Si bien ménager la pratique,
Qu'il ravit tous les beaux esprits,
Et nos neveux tiendront pour fable,
Ce qu'il marque dans ses écrits,
Bien que le tout soit véritable.

Ce Ruleau, qui mérite que « son nom soit gravé dans l'histoire », termine son traité par des remèdes de bonne femme, comme les suivants : « Si la femme est travaillée de tranchées ou douleurs au ventre, on luy donnera un verre de lait de femme qui nourrit un enfant mâle, dans lequel on adjoutera une demie once d'huile d'amandes tirée sans feu. Que si cela ne suffit pas, et que mesme il survienne quelque suffocation, le remède suivant conviendra : prenez l'arrière-faix ou le délivre d'un enfant mâle premier né, coupez-le par morceaux et le séchez doucement au four à plusieurs fois, après qu'on aura tiré le pain, prenant garde qu'il ne brûle pas. Cela fait, réduisez-le en poudre. Préparez une mie de pain de froment de la grosseur d'un œuf de poule d'Inde, faites-la bien bouillir dans un demi septier d'eau commune, puis passez l'eau au travers d'un linge blanc en exprimant bien cette mie. Prenez ensuite de cette eau la quantité environ d'un bouillon, dissoudez dedans deux dragmes de la poudre, dont je viens de parler, que vous ferez prendre un peu chaude à la malade et vous la couvrirez bien... La poudre de testicule de sanglier, desséchée au four, le poids de dix grains, mêlée avec une égale portion d'eau d'armoise et de vin blanc, est aussi un excellent remède, toutefois il n'égale pas le précédent ».

A l'étranger, nous parlerons, tout d'abord et avec détails, de la famille Chamberlen, d'origine française, à laquelle on doit l'invention du forceps. Le Dr Aveling a publié sur cette dynastie d'accoucheurs une intéressante étude, dont le Dr Saenger, de Leipzig, a fait un résumé, que nous reproduisons en grande partie (1) :

(1) Traduction du Dr F. Herrgott.

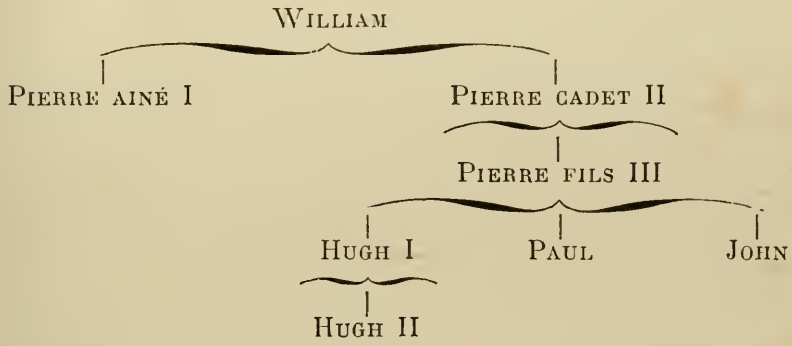

« Voici la généalogie des Chamberlen, en laissant de côté les membres de la famille qui, au point de vue historique, ne présentent aucun intérêt.

« Avec Hugh II, qui eut trois filles, s'est éteinte la branche mâle des Chamberlen. En jetant un coup d'œil sur l'arbre généalogique, on voit que deux des fils de William Chamberlen ont le prénom de Pierre, et que le fils de Pierre cadet s'appelle également Pierre, circonstance qui a rendu très difficiles les recherches dans le domaine de leur activité. Pierre (III) et Hugh ont ausi donné à un de leur fils le prénom de Pierre. Quant à l'orthographe du nom de famille, nous constatons que William Chamberlen se fait inscrire comme « *Chamberlein* » sur le registre de l'église française de Southampton ; dans des actes postérieurs, on trouve plus souvent écrit : « *Chambellan* ». Ses deux fils ont écrit : « *Chamberlan* ». Pierre (III) écrivit plus tard « *Chamberlen* », donnant à ce nom une forme anglaise qui fut conservée invariable par les générations suivantes. *William Chambellan* a vécu à Paris du temps de la guerre contre les Huguenots, il y exerçait probablement la médecine. Comme un grand nombre de protestants, il émigra ; il se rendit en Angleterre avec sa femme *Geneviève Vignon*, et il se fixa à Southampton. Cela se passait en 1569, où les insuccès de Condé et de Coligny avaient aggravé la persécution des Huguenots. Si W. Chambellan était resté à Paris, il aurait peut-être été tué lors du massacre de la St-Barthélemy (14 août 1572).

« Se conformant à l'usage des fugitifs, il se présenta, dès son arrivée, à la sainte Table, ce qui exigeait qu'il fût inscrit dans le registre de l'église, suivant les coutumes d'alors ; c'est là où nous trouvons la première indication de son nom, dans le registre,

où on lit: « Ensuyt les noms de ceux qui ont fait profession de leur foy et admis à la cêne. Chamberlein William reçu à la cêne 3 jouillet 1569 ». Bien que nous ne possédions aucune preuve directe, nous pouvons dire qu'il est très vraisemblable que William Chambellan a pratiqué la médecine ; voici les quatre motifs sur lesquels se base cette présomption : à cette époque, il n'était pas permis aux médecins protestants d'exercer leur art, puisqu'ils n'avertissaient pas les malades catholiques du moment où ils devaient recevoir les sacrements ; en second lieu, parmi les réfugiés à Southampton appartenant à l'église française, il y avait un très grand nombre de médecins ; troisièmement, deux de ses fils sont devenus médecins; enfin le Dr Pierre Chamberlen (III) se vantait d'appartenir à une famille d'Asclépiades, familiarisés avec la médecine « depuis le berceau ».

« On ne sait rien sur la vie de William Ch., le chef de la famille en Angleterre ; sa mort doit remonter à 1596, attendu qu'il est désigné comme décédé dans un document de cette année relatif à la naissance de son fils Pierre II.

« Une tradition paraît s'être conservée dans la famille, au moins jusqu'au Dr Pierre Chamberlen (le petit fils de William Chambellan), qu'elle appartenait à la noblesse de Normandie, qu'elle était originaire de Tankerville (aujourd'hui Tancarvile). Dans ses écrits, le Dr Pierre Chamberlin décline l'honneur de cette descendance, puisqu'il importait de se dire né à Londres et d'y jouir des droits de bourgeoisie ; toutefois, comme ses ancêtres et ses descendants, il faisait usage d'un blason qui doit être celui de la famille de Normandie : sur fond de gueules écu d'argent, entouré d'une couronne de 8 rosettes d'or, au-dessus une fasce surmontant trois charps dressés.

« Pierre I, le fils aîné de William Chamberlen, est né encore à Paris en 1560 ; entre 1588 et 1589 il quitta Southampton et se rendit à Londres pour y pratiquer la chirurgie et les accouchements. On trouve son nom mentionné, pour la première fois, en 1598, dans les annales de la « Barber Surgeons company » comme membre de cette corporation.

« Plusieurs conflits avec le « Royal college of Physicians », pour avoir outrepassé ses droits, (les médecins pouvaient pratiquer la chirurgie, mais les chirurgiens ne pouvaient traiter des maladies internes), ont eu pour effet de le conduire en prison. Grâce à l'intervention de la reine Anna (épouse de Jacques Ier) et à celle de l'archevêque de Canterbury, il fut remis en liberté. Pierre Cham-

berlen avait accouché la reine plusieurs fois ; outre ses honoraires (40 £) il avait reçu une bague avec diamants, dont il fait mention dans son testament, qui existe encore. Il mourut veuf en 1631 ; il avait vécu en Angleterre pendant 61 ans. Il a joui d'une grande considération, ce qui est prouvé par la charge de chirurgien des Indes orientales et la grande fortune qu'il a laissée.

« Pierre II, le frère du précédent, est né à Southampton, le 18 février 1572. Il vint à Londres avec son frère, fut reçu membre de la « Barber Surgeons company » et arriva à la dignité de « Master » pour laquelle il fut nécessaire qu'il fût constaté qu'il était né en Angleterre. Il a aussi toujours été en conflit avec les médecins. Dans les annales de la chirurgie, on mentionne particulièrement qu'il s'occupait beaucoup d'accouchements. Grâce à son intervention et à celle de son frère, les sages-femmes de Londres obtinrent du gouvernement et des médecins l'autorisation de former une corporation. Une commission, instituée par le collège des médecins pour juger un litige, mit en cause Pierre le cadet, suivant le procès-verbal qui existe encore et le passage suivant qui est fort remarquable : « A Pierre le cadet qui n'a pas rougi de s'intéresser à ces femmes, on demanda s'il n'accordait pas qu'un membre du collège des médecins ne jugerait pas mieux et plus exactement un cas d'accouchement difficile que tel ou tel chirurgien accoucheur, bien que lui et son frère prétendissent qu'eux seuls et personne d'autre fussent particulièrement habiles dans ces choses ».

« Ici se trouve la premiàre révélation au public de l'existence d'un secret de famille des Chamberlen. Que peut bien avoir pensé Pierre Chamberlen le cadet dans son for intérieur, quand on lui adressa cette question ironique ? Pourquoi ne montra-t-il pas aux médecins « that he and his brother, and none others excelled in these subjects ? »

« Au reste les sages-femmes furent déboutées de leur demande, peut-être bien à cause de l'intérêt que les Chamberlen y avaient pris.

« En 1620, Pierre Chamberlen cadet est mentionné pour la dernière fois dans les annales de la corporation, et encore pour avoir outrepassé sa compétence. Il mourut à l'âge de 54 ans, en 1626, ainsi plusieurs années avant son frère aîné.

« Pierre III, fils de Pierre Chamberlen cadet (II), est né le 8 mai 1601 (voyez son portrait). Son acte de baptême est encore rédigé en langue française. Ce qui avait été impossible au père et

à l'oncle, le fils et neveu allait pouvoir l'obtenir : la position de *médecin* et le titre de *docteur*. En 1615, nous trouvons le jeune Pierre Chamberlen à Cambridge, plus tard à Heidelberg et à Padoue, c'est là qu'il fut reçu docteur. Il demeura ensuite encore à Oxford et à Cambridge, pour poursuivre ses études. En 1626, il fut admis comme membre du college of Physicians ; puis deux

Fig. 77. — Pierre Chamberlen cadet.

ans après, il s'éleva au rang de Fellow. Pendant une longue série d'années, il se livra à la pratique, ce qui le mit en rapport avec la cour, par laquelle sa renommée pénétra jusqu'en Russie. Le czar (Michel Feodorowitsch Romanow) adressa une lettre autographe à Charles Ier, pour le prier de permettre au Dr Chamberlen de se rendre à Moscou, pour y occuper le poste de médecin privé de S. M. Le Dr Chamberlen n'accepta point cette offre, et c'est Elmston, un russe formé en Angleterre (un suédois de la Fionie), qui s'y rendit à sa place.

« L'affaire des droits de corporation à accorder aux sages-femmes, suscitée par son père et son oncle dans un intérêt tout personnel, fut reprise par le Dr Pierre ; ses prétentions présomptueusement égoïstes, qui n'allaient à rien moins qu'à être seul chargé de l'enseignement et de l'examen des sages-femmes et de leur dé-

livrer des diplômes, lui attirèrent beaucoup d'ennemis. Les sages-femmes adressèrent au « college of Physicians » une pétition très violente contre le Dr Pierre. Elle fut lue, en sa présence, le 18 juin 1634, avec une autre que le collège, lui-même, jugeant sa conduite de la manière la plus sévère, adressait à l'évêque de Londres, qui avait sous sa juridiction des hommes et des femmes qui pratiquaient les accouchements. Les sages-femmes aussi bien que les membres du collège, les collègues mêmes du Dr Peter, se défendirent contre la monopolisation projetée de la pratique des accouchements. Dans l'instruction des sages-femmes, disaient-ils, le Dr Pierre ne devait pas avoir plus de droits que les autres membres du collège. La délibération disait :

« Bien même qu'il fasse usage d'instruments de fer dans ses accouchements, d'autres le faisaient aussi, et on ne peut y trouver un motif pour ne pas repousser sa prétendue supériorité. Au reste il avait refusé de donner ses soins à de pauvres femmes en travail, et n'avait consenti à assister des femmes riches qu'après avoir reçu le montant de ses prétentions, etc. » Le 22 octobre 1634, les deux parties comparurent au palais archiépiscopal de Lambeth. Le droit réclamé par le Dr Pierre Chamberlen lui fut refusé, on lui fit une admonestation sévère, d'avoir à donner ses soins aux pauvres ainsi qu'aux riches avec désintéressement, sous la menace d'une forte punition, en cas de récidive.

« Comme le Dr Pierre Chamberlen nous parait pitoyable dans cette circonstance ! Il laisse tomber sur lui les reproches des sages-femmes et de ses collègues ; il s'humilie devant l'autorité ecclésiastique, mais son profitable secret, il le garde !

« Ce n'est qu'après treize années qu'il publie sa justification contre ses contradicteurs et ses ennemis ; elle porte un titre étrange : « Une voix dans Rhama, ou : le cri de femmes et d'enfants dans l'écho de la compassion, par Pierre Chamberlen, etc. (1). » Tandis qu'il rend ses ennemis responsables du sang des femmes et des enfants « versé par l'ignorance et l'erreur, en dehors du contrôle du juge qui décide de la vie et de la mort des femmes », il cherche à se laver de tous les reproches articulés contre lui, surtout de celui de la cupidité, et à présenter ses actes comme inspirés par les motifs les plus nobles. Il expose sa généalogie, met

(1) *A voice in Rhama, or the crie of Women and Childeren, Echoed forth in the Compassions of Peter Chamberlen, Doctour in Physick, Fellow of the College of London and on of his Majesties Physicians Extraordinary.*

particulièrement en relief son origine anglaise (voy. plus haut), expose ses études médicales et les services rendus comme accoucheur. Il dit que ses efforts n'ont eu pour but qu'un enseignement meilleur des sages-femmes, et une surveillance de celles-ci, qui n'ont été entravés que par ses ennemis. C'est par ces motifs, qu'il désire que le cri des femmes et des enfants maltraités, ait assez de retentissement pour qu'il se trouve enfin un Samaritain qui en prenne pitié, contre les sages-femmes.

« Il est certain que le motif qui avait inspiré ces efforts était excellent et juste, alors comme plus tard ; mais sa persistance à tenir caché aux contemporains ce secret de famille, son égoïsme et sa fatuité ne permettaient pas à Pierre Chamberlen de se poser comme le défenseur des femmes et des enfants martyrisés, car leur cri devait aussi avoir retenti à ses oreilles.

« Cet homme a osé encore s'écrier : « Je ne suis pas un pharisien, je puis justifier mes actes devant Dieu et devant les hommes ; je ne suis pas coupable, ma conscience ne me reproche pas d'avoir sacrifié au Dieu de l'avarice ». Après une pareille déclaration, il ne faut pas s'étonner de l'entendre dire en terminant : « Que Dieu dans sa toute puissance et sa miséricorde bénisse cet écrit pour sa gloire. Amen ».

« Il ressort d'un écrit anonyme, qui a paru en 1650 sous le titre de « Réponse aux écrits scandaleux et mensongers du Dr Pierre Chamberlen », que les contemporains le regardaient comme un charlatan.

« Dans la suite, le Dr Pierre Chamberlen se manifeste comme un esprit inquiet, chez qui l'on constate un singulier mélange de propositions sensées et étranges, dans lesquelles on trouve des idées générales surprenantes, devançant de beaucoup le temps, une production infatigable de projets, dans des choses complètement étrangères à son état.

« Il s'occupait souvent de choses d'intérêt général, d'établissements de bains publics. L'autorité supérieure lui accorda, à ce sujet, en 1649, une licence d'une durée de 14 années. L'autorité locale la confirma, déterminée par des motifs d'hygiène, exposés par le Dr Pierre Chamberlen avec beaucoup de science. Le college of Physicians, consulté par le Comité d'exécution du projet, fit des objections futiles, où il n'était question que des effets nuisibles des bains et de leurs abus, en un mot une critique mesquine du projet, qui donna lieu à une réplique longue et savante du Dr Pierre Chamberlen. Cette défense peut être considérée comme une des

dissertations les plus originales de la littérature balnéologique.

« L'opposition persistante des médecins à ce projet fut le motif de l'absence du Dr Pierre à leurs réunions. Il ne répondit plus aux invitations qui lui furent adressées, ne prit plus aucune part aux réunions. Cette abstention motiva sa radiation du registre ; elle fut prononcée le 23 novembre 1649.

« Il en eut peu de souci. Il était occupé alors de la publication d'un écrit rempli de pensées élevées, qui avait pour titre : » Le Procureur du pauvre ou le Samaritain de l'Angleterre ». Il le fut, en effet, il ne promettait rien moins « que la réconciliation de tous les partis, la satisfaction de tous les besoins des pauvres et des soldats, l'obtention pour ceux-ci du paiement de l'arriéré de leurs soldes, le paiement de toutes les dettes publiques, celles des précédents rois, reines et princes, etc. » Nous apprenons à connaître le Dr Pierre comme un utopiste communiste, rêvant l'amélioration de la terre, dont l'esprit fantaisiste n'est pas inférieur à celui de Thomas Morus. Ici, comme dans tous les autres écrits, on trouve un certain fond de religiosité ; aussi ne termine-t-il jamais sans avoir pris Dieu à témoin de la pureté de ses intentions. On voit qu'au point de vue psychologique, il était entré dans une période de fantaisie religieuse qui se manifesta dans de nombreux écrits et polémiques avec le public, les juifs et des ecclésiastiques, qui tournaient essentiellement autour de l'essence et l'effet du baptême, et qui parfois dénotaient une véritable aberration religieuse. Nous le voyons mêler la religion avec la politique dans un écrit adressé au parlement, en 1659, dans lequel il veut prouver au pouvoir législatif, dans 78 propositions, « que les lois de l'humanité sont à mettre en meilleure harmonie avec celles de Dieu ».

« En attendant, il n'oubliait pas ses intérêts personnels. Lorsque Charles II l'eût nommé son médecin personnel, sans publier un décret de nomination, il adressa directement au roi une demande (fév. 1661) pour faire constater officiellement cette nomination, et lui présenta le titre de nomination tout achevé, auquel le monarque n'avait plus qu'à ajouter sa signature (1).

« En dehors d'un certificat médical délivré à un colonel prisonnier, le 28 mars 1662, et une brochure de polémique religieuse qui parut en 1662, il ne parut plus rien de lui jusqu'à son voyage

(1) Voici le texte : « Doctor Peter Chamberlen, Physitian to Our Royall Father and Mother, Ordinarily Attending our Happy Births, and (therefore) One of Our First servants : Is Our Servant and Physician in Ordinary.

en Hollande, en 1666. De là, il écrivit à son fils pour le charger de lui obtenir un brevet en Angleterre pour une nouvelle invention : « la propulsion des navires et des voitures, moyennant le vent et surtout contre le vent ». Comme on le refusa à son fils, il revint lui-même en Angleterre et finit par obtenir du parlement la licence de construire les appareils de ce mode de locomotion ; afin qu'il pût réaliser son projet, la licence lui fut accordée pour une durée de 14 années. Mais comme le public ne l'appuyait pas, il abandonna lui-même cette idée, qui peut se ranger à côté de la recherche du mouvement perpétuel, pour diriger ses recherches vers un autre côté, vers le problème d'un mode d'écriture conforme à la lecture de la langue anglaise, pour lequel il obtint du roi et du parlement un brevet de 14 années, comme c'était l'usage.

« Il n'est pas étonnant que la vie excentrique et les écrits fantaisistes du Dr Pierre Chamberlen aient excité tant d'attaques haineuses et sarcastiques, comme s'il avait été privé de raison, ruiné, ou comme s'il avait été juif, etc., attaques auxquelles il répondait toujours avec une sensibilité exaltée, d'une manière toute particulière qui lui était propre. Les titres des réponses opposées à ces trois accusations furent imprimés par lui en lettres lapidaires (lapidarbuchstaben), elles ont pour titres : « Justification d'un homme raisonnable », « Non inventus, ou la brebis égarée et retrouvée », « Les fils de l'Orient ». Le bruit qu'il était juif peut bien provenir de ce qu'il disputait souvent avec eux, et qu'il fêtait leur sabbat.

« Le dernier projet du Dr Pierre Chamberlen, le moins réalisable de tous, était de nature religieuse et réformatrice : « La réconciliation de toutes les églises », ses espérances et ses plans se trouvent exprimés dans une série de lettres adressées aux archevêques *Scheldon* et *Sancroft*.

« Le Dr Pierre Chamberlen mourut le 22 décembre 1663, à l'âge de 82 ans, à Woodham Mortimer Hall, non loin de Maldon en Essex. C'est là qu'il fut enterré. Son monument funéraire subsiste encore dans un état de fort délabrement.

« Ce Woodham Mortimer Hall, qu'il avait acheté d'un sir Crammer Harris, et qui resta dans la famille Chamberlen jusqu'en 1715, est cette propriété dans laquelle furent trouvés, par hasard, les instruments d'accouchement, en 1813.

« Dans l'épitaphe composée par lui-même, il vante sa nombreuse postérité, sa situation de médecin particulier de trois rois et reines d'Angleterre, ses voyages à travers la plupart des pays de l'Europe, dont il dit avoir parlé les langues.

« Il cite l'année 1648 comme celle de son baptême, d'où il faut conclure qu'il fut anabaptiste ; il n'oublie pas de dire que, depuis 32 ans, il a sanctifié le 7e jour, c'est-à-dire le sabbat. Cette auto-épitaphe se termine par une longue pièce de vers dont les deux premiers sont :

« To tell his learning and his life to men
« Enough is said, by Here lyes Chamberlen. »

« Quelle valeur n'auraient pas ces fières paroles, si le Dr P. Chamberlen avait dévoilé au monde le *forceps* qui valait beaucoup mieux que tous ses projets.

« Mais il doit subir ce mot caractéristique et mordant, composé par un contemporain qui n'appartenait pas au corps médical :

« The man midwife and os notarious Phanatic. »
(L'homme sage-femme et illustre fantaisiste).

« Hugh I, le plus connu des Chamberlen, est celui qui a fait le plus parler de lui, mais dont Aveling a encore enrichi la biographie de traits intéressants. Il est vraisemblable qu'il est le fils aîné du Dr Pierre Chamberlen et qu'il est né à Londres, en 1630. Où et comment se fit son éducation, où fut-il reçu docteur ? C'est ce que nous n'avons pas pu savoir. On n'a que peu de renseignements sur lui jusqu'à l'époque de son voyage à Paris, en 1670 ; la première mention positive que nous ayons pu découvrir sur lui se trouve dans le journal (*des Oberhauses*) officiel, où est indiqué qu'on lui a octroyé la permission de vendre et d'acheter des immeubles. En 1663, il épousa la fille du colonel John Brett, il eut de ce mariage trois fils : Hugh (le jeune), Pierre (le quatrième) Middleton, et une fille.

« La manie de faire des projets qu'il avait héritée de son père, comme nous l'avons vu, se manifesta chez lui, pour la première fois, par des propositions qu'il fit en public d'affranchir la Cité de la peste (1666). Nous n'apprenons plus rien de lui, jusqu'au moment où il se présenta à Paris comme le héros d'un épisode célèbre, que Mauriceau a raconté dans ses « Observations sur la grossesse et l'accouchement » (1) et qui est trop bien connu de tout le monde pour qu'il soit inutile de le reproduire ici (2). Je n'ai également pas besoin de m'appesantir sur la préface célèbre, dont Hugh

(1) 5e édit., 1712, p. 23.
(2) V. ce volume, p. 98.

Chamberlen a fait précéder sa traduction du livre de Mauriceau, où il est fait allusion à l'invention du forceps, et qui a donné lieu à d'innombrables commentaires et explications.

« La traduction anglaise de Mauriceau, faite par Hugh Chamberlen l'aîné, a été, pendant de longues années, l'ouvrage d'obstétricie le plus populaire, et qui a contribué à élever sa considération personnelle. Le Dr Pierre Chamberlen ne fit pas un pas de clerc, en priant le roi Charles II de nommer aussi son fils aîné Hugh médecin particulier de S. M. Ce fut au mois d'octobre 1673 qu'il fut revêtu de cette charge devenue héréditaire.

« Quelques notices éparses de contemporains font penser que Hugh Chamberlen l'aîné a exercé les fonctions de juge de paix, et s'était mêlé avec ardeur d'affaires politiques. Il appartenait aux wighs. Si la traduction de Mauriceau fut pour lui une cause puissante de succès, il n'en fut pas de même de son livre auquel il donna le titre de « Manuale medicum ou Petit traité de matière médicale en général et en particulier des vomitifs de la poudre des Jésuites (P. de quinquina) par Hugh Chamberlain (1), médecin privé de feu S. M. et membre de la Soc. roy. de Londres ». Cet écrit qui est un éloge à faire peur de la medicina crudelis, surtout de l'emploi du vomissement, qui est comparé à l'acte de la parturition, qui évacue du corps (par en haut) tout ce qui est nuisible, avait une allure si provocante contre les médecins de Londres et surtout contre les membres du collège des médecins, que ceux-ci ripostèrent avec énergie. Il fut sommé d'avoir à passer des examens devant le collège, pour obtenir la licence de pratiquer la médecine interne. Il ne comparut pas.

« Le collège ayant eu connaissance d'un cas de mort survenu dans sa pratique, en prit occasion pour le poursuivre comme responsable. Il avait, à une femme enceinte de six mois, probablement atteinte de pneumonie, administré dans l'espace de neuf jours quatre vomitifs, quatre purgatifs, un médicament qui avait eu pour effet de produire des ulcères dans la bouche et de la salivation, et en outre pratiqué trois saignées ; la femme avorta et mourut. Hugh trouva prudent de comparaître devant le collège qui traita l'affaire comme un tribunal ordinaire (comitia censoria) avec appel de témoins ; il présenta sa défense écrite qui fut refusée.

(1) Il faut remarquer que Hugh Chamberlen l'aîné n'écrivit pas ici son nom de la manière habituelle, qu'il ne prit pas le titre de M. D. (Medicinæ Doctor). Il fut élu membre de la « *Royal Society* » le 20 novembre 1687. Dans le Journal de la Société, il porte une fois le nom de Chamberlain, une fois celui de Chamberlane.

« Il fut déclaré coupable de « mala praxis » et condamné à une amende de 10 L. st. ; il fut dispensé d'un emprisonnement à Newgate moyennant une autre amende de 10 L. st. Ce procès ne nuisit point à sa renommée, il continua à jouir des faveurs de la cour ; il devait assister la reine, épouse du futur « prétendant » (Jacques Stuart), mais il arriva trop tard, environ une heure après la naissance de l'enfant.

« Les nombreux ennemis du roi Jacques II déclarèrent qu'un enfant avait été substitué (1). Une lettre de Hugh Chamberlen l'aîné, adressée plus tard à la princesse Sophie (Sophie-Dorothée, princesse électorale de Hanovre, en ce moment-là à la Haye), qui lui avait demandé des renseignements sur les circonstances de l'accouchement de la reine, fut regardée par les historiens comme un témoignage important, établissant la régularité de la naissance de Jacques III, et anéantissant les bruits fâcheux qui avaient couru. Jacques II, pendant qu'il était en exil à St-Germain, y appela Hugh Chamberlen pour assister la reine dans son accouchement (1692), mais celui-ci ne put quitter Londres faute d'un passeport. Une autre dame de la maison royale, la princesse Anna de Danemark, fut accouchée par Hugh, elle mit au monde un enfant mort et l'accoucheur reçut 100 guinées.

« En 1694, Hugh Chamberlen l'aîné publia un long ouvrage de médecine ayant le titre à perte d'haleine suivant : « Quelques questions de médecine pratique, avec observations pour tous sérieusement réfléchies, modestement exposées dans le but de conserver la vie et la santé (qui doit être si nécessaire et si précieuse à chacun), par H. Chamberlen (2), médecin ordinaire de feu le roi Charles II. Cet écrit n'est qu'une amplification du « Manuale medicum. » Il contient à la fin un projet « de réorganisation de la médecine » qu'il avait fait déjà en 1689, et voulu soumettre au parlement. Cet ouvrage est le dernier inspiré par son zèle et que son activité médicale produisit en public ; et il commence après cela une carrière dans le même style que son père.

« Depuis longtemps il avait conçu le plan de fonder une banque pour le pays, c'est-à-dire une banque ayant le droit d'émettre du

(1) Macaulay raconte que le Dr Ashton, accoucheur de la reine déchue, ayant protesté contre ces bruits, fut accusé de conspiration par les Orangistes, arrêté et exécuté. Avant le supplice, il remit au shérif un papier dans lequel il se glorifiait de son attachement au roi Jacques et se déclarait témoin de la naissance du prince de Galles, désignant ainsi Jacques-Édouard qui, à ses yeux, était le seul héritier légitime du trône. V. nos *Accouchements à la cour*, p. 18.

(2) Ici le nom est écrit comme à l'ordinaire sans le titre M. D. ou F. R. S.

papier garanti par des propriétés foncières, conformément à l'article de la loi qui octroie à chacun la faculté d'émettre autant de papier-monnaie que la valeur des propriétés peut garantir. Ce papier devait pouvoir être accepté comme moyen de paiement général. Il fit connaître ses idées, en 1690, par un écrit qui porte le titre : « Proposition du Dr Hugh Chamberlen qui a pour objet de rendre l'Angleterre riche et heureuse ». Il promettait des montagnes d'or, comme son père l'avait fait dans sa brochure « L'avocat du pauvre, ou le samaritain de l'Angleterre ».

« Un si brillant projet ne pouvait manquer d'éblouir les masses et le parlement ; les deux chambres y furent favorables et accordèrent, en décembre 1693, la concession sollicitée. Dans son histoire d'Angleterre, Macaulay blâme beaucoup le parlement de s'être laissé fasciner par les doctrines de Chamberlen qui sont fausses au point de vue économique.

« L'émotion publique causée par l'entreprise de Chamberlen est prouvée par le flot de brochures pour, contre, sérieuses et ironiques, qu'elle suscita.

« Aveling n'en cite pas moins de 45 qui ont eu pour auteur Hugh Chamberlen lui-même ou son associé Brisco. Dix années de la vie de Hugh Chamberlen furent absorbées par ces entreprises financières, dont il vantait sans cesse les avantages par des écrits et des exposés en public, avec une obstination et un talent dignes d'une meilleure cause.

« L'effondrement de cette « banque pendant longtemps estimée » ne pouvait manquer, et Hugh n'en sortit pas les mains nettes.

« Sandfort, un chroniqueur contemporain, raconte la chose de la manière suivante : « 1699, mardi, 21 mars, Dr Chamberlen, l'homme sage-femme, l'unique fondateur et directeur de la banque s'est réfugié en Hollande pour cause de dettes ». Hugh Chamberlen ne revint pas en Angleterre, il peut ne pas s'être réfugié de suite en Hollande, suivant la coutume habituelle ; mais il se rendit d'abord en Écosse pour soumettre au parlement son projet de banque. Une nouvelle preuve de son séjour en Écosse est un écrit de lui qui y parut en 1702 : « Les grands avantages de la réunion des deux royaumes d'Écosse et d'Angleterre, » dans lequel se révèle une connaissance étendue des rapports des deux pays, comme un séjour peut seul la donner. Il est bon à remarquer que ce projet, qui est le dernier conçu par Chamberlen, est le seul qui ait été réalisé. Hugh Chamberlen l'aîné, a-t-il vu encore cette réunion qui s'est opérée le 12 mai 1707 ? C'est ce qu'on ne sait pas,

toutefois Aveling ne craint pas de dire, qu'un écrit dans lequel on trouve de si solides qualités et un exposé si net de la question, n'a pas été sans avoir eu une influence considérable sur la réalisation de cette réunion.

« Nous ne savons pas quand Hugh Chamberlen l'aîné se rendit en Hollande, nous savons seulement qu'il pratiqua pendant quelques années à Amsterdam. Il est vraisemblable que c'est là qu'il est mort (1).

« Nous pourrions regarder comme cause essentielle de l'émigration de Hugh Chamberlen l'aîné en Hollande, sa faillite après sa banque, qui fut l'occasion de son fâcheux trafic avec Roonhuysen ; on ne peut pas dire que ce ne soit pas la nécessité qui l'ait poussé à vendre ce secret qui avait été conservé pendant si longtemps dans sa famille.

« Le Dr PAUL a été le second fils du Dr Pierre Chamberlen ; il est né à Londres le 22 octobre 1635. On ne sait rien de son enfance, on ignore à quelle université il a été reçu docteur.

« Il pratiqua à Londres comme « homme sage-femme » et d'après l'indication de son frère, il était en possession du secret de famille. Il se mêla aussi d'affaires financières, comme on le voit par la demande qu'il adressa au gouvernement pour lui procurer des capitaux sans intérêt, augmenter les contributions, etc. Il attendit vainement la décision du parlement ; cette sotte demande donne la clef de son caractère, c'était un pur charlatan, attendu qu'il exploitait un collier pour « calmer les douleurs de la dentition des

(1) Il vendit, paraît-il, à JAC DE VISSCHER et à HUGO DE POLL, moyennant cinq mille livres, le droit de faire connaître au public le fameux instrument ; mais ceux-ci exploitèrent à leur tour ce privilège. En 1746, le collège médico-pharmaceutique d'Amsterdam défend par décret de pratiquer les accouchements, si on ne pouvait prouver qu'on était en possession du secret : et on l'achetait fort cher aux examinateurs. Tout devait être honteux et mercantile dans cette affaire.

A la même époque, l'accoucheur hollandais HENRI ROONHUYSEN, suivit l'exemple

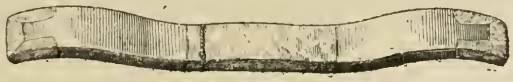

FIG. 78. — Levier de Roonhuysen.

de Hugh Chamberlen, avec lequel il était fort lié : il inventa un levier (fig. 78) que lui et ses élèves tinrent secret. C'était une lame d'acier large d'un pouce, longue de onze et épaisse d'une ligne et demie ; la partie moyenne était droite et les extrémités étaient légèrement recourbées. Le revers de la partie moyenne et l'extrémité de chaque courbure étaient garnis de diachylon ; tout l'instrument était recouvert d'une peau de chien.

enfants et celles de l'accouchement chez la femme » ; nous venons de voir, dans le *Daily Journal,* prôner actuellement encore ce moyen.

« Le Dr Paul Chamberlen mourut en 1717.

« Le Dr John était le quatrième fils du Dr Pierre Chamberlen et en possession du secret de la famille, comme ses frères Hugh et Paul ; il l'exploita dans sa pratique. Il paraît avoir été docteur en médecine, mais on ne sait à quelle université il a été reçu. On connaît la date de son testament et celle de la confirmation de celui-ci, mais non celle de sa mort.

« Hugh II, le jeune, né en 1664, était le fils aîné de Hugh, senior.

« De même que Pierre Chamberlen II (le cadet) avait fait donner à son fils Pierre une éducation meilleure que celle qu'il

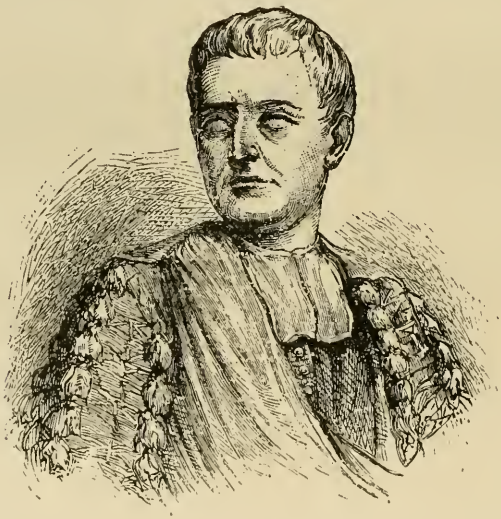

Fig. 79. — Hugh Chamberlen le jeune, d'après le marbre qui figure sur son monument funéraire à l'abbaye de Westminster.

avait reçue, de même fit Hugh l'aîné avec son fils Hugh le cadet. Il le mit au Trinity College à Cambridge, où il reçut le diplôme de « Magister artium ». Avant cela, il avait composé un épithalame latin à l'occasion du mariage de la princesse Anna avec le prince George de Danemark.

« Le 30 octobre 1684, Hugh Chamberlen jun. se rendit à Leyde et y commença l'étude de la médecine.

« Le 8 octobre 1689, il fut reçu docteur à Cambridge et le 2 avril 1694, après avoir satisfait aux épreuves prescrites, il fut reçu membre du college of Physicians, de Londres.

« Lorsque le collège des médecins se fut mis à la tête d'une entreprise de bienfaisance, dont le but était de procurer à la population pauvre les conseils médicaux gratuits et les médicaments à bas prix, les pharmaciens et quelques membres firent de l'opposition. Nous trouvons Hugh Chamberlen jun. parmi les soutiens les plus zélés de l'œuvre philantrophique, et celui qui lui avait donné le plus d'argent.

« On peut voir en quelle estime il était auprès de ses confrères, par sa nomination à la dignité de Censor du collège, le 30 septembre 1707, puis encore en 1719 et en 1721. Des raisons de santé le firent renoncer cette fois à cet honneur.

« Hugh Chamberlen le jeune a eu une vie tranquille et exempte d'événements, surtout si on la compare à celles de son père et de son grand-père. Il n'était enthousiaste ni en religion, ni en politique. Il était tory et jacobite ; il ne caressait de projets ni pour son avantage ni pour celui des autres, d'où il résulte qu'il n'existe que peu de documents pour sa biographie.

« Pendant les dix dernières années de sa vie, il habitait dans une des rues les plus distinguées de Londres ; il était un accoucheur très recherché, et au besoin médecin de la haute société ; il mourut le 17 juin 1728 après avoir été pendant longtemps dans un état maladif.

« Le *Country Journal* du 22 juin 1728 annonça sa mort dans les termes suivants : « Le médecin et accoucheur distingué Dr Hugh Chamberlen qui est mort lundi dernier, était petit-fils du célèbre Dr Peter Chamberlen, qui, ainsi que son père et son oncle, avait été au service des rois Jacques Ier, Charles Ier, Charles II, Jacques II, Guillaume, et des reines leurs épouses, et de la reine Anna, en qualité de médecins privés. Il était le dernier de la famille qui ait pratiqué les accouchements dans le royaume, à l'exception du Dr WALKER (1), dans la grande rue de Suffolk, qui (du côté maternel) est aussi un petit-fils du Dr Pierre Chamberlen.

« De tous ses parents et amis, personne ne l'avait eu en plus

(1) D'après le Dr WILLIAM DOUGLAS, ce Dr Walker serait l'inventeur de la jonction anglaise du forceps, comme on peut le voir par une lettre que celui-ci a adressée à Smellie (a Letter to Smellie, etc., 1748, p. 8) où on lit : « Le Dr Walker prétend avoir amélioré le forceps de Chamberlen, mais en réalité il l'a altéré en ce qui l'a fait « mâle et femelle ».

haute estime que le duc et la duchesse de Buckingham. Après la mort du duc, il resta l'ami le plus intime de sa veuve, il resta toujours dans son voisinage. La mort le frappa dans le palais de Buckingham où il fut gardé jusqu'à sa sépulture. La duchesse lui fit ériger un magnifique mausolée dans l'abbaye de Westminster qui trompe les visiteurs, en ce qu'ils croient que c'est celui de « l'inventeur du forceps » tandis que c'est celui du dernier des Chamberlen, érigé en son honneur par la famille Buckingham, en témoignage de haute estime et d'attachement profond. L'inscription tumulaire en latin est de l'évêque Atterbury avec lequel Hugh Chamberlen avait été très lié d'amitié.

« Avec Hugh Chamberlen jeune s'éteint la branche mâle de la famille. Ses trois filles épousèrent des hommes très considérés, et continuèrent dans la ligne féminine la famille pendant quelques générations. De la vie tranquille, noble et sans reproche du dernier des Chamberlen se dégage une pensée de réconciliation qui est certainement un indice de la révélation du secret de la famille, qui coïncide avec les dernières années de la vie de Hugh Chamberlen le jeune, bien que des renseignements positifs et directs fassent défaut pour prouver que c'est lui-même qui a soulevé ce voile mystérieux.

« Après avoir exposé la vie de Chamberlen d'après des documents authentiques, Aveling passe à l'EXAMEN CRITIQUE DE LA QUESTION PRINCIPALE DE L'INVENTEUR DU FORCEPS.

« La nouveauté et l'excellence du forceps des Chamberlen, comparé aux instruments si imparfaits des Arabes, de Rueff, etc., repose essentiellement sur le fait que l'instrument se composait de deux pièces séparées. Comme l'honneur de cette invention n'appartient qu'à un seul des membres des quatre générations de cette famille d'accoucheurs, et qu'il n'est pas nécessaire de prendre en considération des prétentions étrangères, il ne reste à poser que cette seule question : Quel est parmi les Chamberlen le véritable inventeur ? Pour donner à cette question une réponse satisfaisante, il est nécessaire de commencer les recherches par l'époque où l'instrument a été connu généralement, et de remonter en arrière pour essayer de trouver la trace de l'inventeur.

« Le secret des Chamberlen ne fut pas découvert avant le commencement du XVIIIe siècle. La première description de l'instrument est donnée par EDMOND CHAPMANN (1) en 1733 (cinq années

(1) Né en 1680, mort en 1757. Il imagina un filet dont il ne reste même pas la description ; il est probable d'ailleurs que ce n'est pas une grande perte pour l'obstétrique.

après la mort de Hugh jeune). Il écrivit à cette époque : « Je dois faire observer qu'il y a beaucoup d'*espèces différentes de forceps*, qui ne sont pas également utilisables, c'est leur forme qui doit être appréciée ». Puis il ajoute : « Le secret mentionné par le Dr Chamberlen moyennant lequel son père, ses deux frères et lui-même ont sauvé la vie à des enfants qui se présentaient par la tête, et dont la naissance spontanée n'avait pas pu avoir lieu, est due, comme tout le monde l'admet sans contestation, à l'emploi du forceps, *qui aujourd'hui est connu de tous les accoucheurs distingués de la ville et de la campagne.*

« Depuis combien de temps avant 1733 ce secret a-t-il pu avoir été divulgué ? Chapmann était un praticien de la campagne, il demeurait dans un petit village du comté d'Essex, où il n'a pas pu, comme ses collègues de Londres, avoir eu l'occasion de connaître immédiatement les inventions de son art. Il a toutefois dû s'être servi du forceps pendant un certain temps avant la publication de son mémoire, puisqu'il dit : « Mon forceps avait *depuis beaucoup d'années* été confectionné avec un métal si flexible qu'il lâchait prise, et se déformait dans sa courbure ; il était construit de façon à ce que la vis pût être fixée à une branche ou à l'autre. Je me suis servi de cet instrument pendant quelques années, mais comme il m'arrivait souvent que l'instrument glissait en bas, j'en conçus une si mauvaise idée, que je ne l'employais plus que rarement, et que, pendant une durée de dix années, je ne l'ai plus employé une seule fois ».

« Il n'est pas invraisemblable que William Sermon (l'auteur de « English Midwife, 1671 » ait eu aussi quelque connaissance du forceps, attendu que dans le chapitre qui traite des signes de la mort du fœtus et des moyens de l'extraire, il dit : « Mais si aucun de ces médicaments ne fait effet, il y a encore d'autres moyens plus sérieux, plus énergiques : l'extraction moyennant des crochets, des pinces (tongs) et d'autres instruments ». Ce qui est certain, c'est que pendant la première moitié du XVIIIe siècle, la structure et l'emploi du forceps avaient peu à peu été généralement connus, si bien que Fielding Out a pu écrire en 1742 (A Treatise of Midwifery, p. 153. Dublin) : « l'instrument le plus utile est le long forceps qui est maintenant employé dans toute l'Europe ». La trouvaille des instruments des Chamberlen, en 1813, dans un réduit de la maison du Dr Pierre Chamberlen de Woodham Mortimer Hall. près Maldon, dans le comté d'Essex, qui était restée la propriété de la même famille, est racontée par Ave-

ling, d'après un récit postérieur du Dr Robert Lee, médecin praticien à Maldon (voy. Medico-chirurgical Transactions, XXVII, 1861), il diffère un peu de celui que le Dr H. H. Carwardine a fait lorsqu'il a offert ses instruments à la Société royale médico-chirurgicale de Londres (Medico-chirurgical Transactions, IX, 1818). Le Dr Lee a puisé ses renseignements auprès d'une femme Codd qui habitait alors à Woodham Mortimer Hall. Celle qui a véritablement fait la découverte, et dont le nom mérite d'être transmis à la postérité, était sa mère Madame Kemball.

« Ces instruments, qui sont soigneusement conservés dans une vitrine de la Société de médecine et de chirurgie, sont : trois leviers fenêtrés ; trois crochets tranchants ; trois filets en baleine, deux avec un ruban, le troisième avec de la soie noire, à chaque extrémité un œil pour y passer un lacet ; quatre forceps (fig. 80, 81, 82, 83). On est surpris de voir que le premier et le dernier modèles présentent déjà le mode de jonction du forceps de Levret.

« On citait autrefois Walker comme l'inventeur du mode de jonction anglais. Un précurseur qui a mieux agi encore comme improvisateur paraît avoir été Chapmann. Il perdit la vis de son forceps et il trouva que, sans elle, l'instrument était plus avantageux.

« Cette importante découverte de ces instruments dans la maison des Chamberlen, exclut sans doute comme auteurs les deux dernières générations : Hugh Chamberlen senior et junior. Paul et John Chamberlen étaient sans aucun doute en possession du secret de la famille, mais aucun d'eux ne peut avoir de prétention à l'invention de l'instrument. L'idée pendant longtemps répandue que le Dr Pierre Chamberlen a été l'inventeur est erronée, car de tout ce qui précède, il résulte indubitablement que lui aussi bien que ses descendants tenaient de son père la connaissance du forceps.

« Si on examine avec attention les instruments trouvés dans la maison du Dr Pierre Chamberlen, on est frappé de voir que chacun de ces forceps y est en trois exemplaires. On trouve bien quatre forceps, mais un d'eux est d'une construction si grossière qu'il ne peut guère avoir été mis en usage. Cette coïncidence conduit à la nécessité d'admettre que ces instruments ont appartenu non seulement au Dr Pierre Chamberlen, mais aussi à son père et à son oncle, attendu que le secret aurait pu difficilement avoir été gardé, si les instruments de ces deux derniers étaient, après leur mort, tombés en d'autres mains que celles du Dr Pierre Cham-

berlen. Celui-ci a mené une vie joyeuse et dissipée pendant les premières années de sa carrière médicale, il n'a pas eu à endurer

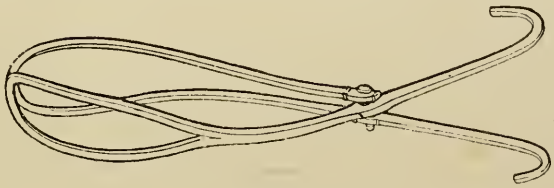

Fig. 80.

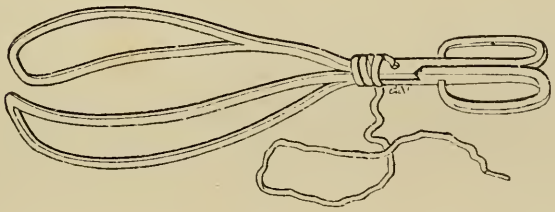

Fig. 81.

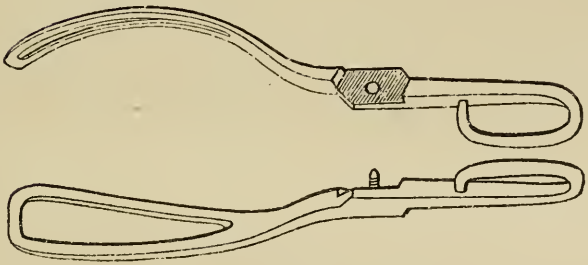

Fig. 82.

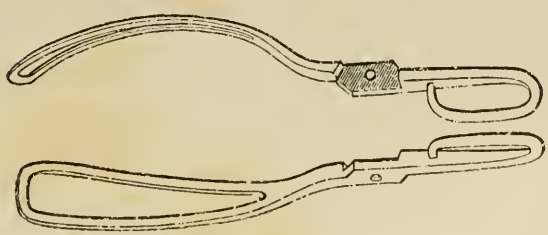

Fig. 83.

le besoin et l'aiguillon de la nécessité qui aiguisent l'esprit et le poussent aux inventions. Nous savons (voy. plus haut) que dès sa jeunesse, il a été mis en possession du secret de la famille,

qu'il a eu de bonne heure une situation élevée comme accoucheur, qui a excité la jalousie des sages-femmes qui disaient « qu'il n'avait pas plus de barbe qu'elles ». Il est vrai de dire qu'il s'était beaucoup occupé de projets de mécanique, mais il convenait lui-même qu'ils ne résultaient pas d'inventions personnelles ; d'autre part, ils avaient un tel caractère fantaisiste, qu'on peut le regarder pour tout autre chose que pour un mécanicien sérieux et pratique. Au reste, Hugh Chamberlen l'aîné dit les paroles suivantes dans la Préface de sa traduction de Mauriceau : « Mon père, mon frère et moi, sommes arrivés à un moyen (attained to) pour accoucher les femmes, etc. » ; il ne se sert pas ici de l'expression « d'avoir inventé » (invented) comme il l'aurait dit, si son père en avait été véritablement l'inventeur. Les écrits même du Dr Pierre Chamberlen prouvent qu'il ne l'a pas été, car nous trouvons dans la « Voix dans Rhama » le passage suivant : « Ma renommée m'a suscité des envieux et des ennemis secrets dont le nombre s'est accru depuis que mon père m'a initié aux accouchements ».

« Il résulte des notes qui se trouvent dans le livre Journal du « Collège royal des médecins de Londres » que le père et l'oncle du Docteur Pierre (c'est-à-dire les frères Pierre Chamberlen l'aîné et le cadet) ont été en possession d'une habileté particulière et de moyens pour traiter les accouchements difficiles, ce qui causait beaucoup d'ennuis aux membres de ce Collège, et qui a motivé les poursuites contre Pierre Chamberlen le cadet, pour avoir outrepassé les droits, ce qui a été exposé plus haut. Il ne peut subsister de doute sur la nature de cette méthode secrète dont les deux frères faisaient usage. Jamais ils n'auraient gagné la situation qu'ils ont généralement occupée s'ils ne s'étaient distingués par une habileté toute particulière. Que d'obstacles ne trouvaient-ils pas dans leur chemin ! Comme étrangers, on se méfiait d'eux, et on les haïssait ; comme fugitifs, ils étaient pauvres et repoussés. L'habileté, le zèle et l'activité pouvaient seuls vaincre les obstacles amassés sur leur voie, aussi voyons-nous Pierre Chamberlen l'aîné arriver malgré eux à être appelé pour accoucher la reine plusieurs fois, les deux frères se faire de nombreux amis et s'élever à des situations honorifiques et de fortune considérables.

« Il ne reste plus enfin qu'une question à élucider, *quel est celui des deux frères* (Pierre l'aîné ou Pierre le cadet) *qui est l'inventeur du forceps ?* Un passage de l'introduction de Smellie

passé jusqu'ici inaperçu, donne à cet égard une démonstration, en tant qu'elle est possible en cette matière. Quand Smellie parle de l'instrument dont les Chamberlen auraient fait usage, il dit : « et on dit qu'il a été inventé par l'oncle (« and said to be contrived by the uncle »). Sous le nom d'*oncle*, on ne peut entendre que Pierre Chamberlen l'aîné, attendu que le Dr Pierre Chamberlen n'avait pas de frère qui ait pratiqué les accouchements. On peut donc dire presque avec une certitude absolue *que Pierre Chamberlen l'aîné est celui auquel appartient l'honneur d'avoir inventé le forceps* ».

Le zèle des accoucheurs avait été stimulé par ces cachotteries indignes, et chacun se mit à chercher un instrument qui permit

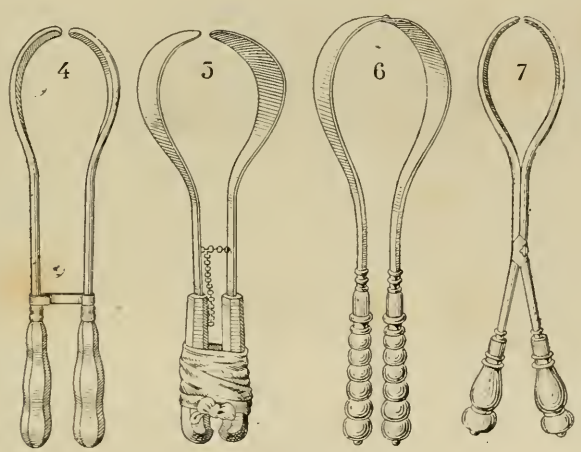

FIG. 84. — Mains de Palfyn.

l'extraction de la tête sans crochets. C'est ainsi que JEAN PALFYN (1649-1730), chirurgien de Gand, fut conduit à imaginer, en 1713, ses *mains de fer* (fig. 84). Depuis la présentation de l'instrument de Palfyn à l'Académie des sciences, en 1718, il est peu d'accoucheurs qui n'aient imaginé un forceps de son invention ; en France, DUSSÉ commence la série ; nous en avons reproduit plus de deux cents modèles dans notre *Arsenal obstétrical* et nous sommes loin de compte.

Mais revenons en Angleterre et signalons encore, au XVIIe siècle, CULPEPER, de Londres, qui publia un livre à l'usage des sages-femmes et WILLIAMS SALMON, auteur d'un ouvrage absurde intitulé : *Aristotle's midwifery*, l'obstétrique d'Aristote !

En Allemagne, les sages-femmes seules étaient autorisées à pratiquer les accouchements, après avoir été interrogées par la femme du bourgmestre de l'endroit; aussi l'art obstétrical était-il

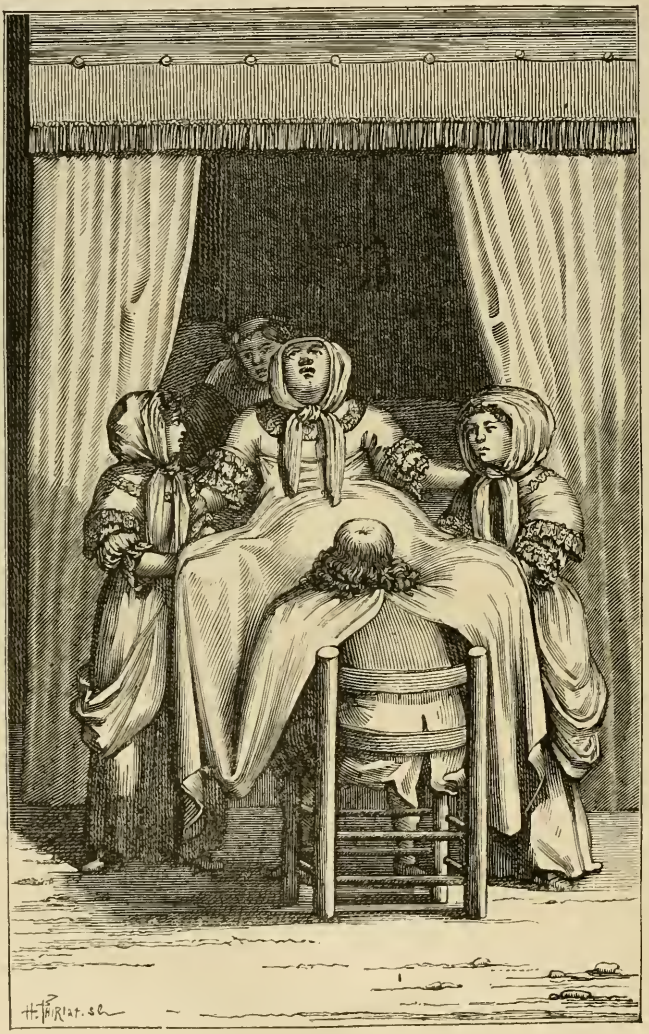

Fig. 85.

dans un état d'infériorité notable. Nous n'avons à mentionner que Gottfried Welsch, de Leipzig, qui a traduit l'ouvrage de Sci-

pione Mercurio en rectifiant quelques erreurs ; HUXHOLZ, dans la Hesse ; CHRISTOPHE WOELLTER, dans le Wurtemberg et SOMMER d'Arnstadt qui reproduisent à leur tour, la copie de Welsch.

De même en Suisse, J. MURALT ; en Autriche, PAUL DE SORBAIT ; en Espagne, PEDRO NUNNEZ, s'inspirent de l'ouvrage de Mercurio pour écrire des manuels à l'usage des sages-femmes. En Hollande, l'obstétrique reçut de la France une impulsion favorable ; il en résulta, entre les spécialistes du pays, une émulation profitable à l'art. La création de *vroed meesters*, c'est-à-dire d'accoucheurs chargés de la direction des études des sages-femmes, contribua beaucoup aussi à élever le niveau de leur instruction et à améliorer leur pratique. Après Roonhuysen, dont nous avons parlé, nous pouvons citer : son fils ROGER ; CORNELIS SOLINGEN qui eut l'idée de substituer à la chaise obstétricale le *fauteuil humain,* en plaçant la parturiente sur les genoux d'une autre femme, ce qui faisait deux patientes au lieu d'une ; SAMUEL JANSON, qui réagit contre la fausse pudeur des Hollandaises et parvint à leur faire accepter les accoucheurs à la place des sages-femmes, mais avec certaines précautions, comme le montre la figure 83, tirée de son ouvrage publié en 1681 ; enfin DENIS VAN DER STERRE qui, au lieu de nier avec Janson la possibilité de la survie des enfants, réclamait l'exhumation des femmes mortes enceintes, pour essayer de sauver leur enfant par l'opération césarienne.

XVIIIe siècle. — Nous sommes arrivés au XVIIIe siècle. A cette époque, PIERRE AMAND (1) inventa une fronde ingénieuse mais peu pratique (fig. 87). A l'exemple d'Hippocrate, il voit dans l'éternuement d'une femme en travail un heureux augure, et conseille de le provoquer avec du poivre s'il ne survient pas naturellement. Comme Dionis, il nie l'existence de l'hymen : « Cette prétendue marque de virginité, dit-il (2), n'existe et n'a jamais existé que dans l'idée de ceux qui l'ont imaginée ». Sa conviction était si forte qu'il incise cette membrane, la considérant comme une production pathologique. On trouvera tous les détails de cette opération à l'observation CXVII, consignée dans son livre sous le titre suivant : « Guérison d'une fille âgée de quinze ans et demi dont la vulve étoit exactement bouchée par une membrane qui empêchoit l'écoulement des règles ».

(1) Mort en 1720.
(2) Nouvelles observations sur la pratique des accouchements, 1713-1715.

Ce sera le châtiment de Philippe Hecquet (1681-1737) de figurer dans cette galerie d'accoucheurs, lui qui publia contre eux l'opuscule que nous reproduisons plus loin : *De l'indécence aux*

Fig. 86. — Pierre Amand.

hommes d'accoucher les femmes (1). Très religieux, il refusait les secours de son art jusqu'à ce que le prêtre fut appelé ; c'était la fable du maître d'école sermonnant l'écolier qui se noie. Ce pieux

(1) De La Motte publia, en 1718, une réponse à ce libellé où il réfute victorieusement cet auteur trop pudique. — Il trouvera plus tard un fervent adepte dans Michelet : « Le sein de la femme, dit l'auteur de l'*Amour*, ce doux miracle où la nature a épuisé sa tendresse, qui donc pourra, sinon la femme, y toucher sans impiété ! » Michelet avait une excuse ; il n'était pas de la Faculté de médecine.

personnage « préférait, dit Haller, la chasteté à la vie des femmes ». Il prêcha du reste d'exemple et finit sa vie au couvent. D'une sobriété d'anachorète, il était végétarien et ne buvait que de l'eau. C'est lui, dit-on, que Lesage dépeignit dans *Gil Blas* sous les traits du docteur Sangrado. Hecquet était convaincu que toutes les maladies venaient des écarts de régime et, quand il visitait les malades riches, on prétend qu'il allait souvent à la cuisine embrasser les chefs d'office, en les engageant à continuer de bien

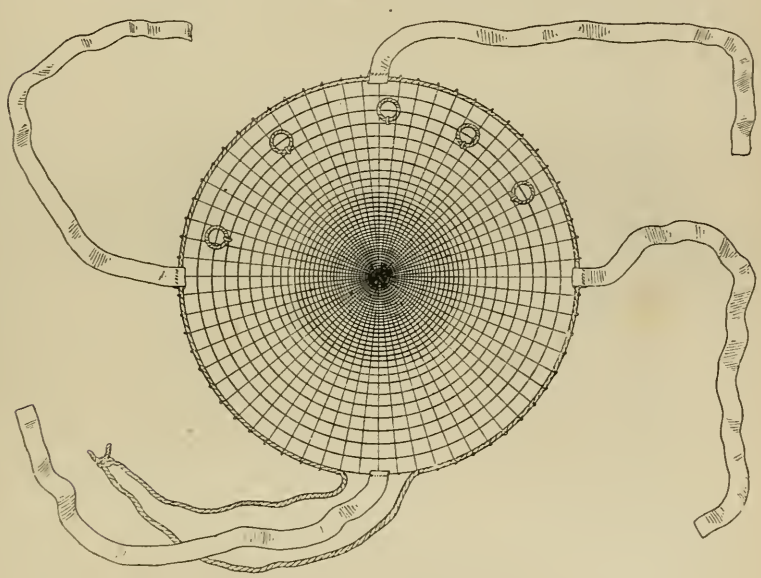

Fig. 87. — Fronde d'Amand.

faire leur métier : « Mes amis, leur disait-il, je vous dois, ainsi que mes confrères, de la reconnaissance pour tous les bons services que vous nous rendez à nous autres médecins ; sans vous, sans votre art empoisonneur, la Faculté irait bientôt à l'hôpital ». Cet original ne voulait pas se faire portraicturer ; mais quand il fut doyen de la Faculté, celle-ci réclama un exemplaire de son image ; comme il s'y refusait toujours, on fut obligé d'user d'un subterfuge. Mme Le Bel, peintre, fut chargée de le croquer ; elle le demanda en consultation, et comme elle avait le talent de peindre de mémoire, elle fixa après son départ ses traits sur la toile ; puis elle obtint, non sans peine, une seconde séance pour compléter son tableau. C'est le portrait qui figure à la Faculté et qui est

reproduit dans *La médecine, la chirurgie et la pharmacie des pauvres*; au-dessous se trouvent ces mauvais vers :

Dans son art il n'oublia rien
Pour sonder à fond la nature ;
Mais la science du chrestien
Lui parut toujours la plus sûre.
A ces deux traits, lecteur, augure
Qu'il fut grand médecin mais plus homme de bien.

Dans son *Brigandage de la médecine*, qu'il ne signa pas, cette

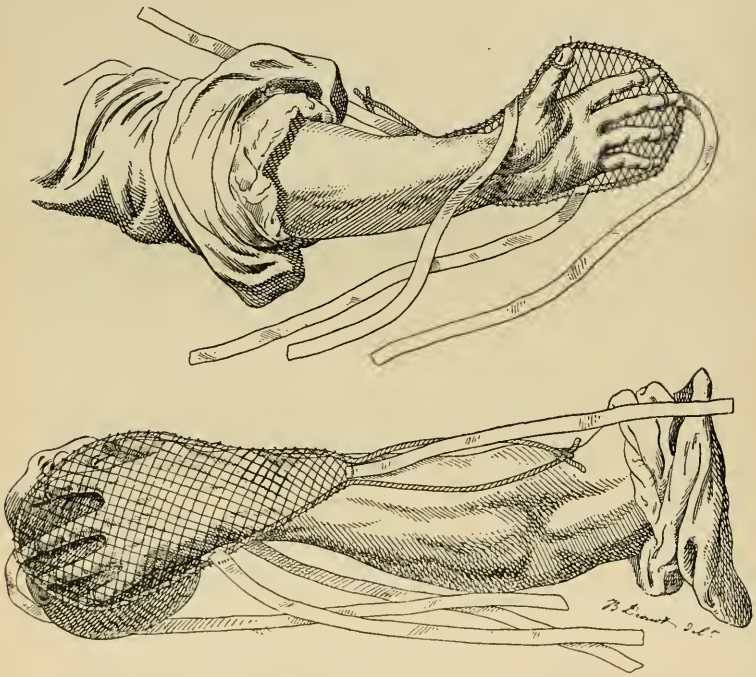

FIG. 88, 89. — Manière d'appliquer la fronde d'Amand.

âme charitable montre bien peu de mansuétude chrétienne à l'égard de ses confrères. C'était le cas de s'écrier :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme d'un dévot !

En lisant attentivement son *Brigandage de la chirurgie*, qui fait suite aux trois volumes de la précédente diatribe, on voit le véritable motif qui fit trouver à Hecquet de « l'indécence aux

hommes d'accoucher les femmes »; c'est tout simplement parce qu'à cette époque, les chirurgiens avaient accaparé les accouchements et se passaient le plus souvent des conseils des médecins. Or, toute la polémique de l'auteur tend à prouver qu'un médecin serait mieux placé qu'un chirurgien auprès des femmes grosses, des accouchées et des nourrices.

Fig. 90. — Philippe Hecquet.

« Est-il rien de plus conséquent, dit-il, que l'art d'accoucher appartienne à la médecine, comme une branche d'arbre appartient au tronc d'où elle est sortie ». Si encore on faisait tenir dans l'antichambre de l'accouchée un médecin, en cas d'urgence, il serait disposé à passer condamnation; mais non, tout pour le chirurgien; de là son dépit, qui pourrait bien être le véritable mobile de son apologie, d'ailleurs intéressante et intéressée des sages-femmes;

quant à l'indécence n'en croyez rien. Saint Hecquet était quelque peu tartufe.

Le Languedocien Jean Astruc (1684-1766), professeur à Montpellier, puis au Collège de France et à la Faculté de Paris, médecin du roi de Pologne, de Louis XV et de Voltaire (1), mérite une place à part parmi les professeurs d'accouchement.

« J'annonce, dit-il, au début d'un Traité sur la matière, que je n'ai jamais accouché, et j'entreprends cependant de donner des leçons sur l'art d'accoucher. » Cela s'explique : Astruc était médecin et nous avons vu que les seuls chirurgiens avaient le privilège de s'occuper d'accouchements.

Astruc s'était mis en évidence dans une discussion entre Hecquet et le professeur écossais Pitcairn, au sujet de la physiologie de la digestion ; on s'échauffa de part et d'autre et naturellement on en vint aux grossièretés. Astruc prétendait que la défécation s'opérait par les seuls efforts du rectum. Pitcairn lui demanda s'il avait jamais été à la selle : « *An Astruccius nunquam cacaverit ?* »

Les démêlés du médecin languedocien avec un huissier d'Aix, Charbonnière, furent plus singuliers encore. Cet huissier se vantait de guérir les maladies de Vénus avec des fumigations mercurielles qu'il faisait passer pour un remède secret ; le charlatan fut malmené de la belle façon par le médecin qui n'avait pas la plume commode ; mais *Charbonnier* (ainsi l'appelait Astruc) obtint du Châtelet une sentence ordonnant la suppression de tous les passages injurieux du livre, et ce avec dépens. En revanche, ce fut aux dépens du plaignant que s'amusa la galerie.

Nicolas Puzos (1686-1753), fut le premier, en France, décoré du titre de professeur ou plutôt de *démonstrateur* d'accouchements. Elève de Clément, qu'il secondait de son mieux, il avait une nombreuse et riche clientèle. Louis XIV lui donna des lettres de noblesse, ce que Sacombe lui reproche, dans cette langue versifiée dont il a le secret :

Elève de Clément, Puzos eut la faiblesse
De briguer à la Cour des titres de noblesse.
Mais plus savant dans l'art que ses instituteurs,
Puzos mérite un rang entre les bons auteurs.

(1) Frédéric de Prusse écrivait à Voltaire qu'il savait malade : « Je suis tranquille sur votre sort, un homme tel que vous ne peut avoir pour médecin qu'Astruc ».

Et grâce à Morisot, rédacteur de ses œuvres
Qui d'un chaos informe élagua ses manœuvres (1)
A ce sage Traité l'art peut avoir recours,
Et le Médecin même y puise des secours.

Puzos était un excellent homme qui réservait aux pauvres le dixième de ses honoraires. Cela vaut mieux que les singeries du doyen Hecquet. Cependant il eut le tort, comme ce dernier, de pécher par excès de pudeur, en s'élevant contre la pratique du toucher, qui a été appelé, avec raison, « la boussole de l'accoucheur » (2).

Il eut deux élèves d'un certain mérite, Gervais et Morisot-Deslandes qui se chargèrent de la publication de son Traité d'accouchements.

Jacques Mesnard, le même qui, dans une argumentation, fut

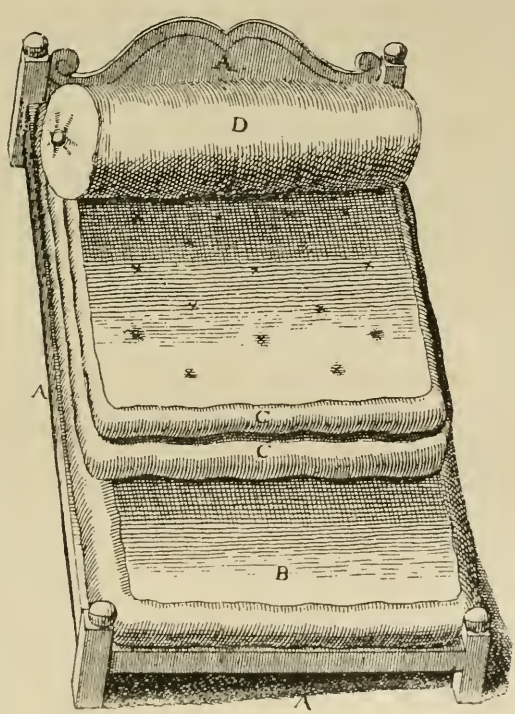

Fig. 91.

(1) Nous renonçons à comprendre ce vers.

(2) Le pudibond Roussel pense aussi que les « accoucheurs devraient faire disparaître de leurs ouvrages les règles impertinentes qu'ils donnent sur le toucher ».

terrassé par l'éloquente Balanchon (1), fit paraître, le premier, un *Guide des accoucheurs*, sorte de catéchisme par demandes et réponses, dont la forme fut reprise plus tard par Baudelocque. Nous en extrayons les questions suivantes :

D. Quelles sont les qualités que doit avoir un accoucheur ?

R. Elles sont au nombre de six : 1° Il doit être intelligent, non sujet au vin, et d'un esprit tranquille. 2° Il doit avoir de la modestie et de la discrétion. 3° Il faut qu'il ait un aspect gracieux et beaucoup de douceur envers les malades, particulièrement dans le temps qu'il fait ses opérations. 4° Il doit être adroit de la main. 5° Il doit avoir beaucoup de charité envers les pauvres. 6° Il doit bien posséder la théorie de sa profession.

Il nous indique aussi la façon d'emmailloter les enfants dont on faisait de véritables momies :

D. Que doit-on faire pour bien emmailloter un enfant nouveau-né ?

R. Il faut l'emmailloter d'une manière que ses bras se trouvent renfermés dans son premier langet, et allongés le long des parties latérales de son petit corps et que le second ou le troisième langet soit disposé de façon qu'il puisse aussi lui envelopper la tête, et la lui affermir dans une attitude droite à la figure perpendiculaire de son corps.

D. Que doit-on avoir pour bien emmailloter un enfant nouveau-né ?

R. On doit avoir un morceau de linge fin, mollet et plié en triangle pour lui envelopper et bander la voûte du crâne ; un béguin, un bonnet et une petite cornette pour mettre par dessus ; une petite chemise, un petit mouchoir de col, deux couchettes, deux langets et deux bandes de toile.

Dans cet ouvrage, Mesnard représente un « lit de camp » (fig. 91) qui est encore employé de nos jours.

André Levret (1703-1780), fut le plus célèbre accoucheur de son siècle. Il eut un trait de génie en modifiant le forceps et en ajoutant une seconde courbure dans le sens des bords de l'instrument ; il permettait ainsi d'adapter la direction des cuillers à celle de l'axe du bassin. Dès lors l'enfant put être extrait sans dan-

(1) V. page 42.

ger pour lui ni pour la mère. Le forceps a encore cette forme ; aussi Pajot, qui n'aime pas les nouveaux instruments, et en particulier les forceps, a-t-il dit, en équivoquant sur un vers célèbre :

Rien n'est beau que Levret, Levret seul est aimable.

Un des élèves de Levret, SAILLOSEST, a fait de son maître un

FIG. 92. — André Levret.

éloge qui n'a rien d'excessif ; malheureusement, l'intention vaut mieux que la forme :

On trouve en tes écrits l'utile et l'agréable,
Pratique et théorie, et tant de netteté,
Que tu nous rends, Levret, très clair et très palpable,
Par un Art tout divin, chaque difficulté.
On a beau t'opposer l'erreur et l'ignorance :
Captieuses raisons, préjugés insolens ;
Malgré tout, tu confonds des Censeurs l'arrogance,
Par tes divins écrits et tes rares talens.

Critique et préjugés, tout cède à tes lumières ;
Déjà tes ennemis, presque tous confondus,
Epuiseroient en vain de nouvelles matières
Pour soutenir encor tous leurs droits prétendus.
Que dis-je ? tes écrits courent toute la terre,
Ne trouvent pour Frondeurs que quelques vains pédans,
Qui font profession d'être toujours en guerre
Avec tous les Auteurs, l'esprit et le bon sens.
On vantera toujours les secrets admirables
Que doivent les beaux Arts à ton invention,
Et tous tes instrumens utiles, secourables,
Feront vivre à jamais et ta gloire et ton nom.
On t'admire à Paris ; à la Cour on t'estime ;
Ton mérite est connu malgré tous les jaloux ;
Ta réputation brillante et légitime
Doit te faire goûter les plaisirs les plus doux.
Tout le public enfin s'intéresse à ta gloire.
Et nous que tu nourris de tes sages leçons,
Nous aurons à jamais présens à la mémoire
Tes conseils, tes bontés, dont nous te remercions.

En 1760, Jard, l'accoucheur de la dauphine, celui qui avait assisté à la naissance de Louis XVI, fut obligé, par son grand âge, de se retirer. Levret lui succéda, sur la recommandation du premier chirurgien du dauphin, Hevin, qui ne pouvait faire un meilleur choix. Chamfort raconte, à ce sujet, que le dauphin lui dit :

— Vous êtes bien content, Monsieur Levret, d'accoucher Madame la Dauphine ; cela va vous faire de la réputation.

— Si ma réputation n'était pas faite, dit tranquillement l'accoucheur, je ne serais pas ici.

Assurément, le mérite de Levret était grand ; reconnaissons aussi qu'il fut quelque peu favorisé de la fortune. Son maître Jean-Louis Petit, qui disait, avec sa modestie ordinaire, que son disciple dépasserait le maître, le fit son héritier pour une somme de 40,000 livres. D'autre part, Samuel Bernard, fameux financier du temps, dont Levret soigna l'hydropisie, avec le plus grand dévouement, pendant trente-trois mois, voulut, par reconnaissance, lui léguer sa maison d'Auteuil toute meublée. « Ce legs, raconte Tarnier, était sans doute considérable, car la fortune de Bernard était évaluée à 33 millions de livres. Mais on fit observer à Samuel que Levret était attaché à sa personne en qualité de chirurgien, ce legs pourrait lui être disputé et que la loi n'autorisait ce dernier à recevoir que 300 livres de rente.

— Eh bien ! je les lui fais, répondit Samuel, hypothéquées sur tous mes biens et réversibles jusqu'au dernier de ses descendants.

« Et de la main à la main, il donna en outre à Levret 100,000 livr. en billets de fermes ; somme considérable pour le temps. »

Le même auteur raconte, dans une conférence sur Levret, qu'une nuit « il fut mandé en toute hâte pour aller à Versailles. Il sort, trouve une voiture à sa porte, y monte sans défiance : mais à peine y est-il installé, qu'on lui bande les yeux et qu'on lui jette un voile sur la tête. Il y eut bien de sa part quelque émoi, mais il se rassura bientôt, car c'était un peu dans la mode du temps d'enlever ainsi les accoucheurs. Ce fut dans cet état qu'il arriva près de sa cliente qui avait elle-même le visage masqué. L'accouchement eut lieu, et quand Levret se retira, il dut encore se laisser bander les yeux et voiler la tête. En même temps on lui remit 24,000 livres ; ce qui acheva de le rassurer ».

De son second mariage avec la nièce de sa première femme, il eut, à soixante ans, un fils, Augustin, à qui Louis XV envoya un brevet de colonel, dès sa naissance : la noblesse seule pouvait prétendre à ce titre. Levret remercia le roi et rendit son brevet, en disant qu'à son âge il ne pouvait guère espérer avoir un autre héritier et qu'il destinait son enfant au parlement, au lieu de lui faire courir la chance des armes. Son fils, en effet, étudia le droit, mais, par une raillerie du sort, la Révolution le fit soldat de la République et il devint adjudant-général des armées françaises.

Comme tous les hommes de mérite, Levret eut ses détracteurs ; le plus acharné fut Alphonse Leroy. Quoique celui-ci ne soit mort qu'après le premier empire, finissons-en de suite avec ce personnage arrogant et envieux. « Il n'y a qu'un Alphonse Leroy, dit un de ses contemporains, qui ait pu avoir l'impudence de dire hautement, que dis-je, d'imprimer que M. Levret ne se doutait même pas du premier principe de l'art d'accoucher. » Levret n'est pas le seul qu'ait malmené Leroy ; les vieux, A. Paré, Guillemeau, Mauriceau furent eux-mêmes pris à partie et reçurent leur volée de bois vert. D'ailleurs, Leroy songeait à lui, sans doute, quand il déclarait que toute la science des accouchements pouvait tenir sur le dos d'une carte à jouer. Il prétendait reconnaître le début de la grossesse à la température du col. Pour activer les douleurs, il ne trouvait rien de mieux que la saignée et pensait que « la lancette est le meilleur des forceps ». Disons enfin à sa honte qu'il fut un des ennemis les plus acharnés de la vaccine. Est-il besoin d'ajouter que Leroy eut des ennemis.

Lebas se plut à raconter, dans l'*Art d'accoucher*, qu'une femme fut délivrée par les seuls efforts de la nature, pendant que Leroy dissertait à l'amphithéâtre sur la nécessité de lui faire subir l'opération césarienne. Dans une *Lettre de M***, étudiant en chirurgie, sur la pratique des accouchements de Leroy*, un anonyme fit, sous une forme vive et littéraire, l'analyse critique de cet ouvrage. Leroy trouva un ennemi plus implacable : un domestique qu'il avait renvoyé quelques jours auparavant, l'assassina dans son lit en 1816.

Leroy fut l'aide de Jean-René Sigault quand celui-ci, après

Fig. 93. — Sigault.

des expériences sur des porcs, pratiqua, pour la première fois et avec succès, la section de la symphyse. Dès 1768, Sigault avait proposé cette opération à l'Académie royale de chirurgie ; son mémoire avait été rejeté et la section de la symphyse proscrite. Comme il arrive souvent, ce corps savant devait bientôt se déjuger. La femme du nommé Souchot, soldat de la garde de Paris, se trouva enceinte ; elle était âgée de 39 ans, petite et difforme. Elle accoucha à minuit le 1er octobre 1777 ; c'était son cinquième enfant. Les quatre premiers étaient venus morts et les accoucheurs

avaient dit qu'elle n'aurait d'enfants vivants qu'en subissant l'opération césarienne. Or, l'enfant sortit vivant par la section de la symphyse qui produisit un écartement de deux pouces et demi. L'opération et l'accouchement ne durèrent pas plus de cinq minutes. Sigault fut vivement félicité de ce succès par la Faculté. Elle décida que, sur le revers du jeton d'argent du doyen Desessartz, on graverait l'inscription suivante :

ANNO 1768
SECTIONEM SYMPHYSEOS OSSIUM PUBIS INVENIT, PROPOSUIT
ANNO 1777
FECIT FELICITER M. SIGAULT, D. M. P.
JUVIT M. ALPHONSIUS LE ROI, D. M. P.

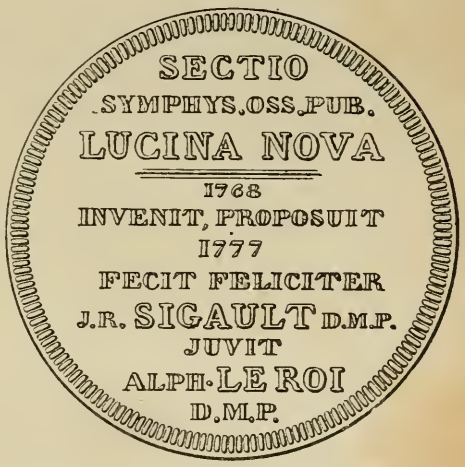

FIG. 94, 95. — Médaille frappée en l'honneur de Sigault.

Cent de ces jetons furent donnés au premier et cinquante à son aide. La Faculté fit une pension de 300 livres à la femme Souchot, jusqu'à ce qu'il plût au gouvernement de lui en faire une. Le nom de Sigault fut alors dans la bouche de toutes les femmes, qui voyaient dès lors la possibilité d'être mères sans s'exposer à cette horrible opération césarienne ; il devint l'homme du jour et bénéficia de l'engouement que le public avait alors pour les médecins (1). Les marchandes de modes s'emparèrent de la vogue de

(1) Vers la même époque, Tronchin était le médecin à la mode : un jour, il lui plut de prescrire aux femmes de frotter leurs appartements ; c'était par hygiène ; elles s'empressèrent d'obéir et les robes qu'elles revêtaient pour se livrer à cet exercice, réservé de nos jours aux concierges, s'appelaient des *tronchines*.

Sigault et, de même qu'elles avaient imaginé les bonnets à l'inoculation, elles inventèrent les coiffures à la symphyse, des nœuds d'épée et des boucles à la symphyse.

C'était un réel succès. Toutefois le procédé de Sigault fut discuté par plusieurs accoucheurs de l'époque (1) et surtout par Piet; celui-ci, qui avait assisté la femme Souchot dans une couche précédente, déclara avoir constaté, après l'opération, l'existence d'une fistule urinaire persistante et une certaine difficulté dans la marche. D'ailleurs, les contemporains continuèrent à préférer l'opération césarienne, s'attirant ainsi, il est vrai, de nombreux déboires. Etienne Lauverjat eut une série heureuse, mais il n'en fut pas de même de Coutouly.

Coutouly, raconte Sacombe, ouvrit en l'an V, le flanc de Mme Denos. A peine sa victime était-elle descendue au tombeau, trois jours après l'opération, que Coutouly demande six cents francs, pour prix de ce chef-d'œuvre.

— Six cents francs! Bon Dieu! pour une opération césarienne. Eh! combien donc prenez-vous, Césariens, pour accoucher une dame, quand vous exigez six cents francs pour l'éventrer?

— Hélas! dit l'époux inconsolable, je pourrais vous les donner, mais je craindrais qu'un tel excès de générosité ne fît dire aux méchants que j'ai voulu payer mon veuvage.

Coutouly se contenta de trois cents francs.

Antoine Petit (2) (1718-1794) démontra le premier que l'utérus est le principal agent d'expulsion de l'enfant; jusqu'à lui, la croyance commune, empruntée à Hippocrate, était que le fœtus perçait les membranes avec ses ongles, comme le poussin perce sa coque avec son bec, et qu'il s'aidait des mains et des pieds surtout pour se frayer passage. A. Petit fut moins bien inspiré quand,

(1) Baudelocque n'a pas trop exagéré en disant : « Toutes les fois qu'on a sauvé l'enfant, on a tué la mère, et quand on a sauvé la mère on a tué l'enfant ; quand les deux individus ont été sauvés, l'opération n'était pas nécessaire ».

(2) Petit fut très probablement le père du comique Desforges, l'auteur du *Sourd ou l'Auberge pleine*. Ce dernier le fait nettement entendre dans cette autobiographie libertine à laquelle il a donné pour titre le *Poète*. Voici le portrait qu'il nous fait de Petit : « On a déjà vu qu'un certain médecin avait pour ma mère des attentions et des soins sans bornes ; on ne sera pas fâché de connaître cet aimable Esculape. C'était un de ces favoris du ciel, un de ces enfants gâtés de la nature, comme on en voit peu dans l'espace d'un siècle. Tout ce que le physique peut offrir de charmes, tout ce que le moral peut réunir de perfection, s'était donné rendez-vous chez le docteur Petit, pour en faire à la fois le philosophe le plus éclairé et l'homme social le plus séduisant. J'aurai souvent occasion de parler de lui dans la suite ; ceci n'est qu'une ébauche. Que si mon secret est déjà deviné, tant mieux ; me voilà plus à mon aise et même tout à fait soulagé ».

en réponse à ANTOINE LOUIS, il soutint la possibilité des naissances tardives. Le mémoire de Louis est des plus sensés, les arguments de Petit sont détestables. On trouvera le cas qui fit surgir la guerre des deux Antoines à nos *Préjugés en accouchements*(1).

LEBAS, déjà nommé, joua un rôle dans la querelle ; il se rangea du côté de Petit, acceptant ses affirmations sans discussion, les appuyant même d'arguments comme celui-ci : « Du moment que les naissances peuvent se faire avant le terme ordinaire, il n'y a rien d'étonnant qu'elles dépassent quelquefois ce terme ». Là-dessus, le voilà qui accueille les faits les plus fabuleux que nous avons consignés dans nos *Accouchements extraordinaires*. Réellement ce pauvre Lebas devait être un praticien médiocre. Ailleurs, il ne trouve rien de mieux pour accélérer le travail que d'administrer un vomitif, à la façon des Kiowas. « Ces idées, dit Velpeau, permettent de penser que le gouvernement, tant sollicité par lui, eut raison de ne pas lui donner la direction d'un hospice de femmes en couches. »

Avant d'aller plus loin, occupons-nous de quelques étrangers de marque. Nous citerons, pour mémoire, deux suédois, JEAN HOORN, qui publia, en 1715, un manuel par demandes et réponses entre Sciphra et Pua, les deux sages-femmes bibliques, et PAULUS DE WIND, qui imagina, en 1751, une sorte de pince formée de deux leviers juxtaposés.

En Hollande, nous passerons rapidement sur JEAN MULDER, auteur d'un *Arsenal obstétrical*, sur JACQUES DENYS, rédacteur d'un utile traité à l'usage des sages-femmes, sur PIERRE CAMPER, traducteur de Mauriceau, et nous arriverons à HENRI DEVENTER (1651-1724) qui, à cette époque, tint le premier rang parmi les accoucheurs de son pays. Il prit le nom de sa ville natale, capitale de l'Over-Yssel, en Hollande ; ainsi fit le premier des Van Loo. Il exerça d'abord la profession d'orfèvre ; puis, ayant épousé une sage-femme, il devint médecin. On reconnaît un goût prononcé pour la mécanique, dans la chaise compliquée qu'il a inventée (fig. 96). Et cependant il se déclarait l'ennemi des instrumentistes !

Dans ses *Observations sur les accouchements*, Deventer indiqua la composition de pilules d'opium et de farine de seigle pour calmer les douleurs de l'accouchement. « On ne doit point trouver

(1) V. *Les accouchements chez tous les peuples*, p. 183. Il s'agit de l'accouchement d'une dame du monde, lequel eut lieu douze mois après la mort de son mari, âgé de 76 ans et valétudinaire ; Petit soutenait, contre les héritiers du mari, la légitimité de l'enfant.

étrange que j'insiste si fort sur cette matière et sur l'importance de ce remède; ma femme, qui a eu dix enfants, n'a senti ces douleurs qu'une seule fois, et c'est aussi la seule où elle ne se soit point servie de ce merveilleux remède qui, grâces au ciel, l'a toujours tirée d'affaire. »

Il préconisa, en outre, pour les femmes en travail, certaines pilules sudorifiques et purgatives dont il gardait le secret, s'en

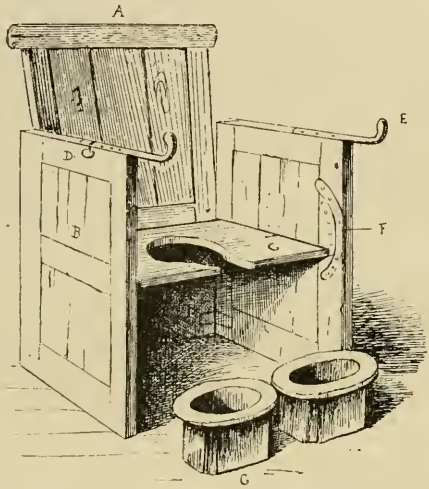

FIG. 96. — Chaise de Deventer, avec ses deux chaufferettes.

réservant, bien entendu, la vente exclusive. D'ailleurs, d'après lui, ces pilules étaient une panacée pouvant guérir toutes les maladies, depuis le vulgaire rhume de cerveau jusqu'au scorbut et la goutte, en passant par la dysenterie, les catarrhes et les maux de dents... O grande puissance de l'orviétan!

Deventer était l'homme universel. Ainsi, à la fin de son livre, il donne avis au lecteur de ses connaissances orthopédiques, il guérit tous les vices de conformation; mais, en commerçant avisé, il prend d'abord la précaution d'établir ses conditions: « Voici, dit-il, comment je me comporte avec les personnes qui se mettent entre mes mains. Avant de commencer à les traiter, je conviens du prix, et je n'en demande le payement que lorsque, suivant mes conventions, j'ai, ou corrigé, ou guéri entièrement le défaut... Si l'on veut convenir d'un temps, comme de trois mois, par exemple, pour la guérison, je le veux bien, ayant toutefois égard à la nature

des accidents. Si ce temps s'écoule sans un mieux sensible, le marché est nul de plein droit, sans qu'on soit tenu à la moindre compensation ; mais si l'on voit un mieux sensible, on est obligé de se laisser guérir jusqu'au bout et alors je me fais donner le prix convenu, afin qu'on ne tire pas le payement en longueur. » Deventer avait dû autrefois éprouver des déboires dans la vente de ses bijoux.

L'anglais Richard Manningham, de pharmacien, se fit accoucheur. Le premier, à Londres, il établit dans sa propre maison une clinique destinée aux femmes en couches (1). Pour ses démonstrations il utilisa un mannequin (2) inventé, vers la fin du XVIIe siècle, par ce Hoorn que nous citons plus haut.

Les amateurs de curiosité seront peut-être bien aises de savoir que ce fut Brudenell Exton, élève de Manningham, qui, le premier, en 1751, voulut que la femme en mal d'enfant fut couchée sur le côté gauche ; sa méthode, qui convenait à la pudibonderie britannique, eut le plus grand succès ; elle fut adoptée dans toute l'Angleterre et y est encore en usage dans toutes les classes de la société.

James Douglas (1675-1741) eut une grande réputation dans les premiers temps du XVIIIe siècle. Comme professeur, il avait des prix modestes ; ses contemporains lui reprochent même d'avoir mis à sa porte un écriteau sur lequel était écrit : « Ici on enseigne les accouchements pour quatre shellings ». En 1727, il publia son *Advertisement on the journal of R. Manningham* (3), lettre aux

(1) Ce fut John Leake qui fonda la première maternité à Londres, en 1750 ; il en confia la direction à Leake Fost et à Brickenden.

(2) Cette idée fut reprise plus tard en France par Mme Ducoudray et par Grégoire qui compta Smellie au nombre de ses élèves ; celui-ci se servait d'un bassin en osier, recouvert de cuir. Mais ce sont surtout les accoucheurs d'Italie qui sont arrivés, dans la confection de ces pièces, au plus haut degré de perfection artistique. Ainsi au musée obstétrical de Bologne, on n'en compte pas moins de 125 spécimens soit en craie, soit en cire. Le premier en date est de Giovanni Antonio Galli, qui inaugura la chaire d'obstétrique à l'Institut de Bologne, en 1757 ; il employait dans ses cours, un utérus en cristal renfermant une poupée articulée, et ses élèves, les yeux bandés, opéraient les manœuvres sur cet organe artificiel. Puis nous voyons Antonio Piccoli, à Vérone, utiliser un mannequin en forme de statue, et Giuseppe Galletti, à Florence, qui se distingue entre tous par le goût vraiment artistique qu'il apporte dans ce genre de préparation. « C'est lui, dit le Dr G. Millot, dans l'*Obstétrique en Italie*, qui fit construire cette merveilleuse mécanique en caoutchouc représentant une femme au moment de l'accouchement. Toutes les parties de ce mannequin étaient si bien ajustées, par un habile modeleur de l'époque, du nom de Ferrini, que l'illusion était aussi complète que possible, pour les élèves aux études desquels il devait servir. »

(3) *Avis sur le journal de R. Manningham.*

habitants de Londres pour leur ouvrir les yeux sur les jongleries de Maria Tofts (1) qui prétendait accoucher de temps en temps de quelques lapins (fig. 97). Son frère John, lithotomiste habile, eut une

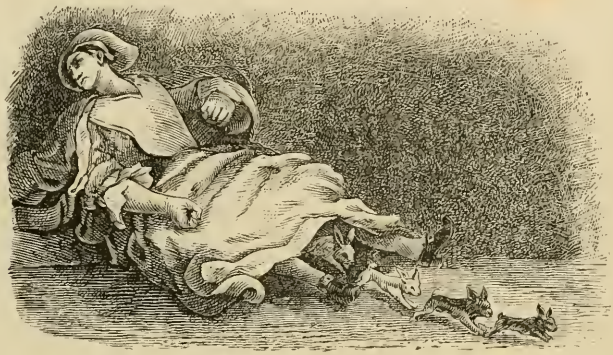

Fig. 97. — Maria Tofts accouchant, d'après Hogarth.

singulière manière de glorifier la mémoire de James, en publiant, l'année 1736, son *Short account of the state midwifery in London* (2), libelle contre Chapman et Chamberlen, où il prétend que les accoucheurs sont inutiles et que les sages-femmes suffisent aux besoins de la société. N'est-ce pas le cas de dire que l'on n'est jamais trahi que par les siens ?

Dans le même temps, William Smellie fut l'émule de Levret. Lui aussi donna au forceps une seconde courbure, mais il eut le tort de l'envelopper de cuir (fig. 98), ce qui devait gêner son introduction.

Nous avons parlé plus haut (3) des attaques dirigées contre Smellie par Nihell, interprète de toutes les matrones dépitées de voir les hommes empiéter, avec succès, sur les attributions séculaires des sages-femmes.

Smellie eut un concurrent redoutable dans William Hunter (1718-1783). Le vieux Douglas l'avait pris sous sa protection et logé dans sa propre maison. Smellie était supérieur à Hunter ; mais ses manières dures et grossières éloignaient de lui les clientes que séduisait le caractère doux et affable de Hunter. Ce dernier

(1) V. notre *Histoire des accouchements*.
(2) *Bref examen de l'état de l'obstétrique à Londres*.
(3) V. p. 51.

acquit ainsi une fortune considérable ; il se fit construire une maison spacieuse où il établit, pour ses cours, des amphithéâtres et des salles de dissection. Hunter souffrit longtemps de douleurs qui finirent par le conduire au tombeau ; il vit sa fin approcher avec le plus grand calme.

— Si j'avais assez de force pour tenir une plume, disait-il, j'écrirais combien il est aisé et doux de mourir.

Il ne reconnaissait aucune utilité au forceps perfectionné par son émule Smellie. Était-ce sous l'influence de l'*invidia medicorum* ? un mal singulièrement répandu à toute époque.

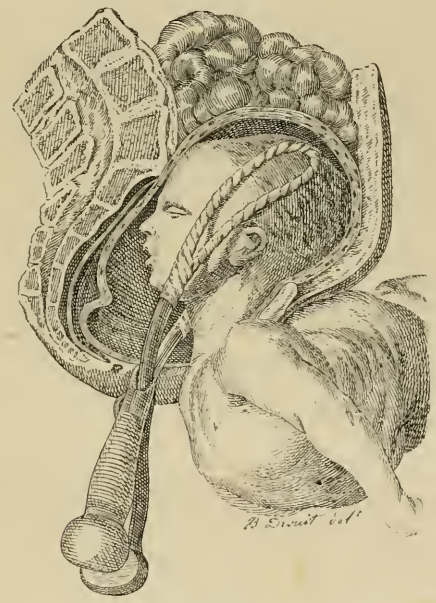

Fig. 98. — Forceps de Smellie.

Smellie trouva un autre adversaire dans la personne de John Burton, accoucheur d'York, « qui soumit, dit Siebold, ses doctrines à une critique hostile et acerbe ; en beaucoup de points, elle est injuste et inspirée d'un sentiment de jalousie et d'amour-propre blessé, plutôt que de l'amour de la vérité. La publication simultanée d'un ouvrage de Burton et du traité de Smellie avait enflammé ces sentiments haineux. Burton reproche à Smellie de manquer d'érudition et d'avoir, dans son exposé historique, copié Leclerc et Freind. Il rectifie quelques-unes de ses assertions, mais

pour cela, il a lui-même mis à profit, comme source principale d'informations, la *Method. stud. med.* de Bœrhaave-Haller (1). Il critique ses descriptions anatomiques et blâme quelques procédés opératoires, rejette le forceps de Smellie et reproche à celui-ci de « l'avoir recouvert d'une lanière de cuir ». Par ces critiques, dont la dernière toutefois est fondée, Burton prouva une fois de plus que l'envie décèle la médiocrité.

Robert Wallace Johnson, ami de Smellie et de Hunter, les deux ennemis, inventa un forceps à courbure périnéale ; l'idée n'était pas mauvaise, mais il la gâta, en insistant pour que l'introduction des branches se fit sans l'aide des doigts comme guides : c'était un excellent conseil pour extraire en même temps l'enfant et la matrice.

Un autre accoucheur anglais Thomas Denman (1733-1815), exécuta, le premier, l'accouchement prématuré artificiel. Les matrones peu scrupuleuses qui se livrent à la pratique des avortements, ne se doutent certainement pas qu'elles doivent à cet anglais les petits bénéfices et aussi les années de prison que leur rapportent cette industrie clandestine. Chose curieuse et illogique, le même Denman qui n'hésitait pas à provoquer l'expulsion du fœtus par une intervention active, était au contraire un ardent partisan de l'expectation dans les accouchements normaux. Il allait même jusqu'à vouloir confier à la nature seule le soin de terminer les présentations du tronc, et, malgré trente échecs successifs contre un seul succès, il n'en persista pas moins dans son idée : bel exemple d'entêtement britannique ! Son horreur pour les instruments lui faisait préférer, dans les cas extrêmes, le levier au forceps : il agissait en cette circonstance comme celui qui, pour déboucher une bouteille, préférerait ses doigts à une tire-bouchon. William Osborn n'était pas de cet avis et considérait le forceps comme un instrument de première importance, toutefois après le perforateur, dont il eut le tort d'abuser.

Vers la même époque, l'accoucheur Young jouissait, en Angleterre, d'une certaine vogue ; il devra à deux épitaphes, l'une latine, l'autre anglaise, de figurer dans notre galerie. Voici la première de ces pièces :

(1) Ce livre dont le titre primitif est *Methodus discendi medicinam*, est un recueil mis sous le nom de Bœrhaave par ses élèves. Il fut revu par Haller.

ÉPITAPHE DU Dr YOUNG

PROFESSEUR D'ACCOUCHEMENTS A ÉDIMBOURG

Hic jacet
Qui Venerem sine Lucinâ
Lucinam sine Venere
Coluit :
Filios post mille
Reipublicæ datos,
Sine liberis decessit ;
Bella inter intestina
Forti manu
Sed sine Marte,
Patriæ Liberatoris nomen
Adeptus est.
Anno æt. 57, jam juvenem,
Decessisse.
Abi, Viator, et luge.

Traduction :

« Ci-gît qui pratiqua Vénus sans Lucine et Lucine sans Vénus. Après avoir donné mille enfants à la République, il mourut sans postérité. Ayant d'une main vigoureuse, mais sans l'aide de Mars, mené à bien maintes guerres intestines, il reçut le nom de Libérateur de la Patrie. A l'âge de 57 ans, encore jeune, il mourut. Éloigne-toi, passant, et pleure. »

L'épitaphe anglaise est spirituelle mais ironique :

Here lies
A most extraordinary man :
He saved the lives of thousands,
Though he was a physician ;
And took the greatest liberties with the chastest
Matrons without offending themselves,
Or,
What is more surprising,
Their husbands.
Mothers and daughters wept his death ;
The former from gratitude,
The latter from expectation :
He died, alas ! of an apoplexy.

Cupid !
You gave him no assistance ;
And, by the omission, proved yourself
A God, as ungrateful as blind :
For this great man's life was spent
In preventing
Love's labour from being lost.

Ici repose
Un homme tout à fait extraordinaire.
Il sauva la vie de plusieurs milliers (de gens)
Quoiqu'il fût médecin,
Et prit les plus grandes libertés avec les plus chastes
Matrones sans les offenser,
Ou,
Ce qui est surprenant,
Leurs maris,
Mères et filles pleurèrent sa mort,
Les premières par reconnaissance,
Les dernières par anticipation.
Il mourut, hélas ! d'une apoplexie.
Cupidon !
Vous ne lui donnâtes aucune assistance,
Et, par l'oubli, vous vous montrâtes
Un Dieu aussi ingrat qu'aveugle,
Car la vie de ce grand homme fut dépensée
En empêchant
Le travail de l'amour d'être perdu.

Pour en finir avec les Anglais, signalons encore : John Maubray, le propagateur des doctrines de Deventer ; Orme, Lowder et Krohn qui, à l'exemple de Manningham et de Denman, fondèrent des cliniques privées ; Sandys, praticien fort occupé ; Chapman qui, le premier, en 1733, donna la description du forceps des Chamberlen ; Edward Hody, le collaborateur de William Giffard, inventeur d'un forceps dit « extractor » ; Freke et Toortwyk autres inventeurs de forceps ; Thomas Dawkes, Henry Bracken, Georges Counsell, Benjamin Pugh, auteurs d'ouvrages plus ou moins estimés à l'usage des sages-femmes ; Fielding Ould (1714-1789), médecin en chef de la Maternité de Dublin, accoucheur de grand mérite, qui aurait pu dire, comme le prince de Condé dans la *Conjuration d'Amboise :*

Messieurs, dans ma famille, on a cela de beau,
Qu'on ne croise les bras qu'au fond de son tombeau.

En effet, il exerça jusqu'à l'âge de 75 ans et mourut d'une attaque d'apoplexie, quelques instants après avoir fait son dernier accouchement.

A Édimbourg, nous avons encore David Spence, Alexandre Hamilton qui mit en pratique l'épigraphe de son ouvrage : *Arte non vi ;* Edward Foster, enlevé à la fleur de l'âge ; William Dease qui, comme tant d'autres, blâmait tous les instruments, excepté un seul de son invention, à savoir un levier articulé. John Aitken nous arrêtera un instant. Comme Denman, il était grand partisan du levier, et naturellement il en construisit un, le seul bon, comme de juste ; c'était le *levier vivant*, *living lever*, dont les extrémités flexibles avaient quelque analogie avec les doigts. Aitken ne dédaignait pas non plus l'usage de la scie : dans les cas de rétrécissements considérables, il refusait de croire au ramollissement des articulations du bassin et sans tenter d'écarter fortement les cuisses, comme Severin Pineau le conseillait à la fin du XVIe siècle, pour relâcher la symphyse des pubis, il ne trouvait rien de mieux que de suivre l'exemple d'Alexandre, tranchant le nœud gordien, tranquillement il sciait la paroi antérieure du bassin (1). Notez que ce boucher émérite passait sa vie à imaginer instruments sur instruments.

(1) Aitken n'aurait jamais eu l'occasion de recourir à ce procédé barbare, si la proposition de François Deleurye avait été acceptée. Cet accoucheur voulait, qu'avant de se marier, chaque jeune fille fut soumise à un conseil de révision spécial. Et pourquoi pas ? Les dames aujourd'hui protestent volontiers contre leur situation politique et sociale qu'elles trouvent inférieure. « Les droits des deux sexes, disent-elles, doivent être les mêmes, car les risques qu'ils courent ne sont pas moindres des deux côtés : nous n'avons pas ceux de la guerre, mais nous avons ceux de l'accouchement. Vous autres hommes, vous êtes la *légion militante ;* nous, les femmes, nous sommes la *légion parturiente*. Égalité entre les deux légions, s'il vous plaît ! » Soit, mais égalité absolue. Avant d'être enrégimentés dans notre légion, nous passons devant un homme de l'art qui juge de notre aptitude physique ; avant qu'on vous immatricule dans la vôtre, souffrez, mesdames, qu'on examine si vous êtes bonnes pour le service. On dit à tel garçon mal bâti : « Pas de poitrine ! des jambes en tuyaux de pipe ! nous ne prenons pas cela ! » Qu'on puisse vous dire : « Mauvaise conformation ! bassin rétréci ! défense de faire des enfants ! » Nous voudrions plus. Une vieille chanson dit qu'il faut des époux assortis ; c'est vrai au point de vue physiologique autant qu'au point de vue moral. Ne connaissez-vous pas de ces ménages où, selon le mot de Pajot, l'époux semble un éléphant et l'épouse une gazelle ? Les accouplements de ce genre ne sont pas inféconds comme celui de la carpe et du lapin, mais combien dangereux ! En effet, le produit tient souvent du plus vigoureux ; dès lors, après l'accouchement, en avant l'aiguille, le point de suture, toutes les opérations de l'abominable périnéorrhaphie, sans compter le reste. Bref, nous soumettons aux méditations du législateur le projet de loi suivant : « Attendu qu'il est du devoir de l'autorité de veiller *ne quid detrimenti femineum perineon capiat*, faisons inhibition expresse à tous colosses à larges épaules de s'unir maritalement à toute jeune fille délicate et frêle, même si elle a été, par déci-

Parmi les célébrités allemandes du XVIIIe siècle, nous citerons tout d'abord Jean-Georges Rœderer (1726-1763), élève de Jean Fried (1689-1769), fondateur de la première chaire d'accouchement à Strasbourg, ville qui, à cette époque, était le trait d'union scientifique entre la France et l'Allemagne. A son tour, Rœderer fonde à Gœttingue, en 1751, une chaire du même genre, établie en sa faveur par le roi d'Angleterre (1). Il réagit contre certains préjugés fortement enracinés dans l'esprit de ses contemporains. Ainsi dans sa thèse inaugurale sur le fœtus parfait, *de fœtu perfecto,* il démontre que les organes du fœtus ne peuvent parvenir à l'état de perfection qu'au terme de neuf mois ; admettre la possibilité de cette perfection avant le terme ordinaire, c'est, dit-il, être dupe de l'erreur ou de la supercherie des femmes. « L'Académie impériale de Saint-Pétersbourg avait proposé pour le prix, en 1756, de déterminer quelle était la cause pour laquelle une femme grosse, en touchant une partie de son corps, pouvait, par la force de son imagination, faire une impression sur la même partie du fœtus. L'Académie n'excluait pas du concours les mémoires qui prouveraient l'impossibilité du fait supposé. Rœderer prit ce dernier parti dans un mémoire où il démontre que le sentiment contraire répugne aux premiers principes, à la nature des choses et à l'expérience, quoique ce soit sur l'expérience qu'on s'appuie pour persister, sans examen, dans cette opinion qu'il taxe de ridicule. Le prix ne lui fut pas accordé ; on y substitua des lettres d'associé, récompense sans doute plus honorable et plus flatteuse pour lui. Sa dissertation curieuse, intéressante, philosophique, écrite dans les vues de l'utilité publique, produirait un grand bien en tranquillisant les esprits, si la prévention et l'ignorance de la multitude n'étaient en possession de braver, sur ce point comme sur bien d'autres, le savoir, la vérité et la raison » (2). Rœderer fut enlevé prématurément, à l'âge de 37 ans : il était en route pour Paris où il venait donner des soins à une femme de qualité, atteinte d'un cancer au sein ; mais il contracta, en passant à Strasbourg, une fièvre typhoïde à laquelle il succomba. Coïncidence curieuse :

sion du conseil de révision, reconnue idoine à l'enfantement ». Que la compatissante Mme Huot, celle qui s'intéresse tant à l'infortune des médors sacrifiés sur la table des vivisecteurs, s'empare de notre proposition et la défende ; les souffrances de son sexe doivent, pensons-nous, l'émouvoir autant que celles des quadrupèdes... mais, au fait, ce n'est pas démontré.

(1) En qualité d'électeur de Hanovre.

(2) *Éloge de Rœderer*, par A. Louis.

un an auparavant, il avait publié une étude (1) sur la maladie qui devait l'emporter (2). Rœderer était membre de l'Académie royale de chirurgie en qualité d'associé étranger. Sa fortune personnelle lui permit de visiter les principales universités et de suivre les leçons des célébrités de son temps ; il augmenta ainsi sa richesse scientifique, démontrant, au point de vue intellectuel, la fausseté du proverbe : *pierre qui roule n'amasse pas mousse.*

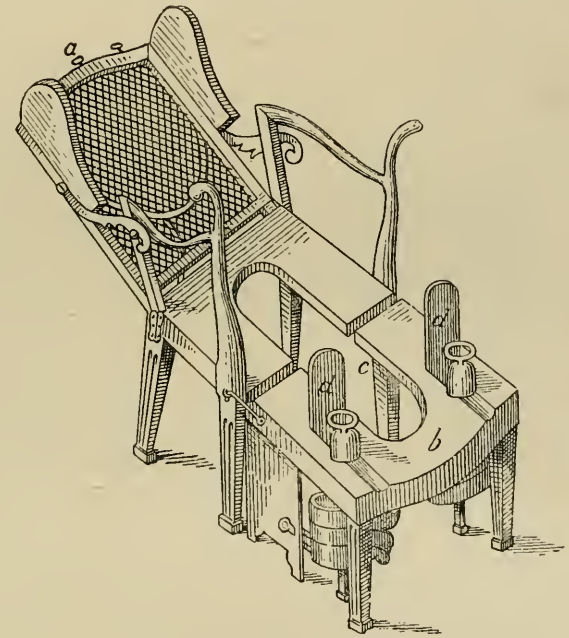

FIG. 99. — Chaise-lit de Stein.

Il laissa de nombreux élèves qui firent honneur au maître et contribuèrent à la durée de sa mémoire. Le plus brillant fut GEORGES STEIN (1737-1803), qui mérita le surnom de *Levret du Nord*. Son nom est resté attaché à une chaise-lit double (fig. 99),

(1) *Tractatus de morbo mucoso.*

(2) SCHWEIGHAEUSER attribue sa mort à une autre cause ; voici ce qu'il raconte dans sa *Pratique des accouchements :* « Rœderer avait été nommé, en 1761, professeur d'anatomie à Strasbourg, sa ville natale ; ses lettres de nomination furent interceptées à la poste et une fausse réponse supposée fit obtenir la place à un autre Arrivé à Strasbourg, en 1763, Rœderer fut tellement frappé de la mésaventure, qu'il prit une fièvre bilieuse et nerveuse dont il mourut peu de jours après l'invasion de la maladie ». Siebold, *loc. cit.*

destinée aux accouchements, qui figure dans le *Traité* écrit par son neveu Georges-Guillaume Stein, sur les notes de son oncle (1).

La chaire créée à la Charité de Berlin pour l'enseignement des sages-femmes fut inaugurée par Frédéric Meckel ; celui-ci était plutôt anatomiste qu'accoucheur et réservait son zèle pour les autopsies de femmes mortes en couches. On comprend qu'il fut fort peu recherché comme praticien. Nous en dirons autant de

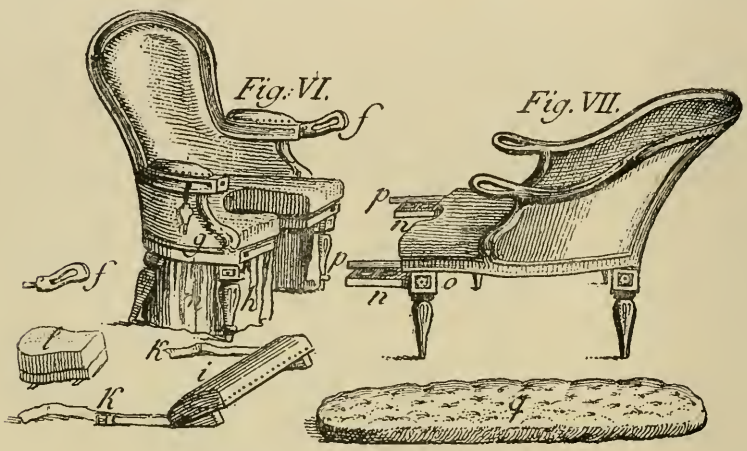

Fig. 100. — Chaise-lit de F. Herbiniaux.

Christophe Themel d'Annaberg qui, dans un traité technique, avoue n'avoir pratiqué qu'une trentaine d'accouchements. Est-ce une recommandation ? Assurément, il vaut mieux faire peu et bien que beaucoup et mal ; mais Themel faisait peu, faisait-il bien ? Beaucoup et mal, tel était le cas de Johann Andreas Deisch (1713-1780). Accoucheur si l'on veut. charcutier plutôt, il *instrumentait* à Augsbourg. « Deisch, dit Dezeimeris, se fit remarquer entre tous par l'horrible cruauté de sa pratique et par ses efforts pour mettre en honneur l'emploi des crochets tranchants et aigus, du perce-crâne, du couteau à démembrement. Dans la dissertation qu'il écrivit, en 1741, sur l'utilité des instruments dans l'accouchement, il a surtout en vue le perce-membranes de Fried, le

(1) L'idée première de ce meuble incommode appartient au belge Herbiniaux (fig. 100), le même qui imagina un levier (fig. 101, 102) dont le manche forme le canon d'une seringue sur lequel se visse une canule, instrument ecclésiastico-obstétrical destiné à donner le baptême aux fœtus en détresse.

Parmi ceux qui eurent part à cette révolution, nous citerons Crantz, le fondateur de la Maternité de Vienne (1754) et ses élèves ou successeurs : Lebmacher, Rechenberger, Kraft, Plenk, enfin Boer et Steidele qui méritent quelques lignes chacun.

Lucien Boer, de son vrai nom Boogers aurait été surnommé par Rousseau « l'apôtre de la nature » : sur 1,530 accouchements, il ne fit que deux applications de forceps (1). Il est vrai que l'issue fatale de l'accouchement de la femme de l'archiduc François, Elisabeth, qu'il délivra avec le forceps, ne devait pas contribuer à lui faire aimer cet instrument. Peut-être aussi son horreur pour le forceps a-t-elle empêché Boer d'intervenir à temps dans cette circonstance. Cependant, s'il avait l'horreur des opérations, dans certains cas, comme les rétrécissements du bassin, il était loin de « prendre la fuite » comme faisait son collègue italien Aranzio, et montrait alors une grande habileté. Mais il avait tort de croire à l'efficacité de son « remède antimonial » pour achever l'accouchement et lui assurer une terminaison favorable. Cette panacée, comme toutes celles du même genre, ne pouvait agir que sur l'imagination de la femme. Il faut dire, du reste, à son honneur, qu'il ne cherchait pas à en tirer profit et qu'il le délivrait gratuitement.

Raphaele Steidele était moins exclusif ; il admettait le forceps, si ce n'est le reste de l'arsenal obstétrical. Aussi fit-il paraître, en 1774, un ouvrage intitulé : *De l'indispensable nécessité des instruments dans l'art des accouchements.* Or sur le frontispice, d'après Siebold, « se trouve une gravure qui représente un ange descendant du ciel et présentant le forceps de Levret à Lucine, debout près d'une parturiente. Le perforateur et les crochets sont à terre; un second ange bénit la parturiente et repousse d'un pied dédaigneux ces instruments ; un troisième ange tient un livre ouvert ».

A l'exemple de Bœr, Jean Vogler, de Weilburg, imagina, contre tous les accidents de la parturition, sa mixture *antalgica* à base d'opium, et son *oleum anodinum,* qui était employée en frictions. Il y avait là une mine que le charlatanisme ne pouvait manquer d'exploiter. Joseph Lenhards, de Quendlinbourg, lança son fameux breuvage « qui prévient chez les femmes enceintes

(1) Il aurait pu dire comme Pajot, qui, lui aussi, réprouve toute intervention hâtive : « Je suis resté soixante-douze heures sans tirer mes bottes, tandis qu'en cinq minutes, avec le forceps, je pouvais délivrer la femme et l'accoucheur ! »

tous les maux quels que soient leurs noms ; il facilite l'accouchement qui se termine en deux douleurs seulement ; il prévient toutes les maladies et redonne à la taille sa finesse première » (1). Ce breuvage était un simple composé de vin, de myrtilles et de sel de Glauber. En France, vers la même époque, qui correspond aux dernières années du XVIIIe siècle et aux premières du XIXe, l'*élixir américain* jouissait d'une grande réputation et rapportait de fort beaux bénéfices à son inventeur.

L'école de Strasbourg nous fournit quelques célébrités purement allemandes : Scheid ; Weigen ; Fried fils ; Fries, son élève ; Jean Thebesius. Dans le traité d'accouchements de ce dernier, nous relevons les conseils suivants sur la toilette de l'accoucheur : « Il devra être vêtu aussi légèrement que possible puisque souvent son œuvre est laborieuse et le fait transpirer ; il devra retrousser les manches de sa chemise jusqu'au-dessus du coude, mettre un tablier épais pour bien protéger les extrémités inférieures, n'avoir point de bague aux doigts, enlever ses jarretières et ne se couvrir la tête que légèrement ».

Nous trouvons encore, dans le duché de Wurtemberg, Berdot; à Gœttingue, Fischer et J. Huber ; à Tubingue, F. Clossius et Siegwart; à Helmstadt, Laurent Heister; à Halle, Bohmer ; à Brunswick, Christophe Sommer; à Leipzig, Charles Gehler; à Berlin, Frederic Heuckel et Jean Hagen ; à Erlangen, J. Rudolph. D'autres accoucheurs allemands se sont encore fait un nom au siècle dernier ; en voici l'énumération aride mais à peu près complète : Fr. Voigtel, élève de Meckel ; Auguste Hinze qui fit, comme Bernard Schreger, un arsenal obstétrical; Joseph Weydlich ; Schweickhard et Schlegel, qui se sont occupés de littérature et d'histoire obstétricales ; Knebel, qui fit des travaux importants sur la séméiotique ; Aepli, dont les préceptes sur la délivrance sont encore suivis ; Cettner, auteur de la *Sage-femme imprévoyante ;* Œhmens, auteur de la *Sophie* ou la *prudence féminine.*

Dans le même siècle, nous trouvons à citer : en Hollande, Jean de Bree; en Belgique, Jacobs, de Gand, qui utilisa l'œuvre de Plenk pour son *École pratique des accouchements*, sans en tirer un parti convenable. La Russie nous donne le nom d'Ambadik, le premier professeur d'accouchements de l'empire, sous Catherine II ; de Joseph de Mohrenheim, oculiste connu, qui fut aussi

(1) Siebold. *Loc. cit*

l'accoucheur de la grande duchesse et composa un manuel officiel sans valeur ; de Boek, élève d'Osiander ; de Suthof et de G. Richter, de Moscou. En Italie, Sebastiano Melli copie Scipione Mercurio ; Giuseppe Vespa occupe, le premier, la chaire de Florence, créée pour lui par le grand-duc de Toscane, et a pour successeurs Pietro Tanaron et Francisco Valle ;

Fig. 103. — Vermont.

Francisco Asdrubali, de Rome, est envoyé par le pape Pie IV (1) à Paris où il suivit les leçons de Leroy ; Nessi, à Pavie ; Nannoni, à Sienne ; Domenico Ferraro et P. Galeotti, à Naples, propagent, comme Vespa et Valle, les doctrines de Levret. Le Danemark tient sa place avec Buchwald, élève de

(1) Ce pape encouragea les études obstétricales ; il fit décerner une médaille représentée dans le traité d'Asdrubali, à tous ceux qui se distinguaient dans l'art des accouchements.

Deventer; Holm, traducteur de Mesnard; Janus Bing; Christian Berger, pour qui Frédéric V créa la première chaire d'accouchements à la Maternité de Copenhague, enfin Mathias Saxtorph (1740-1800), qui se distingua le plus parmi les nombreux élèves de Berger, et découvrit le mouvement de rotation que subit la tête, pendant sa descente à travers la filière pelvienne.

Cette observation intéressante nous ramène en France. François Solayres, élève de Pean, avait fait la même remarque sans connaître les travaux de Saxtorph. Solayres mourut à 35 ans, enlevé par la tuberculose pulmonaire ; mais il eut le temps d'établir, d'après la méthode analytique, une classification certaine des accouchements ; son œuvre n'a rien perdu de sa valeur.

Vers la même époque, était en réputation Vermont (1), accoucheur de Marie-Antoinette ; il en a été longuement question à nos *Accouchements à la Cour* ; c'était un praticien distingué, mais rien de plus (2).

Jacques-André Millot (1738-1811), l'accoucheur de Madame la duchesse d'Orléans, eut un immense succès mondain avec son *Art de procréer les sexes à volonté*. Il n'était pas le premier qui ait eu la prétention d'enseigner cette chimère. Le Talmud dit que pour avoir des garçons, il faut attendre que la femme désire ardemment son mari ; pour avoir une fille, il faut, au contraire, que l'homme, désirant violemment sa femme, la surprenne pour ainsi dire et l'*aime* à l'improviste. Louis-Philippe, qui avait souvent le propos salé, se plaisait à rappeler cette prescription rabbinique. Cinquante ans avant Millot, Procope Couteau, l'auteur de l'*Art de faire des garçons*, déclarait pouvoir procréer, à volonté, des enfants d'un sexe déterminé : « J'ai, dit-il, moi-même déjà tenté quelques expériences avec ma seconde femme, car j'en ai eu deux; et avec la première, je ne songeais tout au plus à avoir des enfants qu'en général ; mais toutes les fois que je travaillais à remplir les

(1) Par une coïncidence curieuse, Marie-Antoinette eut pour lecteur attaché à sa personne, un abbé *Vermond*, fils d'un chirurgien de village.

(2) Comme accoucheur de la reine de France, Vermont avait 20,000 francs de fixe et, à chaque naissance, il recevait un don de 100,000 francs ; à la naissance de la duchesse d'Angoulême, il fut fait chevalier de l'ordre de St-Michel qui donnait la noblesse héréditaire et, ce qui valait mieux, une pension de 3,000 fr. A la naissance du dauphin, mort à Meudon, outre les 20,000 fr. de fixe et les 100,000 fr. de la Cour de France, il reçut 100,000 fr. des Etats du Dauphiné et autant de la Cour de Vienne. Dubois fut moins bien partagé : à la naissance du roi de Rome, il n'eut que 120,000 fr. et le titre de baron. Quant à Deneux, qui perdit toute sa clientèle pour se consacrer entièrement à la duchesse de Berry, il ne touchait que 12,000 fr. par accouchement.

vœux de la dernière, qui désirait des garçons, j'avais soin de la faire pencher du côté gauche, et soit par hazard ou par adresse, je n'en ai eu que trois enfants, qui tous sont du sexe qu'elle souhaitait ». Il est à noter que le procédé de Couteau est exactement le contraire de celui que nous indiquera Millot. Ce dernier était-il convaincu de l'efficacité de sa recette? Il raconte bien que le duc d'Orléans, son client, a obtenu les enfants qu'il désirait, en suivant ses conseils. Mais alors pourquoi le duc d'Orléans, devenu le roi Louis-Philippe, citait-il le procédé talmudique et non celui de Millot ? En réalité, Millot pourrait bien n'avoir été qu'un farceur. Sa dédicace nous le ferait volontiers croire :

Aux Dames

Sexe charmant,

L'auteur de la nature, en vous créant, a bien prouvé à l'homme l'intention où il était de le consoler des misères auxquelles il n'a pu le soustraire.

Félicité des humains, reprenez les avantages que la nature vous a donnés dans la propagation de notre espèce, et que quelques naturalistes vous ont injustement enlevés; vous serez contente, j'espère, de la part que vous y donne votre affectionné concitoyen.

MILLOT (JACQUES-ANDRÉ).
Accoucheur des ci-devant Princesses du sang.
Rue du Four-Saint-Honoré, n° 455.

Comme on le voit, il n'oublie pas de donner son adresse et ce début de son livre sent fort la réclame.

Millot modifie tout simplement la proposition d'Hippocrate, qui faisait venir les garçons du testicule droit et les filles du testicule gauche; lui, il attribue à l'ovaire droit la propriété de fournir des garçons et à l'ovaire gauche, celle d'engendrer les filles. « C'est, dit-il, un mouvement de plus ou de moins de la femme qui, au moment de la fécondation, détermine le sexe; mais si elle veut s'abstenir de tout mouvement, et si, au lieu de garder un parfait aplomb, elle s'incline un peu sur le côté droit, à coup sûr il en résultera un garçon, si la trompe et l'ovaire sont sains de ce côté; si, au contraire, elle s'incline un peu sur le côté gauche, elle donnera la vie à une fille, si la trompe et l'ovaire sont sains. Ce mode, ajoute-t-il, n'est ni pénible, ni douloureux à pratiquer ; essayez en

conséquence, lecteur, et vous serez convaincu. » Comme on le voit, le procédé est simple, à la portée de toutes les bourses et sans douleur pour l'opérateur.

Ce qui est assez curieux, c'est que Couteau proclamait avoir démontré tout le contraire par une expérience personnelle. Millot ne l'ignore pas, et, sans nier l'affirmation de Couteau, il se tire d'affaire en déclarant que la dame avait une transposition des ovaires ou bien que le mari avait braqué « le canon de la vie » à l'orifice de la trompe droite. Et voilà pourquoi votre fille... a eu un garçon ! Il serait plus sage de déclarer, avec nos pères, qu'*engendrer est métier d'aveugle.*

Pour en finir avec ces niaiseries, disons un mot de Robert jeune, bien que ce dernier appartienne plutôt au XIXe siècle. Robert, croyant à la perfectibilité de l'espèce humaine par la sélection, composa deux volumes sur la *Mégalanthropogénésie* ou *l'art de procréer des gens d'esprit par le physique.* Un siècle darwiniste ne peut blâmer l'idée de Robert; mais au petit nombre de gens d'esprit qu'on trouve dans l'un et l'autre sexe, il est à craindre que la remonte des étalons ne soit difficile. N'était l'âge des académiciens, nous demanderions qu'on joignit un haras au palais Mazarin. Voici quelques vers de Jouy qui raillent agréablement le système de Robert (1).

LA MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE

DIALOGUE ENTRE M. ET Mme GERVAIS

MADAME GERVAIS

Qui frappe à cette heure à ma porte ?

MONSIEUR GERVAIS

C'est moi, madame...

MADAME GERVAIS

Allons, j'y vais...
Mon Dieu, quelle ardeur vous transporte !
Y pensez-vous, monsieur Gervais ?

(1) Le théâtre aussi s'est égayé de cette idée dans l'*Ile de la Mégalanthropogénésie* ou les *Savants de naissance.*

MONSIEUR GERVAIS, *montrant à Mme Gervais un volume qu'il tient en main.*

Le feu qui près de vous s'allume
Luira dans la postérité :
Nous pouvons avec ce volume,
Faire un grand homme à volonté.

MADAME GERVAIS

Allons, mon cher, je me dévoue ;
Savez-vous bien votre leçon ?
Je voudrais voir, je vous l'avoue,
Un savant de votre façon.

MONSIEUR GERVAIS

Parmi ces esprits qu'on renomme
Chacun a ses talents divers :
Convenons d'abord du grand homme
Qu'il faut donner à l'univers.
Faisons un esprit de lumière,
Un astronome audacieux...

MADAME GERVAIS

Qui, perché sur une gouttière,
Se croie un habitant des cieux.

MONSIEUR GERVAIS

Justement ; voici notre affaire.
Naissez, illustre rejeton...

MADAME GERVAIS

Non, non ; vous auriez peine à faire
Mieux que La Grange ou que Newton.

MONSIEUR GERVAIS

A Galien j'ai bien envie
Que nous donnions un successeur.

MADAME GERVAIS

Je craindrais de perdre la vie
En mettant au jour le docteur.

MONSIEUR GERVAIS

Un philosophe a son mérite.

MADAME GERVAIS

Y pensez-vous, monsieur Gervais ?

MONSIEUR GERVAIS

Eh bien, faisons donc un jésuite...

MADAME GERVAIS

Fi donc ! monsieur, fi donc !... jamais.

MONSIEUR GERVAIS

Un héros ?

MADAME GERVAIS

Qu'en voulez-vous faire ?

MONSIEUR GERVAIS

Un émule de Cicéron ?
Un poète comme Voltaire ?

MADAME GERVAIS

J'irais accoucher en prison.
Guerre et malheur à l'homme habile
Dans ce siècle ignare et falot !
Pour qu'il soit heureux et tranquille,
Décidément faisons un sot.

XIXe siècle. — Bien que la plus grande partie de la vie de Jean-Louis Baudelocque (1746-1810) appartienne au XVIIIe siècle, nous le rangeons dans le suivant, car ses plus illustres clientes firent partie de la cour impériale, la reine de Hollande, la grande-duchesse de Berg, plus tard reine de Naples, enfin l'impératrice Marie-Louise, que sa mort l'empêcha d'assister.

Baudelocque eut surtout l'art de faire valoir les travaux de Solayres, mais il eut le tort de compliquer sa classification et d'instituer quatre-vingt-treize présentations ; par la suite, Mme La Chapelle en retrancha, avec raison, soixante-douze comme inutiles.

Il avait parfois des idées assez originales ; ainsi pour calmer une cliente indocile, il imagina d'appeler auprès d'elle deux avocats en robe, la toque sur la tête et leur présence agit si vivement sur l'imagination de la patiente qu'elle se soumit aussitôt aux conseils de son accoucheur.

Quoi qu'il en soit, il est juste de reconnaître qu'il fut le meilleur accoucheur de son époque. La haute faveur qu'il acquit dans l'opi-

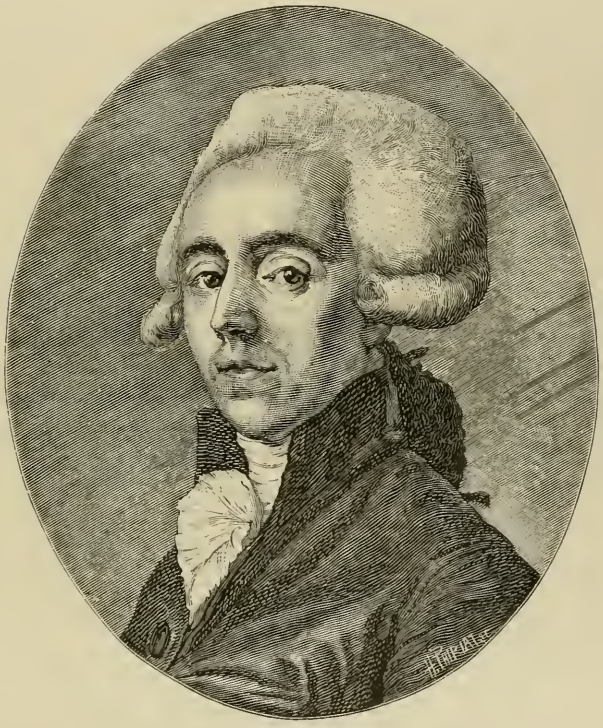

Fig. 104. — J.-L. Baudelocque (1).

nion publique, et aussi son caractère violent, intolérant, impé-

(1) Cette gravure est tirée des œuvres de Baudelocque, traduites en flamand, par Soek ; elle est accompagnée des vers écrits dans la même langue, par l'accoucheur Verlens.

Bataafsche Vrouwen, kust in deze beeldtenis,
Hem, die, naast God, uw kunne, in nood, ten redder is ;
Den grooten Baudelocque, uw hulde, uw liefde waerdig :
Maar dankt ook wakkren Soek, die, te uwer hulpe vaerdig,
Op dat uw smart verligt, uw onheil, vond verhoed,
Dat Fransch orakel in uw landtaal sprekin doet.

« Femmes Bataves, contemplez dans cette image celui qui, avec Dieu, est le sauveur de vos enfants dans la détresse, le grand Baudelocque, digne de votre vénération et de votre amour ; mais remerciez aussi le brave Soek, qui toujours prêt à vous secourir et à soulager vos douleurs, vous préserve du malheur et des maladies, en faisant parler dans votre langage l'oracle français.

rieux, lui attirèrent de nombreux ennemis : Piet, sous le pseudonyme de W. Kintish, écrivit une diatribe des plus virulentes contre son livre ; Herbiniaux, du fond de la Belgique, dit que « l'Académie de chirurgie a couronné l'ignorance et la mauvaise foi » ; Jacques Millot se demande comment un homme aussi ignorant que Baudelocque a pu devenir professeur ; Sigault, l'inventeur de la symphyséotomie, et Leroy, son collaborateur, Lauverjat, promoteur de l'incision horizontale pour l'opération césarienne, que Baudelocque eut le tort de ne pas apprécier, et enfin Sacombe, furent les plus acharnés contre lui,

Ce dernier surtout hâta, dit-on, sa mort, par la violence et la fréquence de ses attaques (1). Il poursuivit sans trève ni merci Baudelocque au sujet de l'accouchement ou, pour nous servir de l'expression de Sacombe, de l'*égorgement* de Mme Tardieu, femme du célèbre graveur de la marine.

Cette dame était déjà accouchée trois fois : à la première couche, l'enfant vint à terme, mais très faible et survécut ; à la seconde, l'enfant succomba pendant le travail et vint naturellement ; à la troisième, il vint deux jumeaux qui eurent le même sort. La mère paraissait donc atteinte d'un vice de conformation du bassin, qui ne lui permettait que d'avoir des enfants d'un faible volume. A son quatrième accouchement, elle était assistée de Baudelocque ; il y eut rupture de l'utérus, et l'extraction de l'enfant ne put se faire sans que la tête restât dans la matrice. Malheureusement les secours efficaces n'arrivèrent pas à temps : n'ayant pas d'instrument pour perforer le crâne, il essaya, sans réussir, de le faire avec un couteau de table ; il n'eût son perforateur qu'après cet insuccès qui indisposa l'entourage. Dubois, lui aussi, ne vint le seconder qu'une dizaine d'heures après avoir été demandé, et fit l'extraction de la tête avec un crochet. Mme Tardieu mourut le lendemain.

Sacombe ne ménage pas les épithètes les plus outrageantes ; il qualifie Baudelocque d'homme *avide de sang et de victimes humaines*, de *boucher*, de *bourreau*, d'*assassin de profession*, de *scélérat*, d'*homme ignorant les premiers éléments de son art ;* il dit qu'il s'est servi d'un couteau de cuisine pour décoller l'enfant et qu'il répondit à sa victime, lui demandant si elle portait encore un second enfant :

(1) Ce qui n'empêcha pas un contemporain de dire qu'il était mort d'une atrophie du cœur.

— Vous ne savez ce que vous dites, c'est la moité de votre enfant que j'ai laissé dans le corps.

Baudelocque traduisit Sacombe devant les tribunaux; l'insulteur fut condamné à mille écus d'amende, au profit de l'hôpital de la Maternité. Au fond, il semblerait que Baudelocque se fut laissé intimider par les incessantes réclamations de l'*anti-césarien* Sacombe. En 1799, il eut la faiblesse de lui confier l'accouchement d'une femme Marville. Le bassin du sujet était très rétréci et

FIG. 105. — J.-F. Sacombe.

Sacombe avait la prétention de n'employer que la main. La main de Sacombe fut impuissante et, malgré ses fanfaronnades, l'outrecuidant personnage ne put tirer l'enfant qu'à l'aide du crochet; la mère mourait sept jours après. Un tel échec devait exaspérer le bilieux Sacombe; aussi poursuivit-il Baudelocque de son ressentiment, même après la mort de ce dernier. Un jour un confrère,

nommé Lalouette, lui faisait un éloge pompeux de Baudelocque; Sacombe répondit le lendemain par cette fable:

L'AIGLE, L'ALOUETTE ET LE RENARD

FABLE

D'un Aigle mort, l'Alouette imbécile,
Vantait la douceur au Renard,
Qui se trouvait là par hasard.
« De me tromper, crois-tu qu'il soit facile?
« Dis plutôt que cet animal,
« En bon voisin, ne te fit aucun mal,
« Et c'est beaucoup pour un oiseau de proie. »

MORALITÉ

On tient compte aux méchants du mal qu'ils n'ont pas fait;
Mais croire un Baudelocque auteur d'un seul bienfait.
C'est être, à mon avis, ou Lalouette ou l'Oie.

Qu'était-ce donc que ce venimeux Jean Sacombe? (1). En réalité un assez triste sire, accoucheur médiocre, pire rimeur. Sa vie avait été des plus accidentées. Il débute dans l'étude d'un procureur, puis il conduit le fils de ce dernier au collège de Navarre, à Paris, rue des Fossés-St-Victor, et s'y enferme avec lui, pendant cinq années, pour s'occuper de son éducation. Dans les faubourgs, il faisait racoler des femmes enceintes par un ménage interlope, qui hébergeait les malheureuses pendant leurs couches; dès que les douleurs commençaient, le mari donnait un coup de sifflet sous les murs du collège, l'accoucheur d'occasion ouvrait sa fenêtre pour toute réponse et se rendait au repaire de ses pourvoyeurs. Vivant avec des ecclésiastiques, il était obligé de prendre ses précautions pour prévenir tout soupçon sur ses occupations clandestines. Mais une nuit, le sommeil de l'accoucheur était plus profond; l'homme resta si longtemps sous les fenêtres à siffler, qu'il évilla l'attention des agents de police et fut conduit à la prison de la Force, d'où il sortit d'ailleurs le lendemain, sur la réclamation de Sacombe.

Plus tard, il ne recula devant rien pour faire parler de lui, pensant acquérir aussi la réputation d'un habile praticien et attirer à lui une nombreuse clientèle. Ce fut en vain; il eut beau se poser

(1) Né à Carcassonne vers 1760, mort en 1822.

en Don Quichotte des nobles accouchées, beau fonder son *École anti-césarienne* (1) et s'en instituer le grand pontife ; il eut beau, dans son poème de la *Luciniade* (2), laisser couler à flots son fiel contre les confrères les plus méritants, tenir officine ouverte de calomnies et de dénonciations dans une feuille mensuelle, la *Lucine française*, rien ne lui réussit, pas même ses nombreuses palinodies à l'adresse des gouvernants. Ainsi il dédie la première édition de sa *Luciniade* à Pétion, maire de Paris ; la quatrième, à Louis le Désiré ; entre temps, il adresse ses hommages à l'empereur, qu'au retour des Bourbons, il traînera dans la boue. Malgré cet enthousiasme de platitude, la vogue ne vint pas ; la fortune surtout fit la sourde oreille. Aussi après la condamnation que lui valurent ses attaques contre Beaudelocque, ne put-il pas même payer l'amende et fut-il contraint de passer à l'étranger. Pendant dix-huit mois, il vagabonde en Suisse, en Italie, en Allemagne, puis rentre en France avec les Bourbons. Sous le nom de Lacombe, il obtint une place de professeur au collège de Paray-le-Monial, avec un traitement de 900 francs ; mais bientôt reconnu, on lui signifia son congé. Il vient alors à Paris tenter la fortune, en exploitant les maladies des voies urinaires ; il déclarait avoir un remède secret, commode à suivre même en voyage et publia un poème, la *Vénusalgiade*, qui a l'avantage sur la *Luciniade* d'être beaucoup plus court (3). Pour donner plus de valeur à sa méthode

(1) « Dans cette société, on faisait des conférences publiques, le jour anniversaire de la fondation, appelé « Fête de la nature ». On distribuait des prix ; le programme de la fête était affiché à tous les coins de rue de Paris. Le premier prix consistait en une médaille en argent ; sur une face était Hercule terrassant l'hydre de Lerne, avec la suscription : « Plus d'opération césarienne ». De l'autre côté, était une ruche entourée d'abeilles, en petits groupes, avec la suscription : « École anti-césarienne de Sacombe ». Cette médaille valait 45 liv. L'accessit avait, comme récompense, l'honneur d'embrasser Mme Sacombe » (Siebold. *Loc. cit.*).

(2) Sacombe a trouvé un émule dans le Dr Silberling, de Strasbourg, à qui il dédie sa *Luciniade ;* il est l'auteur d'un poème latin en dix chants : l'ενέθλια. De même le Dr Ludovic Majoni, professeur à l'Institut obstétrical de Vercelli, sous le titre d'*Ostetriceïde*, composa un poème sur les préceptes de l'art obstétrical.

(3) Voici le début de ce poème :

LA VÉNUSALGIADE

CHANT PREMIER

Je chante ce mal homicide
De Vénus, dit vénérien,
Que donna la reine de Gnide
A tout le peuple olympien.
Des déesses la plus jolie,

curative, il raconte qu'en 1804, il s'inocula involontairement la syphilis, en accouchant une femme atteinte de cette maladie « ce qui, ajoute-t-il, me dégoûta de faire des cours publics d'accouchements ». Nous pensons que ce fameux spécialiste fit sur lui-même une erreur de diagnostic. Ayant eu un abcès du bras, il crut à l'invasion de la syphilis, prit du mercure en telle quantité qu'il eut l'ébranlement des dents et prit l'effet pour la cause. Voici du reste cette curieuse observation :

Je n'ai jamais eu la vénusalgie par l'effet du coït, et je ne rougis pas d'avouer qu'en cela j'ai été plus heureux que sage, et d'autant plus heureux que je me crois physiquement plus disposé que tout autre à la contagion de cette maladie, par la structure organique qui m'est propre, et à la faveur de laquelle je reconnais au toucher qu'une femme est infectée du virus vénusalgique, tant le système nerveux est irritable. A peine avais-je introduit le doigt indicateur jusqu'à l'orifice externe de la matrice des femmes qui, trois fois par semaine, se présentaient dans mon amphithéâtre pour la pratique du

De tous les dieux fut la folie ;
Chacun d'eux voulut en goûter,
Et leur mélange prolifique
Enfanta la syphilitique,
Mal des dieux même à redouter.
Leur Messager, le beau Mercure,
Sur lui d'abord en fit la cure,
Et de ce mal contagieux,
En payant, guérit tous les dieux.
Seul de l'Olympe, le grand maître,
Au traitement subi par eux,
Ne voulut jamais se soumettre.
Pour se venger de sa moitié,
De ce mal à sa chaste épouse,
Méchante, orgueilleuse et jalouse,
Jupin infusa la moitié.
Dans l'état le plus pitoyable,
Junon conçut et mit au jour
Un enfant... un monstre effroyable,
Horreur du céleste séjour.
Époux cruel et mauvais père,
Dans un noir accès de colère,
Jupiter, d'un seul coup de pied,
Lança du séjour du tonnerre
Son malheureux fils sur la terre.
Vulcain, perclus, estropié,
Comme il peut, se traîne à Lipare,
Où, forgeron, ce dieu prépare
Les forceps et les bistouris
Pour les accoucheurs de Paris...

toucher, que je sentais un engourdissement qui se propageait du doigt jusqu'au coude, et souvent jusqu'à l'épaule. Comme j'avais la précaution d'enduire mes doigts d'un corps gras ou mucilagineux, je ne craignais pas d'être infecté du virus vénusalgique, mais je renvoyais impitoyablement de la pratique du toucher, les femmes atteintes de la maladie de Vénus, parce qu'elles auraient pu la communiquer aux autres femmes, par l'entremise des élèves qui négligeaient souvent de prendre les précautions que je prenais moi-même.

Un jour, une femme atteinte de la vénusalgie au plus haut degré, vint accoucher dans mon amphithéâtre. Ma sage-femme, trouvant l'accouchement au-dessus de ses forces, me fait appeler pour le terminer. Ce jour-là, je m'étais fait une égratignure assez profonde à la main, et faute de précautions à raison du danger où se trouvait la femme en travail, je m'inoculai le virus vénusalgique qui, peu de jours après, se manifesta par un ulcère à la partie interne et moyenne du bras gauche, Il me suffira de dire, pour donner une idée de la gravité de la maladie, que j'ai vu, que j'ai touché le périoste de l'humérus. La cicatrice avec déperdition de substance, ne diffère point de celle qui a lieu après une brûlure, ce qui justifie les dénominations de *feu*, d'*usture*, d'*arsure*, de *brûlure*, données par quelques peuples à la maladie de Vénus.

En moins de quinze jours, le virus se porta à la bouche et affecta la partie antérieure de la mâchoire supérieure. Les deux dents incisives et la canine du côté droit de cette mâchoire commencèrent à vasciller dans leurs alvéoles, et à force de les porter tantôt en avant, tantôt en arrière, je sentis que la portion de la mâchoire supérieure qui embrassait les trois alvéoles, se détacherait entièrement avec les trois dents déjà ébranlées.

Dès que j'en eus acquis la certitude par le mouvement de ginglyme ou de charnière que je faisais exécuter à cette portion d'os, à la faveur des deux dents incisives et de la canine, je me déterminai à en faire l'extraction, quelque douloureuse qu'elle pût être, pour ne pas donner au virus le temps d'attaquer les os du palais et du nez ; voici comment je procédai à cette opération.

Je me renfermai dans ma chambre avec une personne de confiance, intelligente, pour me donner tous les secours dont j'aurais besoin ; et après m'être assis devant une glace, je coupai d'abord longitudinalement les gencives avec la pointe d'un bistouri ; je séparai ensuite des deux côtés la portion antérieure et mobile de la mâchoire supérieure, des deux portions latérales fixes ; et, rassem-

blant toutes mes forces, je fis l'extraction de la portion de la mâchoire affectée et des trois dents, renfermées encore dans leurs alvéoles et parfaitement saines.

Il sortit de la plaie une grande quantité de sang noir et fétide dont je favorisai l'écoulement avec l'eau tiède ; ensuite je détergeai la plaie avec l'oxicrat et le miel rosat.

Les deux extrémités des os maxillaires de la mâchoire supérieure restèrent unis par leur lien naturel, et les alvéoles de la portion d'os affectée se séparèrent des alvéoles voisines, aussi régulièrement que si la nature avait fait de chacune d'elles une portion distincte de l'arcade alvéolaire. Enfin, ce qui est vrai, sans paraître vraisemblable aux gens de l'art, à qui j'en offre la preuve, c'est que l'extraction de toute la portion antérieure de l'os de la mâchoire supérieure ait pu être faite impunément, je veux dire sans la moindre lésion de la voûte palatine, ainsi que peuvent l'attester les personnes qui m'ont entendu plaider au tribunal de première instance du département de la Seine, contre le Démosthène moderne, l'inimitable traducteur des œuvres de Tite-Live et de Tacite (1), le sage conseiller de l'Université, l'un des plus beaux ornements de l'Institut de France, etc., etc.

Cependant, les funestes effets du mercure en friction, en bols, en sels, en poudres, en pilules, en pastilles, en dragées, en sirop, en rob, etc., m'avaient inspiré une telle horreur pour ce demi-métal, que j'embrassai d'abord avec transport les méthodes végétales de Mitié et de Poli, de Blanchet, puisées dans le règne de la nature le plus riche en oxygène. Mais tant de tisanes chaudes, en délabrant mon estomac, me faisaient acheter bien cher une guérison incertaine. J'abandonnai leur mode de traitement pour aller chercher aux sommets du Jura, des monts de l'Helvétie et des Alpes, cet agent si nécessaire au mercure, et qui, sans le secours du mercure, peut, comme lui, servir de véhicule à l'oxygène, et pousser ce spécifique de la maladie de Vénus jusque dans les dernières ramifications des vaisseaux capillaires.

Je ne retracerai point ici l'histoire de cette découverte, dont j'ai donné les détails dans ma *Vénusalgie*, et que ma muse a consacrée dans ma *Vénusalgiade*, poème en vers français et en quatre chants sur la maladie de Vénus. Je ne me suis proposé, dans cette courte instruction, que de donner une idée de ma méthode curative par l'usage de la Diane.

(1) Quel est ce Démosthène moderne ? Noël ? Dureau de la Malle ?

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, pour échapper au décret concernant les auteurs de remèdes secrets, Sacombe fut encore contraint de disparaître et s'enfuit dans le Gard; là, il devint homme politique ; on le dénonce comme formant des attroupements pour s'insurger contre l'autorité ; il est aussitôt arrêté et transféré dans les prisons de Nîmes. Il y compose cette épigramme contre Napoléon, qu'il encensait naguère :

Docile instrument de l'envie
Corse, je ris de ton décret.
Un tyran peut m'ôter la vie,
Et non m'arracher un secret.

Quel secret ? Celui du remède contre les coups de pied de Vénus ? Il reparaît à Paris avec les Bourbons et publie un mémoire apologétique : *la Résurrection du docteur Sacombe, étrennes aux dames pour l'année mil huit cent dix-huit, en réponse au bruit de sa mort qui avait couru.* Ce nouveau coup de tam-tam resta sans écho et, après ce dernier échec, il se décida au silence et mourut dans la misère, oublié des uns, méprisé de ceux qui se souvenaient de lui. « On pourrait hardiment, dit Chereau, graver sur le tombeau de Sacombe cette épigraphe : « Ci-gît un homme de talent, noyé dans la fange du charlatanisme ».

Nous allons maintenant donner quelques échantillons de ses procédés littéraires. Dans cette collection d'injures qu'il appelait la *Lucine française,* nous relevons un projet de monument diffamatoire, imaginé par l'apôtre anti-césarien. (V. page 182).

Passons à la *Luciniade,* faite en grande partie pour démontrer

Que les césariens sont des buveurs de sang.

Une dame Vasseur, épouse d'un imprimeur, se trouvait au terme de sa troisième grossesse. Pour le premier accouchement, en août 1792, Antoine Dubois, obligé de recourir au forceps, avait amené un enfant mort; l'année suivante, un élève de Dubois, Maugras, en l'absence de son maître, avait eu, lui aussi, recours au forceps et avait extrait un enfant vivant, mais qui mourut quelques heures après ; la troisième fois, Dubois fit transporter la dame Vasseur à l'hospice de l'École de santé et, assisté de Baudelocque, il pratiqua l'opération césarienne. La patiente mourut. Certes ni Dubois ni Baudelocque ne paraissent à l'abri du reproche d'avoir tenté, dans des circonstances pareilles, une opération qui était toujours meurtrière à Paris ; il est probable qu'ils eus-

sent pu, encore cette fois, sauver la mère, en sacrifiant l'enfant. Sacombe s'en serait voulu de laisser échapper un aussi beau prétexte à injures. Il met en scène la dame Vasseur, racontant elle-

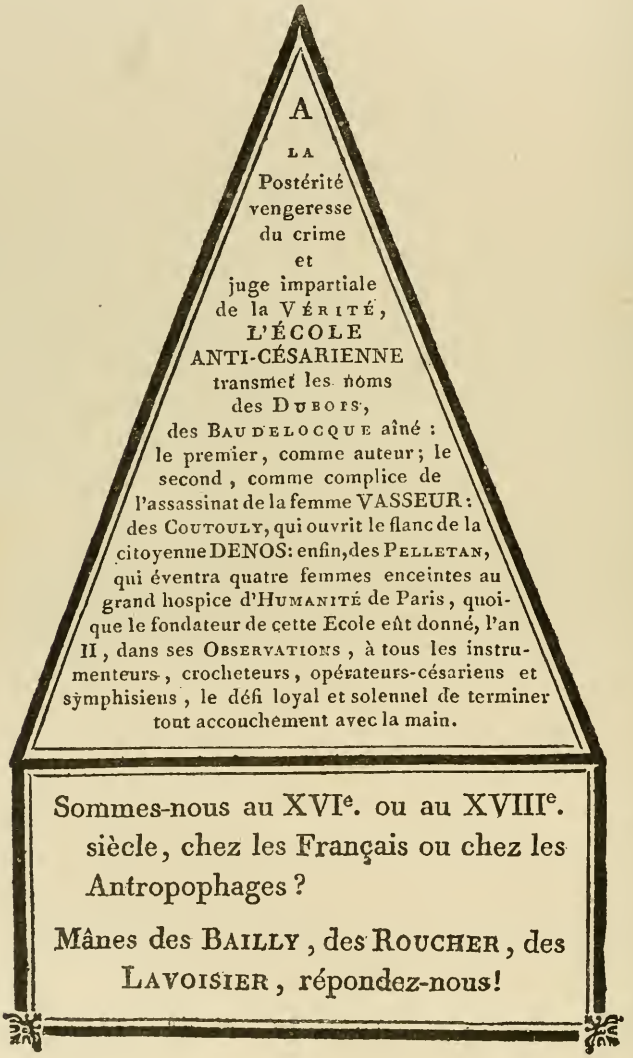

même les différents incidents de cette malheureuse opération. Où ? Dans les Champs-Élysées ! O Virgile, ô Fénelon !

Daignez prêter l'oreille à cette horrible histoire.
Un fils vivant, à terme expulsé de mon sein,
Attestait que le vice, inhérent au bassin,
A mes autres enfants ne pouvait mettre obstacle.
Cependant, sur la foi du plus sinistre oracle,
Baudelocque et Dubois, arbitres de mon sort,
Par esprit de système ont résolu ma mort.
Déjà depuis neuf jours, en *travail*, avant terme,
Et toujours d'un courage inaltérable et ferme,
Je souffrais sans succès, les plus horribles maux,
Quand Dubois, l'œil en pleurs, vint m'adresser ces mots :
— Ce logis, au *travail*, me paraît peu propice ;
Vous serez mieux chez nous, venez dans notre hospice ;
L'art vous prodiguera les plus puissants secours ;
Moi-même, du *travail* j'y suivrai mieux le cours.
Le traître avait déjà surpris ma confiance,
Je souffrais, je dis plus, j'étais sans défiance ;
Et Dubois profitant du trouble de mes sens,
Me vouait au trépas. A ses vœux je consens.
C'en est fait. Il triomphe ; et de ses mains profanes,
Le perfide a déjà déchiré les membranes,
Qui servent à l'enfant de rempart et d'appui,
Et dont l'intégrité déposait contre lui.
Mais l'arrêt est porté. Le ciel veut que je meure.
Pour la dernière fois je sors de ma demeure,
Et j'arrive à l'hospice où tout est préparé.
De tout ce qui m'est cher Dubois m'a séparé.
Mon époux, mes amis, sont loin de ma présence ;
Seule avec mes bourreaux, et cette foule immense
D'élèves curieux, avides de grands mots,
Qu'on trompe en leur doublant la somme de nos maux,
Et qui des préjugés esclaves fanatiques,
Courbent leur tête au joug des maîtres despotiques,
Qui non contents de vendre au poids de l'or l'erreur,
Voudraient encore sur eux régner par la terreur,
Enchaîner le vulgaire et sous leur tyrannie
Asservir la raison, étouffer le génie.
Crédule, j'attendais de l'art un prompt secours,
Quand Dubois... J'en frémis... Après un long discours,
Aux yeux des spectateurs, sans pudeur, me découvre,
Et me perce le sein, qu'en sa rage il entr'ouvre,
Quand j'avais en horreur une opération,
Dont le traître jamais n'avait fait mention.
Enfin, sans mon aveu, sans pouvoir légitime,
Deux accoucheurs lignés me prennent pour victime.

Abusent et leur siècle et la postérité,
En fascinant les yeux sur une vérité,
Que le premier en France a su montrer Sacombe,
Vérité qui bientôt germera sur ma tombe.
Cependant, à vingt ans, sous la faux du trépas,
Je tombe assassinée ; et vous ne tonnez pas,
Grands Dieux ! à me venger rien ne peut vous résoudre !
Pour quels forfaits plus grands réservez-vous la foudre ?
. . . . . .
Aux élèves de l'art, Dubois montre ma fille,
Et se dit, sans rougir, le Dieu de ma famille,
Triste fruit de l'hymem, enfant infortuné,
Puisse-tu ne jamais regretter d'être né !
Mais Dubois te vendit assez cher la naissance,
Pour dispenser ton cœur de la reconnaissance.

Sa conclusion est d'ailleurs assez sage, il n'admettait l'opération césarienne que sur la femme morte.

Le dernier vers est sublime :

Imitez Apollon et n'assassinez pas :
Pour ouvrir une femme, attendez son trépas.

Sacombe prend aussi la note gaie, toujours aux dépens de ses excellents confrères. Voici l'anecdote qu'il raconte sur Leduc, accoucheur peu connu ; elle pourrait être intitulée :

LE DIABLE AU CORPS

Moitié du genre humain, sexe aimable, enchanteur,
A votre tribunal je dénonce un auteur
Qui soutient, mais en vain, la chose est impossible,
Qui soutient que cet être adorable et sensible,
La femme, esprit céleste, ange auguste au dehors,
A souvent... le dirai-je ?... a, quoi ? le diable au corps.
Voici comment Le Duc, homme honnête, à l'épreuve,
De cet étrange fait administre la preuve.
J'accouchais, dit Le Duc, à Paris, rue aux Ours,
Une femme en *travail* depuis cinq à six jours ;
Le fœtus était mort et les eaux corrompues,
Verdâtres, s'écoulaient des membranes rompues.
Il est bon d'avertir que notre observateur,
A ce que dit l'histoire, était un crocheteur.
Le Duc, grâce au crochet, mutile, arrache et tire

Du bassin de la femme, en proie à ce martyre,
Les membres du fœtus en dissolution.
Mais à peine a-t-il fait cette opération,
Que soudain, à travers la route vaginale,
S'exhale en tourbillons une flamme infernale,
Dont la force, l'éclat et la fétide odeur
Glacent les spectateurs d'épouvante et d'horreur.
Si le fait est constant, j'en conclus que le Diable,
Fait au corps de la femme un ravage effroyable ;
Mais Le Duc, qui du fait offre quinze témoins,
Eut dû pour son honneur en citer un au moins.
Ce méphitique esprit, phosphorique, inflammable,
Était un fils d'Éole et non le fils du Diable.

Nous reproduisons l'observation décrite par Leduc, lui-même, et l'on verra que le récit de Sacombe, contrairement à son habitude, n'a rien d'exagéré :

« Le 15 décembre 1597, dit-il, je fus appelé pour accoucher la femme d'un postillon de M. le prince de Guéménée. Elle était en travail depuis trois jours, et les eaux s'étaient écoulées ; l'enfant à terme, mais sans vie, se présentait naturellement, la tête engagée au passage et la poitrine pleine d'une lymphe puante, qui sortit en grande quantité par l'ouverture que j'y fis avec un scalpel. Dans cet état, je tentai de faire l'extraction avec un crochet que j'enfonçai dans la tête, mais le cuir charnu de cette partie, tout gangrené, et les os du crâne saillants, séparés, ne purent soutenir l'effort de l'instrument. Les bras mêmes se détachaient sans peine du tronc, qui resta collé aux parois de la matrice, d'où je l'arrachai par une dernière ressource, qui fut de plonger mon crochet entre les vertèbres du dos, lesquelles se trouvèrent assez fermes pour me permettre de finir heureusement l'opération. Mais immédiatement après le dégagement de ce corps, et avant que le fond de l'utérus eût été débarrassé de l'arrière-faix, une flamme de couleur violette et d'odeur de soufre, dont la chaleur se fit sentir aux mains des personnes qui tenaient la malade, s'échappa de la vulve ; et cette exhalaison allumée qui s'étendait du dedans de la matrice à plusieurs pas, remplit, en s'éteignant incontinent, toute la chambre de fumée. C'était le premier accouchement de cette jeune femme, auquel elle survécut encore plusieurs jours. *Je pourrais*, dit en terminant l'accoucheur, *citer plus de quinze témoins oculaires de ce phénomène.* »

Leduc, malgré sa grande réputation de probité et le témoignage

des quinze personnes qu'il invoque, aura de la peine à faire admettre le détail final. Et cependant, en 1803, un cas aussi extraordinaire a été rapporté par Pietro Moscati : « Un chirurgien de Castelnuovo delle Bocche di Cattaro, du nom de Goracuchi, appelé pour opérer une version sur une femme qui souffrait de la présence d'un enfant mort dans son sein, trouva une grande difficulté à franchir le col utérin. A peine l'eut-il dépassé, qu'il s'échappa, avec un sifflement, une quantité de gaz qui vint éteindre une lumière tenue à distance de l'opérateur et se transforma en un globe de feu, qui s'éteignit aussitôt (1) ». Le vrai peut quelquefois ne pas être vraisemblable.

Dans le chant septième de sa *Luciniade*, Sacombe passe en revue toutes les célébrités obstétricales et ne leur ménage pas les critiques, à l'occasion :

Adorez HIPPOCRATE, élèves de Lucine,
Oracle en Chirurgie, oracle en Médecine,
Il posa de votre art les premiers fondements,
Et tira du chaos l'art des accouchements.
Il est vrai qu'il commit une erreur capitale,
Qui fut à la science, au sexe, bien fatale.
Hippocrate n'admet qu'un seul accouchement
Naturel : quand la tête, avant l'enfantement,
Nous dit-il, se présente au col de la matrice,
Et que le sinciput dilate l'orifice.
C'est une erreur ; et CELSE apprend que, sans danger,
Les enfants par les pieds peuvent se dégager.
Toujours de la Nature interprète fidèle,
PAUL D'ÉGINE, après lui, surpassa son modèle.
Prudent, judicieux, savant observateur,
Il déchira le masque au front de l'imposteur ;
Bannit des instruments l'appareil formidable,
Et remit le *travail* aux mains d'un sexe aimable.
Il eut des ennemis, mais le profond savoir,
La vertu, les talents sont faits pour en avoir.
RHODION à son tour imita Paul d'Égine.
Ce médecin savant, Allemand d'origine,
Connut, pratiqua l'art, l'enrichit d'un Traité
Plein de précision, et d'ordre et de clarté.
Le spasme, le *travail*, la perte, le délivre,
Le fœtus mort, à fond sont traités dans son livre.

(1) A. MILLOT. *De l'obstétrique en Italie.*

Moschion, plus exact dans ses descriptions,
De la femme en *travail* peint les positions ;
Du reste, en méditant sa sublime doctrine,
On croit lire à la fois Rhodion, Paul d'Égine.
Albucasis... Ah ! Dieux, je sens mon cœur frémir.
J'entends à son nom seul l'humanité gémir.
Celse, en Maître de l'art, en dirigea l'étude,
Des femmes en *travail*, il fixe l'attitude.
Du crochet déjà né, partisan malheureux,
Au moins il en défend l'abus trop dangereux.
Il apprend à porter d'une main protectrice,
Le perfide instrument au fond de la matrice,
A respecter ses bords, inévitable écueil,
En saisissant l'enfant par la bouche ou par l'œil
Avicenne au fœtus fait une ligature (1),
Et le *forceps* en main tourmenta la Nature.
Mauriceau mérita sa réputation,
A force de forger il devint forgeron ;
En filou très adroit il fit la Médecine,
Et ses heureux larcins ont enrichi Lucine.
Mais la Postérité ne lui pardonne pas
D'avoir livré sans honte, à la faux du trépas,
Une femme en *travail* pour punir Chamberleyne,
De s'être cru plus fin qu'un renard de la Seine.
Ses œuvres à mes yeux n'en ont pas moins de prix,
Mais j'ai pour leur auteur un souverain mépris ;
Mauriceau tout couvert du sang de sa victime,
M'épouvante, et jamais n'obtiendra mon estime.
Paul Portal, vrai, naïf et sans prétentions,
N'a point enrichi l'Art par ses inventions.
Mais j'estime un auteur qui, modeste et sincère,
Me dit ce qu'il a fait et non ce qu'il faut faire.
Peu suivit la nature, et vrai praticien,
Ne traita point Lucine en mécanicien.
Attendons, disait-il, ses ordres en silence,
Attendons, car plus fait douceur que violence.
Amand, par ses erreurs, vend cher la vérité,
Mais pourquoi le juger avec sévérité ?
L'astre le plus brillant a toujours quelque tache,
Toujours au fond du puits la vérité se cache.
Il brisa les crochets de ses puissantes mains,
Et n'employa jamais des moyens inhumains.

(1) C'était une lisière de drap à l'aide de laquelle on tirait la tête fœtale quand elle était trop volumineuse.

DEVENTER vit partout une matrice oblique,
Et son fantôme vain fut son obstacle unique.
On dirait qu'il a fait son ouvrage en rêvant.
C'est don Quichotte armé contre un moulin à vent.
VIARDEL fit un livre, et sans vouloir médire,
Aux élèves de l'Art il faudrait l'interdire ;
C'est pour eux, en effet, un dangereux Auteur.
Le Docteur Renchéri n'est pas plus radoteur ;
Ah ! qu'il connaissait bien les sottises vulgaires,
Cet impayable Auteur des *Erreurs Populaires.*
Aussi parmi les sots tient-il un riche rang,
De l'immortalité ce chef-d'œuvre est garant.
Trop heureux si toujours amoureux de lui-même,
Narcisse, il n'eût pas fait une imprudence extrême,
D'attaquer méchamment qui ne lui disait rien,
Et qui se rit de lui, l'ANTI-CÉSARIEN.
Viardel dit qu'un monstre est un effet funeste,
Des forfaits des mortels et du courroux céleste.
Il a fixé l'époque où de secrets ressorts,
Par d'invisibles nœuds unissent l'âme au corps.
Accoucheur peu galant il pense et dit que l'âme
Est plus lente à germer dans le corps de la femme.
Suivant l'opinion de ce Docteur instruit,
L'enfant vit à sept mois, et ne peut vivre à huit.
A l'en croire, avec art, de sa main protectrice,
Sans nul danger, du corps, il extrait la matrice.
En lisant son ouvrage on n'est pas peu surpris,
Que cet homme ait été célèbre dans Paris...
Pourquoi s'en étonner ? est-ce un si grand miracle ?
BAUDELOCQUE, à Paris, fut jadis un Oracle.
Que fit-il ? bien du mal. Que savait-il ? rien, rien.
Mais il fut intrigant, riche et Césarien.
LAMOTTE, habile, adroit, doué d'intelligence,
A rédiger les faits mit trop de négligence,
Ou peut-être le temps ne lui permit-il pas
De peindre la Nature avec tous ses appas.
OULD, savant dans son art, avec l'œil du Génie,
Porta sur le bassin le compas d'Uranie,
En fixa l'étendue, et ce premier pas fait,
Fut pour l'Art un prodige et pour l'homme un bienfait.
MESNARD, des accoucheurs guide sage et fidèle,
N'est pas des Écrivains le plus parfait modèle.
ASTRUC, astre brillant paraît sur l'horizon,
Et ramène avec lui le jour de la raison,
Protecteur du beau sexe, il l'instruit, l'encourage,

Et cherche à le venger d'un sexe qui l'outrage.
CLÉMENT dut au hasard sa vogue et son crédit,
Il enrichit moins l'art, que l'art ne l'enrichit.
Accoucheur des Laïs, en dépit de Lucine,
Clément fit fortune où... maint amant se ruine.
PUZOS, par Morisot, avec soin rédigé,
Nous offre de son art un utile abrégé.
SMELLIE, aidé par Ould, décrit, démontre en maître,
Les détroits du bassin et chaque diamètre,
Mais JONHSON, son disciple, à travers le bassin,
Suit en vain le fœtus dans sa route hors du sein;
Et cependant Smellie eut peu de renommée;
Des accoucheurs savants sa pratique estimée,
Dans sa patrie ingrate eut peu de partisans.
Les mécaniciens sans génie, artisans,
De ses talents jaloux, redoutant pour modèle,
De la simple Nature, un esclave fidèle,
Rabaissaient sa pratique aux yeux des ignorants,
Et lui fermaient ainsi tout accès chez les grands.
Tes rivaux ne sont plus, ô Smellie ! et l'histoire,
Qui grava tes écrits au Temple de mémoire
N'a pas daigné transmettre aux siècles à venir,
Le nom de ces intrus que l'oubli doit punir.
LEVRET, né sans talent, dut tout à la fortune,
Que l'aspect d'un savant, déconcerte, importune,
Et qui par un caprice ordinaire à Paris,
Parmi les ignorants choisit ses favoris.
. . . . . .
De Levret aujourd'hui je m'érige en censeur,
Et serai peu surpris, qu'il trouve un défenseur.
Je n'ai nul intérêt à flétrir sa mémoire,
D'autres en ont peut-être à défendre sa gloire.
Si dans l'art didactique une noble clarté,
Doit caractériser l'auguste Vérité,
Ou j'ai peu vu des cieux cette fille ingénue,
Ou Levret, à coup sûr, ne l'a jamais connue.
De nuages épais sans cesse enveloppé,
De ce qu'il ne dit point, on le croit occupé,
Il ignore, ou mesure, en mauvais géomètre,
Du détroit supérieur le double diamètre.
De la culbute antique heureux Restaurateur,
Du fœtus à sept mois, il fait un grand sauteur;
Au centre du bassin, il place la matrice,
Et du corps vers son fond, met sa force expultrice.
Sur des riens, tour à tour, ou prolixe ou diffus,

Tous ses écrits, de mots, sont un amas confus.
La pratique en ses mains ne fut pas moins fatale.
Dans Mauriceau, puisant une erreur capitale,
De l'enfant sans motifs, il va chercher les pieds.
S'il nous eût dit combien d'enfants estropiés,
Durent à sa méthode une fin malheureuse,
Sa pratique aujourd'hui serait moins dangereuse.
Mais la terre discrète en son sein ténébreux,
Dit Smellie, a caché ses essais trop nombreux.
De ses fils le plus jeune, heureux fruit du Génie,
Qui de son père un jour eût servi la manie,
Qui sans doute à sa gloire eût mis le dernier sceau,
Son *tire-tête* hélas ! mourut presque au berceau,
Mais le crochet à gaine et le *forceps* son frère,
Surent le consoler d'une perte si chère ;
Aussi jusqu'à la rage il les aima tous deux,
La nature, à ses yeux, ne fut rien au prix d'eux ;
Enfin, la Parque errait sur ses lèvres mourantes,
Qu'il les pressait encore de ses mains défaillantes.
Le grand Levret n'est plus, exempte de remords,
Puisse son âme en paix reposer chez les morts !
Mais parmi les vivants, son nom toujours sinistre,
Dira que de la Mort Levret fut le ministre.
Cependant, ce Levret, charlatan avéré,
Était un Dieu puissant du sexe révéré ;
La Nature aux abois, expirait sous sa plume.
Nouveau Vulcain, son bras faisait gémir l'enclume,
Des Cyclopes sans nombre allumaient ses fourneaux.
Déjà Lucine en France avait mille arsenaux ;
Enfin l'Art triomphait, lorsqu'un heureux Génie,
De nos instrumenteurs vint guérir la manie.
Génie observateur, esprit vaste et fécond,
Lumineux, méthodique, élégant et profond,
Petit parle, on se tait. Oracle en Médecine,
Il triomphe, et ses droit sont rendus à Lucine.
Art heureux, si Petit, bienfaiteur des humains,
Eût daigné consacrer ses leçons par ses mains.
Le fameux Roederer, oracle en Germanie,
Des leviers, des crochets propageait la manie,
Avec peu de talent, il parcourt l'Univers :
Adoptant des auteurs les sentiments divers.
D'Édimbourg à Madrid et de Paris à Rome,
Il ne trouve, il n'admire, il ne voit qu'un grand homme
Le grand Levret. Levret est la divinité,
Qu'il adore et surpasse en inhumanité.

SIGAULT l'une avec l'autre, a fait battre deux femmes,
Deux sœurs, qui se sont dit mille injures infâmes,
De dures vérités. Pourquoi ? Pour deux pubis.
Qu'en est-il résulté ? L'Europe a crié *bis*.
WHITE, HUNTER, YOUNG, COWPER, hommes illustres,
L'art des accouchements fut, en moins de cinq lustres,
Porté par vos talents vers la perfection,
Quand Paris, de tout temps, émule d'Albion,
Voit encor ses Docteurs, sous l'orgueilleuse Hermine,
Rougir de se vouer au culte de Lucine.
Insensés !.... Trop heureux qui sert l'humanité,
Et d'un devoir si doux, sait tirer vanité.

Les débuts d'ANTOINE DUBOIS (1756-1837) furent pénibles. A vingt ans, il quitte sa ville natale, Gramat, en Quercy, fait à pied le voyage de Paris pour trouver un oncle aisé, mais bourru et avare :

— Pourquoi, dit brusquement celui-ci au nouvel arrivé, êtes-vous venu à Paris, sans ma permission ?

— Mon oncle, reprit modestement Antoine, je n'aurais pas voulu vous désobéir.

Le lendemain, son parent le conduisit au port au blé ; il lui fit charger sur ses épaules un sac de sel et lui dit de l'accompagner. En passant devant le Louvre, son oncle l'arrête pour lui faire considérer la belle colonnade ; le pauvre garçon, pliant sous le faix, dut demander à cet admirateur intempestif de Perrault la permission d'aller se débarrasser de son fardeau ; il promettait de revenir régaler ses yeux un jour qu'il aurait les épaules moins brisées. « Ce mauvais parent, raconte F. Dubois, d'Amiens, alla plus loin : il exigea que son neveu descendît dans la rue et balayât sa porte ! Le pauvre Antoine avait dû se soumettre à cette humiliation. Mais une de ces femmes du peuple, qui ont, comme on le dit, le cœur sur la main, une marchande de tripes, qui occupait un petit rez-de-chaussée du voisinage, se sentit tout émue en voyant ce garçon à l'air si ouvert, si distingué, s'acquitter d'une semblable corvée.

— Laissez-moi faire cela, mon enfant, lui dit-elle en lui prenant le balai des mains.

Et comme Antoine faisait quelque résistance :

— Vous n'êtes pas fait pour cela, reprit-elle ; tenez, chacun son métier ; je suis une pauvre boutiquière, mais j'ai pas mal de débit ; vous tiendrez mes petites écritures et nous serons quittes.

Dubois souscrivit à cet arrangement, et les choses s'arrangèrent ainsi, au grand contentement de l'oncle, qui n'eut rien à débourser.

Plus tard, il étudia la chirurgie, sur les conseils du médecin de son oncle, mais celui-ci voulait le mettre dans l'état ecclésiastique pour ne plus l'avoir à sa charge, aussi lui signifia-t-il que, sauf la table, il ne devait rien attendre de lui. Antoine donna des leçons de lecture et copia des rôles de procédure.

Une fois dans la carrière, il marcha à pas de géants : après la mort de Baudelocque, il était choisi comme accoucheur de Marie-Louise (1).

Après l'Empire, il ne fut appelé qu'une seul fois par la famille royale. C'était auprès du duc de Berry qui venait d'être mortellement frappé d'un coup de poignard. Bougon, voulant faire du zèle, se mit à sucer la plaie ; Dupuytren la sonda, contrairement à ce qu'il indiquait dans ses cours ; Dubois, plus sage, ne fit rien. La duchesse de Berry lui a conservé rancune de cette inaction, qu'elle accusa d'indifférence, et refusa de le recevoir quand, étant à Blaye, il fut envoyé vers elle par le gouvernement. On raconte qu'auprès du lit du duc de Berry, Louis XVIII désirant être renseigné sur la gravité de la blessure, voulut se servir du latin que son neveu ne savait pas ; il s'adressa donc dans cette langue à Dupuytren qui, soit surprise ou défaut d'habitude, ne put répondre. Dubois, avec son remarquable esprit d'à-propos, répondit immédiatement une phrase dont la correction et la concision frappèrent vivement le roi.

Il fut, en même temps que Baudelocque, en butte aux attaques de Sacombe, au sujet de l'opération tentée, sans succès, sur la femme Vasseur. Il faut croire que Dubois pensait que la critique, même celle de Sacombe, pouvait avoir ses droits dans cette affaire, car non seulement il ne poursuivit pas, comme Baudelocque l'avait fait, son diffamateur acharné, mais il obtint que le mari de la victime retirât la plainte qu'il avait portée devant les tribunaux. D'ailleurs, ce que ne dit pas Sacombe, c'est que Dubois ne cessa, dans la suite, de veiller sur l'enfant de la malheureuse Vasseur : sans doute en souvenir de sa naissance, elle avait reçu le prénom de Césarine. L'indifférence de Dubois devant les injures d'un indigne confrère, s'explique encore par ce trait de caractère auquel il fait allusion dans sa devise : *Bene agere ac lætari*, bien faire et vivre en joie (2).

(1) V. les *Accouchements à la cour*.

(2) Cette devise semble avoir été empruntée à un homonyme du XVIe siècle, Jacques Dubois d'Amiens, *Jacobus Sylvius Ambianus*.

Dubois fut incommodé, dans sa quatre-vingtième année, par un calcul de la vessie et, coïncidence assez curieuse, il avait étudié, avec une sorte de prédilection, les maladies des voies urinaires.

— Mais, lui disait un jour un confrère en manière de consolation, ceci ne doit point vous effrayer, vous qui connaissez si bien cette maladie et l'opération qu'elle exige.

Fig. 106. — Antoine Dubois.

— C'est précisément pour cela, répondit Dubois, que je ne me ferai pas opérer. Civiale, pour le décider, conduisit chez lui un malade atteint de la pierre et l'opéra sous ses yeux. L'argument fut péremptoire ; Dubois accepta l'opération et fut débarrassé de son calcul. Il mourut quelques années après d'une double fluxion de poitrine.

On a dit de lui qu'il était souvent inhumain et ne craignait pas de porter le désespoir dans l'âme de ses malades, c'est le contraire qui est la vérité. Un de ses compatriotes était venu le consulter pour une vieille carie de l'articulation coxo-fémorale ; il se disait décidé à tout tenter pour se guérir. Dubois, après l'avoir entendu en toutes ses explications, lui répondit simplement :

— Va-t'en, va-t'en, retourne dans ton pays ; va-t'en, te dis-je, voilà mon avis.

Le malade, mécontent, alla consulter un autre praticien moins circonspect, se fit opérer et mourut en trois jours.

On lui a prêté des mots cruels mais nullement authentiques. Le suivant fort excusable pourrait bien être vrai : Une femme était sur le point de devenir mère et faisait mille façons, exagérées peut-être, qui étonnaient le docteur.

— Pensez, dit-elle, à bout d'arguments remplis de pudeur un peu coquette, que je n'ai que vingt ans... ah ! si j'en avais quarante !

— Eh bien, retenez-vous jusque-là, dit le docteur.

Et prenant son chapeau, il sortit furieux.

Jacques-Pierre Maygrier (1771-1834) est l'auteur d'un grand ouvrage, les *Nouvelles démonstrations d'accouchement,* dont les planches sont, pour la première fois, artistement dessinées ; il pousse le luxe jusqu'à en publier pour certaines descriptions où la plume aurait suffi, comme par exemple le *toucher debout* et le *toucher au lit.*

Joseph Capuron (1767-1850) se destinait à l'état ecclésiastique. La Révolution survint et Capuron se fit accoucheur. Pourquoi pas ? Sainte Marguerite étend bien sa protection à la fois sur l'Église et les femmes en couches.

« Simple, frugal, dit F. Dubois, vivant de peu, vêtu au mois de juin comme au mois de janvier, et menant encore, à plus de quatre-vingts ans, la vie d'un aspirant à l'internat. Tel était Capuron, se privant de toutes les aises de la vie, qu'on savait riche, qu'on croyait, comme tant d'autres vieillards, occupé à thésauriser pour quelques collatéraux et qui ne thésaurisait que pour les pauvres. Jamais élève n'a vécu plus durement que lui : son intérieur était aussi sévère, aussi pauvre que la cellule d'un moine ; une poussière épaisse couvrait ses quelques livres et tout son mobilier ; un vieux bureau couvert de manuscrits, quelques chaises de paille, et quelques tablettes de sapin, c'était à peu près tout l'ameublement de son cabinet ; je ne sais si jamais un peu de feu a égayé ce sombre réduit. L'usage des voitures lui était complètement étranger ; on le voyait dès le matin, en plein hiver, courir aux cliniques, le visage rougi par le froid, et vêtu d'une simple redingote que personne ne se souvenait d'avoir vue neuve. » Il fut emporté par une gangrène sénile.

Voici le sommaire de ses dispositions testamentaires :

A sa famille, 148,000 francs.

Aux hospices de la Charité de Paris, d'Auch (où il fit ses humanités) et de Condom, 120,000 francs, à partager par tiers entre ces établissements.

Aux missions étrangères de France, pour la propagation de la foi (1), 40,000 francs.

A la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pour les familles indigentes, 20,000 francs.

Aux pauvres de la paroisse de Saint-Sernin (lieu de sa naissance), 12,000 francs de rente.

Aux pauvres de Castéra-Verduzan (dont il avait inspecté les eaux), 600 francs de rente.

Aux pauvres de la paroisse d'Aigueteinte, près de Condom, 400 francs de rente.

Aux pauvres de la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, 1,200 francs.

Au séminaire d'Auch, 1,000 francs de rente, pour entretenir à Paris un jeune prêtre du diocèse, auquel ce secours serait nécessaire pour toutes les hautes études ecclésiastiques, pendant trois ans, à l'expiration desquels ce jeune prêtre serait remplacé par un autre, jouissant des mêmes avantages, et ainsi pour d'autres, de trois ans en trois ans, à perpétuité.

A la commune de Saint-Puy, 2,000 francs de rente, dont 1,000 pour la fondation d'un prix de vertu à décerner, chaque année, au jeune homme ou à la jeune fille qui se seront distingués par leur bonne conduite jusqu'à l'âge de vingt et un ans; et 1,000 francs pour la fondation d'un prix d'agriculture à décerner, chaque année, aux deux cultivateurs, propriétaires ou bordiers, qui auront le mieux travaillé leur terre.

A l'Académie de médecine, 1,000 francs de rente, pour la fondation perpétuelle d'un prix dont elle déterminera elle-même le programme et les conditions.

Et enfin 2,000 francs de rente à la bonne gouvernante qui avait entouré de soins sa vieillesse.

Voilà quel était le mot de cette énigme inexplicable de la vie de Capuron : c'était pour arriver à ces munificences, qu'il s'était imposé de perpétuelles privations !

Pajot raconte qu'un jour, le vieux Capuron le voyait, à la Cha-

(1) Il était très religieux, mais chez lui la dévotion ne fut pas, comme pour tant d'autres, un moyen de parvenir ; il eut pour clients les petites gens et non les grandes dames du faubourg Saint-Honoré.

rité, examiner une femme enceinte qu'on soupçonnait de porter deux enfants ·

— Mon ami, lui dit le vieux maître, il n'y a qu'un moyen certain

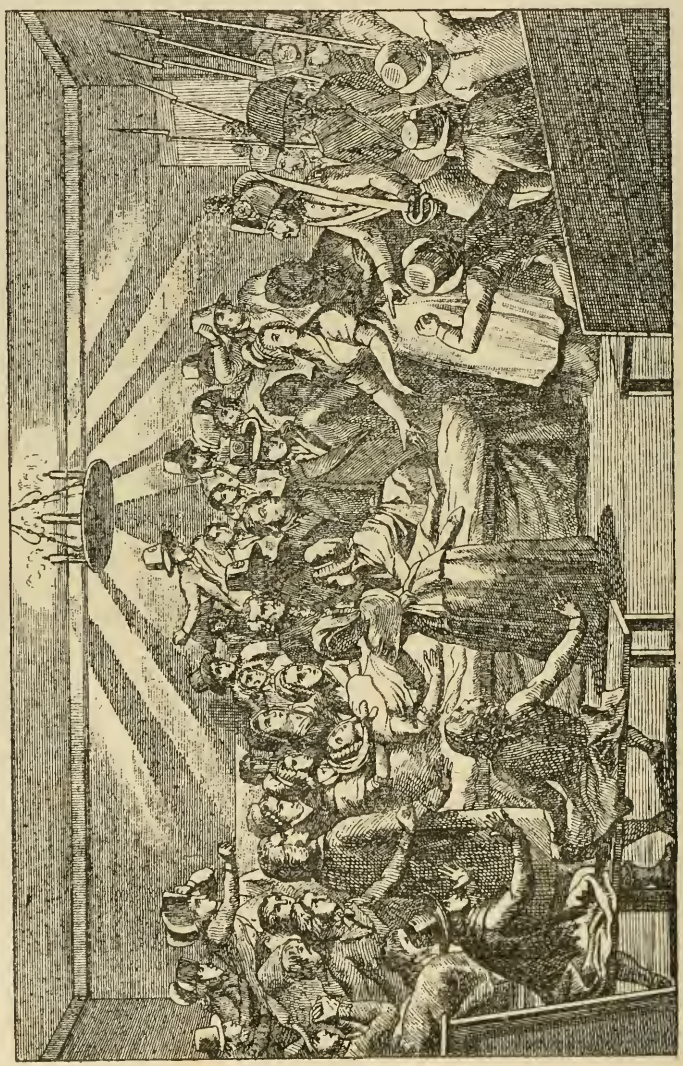

Fig. 107. — Le domicile de Desormeaux violé par une patrouille.

de savoir si la grossesse est double ; quand on a vu sortir un fœtus, si l'on en sent un autre, on est sûr qu'il y en avait deux.

— C'est pourquoi, ajoute Pajot, nous avons pris l'habitude de dire à toute parturiente, quand la tête se présente, je sens *une* tête et non *la* tête, en prévision d'une grossesse gémellaire que la cliente ne nous pardonnerait pas d'avoir méconnue.

L'expérience d'Evrat et de Denyau n'a profité qu'à eux; ils n'ont rien publié. Tel n'est pas le cas de Claude Gardien qui, « dans ses ouvrages, est, suivant Velpeau, diffus, souvent obscur, fatigant à lire et partout d'une stérilité désespérante » ; il eut donc mieux fait d'observer la réserve de ses deux précédents collègues.

Marie-Alexandre Desormeaux (1778-1829), fut le premier professeur d'accouchements nommé au concours. Il obtint, en 1811, la chaire laissée vacante par la mort de Baudelocque.

Son père qui, lui aussi, professait l'obstétrique, était mort subitement durant son cours ; le fils fut enlevé d'une manière aussi soudaine : une angine de poitrine l'étouffa, tandis qu'il montait dans son cabriolet.

Pendant la Révolution, la clinique de Desormeaux père fut témoin d'une scène assez curieuse. La nuit du dimanche 27 janvier 1793, une patrouille, entendant du bruit dans la maison de cet accoucheur, força la porte cochère et celle de la salle d'où partait le bruit ; elle se trouva au milieu d'élèves des deux sexes, assistant à l'accouchement d'une femme dans les plus grandes douleurs ; une des élèves sages-femmes ne put contenir son indignation d'une pareille violation de domicile, et souffleta d'importance le chef de la patrouille qui se retira aussitôt. Nous reproduisons une gravure de l'époque qui représente cet incident (fig. 107).

Louis-Charles Deneux (1767-1846), d'abord simple praticien de campagne, dut à de hautes protections plutôt qu'à son mérite d'être admis aux Tuileries, où, sous les dehors d'un franc picard, il sut acquérir toute la souplesse du courtisan. La duchesse de Berry se l'attacha en qualité d'accoucheur et lui resta fidèle même dans l'exil. Deneux fut professeur *in partibus ;* en effet, sans autre concours que celui des circonstances, par ordonnance de 1823, on lui créa une chaire de clinique d'accouchement ; il ne l'occupa jamais, se contentant d'assister aux examens et de porter la robe de professeur; c'est sous ce costume qu'il figure aujourd'hui encore à l'Académie avec la poitrine constellée de nombreuses décorations (fig. 108). On peut le voir, sans sa barbe, dans un tableau de Fragonard, la *Naissance du duc de Bordeaux,* où il est repré-

senté dans la ruelle du lit, parfaitement ressemblant, comme du reste tous les autres personnages de cette toile historique.

Il fut destitué en 1830 par M. de Broglie qui, dans son rapport au ministre, disait, avec raison, que la dissolution de l'École de médecine, en 1823, avait été un acte odieux; on ne pouvait plus justement qualifier l'intrusion de professeurs mis arbitrairement à la place de leurs anciens maîtres.

Fig. 108. — L.-C. Deneux.

Il a été longuement question de Deneux dans nos *Accouchements à la cour*, où nous avons reproduit la plus grande partie de ses mémoires sur la naissance des enfants de France; nous rappellerons seulement qu'après avoir assisté, à Blaye, la duchesse de Berry, devenue comtesse de Lucchesi Palli, il accompagna sa noble cliente, à sa sortie de la citadelle, jusqu'à Naples. Dans les environs de Rome, il fut dévalisé par des bandits. Plus tard, elle

le demanda du fond de l'Allemagne, par un hiver des plus rigoureux : Deneux eut la constance de se mettre en route, malgré son grand âge et, à son retour, sa berline ayant versé dans un ravin,

FIG. 109. — Naissance du duc de Bordeaux, d'après Fragonard.

il eut deux côtes fracturées ! Il voulut retourner en Allemagne à un second appel, mais, âgé de 80 ans, il fut obligé de céder sa place

à un autre. D'ailleurs sa royale cliente n'avait guère été prodigue envers lui, sinon de mots piquants, et Deneux mourut à Nogent-le-Rotrou, avec une modeste pension de 1,200 fr.; c'est tout ce que lui avaient valu ses services à la cour de France.

Demangeon s'était permis de publier un *Examen critique de la doctrine et des procédés du citoyen Sacombe, dans l'art des accouchements, ou Sacombe en contradiction avec les autres accoucheurs, avec la physique, avec la géométrie et avec lui-même.* Dans sa *Résurrection, Etrennes aux dames pour l'année mil huit cent dix-huit*, Sacombe répliqua ainsi : « L'auteur, un de mes élèves, a eu l'impudence de m'en envoyer un exemplaire, que je conserve précieusement, signé de sa main, comme un témoignage de sa gratitude. L'auteur sublime de l'Évangile, n'a eu que treize apôtres, parmi lesquels s'est trouvé un Judas, faut-il s'étonner que parmi dix-sept cents élèves accoucheurs ou accoucheuses, sortis de mon école, il se soit trouvé un Judas qui m'a trahi par un présent, en me livrant aux césariens, qui m'ont traîné de tribunal en tribunal, qui m'ont fait condamner injustement, qui m'ont enfin crucifié entre deux insignes larrons.

« A l'exemple de mon divin maître, je te pardonne, moderne Judas. De grâce, ne va pas te pendre; je ne te souhaite d'autre mal que celui que tu souhaites à toi-même : c'est qu'on lise ton ouvrage, tu seras assez puni, et je serai bien vengé. »

Dans la *Luciniade*, est racontée une mésaventure qui serait arrivée au même Demangeon :

Le mardi gras, ce jour fertile en mascarades,
Du docte Demangeon les malins camarades,
Voulurent à ce fat donner une leçon.
Attiré par l'appât il mord à l'hameçon.
Voici le fait. L'un d'eux, de mine assez gentille,
En femme enceinte, à terme, avec grand art s'habille,
Et dans sa chaise-longue en tapinois s'étend.
On mande Demangeon. Il arrive à l'instant.
  Docteur, j'ai mis en vous toute ma confiance,
Dit le masque en *travail*. Avec impatience,
Depuis deux jours j'attends le bonheur de vous voir.
Votre dextérité, votre profond savoir,
Ahi !... Docteur, excusez, je souffre le martyre !..
Ahi !... je sens quelque chose ici qui me déchire.
— Tant mieux, dit Demangeon, vous allez accoucher.
Permettez. — Ouf, Docteur. — Laissez-moi vous toucher.

— A votre voix je sens que ma douleur s'apaise ;
Ah ! mon sauveur ! souffrez, Docteur, que je vous baise.
On voulait me contraindre à faire un autre choix,
Mais de la renommée écoutant peu la voix,
Je vous ai préféré, le dirai-je, à Sacombe...
Au secours, cher Docteur, je me meurs, je succombe ;
De la vulve à l'instant sort un corps étranger.
Par pitié, mon Docteur, daignez me soulager.
A ces mots, plus tremblant que n'est le vert feuillage.
Qu'agite un vent fougueux, précurseur de l'orage,
Du temple de Lucine ignorant le chemin,
Demangeon à tâtons porte au hasard sa main
Sur le serpent maudit qui tenta la bonne Eve,
Et dont la tête alors se raidit et se lève.
Il pâlit. De sa voix les débiles accents
Ont trahi, malgré lui, le trouble de ses sens.
On l'interpelle en vain. Il se tait, il recule.
Enfin, il dit ces mots qu'à peine il articule :
Madame, excusez-moi, je reviens à l'instant.
Et le voilà parti. De sueur haletant,
Il arrive au logis. — Mon Maître, ah ! mon cher Maître !
Me dit-il, accourez... Oui, daignez me permettre
D'implorer à genoux votre puissant secours,
C'est à vous qu'au besoin vos enfants ont recours.
Une dame !... ah ! grands Dieux ! quel état pitoyable !
Un enfant,.. qu'ai-je dit ?... c'est un monstre effroyable,
Ciel quel accouchement ! venez, ne tardez pas,
Si vous voulez, Monsieur, l'arracher au trépas.
— Calmez-vous, à vous suivre, ami, je me dispose,
Mais de tant de frayeur expliquez-moi la cause ;
Calmez-vous, reprenez l'usage de la voix.
— Mandé par une femme, enceinte de neuf mois,
Eprouvant du *travail* la crise la plus vive,
Au milieu de la nuit à son logis j'arrive.
Je la touche et je sens, non un fœtus humain,
Mais un corps cylindrique ayant un quart de mètre,
Et quant à son volume, en effet, mon cher Maître,
Pour ne vous point mentir, je ne sais trop combien ;
Quand on a peur, hélas ! on n'y voit pas si bien.
Comme il disait ces mots, nous entrons chez la dame :
On eut dit, à la voir, qu'elle avait rendu l'âme.
J'approche de son lit pour lui tâter le pouls,
Et dans cet attirail je reconnais Le Doux.
Il me saisit la main, la presse, et ce langage
A tout dit. Je me prête alors au badinage

Et d'un air sérieux, pratiquant le *toucher*,
Pour ne point éclater, je feins de me moucher,
Et tirant à l'écart mon élève docile,
Devenu par vengeance et Judas et Zoïle,
Je lui dis : — Demangeon, pour cet accouchement,
J'ai besoin du *forceps*, revenez promptement.
L'éclair n'est pas plus prompt. Il vole à ma demeure,
Prend l'instrument fatal et l'apporte sur l'heure.
— Madame, dis-je alors, m'adressant à Le Doux.
Je voudrais obtenir une grâce de vous ;
Pour l'intérêt de l'art, daignerez-vous permettre
Que quelques jeunes gens aident ici leur Maître.
— Volontiers, dit Le Doux, l'œil en pleurs... Néanmoins,
C'en est assez, je crois, de cinq à six témoins.
Et soudain j'introduis, si j'ai bonne mémoire,
Vauvilliers, Pin, Durand, Blak, Duval et Grégoire.
— Daignez mettre le comble à toutes vos bontés,
Madame, dis-je alors. — Quoi, Monsieur ? — Permettez
Qu'à découvert ici Demangeon vous opère ;
Un tel accouchement ne peut qu'être prospère.
— Ah ! mon cher Demangeon, il faut que ce soit vous,
Pour que j'outrage ainsi la pudeur, dit Le Doux.
Et soudain repoussant au loin sa couverture,
Il se montre sans voile, et tel que la nature
Le pétrit de ses mains quand sa mère le fit.
Mais quoi ! sans le vouloir, je dis ce que l'on vit ;
L'on vit de Demangeon l'impéritie extrême,
Et de son amour-propre il se punit lui-même.

On conçoit qu'après une pareille plaisanterie, Demangeon ait pu conserver de la rancune pour son ancien maître.

Mathias Mayor (1785-1846) était un habile chirurgien de Genève ; il pratiquait les accouchements à l'occasion. Entre autres appareils ingénieux, il invente, pour la démonstration, un bassin en fils de laiton, qu'on peut déformer à volonté et qui permet de simuler les vices de conformation de cette région. Mais son plus beau titre de gloire, est l'application qu'il fit à l'obstétrique de l'auscultation, découverte par Laënnec. Malheureusement, son heureuse conception passa presque inaperçue et ce fut Lejumeau de Kergaradec qui, trois ans plus tard, eut le mérite d'attirer sur elle l'attention des accoucheurs.

Auguste Baudelocque (1795-1851) était le fils d'un cousin germain du premier accoucheur de ce nom ; il ne se montra pas indi-

gne de cette parenté. Il voit déjà, dans les affections puerpérales, l'influence nocive des miasmes, précurseurs de nos microbes modernes ; mais il eut le tort de trop généraliser sa doctrine et d'attribuer la même cause efficiente à certaines maladies, comme la scrofule, où l'hérédité joue le principal rôle. Il fut mieux inspiré en inventant le céphalotribe, pour broyer la tête fœtale dans les bassins rétrécis, et en conseillant de comprimer l'aorte abdominale dans les cas d'hémorrhagies utérines. A 48 ans, pendant une consultation, il eut une première attaque d'apoplexie, au moment où il allait répondre, avec sa vivacité ordinaire à un interlocuteur peu obligeant. Plus tard, une seconde attaque le priva de la vue, une amélioration sensible survint, mais Baudelocque se mit en tête deux imaginations qui aggravèrent rapidement son état. « A tort ou à raison, dit Dubois d'Amiens, il avait l'intime et déplorable conviction que s'il laissait arriver dans ses yeux le moindre rayon de lumière, il perdrait immédiatement connaissance; et que s'il se plaçait dans une position horizontale, il serait pris d'une suffocation mortelle. Dès lors il se condamna à vivre dans une pièce dont les volets, exactement fermés, interceptaient toute lumière, et à demeurer perpétuellement assis sur un fauteuil, les bras constamment élevés et soutenus par une espèce de balustrade. Quand j'allais visiter cet infortuné collègue, c'était sa voix qui me guidait au milieu de ces ténèbres ; il restait ainsi habillé nuit et jour, ne voulant pas même que, dans cette profonde obscurité, on le débarrassât des lunettes qu'une excessive myopie l'avait toujours obligé de porter. »

Malgré sa grande réputation, il mourut sans fortune et eut pu prendre pour devise celle d'Adhémar : *Plus d'honneur que d'honneurs.* Bien différent est un de ses descendants, ancien préfet du second empire, qui ayant épousé une princesse exotique, eut l'idée quelque peu puérile de chercher à ennoblir son nom, des plus roturiers, en le divisant, pour en dégager une particule : Bau de Locque ; nous avons une de ses cartes de visite entre les mains.

François-Joseph Moreau (1789-1862) eut une grande vogue dans la première moitié du siècle, et aussi un grand succès comme professeur. Son fils, Alexis-Joseph, suivit la même carrière, sans autre mérite que d'être le fils de son père. En 1853 Pajot, qui n'était pas riche, faisait un cours payant; Moreau, héritier des faveurs sonnantes dont la fortune avait gratifié son père, lui opposa un cours gratuit, place de l'École de médecine. Pajot, qui déjà

n'avait ni sa langue ni sa plume dans sa poche, lui décocha l'épigramme suivante (1) :

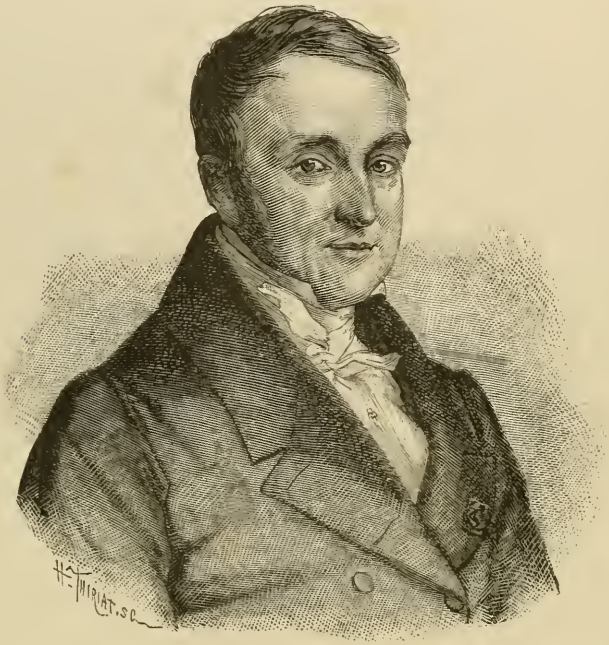

Fig. 110. — F.-J. Moreau.

Quelle est cette affiche qu'on colle
Quoi ! Moreau, place de l'École !
De briller dans ce cours nouveau
Le descendant du Pèr' Moreau
Aura des chances peu communes.
A condition toutefois
Qu'il n'y parlera que chinois
Et qu'il débitera des prunes.

Paul Dubois (1795-1865), fils d'Antoine, fut un brillant professeur comme son père et, tout comme lui, il fut *accoucheur de têtes couronnées*, dirait Joseph Prudhomme. Le père eut la confiance de Marie-Louise, le fils eut celle de l'impératrice Eugénie. Nous

(1) Pour la bien saisir, qu'on se rappelle l'adresse de la fameuse mère Moreau, dont les successeurs, sous le nom de la fondatrice, débitent leurs prunes ou *chinois*, place de l'École, près du Pont-Neuf.

avons raconté ailleurs (1) les incidents curieux de ces accouchements impériaux. La simple application du forceps sur une tête de prince lui valut le titre de commandeur de la Légion d'honneur.

FIG. 111. — Paul Dubois.

ALFRED-LOUIS VELPEAU (1795-1867), fils d'un maréchal-ferrant de la Brêche, sut prouver que le mérite sait se passer d'aïeux. Avant d'être l'illustre chirurgien que l'on connait, il s'était distingué dans les accouchements, comme professeur, comme praticien et comme auteur. En 1835, il fit paraître un *Traité* qui peut encore être consulté avec fruit.

(1) V. les *Accouchements à la Cour.*

C'est une circonstance imprévue, relative à l'obstétrique, qui attira sur lui l'attention d'un homme de mérite, M. Ducan, et contribua à lui faire prendre son essor vers un avenir des plus brillants : « Une femme de village, raconte M. de Lansac, qui n'avait que trop sujet de regretter d'avoir mené une conduite irrégulière, devint folle à la suite de ses couches. Son idée fixe était littéralement qu'elle avait *le diable dans le ventre.* Après de nombreux essais tentés, sans amélioration dans l'état de la malade, Velpeau lui administra de l'ellébore ; ce remède détermina quelques accidents assez inquiétants pour qu'on dût appeler M. Bodin, médecin, résidant à Saint-Paterne. Celui-ci s'enquit du fait et le raconta à M. Ducan, qui demeurait à trois kilomètres de l'endroit et dont il était le médecin. On manda le jeune homme qui n'était nullement rassuré sur la cause de cette entrevue. En effet, il commença par essuyer une verte mercuriale sur son imprudence et les dangers auxquels elle aurait pu l'exposer ; puis on l'interrogea s'il se sentait une passion bien irrésistible pour la médecine, et sa réponse affirmative excita le rire des deux incrédules. Néanmoins, M. Ducan, homme plein de générosité, s'était ému au récit qu'il avait entendu des nobles efforts du pauvre enfant du vétérinaire. Vivement intéressé en sa faveur, il le fit revenir et le sonda avec autant de délicatesse que de bonté, pour savoir s'il consentirait sans répugnance à profiter des leçons du précepteur de ses enfants. Pénétré de reconnaissance à cette proposition, Velpeau accepta avec effusion le bienfait auquel il allait devoir une instruction plus sérieuse et plus profitable. On conçoit quelle fut son ivresse ! quelles espérances se réveillèrent dans son âme ! à travers quel prisme rayonnant il entrevit l'avenir ! Une fois le pied sur le seuil de la carrière, il la parcourut à pas de géant. Aussi se montra-t-il digne de la bienveillance de son protecteur, en faisant des progrès si rapides, qu'au bout de quelques mois, il traduisait les classiques inférieurs, et put aborder les auteurs du premier ordre. Sa prodigieuse facilité pour apprendre, étonna M. Ducan, qui décida le maréchal-ferrant à l'exempter des travaux de la forge.

« Enivré d'un juste orgueil, à cette pensée que son fils pouvait un jour devenir officier de santé, ce bon père consentit à le laisser aller à Tours, en mai 1816 ».

Il y a cinquante ans environ, Velpeau émettait un vœu fort sage : « Il faut, disait-il, que les portes de la Maternité s'ouvrent pour les médecins et les étudiants. Je n'ignore pas que, pour en défendre les abords, on oppose la considération des mœurs et de

l'humanité. Mais où serait le danger pour ces deux grands intérêts ? Ce qui les outrage, c'est le régime actuel d'une aussi belle institution frappée de stérilité. Lorsque l'on songe que l'on ne fait pas moins de deux mille accouchements par an à la Maternité, et que ce trésor est à la disposition d'une centaine de sages-femmes qui en sortent chaque année, et qui, une fois libres, n'auront

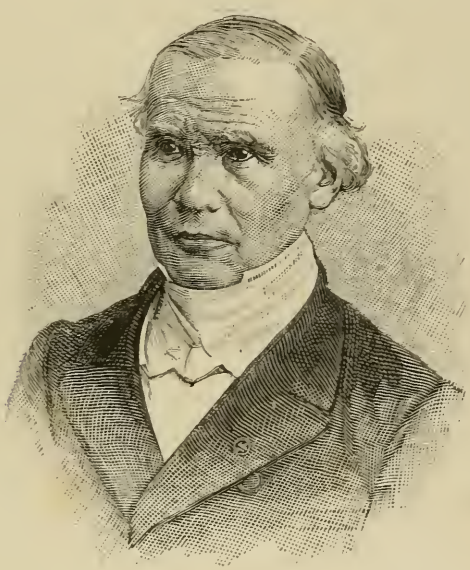

Fig. 112. — Velpeau.

d'autre mission, d'autres droits, que de présider aux accouchements simples ! Qu'y aurait-il, au contraire, de plus conforme à la morale et à l'humanité, que de rendre habiles et savants ceux que leur profession appelle à secourir les femmes dans un travail difficile et à protéger l'homme à sa naissance ? »

Après un demi-siècle, ces conseils ont été enfin entendus. La Faculté, d'accord cette fois avec l'Assistance publique, vient de transformer la chaire d'accouchement théorique, que Pajot occupait naguère si brillamment en une chaire de clinique confiée au Pr Pinard. Cette chaire est transportée à la Maternité, dont une partie sera ouverte aux étudiants certains jours de la semaine, l'autre partie que dirige le Dr Guéniot, restant affectée aux élèves sages-femmes. A Velpeau revient l'honneur d'avoir indiqué cette réforme si utile à l'enseignement de l'obstétrique.

Velpeau ayant échoué au concours de 1834 pour la chaire d'accouchements, abandonna Lucine, son forceps et ses manœuvres ; il se donna tout entier à la chirurgie, où il a brillé au premier rang. Il ne continua pas moins à rester en excellents termes avec les accoucheurs de l'époque. Son ami Pajot lui reproche cependant certain tour... de scrutin assez pendable. Velpeau l'avait engagé à se présenter à l'Académie, lui promettant son appui. On vote, et Velpeau donne sa voix au concurrent de celui qu'il avait engagé dans la bagarre. Pajot lui en voulut longtemps de cette palinodie et, pour se venger, lui lança cette épigramme, sous forme d'épitaphe anticipée, où il est fait allusion à l'avarice bien connue de Velpeau :

Ci-gît l'opérateur heureux
Qui, sans jamais se battre,
Coupa bien des hommes en deux
Et des liards en quatre.

On sait qu'il avait la passion des jeux de mots. En voici un échantillon rapporté par J. Béclard :

— Que pensez-vous, monsieur, du système d'*Épicure* ? disait-il un jour tout en examinant une tumeur pour laquelle on venait le consulter.

— Mais je pense qu'il a du bon, répondit le consultant surpris.

Velpeau saisit une lancette et pratiqua rapidement plusieurs mouchetures superficielles. Le patient de se récrier.

— J'étais bien sûr que vous vous vantiez, reprit Velpeau avec ce malin sourire qui lui était habituel.

On lui a prêté beaucoup de facéties, qui étaient toujours moins mauvaises que celles dont il était réellement l'auteur. Qu'on en juge par les suivantes, rapportées par Pierre Boyer dans *Une brune :* « Il avait des calembours spéciaux pour à peu près tous les cas ; ainsi, chaque fois qu'il s'agissait d'une opération au pied, quand le patient manifestait quelque douleur :

— Il est impossible, lui disait l'habile opérateur, que vous ayez *senti* quelque chose, car, mon ami, c'était bien loin de votre nez.

Mais celui-ci n'est rien ; le second est bien autrement pyramidal :

— Quel est l'aliment qu'on ne devrait jamais trouver dehors ?

— C'est le lait des nourrices.

— Pourquoi ?

— Parce que le lait des nourrices étant un *mets-de-sein,* un médecin doit toujours-avoir sa *patte-au-logis.*

Nous ne donnons pas d'explication, ce sont de ces choses qu'on regrette cruellement d'avoir compris.

Nous terminerons par le moins mauvais de la collection : Un jour, à La Charité, après avoir fait l'appel de ses élèves rangés en cercle autour de lui, il leur posa cette question :

— Quand on est derrière une jolie femme, et qu'elle se baisse pour rattacher sa jarretière, qu'est-ce qu'on voit.

Personne n'osait répondre, on trouvait le sujet trop scabreux.

— Allons, vous n'êtes pas forts, dit le grand chirurgien en clignant de l'œil, eh bien, ce *convoi* est plus gai que celui qui va au Père-Lachaise.

Plusieurs autres chirurgiens ont courtisé Lucine, non sans succès ; le premier en date après Velpeau est Ulysse Trélat. Voici ce qu'en dit le Dr *Belgiosus*, lisez Joulin, dans le *Scalpel* de 1868 : « Il a passé... son forceps (1) seul est resté. Entré par hasard à la Maternité, M. Trélat a voulu se faire accoucheur. Mais agrégé de chirurgie, et remplacé à la Maternité par M. Tarnier, Trélat a repris son métier de chirurgien, et son forceps à branches parallèles ira tôt ou tard orner le musée obstétrical de la ville de... Lyon. Figure pâle, constitution débile, M. Ulysse Trélat n'aurait jamais pu bander l'arc du mari de Pénélope et n'aurait pas vécu dix ans comme accoucheur. Qu'il reçoive donc nos félicitations et nos souhaits de longévité ».

De Saint-Germain (2) fut un praticien bizarre. Il se déclarait volontiers tocologue, mais il avait le défaut des fameux carabiniers d'Offenbach : *il arrivait toujours trop tard.* Arrivait-il à l'heure, une passion singulière pour la botanique le retenait dans le jardin auprès de quelque fleur curieuse, tandis que la parturiente accouchait. Bref, de Saint-Germain, tout en aimant beaucoup les enfants, n'a jamais aimé les aider à naître. Rien d'étonnant dès lors qu'il se soit entièrement donné à la chirurgie infantile, au grand profit de la science et au sien.

Parmi les autres irréguliers de l'obstétrique, nous citerons Just Lucas-Championnière et Polaillon. Lucas-Championnière, durant son court passage à la maternité de Cochin, a démontré, qu'en appliquant rigoureusement la méthode antiseptique, on pouvait presque réduire la mortalité à zéro. Polaillon vient d'extraire,

(1) V. l'*Arsenal obstétrical.*

(2) N'a rien de commun avec son homonyme De Saint-Germain, médecin ordinaire du roi, auteur de l'Ecole des sages-femmes, in-8° publié en 1650.

avec succès, de l'estomac d'un bateleur une fourchette avalée par imprudence. Confrère, ne tenez-vous pas plus à honneur, sinon à profit, d'avoir mené à bien cette opération césarienne d'un nouveau genre que d'avoir accouché la duchesse X ? Saltimbanque et duchesse vous regardent comme leur sauveur; mais avouez que, dans le second cas, vous ne fûtes que le très humble serviteur de la nature.

Notons encore comme tocologues de passage, les chirurgiens Guyon qui fut le fondateur de la maternité de Cochin, Marchand, Bouilly, etc.

Antoine Matteï a beaucoup produit, et l'on pourrait lui appliquer ce que Cicéron disait d'un auteur prolixe « qu'on aurait pu brûler son corps avec ses seuls écrits ». Il était, en effet, atteint d'une incontinence cérébrale passée à l'état chronique : ce qu'il a écrit, serait à l'étroit dans le Champ-de-Mars; mais ce qu'il a découvert, tiendrait facilement dans le creux de la main. A part ses travaux sur le palper abdominal, que M. Pinard devait reprendre et compléter plus tard, et son *léniceps* ou *forceps doux*, instrument qu'on décrit et décrie souvent, mais dont on ne se sert jamais, nous ne voyons guère à signaler que l'étonnante pièce de vers qui figure en tête du premier numéro de son journal l'*Obstétrique*, paru le 1er janvier 1880. Elle démontre que cet accoucheur était peu familiarisé avec les règles de la prosodie : vers archi-faux, rimes de même sexe se suivant par huitaine à la fois, tout est à faire douter que l'Apollon, *dieu des herbes salutaires*, soit le même que l'Apollon du Parnasse :

A MES LECTEURS

Souhaits de Nouvel An.

Le temps et l'espace montrent l'infinité,
Quoiqu'on ait cru voir ailleurs la vérité.
Les astres fixent bien par leur éloignement
La distance inégale et, par leur mouvement,
Permettent de compter les mois et les années;
Notre globe, en tournant, nous donne les journées
Mais rien ne s'interrompt, ou plutôt tout se suit :
Le monde organisé, lui seul naît et périt,
Et l'homme qui se dit le roi de la terre
Ne saurait échapper à cette loi sévère.

Vivre une année en plus c'est donc une faveur ;
Mais quand la commencer, cette année de bonheur ?
Serait-ce, par hasard, le jour de la naissance,
Ou quelqu'autre moment de toute l'existence ?
Quand un naît, l'autre meurt, un pleure et l'autre rit,
Et sur mille sujets on commence, on finit.
Oh ! si nous pouvions accorder la parole
A tout ce qui d'être recherche ou se console ?
Nous aurions à coup sûr bien plus d'une opinion !
La plante, assurément, choisirait la saison
Où elle se revêt de feuilles et de fleurs ;
L'animal choisirait l'époque des douceurs,
Le temps de ses amours ; l'homme en ferait autant
Si, par éducation, il n'aimait en tout temps.
Si, pour début d'année, on prenait la saison,
On n'aurait donc jamais beaucoup de précision.
Prendrait-on pour cela les phases de la lune,
Qui donne encore les mois aux peuples sans fortune ?
Les Juifs comme les Grecs voulant compter ainsi
Arrivèrent à trouver que rien n'était précis ;
Apollon et Diane ont un divers chemin
Et brouillaient de l'année le début et la fin.
Mais vint Jules César, le conquérant des Gaules,
Qui fut grand dans les faits plus que dans les paroles,
Et l'année eut dès lors trois cent soixante-cinq jours.
Mais quand la commencer ? voilà bien des détours :
Les peuples et les temps l'ont que de fois changée ;
Les religions, les lois ne l'ont pas ménagée,
Et puisque désormais le premier jour de l'an
Est le premier janvier, qu'il soit, servons-nous-en.
C'est le jour des souhaits, et comme on est en veine
On souhaite bonheur à ceux qui sont en peine ;
A toute demoiselle on souhaite un mari,
Au jeune homme, fortune encor plus qu'on ne dit ;
A tel et tel ménage on prédit un garçon,
A tel autre une fille, et moi j'ai ma raison
Pour souhaiter à tous le plus d'enfants possible,
Soignant la naissance si elle était pénible.
C'est du reste le vœu de tous les accoucheurs.
Mais je vois que j'oublie ici mes chers lecteurs.
Je puis, sans les connaitre, en pareille journée,
Les combler de souhaits pour une entière année
Et si, durant ce temps, ils veulent bien me lire,
Sans être astronome, je puis leur prédire
Qu'à la fin de l'année nous serons bons amis.

Le croquis n'est pas flatté, nous le compléterons par un jugement tant soit peu perfide, emprunté au Dr Belgiosus; celui-ci. dans la *Lancette,* établit un parallèle entre Matteï et Joulin. N'oublions pas que Belgiosus et Joulin ne sont qu'un même individu, et ne nous étonnons pas si Matteï sert de repoussoir à l'émule de M. Josse: « Matteï est, avec Joulin, un des plus féconds travailleurs des temps actuels. Ils ne sont cependant pas cousins ; tous deux sont riches d'érudition, mais à un esprit original, piquant parfois, Matteï joint une mémoire immense. Sa pratique assez vaste et déjà ancienne, lui donne un autre avantage sur Joulin. Mais Matteï n'est pas agrégé et jamais il n'aura la pénétration d'esprit et l'irrésistible logique de M. Joulin. Ancien professeur particulier, M. Matteï a continué, sinon ses cours, du moins ses publications. Celles-ci, au point de vue littéraire, laissent bien à désirer, cependant on remarque que l'auteur y apporte une faculté d'observation d'autant plus féconde qu'elle s'exerce sur un terrain plus facile: presque tous les sujets sont pris parmi des cuisinières, repasseuses, ouvrières, etc., classe de femmes dans laquelle, à défaut d'intelligence, le médecin trouve au moins la bonne volonté et peut en conséquence se livrer à des examens renouvelés et à des expériences utiles à la science.

« Autant le portrait en costume de ville de Joulin est avenant (1), autant celui de Matteï est laid. Il est vrai que le sujet est ingrat, ce qui, du reste, ne lui ôte rien de son caractère d'originalité. Enfin, la différence la plus tranchée dans l'avenir entre ces deux personnalités, c'est que la deuxième édition du *Traité complet d'accouchements,* de Joulin, trouvera toujours un éditeur, tandis que la clinique de Matteï pourrait bien un jour se vendre chez quelque pourvoyeur des besoins du ménage. »

Joulin, qui vient de se peindre lui-même sous les traits les plus flatteurs, était un critique malicieux et quelque peu sceptique ; il croyait un peu à tout et beaucoup à rien ; véritable Fontenelle, il

(1) Toutefois, dans le numéro précédent, le Dr Belgiosus adressait à son Sosie Joulin une critique assez juste sur son costume: « ... Il sait beaucoup, écrivait-il, et ses vastes travaux lui assurent un succès de clientèle chez les gens sérieux. Quant aux petites dames, il est un peu trop rond, trop brusque peut-être pour réussir auprès d'elles. Pourquoi ne se cravate-t-il pas à la mode? Son col bouclé lui donne l'air d'un officier en retraite, sa mèche crânienne lui prête un petit cachet girardiniste qui ne manque pas d'effet, mais ses paletots sacs cachent les grâces de son torse, je lui conseille d'en changer la coupe ; il vaudrait mieux pour lui qu'il portât des manches correctes, pour laisser voir ses biceps, qui peuvent lui servir de permission de dix heures et lui faire une place à l'Académie ; il ira... il ira... »

avait la bouche pleine de vérités, mauvaises à dire mais bonnes à entendre. L'on ne saurait mieux le comparer qu'à ce personnage de Rabelais qui, tout en vous causant, sortait de sa pochette un gentil petit coutelet dont il vous esgorgillait tout doucettement. La Faculté le redoutait; elle préféra l'avoir avec elle que contre elle, et on peut dire qu'il fut reçu professeur agrégé, plutôt par la terreur que son esprit caustique inspirait à ses juges, que pour son mérite professionnel qui ne dépassait pas la moyenne. Son collègue Depaul, le plus directement exposé aux coups de l'impétrant, et par suite le plus intéressé à s'attirer les bonnes grâces du redoutable critique, fut le principal instigateur de sa candidature. Mais, comme il fallait s'y attendre, le naturel de Joulin l'emporta sur sa reconnaissance, et son protecteur Depaul devint une cible précieuse qu'il ne cessa de cribler de traits malicieux.

On jugera mieux de l'homme par quelques extraits des *Causeries du docteur*, fidèle reflet de sa physionomie rabelaisienne, « à l'air narquois, au sourire sarcastique, dit Belgiosus », elles étaient étincelantes d'esprit gaulois et de bonne humeur.

Commençons par l'histoire d'une hydropisie de neuf mois :

A l'heure solennelle où le potage fumant va subir sa triste destinée sur la table du praticien, il y a quelques jours, une main fiévreuse fit palpiter ma sonnette et un inconnu effaré se précipita dans mon cabinet en bousculant ma servante qui avait envie de crier au voleur.

L'inconnu n'était point un voleur, mais un homme haletant et bien pressé.

— Venez, docteur, me cria-t-il d'une voix entrecoupée, venez de suite... avec moi... sauver la vie... à une jeune fille... hydropique qui va mourir... elle perd son eau... et pousse des cris... à fendre l'âme...

— Et depuis combien de temps a-t-elle cette... fuite ?

— Depuis midi, mais elle souffrait moins que maintenant.

Je suis peu crédule à l'endroit des jeunes filles hydropiques, cependant je compris que mon intervention pourrait être dans ce cas très promptement nécessaire, et je suivis l'inconnu rue X..., n° 23.

Je trouvai une jeune fille de 16 ans qui se tordait sur son lit en proie à de vives douleurs ; une brave femme de mère en pleurs, un grand frère barbu, un autre moustachu formaient le fond du tableau.

Je ne m'étais pas trompé dans ma supposition. Après examen, je reconnus une hydropisie... âgée de neuf mois... et à terme. La présence de la mère m'inquiétait peu, une mère qui croit que son enfant

va mourir, a le pardon facile ; les frères me gênaient davantage. Il y avait de l'émotion sur leurs figures énergiques, mais l'émotion pouvait, en pareille circonstance, céder la place à la colère, et je ne me souciais nullement de les avoir pour collaborateurs dans la petite opération que la nature semblait vouloir mener à bien toute seule.

La famille attendait pleine d'angoisses l'oracle que j'allais rendre. J'avais besoin de faire un prologue à la comédie qui allait se jouer ; il fallait, avant tout, me débarrasser de la famille.

— Je réponds de la vie de cette malade, mais j'ai besoin de rester seul avec elle ; veuillez vous retirer dans une autre pièce.

Un soupir de soulagement agita l'atmosphère ; le frère moustachu ouvrit la marche un flambeau à la main, la mère prit une lampe pour le suivre, et le barbu, armé du bougeoir, forma l'arrière-garde. Dans leur trouble, ils me laissèrent à tâtons.

Aussitôt que nous fûmes seuls, la jeune fille me dit :

— Vous croyez, Monsieur, que je n'en mourrai pas ?

— Mais non, l'enfant se présente bien.

— Quel enfant ?

— Parbleu, le vôtre, celui qui vous devra le jour avant une demi-heure !

— (*Avec une indignation bien sentie*). Quelle horreur ! mais je ne suis pas enceinte ! vous vous trompez, Monsieur, c'est indigne de m'accuser de pareilles choses.

Comme circonstance atténuante, je dois dire qu'elle avait été soignée pendant cinq mois pour une *hydropisie* par un prétendu médecin. Inutile d'ajouter que je cherchai en vain le nom du pseudo-docteur dans l'annuaire médical.

— Mon enfant, nous n'avons pas du temps à perdre, à dire des choses inutiles ; il faut vite arranger un petit roman pour éviter le premier choc de la famille.

— Mais c'est donc bien vrai !

— Avant vingt-cinq minutes vous en aurez probablement la preuve vivante.

— Oh ! mais alors... tuez-moi !... c'est impossible... je veux mourir..., etc., etc.

— Je dois vous dire, Mademoiselle, que je suis crédule comme un bistouri, et que vous prodiguez en vain des talents dramatiques très remarquables. Le temps se passe et toutes vos dénégations seront étouffées par les cris de votre enfant... Vite au roman... Voici comment les choses se sont passées. C'était un soir, l'escalier était sombre, un homme vous a saisie.

— C'est vrai.

— Vous avez eu peur, la peur paralyse les forces ; il a porté sur vous une main coupable.

— Oh ! c'est bien vrai !

— Vous n'avez pas su vous défendre, vous vous êtes évanouie.

— C'est bien cela.

— En revenant à vous vous étiez déshonorée !

— Oh ! oui, Monsieur, c'est bien vrai tout cela.

— Eh ! non, ce n'est pas vrai, mais il est nécessaire, dans votre intérêt, que vos frères croient à cette histoire; ils n'ont pas l'air d'entendre la plaisanterie, et le premier mouvement pourrait être difficile à arrêter.

La jeune fille comprit que la crédulité n'était pas ma vertu dominante, elle prit le parti de se taire et je fis rentrer la famille. Je débitai mon petit *speech*. Je racontai la chose avec tous les ménagements imaginables, avec toutes les précautions oratoires capables de faire naître l'attendrissement ; la pauvre mère était prise, elle pleurait en embrassant sa fille. Les frères étaient immobiles et sombres ; mon roman n'avait pas près d'eux un succès d'enthousiasme. L'aîné, le moustachu un ex-lieutenaut de spahis, poussa un effroyable juron.

— C'est X..., j'en suis sûr... le misérable, il faut que je le trouve.

— Partons, dit le barbu.

Et ils s'élancèrent comme une trombe à la recherche de X...

Le sieur X... ne m'inspirait qu'une médiocre commisération. Je devinai une séduction accomplie à la faveur de relations amicales avec la famille. Les frères étaient partis ; mon but rempli, je me préoccupai beaucoup moins du reste. J'envoyai la mère à la recherche d'une layette et je restai seul avec la servante qui me parut être de moitié dans la confidence.

Une demi-heure après, on pouvait recommencer le mot de Charles X, il y avait un petit français de plus. La mère et l'enfant se portaient bien. Je procédais dans une pièce voisine aux premiers soins que réclamait cet enfant de l'amour, tout à coup je vis apparaître par la porte entre-bâillée, le profil d'une figure longue, blême et effarée. — Je sentis que cette tête appartenait au séducteur, il jeta autour de la chambre un regard timide, qui en sonda tous les recoins en un instant. Il n'était pas prévenu de l'événement et cependant il n'en parut pas surpris ; il savait à quoi s'en tenir sur l'hydropisie et ses suites, peut-être un de ces zéphirs amoureux qui sont chargés de transporter sur leurs ailes le pollen des fleurs, lui avait-il porté à travers l'espace les premiers vagissements de son fils.

Le jeune homme blême fit deux pas en avant, son œil d'un bleu pâle et terne s'arrêta sur moi, je compris qu'il avait peur et qu'au moindre mouvement il disparaîtrait au plus vite. Il est des gens que malgré soi, à la première vue, on compare à quelque chose : ce jeune Lovelace, qui ressemblait à un pierrot mal désenfariné, devint pour moi le sujet d'une comparaison fort triviale. J'en demande pardon au lecteur, mais je ne trouvais pas autre chose ; il me fit l'effet d'un lapin vidé.

— Entrez, Monsieur, lui dis-je, je crois que vous n'êtes pas de trop ici, et que vous êtes pour quelque chose dans ce qui s'y passe.

— Hélas, oui ! Monsieur, mais je vous assure...

— Quoi ?

— Que ce n'est pas ma faute...

— Parbleu ! c'est la mienne peut-être ? Enfin, ce qui est fait est fait ; voilà un enfant qui a besoin d'un père, j'aime à croire que vous remplirez votre devoir en galant homme.

— Oh ! Monsieur, c'est bien mon intention.

— L'enfer est pavé d'intentions excellentes ; à votre place pour qu'on n'en doute pas, je m'exécuterais sur-le-champ.

— Comment faire aujourd'hui ? Il est trop tard, la mairie est fermée.

— On n'a pas besoin de tant de cérémonies pour reconnaître son enfant, si vos intentions sont bonnes. Asseyez-vous là, prenez une plume, et écrivez ce que je vais vous dicter.

— Dictez.

— Je déclare être le père de l'enfant du sexe masculin que mademoiselle Z... a mis au monde aujourd'hui, 5 mars 1860. — Très bien, signez maintenant ; cela suffit. Embrassez votre fils, embrassez la mère, et courez, sans vous arrêter, au chemin de fer le plus voisin.

— Pourquoi cela ?

— Parce que les frères sont à vos trousses, et si le barbu à l'air furieux, le moustachu me semble exaspéré.

— Les frères le savent !!! (de pâle il devint vert) alors je suis perdu !

— Le fait est que la situation est tendue. C'est un motif pour ne plus perdre de temps ; partez.

— Je n'ai plus de jambes, docteur.

— Eh ! eh ! Voilà le quart d'heure de Rabelais qui va sonner ; il faut solder la carte à payer du sentiment.— Eh ! eh ! jeune gandin, vous vous introduisez dans une famille d'honnêtes gens, vous sédui-

sez une jeune fille bien élevée, histoire de passer le temps, et vous croyez que l'accident n'aura pas de suites ! Pardieu ! la chose serait commode, vous n'avez donc jamais vu les drames de l'Ambigu ! Vous ne savez donc pas qu'il faut toujours à la fin des pièces que la vertu triomphe. Eh ! eh ! si je ne me trompe, la vertu ce n'est pas ici le gandin, vous avez deux remords, l'un barbu et l'autre moustachu qui courent après vous pour vous faire un mauvais parti, car ils vous massacreront, mon jeune monsieur. Je me connais en physionomie, et les deux frères ont la mine de gens qui vont tuer quelqu'un : au fait pourquoi se gêneraient-ils? Que voulez-vous qu'on fasse à des gens qui tuent l'homme qui a tué l'honneur de leur sœur? Eh ! eh! eh! vous avez en ce moment une drôle de figure, et si les autres gandins, vos amis, pouvaient vous voir, ils seraient, pour quelque temps au moins, dégoutés de courir la fillette, autrement que pour le bon motif.

— Ah ! Monsieur, je vous en supplie, aidez-moi à sortir de ce mauvais pas.

— Il n'y a qu'un moyen, je vous l'ai indiqué, c'était le chemin de fer, mais vous avez perdu vos jambes, je ne puis cependant pas vous emporter sur mon dos. Eh ! eh ! eh !

— Mais j'épouserai, j'épouserai, tout de suite si on veut.

— Il est un peu tard pour épouser tout de suite, la mairie est fermée, comme vous disiez tout à l'heure, et j'avoue que je n'ai pas qualité pour remplacer monsieur le maire et ses adjoints.

— Si je m'y engageais par écrit !

— C'est une idée, je ne sais trop ce que vaudra votre engagement, mais enfin ce sera toujours mieux que rien.

Il ajouta sur le papier qu'il venait de signer : Et je m'engage à épouser la demoiselle Z... aussitôt que les formalités nécessaires seront remplies.

Il était temps, des pas rapides se firent entendre dans l'escalier, la retraite était coupée. Je me préparai à sauver au moins une des oreilles du Lovelace. Lorsque la porte s'ouvrit, il avait disparu. L'agitation d'un rideau m'indiqua dans quel terrier il avait cherché un gîte. Les frères jetèrent un regard de colère sur l'enfant.

— Nous ne l'avons pas trouvé, mais il viendra ici bien sûr, nous le prendrons à la souricière, et nos comptes seront réglés en famille.

— Quand vous l'aurez tué, pensez-vous qu'il épousera votre sœur ?

— Lui épouser ! allons donc.

— Qui sait ?

— Quand on veut épouser, on n'agit pas comme un gredin; on parle à la famille.

— Tenez, lui dis-je, en lui tendant le papier, s'il ne parle pas, il écrit. Lisez.

— A tout péché miséricorde, dit la mère qui rentrait avec la layette.

Ils passèrent dans la chambre de la jeune mère que je n'avais point voulu rendre témoin de ces péripéties dramatiques.

— Docteur, me dit le moustachu, c'est vous qui avez arrangé cela, je vous en remercie pour ma sœur. X... vous doit un beau cierge, car si je l'avais rencontré, je l'éventrais comme un lapin.

Ma comparaison me revint donc à l'esprit, et je me pris à rire. J'avais grand appétit et je partis retrouver mon potage, en songeant que Lovelace était tombé sur une Clarisse beaucoup plus rusée que lui. X... m'attendait dans la rue ; il me remercia avec effusion.

— Jeune homme, la leçon a été rude, racontez-là à vos amis pour qu'ils en profitent. — Et ne placez jamais votre fils dans les zouaves; s'il ressemble à son père, il ne ferait pas son chemin dans cette partie-là.

Un mois après, je recevais une lettre qui m'annonçait le mariage de M. X. avec mademoiselle Z. »

Voici maintenant une autre histoire non moins désopilante et que l'on pourrait intituler : *Une scie de salle de garde :*

« Les internes ne sont pas toujours au mieux avec la bureaucratie hospitalière, et les conflits qui surviennent sont des événements pour la salle de garde. Il y a quelques années, l'hôpital de la Pitié avait pour directeur un brave homme très jaloux de son autorité et fort disposé à faire courber sous sa plume de comptable le front audacieux de l'internat. Un beau matin, qu'il avait mal dormi, il proclama un ordre du jour, par lequel il défendait aux internes de l'hôpital de recevoir d'urgence aucun malade, à moins d'établir sur le bulletin d'entrée le diagnostic *précis* de la maladie.

Grand émoi dans la salle de garde : on tonne, on vocifère même contre cette grotesque prétention qui obligeait les internes à porter un diagnostic précis, lorsque les chefs de service, eux-mêmes, étaient souvent embarrassés pour le faire — quand ils en venaient à bout. On tint conseil, et un d'entre eux, P..., qui professe aujourd'hui avec succès la syphiliologie, émit l'avis de protester contre l'ordre directorial, en portant, dans tous les cas, un diagnostic

extravagant et uniforme. — A partir de ce moment, tous les malades admis d'urgence furent déclarés *anencéphales!* (1)

Le brave directeur, qui lisait avec soin tous les bulletins d'admission, se félicitait sincèrement et disait en se rengorgeant :

— Voilà ce que c'est que d'exiger de l'exactitude de ces messieurs ! ils recevaient des anencéphales, sans s'en douter ; ils étiquetaient leurs malades : fluxion de poitrine, rhumatisme, etc., et les malades entraient sans qu'on reconnût la maladie. Quel progrès j'imprime à la science ! ! !

Mais bientôt l'autocrate fut saisi d'effroi.

Toujours des anencéphales, c'est une épouvantable épidémie qui sévit avec rage sur la capitale.

Il convoqua ses plumitifs subalternes et leur ordonna de prendre les mesures hygiéniques les plus sévères afin d'échapper, eux et leurs petits, au fléau destructeur.

L'épidémie suivait son cours et les anencéphales continuaient à envahir les registres de l'hôpital, lorsqu'un statisticien eut besoin de les compulser pour établir les rapports qui existent entre l'anévrysme de l'artère centrale de la rétine et les fractures du péroné. Tout statisticien qu'il était, il fut frappé de lire sur les registres :

Philippe Courtois, tailleur de pierres, 65 ans, anencéphale.

Marie Pregnard, blanchisseuse, 42 ans, anencéphale.

Il en compta cent trente. Le statisticien effaré n'avait jamais vu une collection d'anencéphales aussi âgés ; il courut chez le directeur et eut avec lui une conférence qui plongea ce dernier dans une rage épouvantable, il se sentit mystifié et bondit jusqu'à la rue Neuve-Notre-Dame, d'où un orage administratif fondit sur la tête coupable de l'interne qui s'en moqua.

A partir de ce moment, les internes purent, comme par le passé, poser des diagnostics *ad libitum*.

Le directeur plein de rancune de ce tour pendable, voulut prendre sa revanche, et, par un nouvel ordre du jour, il interdit les autopsies à l'hôpital. — Nouveau conciliabule à la salle de garde, nouvelle décision : dès ce moment, tous les bulletins de décès portèrent : *soupçons d'empoisonnement*. Or, en pareil cas, l'autopsie est de rigueur et doit se faire en présence du directeur, d'un commissaire de police et d'un médecin étranger à l'hôpital.

L'infortuné directeur passait son existence dans la salle des

(1) Ce qui signifie privé de cerveau et de moelle épinière. — Je n'ai pas besoin de dire que ce vice de conformation ne s'observe que chez des fœtus monstrueux, qui n'ont pas la prétention de continuer à vivre après leur naissance. (J.)

morts. A peine l'aurore aux doigts de rose avait-elle ouvert les portes de l'Orient, qu'un interne se pendait à sa sonnette et lui criait : « Monsieur le directeur, nous avons à faire une autopsie avec soupçons d'empoisonnement ». A peine était-il dans sa salle à manger, qu'un autre interne réclamait sa présence pour une nouvelle autopsie, toujours avec soupçons d'empoisonnement ; le commissaire, qui partageait ses tribulations, envoyait au diable l'hôpital et la direction, et ne voulait plus se déranger, car, bien entendu, on ne trouvait jamais aucune trace d'empoisonnement.

Encore un mois de ce régime et on aurait pu faire l'autopsie du directeur, mort des suites... de tous ces empoisonnements.

Il fit à sa santé le sacrifice de son entêtement bureaucratique, et les autopsies, comme les diagnostics, se firent désormais *ad libitum*.

Écoutez cette critique gouailleuse sur un confrère irlandais :

Nous empruntons à un journal médical les principes obstétricaux qui suivent. Nous commençons par déclarer qu'ils ne sont point dus à feu le célèbre M. de la Palice, ni à aucun de ses descendants ; ils sont la propriété (garantie par les traités internationaux) de M. M'Clintock de Dublin. Je copie :

« La clinique d'accouchements diffère tellement des autres cliniques, que je crois de mon devoir de vous indiquer comment vous devez vous y comporter. »

Il paraît qu'en Irlande, dans les autres cliniques, l'usage exige qu'on se livre à des excentricités très décolletées. C'est un renseignement que je suis heureux de transmettre à nos compatriotes disposés à visiter *the green Ireland*, car, s'ils affectaient une tenue pleine de réserve et de convenance, autre part que dans la clinique d'accouchements, ils pourraient s'exposer à être flanqués à la porte par M. M'Clintock.

Nous engageons donc nos confrères, désireux de se trouver à la hauteur des circonstances, à prendre quelques leçons de *cancan* et de débraillé avant de traverser la Manche.

« Je le fais d'autant plus volontiers que les préceptes que je vais formuler pourront et devront vous guider encore, quand, sortis de cette école, vous vous livrerez à la pratique *civile*. »

De sorte qu'il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de la conduite à tenir dans la pratique des accouchements *civils ;* quant aux accouchements militaires, l'auteur en fera probablement l'objet d'un chapitre à part.

« N'oubliez jamais que vous avez à faire au sexe le plus faible. »

Évidemment, dans la pratique civile, on ne pourra pas s'y tromper, et le médecin qui prendrait, en pareil cas. sa cliente pour un homme, ferait preuve d'un esprit d'observation vraiment trop superficiel, et on ne saurait trop lui recommander de mettre ces jours-là des lunettes.

« Comme tous les autres malades, la femme a droit à votre humanité et à votre bienveillance. »

Si le professeur admet que tous les autres malades ont droit à l'humanité et à la bienveillance, la recommandation est inutile, à moins cependant qu'il n'ait parmi ses élèves un certain nombre de Hottentots, de Hurons et d'Iroquois.

« Mais ce n'est pas assez, vous devez être prévenants et *retenus.* »

Comment ! monsieur, vous êtes obligé en pareil cas de prêcher la retenue à vos élèves ! vraiment j'en frissonne : ce sont des cipayes capables de tout ?

« Il arrive parfois que provoquée par l'intensité de ses douleurs, la femme en travail laisse échapper des reproches. »

Ah ! monsieur, si elle ne laissait jamais rien échapper de plus désagréable, il n'y aurait que des compliments à lui faire.

« N'entreprenez jamais un accouchement sans vous être, au préalable, lavé soigneusement les mains. »

Tous les goûts sont dans la nature, il y a des gens qui préfèrent se les laver après ; M. M'Clintock n'est point de cet avis, il a peut-être des raisons qu'il ne fait pas connaître pour ne se les laver que dans les grandes occasions et en cas d'absolue nécessité, car il semble ne pas le faire après s'être exposé au contact des choses fâcheuses que la main du médecin est exposée à subir ; ce qui le prouve, c'est qu'il dit : « Je vous fais cette recommandation parce que les faits ont démontré que la fièvre puerpérale peut être produite par l'inoculation de parcelles purulentes provenant d'ulcères, d'abcès, et transportées par les doigts de l'accoucheur. »

Il est clair que s'il se lavait les mains après avoir touché des ulcères, des abcès, etc., il les aurait propres lorsqu'il aurait un accouchement à faire.

Drôle de clinique ! Singulier professeur !

Au tour d'un praticien chartrain :

Certains professeurs officiels *in partibus* font parfois leurs cours (lorsqu'ils n'ont rien de mieux à faire). Un esprit superficiel pourrait en conclure que si les professeurs, qui sont payés pour faire des

cours, en font peu, les professeurs particuliers, qui ne reçoivent rien pour cela. n'en font pas du tout.

Ce serait une erreur capitale; les professeurs sont d'autant plus zélés qu'ils sont moins rétribués. En voici la preuve :

M. le docteur Salmon, praticien fort instruit de Chartres, ayant appris que la chaire d'accouchements de la Faculté ne retentissait pas tous les jours de la parole du maître, résolut de venir en aide à l'enseignement officiel. Ce digne confrère s'empressa de prendre le chemin de fer et de venir à Paris, deux fois par semaine, faire une leçon sur les accouchements; puis comme il est médecin de l'hôpital de Chartres, sa leçon faite, il retourne dans cette patrie de l'aristocratie des pâtés. Total, 144 kilom. par leçon, 288 par semaine et 14,400 kilom. par an. Supposons qu'il fasse son cours seulement pendant cinquante ans, nous arrivons à un total de 720,000 kilom. vingt fois le tour de la terre !

Voilà la route que la science peut faire parcourir à un professeur zélé.

On dira peut-être : Pourquoi M. Salmon ne fait-il pas son cours à Chartres au lieu de le faire à Paris ? il économiserait 14,000 kilom. par an.

Le professeur chartrain ne doute pas du zèle de ses auditeurs de Paris; cependant il craindrait peut-être d'être indiscret en les obligeant à faire 88 lieues par semaine pour venir l'entendre dans son pays; de plus, il a compris que les vrais talents ont besoin de se faire consacrer à Paris.

Voilà certainement les seules raisons qui l'entraînent vers la capitale, car, à la rigueur, il pourrait bien rassembler à Chartres un auditoire aussi compacte que celui de certains professeurs du Jardin des Plantes, qui font leur cours, d'un bout à l'autre de l'année, devant deux personnes (y compris leur secrétaire et leur préparateur). Et lorsqu'on voit des professeurs très savants, si on les juge d'après les traitements qu'ils touchent, se contenter d'un auditoire aussi exigu, il n'y a pas de raison pour qu'un professeur de province se montre plus difficile.

De plus, le vil appât du gain ne saurait être son mobile, car il est peu probable que, résidant à Chartres, on vienne le chercher de Paris pour les accouchements pressés; à moins que ses clientes ne se soient d'abord formellement engagées à l'attendre. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que féliciter, et très sincèrement, M. Salmon du zèle qui lui fait exécuter de pareils voyages.

Ah ! grand Dieu ! si nos professeurs étaient forcés de parcourir

144 kilomètres pour faire une leçon, je crois qu'on pourrait bien mettre en location les amphithéâtres de la Faculté.

L'accoucheur Jean-Anne Depaul (1811-1882) avait de lui-même la plus haute estime. Il est vrai que sur son mérite personnel il n'y avait qu'une voix, en comptant la sienne. A l'hôpital, il pontifiait et savait donner une importance extrême aux faits les plus vulgaires. C'était ce que Voltaire appelle un grand compositeur de riens pesant gravement des œufs de mouche dans des balances

Fig. 113. — J.-A. Depaul.

de toiles d'araignée. Quelques fidèles s'accordaient à vanter son esprit, sans doute pour donner raison à l'adage : faites-vous rare et l'on vous aimera. L'esprit, il l'avait fort étroit, routinier, terre à terre, enveloppé du voile clérical. Comme il convient à un tocologue bien pensant, sa parole était douce, émolliente, onctueuse dans la conversation; mais dans la discussion, le naturel prenait le dessus et il devenait acerbe, dédaigneux, parfois même arrogant avec son adversaire. On avait d'ailleurs beau jeu avec ce matamore de carton. Aussi fut-il criblé de plus de coups d'épingle que ne l'est la pelote d'une couturière.

Dans les épigrammes à son adresse, nous n'avons que l'embarras du choix. On trouvera ailleurs (1) la fable le Requin et l'Accoucheur, improvisée en réponse à la réclame colossale que lui fit le *Figaro*, à propos des couches de la comtesse d'Eu (2).

Voici d'autres traits ; on y vise surtout son style lourd et incorrect, sa parole épaisse et filandreuse. On sait, en effet, que comme écrivain et comme orateur, il s'est montré de première force à rassembler « des mots ennuyés de se trouver ensemble », disait Fontenelle ; il filait, filait ses phrases comme le ver à soie son cocon, en laissant le milieu vide. Ainsi, dans son premier article des *Archives de tocologie*, revue obstétricale qu'il fit paraître dès que Pajot eut fondé les *Annales de gynécologie*, Depaul avait employé 132 fois, en quatre pages, les mots *qui* et *que*; ce galimatias *double* inspira au docteur Topja, les réflexions suivantes, sorte de poésie imitative :

Qui que tu sois, quoique l'on pense,
Pourquoi que tu romps le silence,
Dis-moi pour que, pour qui, pourquoi
Que tu n'écris qu'en iroquoi.

Te tenant coi, grand Tocologue,
Pour quiconque qui craint pour soi,
Pourquoi que t'aurais pas la vogue
Quoi qu'en restant dans ton coin coi.

En voici une autre du même cru.

Depaul avait eu, un jour, la malheureuse idée de reprocher à Bousquet, en pleine Académie de médecine, de trop sacrifier le fond à la forme, d'avoir le style trop fleuri. Ce à quoi Bousquet répondit, avec malice, qu'il n'était pas donné à tout le monde d'être *lourd*, *long* et *plat*. Topja, déjà cité, qui assistait à cette curieuse séance, improvisa le quatrain suivant :

Vous l'avez bien jaugé du premier coup,
Monsieur Bousquet, je vous donne la pomme :
Lourd, *long* et *plat* à la fois, c'est beaucoup !
Mais Buffon dit que le style, c'est l'homme.

(1) V. Les *Accouchements à la cour*.

(2) Le panégyriste de Depaul a oublié de constater que l'enfant mis au monde par son héros eut un bras paralysé, sans doute par suite de la compression de la clavicule ou des doigts de l'accoucheur, sur les nerfs qui se rendent au membre supérieur.

Les qualités oratoires négatives de Depaul lui attirèrent cette autre épigramme :

Depaul, grand maître de pathos,
Avec un embarras comique,
Un jour, commença par ces mots
Certaine leçon de clinique :
— Je conçois, Messieurs, je conçois,
Je conçois... — Poursuivez donc, Maître !
Après avoir conçu trois fois,
Vous accoucherez bien peut-être.

Laissons-lui maintenant la parole, pour raconter un incident de sa vie, qui dépeindra mieux que nous ne pourrions le faire l'impertinence de son caractère. Voici ce qu'il raconte dans la *Gazette des hôpitaux :*

« Il y a vingt-cinq ou vingt-six ans, appelé auprès d'une jeune femme du monde, j'arrivai sans forceps ; le travail se faisait naturellement, et tout semblait indiquer que les choses se passeraient le plus heureusement du monde, lorsque tout à coup survinrent des attaques d'éclampsie. La dilatation du col était complète, la tête était contre le périnée, et le travail était tellement avancé que, si j'avais eu un forceps, l'accouchement eût été de suite terminé.

« J'étais fort anxieux, lorsque je me rappelai avoir vu, en montant l'escalier de la maison, une plaque de médecin accoucheur. J'écrivis aussitôt quelques mots sur ma carte de visite et priai le mari de la faire porter par l'un des domestiques chez mon confrère, lui demandant de vouloir bien me prêter son forceps.

« C'était la nuit ; d'un caractère grincheux, mon confrère se lève et répond en grognant qu'il ne le prêtera pas, qu'on en abuse beaucoup trop ; puis, se ravisant, il déclare vouloir s'assurer par lui-même si l'instrument était réellement nécessaire. C'est ainsi qu'il descend vêtu d'une simple robe de chambre, sans le moindre pantalon. Son intrusion forcée dans la maison ne laisse pas que de me surprendre ; je lui demande son instrument, il me le refuse, déclarant hautement qu'il jugera par lui-même de l'utilité de son emploi. Je le supplie—j'étais jeune alors dans la pratique ; —il refuse de plus belle. Alors, le sang méridional l'emportant devant une pareille conduite, je me précipite sur l'instrument qu'il tenait sous son bras, je lui arrache son forceps et fais mettre brusquement cet homme à la porte par le mari et par les domestiques.

« La pauvre femme, pendant ce temps, était dans le coma ; j'appli-

quai rapidement le forceps ; l'enfant vint parfaitement, la femme était sauvée ; deux petites attaques d'éclampsie eurent encore lieu, mais sans importance.

« Devant les gens de la maison indignés de la conduite de mon confrère, je demandai une feuille de papier, et, voulant que la leçon que je lui avais donnée fut complète, je lui écrivis que je lui renvoyais son forceps, avec 50 francs pour prix de sa location. Ledit confrère reçut et accepta l'argent sans mot dire, et depuis je n'en entendis jamais parler. »

Notre bouillant accoucheur n'aurait-il pas évité cette bataille pour un forceps, s'il était allé lui-même demander l'instrument au confrère récalcitrant ; l'envoi d'un domestique était au moins blessant. Déjà étant étudiant, il avait ces mêmes allures tranchantes et ce travers n'a fait que croître avec le temps. Voici, entre autres exemples, une preuve de son manque d'égards confraternels. Un jour à la salle de garde de la clinique, il était question entre lui et Pajot, tous deux internes de Paul Dubois, du traitement de l'éclampsie des femmes en couches par la saignée ; Depaul s'en déclarait partisan ; Pajot lui dit qu'il pariait cinq cents francs que jamais une saignée, même de 1,000 ou 1,500 grammes, n'arrêtera net une attaque de cette terrible maladie.

— Je ne suis pas assez riche pour tenir ce pari, répondit dédaigneusement Depaul, qui, sans dix mille livres de rentes, laissées par un oncle généreux, serait resté dans le commerce du madapolam.

— Eh bien, reprit Pajot qui était pauvre, je parie tout l'esprit du concierge de la clinique contre le vôtre.

La brouille entre les deux confrères date de ce jour. Déjà naturellement opposés de caractère, d'opinions et de talent, ils restèrent irréconciliables.

Nous devons cependant rendre justice à Depaul et lui reconnaître un mérite ; il savait être conséquent avec lui-même et mettre sa conduite d'accord avec ses idées orthodoxes. Ainsi dans une couche laborieuse, il ne manquait jamais de faire passer le goupillon avant le forceps et de pratiquer le baptême intra-utérin, ce qui lui valut la mésaventure suivante : après avoir pratiqué la crâniotomie sur l'enfant d'une femme atteinte de rétrécissement du bassin, il réveilla la patiente, plongée dans le sommeil anesthésique, et lui dit :

— Nous avons été obligé de sacrifier votre enfant, mais vous pouvez être tranquille ; nous l'avons baptisé, son âme est sauvée.

— Qu'est-ce que ça me fait, répond la mère, je suis juive !

Il est vrai qu'en se rangeant du côté de ceux qui refusaient naguère la sépulture à toute femme morte en état de grossesse, il s'attirait les bonnes grâces du noble faubourg, au point que les vidames du quartier lui donnaient leur voix pour les représenter au Conseil municipal. Cependant, malgré les hautes protestations du clergé et de la noblesse, il resta sur le carreau aux élections suivantes, ce qui procura à l'impitoyable Topja une occasion de composer cette nouvelle épigramme :

Au bas d'un portrait de médecin.

Conseiller dégommé, professeur accablant,
Chéri des hommes noirs que Jules Ferry crosse...
Ne vous étonnez pas s'il est peu ressemblant.
Il n'est pas fait d'après la bosse.

Ce dernier mot fait allusion à une tumeur que Depaul avait au côté droit de la figure (1) et qui, à la longue, devait mettre ses jours en danger, s'il n'avait succombé accidentellement à une pneumonie, pendant ses vacances à Morlaas, son pays natal. Ce défaut de plastique explique pourquoi ses photographies le représentent le plus souvent de profil, vu de gauche (fig. 113).

Ajoutons quelques traits complémentaires à ce portrait qui, bien qu'un peu chargé, est, dans le fond, très ressemblant. Le Dr De Soyre, son collaborateur dévoué, est obligé, lui-même, de le reconnaître peu parlementaire dans la discussion ; il dépeint son esprit routinier en avouant qu'il était peu partisan des méthodes nouvelles. « Il eut à lutter, écrit son panégyriste, contre son maître, Paul Dubois, qui voulait déjà isoler les malades ; il accepta, il est vrai, cette pratique à la fin de sa carrière, de même qu'il employa les antiseptiques, mais avec parcimonie et comme à regret. »

Malgré d'habiles réticences, le jugement du Dr Belgiosus est presque aussi sévère que le nôtre : « M. Depaul n'a pas, sur sa photographie du moins, une mine qui respire la santé : figure pâle

(1) Dans une étude sur l'étroitesse des orifices utérins, le professeur Pajot raconte, avec sa malice habituelle, une bévue de son collègue Depaul, qu'il désigne par une discrète allusion à sa tumeur : « Ce ne serait pas une occasion, écrit-il, pour imiter cet accoucheur qui, ne trouvant d'orifice pendant le travail, ni avec l'index, ni avec le speculum, négligea d'introduire la main entière ou d'utiliser sa *loupe*, et concluant à l'absence d'une sortie pour le fœtus, fit une ouverture avec le bistouri, ce dont la femme mourut nécessairement. L'orifice était derrière le pubis ! »

et ridée, yeux creux mais brillant d'un feu sombre qui indique la ténacité, un critique méchant aurait dit la rancune. Notre regretté maître Trousseau a dit en pleine séance académique que M. Depaul avait l'ongle acéré et la dent bonne. Quoi qu'il en soit, il paraît que, sous cette apparence débile, il cache une virile constitution avec l'ardeur d'une seconde jeunesse... Tant mieux pour lui !!! il fera attendre plus longtemps ceux qui ambitionnent sa clinique.

« M. Depaul est le rival de M. Pajot. Il a tort, car, outre l'aménité du caractère de Pajot, jamais Depaul ne trouvera un collègue qui, comme Pajot, renonce presque volontairement à la clientèle, alors qu'il pourrait profiter de sa position pour faire à Depaul une rude concurrence. Aussi ce dernier, se reposant sur les goûts nautiques de son collègue, soigne sa tenue... les jours de dimanche ; en semaine, on comprend que les exigences d'une nombreuse clientèle et la douce quiétude dans laquelle il vit, à l'égard de celui qui pourrait si facilement le supplanter, lui fasse négliger les soins de sa chevelure qui prend alors des teintes blanc jaunâtre ; son domestique, qui sans doute est alternativement valet de chambre et cocher, comme celui de maître Jacque, oublie souvent de lustrer son chapeau ; mais bast, c'est le coup de fion de l'homme de science qui s'oublie matériellement pour ne penser qu'à ses occupations intellectuelles.

« Quant à ses productions scientifiques, son livre sur l'auscultation obstétricale n'est que sa thèse inaugurale, publiée en 1838 et amplifiée. C'est son meilleur titre de gloire et il y aurait injustice à lui refuser cette gloire, malgré les exagérations de sa découverte et les longueurs qui invitent le lecteur au sommeil. M. Depaul n'est pas écrivain, il le sait et n'abuse pas du public médical... Malheureusement, s'il n'est pas écrivain, il est encore moins orateur ; ses leçons, de l'aveu même de ses plus fervents adeptes, se traînent languissantes ; il se répète et émaille sa diction de quelques productions qu'on est plus habitué à rencontrer dans d'autres endroits qu'à la Faculté. Un cas curieux se présente-t-il inopinément un jour de clinique ? il est rare que le professeur ne remette pas sa leçon au surlendemain, afin de la bien préparer. Il a raison en cela, car si l'auditeur, qui n'a pas d'examen à passer, ne peut suivre un mois durant les leçons préparées par le maître, comment en supporterait-il l'improvisation pendant tout une heure ?

« Il est fâcheux que son opposition, sur le terrain de la controverse médicale, ne se soit pas exercée avec plus de discernement.

Ainsi il a combattu la compression de l'aorte, aujourd'hui admise dans les grandes hémorragies après l'accouchement ; la transfusion du sang, opération ultime qui, dans des cas analogues, n'a pas encore permis un jugement définitif, mais qui cependant méritait un encouragement. On sait aujourd'hui ce qui en est de la variole et du vaccin, que M. Depaul soutint longtemps être un seul et même virus.

« En résumé, qu'est-ce que la science possède de lui ? ses travaux sur l'auscultation, la modification heureuse qu'il a introduite dans le céphalotribe et ses longues et stériles discussions académiques. Dans tout cela, pas un mouvement scientifique, rien qui mérite une distinction. Pourquoi alors poser aux vitrines, entre les contemporains illustres et les cocottes célèbres ? »

Avant d'en finir avec Depaul, relevons une bonne note à son actif. En Allemagne, on fait usage du *lait artificiel* imaginé par Liebig. Ce produit est composé de lait de vache, de farine de malt, de farine de blé, d'eau et de bicarbonate de potasse ; son inventeur le préconise comme succédané du lait de femme, pour les nourrissons, après l'avoir expérimenté avec succès sur deux de ses enfants. Mais l'Académie de médecine de Paris fut moins heureuse dans ses essais ; elle nourrit exclusivement de ce produit trois nouveau-nés qui succombèrent ; aussi repoussa-t-elle, à l'unanimité, l'usage du lait artificiel, sur les conclusions du rapport fait par Depaul, qui avait fait les expériences à la Clinique. Ricord, qui présidait alors cette séance, improvisa le quatrain suivant :

De son lait, Liebig veut nourrir notre enfance ;
Il prétend réussir chez ses jeunes Teutons ;
Mais Depaul nous apprend que nos enfants de France
Se trouvent beaucoup mieux du bon lait de tétons.

Professeur pratique et méthodique par excellence, Pajot (1) savait exclure de ses leçons les superfluités théoriques et rendait agréables des sujets arides en les traitant sous une forme légère, sans toutefois que son enseignement perdit de sa valeur. Il ne faisait pas son cours, il le jouait. Il avait les attitudes, les intonations de voix, les jeux de physionomie de l'acteur ; de l'orateur, il avait le geste chaleureux et expressif ; du professeur enfin il conservait l'autorité persuasive (2). Il tenait de Gavroche et de

(1) Né le 18 déc. 1816.

(2) On peut lui appliquer ce qu'Orfila a dit de son maître A. Dubois : « Le talent du professeur ne le cédait en rien à celui de l'opérateur. Doué d'une élocution fa-

Mirabeau et puisait dans son esprit soudain, pittoresque, essentiellement gouailleur, des ressources inépuisables. Sachant que rien ne se fatigue autant que l'attention, pour la captiver, il semait ses cours d'anecdotes contées avec une verve endiablée sans qu'il négligeât toutefois d'en mettre en relief le côté pratique. Il avait de ces saillies qui provoquaient une explosion de rires et qui gravaient le précepte pour toujours dans l'esprit. Inutile d'ajouter qu'à l'heure de ses cours, l'amphithéâtre regorgeait d'élèves. Nous allons citer quelques-unes de ses boutades.

A propos des présentations transversales, avec issue du bras, qu'il faut bien se garder de couper : « On se gravera dans l'esprit, disait-il ces paroles qui, sous une forme plaisante, tracent aux praticiens le précepte le plus judicieux et le plus salutaire : *Tu me tends la main pour me demander une rente viagère, mais tu ne l'auras pas !* » Il ajoutait : « Dans les présentations de l'épaule, on n'a pas le droit de couper le bras que quand il faut couper le cou ».

Et cette autre recommandation : « Quand un enfant vient de naître, disait-il, mettez-le bien vue, sur une table, et jamais sur une chaise ! Dans ces moments-là, tout le monde perd la tête. On court, on va, on vient, on se heurte, on se bouscule ; la sage-femme est tout à la mère ; le père sanglote en criant : *Ma pauvre amie, ma pauvre amie !* La belle-mère se trouve mal, elle se laisse tomber sur une chaise..., vous pouvez être certain que c'est celle sur laquelle on a déposé l'enfant ».

Au sujet du toucher, il ne manquait pas de rappeler, d'après Celse, que les Romains le pratiquaient en introduisant les deux mains à la fois, et de s'exclamer ironiquement : « Voilà qui donne une haute idée de la grandeur des Romains.... et surtout des Romaines ! »

En parlant des diverses présentations, il faisait remarquer que celle des genoux est la plus rare, 2 sur 15 652 accouchements, selon la statistique de Mme La Chapelle : « Vous voyez, concluait-il, combien l'homme a de peine à se mettre à genoux ! »

Une autre fois, il émet cette pensée philosophique : « Enlevez l'ambition, que reste-t-il ? Quel est le plus souvent le mobile de nos actes ? La reproduction de l'espèce. On commence par Platon pour finir par Baudelocque. »

cile. Dubois captivait son auditoire par la simplicité de son langage à la fois aphoristique et clair, par l'évidence de ses démonstrations et par les ressources de son esprit. Jamais l'art d'exposer ne fut porté plus loin, et celui qui ne profitait pas de ses leçons devait renoncer à jamais à l'étude de la médecine ».

Autre reflexion non moins judicieuse : « Beaucoup d'hommes se préoccupent de ce qu'ils seront après leur mort. Il n'y a en réalité pas de problème plus simple que celui-là. Dans cent ans, vous serez ce que vous étiez il y a cent ans. N'être pas encore ou n'être plus, c'est le même état. On entre dans la vie et on en sort sans le savoir. Il n'est pas plus possible de sentir quand on naît et quand on meurt que de distinguer le moment précis ou l'on s'endort. »

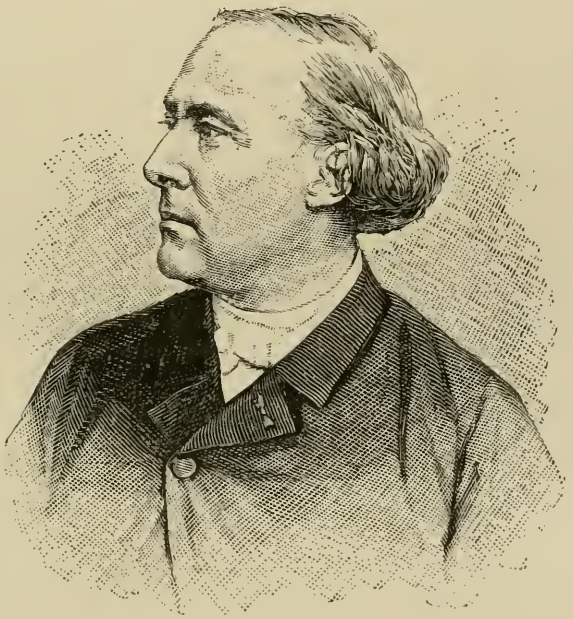

Fig. 114. — Pajot.

A propos de notre entrée dans le monde, il dit : « L'homme naît entre l'urine et les excréments... Si Dieu a fait l'homme à son image, il a bien mal placé son moule. »

Et cette autre saillie sur un collègue, qui exerce maintenant chez Pluton et était loin d'avoir le physique de l'Antinoüs ; cet accoucheur prétendait opérer la rotation de la tête avec l'index : « Parbleu, observa Pajot, il est si laid ! il ne fera jamais tourner que la tête des fœtus. »

Pajot excellait à établir des axiomes faciles à retenir, à composer des formules mnémoniques comme celles-ci :

Qui fait mal touche mal ;

La force en obstétrique doit être contenue et continue ;
Pour faire un bon accoucheur, il faut science et patience (1).
Pour la délivrance, il faut tendre et attendre ;
Patiente et patience seront toujours deux termes difficilement conciliables ;
Dans les cas obscurs, le temps est le meilleur moyen de diagnostic ;
On ne doit intervenir dans les rétentions de placenta que quand ça saigne ou que ça pue.

Et cette pittoresque comparaison pour expliquer la déchirure du périnée : « La déchirure hyménale, c'est le coup de ciseau que donne le commis de nouveautés avant de déchirer une étoffe : la traction suffit ensuite pour compléter la division. »

En montrant le crochet et le perforateur dissimulé dans la manche du forceps, il disait : « Le constructeur a placé là ce crochet et cette pointe pour vous indiquer qu'il ne faut jamais vous en servir. »

Enfin, qui ne connaît son ingénieuse et laconique formule pour l'application du forceps : *Branche gauche, de la main gauche, à gauche et la première ; tout doit être gauche... sauf l'accoucheur !*

Il ne fait pas qu'enseigner les règles de l'obstétrique, il les met aussi en pratique ; ainsi il se marie un premier avril ; il quitte ses invités à minuit, et le premier janvier suivant, à minuit vingt, il recevait sa fille à son entrée dans le monde : les neuf mois réglementaires, minute pour minute ; une telle rectitude ne peut se rencontrer que chez les accoucheurs.

Quant à son physique, il a été souvent dépeint ; nous cédons pour un instant la plume à des peintres plus habiles que nous : « Sa tenue est toujours irréprochable, écrit Joulin, cravaté de blanc, rasé de frais, habillé de noir, le tout porté avec un *chic* spécial qui ne sent pas plus le médecin culotte que le garçon de café. Qu'est-ce qu'un médecin culotte ? va dire le lecteur. C'est lui répondrons-nous, un médecin qui porte stéréotypé sur toute sa personne le mot qu'un des héros de La Fontaine portait sur son chapeau :

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau. »

(1) Il se plaisait à rappeler la réflexion de Boyer : « En accouchement, disait ce chirurgien, il ne faut que de la patience, encore de la patience et du beurre » ; il voulait dire du cérat.

Horace Blanchon en a fait un portrait moins original, mais plus complet : « La très intéressante figure du docteur Pajot, écrit-il, ne revêt tout son caractère ni de face ni de trois quarts, et jamais assurément peintre ni photographe ne tenterait de le portraiturer autrement qu'en profil. Vue ainsi, sa tête est vraiment superbe : il porte beau, le nez en l'air, les blancs cheveux étirés en arrière, dégarnissant les tempes, empanachant la nuque ; l'arête finement dessinée du front, du nez, de la lèvre imberbe et du menton glabre, semble faite pour la médaille ou le bas-relief ; avec ses favoris courts, campés droits au-devant de l'oreille, sa cravate blanche à l'ancienne mode, sa redingote à longs pans, boutonnée au milieu sur un seul rang, il donne, à première vue, l'impression d'un clergyman prêcheur ; mais la malice aiguë de son sourire et la gaillardise de son sourire détrompent vite quiconque l'observe attentivement. »

Sa belle prestance, ses allures dégagées, sa physionomie intelligente, sa figure ouverte et sympathique indiquent un caractère franc et loyal, qui dit ce qu'il pense et pense bien ce qu'il dit. Il aime la vérité, et il l'aime en amant de la nature, parce qu'elle est toute nue. Il se plaît à appeler les choses par leur nom, sans mettre de sourdine à ses expressions : il nomme un chat un chat, X. un escobar, Y. un ramolli et Z. un idiot. Nous en citerons bientôt des preuves.

Contraste singulier, cette nature pétulante, vive, prime-sautière, avait une passion, d'ordinaire dévolue aux gens calmes, aux natures apathiques — la pêche à la ligne ! ou du moins, soyons exact, la *pêche à soutenir*, ce qui est plus intelligent et lui a permis de prendre, en quinze jours, vingt-six poissons pesant ensemble soixante-deux livres. Il faisait l'admiration des habitués des rives de la Seine, qui le considéraient comme le pêcheur ayant pris le plus de poisson de tout Paris. Pour satisfaire cette passion, il allait passer les nuits dans un batelet amarré sous les arches du pont Marie. Entre temps, il était souvent dérangé de ses occupations aquatiques par la visite inattendue de quelque couturière qui, lasse des infidélités de son Anatole, venait faire le plongeon dans ses parages. Il a opéré ainsi dix-sept sauvetages, et, en sa qualité de médecin, pouvant donner des soins immédiats à ces désespérées il a été assez heureux pour en rappeler seize à la vie. Une seule fois, sa vie a été réellement en danger : c'était un soir, vers dix heures, qu'il repêcha jusqu'à quatre fois un malade atteint de fièvre chaude qui s'était échappé de l'Hôtel-Dieu. Pajot a donc bien mé-

rité le surnom de « terre-neuve de la Faculté », que Tardieu lui donna.

Depuis une vingtaine d'années, la pêche et les sauvetages ont fait place à une autre passion : la peinture. Il cultive surtout le paysage, et plusieurs de ses toiles valent mieux que beaucoup de celles que nous subissons aux salons annuels ; il se contente, lui, d'exposer ses œuvres sur les murailles de sa maison de campagne près de Nemours.

Son intérieur à Paris ressemble plutôt à celui d'un artiste qu'à celui d'une célébrité médicale : il y règne un beau désordre, qui, on le sait, est un effet de l'art. Son salon d'attente est des plus curieux ; au milieu d'une foule de bibelots hétérogènes et de bronzes provenant de la généreuse reconnaissance de clientes satisfaites des soins du maître, nous avons remarqué sur une console, entre une babouche ottomane et un groupe représentant un troupier consolant une bonne d'enfant dans une position intéressante, un morceau de pierre sculpté en forme de livre fermé, sur lequel est gravée l'inscription suivante :

Le Temps et les Tyrans ont construit la Bastille,
Les François en un jour l'ont détruite en famille

Le 14 juillet 1789.

Cette pierre provient du cachot du comte de Lorge ; présentée à l'Assemblée nationale par le sieur Curtius, le 19 novembre 1790.

A côté d'un joli buste en bronze de Mirabeau, se trouve un éclat d'obus sur lequel Pajot a écrit : *Offert par le roi de Prusse dans mon cabinet, dans la nuit du 9 au 10 janvier 1871.* Puis au-dessous, de la même main : *Il a fallu arriver jusqu'en 1880 pour trouver un imbécile qui, ayant lu la mention ci-dessus, s'est imaginé que ce morceau d'obus était un cadeau de Guillaume et a écrit dessus : « C'est honteux ! », sans signer naturellement.*

Parmi ses traits d'esprit à l'emporte-pièce, nous n'avons que l'embarras du choix.

Quand Pajot postulait à l'Académie, où il ne s'est pas représenté depuis son échec, il faisait les visites traditionnelles ; arrivé chez Petit, celui-ci lui dit d'un air impertinent :

— Qui êtes-vous ? Qu'avez-vous fait ? Je n'ai jamais entendu parler de vous. Pajot ? Connais pas.

— Mon Dieu, Monsieur, excusez-moi, reprit Pajot en se retirant, on m'avait dit que vous étiez de l'Académie.

Un autre immortel, un pharmacien, l'accueillit en ces termes :

— Certes, bien cher Monsieur, vous avez tous les titres ; mais, comment voulez-vous que je vous donne ma voix ? voici trois ans que je dine tous les huit jours chez votre concurrent...

— Je repasserai quand vous aurez digéré, répondit Pajot en s'inclinant.

Ne sortons pas du sanctuaire de la routine. Dans son éloge académique sur Pariset, Bousquet disait que ce maître, inimitable en l'art de bien dire, aurait eu bien plus d'autorité s'il avait eu moins d'esprit. Pajot, qui assistait à la séance, bondit à cette énormité et improvisa ce quatrain, qu'on se passa de mains en mains :

Esprit, autorité, s'excluent en médecine !
Ombre de Pariset, est-ce la vérité ?
Du séjour des esprits tu réponds, j'imagine,
Que celui qui l'a dit est une autorité.

Une autre fois, l'académicien C... était traité de « revenant » par un critique. Pajot prit sa bonne plume de Tolède et releva aussitôt le mot :

La critique lui fit injure
C..., dans le rôle qu'il prit
D'un revenant n'eut pas l'allure,
Un revenant... c'est un esprit !

Pendant un cours d'agrégation, il composa ces deux quatrains sur les microbistes, qui commençaient seulement alors à faire ronfler la peau d'âne de la réclame :

Élever des lapins, disait l'un des Quarante,
Produira mille écus récoltés tous les ans.
Le microbe est meilleur ; l'un de nous, qui s'en vante,
S'en fait un revenu de vingt-cinq mille francs.

Du même au même :

Un pasteur, par un coup de maître,
Sut mener les microbes paître.
Mais mort, Peter (1) et lui deviendront superflus,
Les microbes ne paîtront plus.

C'est surtout dans l'art de confectionner les épitaphes qu'il

(1) L'ennemi acharné des théories panspermistes.

excelle ; nous avons déjà cité celle de Velpeau. En voici quelques autres :

Celle de Lasègue, son ami, n'est pas méchante, mais dépeint assez bien le personnage :

Il parlait bien, écrivait bien.
Hélas ! ce n'était pas sa faute.
Il rappelait, par son maintien,
Le vieux major de table d'hôte.

Celle de Broca est courte :

Grand anthropologiste en fait de chirurgie
Et grand chirurgien en anthropologie.

La suivante est plus cruelle. Il s'agit d'un célèbre chimiste, qui avait tenu sur Pajot des propos blessants ; Pajot en exigea et obtint une rétractation publique ; mais il ne se contenta pas de cette satisfaction et ajouta celle de l'épitaphiser de la sorte :

Il combinait avec prudence,
Sous tout nouveau gouvernement,
L'acide de l'indépendance
Et l'alcali du dévoûment.

D'emplois, d'honneurs, toujours vorace,
Qand la mort vint à le saisir,
Passant, tu vois la seule place
Qu'il n'ait pas prise avec plaisir.

Entre temps, il lui avait déjà décoché ce quatrain :

L'École voulait un doyen.
Hélas ! on lui donne un chimiste ;
Ne trouvera-t-on pas moyen
De le changer pour un fumiste.

Les doyens ont toujours eu le privilège d'exercer sa verve satirique. Voici l'épitaphe qu'il composa sur Rayer ; celui-ci ne garda le décanat que quelques jours, mais Pajot ne lui pardonnait pas d'avoir été imposé par le gouvernement :

Ci-gît un doyen d'École,
Pour son embonpoint cité,
Brillant moins par sa parole
Que par la capacité.

Bien qu'il eût l'âme civile,
Ses sentiments étaient bons
Envers les sergents de ville
Et le dernier des Bourbons.

Flatteur d'un haut personnage,
Il sut, sans difficulté,
Des cours prendre le langage,
Mais pas à la Faculté (1).

Mu par sa vanité folle,
Il vit le chemin plus court
De passer par notre École,
Pour entrer au Luxembourg.

Sénateur à l'agonie,
Il eut la distinction
Du brevet de baronnie
Avec l'extrême-onction.

Du décanat les fatigues
L'avaient conduit presque au port.
Il fut un jour sans intrigues
Et le soir... il était mort.

Lorsque parut son *Traité des maladies des reins,* Pajot écrivit :

L'intrigue et la platitude
Font courber l'homme coup sur coup.
Or, si des maux de reins il a fait une étude
C'est qu'il en avait eu beaucoup.

Sur un autre doyen :

Ci-gît qui des doyens fut le parfait modèle,
Et de la Faculté le plus solide appui ;
En demandant, tout haut, qu'on fît beaucoup pour elle,
Il sut, en parlant bas, obtenir tout pour lui.

Sur son successeur :

Ci-gît notre meilleur doyen
Il promit tout et ne tint rien.

(1) On créa pour lui une chaire qu'il n'occupa jamais.

Variante :

Ci-gît notre doyen prodignant la promesse.
De n'en tenir aucune il en connaissait l'art,
Mais nul autant que lui ne sut, avec adresse,
Sans entr'ouvrir le BEC, vider l'assiette au LARD.

Républicain et libre penseur, il déteste les partisans du trône et de l'autel, et ne manque jamais l'occasion de le leur prouver. Aussi tarabuste-t-il de la belle façon ses collègues cléricaux. On trouvera plus haut les pointes dont il cribla Depaul. Voici l'épitaphe du tocologue bien pensant B...

Ci-gît amateur de réclame
Qui le jour où la mort le prit
Crut sincèrement rendre l'âme
Mais ne rendit jamais l'esprit.

Celle de X... fils est implacable :

Ci-gît un clérical de l'espèce vipère
N'ayant qu'à se presser le crâne pour siffler,
Côtoyant la limite où l'on se fait gifler.
Pour seul talent, il eut d'être fils de son père.
Vivant, il enrageait de son obscurité,
Aussi fit-il graver sur son dernier asile
Ses trois noms comme appel à la célébrité :
Calino, Tartuffe et Basile !

Le doux et bienveillant syphiliographe L... eut un jour la malheureuse idée de s'essayer dans le genre de Pajot et lui adressa cette épitaphe à l'eau de rose :

Ci-gît un grand pécheur dans l'éternel repos.
Quand il ne trouvait pas son butin dans la Seine,
Il allait le guetter et le prendre sans peine
Au bord de l'Utérus, dans le fleuve Amnios.

Si Coste inventa l'art de la pisciculture,
Pajot trouva celui de la puériculture,
Et bien qu'il ne soit plus, grâce à ses instruments (1),
Nous le voyons encor fabriquer des enfants.

(1) Allusion à son fécondateur artificiel (fig. 115).

Pajot riposta par ce coup de boutoir :

Sous ce marbre repose un homme
Ayant des droits certains à l'immortalité.
Fondu comme il l'était avec Monsieur Prudhomme
Dans le moule éternel de la banalité.

Et lorsque de Ricord la brillante parole
Démontrait — et pendant quarante ans il le fit —
Qu'il fallait de l'esprit pour guérir la vérole
L... prouvait que le mercure suffit.

Les quatrains qui suivent sont plus anodins, sans toutefois être dépourvus de sel.

Quand Rayer donna sa démission de doyen, en 1864, Tardieu le remplaça et sa nomination fut accueillie avec enthousiasme par les élèves et les professeurs ; Pajot célébra cet événement par ce quatrain bien connu :

Duruy trouve le seul remède
Qui peut sauver ce docte lieu :
C'est d'appeler le ciel en aide
En invoquant un peu Tard-Dieu !

A propos de la présentation à l'Institut de Civiale, le lithotriteur distingué, et de Guérin, l'habile orthopédiste, Pajot écrivit :

Sans vouloir préjuger le sort de la bataille,
Civiale et Guérin ont la chance, en effet,
De prendre tous les deux l'Institut par la taille
Puisque l'un sait la faire et l'autre la refait.

Après la nomination de Civiale :

Lui, Civiale, a mis le pied à l'étrier
Sans moisir dans les antichambres.
Il ne pouvait faillir à passer le premier
Par le canal de tous ses membres.

Enfin l'épitaphe inévitable :

De Civiale au cimetière,
Où la mort vient de l'envoyer,
La tombe n'aura pas de pierre
Il sortirait pour la broyer.

Les candidats aux examens lui fournissent, souvent à leurs dépens, l'occasion d'exercer son esprit railleur.

Il adressait, un jour, raconte le Dr Labarthe, à une élève sage-femme la question suivante :

— Comment ferez-vous pour extraire le placenta ?

— Je tirerai sur le cordon.

— Et après ?

— Dam !... je tirerai sur le cordon.

— Bien. Mais si rien ne vient ?

— Je tirerai plus fort sur le cordon.

— Mais, Madame, votre concierge en ferait autant ».

A un candidat du sexe masculin il posait cette autre question :

« Monsieur, si au début de l'accouchement il se produit une hémorragie grave, que ferez-vous ?

— Je prendrai de la charpie.

— Et combien en prendrez-vous ?

— Mais... gros comme le poing.

— Plein votre chapeau ! Monsieur ! plein votre chapeau ! Vous m'entendez bien : plein votre chapeau ! »

Voici encore un écho d'examen :

Le professeur Pajot. — Lorsque vous allez rendre visite à une femme que vous avec accouchée la veille, quelle est la première question que vous devez lui poser ?

Le candidat. — Je lui demande comment elle a passé la nuit, si elle a eu de la fièvre, une hémorragie, comment l'enfant s'est comporté !...

Le professeur. — Non, Monsieur, ce n'est pas cela.

Le chœur des auditeurs, *par derrière*. — Psit, psit, psit...

Le candidat, *subitement inspiré*. — J'y suis, il faut lui demander si elle a uriné.

Le professeur. — Pour une vessie vulgaire, contentez-vous de lui demander si elle a pissé... Et, si la réponse est négative, Monsieur, que ferez-vous ?

Le candidat. — Je pratiquerai le cathétérisme, ou bien je donnerai des diurétiques.

Le professeur. — Il y a des femmes qui n'aiment pas à être sondées, et les diurétiques sont trop longs à agir.

Le candidat. — Il ne me restera plus qu'à attendre.

Le professeur. — Vous n'avez donc jamais vu, au Luxem-

bourg, les nourrices écarter les jambes de leur poupon et les provoquer à vider leur vessie en faisant psit, psit... Ne savez-vous pas que certaines femmes ne peuvent pas entendre couler l'eau d'un robinet, sans avoir un peu d'incontinence d'urine. Eh bien ! versez de l'eau dans un bassin métallique, auprès du lit de la femme en couche, et vous obtiendrez le résultat désiré. J'ai usé du procédé hier encore, il n'a pas produit d'effet sur la malade ; mais, ne vous hâtez pas de triompher, car sa mère et sa garde ont été obligées de changer de linge.

« Pas plus tôt qu'hier, dit Bianchon, dans une société savante, on discutait, le plus gravement du monde, ce sujet délicat : « Est-on en droit, oui ou non, au moyen du chloroforme, d'éviter à la femme les douleurs de l'enfantement ? » Savez-vous comment Pajot a tranché la question ?... Il a tendu à ses collègues la quatrième page d'un journal politique, où s'étalait une réclame de dentiste : *Extraction avec douleur : 5 francs ; sans douleur : 20 francs.* Ce n'est peut-être pas très rigoureux comme conclusion scientifique, mais en tant que malice, c'est excellent, avouez-le.

Quand Pajot discute, son principe est fort simple : respecter les gens... respectables, ne jamais respecter les opinions. Il ne provoque jamais une polémique, mais à la moindre attaque, il riposte avec la dernière énergie, et il est rare qu'il ne pourfende son adversaire, en mettant les rieurs de son côté ; somme toute, il est, comme l'animal du proverbe, si méchant que, quand on l'attaque, il se défend. Pajot a du reste conscience de sa force et nous l'avons souvent entendu dire : « Si j'en savais un qui se défend mieux que moi, je me battrais avec lui ». On sait qu'il fut une des plus fines lames de Paris, mais il n'abusa jamais de sa supériorité aux armes et se contenta de terrasser ses adversaires avec le fil de sa langue.

Nous remplirions un volume, si nous voulions reproduire toutes ses réparties spirituelles. Le sage doit savoir se borner ; d'ailleurs on reconnaîtra, dans le courant de ce volume, d'autres saillies de sa facture.

L'aphorisme de Buffon, *le style c'est l'homme*, pris au sens vulgaire, s'applique parfaitement à Pajot. On y reconnaît toutes ses qualités : de l'esprit, du brio, de la concision, de la logique et une franchise à toute épreuve. On en jugera par les extraits suivants tirés de ses travaux.

Commençons par cette vérité : « Voulez-vous faire dire des sottises à un homme d'esprit, faites-le parler médecine pendant cinq minutes ».

Avec quelle netteté et quel bonheur d'expression il explique la susceptibilité de certains utérus qui chassent leur contenu avant terme, si la femme vient à lever brusquement les bras ou seulement à respirer la fumée d'une chandelle mal éteinte, tandis que d'autres conservent leur fardeau jusqu'à la fin de la grossesse, malgré les chocs les plus violents, comme une chute du haut de plusieurs étages. « Il en est de la tolérance, je dirais, si je l'osais, du caractère de l'utérus comme de celui de la femme qui le porte. Il est, en effet, des femmes d'une douceur, d'une affabilité, d'une patience telles que nous ne savons mieux les comparer qu'à des anges, bien que les anges nous soient peu connus ; au contraire, il en est d'autres revêches, acariâtres, irascibles. Eh bien ! il est aussi des matrices vives, sensibles à l'excès, qui se révoltent à la moindre excitation ; et d'autres, au contraire, qui sont passives, patientes, molles, torpides, sans ressort, pour ainsi dire ».

Écoutez ces critiques mordantes contre la demi-anesthésie dans les accouchements : « Accoucher avec le chloroforme est pour les femmes synonyme de *sans douleur*. Or, accoucher *sans douleur*, c'est le rêve ! En accouchant aujourd'hui, le bien ne vient plus en dormant, mais en promettant de faire dormir les autres... La prétendue demi-anesthésie, le *chloroforme à la reine* (1), comme l'appellent ironiquement les grands praticiens anglais, est une pratique aussi inutile qu'inoffensive ; elle n'a rien de sérieux ni de scientifique. Elle pourra prendre place à côté des moyens dilatoires propres à agir sur l'imagination des femmes et faire gagner du temps, quand, dans un accouchement naturel, il n'est pas besoin d'autre chose. Le chloroforme à la reine, à la mode aujourd'hui, est destiné à supplanter la potion des anciens (sa confection demandait plusieurs heures), les médailles, les neuvaines, les eaux miraculeuses, la plume d'aigle à la cuisse et la graisse de vipère sur le ventre... Les feuilles littéraires et politiques peuvent s'extasier devant de pareilles facéties, mais les accoucheurs qui savent leur métier jugent ces prodiges à leur valeur. Être émerveillé de l'absence d'accidents entre les mains des accoucheurs à chloroforme, c'est rester confondu de ne point être ivre-mort en buvant de l'eau rougie... L'irrésistible mirage du *sans douleur*, ne disparaîtra

(1) Ce procédé a été ainsi appelé par ce qu'il a été appliqué, pour la première fois, le 7 avril 1853, sur la reine Victoria. Il consiste à faire respirer le chloroforme seulement au moment des douleurs ; et les accoucheurs qui se prêtent à cette comédie, prétendent obtenir une *demi-anesthésie* suffisante pour diminuer l'intensité de ces douleurs et les rendre très supportables.

même pas devant la réalité. On fera entendre aux femmes qu'elles eussent souffert bien davantage sans la demi-anesthésie. Le chloroforme sera, pour les accouchées, comme la Providence qu'il faut toujours remercier quand on s'est fracturé une jambe. On aurait pu se les casser toutes les deux ». Il conclut par ce dilemme : « Ou bien *anesthésie* et *alors danger,* ou bien *pas de danger, mais alors simulacre d'anesthésie, parodie*, façon de faire prendre patience, amusement des femmes et tranquillité des parents ! »

Comme preuve à l'appui de l'influence de certaines pratiques religieuses ou profanes sur l'imagination, si malléable des femmes en couches, il cite cette anecdote : « J'accouchai, il y a une quinzaine d'années, une primipare, petite fille d'une douairière de 75 ans. Cette dame âgée, femme à grands airs, aussi noble que sèche et aussi sèche qu'impertinente, fait rare, — car les vieilles familles sont, en général, d'une grande politesse avec nous autres, croquants, vilains, mais utiles, — cette respectable personne assistait à l'accouchement.

« L'expulsion avait marché très lentement, à travers un vagin étroit et rigide ; le périnée et la vulve résistaient. Les contractures bonnes mais espacées, décourageaient un peu la jeune dame.

— Mon cher (c'était la première fois qu'elle me voyait), me dit la douairière, une de mes amies possède une médaille bénite pour faire accoucher toutes les femmes ; voulez-vous que je l'aille chercher ?

— Comment donc, Madame, lui répondis-je avec déférence, mais trop heureux de ce secours inespéré.

« La voiture partit et une demi-heure après, dès qu'on annonça le retour de la noble aïeule, je fis avaler à la jeune femme 25 centigrammes d'ergot, préparés d'avance.

« La médaille fut placée sur la poitrine de la patiente et vingt minutes après, l'accouchement était terminé.

« Pendant une heure, la douairière nous étourdit de la soudaineté de ce miracle, et, la tête sous le couteau, elle eût proclamé les vertus du talisman. Il a dû servir beaucoup depuis. Peut-être pas toujours avec un succès aussi prodigieux ».

Il ne ménage pas non plus la vérité aux accoucheurs qui ont la manie d'inventer des instruments plus ou moins inutiles : « Depuis trente ans, le nombre d'instruments inutiles a toujours été croissant, de la ventouse tire-tête de Simpson, cette erreur d'un homme éminent, jusqu'aux douzaines de déformation du forceps, léniceps, rétroceps, tire-forceps, etc. Jamais par ce siècle

de mécanique, les femmes et les fœtus n'ont été autant mécanisés.

« Et tous ces inventeurs ont des succès. Vous voyez, nous disent-ils, mon instrument a fait ses preuves : j'accouche les femmes ; voilà de la vraie méthode expérimentale, et sur le vivant ; ce sont des faits.

« Zoïle, qu'avez-vous à répondre ?

« Zoïle répondra : Lorsqu'une méthode ou un instrument nouveau n'ont pas le sens commun pour les hommes du métier, comme le vrai peut ne pas être vraisemblable, il faut que la méthode ou l'instrument réussissent *quelquefois*, quand les autres ne réussissent *jamais ;* qu'ils réussissent *plus souvent*, quand les anciens réussissent *quelquefois ;* qu'ils réussissent *toujours*, quand les nôtres réussissent le *plus souvent*, et tout cela dans des cas et des conditions analogues, et surtout sans plus de risques et de dangers présents et consécutifs. »

Voilà de la saine critique et elle n'est pas inspirée par une impuissance d'invention qui lui ferait jalouser les découvertes des autres, car lui-même est l'auteur d'instruments et de procédés aussi simples qu'ingénieux. Nous ne signalerons que son procédé d'embryotomie à l'aide d'un simple fouet, qui lui permet de scier un fœtus en vingt secondes. Rien de moins compliqué que son fécondateur artificiel (fig. 115).

Il est, en outre, l'auteur de la méthode synthétique dans l'art obstétrical, comme Solayres avait été celui de la méthode analytique. « Il n'y a réellement, démontre-t-il, qu'un seul mécanisme d'accouchement, quelles que soient la présentation et la position ». C'est lui aussi qui, le premier, établit sur des bases solides les lois de l'*accommodation*, dont il devint ensuite le vulgarisateur enthousiaste.

Pour l'opération césarienne, ses principes sont très catégoriques : « C'est, pense-t-il, une inspiration de sauvage qui coupe l'arbre pour avoir le fruit... Préméditer l'opération césarienne, c'est préparer un assassinat scientifique et quelquefois un fœticide » (1). Sa conduite dans cette opération, comme pour les autres, s'inspire de ce sage précepte : *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on fît aux vôtres.* « Nous demander de ne point hésiter à appliquer aux nôtres et à nous-mêmes le trai-

(1) Moreau rangeait aussi l'opération césarienne et l'ovariotomie dans les attributions des exécuteurs des hautes œuvres. Mais aujourd'hui, on obtient de nombreux succès, grâce aux antiseptiques et à la méthode de Porro, qui consiste a faire suivre l'opération césarienne de l'ablation de l'utérus et de ses annexes.

tement que nous prescrivons, voilà le droit de l'humanité. Reconnaître ce droit et nous instruire toujours, voilà notre devoir ». On ne peut pas penser et agir plus honnêtement.

En thérapeutique, d'après ce qui précède, on peut prévoir qu'il possède un scepticisme raisonnable et qu'il apporte la plus grande circonspection dans ses jugements. Il ne se fait aucune illusion sur le succès des bonnes séries. Écoutez-le plutôt : « Suppléant de P. Dubois à la clinique, dans une épidémie qui atteignit *quarante* et quelques femmes, en l'espace de deux à trois mois, toutes furent guéries, *pendant* que je leur donnais des soins, et par un traitement dans lequel entrait, en partie déjà, l'alcool, bien avant

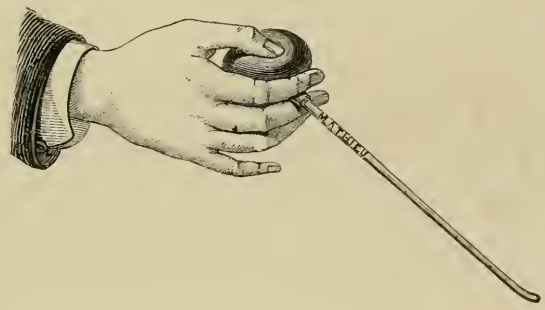

Fig. 115. — Fécondateur Pajot.

qu'il fit la fortune que l'on sait. Dix mois plus tard, une nouvelle épidémie, qui dura plus longtemps, envahit les salles d'accouchées. Une *cinquantaine* de femmes furent atteintes. Le médecin, les infirmières, les soins étaient les mêmes. Comme précédemment, une prime fut promise à l'infirmière en chef par chaque grande malade sauvée ; ces malheureuses furent soignées comme si chacune d'elles eût possédé vingt-cinq mille francs de rente, ainsi que dans la première épidémie d'ailleurs. Cette fois, les appointements du suppléant (150 francs par mois, dans ce temps-là, sauf votre respect) ne furent point entamés, *toutes* succombèrent plus tôt ou plus tard, à ce point que j'allai trouver le directeur de l'Assistance publique, pour lui demander qu'on fermât l'hôpital ! La confiance dans l'excellent traitement n'y résista pas. Après la première épidémie (pourquoi ne pas le dire, puisque c'est vrai ?), cette série de succès avait inspiré au propriétaire de ma personne une certaine estime pour ses talents. Après la seconde,

il fallut bien s'avouer qu'on s'était considérablement surfait soi-même ».

Terminons ces citations par le récit humoristique d'une fécondation ignorée : « A la fin de mon agrégation, il y a vingt-trois ans environ, on m'annonce, à six heures du matin, qu'une personne est là qui veut absolument me parler, qu'elle attendra mon lever.

« Devant une si grande insistance, je m'habille en hâte et je reçois.

« Je vois une dame d'une trentaine d'années, vêtue de noir, grande, brune, figure pâle, fatiguée, un sac de nuit à la main.

— Monsieur, me dit-elle, je viens d'un pays très éloigné. J'ai passé la nuit en chemin de fer et je repars dans une heure. J'ai fait ce voyage pour vous adresser une question. Le médecin de mon pays a été votre élève, voilà comment je sais votre nom et votre adresse.

— Mais, madame, lui dis-je, pourquoi n'avoir pas fait cette question à votre médecin ?

— Vous allez voir que je ne le pouvais pas. *Il ne faut pas que je sois enceinte.* Une femme peut-elle le devenir sans rapports, *sans contact avec un homme ?*

— Entendons-nous, madame, qu'appelez-vous sans contact ?

— Voici les faits : En revenant chez moi d'un château des environs, en calèche, avec un homme que j'aime et qui m'aime, mais auquel je ne dois pas appartenir, supposez tout, sauf le contact. Une grossesse serait-elle possible dans ces conditions ?

— Enfin, lui dis-je, madame, tout ouvrage est précédé d'une préface, d'un avant-propos ou d'une introduction ; y a-t-il eu une préface ?

— Tout, excepté cela.

— Ce serait un bien grand hasard, cela n'est pas probable ; laissez-moi vous examiner.

« Ses règles n'avaient jamais manqué ; elles manquaient depuis trois mois. L'aréole avait bruni. Le palper atteignait le fond de l'utérus au-dessus du pubis. Au toucher, le segment inférieur était développé. La muqueuse du pourtour de l'orifice vulvaire molle et un peu gonflée. Nausées, vomissements, dégoûts, picotements des seins, enfin tous les signes d'une grossesse probable. Je lui dis ce que je pensais, la pressant encore de tout me révéler. Elle m'affirma, avec un air de sincérité indéniable, qu'elle avait dit toute la vérité et s'affaissa sur un siège. » Cette femme ignorait la réflexion originale du célèbre Louis, disant qu'il ne faut

pas plus de matière fécondante pour une conception que d'encre pour le point sur un i.

Dans un autre cas, le Dr Horteloup, médecin de l'Hôtel-Dieu, lui fit examiner une malade de son service, portant une tumeur que Pajot reconnut pour un utérus gravide de quatre mois environ. Malgré les dénégations de la jeune femme, qui affirmait qu'elle n'avait eu aucun rapport sexuel depuis au moins trois ans, Pajot n'hésita pas à dire :

— Si cette fille n'est pas enceinte, je consens à ce qu'on me coupe la tête.

Ce à quoi la fille répondit sans hésiter :

— Eh bien, monsieur, on vous la coupera, car c'est impossible et vous ne vous y connaissez pas.

Quatre mois et demi après l'examen, la fille accouchait naturellement. Seulement alors elle se souvint qu'en remontant un soir de la cave, un garçon de la maison l'avait suivie.

— Mais, disait-elle, je n'aurais jamais cru avoir crié trop tard !

« ... Ces observations, ajoute-t-il, me sont revenues à la mémoire quand j'ai eu à constater, par exception, des spermes de la richesse la plus extraordinaire. Si elles pouvaient le prévoir, combien les femmes se défieraient de ces mâles d'une si puissante opulence ! Au milieu d'une tranquillité complète, quelle stupéfaction pour elles en s'apercevant que les graines, jetées sur le seuil, ont pu s'introduire et fructifier dans la maison. Là est, en partie, le secret des grossesses avec intégrité de l'hymen ».

Avec tant d'esprit, Pajot a un travers.

Il croit aux décorations ; il est ambitieux de ces petits morceaux de soie dont les vétérinaires sont si heureux de nuancer leur boutonnière. Il voudrait, non le ruban rouge, puisqu'il l'a depuis trente ans, mais la rosette.

Maître, à votre berceau, comme à celui des princes chantés par Perrault, il est venu deux fées. L'une, la bonne, a dit : « Toi, tu seras le plus ingénieux homme du monde et je veux que, mieux que personne, tu aiguises une épigramme et saches mordre les sots ». L'autre, la Carabosse, a dit à son tour : « Oui, mais les sots se vengeront. Car je veux que tu désires les honneurs qu'eux seuls sont en mesure de dispenser ; et, les plaques dont ils décorent les grands hommes, comme on décore les commissionnaires, ils te les refuseront, parce que. toute ta vie, tu les blesseras dans leur sottise ».

Que ne disposons-nous de la baguette qui dompte ceux qui distribuent rosettes, cordons et crachats ! Vous n'attendriez pas

longtemps, cher maître ! En notre impuissance, permettez-nous, tout au moins, de vous rappeler une anecdote bien connue. Sponini avait la poitrine couverte d'insignes de tout genre ; cela ne se refuse pas aux musiciens. On lui fit observer que Mozart n'avait aucune décoration.

— Mozart, répondit-il avec esprit, pouvait s'en passer.

Votre cas est le même. Voyons, que vous importe le mauvais vouloir de tel bureaucrate, qui, prévenu par quelque médiocrité haineuse, vous aura préféré un « services exceptionnels » quelconque ? Seule, l'opinion des juges compétents doit vous tenir au cœur. Or, vous avez été, par eux, présenté DIX-HUIT fois pour le grade d'officier : par le doyen Wurtz, une fois ; par le doyen Vulpian, neuf fois ; par le doyen Béclard, huit fois. Et de pareils titres ne vous suffiraient pas ! N'y a-t-il pas, au contraire, quelque amusante originalité, à rester après tous vos services (1), après tous vos travaux (2), sur le même degré qu'un rond de cuir illustré par ses mérites calligraphiques ?

(1) ÉTAT DES SERVICES DU PROFESSEUR PAJOT

ENSEIGNEMENT

De 1842 à 1853, Professeur libre d'obstétrique.
En..... 1853, Professeur agrégé à la Faculté, au premier concours, à l'unanimité moins une voix.
De 1853 à 1862, Cours des sages-femmes à la Clinique.
Suppléance de M. le Professeur MOREAU pendant deux ans.
Suppléance de M. le Professeur P. DUBOIS pendant deux ans et demi.
En..... 1863, Professeur titulaire de la chaire d'accouchements, maladies des femmes et des nouveau-nés, nommé à l'unanimité, moins deux voix.
En..... 1883, Professeur de clinique obstétricale et de gynécologie à l'hôpital des cliniques de la Faculté, nommé à l'unanimité, moins une voix.

(2) TRAVAUX SCIENTIFIQUES ET PUBLICATIONS

Rédacteur pendant cinq ans à la *Gazette des Hôpitaux* (1842 à 1847).

Dans le grand *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales* : Articles « ACCOUCHEMENTS, PHÉNOMÈNES MÉCANIQUES, CHLOROFORME, CÉPHALOTRIPSIE ».

Le livre « TRAVAUX D'OBSTÉTRIQUE ET DE GYNÉCOLOGIE » résume en partie les publications du Professeur. La 2e édition est parue.

1° LOI GÉNÉRALE DU MÉCANISME DE TOUS LES ACCOUCHEMENTS, adoptée par les accoucheurs contemporains. — ACCOMMODATION.

2° CÉPHALOTRIPSIE RÉPÉTÉE SANS TRACTIONS, procédé pour accoucher les femmes dans les rétrécissements extrêmes.

(Huit succès sur dix bassins à opération césarienne.)

3° LOIS DE L'APPLICATION DU CHLOROFORME A L'OBSTÉTRIQUE.

4° LES DIFFICULTÉS DU DIAGNOSTIC DE LA GROSSESSE.

5° DÉMONSTRATION DE L'ERREUR DES MÉDECINS JUSQU A NOS JOURS, sur le rôle de l'homme dans la stérilité.

Stéphane Tarnier était, en 1868, d'après Joulin « un grand et beau garçon imberbe, qui, s'il n'avait pas les attributs de la toute-puissance au menton, les portait dans son cerveau ». Tarnier, en effet, possède de grandes qualités professorales et, malgré un vice de prononciation, peu accusé il est vrai, il sait être éloquent à ses heures.

Malheureusement ses multiples fonctions et sa trop nombreuse clientèle absorbent tous ses instants et l'empêchent d'achever rapidement son *Traité d'accouchements*, dont le premier fascicule parut en 1878. Ce sera, certes, l'accouchement le plus laborieux que Tarnier aura fait de sa vie.

Au début de sa carrière, moins absorbé par la clientèle, il lui fut facile de satisfaire MM. les éditeurs. Le Dr Labarthe (1) raconte ce qui suit, au sujet d'un mémoire que Tarnier composa, en 1858, sur la *fièvre puerpérale :* « Nouveau docteur, riche de science, mais pauvre d'argent, M. Tarnier ne pouvait faire imprimer son travail à ses frais. Il prit alors son manuscrit sous le bras et se mit à courir les éditeurs. Refusé avec empressement, mais, je dois le dire, avec toutes les formes, il allait enfin y renoncer, lorsqu'il se décida à entrer chez M. B..., éditeur bien connu. Comme ses confrères, M. B... reçut très poliment M. Tarnier, et après avoir parcouru son manuscrit :

— Monsieur, votre travail est bien, très bien même ; il faut publier cela. Nous l'éditerons... à vos frais ! ! !

— Monsieur, je ne puis à ces conditions...

— Mon Dieu, monsieur, j'en suis fâché.

6° Découverte des fausses routes vaginales absolument ignorées et confirmées depuis par nombre de confrères.

7° Pratique de l'embryotomie avec un simple fil de fouet (a suscité beaucoup d'incrédulité, admis partout aujourd'hui).

8° Des rétrécissements du bassin.

9° Des obstacles a la fécondation dans l'espèce humaine.

10° Une variété rare de spermatozoides chez l'homme.

11° Invention d'un grand nombre d'instruments, dont la pluplart sont entrés aujourd'hui dans la pratique : forceps brisés, céphalotribe, nouveau trocart, sondes utérines et vésicales aseptiques, curette à indicateur, porte-cordon, porte-caustiques utérins, pinces, cranio-clast, etc.

12° Nombreuses observations d'obstétrique et de gynécologie publiées dans les *Annales*, dont il est le principal fondateur.

13° Fondateur aussi et premier Président de la *Société d'obstétrique et de gynécologie de Paris.*

14° Application rigoureuse de la méthode antiseptique à l'*Hôpital d'accouchements et de gynécologie de la Faculté*, où cette méthode était inconnue.

(1) *Les médecins contemporains.*

— Cependant, ce n'est pas une mauvaise affaire, il traite une question à l'ordre du jour...

— C'est vrai, mais il y a déjà deux mémoires sur le même sujet qui vont paraître et qui sont annoncés... l'un de M. L... et l'autre de M. Tarnier...

— Mais, mon Dieu, mon cher monsieur, c'est moi qui suis M. Tarnier...

— Donnez-vous donc la peine de vous asseoir !...

Et le livre parut... Et vous devinez qui fit les frais de la publication. »

C'est dans ce travail que Tarnier démontre, le premier, la contagiosité de la fièvre puerpérale. Pour combattre plus sûrement cette maladie, il s'est improvisé architecte : d'après ses plans, on a construit à la Maternité des pavillons d'isolement ; de plus, il veille à l'application rigoureuse de la méthode aseptique : « Toute personne, dit-il, qui entre dans la salle d'accouchements, trouve, près de la porte, un lavabo, dans lequel elle doit se laver et se brosser les mains, avec le soin le plus minutieux. Il n'y a, à cet égard, aucune exception. Ensuite, elle passe à plusieurs reprises ses mains dans une solution de Van Swieten (solution de sublimé au millième). Les mains alors peuvent être considérées comme indemnes de tout agent d'infection ».

Tarnier est ainsi parvenu à chasser presque entièrement la fièvre puerpérale.

On voit que Tarnier est un esprit scrupuleux ; ce scrupule il le porte dans les inventions mécaniques, souvent fort ingénieuses, dont, sans cesse comme sans fatigue, il enrichit l'arsenal obstétrical (fig. 117 à 125). Mais, quand on parle de ses inventions, il est bon de spécifier quelle est l'édition ; beaucoup de ses instruments ressemblent à ce fameux couteau de Jeannot, dont on avait successivement remplacé la lame, puis le manche. Tarnier toujours polit et repolit. Ainsi son forceps à aiguille en est à sa cinquième ou sixième modification ; on ne reconnaît plus rien de l'instrument primitif.

Ce forceps est destiné à opérer des tractions suivant les axes du bassin ; il a donné lieu à une vive polémique entre Tarnier et Pajot. Ce dernier lui disait, avec son esprit habituel : « Je vous l'accorde, votre forceps n'a pas les défectuosités du forceps usuel. Il a les défauts contraires. Pas plus que l'autre, en tirant seulement sur les manches, il ne peut suivre l'axe mathématique. De plus, il est moins facile que l'autre à introduire pour un homme

supposé ignorant des directions. Maintenant pourrait-on accoucher des femmes avec votre instrument ? Autant qu'on voudra. On peut accoucher les femmes avec tout, même avec des pincettes, ce qui n'est pas une raison pour le tenter. Si l'on arrivait à fonder un prix, seulement d'un million, à l'auteur de vingt for-

Fig. 116. — Tarnier.

ceps différents, avec lesquels on accouchera des femmes, je me fais fort de le gagner. Par malheur, il me faudrait le partager entre les léniceps, rétroceps, latéroceps, antéroceps, postéroceps, rectoceps, curvoceps et les autres bétoceps que je pourrais imaginer moi aussi. »

Et il conclut : « Laissez-moi vous pousser un dernier argument contre votre forceps.

« La belle humeur est saine, si elle n'est pas savante. Elle

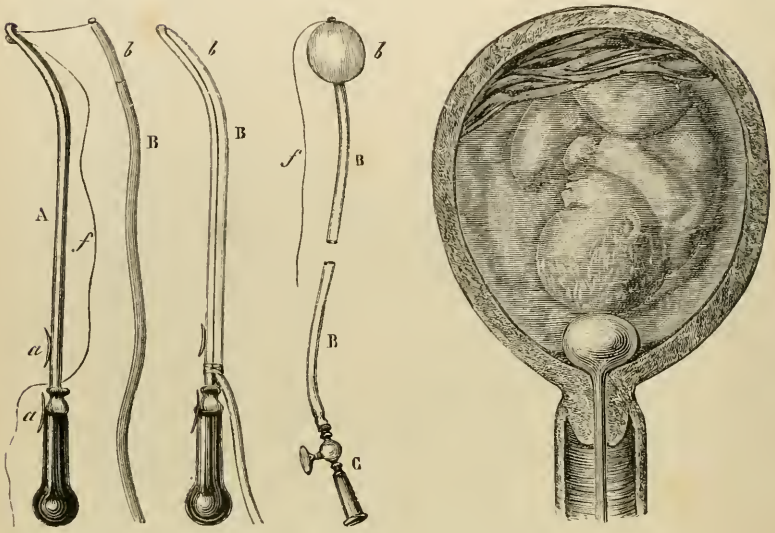

Fig. 117. — Dilatateur utérin de Tarnier.

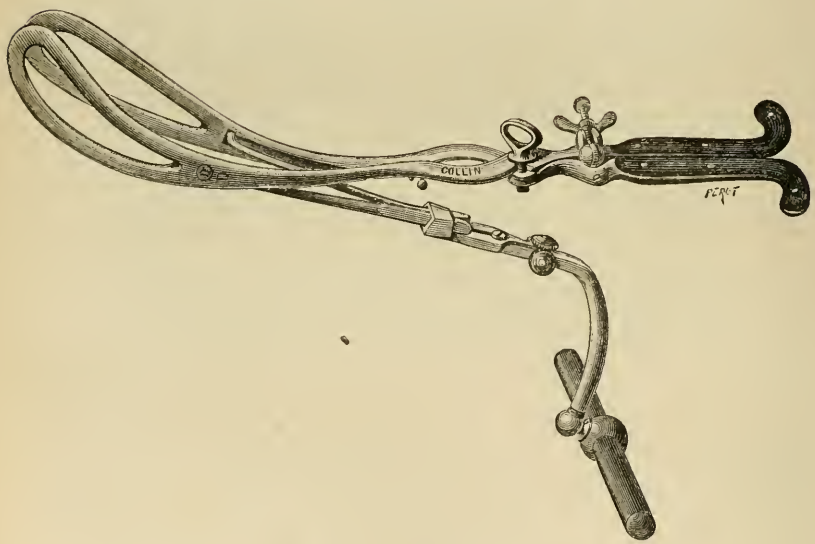

Fig. 118. — Forceps de Tarnier.

exclut toute idée de fiel. D'ailleurs le rire est bien français. L'âne, de tous les animaux est le seul toujours grave.

« Si vous vous en relevez !
« Je vous serre affectueusement la main ».
L'imagination infatigable de Tarnier lui a fait considérer les

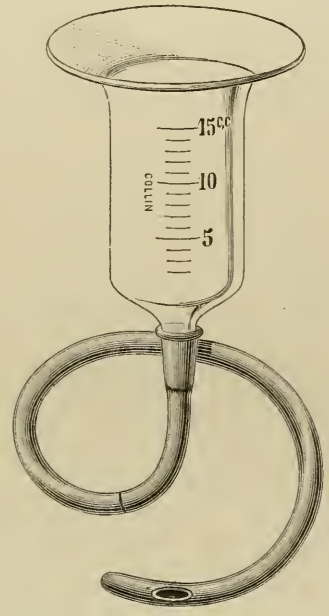

FIG. 124. — Appareil de Tarnier pour le gavage des nouveau-nés.

FIG. 125. — Couveuse de Tarnier.

enfants chétifs comme de véritables gallinacés ; il les gave, les élève dans des couveuses spéciales et opère ainsi de nombreuses résurrections.

Comme tout homme de valeur, Tarnier a rencontré beaucoup d'envieux sur son chemin ; ce qui justifie une fois de plus ce proverbe arabe : « On mesure la hauteur d'une tour à son ombre et le mérite des hommes au nombre des envieux ».

A. Pinard est un heureux mortel qui a dû naître coiffé. Tous les bonheurs et tous les honneurs lui sont échus en partage. La devise : *Aut Cesar aut nihil*, semble avoir été faite pour lui et rien que pour lui. Décoré en 1870, pendant le siège, il est aujourd'hui l'un des plus jeunes professeurs de la Faculté. Il a, avec Pajot, plus d'un point de ressemblance : même prestance, même faconde, même habileté opératoire et même tempérament professoral. Comme son maître, il montre une certaine originalité dans le choix des expressions : ainsi il fait du cancer un *cadavre chaud;* les fibres de l'utérus qui, après la délivrance, enserrent et compriment, en se rétractant, les sinus utérins, sont pour lui des milliers de ligatures vivantes ; la ligne blanche devient la ligne noire de la grossesse. De même que Pajot, il a l'esprit quelque peu frondeur et caustique ; ne vous fiez donc pas à son sourire : ce n'est pas le rire jovial de Rabelais, ni le rictus sarcastique de Méphisto, c'est le sourire railleur et dédaigneux de Voltaire.

Son principal mérite est d'avoir vulgarisé, avec sa méthode et sa clarté habituelles, les travaux de Matteï, de Wigand, de Doutrepont et de Flamant sur le palper abdominal (1). Il a acquis dans ce mode d'exploration une dextérité de main qui lui permet de faire les diagnostics les plus étonnants : une grossesse trigémellaire, par exemple. C'est un véritable virtuose du palper.

Bien que fervent adepte des découvertes modernes et propagateur enthousiaste des idées nouvelles, il n'a garde, à l'exemple de quelques tocologues en herbe, de traiter ses maîtres de « vieilles barbes » ou de « vieilles perruques ». Il professe, au contraire, pour eux la plus sincère admiration et le plus grand respect. Cependant, un léger nuage s'est élevé entre lui et Pajot, au sujet de la fondation d'une Société d'obstétrique, que celui-ci désirait ouvrir à tout praticien qui s'était occupé, même incidemment, de gynécologie ; Pinard voulait, avec Tarnier, réserver l'accès de la

(1) Vincent Malacarne, de l'Université de Pavie, considérait le palper comme la partie la plus essentielle de l'obstétrique, « *La esplorazione proposta come fondamento dell' arte obstetrica.* »

Société aux seuls accoucheurs dignes de ce nom ; il fut obligé de se séparer de son maître et refusa de faire partie de cette Société. *Inde iræ.* Mais quel est celui qui n'a pas un peu mordu le sein de sa nourrice ?

Budin joint la patience de la taupe à l'activité de la fourmi. C'est un véritable bénédictin qui fuit le monde et lui préfère son cabinet de travail. Quoique jeune dans la carrière, son bagage scientifique est déjà volumieux et renferme des travaux d'une

Fig. 126. — Pinard.

réelle valeur. Il tient la corde parmi les accoucheurs de la nouvelle génération et par son savoir et son érudition. Tarnier ne pouvait faire un meilleur choix, en se l'attachant comme collaborateur après la mort de Chantreuil.

Il ne cherche pas à briller mais à convaincre ; Budin n'est certainement pas de l'école de Bridoison qui mettait la fo-orme avant

tout ; il est essentiellement positif, raisonne et réfléchit mûrement ce qu'il entreprend ; il ne *s'emballe* jamais pour une idée ou une méthode, que ses collègues préconisent avec ardeur et abandonnent bientôt ; aussi ne publie-t-il qu'à bon escient, le résultat de ses recherches, après un examen méticuleux et des expériences répétées. Il n'agit d'ailleurs pas autrement si lui-même est le sujet à étudier ; ainsi, il fut atteint d'une affection du foie, d'un diagnostic difficile et qui pouvait nécessiter la laparotomie, c'est-à-dire l'ouverture du ventre. Il se donna la peine de rechercher et de comparer les statistiques de tous les chirurgiens français ou étrangers qui avaient pratiqué cette opération et confia à Lawson Tait, qui avait obtenu les plus nombreux succès, le périlleux honneur de lui ouvrir le flanc droit. Mais au lieu de tomber sur un abcès du foie, comme l'autorité britannique s'y attendait, elle rencontra un kyste hydatique dont elle fit l'ablation. Avant de courir cet *alea*, Budin mit ses œuvres en ordre et les publia comme une sorte de testament scientifique.

Au contraire de son émule Pinard toujours souriant, sa figure est empreinte d'une sombre mélancolie ; il ressemble à ceux qui, étant sortis de l'antre de Trophonius, conservaient, pendant le reste de leur vie, une vive impression de découragement et de tristesse ; il a, selon l'expression lugubre de Mürger, la physionomie d'un croque-mort qui s'enterre lui-même.

Budin est atteint d'une myopie prononcée ; mais s'il a de mauvais yeux, en revanche ses doigts ont la vue longue et c'est là le principal pour un accoucheur.

Le Dr Eugène Verrier (1), ancien horloger comme Deventer, actuellement médecin consultant des eaux de Néris en été, anthropologiste par goût, orthopédiste à ses heures, poète dans ses moments perdus, le plus souvent tocologue (2), il a toutes les originalités (3), tous les esprits et tous les savoirs, mais il lui manque l'esprit de suite et le savoir-faire. Et pourtant quelle mine il avait dans les mains s'il eut su l'exploiter. Un accoucheur qui, dans ses *Conseils aux mères*, s'étend longuement sur la prière ! Un ortho-

(1) « On ne connaît pas de portrait de M. Verrier, dit Joulin, ceux qui l'ont vu dans la chaire du grand amphithéâtre, au moment du concours, se souviennent encore de ses luxuriants favoris noirs, de ses lunettes et de son front déplumé ; le tout planté sur un corps grand et sec, mais encore plein de vigueur et d'énergie ». Nous reproduisons ci-contre, avec l'autorisation du Dr Verrier, le portrait qui a paru dans *Le Petit médecin des familles*.

(2) Son *Manuel pratique de l'art des accouchements* en est à sa cinquième édition.

(3) En tête de sa thèse d'agrégation, on remarque une dédicace à ses quatre garçons.

doxe qui eut l'idée transcendante d'inventer l'entonnoir, d'autres disent la pipe à baptêmes intra-utérins (fig. 128). Comment tout le noble faubourg ne lui a-t-il pas ouvert ses bras ou plutôt ses jambes ? Cet instrument a pourtant fait assez de bruit ; il a donné lieu à une polémique des plus vives qui faillit même faire couler le sang. Voir pour plus de détails : *Un épisode du baptême en obstétrique,* publié à Monaco, en 1876.

Fig. 127. — E. Verrier.

Cette brochure anonyme nous fournit des documents curieux que nous nous empressons de sortir de l'oubli :

Quelques personnes, exagérant la portée du baptême par l'accoucheur, avaient demandé à Verrier de vouloir bien ondoyer leurs enfants. Voici une lettre curieuse à ce sujet. Nous en avons conservé l'orthographe. Il est inutile d'ajouter que Verrier renvoya sa correspondante à qui de droit.

A SAINT-SULPICE

MERCERIE ET LINGERIE JULES GERVAIS

Place Saint-Sulpice, 12.

Monsieur Verrier,

Le pretre nous dit quil nont pas le droit d'endoyer les enfents qui ne sont pas malade pour ma tranquilité je vous prierai monsieur detre assez bon pour venir ce soir en rentrant mendoyer ma petite fille.

Je compte sur vous et je vous salue.

J. Gervais.

Une autre personne, pénétrée du devoir qui incombe à l'accoucheur, suivant la religion des familles, prie M. Verrier de vouloir

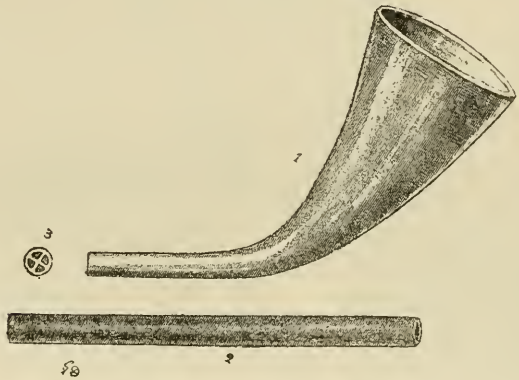

Fig. 128. — Instrument du Dr Verrier pour le baptême intra-utérin.

bien venir pratiquer la circoncision. (Il s'agissait d'un enfant israélite.)

Monsieur,

Veuillez je vous prie vous trouver demain à sept heures et demie précises chez moi, j'ai une circoncision à faire. Dans le cas où vous ne pourriez pas, veuillez me le faire savoir.

Je vous salue

16, rue Cafarelli. Fe Caen.

Mais parmi tous les témoignages de sympathie qui furent donnés à M. Verrier, à l'occasion de sa lutte avec les matérialistes, aucun ne fut plus consolant pour lui, que la lettre qu'il reçut du Dr B. Viale-Prela, médecin de N. S. P. le Pape.

M. Verrier, craignant que, dans la forme ou dans le fond de la discussion sur des matières aussi délicates, il ne se soit glissé, de sa part, quelque erreur contre la foi ou les préceptes de la Sainte Église Romaine, avait envoyé les pièces du procès à l'appréciation du Saint-Père, avec l'instrument qu'il avait inventé. Or, voici, à ce sujet, la réponse de Rome :

AU TRÈS EXCELLENT HOMME EUGÈNE VERRIER

BENOIT VIALE-PRELA

Médecin particulier de Pie IX.

S. P. D.

On m'a remis une boîte renfermant un très bel exemplaire de votre ouvrage sur l'obstétrique, avec la lettre que vous avez écrite à Sa Sainteté. Dans la même boîte se trouvait un autre exemplaire de luxe de cet ouvrage, à mon adresse, accompagné de diverses brochures de circonstance, et d'un instrument à l'aide duquel le baptême intra-utérin peut être administré.

Je me suis empressé de présenter ces objets au Souverain Pontife, qui les a tous accueillis avec une extrême bonté, surtout l'instrument si simple et si utile, qui permet que l'enfant, dans le sein même de sa mère, puisse recevoir le baptême.

Le pape a lui-même voulu qu'on lui expliquât vos travaux ; il les a fait ensuite placer, par son ordre, dans la bibliothèque que Sa Sainteté a fondée dans l'hospice des aliénés.

Après avoir, de mon côté, lu votre livre avec beaucoup d'attention, et reconnu combien vous êtes profondément versé dans l'obstétrique, soit en ce qui touche la nature des phénomènes et leurs aberrations, l'étude du bassin et des ses rétrécissements, soit relativement à la marche de la grossesse à travers toutes ses phases, et aux opérations destinées à vaincre des obstacles qui ne sont pas toujours heureusement combattus, j'ai parlé de votre travail à Sa Sainteté dans les termes favorables qu'il mérite.

Le Souverain Pontife, ayant exprimé à votre égard ses sincères éloges, gémissait de voir les matérialistes vous attaquer injurieusement dans l'opinion publique ; mais il vous encourage, priant

Dieu tout-puissant qu'il vous secoure en faveur de la vérité et soutienne toujours votre énergie et votre persévérance à défendre cette cause. En même temps il vous donne aussi, ainsi qu'à votre famille, sa paternelle bénédiction.

Pour ma part, je vous remercie mille fois, et de votre livre et de l'instrument que vous avez imaginé pour introduire l'eau du sacrement du baptême, votre découverte enrichira d'un nouveau procédé la clinique obstétricale.

Votre traité des accouchements met parfaitement en lumière tous les moyens les meilleurs pour l'exercice complet de cet art, et il se distingue par une rare clarté et par la concision du style. Au sujet de l'opération césarienne, qui intéresse à la fois la vie des deux êtres, je reconnais toute l'utilité à choisir à propos le moment de l'opération.

Après cela, monsieur et excellent collègue, veuillez agréer les sentiments de votre tout dévoué,

BENOIT VIALE-PRELA.

Rome, le 6 novembre 1868.

Plusieurs instruments furent remis à des personnes pieuses, notamment, sur leur demande, aux bonnes sœurs de l'hôpital de la Pitié, à Paris, (service des femmes en couches). Enfin, après deux ans d'expérience de l'instrument à baptiser et l'envoi à Rome d'un nouveau travail de M. Verrier sur le Théâtre (hygiène et morale), le Dr B. Viale-Prela, par une lettre du 14 mai 1869, prévient son collègue de l'envoi d'un Bref de N. S. P. le Pape qui conférait à M. le Dr Verrier le grade de chevalier de l'ordre civil de Saint-Grégoire-le-Grand.

Voici la traduction du Bref de N. S. P. le Pape.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

54,915

A notre cher fils, Eugène Verrier,
médecin à Paris.

PIE P. P. IX.

Bien-aimé fils, nous vous saluons et nous vous donnons notre bénédiction apostolique. Les rares qualités dont nous savons que votre âme et votre esprit sont ornés, le zèle et l'obéissance dont vous avez fait preuve envers la chaire de Saint-Pierre, et tous vos autres mérites insignes nous portent à vous donner une marque d'honneur, à titre de récompense et comme témoignage de notre bienveillance pour vous. Voulant donc vous honorer d'une ma-

nière éclatante, et, dans le cas d'excommunication, interdiction, et autres censures, sentences et peines de l'Eglise que vous pourriez avoir encourues, quels qu'en soient l'espèce et le motif, vous en absolvant par ce seul fait, et vous déclarant absous à l'avenir, par notre autorité apostolique, en vertu de ces lettres nous vous élisons et constituons Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, dans la classe civile de cet ordre illustre, où nous nous faisons un plaisir de vous admettre. En conséquence, bien-aimé fils, nous vous permettons de revêtir le costume particulier des chevaliers dudit ordre, avec l'insigne qui le distingue, à savoir une croix d'or octangulaire, à surface rouge, au centre de laquelle est représentée l'image de Saint Grégoire le Grand. Un ruban de soie rouge aux deux bordures jaunes, sert à la fixer sur la poitrine, où suivant l'usage commun des chevaliers, vous pourrez la porter sur le côté gauche du vêtement en toute liberté. Pour qu'il n'y ait point de différence tant dans le costume que dans la décoration, nous vous faisons transmettre un spécimen de l'un et de l'autre.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous le sceau du Pêcheur, le 28 mai 1869. De notre Pontificat la vingt-troisième année.

Cardinal Paracciani Clarelli.

PIO IX. Pont. max.

Vu à la grande Chancellerie et inscrit au registre matricule des ordres étrangers, sous le numéro 19,783.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue, sans respect de la chronologie, les célébrités obstétricales contemporaines, petites et grandes, françaises et étrangères, mortes ou vivantes. Occupons-nous d'abord des français et empressons-nous de rendre un tribut de reconnaissance au patiotisme du doyen des accoucheurs, à Josepii Alexis Stoltz, né en 1803, qui voulut rester français après l'annexion de l'Alsace et passa de Strasbourg à la Faculté de Nancy, où il termina son décanat ; aujourd'hui, il jouit de sa retraite, si bien méritée, dans son pays natal, à Andlay-au-Val (Bas-Rhin). Il s'est surtout attaché à faire connaître en France les travaux des Allemands.

Nous devons aussi saluer, en passant, la tombe de Jean-Marie Jacquemier ; son *Manuel d'accouchements* est une mine inépuisable d'informations ; « le style seul, dit Chereau, n'est pas exempt de reproche ». Jacquemier était un savant modeste sans prétention qui avait horreur de toute espèce de réclame.

Si nous en croyions Joulin, nous ne pourrions en dire autant de Constant-Antoine Danyau (1803-1871). « Il a hérité de son père, dit celui-ci, un nom célèbre dans l'art obstétrical. Belle tête blanchie dans la pratique, Danyau n'a contre lui que l'exiguïté de sa taille. Toujours tiré à quatre épingles, cet illustre académicien a dû ses nombreux succès à ses relations dans le monde plus qu'à ses écrits, car on ne connaît de lui aucun travail digne de sa haute position scientifique ». Cela voudrait être méchant ; mais s'il est probable que le mariage de Danyau avec la fille de Boyer et sa parenté spirituelle avec Antoine Dubois, son parrain, durent lui assurer de hautes protections dans le corps médical et contribuer, pour beaucoup, à aplanir les difficultés de sa carrière, malgré tout, c'était un fort brave homme : « Je crains, dit Amédée Latour, d'offenser sa mémoire (1) en disant tout ce qu'il y avait en lui de doux, de charmant, d'attirant. Aussi était-il aimé et estimé, comme il méritait de l'être ! Droiture de caractère, sûreté de relations, fidélité à ses amitiés, répugnance contre toute intrigue, esclavage du devoir, Danyau avait réunies toutes les qualités qui font honorer et respecter l'homme public comme l'homme privé ».

Nicolas Chailly-Honoré fut un praticien d'une grande habileté ; il en est de même de Cazeaux Paulin, dont le *Traité d'accouchements*, revu par Tarnier, fut longtemps classique.

Emile Dubois « qu'il faut se garder de confondre avec ses homonymes, dit le Dr Belgiosus-Joulin, s'est fait le factotum de Campbell... A défaut d'autre mérite, il a au moins celui de n'avoir pas posé pour le torse ; je ne puis que l'en féliciter, car la photographie, qui ne flatte guère les gens, ne lui aurait certainement jamais valu un seul accouchement ».

A. Charrier est le fils de sa mère, une accoucheuse célèbre. « M. Charrier, dit le critique du *Scalpel*, a eu le tort de trop compter sur lui et de ne pas assez préparer ses concours ; aussi, après avoir lutté plusieurs fois, a-t-il dû rentrer dans l'ombre... Il a d'ailleurs de la fortune, de la clientèle et il vient d'être fait officier de la légion... du grand Turc ! »

Nous ajouterons que Charrier devait être un accoucheur à poigne, si nous en jugeons par les traces indélébiles que son forceps a laissées, dans certains cas, sur le périnée des mères et sur la tête des enfants.

Devilliers, lui, est le fils de son père. Nous ne nous étonne-

(1) Danyau avait défendu qu'on prononçât aucun discours sur sa tombe.

rons donc pas qu'il soit décoré, membre de l'Académie, etc. Il est aussi médecin en chef du chemin de fer de Lyon : « accoucheur en chef », dit Pajot, eu égard à sa spécialité !

Blot a signalé le premier le ralentissement du pouls chez les accouchées ; constatation facile, soit, mais encore fallait-il y penser. Il a attaché son nom à un perforateur assez ingénieux, mais cet instrument entre des mains inexpérimentées est plus propre à perforer la matrice que la tête de l'enfant. « Pourquoi ce confrère, écrit Belgiosus, qui ne fait pas partie des hôpitaux, ne continue-t-il plus à travailler ? Aurait-il le travail aussi difficile que la parole, au moins pour l'enseignement, car à l'Académie il occupe assez bien sa place et sait, au besoin, ensevelir le rapport d'une commission dans les profondeurs insondables de son portefeuille... Du temps que Blot parlait, il perdait bien souvent le fil de son discours et se noyait là où il n'y avait pas de quoi. Rayer cependant n'aurait-il pas voulu que la chaire, si brillamment occupée par Pajot, fût donnée à son protégé ? Et pour cela, on dit même qu'il aurait aidé à faire dériver cette chaire de l'enseignement classique. Chacun son métier, que M. Blot se contente de son titre d'académicien, des avantages que lui procure sa décoration et de sa fortune personnelle, il a de plus une belle clientèle qui s'accroîtra encore, bien qu'on le dise un peu bourru. Mais que ne dit-on pas ? N'a-t-on pas accusé cet immortel d'avoir copié l'idée d'un modeste praticien de Charenton, le docteur Marchant, pour l'édification de son perforateur... Quand je contemple sur la photographie les traits placides de cet illustre, je ne puis croire qu'ils recouvrent le défaut d'aménité qu'on lui attribue : sourire stéréotypé, côtelettes alignées, cheveux plats, et le reste... Ces gens-là ne peuvent être bourrus, à moins que ce soit avec ceux qu'ils croient leurs subordonnés et alors ce n'est qu'un manque de savoir-vivre que le lecteur qualifiera comme il voudra. Je recommande, en terminant, l'habit d'orléans dont la façon est plus chère que l'étoffe; de loin il paraît crasseux et luisant, mais il est léger, et n'augmente pas de beaucoup le poids du bagage scientifique de celui qui le porte. »

Hervieux a été attaché à la Maternité en qualité de médecin en chef ; de sa sortie, de son entrée nul ne s'aperçut. Les médecins sont comme les jeunes filles, les plus honnêtes sont ceux qui font le moins parler d'eux.

Bailly,

Confond et l'huile sainte et l'huile de ricin.

Ce dévot n'est cependant pas assez confit en dévotion pour imiter ce collègue de l'université catholique de Lille qui se signe avant de pratiquer le toucher, ni pour penser avec Siegesbeck que la fécondation chez les plantes est contraire à la morale. Comme Gribouille, Bailly a d'ailleurs le courage de ses opinions; nous en avons pour preuve un témoignage écrit de la sincérité de son spiritualisme : à une séance d'examen, il engagea une vive discussion philosophique avec son voisin, le professeur Pajot. Celui-ci contestait l'existence de l'âme et, à brûle pourpoint, demande à Bailly s'il croyait réellement que tout être animé, la punaise par exemple, en avait une. Sur la réponse affirmative de son interlocuteur, Pajot le pria de consigner son opinion sur le papier et voici la profession de foi que Bailly écrivit et signa séance tenante :

La vie n'est point une propriété
effective de la matière organisée
Le cadavre est privé de vie
bien que formé uniquement
de matière organisée. Les organes
ne vivant présente donc de plus
que le cadavre un principe vivifiant
que les spiritualistes appelle l'âme
auquel doivent être rapportés
tous les phénomènes des êtres vivants
l'acte d'âme du chien, de la punaise !!

Eu Bailly

Partisan convaincu du chloroforme à la reine, il a dû soutenir à ce sujet une vive polémique avec Pajot, dont on connaît l'opinion arrêtée. Dans l'ardeur de la discussion, Pajot se laissa même aller un peu loin en lui disant que ce n'est pas à lui, Bailly, qu'on demandera comment on traite une insertion vicieuse du placenta. Allusion cruelle à l'accident qui emporta sa femme. Bailly raconte, paraît-il, que c'est ce malheur qui le décida à étudier spécialement l'obstétrique, pour secourir, en pareil cas, les femmes atteintes d'hémorragie et les empêcher de subir le sort de son épouse. Le fait est que cette origine de sa vocation est passée à l'état de légende dans sa clientèle ; *se non è vero è bene trovato.*

Son élève Belin a quelquefois remplacé son maître dans son cours, mais... « Complimentons M. Belin, dit Joulin, d'avoir préféré les obscurités lucratives de la pratique à l'éclat de leçons dans lesquelles le mot de « Messieurs » aurait été répété plus souvent qu'il n'y aurait eu de messieurs dans l'auditoire. Il a eu l'honneur d'accoucher la princesse Clotilde Napoléon; cependant il n'appartient ni aux hôpitaux, ni à la faculté, ni même au professorat libre, bien qu'il en prenne le titre; mais il avait été recommandé par son ancien maître Chailly, premier accoucheur de cette excellente princesse. »

Gueniot se partage, avec son collègue Bailly, les faveurs de la clientèle catholique. Sa trop fameuse découverte du *délire des accoucheurs* lui a beaucoup nui dans l'esprit du public médical. Avant d'adresser cette communication à la Société de chirurgie, il eut bien fait de méditer le sage précepte :

A parler peu l'on montre de l'esprit
Et souvent même on en prouve à se taire.

Par contre, sa thèse sur les *Vomissements incoercibles de la grossesse* présente de réelles qualités, qui la font consulter avec fruit ; mais en dehors de ce travail, il a publié de nombreux mémoires auxquels on pourrait appliquer le jugement que portait Malgaigne sur les œuvres d'un de ses contemporains : « Il y a, disait-il, du bon et du nouveau, mais le bon n'est pas nouveau et le nouveau n'est pas bon ».

Dans sa pratique, c'est une véritable sage-femme en culotte ; tatillon, ardélion, frétillon, sans cesse en mouvement autour de sa cliente, comme la mouche autour du coche, chassant et pourchassant le microbe dans toutes les pièces de l'appartement, visitant

tous les tiroirs et tous les placards du voisinage dont il fait enlever les vieux vêtements et les chaussures hors d'usage, qu'il considère comme les réceptables favoris des miasmes méphitiques; il met ainsi tous les domestiques sur les dents et se fait la terreur des gardes par ses exigences et ses manies; jamais l'enfant n'est bien emmailloté, il le pomponne, l'habille lui-même et gagne ainsi les bonnes grâces de la mère; pour un peu il donnerait le sein, mais la nature lui en a refusé les moyens.

Anomalie curieuse: pour acquérir de l'expérience dans sa profession, ce tocologue n'a trouvé rien de mieux que d'accepter, pendant de longues années, la sinécure de chirurgien de l'hôpital des Enfants-Assistés; aussi les accoucheurs l'ont-ils considéré longtemps comme un chirurgien et les chirurgiens comme un accoucheur. Aujourd'hui il est à sa vraie place à la Maternité. Chirurgien ou accoucheur, Gueniot est un praticien pratique, praticien quelque peu intéressé, ajoutent les mauvaises langues; toutefois sa parcimonie n'atteint pas encore celle de Colletet, qui épousa sa servante pour n'avoir pas à lui payer de gages. On ne lui connaît qu'une seule prodigalité, celle de la progéniture; il prêche ainsi d'exemple pour encourager ses clientes à l'imiter.

Signe particulier: Il porte des pantalons toujours trop courts.

Ferdut enseignait l'anatomie l'hiver et les accouchements l'été. Doué d'une mémoire prodigieuse, il récitait ses leçons avec une volubilité qui faisait le désespoir des étudiants, incapables de suivre son débit. Travailleur et intelligent, il a concouru à l'Agrégation en amateur; l'échec était prévu, mais il y a de ces défaites qui rehaussent le mérite du vaincu et ce fut son cas. Indépendant de caractère, indépendant par sa fortune, il n'appartient à aucune coterie et sait se faire aimer de tous ses confrères. Ses longs cheveux, sa face imberbe, la douceur de son regard et aussi une interminable redingote à sous-pieds, lui donnent plutôt l'aspect d'un séminariste que celui d'un accoucheur en vogue.

Taurin, comme Ferdut, est un homme modeste, simple et bon. « Il a eu le mérite, dit Joulin, de s'élever seul et de rien. Excellent manœuvrier, il a su faire plier son échine aussi bien que son bras, et P. Dubois l'a fait son chef de clinique. Là, il a acquis une grande expérience, et, ce qui vaut mieux, il a hérité d'une bonne partie des clients du maître quand celui-ci a quitté la pratique. Très occupé d'ailleurs, M. Taurin a depuis longtemps renoncé à tous les concours pour se consacrer à ses malades. »

Charpentier fut nommé chef de clinique de Depaul, à la suite d'un brillant concours... où il était tout seul. Cette pénurie de candidats était-elle due à la crainte de se mesurer avec lui ou aux exigences de l'administration relatives à l'âge? Quoi qu'il en soit, c'est un accoucheur qui ne manque pas de valeur ni comme praticien ni comme auteur. Travailleur infatigable, il a une activité qui est un peu celle du derviche tourneur ou de l'écureuil qui s'agitent sur place. C'est un surmené: clientèle immense, publications nombreuses, réceptions, visites, devoirs professionnels et devoirs du monde. Quand dort-il? Quand se repose-t-il? Quand une maladie ou un accident l'y obligent. C'est ainsi qu'une fracture de jambe lui donna un repos salutaire de trois mois. Il lui faudrait un accident annuel dans l'intérêt de sa santé.

Tout en ayant le caractère laborieux de la fourmi, il possède la prodigalité de la cigale; convaincu avec le poète que

> Tout se fait en dinant dans le siècle où nous sommes
> Et c'est dans les diners qu'on gouverne les hommes,

sa table est constamment ouverte à de nombreux confrères qui, en échange des bons procédés de leur amphitryon, lui envoient des clientes à délivrer: la récolte après la semence. Ce procédé de propagande est plus convenable que celui de son collègue X... qui, pour s'attirer les bonnes grâces des médecins influents, flattait leur amour-propre en les priant, à tour de rôle et à leur insu, de donner leurs soins à sa femme, pour une affection aussi intime qu'imaginaire.

Nature en dehors, pétillante d'esprit et de franchise, Charpentier a le défaut de Pajot, de dire trop haut ce qu'il pense; pour avoir émis dans un salon, où s'était égaré un rédacteur de je ne sais quel journal radico-blago-intransigeant, une appréciation sévère mais juste sur l'honorabilité du citoyen Rochefort, il reçut un joli coup d'épée dans l'avant-bras, qui lui rendit le service de prendre du repos pendant plusieurs semaines.

Cependant, Charpentier n'a rien de commun avec les bretteurs de profession; il est d'un caractère un peu vif, gouailleur même, mais jamais agressif et, s'il est vrai que le mérite d'un homme se mesure au nombre de ses ennemis, Charpentier serait une simple nullité, car on ne lui connaît que des amis. Parfois même son amitié a ses dangers, témoin cet énorme pavé de l'ours que, dans la préface d'un volume, il envoie à la tête de ce malheureux X... qui

n'en peut mais et dont la spécialité est de faire des traductions « en son français » comme dit P.-L. Courrier. Enfin chacun fait ce qu'il peut et lui fait peu! Donc à propos de cette traduction, Charpentier brûla des bouffées d'encens sous le nez de ce traducteur à la grosse, jusqu'à lui brûler son appendice proéminent:

« X... comble une lacune... X... fait œuvre de virilité scientifique... X... a fait acte de patriotisme! » X... par ci, X... par là. C'est grotesque. Coquelet, me direz-vous, a bien fait l'éloge de Rien! Mais aujourd'hui nous doutons fort que Charpentier soit dans les mêmes dispositions bienveillantes à l'égard de ce traducteur et nous pensons que notre confrère X... — officier du Nicham Iftikhar, s'il vous plaît — fera bien de ne pas demander à son panégyriste repentant la préface de sa prochaine traduction; nous sommes autorisés à croire que cette fois elle consisterait en un long commentaire sur le proverbe italien *traduttore*, *traditore*.

Chantreuil, qu'une mort prématurée a enlevé trop tôt à la science, s'est fait une originalité spéciale en vulgarisant, en France, les travaux allemands sur l'embryologie. Il fut le collaborateur de Tarnier pour les premiers fascicules de son *Traité d'accouchements;* il remplaça son maître et protecteur, pendant une longue maladie, et se surmena au point de contracter une péritonite qui l'enleva en trois jours. Il est curieux de voir un accoucheur succomber à une maladie qui s'observe principalement chez les accouchées.

Desoyre est un laborieux qui fait son petit bonhomme de chemin sans bruit, la canne à la main et le cigare aux lèvres. Son *Histoire du mécanisme des accouchements* n'est pas du premier venu et, dans sa pratique, il prouve qu'il en sait autant que ses pairs: il a certainement du sang d'accoucheur dans les veines.

Desoyre est atteint de la maladie de la pierre, il fait beaucoup construire et les résultats obtenus sont en contradiction avec le dicton bien connu qui fait de *bâtisse* un équivalent de *bêtise*.

Labor improbus omnia vincit : teste Porak. Pénibles furent ses débuts, il dut, pour vaincre les difficultés, déployer une énergie morale considérable et un zèle à toute épreuve. Il eut d'abord à se débarrasser d'un bégaiement des plus prononcés; il y parvint, non pas comme Démosthène, en parlant sur le bord de la mer, la bouche pleine de petits cailloux, mais en faisant un cours public du soir où il enseignait les sciences naturelles. Au bout de peu de temps, il prononçait, sans barguigner, le mot :

Hyperpanocéozachisomyelopathie,

signifiant *grande douleur de la moelle*, dans la nomenclature simplifiée de Piorry ; quelques années plus tard, il subissait avec succès les épreuves du concours à l'obtention des quatre premières places d'accoucheur des hôpitaux : il en sortit le second, après Budin.

Les cheveux presque blancs, à quarante ans, sont sans doute la conséquence de ses veilles et de son pénible labeur, et bien que la physionomie ouverte et intelligente soit restée jeune, ils lui rendent le service d'inspirer plus de confiance à ses clientes, qui croient voir en lui un praticien vieilli sous le harnois ; aussi a-t-il déjà une clientèle des plus étendues, qualité et quantité réunies.

Son bagage scientifique n'est pas volumineux, mais on sait que les bons onguents sont dans les petits pots ; son travail sur le passage des médicaments à travers le placenta restera.

Porak ne croit pas aux effets funestes des mariages consanguins ; il l'a prouvé en épousant une cousine qui lui a donné, en trois ans de mariage, trois beaux et gros enfants ; il lui est plus facile qu'à tout autre de hausser les épaules devant les théories de Malthus, il n'a pas d'honoraires d'accoucheur à payer.

Nous ne connaissons à Porak qu'un défaut, mais il en vaut dix autres, il adore l'Odéon, dont il s'honore d'être un des médecins ; que celui qui n'a pas sa petite manie lui jette la première pierre.

Hamon est l'inventeur du *rétroceps*, dont il est seul à se servir. Il est en outre possédé de la douce manie d'inonder les journaux de sa prose peu intéressante. S'il fallait lui appliquer la loi de Lycurgue et jeter à l'Eurotas toutes les difformités enfantées par son imagination sans cesse en travail, il se verrait en un instant dépouillé de tout, nu comme un ver, nu comme un cornichon hors de son bocal ; mais Hamon n'a pas un seul globule de sang lacédémonien dans les veines, et il continuera à nous accabler de mémoires et de brochures indigestes. Allons ! il y aura encore de beaux jours pour l'épicerie !

Chassagny est un inventeur fécond ; le premier, il eut l'idée d'appliquer aux accouchements laborieux de l'espèce humaine, les tractions mécaniques employées par les vétérinaires à la délivrance des grandes femelles domestiques. Il est probable que cette conception originale n'a pas dû lui attirer beaucoup de clientes ; peu sont soucieuses d'être traitées comme la vache à Mathurin. Si les belles-mères accouchaient encore, peut-être aurait-il pu être recommandé par les gendres. L'École de Lyon, à laquelle Chassagny appartient et qui ne se doute pas que le « surtout pas

de zèle » de Talleyrand s'applique aussi aux accoucheurs, se distingue, d'ailleurs, par une ardeur incroyable à inventer des instruments parfois dangereux, souvent inutiles, mais toujours ingénieux : nous citerons les mouffles de Delore, le perforateur de Vallet, le nouvel appareil à tractions de Chassagny (fig. 130), déjà nommé, les sériceps (fig. 129) et les forceps de Poullet. Seul Bouchacourt résiste à cet entrainement ; est-ce incapacité, est-ce sagesse ? Les renseignements nous manquent à ce sujet. Quoi qu'il en soit, ce tocologue lyonnais doit encore se souvenir de la volée de bois vert que lui administra Pajot qui, entre autres aménités confraternelles, le traita d'accoucheur à robe courte.

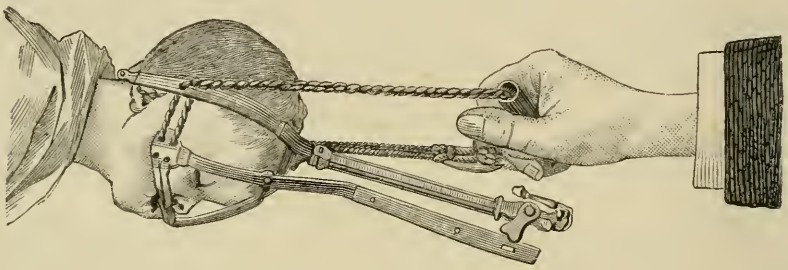

Fig. 129. — Sériceps de Poulet.

Martel s'est retiré sous sa tente, non sans maugréer contre le sort qui lui a fait subir un double échec au concours d'agrégation. Il n'en est pas plus mauvais accoucheur pour cela. Inconsolable comme Calypso, il ne cesse comme elle de se plaindre. Auprès de la clientèle, il fait contre fortune bon cœur ; il se flatte d'être un accoucheur qui ne va pas à l'hôpital et ne peut propager le microbe en ville. Cette manœuvre obstétricale rappelle un peu la fable du renard et des raisins. Donnez-lui un service hospitalier de femmes en couches et vous verrez s'il passe la main à un confrère !

Ribemont-Dessaigne est l'inventeur d'un tube laryngien, vulgaire canule que la Renommée ne prendra jamais pour trompette. Du reste, la mécanique n'est pas dans ses cordes. On ne saurait avoir tous les talents. Avec le forceps, il manie habilement le crayon du dessinateur et l'ébauchoir du sculpteur, témoin le buste de son maitre, Tarnier, qu'il exposa en 1886. Comme beaucoup d'artistes, il a un certain laisser-aller dans la tenue ; cela repose de l'éternelle cravate blanche de nos confrères.

Au contraire, son collègue Champetier de Ribes est l'accou-

cheur mondain par excellence ; il néglige un peu la science pure pour la clientèle et il ne s'en trouve pas plus mal. Une modiste n'appellerait pas Champetier de Ribes un bel homme, à moins que nous la supposions capable de s'éprendre de Lassouche, dont cet accoucheur a le masque, mais les femmes du monde le recher-

Fig. 130. — Appareil à traction de Chassagny.

chent comme un agréable cavalier. Il a le don de charmer le sexe auquel tous les hommes doivent hommage et tous les accoucheurs, leur réputation,

Doléris. — Un tempérament de chercheur enté sur une nature méridionale extra-exubérante. C'est un véritable *touche-à-tout* de l'obstétrique ; il aborde tous les sujets, sans les approfondir.

Certes ses trop nombreux travaux émanent d'un esprit ingénieux; ils ont une originalité toute spéciale, mais ils ne sont pas assez digérés; un de ses collègues le prétend atteint de lienterie obstétricale. Une mastication suffisante le guérirait de cette maladie intellectuelle. Il a imaginé plusieurs appareils, la sonde utérine, le forceps droit et courbe à volonté, qui prouvent une disposition particulière pour l'invention. Serait-il aussi l'inventeur de ses chapeaux? ils sont uniques dans leur genre.

Son énergie physique est égale à son activité morale, et la clientèle ne suffisant pas encore à l'emploi de ses forces musculaires, il use son trop plein en canotant : il ne trouve pas moins de plaisir à naviguer sur les eaux de la Marne que sur celles de l'Amnios.

Ses goûts aquatiques et picturaux, ainsi que son faible pour la race canine, lui donnèrent, tout d'abord, les sympathies de Pajot, mais en se faisant « l'apôtre du ramonage de l'utérus par la curette », il s'attira l'inimitié du maître et échangèrent des paroles plus qu'aigres-douces. Aussi lors de la polémique qu'ils soutinrent, pour et contre le curage utérin, dans les endométrites, nous relevons les aménités suivantes : Doléris, reprochant à Pajot d'avoir acquis ses succès oratoires par des moyens extra-scientifiques, celui-ci riposte par cette philippique :

« Mais j'y pense, moi aussi j'ai assisté à ses « succès oratoires ». J'étais un des membres du jury, quand il concourut pour l'agrégation. Nous avons entendu couler de sa bouche le plus pur langage scientifique.

« Eh bien, les juges n'ont pas été fascinés, pas même séduits. Il a dû s'en apercevoir. Et pourtant, ce n'était pas un succès, mais un tel triomphe, qu'il en devenait inadmissible.

« C'est qu'à Paris, pour être un professeur écouté et suivi, il faut être clair, méthodique, précis, concis et pas trop ennuyeux, car à quoi me serviraient, même les bonnes choses, dites par mon maître, si je dors.

« On doit aussi se corriger soigneusement de tout accent exotique. Gardez-vous, par exemple, de prononcer *Kâcher* comme *carotte* et *Kâresser* comme *carrossier*. Il faut dire *cacher* et *caresser*, comme dans ces phrases : « Désormais, je cacherai mieux mes prétentions exagérées, » ou bien : « Je caresse l'espoir d'avoir un jour de la logique ». Voilà comment il convient de prononcer à Paris, si l'on ne veut pas risquer de paraître grotesque. Mon contradicteur m'a gracieusement offert une leçon de langage scienti-

fique, je lui rends une leçon de prononciation française. Nous sommes quittes.

« Mais on ne sera point à Paris un professeur écouté, suivi, si l'on est verbeux, diffus, confus, et quelque loquacité qu'on possède, on ne sera jamais qu'un faiseur de dissertations opiacées ; tout au plus, pourra-t-on être rangé parmi les orateurs parlant facilement... mal. Et pour peu que l'on pense de travers, on parviendra à réunir vingt auditeurs, dans un amphithéâtre qui en contiendrait douze cents. Alors, tous ces maîtres sans élèves, toutes ces médiocrités, naturellement envieuses, chercheront des prétextes pour expliquer les grands auditoires des autres. Il en est qui diront : C'est un langage extra-scientifique. Pauvres gens ! Les suffrages de dix générations médicales valent mieux que les vôtres ! »

Comme art d'agrément, Doléris cultive le chant avec succès ; il a une magnifique voix de baryton et connaît tout le répertoire de l'Opéra ; il pourrait facilement remplacer au pied-levé l'artiste « subitement indisposé ». Il joue aussi fort bien de la flûte, comme Pan dont il a le profil, et s'il devenait aveugle, son chien mouton le conduirait au pont des Arts ; Doléris est, on le voit, un prévoyant, il a plusieurs cordes, vocales et autres, à son arc.

Maygrier est un tocologue pur sang, et par droit de conquête et par droit de naissance : son grand-père, accoucheur distingué, épousa Madame Dugès, sage-femme renommée ; pour rester dans les traditions de la famille, lui-même, avant même d'être installé, épousa une élève de la Maternité. De même Varnier s'est marié avec une ancienne élève de la Maternité, Mademoiselle Henriette Carrier, auteur distingué à qui nous avons fait quelques emprunts.

Signalons enfin, parmi les jeunes qui tôt ou tard feront parler d'eux, Bar, Staffer, Loviot. Tous sont également pleins d'avenir ; nous insisterons sur ce dernier dont le caractère original nous séduit.

Louis Loviot a très remarquablement étudié les manœuvres obstétricales, c'est-à-dire les opérations manuelles sans instrument. Dès 1874, Pary, en Amérique, avait établi la réduction manuelle des variétés postérieures du sommet, mais il n'avait pas résolu la question au point de vue de la face. Loviot a tenté l'expérience sur cette dernière et l'a réussie ; Galilée de l'obstétrique, il a pu s'écrier : « Oui, elle tourne ! »

Cet accoucheur est un type peu commun. Il a commencé par être clerc d'avoué. Les beautés de la procédure paraissent l'avoir laissé froid. D'ailleurs, on ne le trouvait pas sérieux ; mieux que

grossoyer, il aimait faire des vers ; un sonnet l'intéressait plus qu'une assignation à comparoir. Qui sait s'il n'alla pas jusqu'à déshonorer le papier timbré, le plus grave de tous les papiers, en le chargeant de rimes non prévues par le tarif des frais et dépens en matière civile ! Bref, cet étrange basochien dit, un beau jour, adieu aux chicanous et s'en fut... à l'École de médecine. Que voulez-vous ? La ballade ne nourrit pas son homme, et puis, si Apollon était poète, n'était-il pas tant soit peu médecin ? Maintenant, l'ex-procureur en herbe a deux passions, toutes deux heureuses : avec un égal succès, il accouche ses contemporaines et, d'autre part, il accouche, au sens intransitif, de fort aimables *villonneries*. Nous allons en citer une, parue sous sa signature dans le *Chat Noir :*

BALLADE DU SERIN

J'avais en volière un serin
Carolant (1) comme ballerine,
Célibataire au cœur serein
Qui poussait son ut de poitrine
Dès la prime aube purpurine ;
Mais il eut le gosier perclus
Dès qu'on lui mit une serine :
Oiseau couplé ne chante plus.

Adieu chapelle, adieu lutrin,
Souci l'a pris à son érine (2)
Il va, vient, concasse le grain
Qu'il redonne, moite farine,
A son amoureuse citrine ;
Pour le nid conjoint brins élus,
De tout s'émeut et se chagrine :
Oiseau couplé ne chante plus.

Qui dit chanteur dit cœur forain.
— Tantôt Laïs, tantôt Corinne, —
Bouche a trop tendre pour le frein ;
Épousât-il reine ou tzarine

(1) Vieux mot : *chanter* et danser en *chantant*. Louis Loviot est un disciple de nos anciens poètes. N'attaquez pas devant lui le *Roman de la rose*, vous perdriez son estime.

(2) Ou *érigne*, métaphore chirurgicale. On donne ce nom à des crochets dont on se sert, soit en disséquant, soit dans certaines opérations pour écarter les parties que l'on veut disséquer. Paré dit *araigne*. On voit que c'est l'*aranea* latin, *araignée*.

Ou celle à la conque marine,
Ses jours plaisants sont révolus ;
Il était lyre, il est clarine (1) :
Oiseau couplé ne chante plus.

ENVOI

Prince, ma requête entérine
Que brièvement je conclus :
En cinq mots, voici ma doctrine :
Oiseau couplé ne chante plus.

Ne croyez pas que Louis Loviot soit un versificateur érudit, se plaisant à étonner le lecteur en jonglant avec des métaphores singulières, des rythmes étranges et des rimes inattendues. C'est un poète au sens véritable du mot. Poète, il l'est même de caractère : indépendant, indifférent aux grandeurs estimées de la foule, il dit lui-même « que la porte des honneurs est basse et qu'il faut se courber pour entrer ». Aussi, de bonne heure, malgré son incontestable valeur médicale, il a abandonné la voie des concours, trouvant « que pour atteindre les plus nobles buts, il est une grossièreté de moyens qui répugne aux délicats ». De toutes les déceptions dures au vulgaire, Loviot se console aisément ; un quatrain, et il n'y pense plus :

L'adversité m'a fait me retrouver moi-même ;
Elle m'a dégagé d'un alliage impur,
Elle m'a rechanté le naturel poème:
C'est le tremplin d'où jai rebondi dans l'azur.

La philosophie des médecins est d'ordinaire fort nette ; ils sont matérialistes pour la plupart. Le matérialisme convient-il aux poètes ? De fort grands l'ont cru, Lucrèce, pour n'en citer qu'un. Que pense Louis Loviot sur l'au delà ? Autre chose que la majorité de ses confrères en Esculape. Il nous semble s'être arrêté à une sorte de spiritualisme mystique, assez voisin des théories de Jean Reynaud dans *Terre et ciel*. Voici son *Credo :*

Je crois que rien ne meurt et que tout se tranforme,
Que l'esprit tient au corps mieux que le lierre à l'orme ;

(1) D'où vient *clarinette ;* c'est littéralement la sonnette que l'on met au cou des animaux *domestiques* quand on les mène paître.

Qu'ensemble ils passeront dans des mondes nouveaux
Allant par d'autres morts à d'autres renouveaux;
Que nous ne verrons pas Charon ni sa nacelle
Et que nous nous perdrons dans l'âme universelle!

La Minerve de Loviot est ici un peu nuageuse ; soyez certain qu'en compagnie de Lucine, il reprend toute sa précision d'esprit.

Si MM. Auvard et Pingat sont modestes tant soit peu, ils se trouveront, sans doute, fort étonnés de figurer dans notre galerie.

Ils peuvent en remercier la brochure de 74 pages qu'ils ont fait imprimer sous le nom d'*Hygiène infantile.*

Oh ! le sujet n'a rien de bien neuf et, après cette publication, les bébés ne se porteront ni mieux ni plus mal. Mais en parcourant cet opuscule, nous avons fait quelques réflexions que nous nous permettrons de soumettre poliment à MM. Auvard et Pingat.

Les figures de l'*Hygiène infantile* sont au nombre de 85, plus nombreuses que les pages du texte, lequel bien estimé n'en contient guère que la valeur d'une vingtaine. Devant ce luxe d'illustrations, je me dis d'abord :

— MM. Auvard et Pingat, sont, paraît il, chauds partisans de l'enseignement par les yeux. Le procédé a du bon.

Bientôt, après plus ample examen, je m'écriai :

— Mais si Viollet-le-Duc était encore de ce monde, il serait en droit de crier au voleur... C'est de son *Dictionnaire du mobilier*, cela ! MM. Auvard et Pingat auraient bien dû le citer. J'ai été plus honnête dans mon *Histoire des accouchements,* où je reproduis les mêmes images.

Puis feuilletant toujours l'ouvrage :

— Ah ! l'Exposition d'hygiène a été mise à contribution... Bonne idée ; mais pourquoi ne pas indiquer la provenance ?

Revenu au début du volume, je ne pus me défendre d'un haut-le-corps. Une figure s'étalait, au beau milieu de la page, représentant une magnifique nounou en robe Louis XIV. Je reconnaissais un personnage que nous avions fait isoler d'une gravure assez peu commune, due au célèbre Abraham Bosse (fig. 131). Et au-dessous en légende : *Nourrice du moyen âge !* Cette fois, je maugréai :

— Pillez-moi, messieurs, mais que diable ! lisez au moins mon texte. Il vous épargnera des bévues.

— La figure 38, qui représente un berceau turc (fig. 132), me valut une autre surprise.

— Décidément, fis-je, MM. Auvard et Pingat mettent en pratique le mot prêté à notre ennemi Molière : ils prennent leur bien où ils le trouvent. Le socialisme étant à la mode, ils se sont écriés, disciples de Bilboquet, autant que d'Hippocrate : « Cette gravure doit-être à nous ! » La propriété n'est-elle pas le vol ?

Fig. 131. — Nourrice au XVIIe siècle, d'après Abraham Bosse.

Et, en effet, cette figure 38 est bien notre propriété ; elle a été faite sur notre dessin, d'après un document personnel à nous envoyé par le Dr Zambaco de Constantinople. Certes M. Auvard et M. Pingat, son confrère, pourraient me dire ce que Shakespeare disait à propos des idées :

— Nous vous l'avons volée, c'est vrai ; mais c'est une fille que nous avons tirée d'une mauvaise compagnie pour la faire entrer dans une bonne.

— D'accord, leur répondrions-nous, mais en faisant à notre document, l'honneur de le prendre avec vous, n'aurait-il pas été convenable d'indiquer le mauvais lieu d'où vous l'aviez sorti ?

Croyez m'en, un document figuré est aussi, sinon plus, difficile à se procurer qu'un document écrit ; s'emparer de l'un clandestinement est aussi peu moral que s'emparer de l'autre (1).

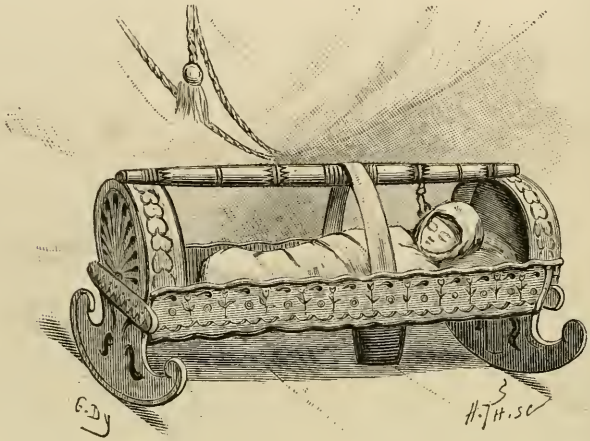

Fig. 132. — Berceau turc.

Pour la France, nous terminerons ici nos croquis d'accoucheurs contemporains. Ce n'est pas que, dans le reste, on n'eût pu trouver nombre de spécialistes dignes d'être cités pour leurs travaux et leur mérite ; mais, sur ceux-là, l'anecdote fait défaut, et c'est le côté que nous recherchons dans ce travail sans ambition. D'ailleurs, les renseignements sur leur valeur scientifique se trouvent en abondance suffisante dans l'*Histoire de l'Obstétricie* de Siebold.

Même observation au sujet des étrangers qui suivent.

Charles Campbell (1820-1879), Anglais de naissance, mais transplanté en France dès l'âge de six ans, nous servira de transition naturelle entre les célébrités obstétricales françaises et celles

(1) Que le lecteur nous pardonne ce petit accès de mauvaise humeur. Seulement, nous ne voulons pas que, plus tard, voyant un air de famille entre notre *Histoire des accouchements* et *l'Hygiène infantile*, on puisse nous adresser les accusations que nous portons contre M. Auvard et Cie. Déjà il nous est arrivé mésaventure semblable : l'abbé Riche, dans son *Anatomie religieuse*, a reproduit, à propos de l'œil, plusieurs pages de mon anatomie que je ne savais pas être si religieuse ; cela, sans me citer une seule fois, et sans guillemets, de sorte qu'aujourd'hui, les personnes non prévenues peuvent nous accuser d'avoir copié M. l'abbé Riche. Il y a mieux. Herr Theodor Eckardt, qui s'intitule *Schuldirector* à Vienne, a tranquillement copié la première édition de notre *Corps humain* (Atlas iconoclastique) avec un coloris et un dessin moins soignés et, offrant au public mon ouvrage ainsi gâté, n'hésite pas à déclarer aux plagiaires que « tout contrefacteur sera poursuivi ».

de la Grande-Bretagne. « Son talent d'élocution, dit Onimus, son amour du travail, lui eussent rendu facile la carrière des concours, mais bien qu'il aimât la France avec passion, il tint toujours à conserver la nationalité anglaise. » C'était un homme de cœur, toujours prêt à rendre service, il mettait à la disposition de ses nombreux amis son argent et son temps ; on le vit plus d'une fois tendre la main à l'infortune, et sa main n'était vide qu'après l'avoir tendue. Il pensait avec Bretonneau que la bourse du médecin doit être comme le tronc de l'église où le riche dépose ce qu'il veut, le pauvre ce qu'il peut. Il a adopté plusieurs enfants délaissés par leurs parents. La prodigalité qu'il mettait à faire le bien et son désintéressement, dont beaucoup abusèrent, expliquent comment, avec une nombreuse et riche clientèle, il ne laissa qu'une fortune des plus modestes. Il est tout entier dépeint par ces mots de Tacite: *Opum contemptor, recti pervicax, constans adversus metus.*

« Campbell, dit encore Onimus, a montré, pendant notre malheureuse guerre, un patriotisme et un courage au-dessus de tout éloge. Il fut un des derniers, peut-être le dernier, qui rentra à Paris, déjà presque complètement investi. Il rapportait de Londres au gouvernement provisoire des lettres de l'ambassade française. Pendant tout le temps du siège, il logea dans sa maison et nourrit seize personnes réfugiées des environs. » « C'est grâce à sa fermeté, ajoute Chereau, qu'après la signature de l'armistice, les maisons de Montretout, abandonnées par leurs propriétaires, ne furent pas toutes livrées au pillage par les Prussiens. C'est aussi grâce à son énergie et à son sang-froid que, pendant les incendies allumés par la Commune dans la rue Royale, le feu n'a pas consumé la maison qui fait le coin de cette rue et de la place de la Madeleine. »

Campbell n'avait accepté qu'un seul client de l'autre côté du détroit et ce compatriote était un aliéné, lord Dud... qui, à certaines époques déterminées, croyait ressentir les symptômes de l'enfantement. « Il s'alitait, raconte Ferney, commandait la layette, prenait toutes les dispositions usitées en pareil cas, et mandait par télégraphe le docteur Campbell. Le docteur arrivait. Inutile de dire que son intervention était purement platonique, et que le malade accouchait par la simple opération... de son propre cerveau. La délivrance accomplie, on recherchait parmi les nouveau-nés du village, le plus intéressant et le plus nécessiteux ; on le présentait à lord Dud... qui le choyait, le caressait, le dotait et, une fois relevé de couches, n'y pensait pas plus qu'à sa première molaire.

La dernière fois que le noble lord fut en mal d'enfant, il n'y avait dans le pays que des mioches hors d'âge. Comment faire ? Le cas était urgent. Passe un petit collégien en uniforme. On le hèle, on l'empoigne, et, sans qu'il ait eu le temps de protester, on le dépose sur le lit de souffrance.

— Ah ! fit lord D... avec un soupir et en tapant sur la joue du bonhomme, je m'explique pourquoi j'ai tant souffert... ce sont les boutons ! »

Campbell fut l'introducteur et le vulgarisateur de l'anesthésie obstétricale, découverte par Simpson ; il rompit plusieurs lances avec Pajot au sujet du « chloroforme à la reine ».

Campbell était non seulement un homme de cœur mais aussi un homme d'esprit ; il avait souvent le mot pour rire : « Un jour, arrivant en retard auprès d'une cliente, il trouve une sœur de l'Espérance qui avait rempli ses fonctions et lui présente le bébé complètement emmailloté :

— Permettez-moi, ma sœur, lui dit-il, de vous féliciter ; si vous ignorez comment ça commence, vous savez fort bien comment ça finit ».

Son célèbre homonyme et prédécesseur William Campbell (1788-1848), fit son apprentissage dans la marine de l'État, ce qui ne l'empêcha pas d'occuper plus tard, avec éclat, la chaire obstétricale d'Édimbourg.

James Simpson (1811-1870) prouva que le mérite sait se passer d'aïeux : simple fils d'un boulanger, il devint l'accoucheur le plus distingué des Iles Britanniques. Il fut, pour ce pays, ce que Nægelé fut pour l'Allemagne et Paul Dubois pour la France. Voici un parallèle, tracé de main de maître par Pajot, entre Dubois et Simpson. « Ce fut, dit-il, un esprit d'une incontestable supériorité. Plus hardi, plus chercheur, il primait P. Dubois, son contemporain, par l'initiative, la décision et la hardiesse. Il ne l'égala jamais par la judiciaire... Chacun avait tout ce qui manquait à l'autre. P. Dubois eut parfait Simpson, comme Simpson eût complété P. Dubois... Avec le tempérament de Simpson, le professeur de Paris n'eût plus été le sensé, le sagace, le temporisateur, le prudent et un peu timide et indécis P. Dubois. Le professeur d'Edimbourg, tempéré par son collègue, amoindrissait le brillant, l'initiateur, l'inventif, le hardi et très paradoxal Simpson. »

Inventif, il l'était, trop peut-être : témoin sa fameuse ventouse (fig. 134) pour extraire la tête des enfants récalcitrants ; c'est un appareil très dangereux pour le cuir chevelu du nouveau-né et

qu'il faut reléguer parmi les originalités de l'arsenal obstétrical. Son cranioclaste vaut mieux.

Le premier, Simpson pratiqua l'anesthésie avec l'éther, chez l'homme, puis chez la femme, pour les accouchements laborieux ; il obtint pour cette découverte le prix Monthyon, en 1856. Il préco-

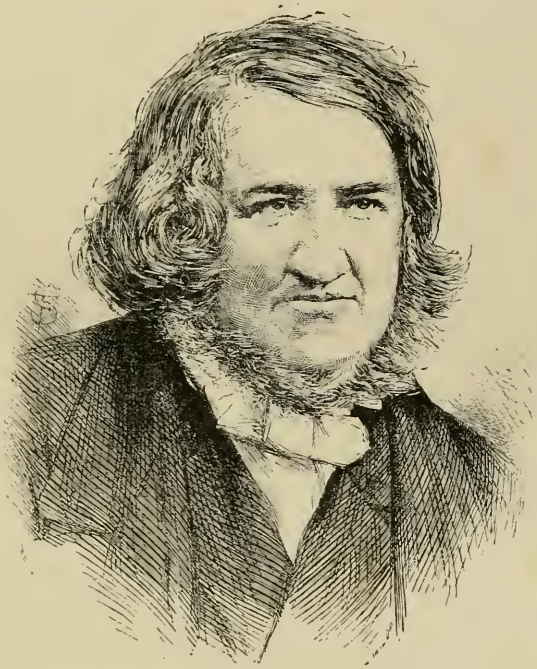

Fig 133.— Sir James Simpson.

nisa aussi l'emploi du chloroforme dans les accouchements ordinaires (1) et, avec l'esprit pratique de sa race, il exploita sa vogue en établissant une fabrique de chloroforme. Son neveu lui a succédé à la chaire et à la fabrique d'Edimbourg ; il soutient dignement la réputation du nom.

(1) La première application de chloroforme dans un accouchement ordinaire fut faite sur la reine d'Angleterre, le 7 avril 1853, à la naissance de son huitième enfant, Léopold-Georges-Duncan-Albert. Ce fut Snow, fils d'un fermier du York-Shire qui, appelé par Locok, fit cette opération. Rappelons, pour mémoire, que cette souveraine fut mise au monde, le 24 mai 1819, par David Davis.

La capitale de l'Ecosse nous offre encore MATTEUS DUNCAN, qui trouve le moyen d'appliquer les mathématiques à l'obstétrique et d'en faire une science positive. Ce n'était pas l'avis de cet avocat général qui, à propos d'une femme affirmant être accouchée inopinément, en allant à la selle, niait la possibilité du fait et traitait l'art obstétrical, qui l'admet, « d'art conjectural ». D'ailleurs Pajot lui savonna la tête d'importance.

En Angleterre, nous devons signaler ROBERT BARNES qui, pour éviter toute secousse aux éclamptiques, veut qu'on les soumette

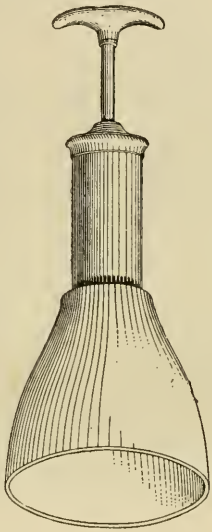

FIG. 134. — Tractor de Simpson (1).

au sommeil anesthésique, même pour leur faire prendre leur nourriture. LAWSON TAIT, un opérateur audacieux et heureux, qui eut l'honneur d'ouvrir le ventre et de guérir son collègue Français, Budin ; gallophile convaincu, il ne laisse passer aucune occasion d'être désagréable aux Allemands ; il va même, et nous l'en blâmons, jusqu'à dire que le temps dépensé à apprendre l'allemand est une perte sèche. Lawson Tait rapporte l'anecdote suivante : « Un très célèbre chirurgien allemand me harcelait de

(1) Ventouse en caoutchouc s'appliquant sur la tête et munie d'un corps de pompe servant à faire le vide et à exercer des tractions. (Dessin fait d'après le modèle de l'instrument offert par l'inventeur au professeur Pajot.)

questions au sujet de mes succès exceptionnels en chirurgie abdominale. J'évitais autant que possible de répondre directement à ses obsessions, lorsque, poussé au pied du mur, je répliquai que *je donnais une grande attention à la propreté de mes ongles.* Le chirurgien regarda ses ongles et me tourna le dos ; je ne le revis plus. Je ne sais s'il est devenu plus sage, mais il ne pouvait être plus furieux. Depuis, je ne vois plus de visiteurs allemands, par contre la presse médicale allemande m'honore d'attaques continuelles ».

Réservons une mention spéciale d'excentricité pour John Stevens, qui se posa en don Quichotte des sage-femmes, cette *ignobilitas obstetricum*, suivant l'énergique et peu galante expression de Siebold. Cet émule de Hecquet crut devoir publier, en 1860 : « *Le danger et l'immoralité de laisser la pratique des accouchements entre les mains des hommes* ». Ajoutons, à son éloge, qu'il accourt au premier appel d'une parturiente en détresse.

François Charles Nægelé (1778-1851) (1) illustra la chaire d'Heidelberg. Siebold en parle souvent, dans ses *Lettres obstétricales ;* il cite plusieurs anecdotes qui caractérisent « le coryphée de l'art des accouchements » et mettent en relief son esprit naturellement porté à la critique : « Il ne détestait rien au-dessus d'un discours ennuyeux. En me parlant, un jour, d'un de ses collègues :

— Tenez, s'écria-t-il, cet homme vient dans la matière médicale immédiatement après l'opium... il possède en lui, au plus haut degré, le principe narcotique !

« J'étais présent, lorsqu'un jour un de ses collègues, l'invitant à venir voir un beau cas *d'hyperexostose* du fémur, Nægelé répéta avec une certaine accentuation :

— Un cas d'hyper...exostose du fémur ?... Bien... bien.... j'irai.

« Mais à peine le collègue était-il sorti que le grand savant, s'adressant à moi :

— Dites-moi, ce n'est donc point assez d'une *exostose*, pourquoi donc faut-il une *hyperexostose* ?... »

« Dans une excursion que nous fîmes aux environs d'Heidelberg, Nægelé entreprit, avec mon compagnon de route et élève Stadler, un examen approfondi sur divers points de l'art, absolument comme s'il avait voulu lui faire subir l'examen *rigorosum*. Je

(1) Son fils Hermann ne lui survécut que quelques mois. Il laissa inachevé un traité que Grenser, de Dresde, termina.

compris parfaitement où le rusé compère voulait en venir : l'examen me concernait. Il développa, dans cet entretien, ses idées sur le bassin, sur le mécanisme de l'accouchement spontané et sur d'autres branches encore. Chaque fois que mon élève lui faisait des réponses évasives ou en désaccord avec ses principes (réponses qu'il avait naturellement apprises de moi), il s'écriait :

— Comment pouvez-vous avancer cela en présence de deux professeurs d'accouchement !...

« En visitant sa collection d'instruments :

— Vous reconnaissez bien ce forceps, me dit-il, en m'exhibant un exemplaire du forceps Siebold (lequel exemplaire était, par parenthèse, fort mal exécuté sous plusieurs rapports).

— Cela ne doit-il pas être le forceps de mon père ? lui dis-je.

« En même temps, je lui fis remarquer combien on s'était éloigné de l'original. Nægelé déposa l'instrument en ajoutant :

— Vous faites bien de me dire cela.

« J'eus à peine quitté Heidelberg, qu'il raconta, dans une de ses leçons, que nous avions en ce moment une telle quantité de forceps, que le fils d'un accoucheur renommé, lui-même professeur d'accouchement, n'avait pas reconnu l'instrument inventé par son père ! » On sait qu'il était lui-même l'inventeur d'un forceps qui est généralement employé en Allemagne.

Nægelé vivait surtout par sa spécialité, et toutes ses préoccupations s'y rattachaient sans cesse. « Ainsi, raconte encore Siebold, me trouvant au théâtre de Mannhein, où l'on jouait *Fidelio*, tandis que j'écoutais religieusement la voix magique de la célèbre Schrœder-Devrient, dans la scène du cachot, moment où cette cantatrice entraînait tout son auditoire, Nægelé, qui était assis à mes côtés, s'écria :

— Très bien ! Très bien !...

« Mais tout aussitôt il ajouta plus bas :

— Mon ami, croyez-vous véritablement que la tête de l'enfant puisse jamais se placer directement dans le diamètre antéro-postérieur de l'entrée du bassin ? »

Édouard Joseph von Siebold (1) (1801-1861) fut un homme

(1) La famille des Siebold est une véritable famille d'Asclépiades : le grand-père Charles Gaspard, fut l'un des chirurgiens les plus célèbres de l'Allemagne ; il eut trois fils : Jean Barthélemy, professeur de chirurgie à l'université de Wursbourg ; Georges-Christophe et Adam-Elie, professeurs d'accouchements à la même université. De plus, la femme et la fille d'Edouard ont acquis une certaine réputation comme sages-femmes à Darmstadt.

d'esprit et de talent. Nous avons fait de nombreux emprunts à son *Histoire de l'obstétricie*, traduite par F.-J. Herrgott. Siebold a écrit son autobiographie dans ses *Lettres obstétricales*, pleines d'humour de bon aloi. Dans sa jeunesse, ses heureuses dispositions musicales promettaient plutôt un disciple de Wagner qu'un disciple d'Esculape. « Je me rappelle fort bien, écrit-il, qu'à l'âge de neuf ans, je me fis entendre en public, en jouant un concerto de Sterkel sur le piano. Plus tard, je cultivai le violon, et j'accompagnai vaillamment dans les concerts le célèbre professeur Frœlich... Je dois mentionner aussi une branche d'études dont, à cette époque, je n'avais pas saisi toute la portée, portée que j'entrevis plus tard : mon père me fit apprendre à battre du tambour. Cet exercice, selon lui, devait me dégager les poignets. Son but fut parfaitement atteint; mais il me resta aussi, jusqu'à un âge assez avancé, un goût particulier pour ces instruments bruyants. Les timbales devinrent mon instrument de prédilection, et mon plus grand plaisir était d'en jouer dans les réjouissances publiques.. Plus tard, même quoique professeur, je ne pus renoncer entièrement à ce plaisir innocent, et bien souvent je fis ma partie dans des concerts publics. J'insiste sur cette passion des timbales, que j'ai conservée jusque dans un âge avancé, parce qu'elle a bien souvent étonné mes amis et mes connaissances. »

Ce grand amateur d'instruments de musique fut l'ennemi des instruments obstétricaux ; il n'en inventa aucun et ne recourait au forceps qu'à la dernière extrémité.

Nous avons terminé notre revue des sages-femmes et accoucheurs célèbres, anciens et modernes. Notre but, nous l'avons dit, n'était pas d'exposer ni de discuter leurs titres scientifiques ; nous laissons ce soin et cet ennui à des plumes plus graves et plus autorisées. Dans ces esquisses biographiques, nous avons surtout recherché le côté fantaisiste et anecdotique. Les étrangers, s'ils nous lisent, pourront nous reprocher d'avoir négligé les célébrités de leurs pays, les célébrités contemporaines surtout. Il dépend d'eux de combler plus tard cette lacune, car nous invoquons pour excuse le manque de documents.

Un mot pour finir :

Avec une présomption naïve, les auteurs des derniers siècles mettaient volontiers leur portrait en tête de leurs ouvrages ; le

chef était souvent couronné de lauriers, et des amis ajoutaient un sonnet ou deux, sans compter un certain nombre de distiques latins et grecs.

Lecteur, nous avons de l'amour-propre autant qu'ils en pouvaient avoir. Pourtant nous laisserons le laurier, feuillage démodé, et nous ne nous ferons pas célébrer en vers, confiant à l'avenir le soin de chanter nos louanges; nous n'avons même pas usurpé la première page de notre livre. Modestement, nous finissons notre galerie tocologique en présentant, reproduits par le graveur, les traits du médecin qui a colligé ces notes dans ses heures de loisir.

Fig. 135. — Dr Witkowski, 1880.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abou-Aly-Hoccyn, 71.
Abou-Walid-Ibn-Rochd, 74.
Aboul-Kasem-Khalaf-Ben-Abbas-Al-Zaharavi, 71.
Adam, 67.
Aepli, 166.
Aetius, 70.
Agnodice, 2.
Aitken, 159.
Albucasis, 71, 187.
Alliot, 63.
Amand, 137, 187.
Ambadik, 166.
Artémise, 3.
Asdrubali, 166.
Aspasie, 1.
Astruc, 142, 187.
Aubert, 42.
Aubery, 10.
Auvard, 278.
Averrhoes, 74.
Avicenne, 71, 187.

Baesle, 10.
Bailly, 266.
Bairsin, 44.
Balanchon, 42.
Bar, 275.
Barnes, 284.
Bassi Laure, 50.
Baudelocque Louis, 172, 188.
Baudelocque Auguste, 202.
Beaudoin, 11.
Belin, 267.
Berdot, 166.
Bérécunde, 3.
Berger, 168.
Bibard, 62.
Biheron, 49.
Billy, 41.
Bing, 168.
Blackwell, 50, 63.
Blegny, citée dans *Le livre commode des adresses de Paris pour* 1692, par Nicolas de Blegny.
Blot, 265.
Boek, 167.
Boer, 165.
Bohmer, 166.
Boivin, 59.
Bonnamy, cité dans *Le livre commode.*
Bouchacourt, 272.
Boucher, 112.
Bouchet, 112.
Boudet, 62.
Boudeville, 10.
Bouilly, 210.
Bourcier, 12.
Bourgeois Alix, 63.
Bourgeois Loyse, 12.
Boyadan, 11.
Bracken, 158.
Bree (Jean de), 166.
Brégil, 10.
Brickenden, 153.
Brown, 51.
Brudenell, 153.
Buchwald, 167.
Budin, 257.
Bureau, 41.
Burton, 155.

Caby, 10.
Caillet, 62.
Callé, 63.
Campbell (Charles), 280.
Campbell (William), 282.
Camper, 151.
Capuron, 194.
Caranda, 40.
Carandel, 10.
Carrier, 62.

Cellier, 33.
Celse, 68, 186.
Cettner, 166.
Chailly-Honoré, 264.
Chamberlen, 114.
Champetier de Ribes, 272.
Chantreuil, 270.
Chapmann, 130, 158.
Charles, 51.
Charonne, 32.
Charpentier, 269.
Charrier, 58, 264.
Chassagny, 271.
Chevet, 44.
Chrestienne (Symonne), 10.
Clavé, 42.
Clément, 112, 189.
Cléopâtre, 3.
Clossius, 166.
Cobbe, 9.
Cornet, 40.
Counsell, 158.
Courtin, 90.
Coutenceau, 46.
Coutouly, 150.
Cowper, 191.
Coyon, 10.
Crantz, 165.
Creve, 103.
Culpeper, 135.

Dalle, 50.
Dailly, 62.
Danyau, 264.
David Davis, 283.
Dawkes, 158.
Dease, 159.
De France, 38.
Deisch, 162.
Delamarche, 41.
Delamotte, 102, 188.
Delaplace, 40.
Deleurye, 159.
Delore, 272.
Demangeon, 200.
Deneux, 197.
Denman, 156.
Dennis, 32.
Denyau, 197.
Denys, 151.
Depaul, 223.
Descarreaux, 40.
Deschamps, 59.
Desforges, 112.
Desormeaux, 197.
Desoyre, 63, 270.
Desta, 10.
Deventer, 151, 188.
Devilliers, 265.
Dionis, 106.
Doléris, 273.
Douailly, 40.
Douglas, 129, 153.
Draper, 56.
Dubois (Antoine), 91.
Dubois (Emile), 264.
Dubois (Paul), 204.
Duboscq, 49.
Dueoudray, 42.
Dugès, 40, 42,
Dumoutier, 38.
Duncan, 284.
Dunnally, 50.
Dupuis, 10, 11.
Dussé, 135.
Du Tertre, 41.
Dutilleux, citée par Siebold, dans ses *Essais d'obstétricie :*

Lors de mon séjour à Paris, en 1831, je vis, par hasard, dans mes pérégrinations, la grande enseigne de Mme Dutilleux dans la rue du Paon : je ne pus m'empêcher de la copier, la voici :

« Mme Dutilleux, maitresse sage-femme jurée. Reçue par la Faculté de médecine de Paris. Enseignant, avec autorisation, depuis nombre d'années, la chirurgie des accouchements pour MM. les élèves en médecine, tant nationaux qu'étrangers, continue ses cours journaliers de théorie et de pratique pendant toute l'année scolaire.

« Mme Dutilleux continue aussi de recevoir en pension les dames enceintes à toutes les époques de la grossesse, dans une maison d'accouchement Elle est visible tous les jours, dans son cabinet, rue du Paon, no 2. depuis 10 heures du matin jusqu'à 1 heure.

« Consultations gratuites pour les maladies des femmes et des enfants, tous les mardis et lundis de 9 heures à midi. »

Dutrésor, 40.

Eléphantis, 1,
Evrat, 197.

Faucheure, 10.
Ferdut, 268.
Ferraro, 167.
Fienes, 10.
Fischer, 166
Fleury, 11.
Foster, 159.
Fournier, 96.
Fox, 51.
Franco, 86.
Françoise, 11.

Frades, cité dans le *Livre commode*.
Frank, 164.
Freke, 158.
Fresche, 10.
Fried, 160, 166.
Fries, 166.
Fuss (Catherine), 36.
Fuss (Marguerite), 35.

Gaian, 40.
Gaillart, 10.
Galeotti, 167.
Galien, 60, 70.
Galletti, 153.
Galli, 153.
Gardien, 197.
Garnier, 59.
Gaucourt, 10.
Gaunsforde, 32.
Gehler, 166.
Gervais, 143.
Giffard, 158.
Giroux, 62.
Godeffroy, 10.
Gouet, 40.
Goupil, 40.
Gournay, 10.
Glosière, 10.
Grenser, 285.
Guéniot, 267.
Guérine (Nicole), 10.
Guillemeau, 90.
Guyon, 210.

Hacqueville, 40.
Hagen, 166.
Hamilton, 159.
Hamon, 271,
Hamulden, 32.
Hecquet, 138.
Heister, 166.
Herbiniaux, 162.
Herrgott, 287.
Hervieux, 265.
Heuckel, 166.
Heymonet, 62.
Hinze, 166.
Hippocrate, 67, 186
Hody, 158.
Holleville, 61.
Holm, 168.
Honoré, 91.
Hoorn, 151.
Hoptkins, 51.
Horenbargin, 38.
Hubarde, 10.
Huber, 166.
Hucherard, 58.
Hugo de Poll, 127.
Hunter, 191.
Huxholz, 137.

Jac de Visscher, 127.
Jacobs, 166.
Jacquemier, 264.
Janet, 40.
Janson, 137.
Jard, 146.
John, 128.
Johnson, 156, 189.
Jonet, 42.
Jouet, 42.
Juliette, 4.
Just Lucas Championnière, 209.

Katherine la Guillemarde, 10.
Kennon, 55.
Knebel, 166.
Kraft, 165.
Krohn, 158.

Labany, 34.
La Chapelle, 56.
Lacour, 63.
Lacoux, citée par Velpeau.
Lacuisse, 99.
Laïs, 12.
Langlois, 40.
La Royne, 10.
Lasalle, 10.
Lasthénie, 2.
Lauverjat, 150.
La Voisin, 38.
Lavoyne, 10.
Lawson Tait, 282.
Leake, 153.
Lebas, 151.
Lebmacher, 165.
Le Boursier, 44.
Ledoux, 40.
Leduc, 184.
Lefèvre, 63, 113.
Legangeur, 60.
Le Gouey, 41.
Legrand, 58.
Lejumeau de Kergaradec, 202.
Lemache, 57.
Lenhards, 165.
Le Vacher, 40.
Levret, 144, 188.
Locok, 283.
Louis Antoine, 151.

Loviot, 275.
Lowder, 158.
Lunel, 44.

Maddox, 51.
Majoni, 177.
Manningham, 153.
Manon, 38.
Marchant, 88, 210.
Maria, 4.
Martel, 272.
Massy, 32.
Matteï, 212.
Maubray, 158.
Maugras, 181.
Mauriceau, 92, 187.
Maygrier, 194, 275.
Mayor, 202.
Meckel, 162, 166.
Medot, 10.
Melli, 75, 167.
Mercer, 32.
Mercier, citée par Velpeau.
Mercurio, 74, 167.
Mérienne, 10.
Mesnard, 143, 187.
Millot, 168.
Mittelhaeuser, 164.
Mohreinheim, 166.
Morandi, 50.
Morata, 35.
Moreau, 40, 63, 105, 203.
Morisot, 143.
Morlet, 40.
Moschion, 69.
Muhrer, 60.
Mulder, 151.
Muralt, 137.

Nægele, 285.
Nannoni, 167.
Nessi, 167.
Nicole Lambert, 86.
Nihell, 51.
Nouhaud, 59.
Nunnez, 137.

Œemens, 166.
Olympias, 1.
Orme, 158.
Osborn, 156.
Osiander, 164.
Ould, 158, 187.

Pajot, 229.
Palfyn, 135.
Paré, 85.
Passavant, citée dans *Le livre commode*.
Paul d'Égine, 71, 186.
Paulus de Wind, 151.
Péan, 168.
Pérette, 4.
Petit (Antoine), 150.
Peu, 187.
Phénarète, 3.
Philista, 3.
Phillips, 51.
Philumène, 68.
Phua, 1.
Piccoli, 151.
Pilou, citée dans *Le livre commode*.
Pinard, 256.
Pineau, 159.
Pingat, 278.
Plenk, 165, 166.
Plisson, 42.
Polaillon, 209.
Porak, 270.
Portail, cité dans *Le livre commode*.
Portal, 105, 187.
Poullet, 272.
Pour, 40.
Pugh, 158.
Puzos, 142, 187.

Rabier, 40.
Rechenberger, 165.
Reffatin, 44.
Reiff, 80.
Rhazès, 71.
Rhodion, 76, 186.
Ribemont-Dessaigne, 272.
Richter, 167.
Rimbault, 245.
Rœderer, 160, 190.
Roesslin, 76.
Roger, 137.
Rondet, 61.
Roonhuysen, 127.
Rousset, 87.
Rudolph, 166.
Rueff, 80.
Ruleau, 113.

Sacombe, 176.
Saillosest, 145.
Saint-Germain, 209.
Salle, 10.
Salmon, 135, 222.
Salvina, 4.
Sandys, 158.
Savonarole, 74.

Saxtorph, 168.
Scarisbrycke, 32.
Scheid, 166.
Schlegel, 166.
Schreger, 166.
Schweickhard, 166.
Schweighaeuser, 161.
Sciphra, 1.
Sermon, 131.
Sharp, 33.
Siebold, 286.
Siegemundin, 37.
Siegwart, 166.
Sigault, 148, 191.
Silberling, 177.
Simon, 10.
Simpson, 51, 282.
Smellie, 154, 189.
Soek, 173.
Solayres, 168.
Solingen, 137.
Sommer, 137, 166.
Soranus, 69.
Sorbait, 137.
Soteira, 2.
Spence, 159.
Stapfer, 275.
Steidele, 165.
Stein, 161.
Stephen, 56.
Stevens, 285.
Stolz, 263.
Stone, 54.
Suthof, 167.

Tambroni, 50.
Tanaron, 167.
Tarnier, 249.
Taurin, 268.
Thebesius, 166.
Themel, 162.
Thibault, 10.
Thibou, 58.
Thierry (de Nery), 86.
Tonnelier, 62.
Toortwyk, 158.
Trélat, 209.
Trotula, 4.

Valle, 167.
Vallet, 272.
Van der Sterre, 137.
Varnier, 275.
Velpeau, 205.
Verlens, 173.
Vermont, 168.
Verrier, 258.
Vespa, 167.
Viardel, 99, 188.
Victoria, 4.
Vitard, cité dans le *Livre commode*.
Vogler, 165.
Voigtel, 166.

Walker, 129.
Weigen, 166.
Welsch, 75, 136.
Weydlich, 166.
White, 191.
Wiedmann, 50.
Willughby, 32.
Witkowski, 288.
Woellter, 137.
Wyttenbach, 60.

Yolande (d'Aragon), 10.
Young, 156, 191.

DEUXIÈME PARTIE

DIATRIBES SUR LES SAGES-FEMMES ET LES ACCOUCHEURS

Dans un précédent ouvrage (1), nous avons signalé la lutte entre les sages-femmes et les accoucheurs : interminable guerre qui n'est pas près de finir. « Matrones ignorantes ! » diront encore longtemps les uns ; et si les autres n'osent plus répondre : « Accoucheurs impudiques ! » ils ne continueront pas moins à déclarer l'emploi du masculin un vrai solécisme de conduite. Nous donnons ici les pièces les plus curieuses du débat.

La parole est tout d'abord à Gervais de la Tousche, gentilhomme poictevin, l'apôtre de l'*accouchement mutuel*.

La très-haute et très-souveraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter.

Contre la maudicte et perverse impéricie des femmes que l'on appelle saiges femmes ou belles mères, lesquelles par leur ignorance font journellement périr une infinité de femmes et d'enfans à l'enfantement.

Nouvellement recherchée et mise en lumière

Par G. D. L. T., gentilhomme poictevin, l'an 1587.

A toutes Roynes et Princesses, à toutes Dames et Damoiselles d'honneur, à toutes femmes débonnaires, de vertu et de patience, très-humble salut.

(1) *Histoire des accouchements chez tous les peuples.*

Mes Dames,

Comme il ait pleu à Dieu, par sa saincte bonté, de m'avoir fait ceste grâce que j'aye descouvert et mis en lumière plusieurs belles et très riches inventions et recherches, (pour le soulagement de la postérité) de choses, lesquelles jusques à notre temps avoient esté incongneuës et du tout occultes à noz prédécesseurs. Ceste-cy m'a semblé l'une des plus notables. Assçavoir nostre invention de la très-haute et très-souveraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter, d'autant que non seulement il y va de la vie des mères et des enfants, mais aussi y va il du danger pour les âmes de tant de paouvres enfants qui sont journellement sagmentez et meurtriz à leur naissance, par cette race idiotte et impérite que nous appelons saiges femmes ou belles mères. Lesquelles pour bien parler et à la vérité nous deussions plûstost appeller bourelles et meurtrières du sang innocent, par leur maudicte et perverse impéricie et non point par leur malice : comme nous l'avons très-bien congneu et remarqué depuis trente ans que nous avons commencé à rechercher icelle science de l'art et industrie naturelle d'enfanter. Mais pour tout cela ceux qui passent par le fil de leur ignorance, n'en sont pas resconpensez.

Ah! mes Dames, je vous supplie de considérer avec moy, et vous arrester tout doucement à contempler la condition et sublime science de ces plaisantes ouvrières. Et puis après vous leur demanderez avec moy, en quels livres, et soubs quels précepteurs elles ont appris leur mestier et science, je scay bien que, de prime face, elles auront plus de cacquet à deffendre, non point leur art et science, mais leur marmite seulement, que n'ont un cent de pies et de perroquets en caige, elles vous diront qu'il y a cinquante, voire soixante ans et plus qu'elles font et exercent leur mestier, et qu'elles le sçavent très-bien, tant pour avoir hanté avec telles et telles leurs commères et assisté avec elles à plusieurs enfantemens, que pour avoir practiqué l'estat d'elles-mesmes. De sorte que si vous les voulez croire à leur babil, elles vous prouveront que tant de millions de femmes et d'enfants qui meurent misérablement par leur ignorance à l'enfantement et entre leurs mains, ne meurent point par leur faute ou impéricie, mais que c'est par la volonté de Dieu et par quelque deffaut qui se trouve en nature, auquel personne tant soit-il saige ne sçauroit remédier, préférant en cela leur damnée ignorance aux inventions subtiles et segrettes recherches, de l'ordre et des segrets de nature, des ingénieux philosophes, lesquels,

par leur ingéniosité, nous ont inventé et recherché, et tiré du fin fons de l'ignorance, non seulement tous les hauts et très-excellents arts et sciences que nous avons maintenant, mais aussi jusques aux moindres ouvrages desquels nous nous servons journellement à noz nécessitez et affaires.

D'avantage, mes Dames, je vous supplie outre plus, sans vous arrester à leur cacquet, mais à leur misérable condition, d'entendre et sçavoir, que ce sont un tas de paouvres femmelettes, desnuées et despourvueuës, non point seulement d'esprit et d'entendement, mais aussi de tous moyens de vivre. De sorte que s'il advient que l'une d'elles vienne à décedder, ce ne sera pas une femme riche et de moyens qui briguera sa place, mais ce sera quelque povre misérable affamée, laquelle criera à haute voix pevant tout chacun, qu'elle se congnoist fort de cest affaire, prévoyant desjà un tas de loppins, de bons morceaux, de dons et présens qu'elle a congneu que souloit avoir la deffuncte.

Et voilà de quelles gens sont faictes ces saiges ouvrières, d'autant que les femmes qui ont tant soit peu de moyens, ne se veulent jamais assubjettir à tel affaire, pour les grandes desbauches, peines et labeurs qu'il y a jour et nuict avec cent mil morfontures et cent mil dangers pour celles qui s'en meslent, le tout par leur maudicte et perverse invention. Non pas que je les vueille négliger et déclarer impérites par leur paouvreté, tant s'en faut, que je dye et soustiens, que tant les paouvres que les riches et plus habiles, sont toutes impérites et ignorantes en iceluy art et science d'enfanter. Et que si ce n'estoit la bonté de Dieu et de nature, laquelle est favorable tant à la mère qu'à l'enfant, nous verrions ordinairement mourir toute la plus grande partie des femmes et des enfants à l'enfantement, pour les causes que nous déduirons cy après par chacun chapitre ou section de nostre dit art et industrie naturelle d'enfanter.

Or, mettant fin à nostre Epistre, nous vous supplierons très-humblement et très-instamment, de vouloir prendre et accepter cestuy-cy nostre labeur, d'aussi bon cueur et d'aussi bonne volonté. que nous le présentons et dédions à voz bonnes graces. En vous suppliant très-affectueusement, que désormais il n'y en ait pas une d'entre vous, soit qu'elle sçache lire ou non, qui n'ait toujours nostre dit art et industrie naturelle d'enfanter en son sein, à celle fin que par cy après toutes soyez saiges, pérites et entenduës en un art et science qui vous est tant nécessaire, pour la conservation de la vie et de vous et de vos enfants, et que vous soyez saiges femmes les unes aux autres, voisine à voisine, ne vous attendant plus à

aucune estrange saiges femmes, mais à vous-mesmes et à vos voisines et amies.

Non pas que nous vueillons dire qu'il n'y aura plus cy après de saiges femmes communes à toute chacune qui en aura besoing, mais qu'une chacune femme a sçaura traicter et gouverner, tant par elle, que par ses voisines et amies (qui seront pareillement saiges en cest art et science) sans aide d'autruy ; joint aussi, que plusieurs femmes sont quelquefois en travail d'enfant en un même instant, et toutefois une saige femme ne peut assister qu'à une seule. Voilà pourquoy nous vous prions et supplions encores un bon coup, de vouloir vous faire toutes saiges en ceste science, pour vous-mesmes, sans vous en attendre plus à personne quelconque et à Dieu.

De Paris ce huictiesme jour d'Octobre, mil cinq cens quatre-vingts-sept.

Par le tout vostre très-humble et très-obéissant serviteur à iamais, Gervais de la Tousche, gentil-homme poictevin.

La très-haute et très-souveraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter, rédigée en préceptes par escript, contre l'ignorance et impéricie des saiges femmes ou belles mères de nostre temps, comme s'ensuit :

Et premièrement :

Assçavoir, d'où est proceddée l'invention de ces saiges femmes ou belles mères veu que toute femme doit estre saige en un art et science qui lui est tant nécessaire; pour la conservation et de sa vie et de ses enfans.

Chapitre premier

Il y a cent mille raisons, pour le moins, qui nous font conjecturer que, depuis la création du monde jusques icy, les femmes n'ont jamais entendu la très-haute et très-souveraine science de l'art et industrie naturelle de leur enfantement. Et pourtant, non point seulement de nostre temps, mais aussi de toute ancienneté, comme nous voyons par les histoires tant modernes qu'anciennes, et par la praticque ordinaire. Il se treuve une infinité de femmes qui sont mortes misérablement en travail d'enfant, et le plus souvent leurs enfans périz avec elles. Or, les femmes voyant tel malheur leur

advenir ordinairement, par certaines causes à elles incongneuës, elles ont eu recours à une folle eslection qu'elles ont faicte entr'elles, en chacun quartier, de quelque paouvre femmelette qui estoit ja estimée d'entr'elles sçavoir quelque chose en cest art et science d'enfanter, estimant, par ce moyen, qu'avec le temps et par la longue expérience et praticque, elle deviendroit plus abile et plus subtile que les autres en cest affaire. En quoy faisant, elles ont esté bien trompées et abusées, et frustrées de leur attente, d'autant que, cependant qu'elles estoient générallement saiges femmes les unes aux autres, (encores qu'elles fussent toutes impérites en iceluy art et science d'enfanter), si est-ce pourtant, qu'elles n'estoient point tant meurtries et sagmentées, elles et leurs enfans, à leur enfantement, comme elles ont esté du depuis, par ce que (comme nous l'avons très-bien expérimenté) il se trouve quelquesfois, qu'en un mesme jour et quasi à un mesme instant, plusieurs femmes grosses sont en travail d'enfant. Or, la saige femme estant pressée d'aller secourir plusieurs femmes à leur enfantement, craignant de perdre sa lippée et practique, tourmente, meurtrist et sagmente tellement les premières qui tombent entre ses mains, qu'elle tasche à tout son pouvoir à forcer et violenter nature en avançant l'enfantement, et le plus souvent meurtrist tellement celle qui n'est pas encores à terme, par façons abominables et détestables à dire et escrire (comme nous l'avons très-bien expérimenté) qu'elle fait mourir mère et enfant, ou pour le moins l'un ou l'autre. Là où ce pendant qu'elles estoient saiges femmes l'une à l'autre, voisine à voisine, mère à fille, seur à seur, elles avoient plus de patience d'attendre que nature eust fait son opération, que n'a maintenant ceste nouvelle officière laquelle ne se propose devant les yeux autre chose, sinon de depescher marchandise, à quelque prix que ce soit, de peur de perdre sa praticque, ne se souciant de la mort, n'y de la mère n'y de l'enfant, sçaichant très-bien que l'inconvénient qui en pourra arriver, ne luy sera point imputé, veu la bonne opinion que tout chacun a d'elle et de son expérience. Et voilà le comble du malheur, et pourquoy ces saiges officières ont esté ainsi esleuës en cest estat.

Assçavoir d'où est proceddé le premier malheur des femmes à leur enfantement, qui a causé l'eslection de ces officières susdictes.

Chapitre II

On dit en commun proverbe, qu'il advient, souventes fois, ceux qui deussent être les plus saiges sont les plus fols. Ce qui a esté

long temps à praticque entre les femmes touchant le fait de leur enfantement. Car elles qui deussent estre les plus saiges de tous les animaux femelles de la terre, se sont renduës les plus folles et insensées, par leur maudicte et misérable opinion, par laquelle elles ont estimé que Dieu et nature avoit failly en elles à leur enfantement, et qu'elle n'avoit pas peu si bien les ordonner, qu'elles peussent naturellement enfanter sans destourbier, comme font tous les autres animaux femelles de la terre, et sans aide d'autruy, blasphémant en cela contre Dieu le Créateur, lequel (si ainsi estoit) les auroit faictes les plus misérables de tous les animaux femelles de la terre. D'autant que nous voyons, que par sa divine providence, il a tellement pourvu à tous les autres animaux femelles de la terre, qu'elles faonnent sans aide et adminicule d'autruy, et sans aucun destourbier, comme il est tout clair à voir ès vaches, juments, brebis et autres animaux femelles de la terre, lesquelles n'appellent à leur faonnement, ny saiges vaches, ny saiges juments, ny saiges brebis, mais laissent faire à nature son opération (comme Dieu l'a ordonné) elles faonnent ordinairement heureusement et sans aucun inconvénient ny destourbier, s'il ne sourvieut quelque accident à nature, comme de blessure, de trop grande froidure, ou quelque autre incommodité.

Or les femmes estant entrées en ceste damnée et erronée opinion, meurtrière d'elles et de leurs enfans, elles ont commencé à faire les bonnes mesnaigères et vouloir aider à nature, comme si elle avoit besoing de leur aide, ainsi qu'elles ont affaire les unes des autres en leurs besongnes et négoces ordinaires. Et voicy le commencement de leur corruption. Quelqu'une d'entr'elles, faisant la bonne mesnaigère (je croy que c'estoit quelque bélistresse affamée) voyant quelque femme riche et tendrette, en travail d'enfant, laquelle, à peine pouvoit soustenir les premiers assaux et angoisses que Dieu a ordonnez aux femmes à leur enfantement, pour le péché contre luy commis par leur grand mère Ève, s'est adressée à elle, et lui a présenté son très-humble service, disant :

— Madame, vous sentez beaucoup d'angoisses, dont je suis fort faschée, pour la bonté que j'ay congnüe en vous, s'il vous plaist que je vous aide à enfanter, j'espère que je vous seray très-agréable service, car je me congnois fort à plusieurs choses.

Ceste paouvre tendrette, qui avoit desja soustenu quelque algarade ne l'avant-garde de nature, pensant trouver quelque remède pour empescher les angoisses qu'elle souffroit, s'est mise entre les mains de ceste nouvelle officière, et luy a promis de luy faire beau-

coup de biens, si elle pouvoit luy apporter quelque soullaigement contre ces fascheux assaux qu'elle soustenoit. Ceste nouvelle officière a esté bien aise, car elle a bien pensé, qu'encores qu'elle n'entendist rien en ce qu'elle entreprenoit, néantmoins qu'elle avoit un bon aide, assavoir nature, qui sçait très-bien faire et parfaire ce qu'elle entreprend, et qu'au moyen d'elle, elle parviendroit audessus de son entreprise, et que la dame abusée penseroit avoir receu un grand soulaigement d'elle. Et qu'à ceste cause, elle en pourroit tirer beaucoup de bons lopins, de lard, de pain, et autres commoditez pour la gueulle.

Ceste déesse (par l'aide de nature) est parvenuë à son dessein, tellement qu'elle a acquis un grand crédit, non seulement envers ceste nouvelle accouschée, mais aussi entre toutes celles qui en ont ouy parler, tellement que de belistresse qu'elle estoit, elle est devenue une grande saige femme, pleine de loppins et d'aulquettes. Et a puis après esté appellée à l'enfantement des voisines et, avec le temps, constituée la saige femme ou belle mère commune du villaige. Voilà le premier malheur des femmes à leur enfantement et la première racine d'où sont proceddées ces saiges femmes ou belles mères communes du quartier.

Comment ceste nouvelle officière a commencé à forcer et violenter nature, et l'a constituée (par son ignorance et ses inventions nouvelles) en abominable corruption.

Chapitre III

Ceste nouvelle officière se voyant ainsi érigée en tiltre d'office, et tant doucement caressée et chérie des Dames, a commencé à leur philosopher et inventer plusieurs nouveaux genres de tourments, pour leur soullaigement, contre l'ordre de nature. Aux riches, elle a inventé des chaires persées, pour leur servir de travail, comme l'on fait à ces chevaux fascheux à ferrer. Et là, les a comme attachées pour les tenir quelquefois un jour, deux jours, trois jours, ou plus ou moins en travail d'enfant. Et au bout de cela, la mort de la mère ou de l'enfant ou de tous les deux, si la bonté de la paouvre mère nature, forcée et violentée, ne leur est favourable.

Je vous laisse à penser, quels tourments et quelles raiges soutfrent et endurent ces povres abusées. Vous voirriez quelquesfois ceste bourrelle mettre son bras jusques au coulde en la matrice de la femme, pour aller meurtrir, tuer et sagmenter l'enfant, ressemblant à ces

bouchers qui ont quelquefois le bras tout sanglant pour l'avoir mis dedans la gorge des bœufs, ô chose abominable et détestable. Et si vous leur demandez pourquoy elles font cela, elles vous respondront hardiement et résoluement, que c'est leur estat et mestier, et qu'elles sont allées tourner l'enfant qui n'étoit pas bien tourné pour entrer au monde, ou bien pour luy remettre un bras ou un pied qui venoit le premier, ou quelques autres fadaises à leur fantaisie.

Aux paouvres, elle leur a inventé quelque vieille selle à trois pieds, quand elles n'ont point de chaire persée, ou quelque trepied selon comme la frenaisie et la commodité le permet, et vous les tourmente là, comme nous avons dit des riches en leurs chaires persées ; les autres, elles les fait tenir un, deux et trois jours à genoux, et quelquefois debout (quand elles sont lassées et meurtries d'être à genoux). De sorte que c'est une chose horrible et pitoyable, non seulement de voir et considérer l'abominable façon de cette bourrelle, mais aussi seulement d'en ouyr parler.

Toutes ces mauldictes et misérables façons d'enfanter ci-dessus, sont journellement exercées et praticquées (par ceste infame officière), en nostre paouvre France, comme il sera tout commun à voir, à tout chacun qui y voudra prendre garde, à mon très grand regret, ce qui a esté la cause pourquoy j'ay mis la main à la plume, pour et affin de donner les moyens à la postérité, d'abollir et exterminer toutes telles damnées et erronnées inventions, et remettre les choses en l'estat de nature, comme Dieu l'a ordonné. Adce que, tels inconvéniens ne puissent plus cy apres arriver, ny aux mères ny aux enfans. Mais que tous leurs enfantemens puissent venir à heureux succez à l'honneur de Dieu et à l'édiffication de toute la postérité. Et pour sçavoir et entendre, ou ceste nouvelle philosophe a trouvé ces abominables façons de geignes et tourments, contre nature, faut noter qu'ignorant les secrets de l'ordre de nature, elle a fait et forgé une faulse comparaison, en son fol et insensé entendement, disant ainsi, si je prends un sac de toille ou autre chose, et j'y boutte une pierre de deux ou trois livres, et puis j'estends mon sac tout de son long et tout à plat contre terre, jamais ma pierre ne sortira de mon sac, si je ne prends les deux coings du cul d'iceluy, et je ne lève le cul en haut et la gueulle en bas, et alors ma pierre sortira facilement de mon sac, par sa pesanteur, et tombera par terre. Il faut donc, pour bien faire mon office, que je fasse ainsi lever mes enceintes debout, à celle fin que, ayans les corps droits et eslevez en amont, comme mon sac, l'enfant qu'elles ont dedans

le ventre, par sa pesanteur, puisse plus facilement descendre au passaige, qui aura l'ouverture en bas et sortir dehors. Et voilà pourquoy elle leur a inventé ces abominables chaires persées, selles et trépieds pour leur servir de soullaigement, ou bien ces détestables agenouillemens, dont il a esté parlé cy dessus.

Or voyons un peu, je vous prie, quel inconvénient il est arrivé et arrive journellement de ceste faulse et erronée philosophie. Les femmes enceintes n'ont pas seulement le ventre plain de l'enfant qu'elles y portent, mais de plusieurs eauës sanguineuses, sur lesquelles l'enfant est supporté, et lesquelles nous appellerons alimentales, pour ce que sans elles l'enfant ne peut vivre ny subsister au ventre de sa mère. Quand l'heure de l'enfantement est venuë, les pellicules qui contiennent ces eauës se rompent d'elles mesmes, et les eauës s'exvaguent, ou bien ceste bourrelle impatiente les vient souvent à rompre elle mesme, pour avoir plus tost fait, mettant sa main, comme nous avons dit cy dessus, sçaichant bien qu'après elles l'enfant ne peut plus guères arrester qu'il ne vienne, et par ceste fracture, elle fait qu'elles enfantent bien souvent plus tost que nature ne l'a ordonné. Et fait cela principalement, quand elle est mandée pour aller reçevoir plusieurs enfans en mesme instant, de peur de perdre sa challandise, et voicy le premier inconvénient. Ces eauës estant ainsi esvaguées, ou d'elles mesmes ou par l'aide damné de ceste bourrelle, l'enfant descend et tombe dedans la couronne de sa mère, et par sa pesanteur, se fourre et engaige là dedans, tout ainsi comme s'il tomboit dedans une escuelle ou un plat fort creux, dont il ne se peut l'avoir, tellement que comme il y tombe, il y demeure engaigé et empressé. Si le hasard veut qu'il tombe là dedans la teste la première, il viendra bien sans danger, s'il y tombe le cul le premier, voicy la mort ou de luy ou de sa mère, ou de tous les deux, si nature ne lui est tellement favorable, au danger de la mère, qu'elle luy face si grande ouverture qu'il puisse venir ainsi en double. Or quand ceste officière void cela, elle attend fort long temps, pour voir si nature pourra jetter dehors ceste enfant ainsi en double, et si elle void que nature ait fait tous ses efforts, et qu'elle n'y ait pu rien faire, elle met sa main comme dessus et tasche à repousser l'enfant et le tirer de ce destroict et le remonter dedans le ventre, pour le tourner à venir la teste devant ou les pieds. Et Dieu sçait quel bourrelaige elle fait là, et à la mère et à l'enfant, et voicy le second inconvénient de dire combien il a esté meurtry de femmes et d'enfans par ceste maudicte façon, il seroit impossible.

D'avantaige, si le hazard veut qu'il tumbe là dedans le ventre le premier, s'est sa mort prompte, car il a incontinent les reins rompuz. Ceste ouvrière le sentant mort, tasche, comme nous avons dit, à le remonter et tourner, car il ne peut jamais venir ainsi, d'autant qu'il ne peut ployer si serrément, comme quand il vient en double, le cul le premier. Nous avons interrogé une infinité de ces ouvrières, qui nous ont dit et confessé, qu'elles en ont receu grand nombre qui estoient venuz le cul le premier, et disoient ces meurtrières que s'estoit une bonne façon; vray est, que plusieurs enfans en mouroient tost après, et les femmes en estoient fort malades; mais pour tout cela rien, et en faisant le hochet et se mocquant, disoient ainsi, hon, elles sont encore trop heureuses d'estre reschappées.

Or voicy le troisième et plus dangereux inconvénient et celuy qui a le plus meurtry de femmes et d'enfans, s'est quand ils descendent en ce destroict en double, le ventre le premier, car elles disent qu'ils sont incontinents morts, et que jamais elles n'en ont receu pas un, ny mort, ny vif, qui soit sorty le ventre le premier, s'il n'a esté arraché à force par les chirurgiens et barbiers, et pourtant, que c'est la plus dangereuse façon d'enfanter, pour à laquelle remédier elles mettent la main, pour les tirer de ce destroict et les remonter et tourner dedans le ventre, comme nous avons dit cy dessus, de ceux qui viennent le cul le premier. Et Dieu sçait quel massacre il se fait là, des paouvres mères et des enfans, et combien de femmes ont esté tellement bourrelées à leur enfantement, qu'elles n'ont plus porté d'enfans puis après (comme nous l'avons très bien remarqué).

Il y a plusieurs autres inconvénients que ceux, cy dessus, comme quand l'enfant tumbe en ce destroict, la teste et un bras et une jambe, comme s'il vouloit venir doublé sur le costé, et autant de plusieurs autres malles façons, toutes lesquelles maudictes et misérables, sont proceddées de la faulse invention et erronée philosophie de ceste nouvelle philosophastre, ignorant les hauts mystères et segrets occultes de l'ordre de nature, et préférant son ignorance à la vraye prescience de Dieu et à ses ordonnances.

Comment il faut rembarrer et abollir les abominables inventions et philosophastries de ceste saige pecore, et remettre les choses au premier ordre de nature, comme Dieu l'a ordonné.

Chapitre IV

Après que nous avons amplement déclaré, d'où est proceddée l'invention de ces saiges femmes ou belles mères, d'où est proceddé le premier malheur des femmes à leur enfantement, qui a causé l'eslection d'icelles saiges bestiolles, le commencement de leur corruption, par quelqu'une d'entr'elles faisant la bonne mesnaigère, et comment elle a commencé à forcer et violenter nature, la constituant par son ignorance en abominable corruption, par plusieurs accidens et nouvelles philosophies par elles controuvées et inventées. Reste maintenant les moyens par lequels il faut rembarrer, exterminer et abollir toutes ces abominables inventions et nouvelles philosophies de ceste saige pécore, et remettre les choses au premier ordre de nature, comme Dieu l'a ordonné. Et pour commencement, nous reprendrons la faulse et extropiatte comparaison de ceste nouvelle officière, laquelle elle a fondée sur un sac dedans lequel il y a une pierre de deux ou trois livres, par laquelle comparaison, ceste misérable meurtrière a fait mourir cent mil millions de millions de femmes et d'enfans à l'enfantement, ou bien tost après. D'autant qu'elle s'est forgé en son fol entendement, que tout ainsi que pour faire sortir la pierre du sac, il faut lever le cul du sac au haut et luy mettre la gueulle contre bas, pour et affin que la pierre, par sa pesanteur, sorte et tumbe du sac en terre. Aussi faut-il, dit-elle, lever le corps de la femme droit en haut, à celle fin que, l'enfant qui est en son ventre, par sa pesanteur, vienne à descendre et trouver droit le passaige, que Dieu et nature luy a préparé, ayant son ouverture contre bas.

O postérité ! postérité, voyez un peu, je vous prie, le malheur de cette folle et insensée bestiolle, et combien il y a de danger de faire et d'user de faulses et erronées comparaisons. Les petits vachers et bergers des champs estant bien interrogez sur ce fait, en ingeroient à la raison et à la vérité, par l'instinct de nature seulement qui domine en eux, et diroient haut et clair que telle comparaison est faulse, car nature n'a point opéré en ce sac, luy donnant la vertu occulte, apéritive et expulsive des choses qui sont dedans, sinon par le moyen de le renverser le cul au haut Mais quant à la

femme enceinte, que Dieu, par sa divine providence, a tellement besongné en elle et en l'enfant, que l'heure de l'enfantement estant venüe, nature garnie de ces deux vertuz, assçavoir de l'apéritive et de l'expulsive, fait tellement ouverture à l'enfant, et le poulse hors du ventre, luy donnant sens et entendement, par vertu occulte, de se préparer luy mesme à sortir ainsi qu'il faut (comme aussi fait elle à tous les autres animaux de la terre) qu'il n'est point nullement besoing de dresser le corps de la femme en haut. Laquelle, combien que, entre tous les animaux femelles de la terre, elle seule ait le corps naturellement droict en amont, si est-ce néantmoins que quand l'heure de l'enfantement est venuë, elle doit en cela ressembler aux autres animaux femelles de la terre, et avoir le corps couché tout à plat et de son long comme elle, à celle fin que, quand ces eauës alimentales, dont il a esté parlé cy dessus, sont esvaguées du ventre, l'enfant qui demeure là dedans au large, en sa chambre, laquelle nature lui a préparée par les vertuz occultes qui sont en luy, conduictes par la mesme nature, sa mère gouvernante, il se puisse tourner et virer tout à son aise, sans danger de tumber en quelque destroict, et prendre tout droit son chemin à la porte de sa chambre (passant par sa gallerie) et sortir gayement et heureusement sans destourbier, ainsi que font ordinairement tous les autres animaux de la terre.

Comment donc la femme enceinte se doit préparer quand elle sent l'heure de son enfantement approcher.

Chapitre V

Nous disons donc, comme dessus, que non seulement tous les animaux femelles de la terre, mais aussi jusques aux oiseaux du ciel et aux poissons de la mer, ont tous le corps cousché par nature, encores qu'ils soient droicts sur leurs jambes et que, quand l'heure de leur faonnement est venuë, elles se couschent davantaige tout à plat contre terre sur le costé, par certaine science et vertu occulte qui est en elles, et là, avec toute patience, laquelle leur est donnée de leur mère gouvernante, nature, elles attendent la délivrance de leur faon. Or combien que la femme, seule entre toutes les autres femelles de la terre, ait, par ordre de nature, le corps droit et eslevé en haut. Néantmoins, incontinent que l'heure de son enfantement approche, et qu'elle est desjà touchée de quelques angoisses avant-

courières de l'enfantement, elle doit promptement mettre ordre à préparer le lieu où elle veut enfanter, soit en son lict ordinaire, ou en quelque couschette auprès du feu, et là, comme font toutes autres femelles, se couscher tout à plat et tout de son long, partie sur le costé droict, partie sur le dos, comme elle sentira tres bien que sa mère gouvernante nature le veut et demande. Et cependant, avec toute patience et modestie, reçevoir les angoisses et douleurs que Dieu le Créateur, par son bon plaisir, luy a préparées pour le péché contre luy commis par la première femme Eve ; et pour sa compaignie ou arde, elle mandera quelques unes de ses voisines pour l'assister, et reçevoir l'enfant, alors que sa mère gouvernante nature l'aura poulsé hors du ventre, en s'en attendant du tout à elle, laquelle ne luy sera point moins favorable qu'elle est à toutes les autres femelles de la terre, pourveu qu'elle ne soit point forcée ny violentée en son affaire, comme elle a esté par cy devant, par la maudicte invention et nouvelle philosophie de ceste saige mesnaigère ou bélistresse, dont il a esté assez parlé cy dessus. Car Dieu le Créateur, qui ne faut ny ne ment aucunement, l'a si bien munie de toutes les forces et vertuz qui luy sont nécessaires pour l'exécution de sa charge, qu'elle n'a besoing, ny de l'aide, ny du conseil de personne.

Comment la femme en travail d'enfant se doit gouverner avec toute patience et modestie, et se donner bien garde de penser forcer ny violenter nature en son opération.

Chapitre VI

La considération des choses que nous voyons ordinairement estre tant bien et tant saigement regies et gouvernées par la mère gouvernante nature, nous doit bien rabaisser nostre orgueil et présumption, quand nous venons à penser que, sans nostre aide et conseil, plusieurs choses que nous voyons devant noz yeux ne peuvent venir à effect. Comme il est arrivé par cy devant en l'affaire que nous traittons, par l'impatience de ceste femme que nous avons introduicte, laquelle pensoit, par l'aide de ceste bélistresse, abbréger les angoisses et douleurs de son enfantement. Et quoy ? ne voyons-nous pas ordinairement que le laboureur, avec toute patience, attend neuf ou dix mois que, par nature, le bled qu'il a semé soit parvenu à plaine et entière maturité? N'attendons-nous

pas, avec toute patience, que les fruicts de la terre soient bons et meurs, par nature, pour nous en servir à nostre nécessité. Quoi ? penserions-nous bien, par nostre impatience, estre si saiges que de donner conseil à Dieu et à nature, pour avancer ou retarder les choses par luy déterminées ? Nature ne veut-elle pas, avec toute patience, avoir son cours aussi bien comme toutes les choses terrestres ? Que nous servira-il donc de penser seulement, par nostre impatience, pouvoir forcer et violenter nature, en abbrégeant ou allongeant l'exécution de ses effects ?

Ah ! postérité, postérité, donnez-vous bien garde, désormais, de penser seulement que ceste grande mère nature, gouvernante de toutes choses, par l'ordonnance de Dieu, ait aucunement affaire de vostre aide, ès choses qui deppendent de sa charge. Je dy cecy, contre la mauldicte et malheureuse impatience, mère nourrice de toute corruption. Regardez, je vous prie, les segrets de ceste mère nature, comment elle veut avoir son cours avec patience, sans aucune force ny violence. Il me souvient avoir veu, au temps que les fruicts sont ès arbres, en la saison de leur maturité, venir de grandes tourmentes de vents et d'oraiges, lesquelles, par leur impétuosité, abbatoient et corrompoient grande quantité de fruicts, lesquels n'avoient pas encores attaint l'heure et le point de leur maturité naturelle. Et toutesfois, un quart d'heure ou une demie heure après que la tourmente et impétuosité des vents et de l'oraige estoit du tout passée, les fruicts, qui estoient restez de la tourmente et oraige ès arbres, commençoient desja à tumber par terre, tous seuls et sans force ny violence de chose quelconque, soit de vents, d'oraiges, de bastons, de tricquets ou autre chose. Vous pouvez bien donc abbatre une poire de l'arbre devant qu'elle soit meure par nature, mais quand elle est meure, vous ne pouvez faire en sorte qu'elle ne tumbe par terre, selon l'ordre de nature. De laquelle chose je me suis quelquesfois fort esmerveillé, en considérant et contemplant l'ordre et les segrets de nature, que Dieu le Créateur a mis et posez en terre. Et disoye en moy-mesme, voilà chose merveilleuse que ces fruicts là, qui tumbent maintenant tous seuls, ont depuis une demie heure soustenu tant d'assaux, d'esbranlemens et impétuositez, de vents et d'oraiges, et toutesfois ils ne sont point tombez. Je demande maintenant à toute personne de bon entendement, comment ce peut faire cela. A quoi il ne se peut faire autre responce, ny donner aucune solution ny raison, sinon que ces fruicts-là, qui tumbent si tost après la tourmente, n'avoient pas encore gaigné le point de leur maturité naturelle. Or

en est-il ainsi des enfans qui sont dedans le ventre de leurs mères, lesquels ont certain temps d'estre là dedans, jusques adce qu'ils soient meurs, comme la pomme ou la poire en l'arbre, et ne passeront point le temps ordonné de Dieu, que leur mère gouvernante, nature, ne les mette hors, sans aide ny adminicule de personne, et sans aucun destourbier, pourvu qu'on luy laisse sa charge, sans force ny violence, comme il a esté dit cy dessus.

Ah! femmes enceintes, femmes enceintes, qui travaillez et travaillerez à vostre enfantement, nous disons et mettons en avant tout cecy pour vous et pour vostre bien et consolation. Donnez-vous bien garde de ceste maudicte et misérable impatience, mère nourrice de tout malheur. Prenez, prenez, je vous supplie, et recevez de la main de Dieu et de nature, toutes les angoisses qu'il vous a préparées à vostre enfantement, avec toute patience et modestie, en vous donnant bien garde de penser trouver de personne quelconque, aucuns moyens ny aides contre sa divine providence. Mais jettez du tout vostre confiance en luy, et en vostre mère gouvernante, nature, laquelle est fournie de fil et d'esguille, pour satisfaire à vostre nécessité, sans aide de personne. Tant seulement je vous supplieray d'une chose, s'est de vous recommander à Dieu de tout vostre cueur et de toute vostre pensée, à la benoiste glorieuse vierge Marie, à tous les saints Anges et Archanges de Dieu, à tous les saints Apostres de Nostre Seigneur Jésus-Christ, à monsieur sainct Jean-Baptiste, à tous les saints Martyrs et Confesseurs. A madame saincte Anne, à madame saincte Marguerite, à madame saincte Catherine, et générallement à toute la Cour céleste de Paradis. Adce qu'il plaise à Dieu, le Créateur, vous donner heureux succez, en vostre enfantement, et selon son bon plaisir vous addoucir et abbréger les peines et angoisses qu'il vous a ordonnées pour le péché contre luy commis par vostre tayonne Eve.

Je vous supplieray encores d'une autre chose. S'est que désormais, après que vous aurez apprins à voz filles leur service ordinaire, tel que bon vous semblera, en perpétuelle mémoire de nous et du labeur et travail que nous avons prins pour vous, vous leur apprendrez quatre petites oraisons, lesquelles nous avons tirées de l'escripture saincte, et adaptées à vous particulièrement. La première, *Deus, propicius esto michi peccatrici.* La segonde, *Benedicat michi dominus, et custodiat me.* La tierce, *Ostendat dominus faciem suam michi, et misereatur mei.* La quarte, *Convertat dominus vultum suum ad me, et det michi pacem.* Lesquelles quatre oraisons vous leur commanderez de dire bien et dévotieusement en

toutes leurs nécessitez et tribulations, et spéciallement quand elles seront en travail d'enfant, avec leur *Pater noster*, *Ave Maria* et autres oraisons que bon leur semblera.

Comment les saiges femmes, ou bien les mères, seurs, cousines, voisines et amies de celles qui sont en travail d'enfant, se gouverneront désormais à l'endroit d'elles en tel affaire.

Chapitre VII

Il est tout certain que la théoricque ou science en esprit et entendement de toutes choses compréhensibles, laquelle est bien et parfaictement jointe à la praticque et expérience des choses, rend les personnes beaucoup plus abiles, plus avancez et plus hardiz en toutes leurs actions et négoces. Et pourtant, encores qu'il semble que nous ayons par cy devant fort touché sur la grosse corde ou, comme l'on dit, sur la fripperie des saiges femmes ou belles mères. Si est-ce néantmoins, que nous n'entendons point tant les abastadir et quasser du tout, que nous entendons seulement les corriger et reformer, et n'entendons point en noz invectives cy dessus escriptes, avoir parlé de celles qui viendront cy après. Car nous présupposons qu'elles seront toutes vrayment saiges femmes, et de nom et d'effect; mais nous entendons seulement avoir parlé des folles, insensées, maladvisées et idiottes saiges femmes ou belles mères qui ont esté par cy devant. Et de celles qui sont maintenant, si elles ne se refforment incontinent après qu'elles auront entendu noz préceptes cy escripts. Or, nous confessons donc qu'il est bon qu'il y ait cy après des saiges femmes, communes à toutes celles qui en auront affaire, par ce qu'elles seront toujours plus abiles et plus hardies en cest affaire, à cause de la fréquente practique et expérience, que ne seront toutes les autres. Mais toutesfois nous entendons qu'elles seront et demeureront toujours tellement bridées et arrestées, tant par les préceptes et enseignemens que nous leur prescrirons cy après, que par celle qui sera en travail et par ses voisines et amies, qui seront là présentes et luy feront assistance (toutes lesquelles nous présupposons estre aussi saiges comme elles, quant à l'art et théoricque et non quant à l'expérience et praticque) qu'il ne leur sera point loisible de rien inventer ni innover, de leur propre cervelle et philosophie en cest affaire, comme ont fait

celles qui ont esté par cy devant, de peur de retomber en leur première erreur ou pire.

Or estant donc venuës à la maison de la travaillante, tant la saige ou saiges femmes que ses bonnes voisines et amies, toute chacune d'elles prendra peine de la traitter et accomoder de boire et de manger, selon qu'elle en aura le moyen, affin qu'elle ait meilleur courage pour soustenir les assaux et angoisses qui lui seront livrées à son enfantement. Et en ce faisant, partie d'elles prendront garde à luy accomoder une couschette auprès du feu, sur laquelle elles la couscheront et accomoderont bien chaudement, tout à plat et de son long, partie sur le costé droit et partie sur le dos, en ployant un peu le corps et les genoux, comme elle sentira très bien que nature le veut et demande. Et en ceste sorte, tant la travaillante que la saige femme et les voisines assistantes auront patience que la dame nature, gouvernante de toutes choses, ait fait son opération, et ne penseront point qu'elle ait nullement affaire de leur ayde ni secours. Et quand elle aura mis l'enfant hors du ventre de sa mère, sans destourbier, comme elle fait pour tous les autres animaux de la terre, ce sera la fin de sa charge en cest endroict, et le commencement de la charge de la saige femme. Assçavoir de prendre et recevoir l'enfant, alors qu'il commencera à sortir de sa chambre, lui supportant le corps jusques adce qu'il soit tout hors du passaige. Et en ce faisant, fera lever la cuisse à la mère, et luy aidera à la supporter, ou bien mettra quelque gros fardeau de linge entre les deux genoux. Et s'est d'où est venu le commun proverbe ancien, qui dit qu'il y a des femmes qui pour enfanter ne font que lever la cuisse. De luy faire son nombril, de l'essardre avec un beau linge blanc et délié, de peur de le blesser. De le couscher et envelopper comme il appartient. De le porter à l'église à l'heure de son baptesme, et de le reporter à sa mère, pour luy donner un bon coup à boire (s'il a soif) de la bouteille que sa mère gouvernante, nature, luy a préparée. Et voilà l'office de la saige femme envers la travaillante et l'enfant, et non pas de leur aller préparer les abominables tourmens et meurtrissemens, desquels ont usé par cy devant ces détestables saiges femmes ou belles mères, meurtrières et de femmes et d'enfans.

Des accidents qui peuvent arriver (mais rarement) à nature, à l'enfantement. Et comment les saiges femmes s'y doivent gouverner et y remédier.

Chapitre VIII

Nous avons amplement traité cy dessus, comment la travaillante et la saige femme se gouverneront à l'enfantement, pour veu qu'il ne se trouve point aucun deffaut ny empéchement à l'opération de nature. Reste maintenant à traicter des accidents ou encombriers qui peuvent arriver à nature, au point de l'enfantement (mais fort rarement) et comment il y faut remédier et pourveoir. Il est tout commun que plusieurs filles estant en l'aage de trente ans ou plus, ou quelque peu moins, quand elles se marient, souffrent beaucoup plus de mal et d'angoisses à leur enfantement, aussi bien sont les femmes vieilles (encores qu'elles ayent ja porté enfans) que ne sont les jeunes mariées, pour ce qu'elles sont de plus dur charnaige qu'elles. Tellement que nature faisant son ouverture pour la sortie de l'enfant, ne le peut ouvrir si doucement qu'elle ne les tienne plus longuement à faire son opération et qu'elle ne leur donne beaucoup plus d'angoisses. Or ce voyant la saige femme, il ne faut point qu'elle s'estonne, mais qu'avec toute patience, elle attende plus long temps que la mère nature ait fait sa charge, qu'elle ne seroit à une jeune mariée. Et pour donner quelque soullaigement à la travaillante, et faire quelque peu d'aide, non point à nature, mais à l'accident, elle prendra quelque peu d'huille d'olive ou d'huille rosat, et y trempera un petit drappeau bien délié, avec lequel elle oindra un peu tout à l'entour du passaige. Et cela fait, prendra quelques serviettes, ou autres linges chaultz, desquels elle reschauffera fermement iceluy passaige, en prenant garde de ne toucher à l'enfant de peur de le brusler et cela sera fort bon, comme nous l'avons très bien expérimenté plusieurs fois, en prenant toujours patience, jusques à heureux succès de l'enfantement. Et voilà le premier accident qui peut arriver en tel cas.

Si la saige femme void que nature soit longue par trop à son affaire, elle regardera au passaige, assçavoir si l'enfant présente la teste pour sortir ou non, et s'il présente la teste, elle continuera sa patience en faisant ce que dessus. Car nature (encores qu'elle soit un peu longue) ne faudra point à bien opérer. Icy faut noter que les femmes estant ainsi couchées en ordre de nature, comme il a esté

amplement escript cy dessus, elles ne perdront pas cueur, et n'endureront point tant de mal cent mille fois, comme elles faisoient en ces abominables tourmens de chaires persées, selles a buee, trépieds, et agenouillements contre nature, (encores que quelquesfois la chose tire à long traict). Et pourtant, en cas de longueur, faut qu'elles prennent quelques bonnes confitures, quelques bonnes roties au vin, ou quelque autre chose cordiale, pour les tenir en bon couraige. Avec ce, qu'elles ont tousjours le corps et tous les membres en repos.

Si l'enfant présente les deux pieds, s'est la façon de sortir la plus douce, tant pour la mère que pour l'enfant; il ne faudra point à bien venir sans destourbier. Mais icy faut bien noter qu'il ne faut pas que la saige femme face comme fist une fois une mauldicte vilaine meurtrière à Soissons, où j'estoye demeurant pours lors, laquelle voyant qu'une petite fille estoit sortie du ventre de sa mère, tellement qu'il ne restoit plus que la teste et les deux braz, qu'elle avoit joinctz et remontez des deux costez de sa teste, ceste meurtrière qui la devoit laisser venir ainsi sans luy toucher, par son impatience, luy alla chercher le bras droict et, en le tirant hors, le luy rompit en pièces; et pource que, le bras droit estant hors, il demeura plus d'espace pour la teste et pour le braz gauche, lequel à ce moyen elle ne rompit pas en le tirant hors, mais il estoit tout meurtry et noir comme la cheminée, en telle sorte que les deux braz estant dehors, nature commença tellement à se refermer, que la teste demeura encores dedans le passaige plus de trois heures, tellement qu'on pensoit que ce deust estre la mort et de la mère et de l'enfant. Or tel cas advenant, il faut que la saige femme se donne bien garde de faire ainsi : car les deux braz estant ainsi joinctz, des deux costez de la teste de l'enfant servent comme desclisses pour empescher que le passaige ne se puisse refermer sur la teste de l'enfant, et faut entendre que, les deux bras de l'enfant estant ainsi joinctz à sa teste, ne sont point plus gros que le corps qui est désja passé; parquoy ce fut une grande resverie à ceste vieille meurtrière de Soissons, et seroit à toutes saiges femmes qui voudroient ainsi faire, de tirer les deux braz de l'enfant dehors, encores qu'elles ne les rompissent point, pour ces deux raisons cy dessus, assçavoir qu'ils empeschent la fermeture du passaige sur la teste, et que la teste et les deux bras, joinctz ensemble, ne font qu'une mesme grosseur avec le corps qui est désja passé. Le cas advenant, il faut laisser ainsi venir l'enfant, sans luy toucher ny tirer les bras hors. Nous ne disons point cecy accident à nature, mais accident pro-

ceddant de l'impéricie et ignorance de la saige femme. Or si l'enfant présente un pied seul (ce que nous appellerons le second accident à nature) il ne peut venir ainsi, toutesfois il le faut laisser venir ainsi, jusques à ce que la saige femme puisse veoir si l'autre pied vient en double, assçavoir si le genou se présente serré contre; car si le genou se présente serré contre l'autre, encores que cela soit cause de quelque peu de retardement, il le faut laisser venir, car il viendra bien ainsi sans danger. Mais s'il s'offre de sortir ainsi le pied seul, et que l'autre demeure escarquillé dedans le passaige, il ne peut venir ainsi sans corruption et sans danger, et de luy et de la mère. Et voicy le remède, la saige femme avec quelqu'une des voisines là présente, prendront la mère, avec chacune une main, par dessoubs les flancs ou fesses, et de l'autre main, luy prendront et lèveront les jambes et le corps en amont tout doucement, à celle fin que l'enfant se rejette, par sa pesanteur, de sa gallerie en sa chambre, car il y a comme une gallerie à passer depuis la chambre jusques au passage et la tiendront ainsi, comme l'espace d'un *Pater noster* et d'un *Ave Maria*. Et en ce faisant, l'enfant ne faudra point à se remettre, et estant remis à son premier domicile, à se tourner comme il faut, et présenter l'un ou l'autre des deux bouts, assçavoir la teste ou les deux pieds, comme nous l'avons très bien expérimenté plusieurs fois. Et voicy le seul moyen, tel cas advenant, pour conserver, sains et sauves, et la mère et l'enfant.

Or voyla tous les accidens qui peuvent arriver à nature au point de l'enfantement, car la mère estant de bonne heure préparée, comme nous luy avons donné à entendre par cy devant, selon l'ordre de nature, l'enfant ne présentera jamais au passage, ny le cul, ny le ventre en double, comme ils ont fait par cy devant, car tout cela proceddoit de ce que, contre l'ordre de nature, par l'ordonnance et philosophie de ces meurtrières saiges femmes du passé, la femme se tenoit levée, le corps en amont, tellement que les pauvres enfants, en lieu de se tourner et virer tout à leur aise, en leur domicille, et s'en venir gayement et sans destourbier au passaige comme nature l'a ordonné, non seulement à eux, mais aussi à tous les animaux de la terre, ils tomboyent, comme nous avons dict cy dessus, dedans la couronne de leur mère, comme dedans une escuelle fort creuse, et comme ils tomboyent là dedans par leur pesanteur, en telle sorte y demeuroient enfermez et empressez, et n'avoient force ny moyen de s'en tirer. Et voyla d'où sont proceddez tant de meurtres et massacres qui ont esté commis par cy devant, à l'endroict tant des

pauvres misérables femmes que des enfants, par l'ignorance et impéricie de ceste race maudite.

S'il arrive que la femme ne se cousche pas assez tost, tellement que l'enfant vienne à tomber dedans ce destroict, comme au temps passé, faudra incontinent que la saige femme ayt recours au remède cy dessus. Assçavoir de lever la mère, les jambes et le corps en haut, pour la faire rejetter en sa chambre par sa pesanteur, ce qu'il ne fauldra point à faire comme il a esté dit cy dessus. S'il advient que, pour quelque inconvénient, la mère se blesse, tellement que l'enfant soit mort en son ventre, il ne faut point avoir peur que la mère nature ne le pousse fermement dehors, tant seulement il faut que la saige femme ait plus de patience, car en tel cas nature est beaucoup plus longue en son opération. Et comme il a esté dict cy dessus, il faut tant seulement qu'elle prenne bien garde a sçavoir si l'enfant se présente bien ou non. Et s'il faut à se présenter comme il doit, elle aura toujours recours à ce seul remède, qui est de lever la mère, les jambes et le corps au haut, et reschauffer fermement le passaige, comme il a esté dit cy dessus, pour aider non point à nature, mais à l'accident. Laquelle nature, en tel cas, est beaucoup plus débile et plus lente à faire sa charge qu'elle ne seroit, si l'enfant estoit vif et parvenu au point de sa maturité naturelle. Et voilà tous les accidents qui peuvent arriver à nature à l'enfantement et la manière d'y remédier.

Contre la faulse, mauldicte et misérable praticque des saiges femmes qui ont esté par cy devant. Si les juments, les vaches, brebis et autres animaux femelles de la terre, qui ont esté par cy devant, eussent esté aussi misérables que ont esté les femmes, laissant leur naturelle façon de faonner, elles fussent aussi bien tumbées en inconvénient à leur faonnement comme elles. Mais comme nous avons dit cy dessus, les femmes qui devoient estre les plus saiges femelles de la terre, par leur invention et philosophie barbare, se sont rendues les plus folles et insensées, et les putains et paillardes l'ont gaigné sur elles, d'autant que, comme elles ont fait leurs enfans en cachettes, elles les enfantent aussi en cachettes, et sans y appeller les saiges femmes, et pour ceste cause, elles enfantent heureusement et sans destourbier ny d'elles, ny de leurs enfans. Je n'ay jamais ouy parler qu'il en soit mort une en travail d'enfant, ny que son enfant ait failly à bien venir au monde. Car estant ainsi retirées en quelque destour et là, couschées tout à plat avec toute patience, elles attendent la meure et plaine délivrance de leur enfant, là où au contraire, comme il a esté dit cy dessus, les honnestes

femmes se font misérablement bourreler et meurtrir par ces saiges ouvrières, et enfin ne sçavent d'où procedde la cause de leur malheur. Nous prierons à cest effect Dieu, le Créateur, qui tient toutes choses en sa main, par sa divine providence, de vouloir désormais estendre sa saincte grace, tant sur les mères que sur les enfants et sur les saiges femmes, et leur donner sens et entendement pour se gouverner es choses dessusdictes, selon sa saincte volonté. Et qu'il a ordonné à la mère, nature, gouvernante, soubs sa charge, de toutes les choses qui sont icy bas en terre. Adce que, les choses estant parvenues à leur plain et entier effect, par heureux succès, il en soit loüé et glorifié, et son sainct nom exalté à tout jamais. Amen.

Brief advertissement très notable.

Mes Dames, il se vend un petit livret, à Paris, intitulé, *Des divers travaux et enfantemens des femmes*, je vous supplie de prendre bien garde à ce que dit l'autheur d'iceluy, (si vous l'avez leu.) Il dit en plusieurs lieux que l'enfant tombe quelquefois ainsi ou ainsi et n'entend pas que c'est par la faulse doctrine, laquelle il a prinse des saiges femmes de son pays, et que s'est pour ce qu'il vous a préparé une selle à quatre pieds pour vous seoir, faicte en façon d'un fer à cheval, et vous tenir le corps droit en amont, comme font maintenant voz saiges femmes. Or quand vous aurez le corps cousché comme nous vous l'avons descript, l'enfant ne sera jamais en danger de tomber comme il dit, mais se tournera et virera tout à son aise et sortira comme il faut et sans destourbier. Il dit aussi que la saige femme doit rompre les membranes qui contiennent les eauës, avec ses ongles ou avec un petit coulteau ou des ciseaux, tout cela est abominable, et luy mesme se contredit, car il donne un salle et vilain remède à cela, s'il avait esté fait trop tost, assçavoir des huilles et gresles coullées dedans la matrice; tout cela est faux, abominable et détestable, seulement à dire, ou escrire. Il n'a pu donner certain temps et heure aux saiges femmes, par ce que c'est du segret et vertu occulte de nature, et à Dieu; prenez garde à vous.

*
* *

A quelle date placer le plaidoyer suivant en faveur des sages-femmes ? A quel personnage l'attribuer ?

Une réponse précise est difficile. Mais l'éloge que l'on y trouvera de Mme Delamarche, sage-femme de l'Hôtel-Dieu et auteur

d'un catéchisme obstétrical, dont nous avons parlé (1), semble indiquer que la pièce a été écrite vers 1670. Pour le même motif, nous croirions volontiers que, sinon Mme Delamarche, du moins quelque clerc de son entourage n'a pas été étranger à sa rédaction.

DISSERTATION SUR LA QUESTION, SÇAVOIR LEQUEL EST PRÉFÉRABLE DE L'USAGE DES SAGES-FEMMES OU DES CHIRURGIENS, DANS LES ACCOUCHEMENTS.

Ouvrage tiré d'une lettre écrite à une Dame de qualité.

On demande s'il est plus à propos de se servir de femmes que d'hommes dans les accouchements.

Avant que de répondre à cette demande, il est à propos de remarquer que l'on ne parle pas des cas de nécessité absolue où on ne peut faire autrement, car, comme la nécessité n'a point de loy, s'il n'y avoit point de sage-femme et qu'il y eût un homme expert, il seroit à propos de s'en servir ; ou si la sage-femme, elle-même, demandoit du secours, au besoin on pourroit se servir d'homme.

Réponse

Autant qu'il est possible dans les accouchemens, il faut se servir de sages-femmes.

Article I

Il est possible de se servir de femmes dans les accouchements, parce qu'il y a des femmes habiles en cet art, et qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui en soient bien capables.

On instruit tous les jours des femmes dans cet art en plusieurs endroits, mais particulièrement dans l'Hôtel-Dieu de Paris ; c'est là le véritable lieu d'apprentissage des sages-femmes. En cette maison, on leur donne des leçons sçavantes ; elles y ont l'expérience quotidienne et une ample explication sur toutes les difficultés qui se trouvent en ces rencontres, soit de la part des dispositions

(1) V. page 41.

de la femme grosse ou en travail, c'est-à-dire des accidens de la grossesse ou de l'accouchement, soit de la part de l'enfant.

Dans Paris ni en tout le Royaume, il n'y a point de lieu pareil où on instruise des hommes sur ce sujet.

De plus, l'art d'accouchement est une expérience particulière et limitée, dont les femmes peuvent devenir très capables, pour peu qu'elles ayent d'esprit et qu'elles veuillent se donner la peine de l'apprendre par les voies raisonnables et ordinaires. Aussi l'habileté d'une sage-femme n'est pas une chose si extraordinaire, qu'elle demande l'esprit d'un homme nécessairement, s'étant trouvé plusieurs femmes capables d'écrire sur la pratique de cet art, et encore plus de l'exercer sûrement et dans la perfection.

Les sages-femmes sont très propres pour traiter des descentes de matrice, pour sonder les femmes dans les rétentions d'urine, pour juger de l'état de certaines maladies de femmes, dont il faut rendre compte au médecin ; et enfin pour appliquer en ces cas les remèdes à ces maladies, selon qu'ils sont ordonnés par la médecine.

Les Anciens, il y a plus de mille ans, ont appelé les sages-femmes, l'œil du médecin, pour exprimer que dans les cas d'infirmité particulière du sexe féminin, l'usage des sages-femmes est aussi naturel et, pour ainsi dire, aussi nécessaire que l'usage de l'œil pour connaître les choses visibles; et encore parce que dans ces occasions les médecins n'ont pas d'autre organe que les sages-femmes, qui sont des yeux très sûrs à raison de leur expérience.

Il est donc possible de se passer d'hommes et de se servir de femmes, dans beaucoup de maladies du sexe féminin et particulièrement dans celles de la grossesse et de l'accouchement.

Cela est si vrai que, dans l'Hôtel-Dieu de Paris, Madame Delamarche et sa sœur, instruite par elle et comme elle, travaillent aux accouchemens sans le secours d'aucun chirurgien ; quoique dans ce lieu, parmi le grand nombre, il se rencontre des travaux des plus difficiles que l'on puisse trouver ailleurs ; en sorte que jamais il est mort, dans l'Hôtel-Dieu, moins de femmes en couches qu'il en meurt à présent, et jamais il n'est moins demeuré d'enfans orphelins, à la charge de cette maison, que depuis le temps que ces personnes y travaillent.

Ces deux personnes ne sont pas les seules dans Paris, qui sçavent cet art et qui y sont habiles; il y en a quantité d'autres, et toutes ensemble servent de preuve à cet article, sçavoir qu'il est possible de se servir de femmes avec sûreté pour l'accouchement, vu leur grand nombre et leur expérience consommée.

Article II

Il est très raisonnable de se servir de femmes pour les accouchements.

Premièrement pour la pudeur; car elle demande qu'une femme ne soit touchée ni vue, que dans le cas de la nécessité véritable, et que dans ce besoin elle soit touchée et vue par une personne de son sexe. Cela est, sans doute, plus honnête que d'être exposée au toucher d'un homme, en la présence duquel une femme doit toujours avoir de la retenue.

Cette vérité est incontestable et également reçue chez toutes les nations, parce qu'elle est dictée par le bon sens, qui est commun à tous les hommes.

Chacun sçait l'histoire de Bilia, dame romaine, qui croyoit que tous les hommes sentoient mauvais, comme sentoit son mary, parce que jamais elle n'avoit approché d'autre homme assez près, pour sçavoir s'ils avoient une autre odeur ou une autre haleine : en quoy sa pudeur sera à jamais l'admiration des esprits raisonnables, ainsi que le rapporte Plutarque.

Saint Jérôme dit que la pudeur est une fleur délicate, qui se ternit par le moindre attouchement, et qui ne se conserve qu'auprès de ses semblables. Saint Augustin compare la pudeur à la délicatesse de l'œil, auquel on ne doit toucher que rarement et avec précaution. Saint Zénon, martyr, appelle la pudeur le bonheur des vierges, la fidélité des femmes, la force des veuves, la pureté des prêtres, la richesse des pauvres, le trésor des riches, l'honneur des petits, la gloire des grands, la gardienne de tous les États.

2° Pour la pureté, il est à propos de se servir de femmes ; car elle est quelque fois lésée, quand un homme touche une femme sans nécessité; cela peut faire tomber cet homme dans quelque impureté, ou procurer cet inconvénient blâmable à une femme qu'il touche, hors le temps de l'accouchement, soit avant, soit après, lorsque la femme n'est pas dans les douleurs actuelles de l'enfantement.

L'Ecriture, au Lévitique, chap. 22, dit que celui qui touchera quelque chose d'immonde sera impur lui-même. Et l'Ecclésiastique, au chap. 13, que celui qui touchera de la poix sera souillé par elle; parce que, comme dit Saint Athanase, il s'excitera une chaleur et une attache entre la puissance et l'objet; la poix est gluante et sale.

Saint Isidore dit qu'en touchant la chair, comme on gagne des maladies corporelles, on en contracte aussi de spirituelles.

L'abbé Rupert dit que ce sens est une porte qui donne entrée à la mort et du corps et de l'âme. Saint Augustin dit la même chose.

Thomas, à Kempis, dans ses Opuscules, dit qu'il faut bien garder ses sens, et en particulier celui du toucher, si on veut avoir la pureté du corps et la paix du cœur. Saint Grégoire dit le même.

Saint Jérôme dit qu'entre les personnes de sexe différent, l'attouchement est en quelque sorte contagieux et vénéneux ; cette contagion regarde les mœurs autant que les humeurs, et peut porter la corruption aussi bien aux unes qu'aux autres.

3° Pour la sûreté de la fidélité dans le mariage, il est à propos de se servir de femmes, parce que comme ce sont les jeunes femmes qui sont en état d'avoir des enfans, l'usage commun des accoucheurs leur est dangereux autrement qu'il ne seroit dans un âge plus avancé, par la vivacité de leur imagination, la chaleur de leurs passions et la tendresse de leur complexion.

Cet usage les accoutume à se laisser approcher et les familiarise à être touchées par des hommes étrangers, ce qui souvent n'est pas sans danger, et peut avoir des suites, jusques à donner aux jeunes femmes quelque occasion d'être après cela infidèles.

Plusieurs disent avoir remarqué qu'entre les femmes, celles que l'on reconnaît pour être un peu trop libres, sont ordinairement celles qui dans leurs couches ne veulent pas se servir de sages-femmes et veulent des hommes ; je m'en rapporte : mais si cela est, c'est une raison pour en empêcher les femmes vertueuses.

Autrefois, une Princesse, reine de Lydie, manqua de foy à son mary et même consentit à sa mort, après qu'il eût trouvé bon qu'elle eût la familiarité de montrer à un autre homme, sans besoin, des choses qu'elle devoit tenir cachées : tant cette liberté et familiarité est dangereuse aux femmes (Herodote et Erasme).

Saint Chrysostome voulait que les femmes fussent toujours en crainte avec tout autre homme que leur mary. Et tous les Pères de l'Église disent que l'immodestie volontaire et facilité de montrer sa chair, est une espèce d'adultère de l'esprit et un présage ou signe d'une infidélité future, si cette immodestie est dans une femme mariée.

4° Pour le bon exemple, il est à propos de se servir de femmes, parce que, comme on fait aisément ce que l'on voit faire aux autres, il est de la prudence des femmes de ne pas se servir d'hommes pour l'accouchement, sans une extrême nécessité, afin de se donner bon

exemple les unes aux autres de s'en abstenir toutes ; ce qui est absolument nécessaire à plusieurs personnes de ce sexe, est utile à toutes.

Cela est encore de conséquence pour l'éducation des filles de famille, pour leur inspirer la crainte de toute approche et liberté des hommes auprès d'elles, même en chose légère. Car c'est en vain qu'on leur insinue cette crainte, si elles voient des hommes, sans nécessité visible, approcher en chose de conséquence de celles qui leur commande de les fuir.

Cela est nuisible aux filles, produisant des curiosités dans leurs esprits, des diminutions de crainte dans leurs cœurs, des matières de conversations secrètes avec leurs compagnes, et un fond d'assurance tacite contre toutes les repréhensions qui leur sont faites de leur communication avec des hommes.

Ce n'est pas faire injure à ce sexe, de le faire souvenir qu'il est fragile, ni de lui dire qu'il a plus de dangers à éviter que l'autre ; et c'est assurément lui donner un conseil avantageux, de lui inspirer de fuir, non seulement le mal, le danger et le scandale, mais même son ombre, c'est-à-dire tout ce qui peut être suspect, et de prendre une manière d'agir, sure pour le fond de la conscience et édifiante pour l'extérieur et le bon exemple dans la société humaine.

5° Pour la mortification, il est à propos de se servir de femmes Il y a deux sortes de mortifications : une de dévotion et de surérogation, et une de nécessité de salut, selon l'Evangile et les promesses du Baptême. Tout le monde est obligé de pratiquer la dernière, même les femmes mariées en leur manière, soit en souffrant quelque incommodité volontaire, soit en se privant de quelque inclination libre.

Il ne faut pas vivre dans l'immortification, en se laissant trop aller à ses inclinations naturelles, comme il arrive dans l'usage des accoucheurs, hors le cas de nécessité ; il est constant, qu'entre les personnes de sexe différent, il y a une correspondance naturelle qui fait que les femmes n'ont pas d'aversion naturelle pour les hommes et même désirent avec eux quelque communication.

Cette inclination des femmes est souvent le fondement de l'usage qu'on fait des hommes pour l'accouchement, à cause des libertés raisonnables ou supposées telles, dont cet usage est l'occasion ou le prétexte.

Les femmes mariées, la plupart, n'ont pas grande occasion ni grande pratique de mortification ; et ordinairement les femmes qui

se servent d'hommes pour l'accouchement, en ont moins que les autres ; car ce sont les femmes riches et celles qui cherchent leurs aises.

Comme elles sont riches, elles sont ou se font délicates ou prétendues incommodées, ce qui leur donne lieu d'avoir souvent un besoin apparent de faire venir cet homme, soit comme accoucheur pour le consulter, soit comme chirurgien pour s'en servir, et toujours pour lui parler, en particulier, des choses secrètes du sexe féminin. Et comme on suppose que souvent il n'y a pas nécessité de rapporter cela à un homme, vu qu'une sage-femme en peut connaître, le peut résoudre et y remédier, il est très juste et même nécessaire que les femmes mariées se mortifient de cette inclination naturelle, et se servent de sages-femmes dans leurs accouchemens autant qu'il se peut faire.

Ainsi, il est aussi à propos de se servir de femmes dans les accouchemens, qu'il est nécessaire d'avoir de la prudence, de vivre dans la pureté, de garder la fidélité dans le mariage, de donner bon exemple à son prochain et de garder les règles ou suivre les pratiques de la mortification chrétienne. Et comme il est nécessaire d'avoir toutes ces vertus, il est tout à fait à propos de ne se point servir d'hommes, mais seulement du ministère des sages-femmes dans les accouchemens et dans les maladies secrètes des femmes, auxquelles une femme instruite dans cet art peut apporter ou applique quelque remède.

Article III

Il est de fait que la pratique de l'accouchement a été utilisée par le ministère des femmes de tout temps, et que ce droit leur appartient d'antiquité.

Environ l'an 2306 de la création du Monde, Moïse, au livre de la Genèse, chap. 35, v. 18, raporte un enfantement difficile de Rachel, femme de Jacob, qui fut fait par une sage-femme qui, dans ses douleurs, la consola et l'assura que l'enfant viendroit heureusement.

C'est une sage-femme, il n'est point parlé d'homme à qui on ait recours, ou qui fasse cette opération ; marque que ce n'étoit pas l'usage de ces siècles là de se servir d'hommes en ces rencontres.

L'an du Monde 2327, au même livre, chap. 38, v. 29, Thamar, étant en travail de deux enfans, l'un d'eux paraissant au dehors et ayant présenté la main, sembla la vouloir retirer ; la sage-femme

l'arrêta un moment et, lui ayant lié un ruban, la main se retira, et l'autre enfant qui devoit venir le second vint le premier.

C'est une sage-femme, il n'est point parlé d'homme : marque que ce n'étoit pas l'usage de ces siècles là, même dans les travaux difficiles.

L'an 2456, dans l'Exode, au chap. 1er, Pharaon, roy d'Egypte, portant envie au peuple d'Israël qui multiplioit beaucoup, craignant que cette multitude ne devint indépendante dans son pays, et cherchant un moyen de s'en défaire, résolut de faire mourir tous les enfans mâles naissans de ce peuple, et de ne conserver que les filles ; pour cela, il envoya quérir deux sages-femmes égyptiennes, nommées Séphora et Phua, et leur commanda de faire mourir secrètement tous les enfans mâles ; elles n'en firent rien, et Dieu les récompensa de prospérité.

Ce sont des sages-femmes, il n'est point parlé là d'hommes pour accoucher les femmes en travail. Si alors on se fut servi d'hommes pour accoucher, Pharaon n'eut pas fait cette loi seulement aux sages-femmes, il auroit fait le même commandement aux accoucheurs ; il n'en est fait aucune mention ; marque que ce n'étoit pas l'usage de ces siècles, même chez les payens, et que ces anciens, qui n'avoient pas moins de conduite que les modernes, n'avoient pas cette pratique.

Les autheurs disent que ces deux sages-femmes n'étoient pas seules du métier, mais les deux principales du pays, et que Moïse a bien voulu les nommer, par l'esprit de reconnaissance de leur bonne volonté pour son peuple.

Origène, au 4e siècle, disoit que Pharaon étoit un homme dénaturé et quasi contre nature, de vouloir que des femmes, que la Providence a établies pour sauver les enfans dans ce péril, les étouffassent dans la naissance.

Aristote dit que les sages-femmes habiles sauvent la vie à un enfant, lorsqu'elles empêchent de sortir trop tôt le cordon qui renferme le sang de l'enfant, et qu'alors cet enfant, qui tomboit en défaillance, en est comme recréé et fortifié. Cet autheur en dit plusieurs autres choses et ne parle point d'autres personnes qui fassent ce métier, non plus qu'Origène ; marque qu'en ces siècles, l'usage des accouchemens n'appartenoit qu'aux sages-femmes.

Au livre de Ruth, chap. 4, il est fait mention d'un accouchement de Ruth, auquel plusieurs personnes se trouvèrent, et qui donna bien de la joie à sa famille ; il n'est fait mention là que de femmes présentes, il n'y paroit aucun homme que le mary.

Saint-Jérôme, contre Elvidius, parlant de l'enfantement de la sainte Vierge, dit qu'elle n'eut point de femme pour l'aider, ni de sage-femme pour l'accoucher ; marque que, de son temps, c'étoient des femmes et des sages-femmes.

Tous les autheurs et SS. PP., qui traitent de la virginité de la sainte Vierge dans l'enfantement, en parlent de cette manière.

Dans le droit canon ou ecclésiastique, parmi les décrétales de Grégoire IX, liv, 2, chap. 14, un homme marié veut ravoir sa femme qui s'étoit retirée dans un monastère ; la femme, pour y demeurer, dit qu'elle veut se consacrer à Dieu ; qu'elle le peut faire selon les loix de l'Église, étant encore vierge. Le mary, pour la ravoir, met opposition à ses desseins, et pour dire qu'elle ne le peut pas sans et contre son consentement, il soutient qu'elle n'est plus vierge. Il est ordonné qu'elle sera visitée ; le rapport est en faveur de la femme, et la déclare vierge. Le mary récuse les personnes qui ont fait cette visite et ce rapport ; il est ordonné qu'elle sera revisitée par d'autres femmes et sages-femmes.

Il n'est fait mention aucunement de chirurgie, il n'est rien référé à des hommes, même dans la seconde visite, comme il semble que l'on auroit dû faire, si alors cela avoit été en usage. Marque que ce n'étoit pas la pratique de ce siècle, de se servir d'hommes en ces rencontres. Grégoire IX vivait sur la fin du XIIe siècle et dans le XIIIe.

Dans le droit civil de Justinien, au Digeste, liv. 9, tit. 2, *ad Legem Aquiletam*, cap. 9, une sage-femme qui aura donné, elle-même, et fait prendre, par elle-même, un breuvage à une femme, si la femme meurt, la sage-femme est censée l'avoir tuée, mais non pas si elle lui a offert et présenté, en sorte que la malade l'ait pris elle-même.

Il n'est point parlé là d'homme, mais seulement de sage-femme, qui paroit même ordonner une médecine à une femme en couche ou malade. Marque qu'alors il y avoit usage de sages-femmes et non d'hommes, pour accoucher et soigner une femme grosse ou accouchée.

Au liv. 2, tit. 4, *de inspiciendo ventre*, c'est-à-dire de la visite du ventre, Loy I, pendant un divorce nouvellement fait, ou un veuvage nouvellement arrivé, s'il y a doute de la grossesse d'une femme, il sera nommé par le Juge trois sages-femmes pour la visiter, et sera assigné un lieu pour la visite, qui sera la maison d'une très honnête femme.

Il n'est parlé là que de femmes et de sages-femmes ; marque que tel était l'usage de ce temps-là

Au même endroit des Lois civiles, il dit : « Si une femme nouvellement veuve est enceinte, elle fera avertir les parens et héritiers, afin qu'ils s'adressent au juge pour nommer des femmes pour la visiter ; il y en aura cinq au plus ; ce sera en lieu honnête et dans la maison d'une femme de très bonne réputation. Un mois avant ses couches, elle fera avertir les héritiers de la faire garder s'ils le veulent, etc. »

La glose de cette loy dit qu'il n'est pas besoin de faire prêter le serment aux sages-femmes avant la visite. Apparemment la raison de cela est, parce qu'elles l'ont prêté à leur réception.

Au même endroit, touchant le cas du divorce, il est dit : « Si le mary, en divorce avec sa femme, la soutient enceinte, et qu'elle le nie ; s'il l'a fait visiter et qu'elle ne se trouve point grosse, elle aura action contre luy, comme luy ayant fait injure. »

Dans les Loix, il est parlé de femmes pour visiter, de femmes pour être témoins, de femme pour prêter le lieu, de maison de femme et très honnête. Il n'est fait aucune mention d'hommes, quoique ce soit par ordonnance du juge et en cas litigieux. Marque que les femmes seules, en ces siècles, avoient cet usage, et que l'on ne se servoit point d'hommes.

Les grammairiens nous fournissent des preuves, aussi bien que les juristes, que les théologiens, que les Pères, que les historiens et que l'Écriture ; car il est à remarquer que, dans dans la langue latine et dans la langue grecque, le nom qui exprime une personne qui accouche une femme en travail, dans ces deux langues, est exprimé au féminin et non au masculin, pour marquer que ceux qui ont fait ces langues, ne connaissoient pas l'usage des hommes en cet exercice, et voyoient cet art possédé et exercé par les seules femmes.

Les fables mêmes, qui enfermoient la science cachée de ce temps-là, nous insinuent la même vérité, lorsqu'elles nous disent que c'étoit une déesse qui présidoit aux couches et qui en avoit appris l'art aux sages-femmes. Car les payens n'ont attribué cet art à aucun Dieu, parce qu'ils tenoient cet emploi annexé au sexe féminin seul ; ils appeloient cette divinité accoucheuse, ou cette sage déesse, tantôt Diane, tantôt Lucine, luy donnant le nom de Lucine, pour exprimer que c'étoit elle qui donnoit la lumière et le jour de la vie aux enfans qu'elle recevoit, ou même les faisant venir au jour et à la lumière du monde.

Ces payens avoient inventé quatre divinités qui avoient soin de l'état d'une femme enceinte, mais toutes divinités au féminin, c'est-

à-dire déesses, parce qu'il ne leur paraissoit pas convenable de commettre le soin d'une femme enceinte à d'autres qu'aux personnes et divinités de son sexe (Tertul., *De l'âme*, chap. 37. — St Augustin, *de la Cité de Dieu*, liv. IV, chap. XXXIV).

Il y a plusieurs autheurs et philosophes qui parlent des sages-femmes avec éloge, mais toujours soutenant que c'est à elles seules, hors la nécessité précise, qu'appartient l'usage d'accoucher.

Socrate, philosophe moral, se vante d'être fils d'une très habile sage-femme nommée Phynarete ; et Platon, au livre de la science, lui fait dire : « Je suis fils d'une très illustre sage-femme, j'en ai appris le métier, non pas pour les corps, mais pour les esprits ; j'aide à bien enfanter et produire des œuvres dignes de voir le jour ». Ce philosophe, quoique fils de sage-femme, se défend bien de la réputation d'un accoucheur, comme d'une chose qui n'est propre qu'à des femmes, et conclut que, pour accoucher une femme, il faut un cœur de femme pour compatir à ses douleurs.

Article IV

Réponses aux objections que font les partisans des accoucheurs.

L'on sçait que les accoucheurs et celles qui s'en servent ne manquent pas de prétextes et de raisons apparentes auxquelles il n'est pas mal aisé de répondre.

Première objection. — La première raison qu'ils allèguent pour authoriser les accoucheurs, est que l'usage en est commun dans Paris et en divers endroits de ce royaume ; et que comme il n'y a rien de plus naturel que de suivre l'usage des lieux où on se rencontre, les accoucheurs croient être à l'abri de tout blâme en le suivant.

Réponse. — L'on répond que c'est abuser du nom d'usage en cette rencontre, puisque ce n'est qu'un abus que toutes les personnes qui ont tant soit peu de pudeur blâment unanimement, parce qu'il porte avec soy des inconvénients dangereux. Car si tout ce qui est en usage étoit légitime et louable, une infinité de crimes, qui ne sont que trop en usage et presque à la mode, le seroient aussy. Cela n'a pas toujours été ; donc c'est un usage nouveau, non nécessaire, que toute l'antiquité a ignoré et dont elle a sçu se passer, comme il paroit par ce qui a été dit ci-devant de l'Écriture Sainte, du droit civil et du droit canon.

Seconde objection. — Secondement, ils disent que les femmes le veulent bien, que personne ne les y contraint, et que ces hommes ne vont que où on les demande.

Réponse. — On répond qu'il ne s'agit pas de sçavoir si les femmes le veulent bien, mais si elles doivent le vouloir; car, ce n'est pas leur volonté qui est la règle du bien ou du mal, mais c'est à leur volonté à se conformer à la règle. Si elles le veulent bien, c'est en cela qu'elles ont tort ; ce n'est pas par vertu qu'elles le veulent, c'est souvent, pour ne pas dire, par sensualité ; et si les femmes disent tant de bien de la main d'un homme, c'est qu'il y a un peu d'inclination, comme on a remarqué cy-devant. Les femmes les plus vertueuses n'en veulent point , celles qui le veulent en ont quelquefois des remords et des scrupules, qui les obligent en s'en expliquer à qui il appartient.

Celles qui ont cet usage et qui n'ont pas de scrupule d'être vues ou touchées par un homme, sans une véritable nécessité exprimée par la sage-femme, sont des femmes résolues, et quelques unes un peu trop libres, qui se mettent au-dessus de tout ; mais elles n'en font pas mieux pour cela ; on en prend à témoin leur conscience, parce qu'on est persuadé qu'elles n'y sont pas insensibles. Et cela est si vrai, qu'un chirurgien accoucheur aveugle est beaucoup plus employé que les autres. La raison qu'en rendent les femmes qui s'en servent, c'est, disent-elles, qu'il ne les voit pas, et ne les reconnoîtra pas. En quoi il paroit qu'il est véritable qu'elles en ont de la honte et quelque remords, ou dans le temps, ou par après, et que la synderese de leur conscience leur dit que cela n'est pas bien et sans reproche.

Troisième objection. — Ils objectent que les femmes se trouvent mieux des hommes en leurs couches que des sages-femmes.

Réponse. — L'on répond que ce mieux est un mieux d'imagination et d'inclination, et non pas un mieux de secours et de délivrance. Il est vrai qu'il peut y avoir des sages-femmes moins habiles les unes que les autres, faute d'esprit, d'expérience et d'habitude, ou même faute de force de corps, qui y est nécessaire en certains cas ; mais il y a encore parmy eux plus d'ignorans et d'insuffisans en cet art, puisqu'ils n'en font aucun apprentissage et qu'il ne l'ont pas par infusion ; d'où vient qu'il n'y a pas la douzième partie des chirurgiens qui y prétendent de bonne foy, et parmi ceux qui

y prétendent, il y a souvent plus de front que de tête, et plus de hardiesse que d'habileté. Selon la créance commune, pour la théorie, un homme est censé en avoir davantage ; mais selon la vérité, comme c'est un art qui dépend de l'usage, les sages-femmes peuvent en avoir autant que ces hommes, par le bon sens, par la lecture, par les ouvertures de femmes mortes où elles se trouvent, par la réflexion de bonne foy et par l'ouverture césarienne.

De plus, pour ce qui est de l'experience, il est certain que les sages-femmes en ont plus que les chirurgiens, accouchant plus de femmes, et voyant plus de corps vivans qui sont les véritables objets de l'expérience.

La différence commune entre un accoucheur et une sage-femme est que, quand une sage-femme est embarrassée, elle ne hasarde rien et demande du secours ; au lieu qu'un accoucheur, qui peut être aussi embarrassé qu'elle, n'a ni la bonne foy, ni l'humilité d'avouer son faible ; ce qui fait qu'il hasarde ordinairement pour réussir et faire ce qu'ils appellent l'opération, c'est-à-dire, la cruauté ; il arrache un enfant de vive force et souvent, en ces cas, il fait impunément mourir la mère et l'enfant sans baptême.

Si une sage-femme embarrassée avoit l'humilité d'envoyer quérir une de ses amies habiles, avec qui elle pût raisonner sur le fait, elles deux feroient tout ce qui seroit possible en cette rencontre ; mais l'amour-propre, l'intérêt particulier et la passion sont cause qu'elle a recours à un homme seulement ; et cet homme qui, avec toute sa prétendue théorie, a souvent moins d'expérience qu'elle, mais plus de hardiesse, risque tout pour établir sa réputation, n'osant lui-même avoir recours à d'autres.

Si après cela cet homme réussit, il attribue ce succès à son adresse, qui vient souvent de sa résolution, ou même du hasard ; s'il gâte tout, il rejette la faute sur l'accouchée et sur la sage-femme ; et quand il auroit décollé ou démenbré un enfant et fait sur lui quelque effort dommageable, il n'auroit encore rien fait de blâmable.

C'est l'ignorance de quelques sages-femmes qui a donné lieu à l'usage des chirurgiens, qui ont pu se trouver aux accouchements par accident, pour saigner ; car souvent, ce que les chirurgiens appellent un travail difficile, les sages-femmes instruites l'appellent une bagatelle, dont elles viennent à bout sans peine.

Quatrième objection. — Les maris le veulent bien.

Réponse. — L'on répond : Pas tant qu'on leur fait à croire ; plu-

sieurs en grondent, et en parlent en temps et lieu, jusques à le reprocher à leurs femmes dans la suite. Il est bien force qu'ils le veulent, ou qu'ils en fassent semblant ; s'ils s'y opposoient, le monde les blâmeroit, les parents des femmes et les femmes mêmes les accuseroient de passion, de jalousie, de cruauté et peut-être d'hommicide.

Les hommes ont assez d'affaires alors, un enfant à perdre, une femme à quitter, un mariage à rendre, des parents à satisfaire, des voisines à écouter. Ils ne sçavent ce qu'ils veulent, ils ne veulent et ne veulent pas ; ils veulent tout ce que l'on veut et ne veulent rien, du moins par eux-mêmes et ne veulent que ce qu'on leur fait vouloir.

Cinquième objection. — Un homme a plutôt fait qu'une femme.

Réponse. — L'on répond que le plutôt n'est pas le meilleur en cela ; l'avancement d'un travail n'est pas toujours possible et est souvent dangereux et dommageable à la mère ou à l'enfant. Ce travail ne dépend pas tant de ceux qui aident, que de celles qui souffrent. Le secours, en ces occasions, ne consiste pas à faire tou ce que l'on veut, mais à suivre le cours de la nature, et à l'aider à faire une chose qu'elle auroit fait elle-même, toute seule, dans l'état d'innocence ; et qu'encore avec tout le secours, elle ne fait que dans toute sa maturité, ou elle le fait à son propre dommage.

Ce qui fait que l'on se persuade qu'un homme a plutôt fait, c'est qu'on le va quérir dans les grandes douleurs, lorsque tout est prêt par la Providence et par les soins de la sage-femme ; alors c'est une nécessité que l'homme se hâte ou qu'il renonce. Voilà la comparaison de l'un à l'autre.

Les femmes qui se servent seulement d'hommes et point de sages-femmes dans leurs couches, ont tort de parler ainsi, n'ayant pas fait de comparaison de l'un à l'autre, et disant ce qu'elles ne sçavent pas.

Sixième objection. — Un homme opère plus sûrement qu'une sage-femme parce qu'il sait l'anatomie.

Réponse. — L'on répond que, pour accoucher, il n'est pas nécessaire de sçavoir l'anatomie ; il suffit de sçavoir et connaître la construction des parties qui servent à la construction des enfants dans le corps féminin ; c'est ce qu'une femme instruite peut sçavoir aussi bien qu'un chirurgien.

Une sage-femme, voyant ou touchant plus de femmes que la plupart des chirurgiens mêmes qui accouchent et que plusieurs chirurgiens ensemble, peut sçavoir, par son expérience, des choses, en certains sujets, que les chirurgiens ne savent pas ; et c'est pour cela que beaucoup de ces hommes sont bien aises de conférer avec des sages-femmes expérimentées, et ont grand soin d'en faire leur profit, jusques à le mettre par écrit et le faire passer pour leur expérience.

Septième objection. — Un homme n'est pas à craindre, ne venant que chez des malades et, le plus souvent, devant des témoins.

Réponse. — L'on ne dit pas que cet homme soit à craindre, on suppose qu'il est sage, et l'on souhaite qu'il soit un saint ; c'est la chair qui est à craindre, et chacun a la sienne et doit la craindre et se craindre soy-même, comme un ennemi domestique.

Ce n'est pas assez de ne rien craindre et de ne point faire le mal, il faut faire le bien et pratiquer la vertu, qui en cette rencontre consiste à se servir de femmes, et à éviter les hommes, autant qu'il est possible, comme on l'a déjà expliqué.

On n'est pas toujours fort malade quand cet homme vient, il n'y a pas toujours des témoins, et les témoins mêmes, quand il touche sans voir, ne sauroient rendre témoignage de ce qui se fait, encore moins garantir de ce qui arrive.

Huitième objection. — Les femmes qui se servent d'hommes n'ont pas mauvaise intention.

Réponse. — Ce n'est pas assez de n'avoir pas mauvaise intention, il faut l'avoir bonne, et pour cela, il faut faire le bien que l'on connoît et que l'on peut. Si ces femmes avoient mauvaise intention, on ne se contenteroit pas de les avertir de leur devoir, on les accuseroit de crime, on leur diroit des injures et elles le mériteroient bien.

Neuvième objection. — Il y a des sages-femmes libres comme des hommes, et il y a des hommes modestes comme des femmes.

Réponse. — Dans cette objection, il paroît que la manière libre est le propre des hommes, et la modestie ou la pudeur est le partage des femmes. Cela est vray, et communément les hommes sont plus

libres que les femmes, par une hardiesse naturelle ; et les femmes sont plus craintives et modestes, par une timidité et pudeur naturelles, dont la Providence les a pourvues pour les mettre à couvert de quantité d'inconvénients où elles pourroient tomber sans cela, ayant plus à perdre que les hommes.

Si après cela il se trouve quelque femme particulière et par accident, qui soit trop libre, il la faut corriger, ou l'éviter sans conséquence pour les autres femmes en général.

Si aussi il se trouve quelque homme modeste, il ne fait que son devoir ; et ce qu'il en doit attendre pour l'accouchement des femmes, c'est qu'on le préférera aux autres, quand on en aura tel besoin, qu'on ne pourra et ne devra pas s'en passer.

Dixième objection. — Ce sont les chirurgiens qui font et reçoivent les sages-femmes, cela marque qu'ils sont plus habiles qu'elles.

Réponse. — Il y a trois choses qui font une sage-femme : la première, la capacité ; le seconde, le témoignage public dans cette capacité ; et la troisième, la qualité de maîtresse ou le droit d'exercer.

Pour ce qui est de la capacité, les chirurgiens ne la donnent point aux sages-femmes, ils la supposent en elles ; ils les interrogent et ne les instruisent pas.

Pour le témoignage de la capacité des sages-femmes, les chirurgiens ne sont ni les seuls ni les premiers qui le donnent, ce sont les médecins et les chirurgiens avec eux qui le donnent ; et comme il s'en font payer, il seroit de mauvaise grâce, et même il y auroit en eux de l'injustice, de contester cette capacité examinée et de contredire ce témoignage payé.

Pour la qualité de maîtresse, ce ne sont pas les chirurgiens qui la donnent, ce sont les magistrats.

Après cela, il est à propos que les maîtrises étant séparées, chacun fasse son métier : les chirurgiens la chirurgie, et les sages-femmes l'accouchement ; la justice le prescrit, la raison le veut, et l'honnêteté chrétienne et même humaine le demande.

L'on peut assurer que celui qui a fait cet écrit, ne l'a pas fait ni par intérêt, ni par passion, mais par principe de conscience ; et déclare, devant Dieu, qu'il l'a fait, premièrement, pour le bien de la vérité ; secondement, pour le repos et l'assurance des consciences ; troisièmement, pour le salut de plusieurs personnes ; quatrièmement, par dessus tout, pour la gloire de Dieu.

Ceux qui verront cecy, sont priés, avant d'en juger, de bien concevoir ce que dit saint Paul, que chez les chrétiens toutes choses doivent être faites avec honnêteté et dans l'ordre, comme par des gens qui marchent pendant le jour, c'est-à-dire sous les yeux et la lumière du soleil, qui éclaire tout et à qui rien n'échappe dans le monde.

*
* *

En Angleterre, où la polémique entre les sages-femmes et les accoucheurs fut des plus vives, il se publia une foule d'écrits, quelques-uns pleins de virulence. Nous avons choisi la plus originale de ces diatribes, sinon la plus emportée. Elle est d'un champion des dames, de ce docteur Frank Nicholls, que Mme Kennon, sage-femme de la reine Caroline, récompensa par un legs de 500 livres, autrement dit 12,500 francs.

Comme le fait remarquer Siebold, « les attaques d'Elisabeth Nihell (1), qui avait pris en mains la défense de ses consœurs, les satires dirigées contre les accoucheurs par des hommes étrangers à l'art (2), n'eurent l'effet désiré; ils furent réfutés par la voie scientifique, tombèrent dans l'oubli et on ne fit, que rire de leur opposition ». Cependant, il faut reconnaître, avec le Dr Herrgott, que l'écrit de Nicholls n'a pas été sans influence sur l'introduction, dans la pratique, de l'accouchement prématuré artificiel.

Requeste des Enfants dans le sein de leurs Mères (3)

A MM. les Censeurs du Collège royal des Médecins de Londres.

Pour bien entendre cette requête, qui est une satyre sanglante contre les praticiens qui ont enlevé aux sages-femmes leurs fonctions, sans en avoir l'adresse et l'habileté, il faut la faire précéder par un prambule que l'auteur a cru nécessaire pour expliquer le sujet et l'occasion de cette critique. Il suppose qu'on présenta, aux Censeurs du Collège de Médecine, un mémoire par lequel ils

(1) V. p. 53.
(2) Allusion aux attaques de Sterne, à l'adresse des accoucheurs, dans la personne du Dr Slop de son *Tristam Shandy;* elles sont reproduites à nos *Anecdotes et curiosités sur les accouchements.*
(3) Extraits des *Nuits Anglaises*, de A. Contant d'Orville, 1770.

étaient requis d'informer au plus tôt contre un accoucheur qui avait fait périr dix enfants.

Le docteur Pocus, dit l'auteur, se leva et, dans une harangue travaillée à ce sujet, il s'efforça de prouver que les enfans, dans le sein de leurs mères, n'étant pas chrétiens et n'ayant encore prêté aucune sorte de serment, ils n'avaient aucun droit à la protection de l'Eglise, ni à celle de l'Etat. Il s'attache aussi à montrer qu'un enfant, dans le sein d'une femme, pouvait très bien être considéré comme une verrue et comme une loupe, et qu'au surplus, on devait le regarder comme le rejetton d'un arbre, ou comme la feuille d'une plante qu'on peut selon la raison et les anciens usages, sacrifier à la conservation ou même au simple avantage de sa mère. Il fortifia son opinion par l'exemple d'une vache avec son veau. Le boucher, dit-il, lorsqu'il l'achette, ne donne que le reçu d'une vache ; au lieu que si le veau était une créature distincte de cette vache, on aurait action contre lui pour ledit veau ; de même ajoûta-t-il, lorsqu'on accuse un homme d'avoir volé une jument et qu'on le décharge de l'accusation, si la jument se trouve pleine, on pourrait remettre le voleur en justice pour le poulain ; ce qui selon la loi ne sçaurait être.

Sir Guillaume seconda l'opinion de Pocus en lui donnant un autre tour. Il pensa qu'un enfant dans la matrice, à prendre le mot dans sa vraie signification, n'était autre chose qu'un abcès, comme venant du mot *abscedere à matre, se retirer de la mère ;* et que, pris comme tel, l'accoucheur avait droit de le faire sortir, selon le sçavant Daniel Turner, comme il le jugeait à propos. Ce bon mot fut approuvé du président par un sourire, et sir Edouard qui méditait profondément sur quelque gain honteux à faire dans le commerce, se mit à crier :

— Oui-dà, oui-dà ! eh ! pourquoi non ?

L'assemblée se levait, lorsqu'indigné d'un discours aussi barbare, l'immortel Harvey parla de son buste de marbre, placé au milieu d'eux. Il leur fit entendre que la vie et la circulation sont inséparables ; qu'ainsi comme les enfants ont leur circulation et leurs mouvemens distincts, on ne pouvait nier qu'ils ne fussent des êtres très distincts ; qu'ils avaient une vie réelle, et qu'ils avaient par conséquent autant de droits que leurs propres mères à la conservation de cette vie ; qu'elle était sous la protection de Dieu et sous celle des loix, et que l'homme qui, sous quelque prétexte que ce fût, faisait mourir un enfant, était coupable de meurtre, selon la loi et sa conscience ; qu'enfin, le malheur qu'ils ont de n'être pas encore chrétiens

ne rendait que plus énorme le crime de celui qui les tuait, puisque non seulement il les privait de cette vie passagère, mais qu'il les empêchait encore, suivant la doctrine de plusieurs chrétiens, de parvenir à cette félicité éternelle que, sans leur assassin, ils auraient eu droit d'esperer.

L'assemblée fut confondue par un discours si extraordinaire. Elle regarda avec mépris Pocus et tous ses adhérans, quand tout-à-coup sir Edouard se levant, se mit à crier :

— Pouh ! que diable veut dire celui-ci avec sa circulation et ses félicités ? je ne connais de circulation que celle de la banque ; et de félicité, que dans l'or ; je ne sache pas que ces enfans aient rien de commun avec l'un ou l'autre.

Un propos, si bien assorti au génie de l'assemblée, les ramena bientôt à leurs premiers sentiments. Alors l'immortel Harvey reprit la parole et dit :

— Vous êtes une race d'hommes bien différente de ceux que j'ai connus jusqu'ici ; je les aimais, je les honorais. Vous n'avez ni le sçavoir, ni les vertus conformes à votre profession ; vous méprisez la science et vous êtes vous-mêmes méprisés par les princes et par les sages de la terre. Vous deviendrez les esclaves des apothicaires, ils dirigeront votre conduite, et vous serez à leurs assemblées l'objet de leurs brocards ; vous ne serez plus visités que par la honte et par la confusion.

Tel est l'Avant-propos de l'auteur ; voici la requête :

Les Enfants dans le sein de leurs Meres

Représentent très humblement aux Censeurs du Collège Royal des Médecins de Londres :

« Que, quoiqu'ils ne soient point encore les sujets nés de sa Majesté, cependant, comme ils résident dans l'étendue de ses domaines, les loix et les constitutions de ses royaumes leur donnent droit à sa protection.

« Que toutefois vos supplians se voient, depuis quelques années, poursuivis d'une manière affreuse par les docteurs Pocus, Maulus et autres gens mal intentionnés, leurs suppôts et complices, lesquels n'ayant pas la crainte de Dieu devant les yeux, ni les talens nécessaires pour gagner honnêtement leur vie, profitent de la crainte et de l'ignorance de celles qui nous ont conçus, pour leur persuader

que nous, vos supplians, sommes leurs ennemis mortels, nous voulons dire, de nos mères, et que notre entrée dans le monde ne peut se faire qu'en les en chassant.

« Suggestions maudites, qui séduisent nos mères, et qui font que pleines de confiance dans le secours et l'amitié de ces ignorans, elles leur donnent jusqu'à des sommes extravagantes pour nous meurtrir, nous tuer, nous déchirer; ce qui, certes, est contraire à la paix et au bon ordre qui règnent dans le gouvernement de sa Majesté.

« Vos supplians déposent, en premier lieu, que, si la difficulté d'ouvrir nos portes, ou la terreur que nous impriment les cruautés qu'exercent communément sur nous lesdits Pocus, Maulus et leurs complices, nous empêchent de quitter nos demeures et de paraître au passage; lesdits Pocus, Maulus et leurs complices, à ce présens, nous accusent de vouloir tuer nos mères; et, pour la punition dûe à ce crime, nous font tirer soudain hors de nos habitations avec des crochets, des pinces de fer et autres instruments cruels, qui nous déchirent, nous brisent, nous meurtrissent misérablement, ou qui du moins nous serrent la tête d'une façon si cruelle que, dans la suite, nous sommes sujets à des évanouissements, à des convulsions, etc., à moins que, par la grâce de Dieu, comme cela arrive souvent, nous n'expirions dans l'opération.

« Et si nous venons à faire la moindre résistance, soit de nous-mêmes, soit par la nature des issues étroites de nos domiciles, on nous condamne à mort comme coupables de rébellion, et, pour l'exécution de ces sentences, souvent on nous décapite, d'autres fois on nous arrache la cervelle avec des instruments perfides, inventés pour cet usage barbare, ou bien, si nous, vos supplians, passons un bras hors des portes, soit pour notre propre défense, soit pour tater notre chemin, lesdits Pocus, Maulus et leurs complices, nous font, sur le champ, couper ce bras aussi haut qu'ils peuvent l'atteindre, ce qui nous fait expirer dans les horreurs des plus affreuses tortures.

« Vos supplians se plaignent, en second lieu, que, si l'on nous trouve ou morts ou trop épouvantés après qu'on nous a tirés par force de nos asyles, en sorte que nous ne puissions ou n'osions demander grâce avec nos cris enfantins, aussitôt par ordre desdits Pocus, Maulus et leurs complices, on nous secoue, on nous fouette même, sans écouter, en aucune façon, ni l'humanité dûe aux malheureux, ni le respect que l'on doit aux morts.

« Vos supplians déclarent, en troisième lieu, que la plupart de

nos mères sont tellement infatuées des talents desdits Pocus, Maulus et leurs complices, que non seulement elles leur permettent d'exercer sur nous les cruautés susdites, mais qu'elles en viennent jusqu'à se persuader que ces barbareries, exercées sur nous, vos supplians, sont les seuls moyens qui puissent les mettre à couvert contre nos attentats affreux et dénaturés, en sorte que, plus nous essuyons d'horreurs, plus nos dites mères se croient obligées à nos bourreaux de leur propre conservation, plus elles les paient sans mesure et les vantent avec excès.

« Il arrive même que, très souvent, lesdits Pocus, Maulus et leurs complices, attendu leur ignorance et leur manque de théorie dans l'art qu'ils professent, font des bévues énormes dans leurs desseins cruels contre nous, et blessent, déchirent, maltraitent nos mères, d'une façon si terrible, qu'elles meurent desdites blessures et meurtrissures.

« En ce cas, vos supplians déposent, en quatrième lieu, que l'on ne manque jamais de nous attribuer ces blessures et meurtrissures, pour nous charger de l'affreuse accusation d'avoir tué nos propres mères, et nous faire mourir nous-mêmes sans que personne nous plaigne ou nous vange. Vos supplians osent pourtant nier que nous ayons jamais eu la moindre intention de tuer nos mères, ou que nous leur ayons jamais fait le moindre tort de notre propre mouvement. Vos supplians assurent, au contraire, que les blessures, déchirures, meurtrissures susdites, ne viennent que de l'ignorance, de la précipitation et du naturel féroce desdits Pocus, Maulus et leurs complices ; affirmation que nous sommes prêts à prouver, soit par les billets de mortalité des premiers temps, où de bonnes femmes se mêlaient seules de nos affaires, comparés avec ceux des ces dernières années, pendant lesquelles ces hommes de sang ont exercé leur barbaries; soit encore par les registres imprimés de l'hôpital de *Brownlow-Street* (1), dans lesquels registres il se voit que, sur quinze enfants qui viennent à naître, un pour le moins est mort avant que de paraître au jour ; sans compter qu'on y tient sous le secret combien, des quatorze enfants, il en meurt après l'opération, des blessures et des meurtrissures qu'ils y ont reçues ; comme aussi, combien de nos mères périssent, après avoir passé par les épreuves cruelles que l'on y fait sans cesse sur de misérables mortelles.

« Vos supplians déposent, en cinquième lieu, que lesdits Pocus,

(1) Hôpital des femmes en couches.

Maulus, leurs complices et associés, pour justifier leurs procédés abominables, assurent souvent que nous, vos supplians, sommes morts avant que d'arriver au passage; et que, pour démontrer ce qu'ils avancent, de l'avis du docteur Barebane, ci-devant tuteur de Pocus et autres, ils saisissent l'occasion d'arracher le conduit de nos nombrils; ce qui nous tue avant notre naissance, d'une manière aussi sûre que si l'on s'avisait de nous noyer ou de nous étouffer.

« Enfin vos supplians déposent que les gardes des femmes en couche, n'ayant en général d'autre vue que celle de tirer de leur état le plus d'avantages qu'il leur est possible, et voyant que lesdits Pocus, Maulus et leurs complices, ne prennent rien des présens du compère et de la commère, en sorte que ce qui serait revenu à la sage-femme se partage entre les gardes, ces créatures ont intérêt de cacher avec soin les cruautés susdites, exercées sur nous et sur nos mères, et de chercher même, par des mensonges et faux exposés, à faire à nosdites mères une peur effroyable des sage-femmes; que même, pour augmenter le crédit et la réputation desdits Pocus, Maulus et leurs associés, elles font très souvent à nos mères les éloges les plus ridicules de l'agrément qui règne dans la personne du Docteur Barebane, de la douceur et de la politesse de Pocus, de l'esprit délicat et de l'éducation brillante de Maulus; panégyriques stupides, qu'elles ne manquent jamais de finir par un, *ô le charmant homme ! sa vue seule rend la santé.* Par lequel manège de ces gardes, nos pauvres mères sont séduites, et remplies de tant d'idées sur le rare mérite de ces charlatans, qu'elles croient tout ce qu'on en dit, et se livrent sans hésiter auxdits Pocus, Maulus et leurs complices, pour en être traitées, avec vos supplians, au gré de leur ignorance et de leur barbarie.

« A CES CAUSES; vos supplians vous prient très humblement:

« Qu'en vertu de l'acte passé dans l'année quatorzième du règne de Henri VIII, acte qui vous donne l'ordre et le pouvoir d'examiner et de réformer les abus qui se commettent sous le nom de Médecine; comme aussi, en vertu du *serment solennel* que vous avez prêté plusieurs fois d'exercer ce pouvoir, vous daigniez prendre les dépositions ci-dessus énoncées en considération; que vous fassiez promptement informer des meurtres, brigandages et cruautés dont nous accusons lesdits Pocus, Maulus et leurs complices, envers vos Supplians et nos mères; que ni l'influence des cabales publiques ou particulières, ni vos liaisons personnelles, ni enfin aucune espèce d'intérêt, ne vous engagent à protéger des hommes qui bâtissent indignement leur fortune sur l'ignorance et

les craintes naturelles aux femmes, et qui détruisent cruellement vos frères en humanité ; gens dont la forte présomption veut changer les dispositions de la Providence, qui surpassent en méchanceté le grand tentateur de la première femme, et qui, tandis qu'ils détournent nos mères de l'obéissance qu'elles doivent aux lois de Dieu, portent sa vengeance dans leurs mains, puisqu'ils ajoûtent eux-mêmes de nouvells tortures, et souvent la mort, aux peines qu'elles sont depuis longtemps condamnées à souffrir lorsqu'elles mettent au jour leurs enfans.

« Et vos supplians, s'ils peuvent venir au monde et parler, ne cesseront de prier pour vous. »

Si ces accusations sont fondées, les accoucheurs anglais sont d'une ignorance bien dangereuse. Quoi qu'il en soit, l'usage de se servir des hommes dans les accouchemens qui ne sont pas absolument laborieux, semble révolter la pudeur et la décence, mais en même temps, il serait à souhaiter que les sages-femmes fussent plus instruites et plus sévèrement examinées, avant que l'opération la plus difficile et la plus importante de l'humanité fût confiée à leur dextérité.

*
* *

La requête qui suit fut adressée aux membres des États de Languedoc, à l'ouverture de la session qui se tint à Montpellier en 1782-83. Découverte en 1873 par M. E. Fraisse, dans les *Archives de la préfecture de l'Hérault*, cette pièce fut aussitôt publiée par la *Société des bibliophiles languedociens*.

Au fond, ce pamphlet n'est guère qu'un pastiche du précédent. Seulement, il y a interversion des rôles ; tandis que le Dr Nicholls mettait en cause les accoucheurs, son imitateur français s'élève contre l'ignorance des sages-femmes. Ces plaintes, fort justifiées, eurent le plus heureux effet. L'année même, le gouvernement conseillait aux autorités diocésaines du Languedoc, l'établissement de cours d'accouchement pour l'instruction des sages-femmes dans les campagnes. Cette institution existait déjà dans quelques pays du Nord.

REQUÊTE EN PLAINTE PRÉSENTÉE A NOSSEIGNEURS DES ÉTATS DE LANGUEDOC PAR LES ENFANTS A NAITRE CONTRE LES PRÉTENDUES SAGES-FEMMES.

Nosseigneurs,

Les petits et très petits Enfants qui désirent ardemment de jouir de la lumière, pleins de respect pour vos Personnes et de confiance en vos bontés, ont l'honneur de vous représenter, comme sujets à naître de Sa Majesté, et devant faire un jour leur résidence dans les Terres de son obéissance, qu'il leur soit permis, pour la première fois, d'élever leur faible voix, implorer vos secours, et intéresser en leur faveur votre humanité. Votre généreuse bienfaisance les flatte d'autant plus sur l'avenir, que vos cœurs sensibles partagent toujours le sort des malheureux opprimés. De plus, les sentiments et les liens qui vous unissent, en partie, à leurs mères, leur donnent le plus grand droit à votre protection, qui devient plus sacrée et plus pressante à raison du danger que courent vos propres Neveux ou Enfants, qui sont encore à naître, aussi bien qu'eux.

Les Suppliants, avertis par leurs Concierges et par diverses Personnes de la plus haute considération que la respectable Assemblée dôit s'occuper sérieusement, cette année, des moyens propres à les garantir des coups meurtriers des Sages-Femmes, et à les faire jouir paisiblement des droits, honneurs, privilèges, prérogatives, franchises, immunités dont jouissent ou doivent jouir les autres Citoyens, résidents dans la dite Province, attendent, avec la plus grande impatience, le résultat de la présente Requête, contenant les Griefs suivants, dans l'exposition desquels les dits Suppliants parleront en première personne. Ainsi, Nosseigneurs, daignez écouter favorablement nos justes plaintes.

Ces plaintes porteront, en premier lieu, sur ce que nous ne sommes pas en sûreté pour entrer dans le monde. Ce n'est qu'en tremblant que nous osons nous y montrer, étant continuellement maltraités par certaines femmes qu'on appelle Matrones, qui, à propos de botte, viennent hardiment nous insulter dans nos casemates, malgré nos précautions à tenir nos portes fermées. Si nous voulons nous fâcher, on nous brocarde, on nous honnit, on nous traite de drolles, de mutins, de bandis, etc. On nous meurtrit, on nous écorche, on nous déchire impitoyablement, souvent on nous traite plus mal encore : on nous décapite, on nous poche les yeux,

on nous brise les membres et on nous met en pièces, enfin, innocentes victimes, nous expirons parmi tous ces outrages. Si nous nous opposons à leurs funestes desseins, elles enfoncent brutalement et avec fraction nos demeures, immolant le plus souvent nos mères avec nous. D'autre fois, si nous voulons nous frayer une route, afin de nous soustraire à leurs poursuites criminelles, elles nous prennent par une main, nous empoignent le bras, le tordent et l'arrachent. Si nous prenons la liberté de mettre les pieds sur le seuil de la porte, sans même sortir de nos maisons, ces mégères impitoyables happent aussi-tôt nos jambes, nous tirent de toute leur force ; et leur violence ne cesse point jusqu'à ce qu'elles nous aient expulsés en tout ou en partie. Faisons-nous quelque résistance, on nous attache aux pieds, aux jambes, de fortes ligatures, pour nous écarteler avec plus de facilité. Si la sage-femme n'a pas assez de force pour cette infâme exécution, elle appelle sa voisine, et nous avons la douleur de voir quatre bras ligués contre nos foibles membres. Si la curiosité nous porte à mettre la tête à la fenêtre, pour voir ce qui se passe dans le monde, on nous accroche lestement avec la queue d'une Lampe ou d'une Culière à pot, ou bien avec le crochet d'une Romaine. C'est avec ces machines infernales qu'on nous saisit sous le menton, à la bouche, aux oreilles, indistinctement à la partie qui se présente. On nous vide la tête pour nous expulser ensuite plus aisément.

Lorsqu'elles nous arrachent ainsi, elles s'efforcent de persuader à nos bonnes mères souffrantes, si elles peuvent les entendre, qu'elles ont manœuvré pour leur sauver la vie, attendu que nous, pauvres innocents, étions morts depuis long-temps dans nos tristes cellules. Ces hardies Matrones, à notre barbe, contre toute vérité, sans auparavant avoir pris quelque précaution pour s'en assurer, ne craignent point de garantir leur assertion ; enfin, nous pouvons dire, à la grande honte de l'humanité, que les animaux les plus vils franchissent cet effrayant passage sans aucun danger, parce qu'heureusement pour eux, aidés de la seule nature, ils n'ont à craindre ni l'impéritie, ni les redoutables instrumens des Matrones qui nous déchiquettent.

Aussi, nous pouvons ajouter que, si quelqu'un de nous a le malheur de survivre à toutes ces cruautés, ce n'est que pour détester le jour ; réduits à ne plus traîner qu'une douloureuse et pénible existence, cacochymes, sujets à toutes sortes de maladies et d'infirmités, l'épilepsie et les convulsions, qui tiennent de la folie, deviennent notre unique partage. Trop heureux de voir

bientôt la fin d'une carrière que la nature sembloit nous promettre plus longue et plus heureuse.

D'après tant de cruels traitemens, les Suppliants ne sont-ils pas en droit de vous demander, Nosseigneurs, de les délivrer pour toujours de ces sempiternelles Matrones, grossières, laides à faire évanouir, ineptes, incapables de nous donner aucun secours, gauches à toute outrance, qui, la plûpart, ont des mains aussi larges que des batoirs, et, pour le moins, aussi épaisses que des épaules de mouton, la peau noire comme celle d'un nègre et aussi rude que celle de chagrin ou, pour le moins, comme l'écorce d'un vieux chaîne, plus propres, sans contredit, à écorcher ce qu'elles touchent et à mettre des entraves à notre passage dans un voyage si périlleux, qu'à nous faciliter la route simple et naturelle. Enfin, nous confessons de bonne foi que le seul aspect de ces figures hétéroclites, nous donne des frissons à mourir.

Si vous daignez accueillir favorablement nos justes demandes, Nosseigneurs, nous vous supplions d'ordonner que les sages-femmes de l'espèce dont il s'agit, demeureront à jamais interdites de leurs fonctions; qu'elles seront remplacées, (puisqu'il en faut absolument), par des femmes ou filles d'un rang au-dessus du commun et d'un âge à pouvoir nous être utiles; qu'on choisira surtout de figures revenantes et de bonne santé, afin que notre vue soit agréablement frappée des premiers objets qui se présenteront à nos yeux, et que notre entrée dans ce bas monde ne soit pas troublée par le repentir d'avoir quitté, sans retour, nos premières possessions.

Pour justifier nos plaintes et nous mettre à l'abri du soupçon odieux de mauvaise foi, d'humeur ou d'inquiétude, les Suppliants se voient forcés, le cœur serré, de vous rendre compte, Nosseigneurs, d'une cruauté inouïe, qui a été commise, il n'y a pas longtemps, sur un de nos Frères, à Saint-Amand, Diocèse de Lavaur. Nous osons nous flatter que vous voudrez bien ajouter foi au détail suivant, qui nous a été rendu par plusieurs personnes d'une probité à toute épreuve ; le voici :

Le premier juillet 1780, une femme, au moment de chasser son enfant de son humaine retraite, eut recours à une Sage-Femme du voisinage pour lui aider, celle-ci se met en devoir, fait quelques perquisitions, trouve les pieds de notre cher Frère sur la porte de la maison, les saisit aussi-tôt et tire avec autant de force que de précipitation ; la tête se trouve malheureusement engagée à un coin de la porte, laquelle, ne pouvant résister aux fortes et violentes secousses de l'Accoucheuse, se sépara du tronc.

Cette hardie et intrépide Matrone, au lieu d'être humiliée et interdite, ne perdit point courage pour débarrasser la mère ; elle s'arme d'un couteau, fait une incision transversale au ventre de la malheureuse souffrante pour en tirer la tête ; elle y réussit, mais en même tems la victime expira.

Ce double assassinat fit assez de bruit dans la Province de Languedoc. M. l'Intendant en fut informé ; ce sage et zélé administrateur (1), dont l'attention porte de préférance sur les objets qui tendent à la conservation des hommes, frappé jusques au fond de l'âme de ce tragique événement, donna les ordres les plus précis à son subdélégué pour faire punir le crime ; mais la coupable en ayant été instruite, se mit à l'abri du châtiment par une fuite précipitée.

Tant d'autres malheurs dont le détail serait infini, arrivés à nos pauvres Frères, ont jetté l'alarme parmi nous, et nous ne rougissons pas de dire qu'une consternation effroyable s'est emparée de nos foibles cerveaux. Sur quoi, pour éviter pareils traitements et nous mettre à l'abri de tant d'atrocités si graves et trop long-tems impunis, une assemblée générale a été bien et duement convoquée dans ce noble Sénat d'Embryons, destinés à voir le jour, par nous Enfants dévoués au massacre.

Il a été unanimement délibéré de tenir prison clause jusques à ce qu'on ait pourvû à notre sûreté, de ne sortir de nos casemates, sous quelque prétexte que ce soit, pas même pour fait d'incendie, de tenir, au contraire, nos portes et fenêtres exactement et solidement fermées, promettant, sur notre parole d'honneur, de ne plus nous laisser entraîner par aucune flatterie ni séduction quelconque, quand nos maisons crouleroient, à moins que le Gouvernement ne veuille nous promettre de nous prendre sous sa sauve et sûre garde ; de défendre d'abord aux Sages-Femmes, sous peine de mort, de ne plus nous extropier, mutiler, déchirer, étouffer, mettre en pièces ; d'ordonner qu'à l'avenir on nous recevra avec toute l'honnêteté et la décence que la politesse française exige ; de leur enjoindre, à cet effet, de suivre avec exactitude le cours de Doctrine qu'on ouvrira vraisemblablement dans les différentes Villes Épiscopales de la Province, au moins pendant l'espace de trois années consécutives, afin que ces Matrones ineptes soient en état de nous recevoir avec douceur, aménité, honnêteté et humanité, lorsque nous leur fairons l'honneur de nous présenter devant elles.

(1) MM. de Saint-Priest père et fils administraient alors conjointement la province et se partageaient les charges et les bénéfices de l'Intendance.

A ces causes, et en conséquence du présent délibéré, a été arrêté que le premier qui manquera à sa parole sera fouëté jusqu'au sang, sans qu'aucune considération humaine puisse l'en dispenser, et en cas de récidive, puni comme coupable de désobéissanee à nos Lois et poursuivi à l'extraordinaire jusqu'à jugement définitif, sans avoir égard au besoin que l'État peut avoir de nos personnes, soit pour la défense de la Patrie, ou pour l'Agriculture, ou pour les progrès des Arts et Métiers ; renonçant pour toujours aux douceurs d'une vie future et à la gloire brillante d'un État qui compte une nombreuse population. Point des Sujets et point de Prince ; de là, point de défrichement des terres, point de sciences, point de manufactures, point d'artistes ni d'artisans. Diminution inévitable des revenus de l'État, si notre Requête n'est point admise.

Au contraire, si les Suppliants sont traités comme ils ont lieu de l'espérer, ils s'appliqueront constamment à la culture des arts, au défrichement des terres, à la multiplication de l'espèce, etc., et feront des vœux pour la prospérité, la gloire et le bonheur de Nosseigneurs.

Signé : Fœtus,
Syndic du corps.

*
* *

Philippe Hecquet (1) s'est inspiré des dissertations précédentes, comme il l'explique d'ailleurs en sa *Préface*, pour défendre les sages-femmes dans son opuscule :

DE L'INDÉCENCE AUX HOMMES D'ACCOUCHER LES FEMMES

Préface

Un écrit digne d'un habile médecin et d'un Savant Théologien (mais dont l'Auteur s'est caché), entre dans un plus grand détail, et prouve l'horreur que la Religion inspire contre la profession d'Accoucheur, dont il fait voir l'inutilité et le danger. Le hasard qui a fait recouvrer ce petit Ouvrage dans le temps qu'on travaillait à celui-ci, n'a pas peu servi à le faire continuer et à le finir. On a

(1) Voir la notice biographique de ce médecin, p. 141.

été ravi de s'y voir heureusement prévenu dans plusieurs des faits et des raisons qu'on avait déjà ramassées; et le zèle de charité qui règne dans tout cet Ouvrage, n'a pas peu animé l'Auteur de celui-ci.

On avait cependant pensé d'abord qu'il aurait suffi de faire réimprimer cette Dissertation sur les Accouchements (*car c'est le titre qu'on lui a donné*) *sans rien écrire de nouveau là-dessus. Mais on a été conseillé d'achever ce qu'on avait commencé, parce que le progrès qu'avait fait depuis, dans le monde, la profession d'Accoucheur, demandait de nouvelles réflexions : outre qu'on avait quelques faits à ajouter, qui étaient échappés à l'exactitude de l'auteur anonyme* (1).

Chapitré Premier

Que la profession d'Accoucheur était inconnue dans l'antiquité, et qu'elle est encore aujourd'hui nouvelle, sans titres et sans autorité.

La preuve la plus naturelle que, dans les premiers siècles du monde, on ne connaissait point d'Accoucheur, c'est qu'il n'est point de mot dans les langues mères ou originales, pour signifier cette profession dans un homme, au lieu que celui qui signifie une Accoucheuse se trouve dans toutes les langues. Le mot d'Accoucheur paraît même de très fraîche date dans les endroits, comme en France, où cette profession est plus connue : car il ne s'en trouve aucune mention dans les Auteurs Français, à moins que ces Auteurs ne soient plus nouveaux encore que le mot d'Accoucheur, qui pourrait à peine compter un siècle d'origine.

Mais une autre preuve qu'il n'a pu y avoir d'Accoucheur dans l'antiquité, c'est que cette profession répugne à la nature même, puisqu'elle est contraire à la pudeur qui est naturelle aux femmes (2) *in feminis ceteras virtutes pudor superat.* Or les anciens, moins éloignés que nous de cette simplicité naturelle établie dans le monde par le Créateur même, poussaient jusqu'au scrupule la retenue (3) avec laquelle ils voulaient qu'on parlât des choses qui auraient pû salir l'imagination. Les Hébreux, par exemple, avaient honte de

(1) L'accoucheur De Lamotte a publié en 1718 « *La réponse au livre intitulé l'Indécence*, etc. » ; ses arguments ne manquent pas de logique, mais ils offrent trop peu d'intérêt pour être reproduits ici.

(2) Hyeron. *Epist. ad. Celant.*

(3) V. *Aul. Gell.*, p. 219.

proférer le mot d'*urine ;* ils disaient (1) *l'eau des pieds*, *etc.* Comment donc auraient-ils pu autoriser une profession, qui aurait eu à employer plus que des paroles sur ces sortes de matières ? On ne manquera pas de dire, qu'on ne doit pas croire contraire à la pudeur ce qu'il est permis de faire : mais que de choses permises qu'on ne se permettrait pourtant jamais sans la nécessité ? Le Mariage, par exemple, ne serait qu'un honteux commerce, si la nécessité de peupler le monde n'en excusait l'usage : encore ne se l'accorde-t-on cet usage qu'à la dérobée et dans le secret, comme pour dissimuler à la pudeur ce que la nécessité ordonne (2). *Ubi ad hoc opus venitur*, *secreta quæruntur*, *arbitri removentur*. Sur ce même principe la tolérance pour la profession d'Accoucheur deviendra moins une permission qu'une licence, hors le cas de nécessité, car enfin la faute en ce point n'est point de faire une chose criminelle ; mais de se permettre sans besoin une chose honteuse ou méséante (3) ; *Quæ sunt inhonesta*, *non quasi illicita*, *sed quasi pudenda vitare oportet.* Quoi qu'on veuille donc croire, qu'on garderait dans cette profession toutes les mesures et tous les égards possibles, pour ne se rien accorder contre la modestie, et pour se préserver contre la médisance ; on ne laisserait pas de pécher contre la pudeur, si on l'exerçait sans nécessité. Cependant est-on toujours maître de son esprit et de son cœur, dans une occasion si propre à séduire l'un et l'autre, et à laquelle on s'expose sans nécessité ? Et quand bien même on pourrait répondre de soi, peut-on s'assurer de l'imagination des autres, qui ne penseront pas toujours comme l'Accoucheur ? Il faut donc convenir que le danger est du moins très proche (4). *Nemo diù tutus est periculo proximus :* car souvent, tandis qu'on s'étudie à sauver les dehors de l'honnêteté par ses paroles et par ses manières, on s'échappe à soi-même, et on se laisse véritablement aller à des choses peu honnêtes (5), *honestè dicuntur*, *sed inhonestè turpiterque creduntur.*

Comme donc dans ces occasions la bouche n'est pas toujours le fidèle interprète du cœur, il n'est pas rare alors que le sentiment démente l'expression. Ainsi, quoi qu'on en puisse dire, la fonction d'accoucher est constamment méséante à un homme ; embarrassante, pour ne rien dire de plus, pour une femme ; et dangereuse pour tous les deux.

(1) M. Fleury. *Mœurs des Israélites.*
(2) August. *De grat. et peccat. orig.*, lib. II, cap. XXXVII.
(3) Plin. *Epist.*, p. 161.
(4) S. Cyprian. *Epist.*, p. 174.
(5) Lactant., p. 47.

Les Anciens n'ont donc jamais songé à commettre ce soin à des hommes; eux surtout qui étaient si soigneux de préserver leurs imaginations, et de les prévenir contre tout ce qui paraissait immodeste (1). *Persæ à pueris nudos conspici viros, nec fas nec jus esse dicebant* (2). *Persarum pueri tanti pudoris fuère, ut pro lege servarent, ne in publico aut spuerent aut nasum emungerent.* Dans cette vue, ils ne souffraient pas que les sexes différents se trouvassent aux bains (3), s'ils n'étaient exactement séparés. Qui croirait après cela, qu'ils eussent pu approuver cette liberté toujours dangereuse avec laquelle un Accoucheur voit et touche une femme ? (4) *Perversa familiaritas est et falsa securitas.* Il est plus naturel de croire qu'ils auront choisi, pour aider leurs femmes dans leurs couches, les secours qui se présentent naturellement, c'est-à-dire, ceux d'autres femmes, en qui elles auront dû prendre plus de confiance.

En effet, tandis que dans aucun des anciens temps, il n'est parlé nulle part d'hommes Accoucheurs, on y trouve dans tous les siècles, même les plus obscurs, des femmes qui accouchaient, comme on le fera voir dans la suite.

La conduite des Médecins de tous les siècles prouve encore ce qu'on vient d'établir. S'ils avaient besoin de quelque instruction sur l'état des femmes malades qu'ils traitaient, c'étaient des Sages-femmes, non des hommes qu'ils chargaient de ce soin. Aussi une Sage-femme passait-elle pour l'œil du médecin ; parce que c'était par son ministère, qu'il s'assurait de ce qu'il ne lui seyait, ni à un autre homme d'examiner par lui-même.

C'était encore aux sages-femmes qu'on s'adressait (5) dans les premiers temps de l'Église, pour s'assurer de la fidélité que les Vierges Chrétiennes avaient vouée à leur état de continence. Mais si les Pères trouvaient à redire dès lors, que les Chrétiennes se trouvassent ainsi exposées à la discrétion de leurs semblables; s'ils trouvaient dans cette pratique quelque chose de honteux et d'infâmant (6), *Turpe negotium, quandoquidem inter obstetricum manus virginitas occiditur ;* de quel crime n'auraient-ils pas taxé l'entreprise des hommes d'aujourd'hui, qui en pareils cas ne rougissent pas d'ôter cet emploi aux Sages-femmes ?

Leur entreprise est cependant fort opposée à l'intention des an-

(1) Alexand., l. II, c. XXV.
(2) Xenophon.
(3) Plutarch. *In Caton et Cicer.*
(4) Div. August. *Serm. de tempore.*
(5) S. Cyprian. *Epist.*, p. 174
(6) S. Cyprian. *Epist.*, p. 174. *in not.*

ciens Jurisconsultes, qui ordonnent ces sortes d'examen aux Sages-femmes, et jamais aux Chirurgiens : preuve certaine qu'on ne les reconnaissait pas dans l'Antiquité comme des Accoucheurs, et qu'ils n'exerçaient pas les fonctions de Sages-femmes.

La profession d'Accoucheur est donc de fraîche date ; car outre qu'on n'en voit guères de traces que vers le milieu du dernier siècle (1), le peu de progrès qu'elle a fait dans les pays voisins de la France, où elle a pris naissance, fait savoir qu'elle ne fait presque que de naître. Aussi les provinces un peu éloignées de Paris trouvent encore aujourd'hui cette coutume fort étrange. Et à juger des fonctions qu'un célèbre Auteur (2) d'Allemagne fait exercer aux Sages-femmes dans les matières contentieuses qui regardent la sagesse ou les maladies des femmes, on ne connaît guères d'Accoucheur dans ce vaste pays, où les Juges et les Médecins ne s'en rapportent qu'aux témoignages des Sages-femmes. L'autorité des Accoucheurs ne paraîtrait guères mieux établie en France ; puisque les Edits des Rois, et les Arrêts des Parlements ne leur ont donné ni statuts, ni privilèges, ni règlements ; qu'ils ne leur ont accordé enfin ni immunité ni prérogatives. C'est donc une prétendue profession, qui se trouve en proie au premier occupant, et à qui il prendra en gré de s'ériger en maître Accoucheur. Trop heureux le public, si par cette licence il ne se trouve pas souvent exposé à reconnaître pour Accoucheur célèbre, celui même que la fortune venait de négliger !

Le métier d'Accoucheur n'appartient donc pas aux hommes : ce n'est en eux qu'une usurpation, ou une entreprise téméraire fondée sur la timidité des femmes, qui ont crû, par cette indigne soumission assurer leurs vies, et sur la crédulité des maris, qui par cette dangereuse complaisance ont crû plus sûrement conserver leurs femmes. Mais on verra dans la suite que c'est abuser de la confiance des uns et des autres, en montrant que le secours d'un Accoucheur est rarement nécessaire, et que cette profession s'est introduite dans le monde sans titre, qu'elle est de nouvelle invention ; qu'on s'en est toujours aisément passé, et qu'on peut sûrement s'en passer encore.

(1) Bayle. *Dict.*
(2) Valentin. *Pandect. Medic. legal. sparsim.*

Chapitre II

Que toutes les nations, à commencer par le peuple Hébreu, se sont servies de Sages-femmes, dont la profession est aussi ancienne que le monde, et autorisée par les Lois.

Il n'en est pas de même de la profession d'accoucheuse : elle est comme de droit naturel ; parce qu'il est naturel à une femme de mettre des enfants au monde, et que les femmes de tout temps et de toutes nations, se sont fait accoucher par d'autres femmes.

Ceci est si vrai, que dès les premiers temps elles n'avaient pas recours aux hommes, dans les accouchements même les plus difficiles. *Rachel* (1) qui aurait pû passer pour une des premières Dames de son temps, n'appela à son secours qu'une femme dans un travail des plus laborieux. *Thamar* (2), une autre femme de considération, vers ce même temps ayant à mettre au monde deux enfants qui se présentaient mal, se servit heureusement du ministère d'une Sage-femme. Or tant d'adresse, d'expérience et d'habileté dans les Sages-femmes d'alors, donne assez à comprendre qu'elles avaient appris d'autres femmes habiles, et qui n'étaient point les premières qui se fussent mêlées d'accouchement. On peut donc raisonnablement conclure, que dès les premiers siècles du monde, il y avait un art d'accoucher, dont les femmes étaient seules en possession, et dont elles s'acquittaient au gré des Dames de la première qualité ; puisque les premières Dames d'alors n'avaient recours qu'à elles.

Sous le règne de Pharaon (3) roi d'Egypte, l'art d'accoucher était encore en honneur entre les mains des femmes: il paraît même par l'histoire de ces temps, que cette profession y faisait du progrès et s'y perfectionnait ; car à l'habileté qu'elles avaient, comme on vient de voir, elles joignirent une probité inviolable : qualité aussi nécessaire en Médecine que la Science. Cette probité parut en elles en ce que le commandement d'un grand prince (4) ne pût les rendre infidèles à la confiance de celles qui les en honoraient. Exemple qui aurait dû leur mériter une reconnaissance immortelle dans les esprits de toutes les femmes des siècles suivants : au lieu que par un indigne renversement, ces femmes infidelles au contraire envers

(1) *Genes.*, cap. 35, v. 17.
(2) *Ibid.*, cap. 38, v. 27.
(3) *Exod.*, cap. 1.
(4) Pharaon. Voy. *Exod.*, cap. I.

leurs bienfaitrices, les ont aujourd'hui privées de leur confiance pour la donner aux Accoucheurs. Etrange oubli d'elles-mêmes ! Est-ce donc qu'elles manquaient de maîtres ? Ou leur en fallait-il d'un nouveau genre parmi les hommes ?

En avançant dans l'Histoire Sainte, on trouve qu'aux couches de la célèbre *Ruth* (1), il n'y est parlé que de femmes. C'était pourtant une personne riche ; elle n'était plus d'ailleurs apparemment fort jeune, puisqu'elle avait passé environ dix ans avec son premier mari : cependant ces deux raisons ne lui firent point prendre la précaution d'appeler des Accoucheurs : il n'en était donc point encore. Ce fut enfin entre les mains des femmes que la belle-fille d'Héli accoucha (2). Vers ces mêmes temps (3), il y avait une sorte de Médecine qui regardait les maladies du Sexe ou ses incommodités, qui fut quelque temps entre les mains des femmes ; et c'était celle qui regarde les applications extérieures : autre preuve invincible que l'antiquité aurait eu horreur de commettre aux hommes le soin d'accoucher les femmes.

Artemise, reine de Carie (4) qui a donné son nom à l'herbe appelée *Artemisia*, en François *armoise;* cette Reine, dis-je, était Médecine des femmes.

Cléopâtre, autre reine, mais d'Égypte, fut sur tout célèbre dans cette profession ; puisqu'il est resté des Livres et des Compositions qui portent son nom, et qui sont citées avec honneur par Galien (5) et par les Auteurs grecs (6) qui l'ont suivi. Or la médecine étant donc déjà exercée par des femmes avec distinction du temps d'*Artemise*, n'a pû se trouver si fort illustrée du temps de *Cléopâtre*, c'est-à-dire environ 400 ans après, que parce qu'elle avait toujours subsisté entre les mains des femmes, qui s'y appliquaient et la perfectionnaient par leurs observations.

Les Grecs surtout avaient de ces femmes Médecines, comme on le reconnaît par les mots ἀκεστρίδες et ἰατρίναι qui se sont conservés jusqu'à nous. On sait d'ailleurs que *Socrate* se faisait gloire d'être le fils d'une sage-femme très habile nommé *Phanarete;* comme on peut le voir dans Platon (7). La médecine donc n'était pas moins illustre parmi les femmes que parmi les hommes : car comme ceux-

(1) Vers l'an 2706 du Monde.
(2) Premier livre des Rois, ch. 4. v. 20.
(3) Voyez l'histoire de la Médecine de M. le Clerc.
(4) En 3400 du Monde ou environ.
(5) *De compos. medic. local.*, lib. I, c. 1.
(6) Paul. Ægin, Aëtius, etc.
(7) Au livre de la Science ; voy. aussi Diogen. Laërc.

ci peuvent s'honorer des noms des Rois Médecins, les femmes Médecines ont aussi eu des Reines qui ont illustré leur sorte de Médecine. Et pour ne point sortir de notre sujet, celles qui s'appliquaient particulièrement aux accouchements n'étaient guères moins honorées ; puisque de grands Philosophes, comme Socrate, se vantaient d'être descendus d'une Sage-femme.

Si on joint à toutes ces Dames Médecines une *Fabula Lybica* ou *Livia* dont parle Galien, une *Alpasie* qu'Aëtius cite, une *Olympias*, une *Sotira*, une *Salpé*, une *Laïs*, toutes cités par Pline, et plusieurs autres dont de bons auteurs font mention (1), on trouvera une tradition suivie, ou une nombreuse liste de femmes célèbres en Médecine, depuis les anciens siècles, jusques bien avant dans ceux qui nous touchent de plus près.

En effet, les femmes Médecines étaient encore connues à Rome du temps des Empereurs, suivant ce vers de Martial :

Protinus accedunt Medici, Medicæque recedunt (2).

D'anciennes inscriptions font foi de la même chose, témoin celle de Verone :

C. CORNELIUS
MELIBŒUS SIBI
ET SENTIÆ ELIDI
MEDICÆ
CONTUBERNALI.

Et cette autre, dans le Duché d'Urbin :

DEIS MANIB.
JULLÆ Q. L.
SABINÆ
MEDICÆ
Q. JULIUS ATIMEIUS
CONJUGI
BENE MERENTI.

Car les noms et les épithètes dans ces Inscriptions regardent des Romains et des Romaines.

(1) Voyez l'histoire de la Médecine de M. le Clerc, liv. III, ch. 13.
(2) Liv. II. Epigr. 72.

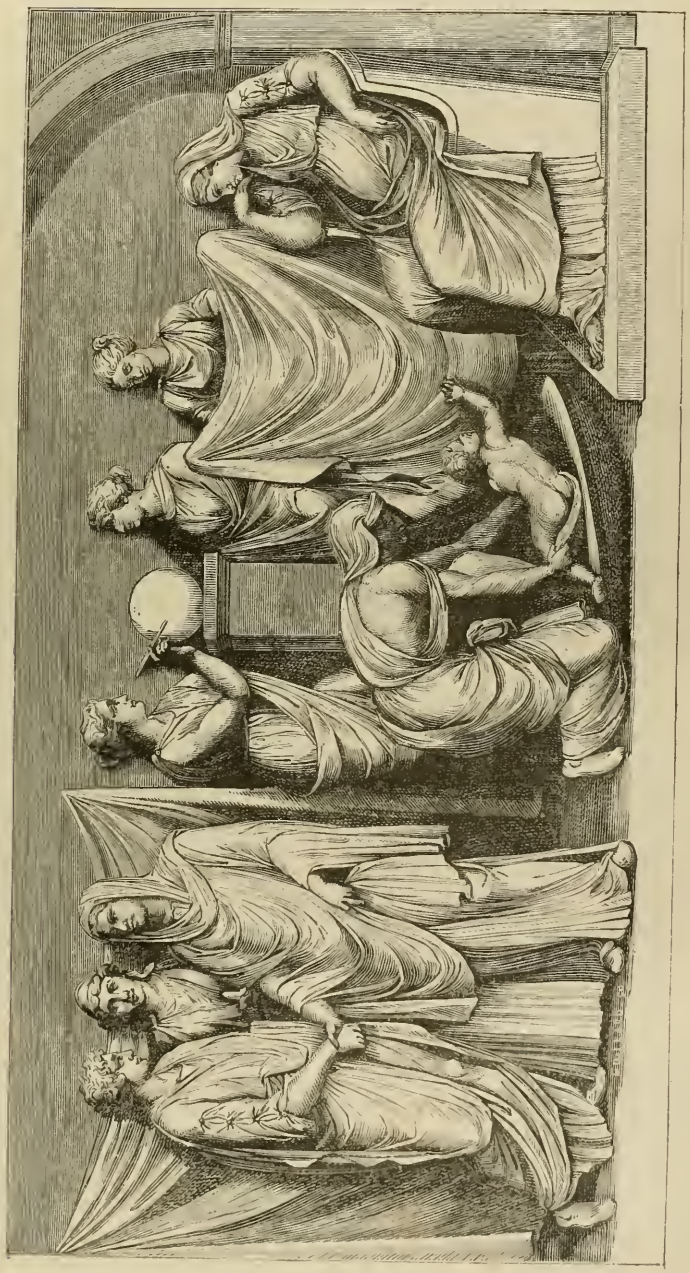

FIG. 136.

Les Loix Civiles (1) qui nous viennent pour la plupart des Romains, et le Droit Canon qui est venu ensuite, ne renvoye l'examen des cas qui regardent l'infidélité des femmes, et l'incontinence des filles, etc., qu'aux Sages-femmes, jamais aux Chirurgiens : autre preuve de ce sentiment naturel et universellement imprimé dans les esprits des hommes de tous les temps ; que c'est aux femmes à répondre aux Juges et aux Médecins de l'état de leurs semblables, et qu'il a toujours paru contre la pudeur de commettre ce soin aux hommes.

Ces mêmes témoignages empruntés des Droits Civil et Canonique, prouvent en même temps l'authenticité de la profession de Sages-femmes, et l'autorité que les Empereurs et les Loix leur ont accordée, tandis qu'aucune Loi ni aucun Prince n'a fait mention de la profession d'Accoucheur, qui par conséquent est nouvelle, sans titre, et sans autorité.

Chapitre III

Faits et Histoires qui prouvent qu'il a été inouï dans tous les temps, que les femmes se soient servies d'hommes dans leurs couches, ou en cas semblables.

La religion payenne qui avait placé des Divinités partout, jusques-là même qu'il n'était pas de seuil (2) de porte qui n'eut la sienne, en avait aussi assigné pour présider aux couches des femmes ; mais ce devait être des Divinités féminines ; parce que les payens eux-mêmes avaient senti qu'il aurait été contre la pudeur (3) de donner cette fonction à un Dieu. Il est pourtant vrai que quelques-uns ont crû, qu'il y avait alors les Dieux des accouchées, *Nixii Dii :* mais on sait que ces prétendues Divinités (4) étaient moins des Hommes-Dieux, que des symboles de Divinités mal entendus, qu'on voyait à Rome dans le Capitole ; et qu'un peuple aussi superstitieux que celui de Rome, et aussi insatiable de Divinités, trouva à propos d'ériger en Dieux des accouchées. L'attitude de ces statues donna fondement à cette imagination. Elles étaient trois en nombre, et à genoux devant le Temple de Minerve, *genibus nixæ*,

(1) V. Paul Zacch. *Quæst. med. leg.* Voyez encore Gasparis *à Reies, elys. jucund. quæst. camp.*

(2) S. August. *De la Cité de Dieu.*

(3) Voyez Tertul. *De l'âme*, c. 37. Saint August. *De la Cité de Dieu*, l. IV, c. XXXIV.

(4) Turneb. *Advers.*, l. 7, c. 8. Barthol. *Expos. veter. in puerper ritûs*, p. 15.

et de là ils forgèrent *Nixii Dii.* On a prétendu encore qu'Ovide avait ces Dieux en vue, quand il dit :

Magno
Lucinam ad Nixo partus clamore vocabant ;

parce que de bons exemplaires portent :

Lucinam, Nixosque pari clamore vocabant ;

Mais l'embarras où se mettent les Grammairiens, pour trouver cette prétendue allusion de *Dii Nixii* avec ce vers d'Ovide, fait bien voir que c'est une application mendiée et forcée. En effet, on n'a jamais marqué les noms de ces Dieux : au lieu que parmi les Divinités féminines, ils nommaient la déesse *Alemone*, qui faisait croître l'enfant dans le sein de la mère (1) ; la Parque ou la Déesse *Partule*, qui présidait aux couches, et qui y ordonnait ; *Lucine*, qui aidait la sage-femme, comme autant de patrones des femmes grosses ; et *Statine* (2), la Déesse aux petits enfans qui se rendait la protection des nouveau-nés, etc.

Les Payens avaient donc bien compris, que tout ce qui ressemblait à un homme ne devait point être appelé aux secrets des couches des femmes ; et que les Divinités même étaient alors à craindre si elles portaient le nom ou l'apparençe d'un homme.

La pratique des Anciens touchant les accouchements, prouve tout ce qu'on vient d'avancer. Un monument antique qui s'est conservé dans un jardin de Rome (fig. 136), et dont un célèbre Médecin nous a donné l'explication, nous apprend quelle était cette pratique par la qualité des personnes qui y sont représentées : en voici le précis. Ces personnes sont cinq en nombre, toutes femmes : l'accouchée, la Sage-femme, la nourrice, et deux autres, dont l'une dresse des figures avec un stilet sur un globe, et l'autre était assistante ou témoin, car chacune avait sa fonction pour les différens besoins de l'accouchée. La Sage-femme la soignait dans ses couches, et traitait les enfans nouveau-nés ; parceque les Sages-femmes étaient Médecines (3) des mères et des enfans, dans toutes ces sortes de cas. C'était encore une femme qui était chargée de lever le nouveau-né de terre : car le *lèvement* des enfans, de dessus la

(1) Voyez Tertull. *etc.* Turneb. *advers.*, lib. 18, cap. 31.
(2) Voyez Barthol. *Expos. r. in puerp. rit.*, p. 15, 25. Voyez aussi Tertul. *De l'âme.*
(3) Voyez Barthol., p. 37, 38.

terre, où on les avait posés sitôt après leur naissance, était une grande cérémonie parmi les Anciens ; et c'était aux Sages-femmes à faire cette cérémonie. Elle se faisait ou au nom des parents, quand ils voulaient le nourrir, ou au nom du Magistrat (1) quand les parents, ou pauvres (2) ou reconnus incapables de bien élever des enfants, ne voulaient pas le faire lever ; mais de quelque manière que cela se fit, ce n'était qu'à l'aide de la Déesse *Levana* (3), que les sages-femmes s'acquittaient dignement de cette fonction. La nourrice est ce qu'on nomme aujourd'hui la *remueuse*, à laquelle Martial fait cette allusion :

Cunarum fueras motor Charideme mearum,

qui était chargée du soin des langes, du blanchissage de l'enfant et de semblables menus soins, exprimés dans ces vers :

Opus nutrici autem, utrem habeat veteris vini largiter,
Ut dies noctesque potet : opus est igne, opus est carbonibus,
Fasciis opus est, pulvinis, cunis, incunabulis (4).

Et dans cet autre endroit d'un ancien Poëte (5), où il est parlé de la nourrice :

Pueri fasciarum lavatrix.

Des deux autres assistantes, l'une se rendait le témoin de la naissance légitime de l'enfant ; afin que le père, en étant certain, le fit inscrire dans les registres publics : sans quoi l'enfant n'aurait point été habile à succéder, ni à hériter (6).

L'autre qui tient un stilet dont elle écrit sur un globe, marque une autre coutume des Anciens, qui au jour de la naissance de leurs enfants faisaient des vœux pour leur prospérité, et les mettaient par écrit. Cet endroit de Sénèque en est une preuve (7) : *Etiamne optas quod tibi optavit nutrix tua, aut pædagogus aut mater, etc.*

(1) Voyez Barthol., p. 32.
(2) Sénèque, l. 2, *controvers.* 9.
(3) August. *De Civit. Dei*, l. IV, c. II.
(4) Plaut. *Trucul.*, act. V.
(5) Æschyl. *Cœ.*
(6) Barthol. *Ibid.*, p. 40
(7) *Epist.* 60.

Ces vœux cependant ne devenaient authentiques, et ne s'écrivaient sur des tablettes que quand les habiles de ce temps-là y avaient passé : car on faisait venir les *Physiciens* (1). C'était les *Astrologues*, ou diseurs de bonne aventure, qui au jour qu'on nommait l'enfant étaient appelés, comme pour en tirer l'horoscope : et c'est ce qu'on appelait *fata advocare*, *fata scribere*, *fata occupare*.

Voilà un grand détail : mais il était nécessaire pour faire voir que tous les offices qui regardent le service des accouchées étaient remplis par des femmes, et que les hommes n'y avaient nulle part, ni aucun droit d'assistance (2) : ainsi l'Antiquité si précautionnée d'ailleurs se reposait uniquement sur le rapport des femmes, dans une des choses des plus nécessaires à la vie civile, c'est-à-dire, touchant l'assurance des mariages, ou la certitude des enfants, parceque la présence des hommes, dans ces sortes de cas, était contre le droit naturel, et contraire à la pudeur (3) : *In partu, mulierum testimonium sufficit, quoniam virorum propter pudorem nemo admittitur.*

Un savant Médecin Hollandais (4) s'étonne, en parlant de l'ouvrage de M. Bartholin sur les accouchements, comment à cette occasion il n'a point examiné, s'il y a eu des Accoucheurs dans l'Antiquité. Mais apparemment que cette recherche n'est échappée à ce savant Auteur, que parce qu'on n'en parlait pas encore de son temps : ce qui est une autre preuve en faveur des Sages-femmes contre eux. En effet le droit de présence aux accouchements appartient tellement en propre aux femmes, que les Athéniens exposèrent leur ville à une sorte de sédition, pour avoir essayé de le faire passer aux hommes. Cette histoire est sans doute la plus ancienne époque des Accoucheurs. Mais elle leur fait si peu d'honneur, et établit si parfaitement le droit des femmes, qu'on doute qu'ils essayent jamais de s'en parer. En voici l'histoire (5).

L'Aréopage s'avisa de faire défense aux femmes de se mêler de Médecine, et de pratiquer les accouchements, ce qui est une dépendance de cette profession. Mais les Dames Athéniennes, ne pouvant se soumettre à une loi si contraire à la pudeur, aimaient mieux mourir faute de secours, que d'emprunter celui des Médecins, que l'Aréopage avait chargés de cet emploi. Une jeune fille, nommée *Agnodice*, touchée des malheurs de ses concitoyennes, prit le parti

(1) *Mathematicos.*

(2) *Neque, ut verum fatear, legi uspiam viros in ipso puerperii actu præsto fuisse* Almeloveen. *Opuscul.*, p. 89.

(3) *Digest.*, l. 2, art. 10 § *de ventre inspiciendo.*

(4) Almeloveen. *in Opuscul.*, p. 85.

(5) Igin. *Fabul.*, c. 274, p. 201. *Vid. Augen. Epist. et cons. medecin.*, l. I., c. IV.

de se déguiser, et sous l'habit d'un homme alla s'instruire de la Médecine, sur tout de l'art d'accoucher, dans la fameuse école de Médecine d'*Hierophile*. Elle réussit dans cet emploi : elle fit confidence aux Dames Athéniennes de son sexe et de son savoir faire, et entra en pratique avec tant de succès et de vogue, que la jalousie en prit aux Médecins. Ils attaquent le prétendu Accoucheur, comme s'il avait moins fait métier de secourir les Dames, que de les corrompre. Citée au Sénat, elle prouve son sexe, et par là se justifie de son innocence. Mais les accusateurs profitant de l'aveu d'un ennemi qu'ils voulaient perdre, allèguent la Loi qui interdisait la Médecine aux femmes, et font condamner *Agnodice*. Alors toutes les femmes d'Athènes accourent au Sénat, crient à l'injustice, et se plaignant de la dureté des hommes, leur reprochent, que ce sont moins des maris qu'elles trouvent en eux que des meurtriers, puisqu'ils condamnaient dans *Agnodice* la seule personne qui pouvait leur épargner une mort cruelle, à laquelle elles s'exposeraient plutôt dorénavant, qu'aux mains et aux yeux des hommes. Le Sénat comprit l'injustice de la Loi portée contre les femmes, leur permit de rentrer dans leurs droits, et de pratiquer la Médecine et les accouchements à l'ordinaire.

Il est donc constant par cette histoire, que l'art d'accoucher était entre les mains des femmes, avant même que les hommes songeassent à s'en mêler. Car enfin pourquoi ordonner que les Médecins pratiqueraient dorénavent les accouchements, et pourquoi le défendre aux femmes si les hommes en étaient en possession avant elles ? Or que les femmes fussent au contraire dans cette possession, cela paraît par l'étrange opposition où se trouvèrent les Athéniennes contre cette Loi, qui leur parût nouvelle, inouïe, et contre la pudeur. On trouve enfin dans les anciens Auteurs (1) des listes de Sages-femmes célèbres, les monuments antiques en font foi, et les Lois ordonnent de leurs honoraires, tandis que l'on ne trouve dans le Livre ou ailleurs ni trace, ni vestige d'accoucheurs.

Voudraient-ils pour s'autoriser, se faire honneur d'*Albert le Grand* comme de leur Instituteur ; parce que de malins Auteurs ont voulu le faire passer pour Accoucheur (2) ? Mais qui ne sait que le fait est faux ? puisque la Chronique scandaleuse (3) en fut l'auteur ; et qu'une conjecture incertaine et mal fondée y a donné cours. Ce

(1) Galien *scribon. larg. Paul. Ægin. Aëtius, Marcellus Burdegal., Vopisc., Prisciam., etc.*

(2) Voyez Bayle, *Dict.*, t. I.

(3) *Idem*, t. II, p. 1560.

n'est donc que parce qu'on lui a attribué des ouvrages (1) plus dignes, ce semble, d'un Accoucheur que d'un Religieux, qu'on a voulu faire croire, qu'il se serait mêlé d'accoucher. Mais outre que cette attribution est contestée, ne peut-il pas être permis aux Philosophes les plus sages et les plus retenus, de parler de tout ce qui regarde la Physique, parce qu'ils peuvent se reposer sur la foi d'autrui, de ce que l'honnêteté et la bienséance ne leur permet pas d'examiner par eux-mêmes ?

On ne trouve donc, ni dans l'Antiquité la plus éloignée, ni dans les siècles postérieurs, aucun vestige d'Accoucheur ; au lieu que dans tous les temps, on trouve des preuves constantes, que les femmes, au danger même de leur vie, ont toujours été très opposées à se laisser voir et toucher par des hommes, en cas même de maladies mortelles. L'histoire qui suit ne laisse rien à souhaiter là-dessus (2) : elle est d'une grande Princesse, et d'un temps beaucoup moins éloigné de nous que celui d'*Albert le Grand* (3) : d'où l'on peut conclure, que depuis ce grand Homme, les personnes même les plus qualifiées, ne savaient pas encore ce que c'était qu'Accoucheurs, ni tout ce qui leur ressemble.

Marie (4) *héritière de Bourgogne* tombée de cheval à la chasse, se blessa dans ces parties que la pudeur empêche de nommer. Le cas était pressant, la nécessité prouvée, la personne grave : rien par conséquent n'était si capable d'excuser une femme, qui dans cet état, se serait montrée à un homme expert et connaisseur en ces matières. Un Accoucheur aurait donc paru là à sa place, si la coutume avait été dans ces temps d'en appeler en pareil cas : mais cette Princesse n'en connaissait point : la vue même d'un Chirurgien, parce que c'était un homme, lui parut insupportable dans cette occasion de nécessité. Les promesses toujours flatteuses, quand elles assurent de la vie, ne purent la fléchir. Elle songea bien plus à ménager sa pudeur, qu'à prolonger ses jours ; et persuadée qu'une femme sage devait préférer mourir plutôt que d'obscurcir en elle cette vertu, elle craignit moins l'horreur de la mort, que les mains et les yeux d'un Chirurgien. Nos dames sans doute diront que c'était une faiblesse dans cette Princesse, une pudeur mal entendue, une pusillanimité.

Stultorum incurata pudor malus ulcera celat.

(1) *De naturâ rerum, de secretis mulierum.*
(2) En 1413.
(3) En 1280.
(4) Varillas, *Hist. de Louis XI*, l. IX, p. 249.

Mais qu'on dise tant qu'on voudra, réplique un savant auteur (1) (non suspect de bigoterie), *que ce fut porter la honte jusqu'à l'excès : cette faute est d'une telle nature, que ceux qui la commettent, méritent plus notre admiration, que ceux qui ne la commettent pas. C'est une sorte d'héroïsme, c'est mourir Martyr de la pudeur.*

Il nous reste encore de nos jours des preuves convaincantes, que les accouchements ne seyent bien, et n'appartiennent de plein droit qu'aux femmes. Elles se trouvent, ces preuves, dans les Hôpitaux, et principalement dans l'Hôtel-Dieu de Paris. Les sages Administrateurs qui y gouvernent n'auraient pas manqué d'y établir des Accoucheurs, si la sûreté publique eut eu quelque chose à souffrir dans les mains des femmes : mais elles seules y président aux accouchements, fussent-ils bizarres, laborieux et mortels. Les Accoucheurs donc n'ont encore pu porter leur juridiction jusques-là, leurs émissaires n'y seraient pas reçus, et il ne s'y dresse d'autres Elèves que les femmes. Cependant les pauvres femmes y sont habilement secourues ; les accidents n'y sont pas plus fréquents que sous les yeux des Accoucheurs ; et on voit par le peu d'orphelins qui restent des accouchements de l'Hôtel-Dieu, que les mères et les enfants ne sont pas moins en sûreté entre les mains d'habiles Sages-Femmes, telles que sont celles de ce célèbre Hôpital, qu'entre celles des plus fameux Accoucheurs.

Chapitre IV

Que les maximes de la Religion Chrétienne sont contraires à la profession d'Accoucheur.

Il n'est rien que l'Écriture et les Pères aient tant fait appréhender à des Chrétiens, que le commerce entre personnes de différents sexes : car comme ils sont faits pour devenir Saints (2), la moindre chose, surtout en matière d'impureté pourrait les souiller (3). Les Païens se permettent de voir des objets indécents et des peintures lascives : mais pour nous, leur dit un Père (4) de l'Église, en relevant la pureté des Chrétiens, nous n'accordons pas même à nos oreilles de rien écouter d'impur. *Nos ne aures quidem stupris ac fornica-*

(1) M. Bayle. *Dict.*, t. I, p. 117.
(2) *Nos genus electum, gens sancta, etc.* S. Petr. Ép. I, c. II.
(3) *Nostro populo quid potest objici, cujus omnis Religio est sine macula vivere ?* Lactant., l. V, *instit.*, c. IX.
(4) S. Clem. Alexandr. *Ibidem.*

tionibus inquinari volumus ; parce que les Pères étaient persuadés que c'était participer au crime, que de lui prêter ses oreilles ou ses yeux. *Scortatæ sunt*, ajoute le même Père, *aures vestræ*, *fornicati sunt oculi*. Mais ce n'était pas seulement des choses vraiment criminelles, dont ils voulaient que les Chrétiens se fissent horreur : ils les obligeaient encore à s'interdire tout ce qui avait l'apparence de mal (1), *Pudicitiæ christianæ satis non est esse, verùm et videri :* en matière surtout d'impureté, presque tout leur paraissait crime, et ils s'en faisaient un de regarder une femme (2), *Videtur super omnia esse aversandus mulierum aspectus, non solùm enim si tangantur, sed etiam si spectentur peccare est.* Mais les femmes d'aujourd'hui en sont-elles quittes pour se laisser voir à leurs Accoucheurs ? elles se trouvent encore indignement soumises à l'action de leurs mains. Ce sont donc moins encore des regards que des attouchements qu'elles permettent à des hommes. Que n'auraient donc point eu à dire contre une si honteuse pratique ces illustres défenseurs de la pudeur chétienne ? Eux surtout qui tenaient pour maxime, qu'un attouchement sur un sexe différent était une semence de crime (3), *Tactus inquinationis est autor.* Ils se fondaient sur cette autre maxime de l'Écriture (4), *qu'il est bon à l'homme de ne point toucher de femme.* Car enfin, dit un autre Père de l'Église sur cet endroit (5), il n'est avantageux à l'homme de ne pas toucher de femme, que parce que c'est un mal de le faire. En effet, continue le même Père, l'Écriture ne dit pas que c'est un bien de n'avoir point de femme, mais que c'est un bien de ne pas la toucher ; parce que ce n'est qu'en la touchant qu'on s'expose au crime (6), *Non dixit, bonum est uxorem non habere, sed bonum est mulierem non tangere ; quasi in tactu periculum sit.* Tant d'exactitude ne paraissait si nécessaire à ces grands Maîtres de la piété chrétienne, que parce qu'ils croyaient que le toucher est le plus dangereux de tous les sens, par la raison qu'il est le plus séducteur : et il ne séduit si puissamment, que parce qu'il agit plus universellement sur le corps : car les sons ne frappent que l'oreille, les saveurs n'ébranlent que la langue ; mais le toucher agite tout le corps ; parce qu'il est comme le sens universel, le sens des sens,

(1) S. Paul. Tertull. *ad Uxor.*, p. 160.
(2) S. Clem. Alexandr. *Pædagog.*, l. III, c. II.
(3) S. Basil. *De verâ virgin.*, p. 615.
(4) S. Paul. Épist. I, *ad. Corinth.* c. VII.
(5) S. Hieronym., l. I, *ad Jovinian.*
(6) S. Hieronym. *Ibid.*

qui se rencontre dans tous les autres, et qui affecte et remue tous les organes (1) : *Tactus sensuum omnium perniciosissimus et sævissimè blandiens, sensus reliquos lævitate suâ ad voluptatis illecebras pellit.*

Un autre Père ajoute que (2) les attouchements sont contagieux entre les personnes de différent sexe, et qu'ils portent à la lubricité, même sans qu'on y pense, dit un autre Saint (3) ; *Masculum corpus fœmineum attingens, quâlibet ratione moderentur, ad congressum tamen mutuo latenter incitantur.* A quels dangers donc ne s'exposent pas des Chrétiennes livrées aux mains d'un Accoucheur? Car enfin ce sont toujours de jeunes personnes, d'autant plus susceptibles par conséquent de vivacité et de tendresse à la présence d'un homme étranger qui les touche, qu'elles auront été plus retenues, et moins accoutumées à en souffrir d'autre que leur mari. Dans cette disposition, il est mal aisé de répondre de leur imagination, et on doute qu'elles en puissent sûrement répondre elles-mêmes (4), *Quantumvis bonâ mente conentur, necesse est publicatione sui periclitentur, dum percutiuntur oculis incertis, etc.* Dans le temps qu'elles ont à se défendre contre le plus impérieux des (5) sens, la pudeur du moins risque beaucoup alors, et n'a pas peu à souffrir (6), *sic frons duratur, sic pudor teritur, sic solvitur, etc.*

Prétendra-t-on que le danger des attouchements ne doit s'entendre qu'en matière grave et de conséquence, et lorsqu'ils se permettent à mauvaise intention ; et qu'une femme en travail se trouve occupée de tout autre sentiment que de celui de la présence et de l'action d'un homme ? Mais ce n'est pas toujours au moment de la douleur qu'un Accoucheur rend visite à une femme : c'est souvent en pleine santé et de sens rassis qu'on l'appelle ; comme dans un doute de grossesse où les femmes veulent s'assurer de leur état ; ou bien même lorsqu'une femme, peu entendue encore en accouchement, se livre aux mains de son Accoucheur, autant de fois qu'elle craindra la surprise. Ce n'est donc pas toujours pour des femmes souffrantes qu'ils sont appelés (7).

Voudrait-on excuser ces attouchements, et dire qu'ils doivent être sans danger, parce qu'on ne les accorde qu'à bon dessein, et

(1) Basil. *De virgin.*, p. 614.
(2) Saint Jérôme.
(3) S. Basil. *De virgin.*, p. 656.
(4) Tertull. *De virg. velandis*, p. 181.
(5) Vid. S. Basil. *De virgin.*, p. 614.
(6) Tertull. *Ibid.*
(7) Voyez la *Dissertation sur les accouchements.*

dans des occasions sans conséquence ? Mais tout est à craindre à la pudeur (1), *etiam feminarum oculos pati non vult :* et il n'y a rien de sûr ou de méprisable pour une Chrétienne en cette matière : c'est même un commencement de crime pour elle, si elle ne craint point assez (2) : *Nam qui præsumit, minus jam veretur ; qui minus veretur, minus præcavet ; qui minus præcavet, plus periclitatur. Timor fundamentum salutis est ; præsumptio impedimentum timoris.* Un père de l'Église compare la moindre liberté en matière d'impureté, à ces petites pierres qu'on jette dans un fleuve : elles n'y excitent d'abord, dit-il, qu'un faible trémoussement ; mais qui tout d'un coup passe dans une agitation universelle par les ondes redoublées qui croissent, s'étendent et pullulent, et portent le trouble jusqu'aux bords du fleuve. Ne serait-ce point ainsi, qu'un attouchement accordé à un Accoucheur par une personne sage, que la mode, la crainte, et la complaisance rendent trop docile dans cette occasion, pourrait devenir criminelle ? Car enfin la volonté est trompeuse, et souvent elle fait d'étranges progrès pour peu qu'on s'y laisse surprendre : du moins ne pourrait-ce point être un appas vers le crime ? car à force de se laisser toucher par des hommes, ne pourrait-on pas prendre goût à des attouchements étranges et dangereux (3) ? Et en ce cas, la fidélité dans les mariages serait-elle bien en sûreté (4) ?

On se disculpera en disant, que les Accoucheurs sont gens sages, d'une probité connue, et au-dessus du soupçon et de la médisance. On veut le croire : on ajoutera même, qu'il est de leur intérêt d'être tels : mais du moins n'osera-t-on dire, que ce soient des hommes âgés ; parce qu'alors on les trouverait trop faibles. Ce sont donc des hommes encore frais, entre les mains desquels on remet de jeunes femmes. Mais tels qu'ils puissent être, du moins sont-ce des hommes, par qui une femme vertueuse doit toujours craindre de se laisser voir et toucher ; puisque les Pères de l'Église veulent qu'elle craigne la familiarité d'un parent, d'un ami, d'un frère (5) : *Sufficit peccatum, et per tactum fraternæ manûs, ac per pacis et dilectionis osculum sensum carnis excitare.*

Le danger même sera double, et par conséquent plus grand, si on le considère encore par rapport à l'Accoucheur : car si les Pères

(1) Tertull. *Ibid.*
(2) Tertull. *De cultu feminarum*, p. 154.
(3) Voyez la *Dissert. sur les accouchements*, p. 16.
(4) *Ibid.*, p. 15.
(5) S. Basil. *De virgin.*, p. 655.

font craindre à une femme jusqu'à son frère même, ils avertissent les hommes de craindre les femmes jusques dans leurs propres mères (1) : *Quid interest utrum in uxore an in matre, dum tamen Eva, in qualibet muliere caveatur.* Avancera-t-on pour la défense des Accoucheurs, que la condition des personnes qui les appellent doit rendre leur profession innocente, parce que ce ne sont que des Dames de qualité, dont le rang et la dignité tiennent l'imagination de l'Accoucheur en respect ? Mais on sait et on voit avec douleur, que leur prétendue profession est un métier public, où l'on fait fortune ; parce que chacun y a droit pour son argent. Ce n'est donc plus uniquement auprès des Dames de condition qu'ils se trouvent appelés, et chaque femme veut jouir du privilège : l'imagination d'ailleurs ne respecte personne, elle se prend à tout. C'est moins enfin la qualité de la personne qui inspire une mauvaise pensée, que la volonté ou le mauvais penchant qui la fait naître (2), *Culpam facit non dignitas sed voluntas.* Après toutes ces raisons de religion et de bienséance, on laisse à examiner aux Accoucheurs et aux Accouchées, si leur conscience peut être en sûreté.

Excusera-t-on les Accoucheurs en disant, que c'est sur des femmes mariées qu'ils exercent leur profession ? Mais quoi ! serait-ce donc qu'une femme mariée n'aurait plus rien à perdre entre les mains d'un homme étranger ? ou serait-ce qu'elle serait défaite de tout sentiment de pudeur en devenant mère ! Ce serait faire outrage aux mariages chrétiens qui sont innocents par eux-mêmes, et qui honorent ceux qui s'en approchent dans l'esprit de l'Eglise (3), *Honorabile connubium, thorus immaculatus.* Une femme donc pour être mariée n'est pas moins soumise à la modestie de son état, et c'est par cette raison qu'on obligeait autrefois également les femmes et les filles à se voiler (4), *Oro te sive mater, sive soror, sive filia virgo, vela caput ; si mater, propter filios ; si soror, propter fratres ; si filia, propter patres,* etc. Comme il est donc de la pudeur des vierges chrétiennes, de ne rien permettre sur elles de la part de quelqu'homme que ce soit, il est de la modestie d'une femme vertueuse de tout refuser à tout autre qu'à son mari.

La pudeur est donc de toute condition ; et puisqu'une pensée peut dérober à une vierge chrétienne la pureté de son état (5),

(1) S. August. Epist., 38.
(2) S. Hieronym., in epitaph. *Fabiolæ ad Oceanum*
(3) S. Paul, epist. *Ad Hebræ*, c. XIII, v. 4.
(4) Tertull. *De virgin. velandis*, p. 182.
(5) S. Hieronym., epist. *Ad Eustachium.*

Mente enim virginitas perit; puisqu'il est possible qu'elle cesse d'être vierge par le cœur, quoique son corps soit encore chaste (1). *Nil prodest carnem habere virginis, si mente quis nupseserit;* n'est-ce point exposer une jeune femme à une sorte d'infidélité, ou d'adultère spirituel, que de l'exposer ainsi aux saillies de son imagination entre les mains d'un Accoucheur? c'est du moins lui inspirer trop de familiarité et de confiance pour un homme étranger. Heureuse l'ignorance de cette Dame Romaine (2), qui pour avoir peu fréquenté les hommes, croyait qu'ils sentaient tous mauvais, parce que son mari avait l'haleine puante ! Certes, une humeur un peu moins sauvage lui aurait épargné cette simplicité.

Par tout ce qu'on vient de rapporter des sentiments des Pères, on voit combien ils auraient été éloignés d'approuver la profession d'Accoucheur : mais ce qui se pratiquait de leur temps en matières semblables à celle d'accouchements, en est une preuve convaincante. Si une vierge chrétienne était soupçonnée du crime d'impureté, ce n'était point à l'examen des hommes qu'on s'en rapportait, mais à celui des sages-femmes (3). Les siècles qui ont suivi se sont tellement confirmés dans cet usage, que s'il arrivait quelque doute sur le témoignage des sages-femmes qu'on avait appelées d'abord, ce n'était point des hommes qu'on appelait pour décider du doute, mais d'autres sages-femmes, ou plus habiles ou moins suspectes (4). C'est pourquoi tout ce que nous avons d'auteurs qui ont traité de ces sortes de rapports, si on en excepte ceux de notre temps, parlent tous des témoignages des sages-femmes sur ces matières, parce que c'était à elles seules que les Juges s'en rapportaient, comme on le voit dans le droit Canon et Civil (5) : marque certaine qu'on a crû de tout temps qu'il aurait été contre la pudeur d'employer des hommes en pareil cas.

Malgré cette précaution, il s'est trouvé d'habiles auteurs qui ont trouvé à redire, même à cette coutume d'exposer le corps d'une fille aux yeux d'une femme : car outre que cette preuve était fort incertaine et sujette à méprise, comme le reconnaît lui-même saint Cyprien (6), et comme on l'a démontré depuis (7), quelques-uns

(1) S. Hieronym. epist. *Ad Eustachium.*
(2) Billie dans Plutarque.
(3) Vid. S. Cyprien. Ep., p. 174.
(4) Decrétal de Grégoire IX, l. II, c. XIV.
(5) Digest., l. XIX, tit. II. *Ad legem Aquileiam*, cap. IX, *ibid.*, lib. II, tit. IV *De inspiciendo ventre. Loy.* I.
(6) S. Cyprien. Ep. 174.
(7) *Vide Capivacium de Virgin. sign. Augenium, Sebizium*, etc.

ont crû que c'était vendre trop cher à une personne sage la preuve de son innocence, *Quæ verè casta erat virgo noluerit* (1) *sic vindicari ;* et d'autres que c'était détruire ce dont on voulait s'assurer, *Inter obstetricum manus virginitas occiditur* (2). Que n'auraient donc point dit ces sages Auteurs, de voir aujourd'hui la plupart des jeunes femmes chrétiennes sous les yeux et entre les mains des Accoucheurs ! que d'obscénité n'auraient-ils point remarqué dans cette infâme coutume ? que d'inconvénients pour la pudeur ! que de danger pour l'innocence !

Chapitre V

Que la profession d'Accoucheur est rarement nécessaire.

Le cas de nécessité est donc le seul qui puisse rendre l'office d'Accoucheur excusable ; mais ce sera lorsque la vie de l'enfant ou de la mère ne pourra être sauvée que par son ministère. Aussi en cas pareil, la pudeur, n'a-t-elle rien à risquer : car l'état triste et affligeant d'une femme, déconcertée par la douleur et prête d'expirer, n'offre rien que de mortifiant. Ainsi l'extrémité de la malade, la menace de la mort, l'excès de la souffrance, la perte d'un enfant prêt de périr avant que de naître, un spectacle si affreux, et un état si humiliant, préviennent tous les dangers, et chacun se trouve en sûreté : on est comme assuré d'ailleurs qu'en ces occasions, où la nécessité est pressante, la même Providence qui permet la nécessité, soutiendra et préservera ceux et celles qu'elle y engage. Mais si l'on considère qu'il n'y a peut-être pas une femme entre cent, peut-être pas une entre mille, qui se trouve dans cette prétendue nécessité, il sera vrai de dire, que de cent femmes il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui pourront et qui devront se passer d'Accoucheur. Ce sera donc au plus une femme entre cent qui en aura besoin ; ainsi pour une fois qu'un Accoucheur sera nécessaire, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf où il sera inutile. Si d'ailleurs ce besoin est de nature à pouvoir être aussi sûrement soulagé par la main d'une femme habile et expérimentée, que par celle d'un homme ; s'il demande presque toujours plus de tête que de bras ; si enfin l'habileté d'un sage Médecin est ordinairement plus nécessaire que la main de qui que ce soit ; le secours d'un Accoucheur

(1) S. Cyprien. Ep., p. 174 *in not.*
(2) *Ibid. Ex Rigaltio.*

deviendra alors inutile ou dangereux, et sa profession deviendra rarement nécessaire.

Or, il est certain que c'est presque toujours par des secours tirés de la Médecine, que les accouchements laborieux se terminent heureusement, quelquefois par la main soutenue d'un grand usage, rarement par quelque opération.

Que si c'est un purgatif, une saignée, ou quelqu'autre remède qui doive tirer une femme d'affaire, elle s'exposerait à d'étranges méprises entre les mains d'un Accoucheur : car lui qui naguère tenoit boutique de Chirurgien (peut-être assez peu achalandée), lui qui n'a ni étude, ni expérience en Médecine, qui n'en sait que ce que le hasard lui en a appris, qui ne connaît au plus le corps humain que pour savoir placer une incision, mais qui ne s'est jamais instruit à fond, ni du cours des liqueurs, ni de l'ordre de leurs circulations ; lui qui ignore le rapport des parties, avec les liqueurs qui les arrosent, et le rapport des remèdes avec ces mêmes liqueurs ; qui n'entend enfin ni l'œconomie animale, ni la mécanique du corps humain ; cet homme ainsi dépourvû de connaissances, d'expérience, d'observation, et peut-être de bon sens en Médecine, viendra hardiment décider d'un remède intérieur dont il ne connaît pas la route, d'une saignée dont il ignore les effets, d'une purgation dont il n'a point appris les écueils, d'un narcotique dont il n'a jamais essayé les dangers. Doit-on après cela s'étonner des malheurs qui lui arrivent ? puisqu'il marche au hasard, sans règle, sans boussole, par des routes étrangères et dans un pays inconnu pour lui.

On croirait peut-être qu'on avancerait tout ceci sans preuve ; mais en faut-il d'autre de son peu d'usage en Médecine que celle-ci ? Cet Ex-chirurgien, qui entreprend aujourd'hui de traiter une fièvre, un transport, une convulsion dans une accouchée, parce qu'il s'est érigé en Accoucheur, aurait eu honte de se donner pour Médecin la veille du jour qu'il s'est donné ce relief dans le monde, et aurait craint de traiter cette même femme non accouchée ; peut-être ne le voudrait-il pas, même encore étant devenu Accoucheur, si la même femme avait les mêmes maux hors le temps des couches. L'on sait cependant, qu'il faut infiniment plus de tête, d'habileté et de connaissance, pour traiter tous ces maux dans une accouchée que dans une autre femme : il est donc certain qu'en ces cas qui dépendent de la Médecine, une accouchée se trouve mal placée dans les mains d'un Accoucheur. Ajoutez à présent que ces cas dépendants de la Médecine sont les plus fréquents : et ce sera prouver combien la

profession d'Accoucheur est rarement nécessaire : voici de quoi s'en convaincre. Si l'on entend parler des maladies qui arrivent pendant la grossesse, il n'en est guères où il faille plus d'habileté, plus de connaissance, en un mot plus de Médecine. En effet, il faut connaître alors, non seulement eu égard à la mère, la disposition du sang, les délais qu'il souffre, les altérations qu'il prend, les écarts qu'il se donne, et les dépôts qu'il peut faire; mais il faut encore en être instruit par rapport à l'enfant dont il faut aussi conserver la vie.

C'est donc une Science double, dont on a besoin pour sagement ménager les intérêts de l'une et de l'autre, en ôtant le superflu de la mère, sans trop dérober à l'enfant. Or tant d'habileté et de justesse ne paraît pas trop de la compétence d'un Chirurgien, qui s'était plus occupé de former sa main, que de meubler sa tête de tant de réflexions et d'observations, inutiles même à un habile Opérateur. Les maladies qui arrivent dans le temps des couches ne sont pas plus du ressort d'un Accoucheur. Une femme trop pleine de sang et d'humeur se trouve surprise d'accidents violents, d'efforts involontaires, de douleurs inutiles : le sang alors en contrainte, et les esprits en désordre, tiennent les muscles en convulsion : les parties engorgées prêtent mal et s'opposent à la sortie de l'enfant : tout se révolte donc, et les liqueurs interceptées agissent sur elles-mêmes, et s'animent, ou rebroussent vers le cerveau : alors, mille accidents mortels se présentent : convulsion, assoupissement, douleurs bizarres et à contre sens. Ce serait donc de la souplesse qu'il faudrait rendre aux parties, en rectifiant le cours du sang et calmant les esprits. Mais sont-ce là les idées d'un Accoucheur ? Mal instruit donc de la manœuvre qui se passe alors dans le corps d'une femme, et peu à portée des réflexions qu'il faudrait faire, il aura recours à des purgations dangereuses, à des apéritifs indiscrets, à des lavements violents, à des saignées mal entendues, et se mettra, sans y penser, de moitié avec le mal, pour le rendre plus dangereux. Peut-être même fera-t-il pis que tous ces remèdes : déconcerté par l'excès du danger, au défaut de tête il employera des bras, il engagera la malade dans un travail prématuré et l'enfant dans un danger imminent : vous demandez d'où viennent ces contretemps ? d'un homme hors de place qui fait ce qu'il peut, parce qu'il ne sait ce qu'il faut.

Par les mêmes raisons, un Accoucheur doit être aussi peu entendu dans les maux qui arrivent après les couches : ainsi tantôt des tranchées violentes, dont il ne comprend pas les causes, l'en-

gageront dans un mauvais pas ; et voulant calmer une douleur pressante par un remède qu'il connaît mal, il jettera la malade dans un sommeil éternel : tantôt grossièrement instruit de la route que le sang tient ou qu'on lui peut faire tenir, il l'engagera dans les viscères par des saignées mal rangées : dans l'une, l'idée de faiblesse ou d'un épuisement mal fondé lui fera ordonner une nourriture excessive ; dans l'autre, le soupçon d'une cacochymie imaginaire lui fera prescrire une purgation dangereuse. L'idée d'acides et d'alcalis, dont il aura ouï parler, lui fera venir celle du Quinquina, qu'il ordonnera pour détruire un acide qu'il soupçonne et qu'il ne connaît pas. Ce ne sera donc qu'une médecine de hasard et de caprice que celle d'un Accoucheur.

Son ministère sera plus heureux, si c'est par l'adresse des mains que la malade doit être secourue ; car il est manifeste qu'un homme en ce genre peut autant qu'une Sage-femme : mais puisqu'il est plus séant et aussi sûr de commettre cet emploi aux femmes, comme on le prouvera ci-après, il faut convenir encore qu'en ces derniers cas même, il est inutile d'appeler des Accoucheurs. Reste celui de l'opération seul, lorsqu'il faut (1) couper, arracher, dépecer un enfant dans le sein de la mère ; car à ces mots on reconnaît le caractère d'un Accoucheur Opérateur, qui dans ce cas mérite non seulement la préférence au-dessus des Sages-femmes, mais à qui seul il faut se rapporter de ces opérations ; parce que lui seul sait manier des instruments. Mais combien ces cas sont rares !

On dira, sans doute, que c'est réduire la profession d'Accoucheur à de rares besoins ; mais la raison le fait voir. Car après tout ce qu'on vient de dire, on espère que personne ne trouvera exagérée la proposition qu'on vient d'avancer, qu'il n'y a pas une femme entre cent, peut-être pas entre mille, qui ait besoin d'un chirurgien ; et par conséquent ce n'est pas la peine d'ériger des Accoucheurs en titre d'office.

(1) Encore se trouve-t-il des exemples d'opérations faites par les femmes sur les corps de leurs semblables, en certains cas qui intéressent la pudeur. *Leo African. narrat munus circumcidendarum mulierum obire vetulas quasdam Uc. apud. Huet. Not. in Origen.*, p. 5.

Chapitre VI

Que la coutume de se servir d'Accoucheurs est moins un usage à recevoir, qu'une entreprise à réprimer.

On en appellera sans doute à l'usage et à l'exemple : car rien n'a tant de pouvoir sur l'esprit du monde que la coutume (1), qui en règle les actions et les maximes en souveraine : il n'y avait pas même jusqu'à la Religion, où son empire ne fût prêt de passer : car c'était par des usages ou des traditions humaines que les Juifs entreprenaient de justifier leurs prévarications, et d'excuser leurs erreurs : mais le Fils de Dieu a fait voir l'injustice et la vanité des usages, quand elles ne s'accordent pas avec la piété. C'est pourquoi les canonistes ont établi depuis, que quoi que ce puisse être qui soit ou écrit ou reçu dans le monde contre le droit naturel, doit être abrogé et réputé nul (2), *Quæcunque vel moribus recepta sunt, vel scripturis comprehensa, si naturali juri fuerint adversa, irrita haberi debent.* Si donc la coutume de se faire accoucher par des hommes est contre le droit naturel, c'est moins un usage à conserver qu'un abus à détruire : or l'on a montré que cette pratique est contraire à la pudeur qui distingue les hommes de tous les animaux (5), mais qui est sur tout naturelle aux femmes. Une autre maxime c'est qu'une coutume ne peut tenir lieu de Loi, quand elle n'est fondée ni sur la vérité, ni sur la raison. *Consuetudinem veritas et ratio excludunt* (4).

Il n'est donc pas de coutume qui mérite plus d'être abrogée que celle-ci ; puisqu'il est faux qu'un Accoucheur soit nécessaire dans les cas des couches ordinaires qui sont les plus fréquentes, et que le bon sens et la droite raison font voir, qu'il est de l'ordre qu'une femme en accouche une autre.

Que si d'ailleurs la coutume de se faire accoucher par des hommes, est moins l'effet de la raison que du préjugé, si la réflexion et la nécessité y ont moins de part que le prétexte ou l'erreur, ce sera moins un usage qu'une licence, moins une coutume qu'un malentendu qui ne doit être d'aucune autorité (5) ;

(1) *Omnium domina rerum.* Aul. Gell., p. 299.
(2) *Canon. Quo jure in fine. Distinct.* 8.
(3) *Hoc solum animal (homo) natum est pudoris et verecundiæ particeps.* Cic., l. IV, *De finibus.*
(4) *Can. Veritate, et can. Consuetudo.*
(5) *L. quod non ratione, de legibus et Senatus consultis.*

Quod enim non cum ratione introductum est, sed errore primùm deinde consuetudine obtentum est, in aliis similibus obtineri non debet.

L'usage donc d'appeler ordinairement des Accoucheurs est manifestement abusif ; puisqu'on le fait presque toujours sans nécessité ou sans raison, comme on l'a fait voir. C'est par conséquent le cas où la coutume ne peut et ne doit avoir lieu (1) : *Veritati manifestate cedere debet consuetudo.*

Enfin si l'on examine la nature de cette prétendue coutume établie, on reconnaîtra que la condition principale pour fonder un usage raisonnable lui manque : celle du temps, qui donne le poids et l'autorité aux usages, dont on veut ici parler ; car il est si nouveau que des femmes ayent pû se résoudre à se livrer à la discrétion des Accoucheurs, et si inouï dans l'Antiquité, qu'il se soit jamais souffert rien de semblable même parmi les Païens, que cette coutume paraît ressembler mieux à une erreur de pratique, qu'à une vérité d'usage ; elle n'a donc pour elle que le caractère d'erreur, c'est-à-dire, la nouveauté ; et l'antiquité qui est le propre de la vérité lui manque. Or une coutume nouvelle, erronée, et mal entendue, expose à tous les dangers de l'erreur : *Consuetudo sine veritate, vetustas erroris est.*

On demandera, s'il est possible qu'une pratique, qui serait si manifestement dangereuse, eut pu faire tant de progrès en si peu de temps ? Quoi donc, il aurait pu arriver que tant de femmes sages et régulières en toutes choses, se fussent abusées jusqu'au point de se laisser aller au torrent d'un usage condamnable ! Mais qui ne sait le pouvoir de l'exemple sur l'imagination ? D'ailleurs tel est l'artifice de l'ennemi commun du salut des hommes : des leçons ouvertes et grossières d'impureté lui auraient mal reussi pour attaquer la pureté des mères chrétiennes : il a trouvé une voie plus sûre et plus abrégée pour leur porter des coups mortels, qui est celle de l'exemple (2) : *Longum iter est per præcepta, breve et efficax per exempla.* Il a donc employé des exemples de leurs semblables, parce qu'il n'y a rien qui détermine aussi puissamment que l'exemple entre gens égaux et de même nature (3) : *Duo nos maxime movent similitudo et exemplum.* Qu'une femme donc en danger, qu'elle se sera peut-être exagéré à elle-même, ait été utilement secourue par un Accoucheur, une autre aura cru prévenir ce prétendu dan-

(1) *Can. veritate et can. Consuetudo.*
(2) Senec. *ad Lucil.*
(3) Cicer.

ger en l'appelant tout d'abord, et insensiblement chacune se sera donné le droit d'en faire autant, parce que chacune se sera également cru en danger entre les mains des Sages-femmes. Les hommes peut-être auront utilement entretenu ces frayeurs, attentifs autant qu'ils le sont à se rendre les maîtres, peut-être auront-ils habilement profité de l'occasion, pour étendre leur autorité sur un sexe qu'ils aiment à assujettir : ils auront traité la pudeur des femmes de faiblesse, et leurs scrupules de pusillanimité : c'est ainsi qu'on leur aura insensiblement appris à se défaire d'une honte qui honorait leur sexe et qui soutenait leur piété : elles seront donc parvenues à croire qu'il n'y a guère d'apparence qu'on puisse devenir criminel au milieu de tant de complices, et qu'une faute même n'est plus considérable, quand elle est devenue celle de la plupart des honnêtes gens (1) : *Multitudine peccantium tollitur, et desinit esse probri toto commune maledictum.*

Mais puisque l'exemple a eu tant de pouvoir sur les esprits des femmes, qu'un exemple sage et des plus autorisés les rappelle à elles-mêmes, et leur apprenne ce qu'on doit faire et penser de ces sortes de pratiques honteuses que la coutume aurait établies. L'exemple qu'on leur propose est celle des Empereurs, des Princes et des Magistrats, qui ont employé leur autorité pour abolir certains usages déjà établis, uniquement parce qu'ils étaient contre la pudeur.

Il était d'usage du temps de l'empereur Théodose (2) : d'enfermer les femmes surprises en adultère dans d'infâmes lieux, pour y être en proie à la passion du premier venu : et cette infamie se commettait au son d'une cloche, pour rendre public et le crime et la peine. Ce grand empereur défendit cette coutume par cette seule raison qu'elle était honteuse. Par un même motif, Justinien abolit ensuite la coutume établie de décider par les yeux de la puberté naturelle des garçons (3). La Philosophie païenne se rendit aussi peu favorable à tous ces moyens honteux, quoique sûrs en certaines occasions. Ainsi Lucien, lui-même, athée de profession ou le plus impie des Philosophes, se moque du moyen qu'on lui propose de s'assurer, par la vue, du sexe d'un homme qui passait pour femme (4) ; tant il est vrai que l'antiquité croyait qu'il

(1) Senec.

(2) Socrat., l. V, c. XVIII.

(3) *Ob indecoram observationem in examinanda marium pubertate, mares post excessum 14. annorum pubescere existimentur, indagatione corporis inhonestâ cessante. Cod. Quando tutè res esse desinant.*

(4) *In Eunucho.*

n'y avait point de légitime prétexte de découvrir ce que la nature ordonnait si étroitement de cacher (1); *Quas corporis partes natura occultavit, easdem, omnes qui sanâ mente sunt, removent ab oculis.* Ainsi une Vestale accusée, dût-elle être injustement absoute (2), était renvoyée comme innocente sans ces sortes d'examens, si toute autre preuve se trouvait insuffisante. On s'étonnera peut-être après tout ceci, que les Pères des premiers temps de l'Église ayent permis que les vierges chrétiennes, qui étaient devenues suspectes, fussent examinées par des femmes: mais peut-être que ce fut une sorte de punition pour celles qui s'étaient manifestement déshonorées, et qui par conséquent méritaient ou s'attiraient cette humiliation : peut-être aussi n'avoit-on point assez senti d'abord la turpitude de cette pratique, du moins fut-elle bientôt abolie, et les Pères des siècles postérieurs la désaprouvèrent (3). Juste et digne sort des honteuses coutumes.

Mais, pour ne pas trop nous éloigner du temps où nous vivons, y eut-il jamais coutume plus communément reçue, que celle de l'infâme épreuve dont on faisait le plus honteux des spectacles, pour s'assurer de la validité d'un mariage et de l'habileté des mariés? bientôt il s'en serait fait une loi, si l'autorité du prince, et la sagesse des magistrats n'en eussent arrêté l'abus. Fasse le Ciel qu'ils aperçoivent encore toute la honte de celui que nous combattons, et qu'il soit déclaré qu'il est contre l'honneur d'une femme chrétienne de se laisser voir et toucher, sans une indispensable nécessité, par un Accoucheur; puisque les magistrats de l'ancienne Rome refusèrent même d'ordonner à une Dame accusée, de se laisser voir à une femme. En voici l'histoire: un certain Carvilius se plaignit devant les juges de l'inhabileté de sa femme à le rendre père : il demanda que les yeux des sages-femmes en fissent l'examen: il fut blâmé et débouté (4): *Quô matronale decus verecundiæ munimento tutius esset, in jus vocanti (marito) matronam corpus ejus attingere non permiserunt, ut inviolata manûs alienæ tactû stola relinqueretur.*

(1) Cic. *De finib.*, l. IV.
(2) Valer. Maxim., l. VIII, c. II.
(3) *Quid sibi velit, et quô spectet quod obstetricem adhibendam credideris, etc* S. Ambros. *Ep.* LXIV *ad Syragr.*
(4) Valer. Maxim., l. VIII, c. II.

Chapitre VII

Que les femmes sont aussi capables de pratiquer les accouchements que les hommes.

D'où viendrait aux femmes cette prétendue incapacité? serait-ce de la délicatesse de leur corps et de leur peu de forces? serait-ce de la faiblesse de leur esprit? serait-ce de l'ignorance de leur sexe? mais tous les accouchements ne sont pas laborieux; ainsi, pour l'ordinaire, il faut plus d'adresse et d'habitude pour cette opération que de vigueur et de forces. Mais s'il est vrai que les femmes sont au moins aussi adroites de leurs doigts que les hommes, puisqu'elles ont plus de finesse et de délicatesse qu'eux dans les organes; il ne leur faudra que de l'habitude, dont elles sont aussi capables certainement que les hommes; puisque pour cela elles n'auront besoin que de vie et d'occasions pour se former la main : or elles vivent autant que les hommes, et elles trouveront infiniment plus d'occasions qu'eux, quand les hommes voudront se renfermer dans le nécessaire, et abandonner, comme ils le doivent, aux femmes tous les accouchements ordinaires.

Ces occasions d'ailleurs deviendraient d'autant plus fréquentes, que les couches des femmes deviendraient plus rarement laborieuses, si les sages-femmes seules s'en mêlaient : voici comment.

Les couches ne deviennent ordinairement difficiles, que parce que les femmes sont mal gouvernées dans leur grossesses; et elles ne sont mal gouvernées alors, que parce qu'elles ne prennent pas d'assez bons avis; elles ne se trompent enfin dans la conduite qu'on leur prescrit, que parce qu'elles s'adressent mal, c'est-à-dire, à gens incapables de ces sortes de conseils. L'assiduité des Accoucheurs auprès d'elles, dès qu'elles se soupçonnent grosses, engage insensiblement leur confiance. Ce sont des hommes, et c'est pour elles un titre d'habileté, persuadées qu'elles sont, qu'un homme est toujours plus habile qu'une femme. De là cependant arrivent mille méprises : car les Accoucheurs n'ayant jamais fait les études nécessaires par rapport aux maladies des femmes grosses, ne s'étant d'ailleurs destinés qu'à des fonctions manuelles, ils ne doivent guères être en matière de grossesse plus éclairés que les Sages-femmes, qui comme eux ne se sont instruites que du manuel des accouchements. Ajoutez que les maladies des femmes grosses demandent plus d'habileté que toutes les autres. Puis donc qu'un Accoucheur

se reconnaît incapable de traiter les maladies ordinaires, on peut conclure qu'il expose étrangement une femme grosse quand il entreprend de la conseiller : c'est cependant ce que les Accoucheurs font tous les jours; et c'est de là que viennent tant d'accouchements laborieux.

Pour se convaincre qu'en ceci rien n'est exagéré, il ne faut que s'appliquer un moment à considérer tout ce qui se passe dans une femme à l'occasion d'une grossesse, les amas qui s'y font, le superflu qui s'y amasse, les retours de ce superflu dans les vaisseaux, les impressions qu'il va faire sur les viscères, les vices qu'il va porter dans le sang, dans le suc nerveux, et dans toutes les liqueurs qui servent à la vie : joignez à tout ceci les désordres qui arrivent dans les digestions, les mauvaises distributions qui en suivent, et les crudités qui s'accumulent. Tant d'occasions prochaines de maladie demandent une autre habileté que celle de la main. Il faut un fond d'usage, mais d'usage éclairé, qui sache ménager ce superflu, qui en prévoit les inconvénients, qui en prévienne les amas et les crudités. Or, tant d'avantages dépendent d'un régime bien entendu, et d'évacuations sagement placées ; deux choses qui sont absolument au-dessus de la portée d'un opérateur, c'est-à-dire, d'un homme exercé aux opérations de la main.

Une Sage-femme n'en sait pas certainement plus qu'un Accoucheur en pareil cas, on en convient : mais elle sent son faible ; et son peu de capacité la rend sage et circonspecte, ou sa modestie lui fait prendre conseil de ceux que la Providence a établis ses juges et ses maîtres : au lieu qu'un Accoucheur n'en reconnaît point d'autres que lui-même, qu'il constitue par son autorité privée dictateur et inspecteur en chef des maladies des femmes ; comme si pour avoir reçu des enfants toute sa vie, il était devenu souverain en médecine ; et comme si c'était la même chose d'accoucher une femme, et de prévenir ou guérir ses maladies. Cependant qu'on lui demande les titres qui lui donneraient droit de faire une médecine qui est la plus difficile, il n'en aura point d'autres que sa présomption et sa témérité. Car enfin jamais la chirurgie ne donna droit ni habileté pour faire la médecine, et un excellent Chirurgien peut-être un très mauvais Médecin. Fasse donc le ciel, que cette entreprise audacieuse et dangereuse à la religion et à l'Etat, attire un aussi sage règlement que celui, qui par les soins du plus grand (1) des Médecins, a délivré Paris de tant d'autres aventuriers en Médecine.

(1) M. Fagon premier médecin.

Mais on ajoute, que les femmes ont naturellement l'esprit ou trop borné, ou trop faible ; et que ce sont des ignorantes très peu propres à tout ce qu'il faut savoir pour bien pratiquer les accouchements.

Ce n'est point ici le lieu de faire l'apologie de l'esprit des femmes, et d'examiner si elles seraient propres et habiles aux sciences (1) : cependant on ne craint point de dire, en passant, qu'il n'y eut peut-être jamais de soupçon plus mal fondé, ni d'accusation plus injuste. L'esprit de la femme est de même nature que celui de l'homme, créé de la même main, enté pour ainsi dire, ou renfermé dans la même matière, également organisé. C'est dans les deux sexes une substance également immortelle, destinée à connaître, à aimer, à voir enfin le même Dieu, faite pour les mêmes fonctions : d'ailleurs le corps de la femme fit d'abord partie de celui de l'homme, dont le Créateur détacha une portion pour créer celui de sa compagne. D'où viendrait donc cette inégalité d'esprit dans les deux sexes ? serait-ce de l'inégalité des organes ? ils sont même plus délicats dans les femmes que dans les hommes. Serait-ce par le manque de disposition ? on les a vues capables de tout bien dans l'occasion, de réflexion, de prudence, de force, de résolution, etc. On a vu des savantes, des héroïnes (2), des politiques. Serait-ce donc pour rendre la femme plus soumise, que Dieu l'aurait faite ignorante ? mais la nécessité à la femme de se soumettre, a une autre cause dans l'Ecriture. Ne serait-ce pas d'ailleurs avilir l'homme, que de ne le faire dominer que sur des ignorantes et de petits esprits ? Il est donc plus naturel de penser que les femmes ne sont ignorantes que parce qu'on les rend telles : elles deviendraient habiles (3), savantes, éclairées, si on cultivait leur esprit; puisqu'on a million d'exemples (4) de tout ce qu'elles peuvent, et c'est presqu'autant que les hommes, en fait de sciences, si on les y appliquait.

Du moins trouvera-t-on en elles plus d'esprit qu'il n'en faut pour être d'habiles et de sçavantes Accoucheuses : il ne faut qu'examiner en quoi consiste cette science.

Il y faut de la probité : personne n'en témoigna tant que les

(1) Il faut voir là-dessus, *Nobilissimæ Virginis Annæ Mariæ à Schurman. Dissert. de ingenii muliebris ad doctrinam et mulieres litteras aptitudine.* Voyez aussi, Sommaire des grands biens que Dieu a donnés aux femmes plus qu'aux hommes, par M. Bonnet, docteur ès droits.

(2) Voy. *Dialog. Heroinarum Aut. Petre Nannio.*

(3) M. Bonnet. *Ibid.*

(4) Voy. *Lothichium de Nobilit. et perfect. sexûs feminei, spars.*

sages-femmes d'Egypte. C'est aux accoucheurs à produire des titres de probité aussi anciens et aussi authentiques. Y faut-il de l'honneur? les femmes en sont plus jalouses que les hommes; de la Religion? elles en ont jusqu'au scrupule. Des maris peuvent-ils donc confier leurs femmes et leurs enfants à des mains plus sûres? S'il faut gagner la confiance d'une pauvre souffrante, qui le fera mieux qu'une personne de même sexe, qui aura éprouvé les mêmes embarras; qu'une femme enfin naturellement compatissante, plus consolante et plus adroite auprès des malades que quelqu'homme que ce soit (1)? Reste la science dont certainement une sage-femme a besoin; aussi en est-elle très capable : en voici la preuve.

Elle doit connaître le sujet sur lequel elle a à travailler : savoir la structure, la situation, les différences et la nature des parties: et pour tout cela, il ne lui faut qu'une très légère et très superficielle connaissance en anatomie, qui ne demande que des yeux, de la mémoire, et un peu d'application. Joignez à ceci l'apprentissage, pour ainsi dire, qu'elle ira faire dans les hôpitaux, sous les yeux d'habiles femmes consommées dans leur profession, telles qu'on été tant de célèbres sages-femmes des siècles passés, et telles que sont encore celles qui travaillent tous les jours si heureusement dans l'Hôtel-Dieu de Paris. En voilà certainement autant qu'il en faut pour former de très habiles sages-femmes, et plus sans doute que n'en font les prétendus Accoucheurs pour se rendre habiles dans cet art. Car enfin quels essais a fait un Accoucheur avant que de se donner pour tel dans le public? quelles autres femmes a-t-il accouchées ou vû accoucher, avant celles qui les premières se livrent à lui? Ce sont donc autant de coups d'essai qu'un Accoucheur va faire quand il entre dans le monde. Mais où est alors la sûreté d'une pauvre femme qui va devenir la matière de son chef-d'œuvre? Ce sera si l'on veut un homme versé en anatomie et consommé en chirurgie; mais il est novice Accoucheur et sans expérience, qu'un accident imprévu, ou l'impatience d'une femme va déconcerter. Le public trouvera donc dans une jeune Sage-femme le plus grand des avantages de cette profession; avantage dont un nouvel Accoucheur sera privé: c'est l'expérience qu'elle a par devers elle, et qu'un Accoucheur ne saurait se donner qu'aux dépens du public: parce qu'il n'y a aucune école pour dresser les Accoucheurs, et qu'il y en a pour former des Sages-femmes. Il paraît donc prouvé qu'une femme a plus d'esprit, de force, et de science qu'il n'en faut pour pratiquer avec succès les accouchements.

(1) *Ubi non est mulier, ibi ingemiscit æger.*

CHAPITRE VIII

Où l'on répond au reste des Objections qu'on a faites contre les Sages-femmes.

Première Objection

On demande s'il n'est pas vraisemblable qu'un Accoucheur, déjà exercé dans l'art d'accoucher, mettra moins les femmes en danger; et qu'il sera plus habile qu'une Sage-femme?

Rép. 1° Qu'un semblable Accoucheur ne mette pas les femmes en danger, on le veut croire : mais sans compter les fautes que ses commencements lui auront coûtées, et les dangers qu'auront essuyés celles qu'il aura accouchées d'abord, son exemple sera une occasion d'un million d'autres fautes pour un jeune Accoucheur, qui aura à se perfectionner aux dépens du public; 2° On accordera encore si l'on veut, qu'il sera plus habile qu'une femme; mais ce ne sera pas de cette habileté nécessaire pour les accouchements : car une Sage-femme peut en savoir là-dessus autant qu'un homme; 3° Enfin, s'il a plus de cette science inutile, il a de trop encore sa qualité d'homme, qui est un empêchement *dirimant* pour se faire Accoucheur hors les cas de nécessité. La Loi commune et l'ordre établi dans tous les temps, c'est qu'une femme en accouche une autre : ce serait donc aller contre l'ordre et enfreindre la Loi en faveur d'un homme, qui n'a rien de plus qu'une Sage-femme pour bien pratiquer les accouchements dans les cas ordinaires.

Seconde Objection

Mais d'où viennent donc tant de malheurs entre les mains des Sages-femmes? pourquoi tant d'ignorance et d'impéritie? ne sont-ce point de suffisants motifs, pour donner droit aux hommes d'entreprendre les accouchements préférablement aux Sages-femmes?

Rép. 1° Mais si l'on ramassait avec autant de soin et aussi peu de charité les fautes des Accoucheurs; si ceux qui sont capables d'en juger et qui sont témoins voulaient ouvrir la bouche, peut-être ne trouverait-on d'autres différences entre les fautes des uns et des autres, sinon qu'on a besoin d'exposer au grand jour les fautes des unes, tandis qu'on se tait sur celles des autres; 2° Mais accordons cette ignorance si exagérée : à qui plus raisonnablement s'en pren-

dre, ou aux femmes, ou à ceux qui les interrogent, qui les examinent, et qui les reçoivent ? Ce sont Messieurs les Chirurgiens eux-mêmes qui jugent de l'habileté des Sages-femmes : s'ils les trouvent mal instruites, pourquoi les donner au public pour habiles ?

Mais voyons si la conséquence qu'on tire de l'ignorance des Sages-femmes est bien tirée. Les Sages-femmes sont ignorantes ; donc il faut leur substituer des hommes pour faire leur profession : la conclusion naturelle serait celle-ci, donc il faut les instruire et les rendre plus capables.

C'est ainsi que raisonnent les meilleurs Auteurs, qui ayant en effet remarqué qu'il y avait trop d'ignorantes Accoucheuses, n'ont point conclu à mettre des Accoucheurs à leur place ; cette idée les aurait sans doute choqués : ils ont donc conclu qu'il fallait les mieux instruire. C'est le raisonnement d'un célèbre Médecin (1) d'Allemagne ; qui ne s'est point avisé d'obliger les femmes à se servir de Chirurgiens dans leurs couches, mais qui conseille de faire mieux instruire les Sages-femmes. De même un célèbre Praticien (2) et Professeur en Médecine à Turin (quoique le Piémont (3) et l'Italie soient les lieux où se trouvaient alors moins d'habiles Sages-femmes), n'a point décidé en faveur des hommes ; mais il conclut à établir des Accoucheuses mieux instruites. Il faut donc obliger les Accoucheuses à se faire instruire, et à étudier leur profession ; et dans cette vue à assister aux dissections anatomiques qu'on leur fera, comme il leur est enjoint dans les Facultés d'Espagne (4). Ce moyen suffira pour remédier aux inconvénients de l'ignorance des Sages-femmes, sans établir un corps de nouveaux Ouvriers, dont le monde peut aisément se passer. Si d'ailleurs il fallait ôter de place tous ceux qui s'acquittent mal de leur devoir, il faudrait presque déserter les professions, et changer toute la face du monde : il suffit de réformer les abus, sans détruire ou ruiner ceux qui les commettent.

Troisième Objection

On ajoute qu'on est fait aux Accoucheurs, et que le monde n'y trouve point à redire.

Rép. 1° Mais la piété s'en offense : la coutume d'ailleurs n'excuse

(1) Bohn. *Offic. de Medic.*, p. 570.
(2) Augen. *Consil.*, p. 336.
(3) *Id. Ibid.*, p. 337.
(4) *Ibid.*

jamais un mal qui est d'autant plus grand quand il vient d'habitude. Il ne faut donc qu'examiner, comme on vient de le faire dans cet ouvrage, si c'est mal à une femme chrétienne de se faire accoucher par un homme, auquel cas la coutume ne fera que grossir la faute.

2° Le monde, ajoute-t-on, n'y trouve point à redire. Mais à quoi ne s'accoutume pas le monde, et à quoi ne nous accoutumerait-il pas, si on le prenait pour guide en fait de Religion ? la passion lui paraît souvent aimable, et il autorise ordinairement d'indignes usages (1) : *Terrena civitas licitam turpitudinem fecit.* Il sera encore un peu plus mauvais juge quand les choses l'intéresseront autant que celle-ci : car qui ne craint de contrarier une femme grosse, qui a déjà assez à souffrir de son état ; et à quoi ne se résout-on pas en sa faveur à la veille de ses couches, et lorsqu'elle va donner un héritier ?

3° Enfin, le monde n'a jamais été averti de ce désordre, il a vécu sur la bonne foi des Accoucheurs, qui ont eu soin de lever ses scrupules. Mais il n'en est pas de même aujourd'hui qu'on lui fait apercevoir les dangers de cette pratique et combien elle est contraire à la pureté et à la bienséance. Ce monde ne mérite donc plus d'excuse, à présent qu'il doit comprendre, qu'une femme ne risque pas plus entre les mains d'une Sage-femme, qu'entre celles des Accoucheurs.

Quatrième Objection

Personne n'ignore combien de choses on peut se permettre pour la santé, et les égards qu'on lui doit excusent bien des inconvénients.

Rép. Mais n'est-ce point mettre la santé à trop haut prix, que de lui tant accorder ? n'est-ce point en faire l'unique nécessaire ? L'Apôtre appelle l'avarice une idolâtrie ; il en est donc de plus d'une sorte ; et n'en serait-ce point une que de se dévouer si fort au soin de son corps, et d'en ménager si avarement les intérêts ? peut-être qu'une attention médiocre pour la santé aurait quelque chose de plus sûr pour la vertu : car si un homme moins riche a moins à craindre qu'un opulent, et si la piété risque moins dans une condition médiocre que dans une éminente dignité, qui doutera qu'une santé moins affermie, exposera moins la vertu ? Mais ce n'est même

(1) August. *De civit.*, l. XIV, c. CLXXXI.

rien de ce soin qu'on veut ici diminuer dans les femmes; et on ne prétend en rien exposer leur santé: on ne veut que diminuer leurs craintes entre les mains des Accoucheuses ; elles n'en seront ni moins habilement, ni moins sûrement secourues.

Cinquième Objection

On demande encore en quoi la pudeur est si étrangement blessée, quand une femme accouche entre les mains d'un homme ? cette vertu a-t-elle plus à souffrir alors, que quand une femme, une fille, une Religieuse se livrent à un Chirurgien, pour souffrir des opérations dans des parties secrètes ? Enfin on demande, s'il est plus honteux à une femme de se laisser accoucher par un homme, qu'à une fille, peut-être à une Religieuse, de se soumettre à l'application de certains remèdes (1) capables de salir ou d'exciter l'imagination, et d'attirer de honteuses suites ? On ordonne cependant tous les jours ces remèdes, et il se trouve des personnes pieuses qui s'y soumettent, souvent même dans des maux qui sont plus incommodes que dangereux, ou qui ne menacent que pour l'avenir.

Rép. Ces raisons pourraient surprendre : mais en voici le faible. Ces opérations que souffrent ces personnes par la main des Chirurgiens sont pour guérir des maux incurables sans ces secours, que d'autres que les Chirurgiens ne peuvent administrer, tandis que les accouchements qu'on entreprend interdire aux Accoucheurs, sont sans danger et pratiquables par d'autres, c'est-à-dire par les Sages-femmes. La nécessité donc excuse ces opérations, comme elle excuse un Accoucheur quand lui seul peut sauver la vie à une femme : et c'est de quoi l'on convient suivant cette (2) maxime de saint Thomas, qu'il y a certaines actions, qui tout bien considéré, renferment une difformité et un désordre, et que néanmoins certaines conjectures peuvent rendre bonnes et licites. Mais ce raisonnement en fait naître naturellement un autre, qui doit servir de preuve à tout ce qu'on vient d'établir contre les Accoucheurs.

Ne se rencontre-t-il pas des femmes ou des filles, qui préfèrent la mort à la honte de ces opérations ? Nous en avons rapporté un exemple dans la personne d'une grande Princesse ; et quand le monde serait dépourvu de ces martyres de la pudeur, les Cloîtres réguliers fourniraient bon nombre de ces sortes de victimes :

(1) *Enemata uterina, nascalia.*
(2) Voyez Loyens, *Tr. des Disp.*

cependant s'avisa-t-on jamais de faire un crime à ces personnes de leur courage ? ne loue-t-on pas, au contraire, leur amour pour la pudeur ? Or si c'est une marque de pudeur de se priver de ces secours, ne serait-ce pas une sorte de faute contre cette vertu que de se les accorder ? ne serait-ce pas du moins une sorte de souillûre dans une Chrétienne, puisqu'un Païen a reconnu qu'il est des occasions, où sans se rendre criminel, on s'expose à toute l'infamie du crime (1) ? *Qui vitaverunt culpam, non vitaverunt infamiam.*

Tout ceci doit du moins faire entendre, qu'il n'y a que la seule menace de mort qui excuse les femmes ; qui contre leur inclination et une seule fois dans la vie, se laissent voir par un Chirurgien. Que penser donc de celles qui, de propos délibéré, se font une habitude de se laisser voir et toucher par un Accoucheur, sans aucune nécessité !

Quant aux ordonnances qui se font de certains remèdes dangereux à la pudeur, on n'entreprend pas de les justifier : car on ne voit pas trop les raisons qu'on peut avoir de mettre des consciences à telles épreuves. Ce qui paraît certain, c'est que les Pères (2) qui craignaient si fort tous les secours de la Médecine, de peur qu'ils n'accoutumassent les Chrétiens, qui ne devaient s'occuper que d'idées de pénitence et de mort, à une vie molle et relâchée, les Pères, dis-je, auraient eu en horreur des remèdes qui vont à mettre la pureté en danger. A Dieu ne plaise donc, que l'on prétende autoriser de telles pratiques : la santé de qui que ce soit, surtout d'une chrétienne, ne doit pas être rachetée à des conditions si humiliantes à la nature, et si périlleuses à la vertu ; la mort en ce cas devient préférable.

Il est inutile de dire, que ces applications se font en secret, sans le secours de mains étrangères, et sur des personnes simples et innocentes. Car : 1° une faute dérobée aux yeux des hommes n'en est pas moins énorme devant Dieu : peut-être même serait-ce s'exposer à une double faute, en joignant la dissimulation au crime. 2° L'outrage qui se fait à la pudeur est le même, de quelque main qu'il parte. Hé qu'importe qu'on s'ôte la vie à soi-même, ou qu'un autre la ravisse ? la mort en est-elle moins réelle ? 3° L'ignorance et le défaut d'intention n'excuse pas toujours : ils ne peuvent au

(1) Senec. *De consol. ad Helivam*, p. m. 122. Il parle en cet endroit de la retenue d'une Dame.

(2) Voyez S. Ambroise sur le Ps. 118. Serm. 22, t. I, p. 1253. S. Basil. *Regul. interrog.* 55, 140. S. Bern., *epist.*, 345, 440, etc. Sainte Thérèse, *Chem. de la perfect.*, c. 10.

plus qu'affaiblir une faute commise par une action criminelle par elle-même, quand on ne la connaît pas pour telle. 4° Enfin quelle simplicité peut tenir contre une occasion toujours prochaine de tomber dans une faute grossière ? Mais cette matière ne souffre pas qu'on la creuse davantage : c'en est assez pour faire connaître que c'est mal justifier les fonctions des Accoucheurs, que de les comparer à l'action de certains remèdes défendus ou suspects d'obscénité : car on convient des inconvénients qu'ils traînent après eux ; on les condamne comme dignes d'être à jamais proscrits d'une profession aussi chaste et aussi sage que la Médecine.

Sixième Objection

Mais si c'est, ajoute-t-on, de la nécessité qu'il faut à la profession d'Accoucheur pour la rendre licite et autorisée, il y a de quoi la rendre très-recommandable. Pour cela il ne faut que faire attention au progrès que l'art d'accoucher a fait entre les mains des hommes, les succès qu'il a dans le public, les observations dont il est enrichi, les livres et les traités que les Accoucheurs ont mis au jour. Des femmes ignorantes et non lettrées étaient-elles capables de ces productions ? auraient-elles pu valoir tant de crédit et de lumière à la profession ? tant d'utilité enfin à l'État et à tout le monde ? Voilà certes des titres de nécessité, de préférence même, s'il en fut jamais.

Rép. 1° Est-ce donc que les femmes accouchent sans douleur depuis qu'elles se sont données des hommes pour les assister ? ce progrès serait digne de leur habileté, et rien ne les rendrait plus nécessaires ; mais ce progrès est encore à venir, et ce qu'ils ont découvert de nouveau est peu de chose au-dessus du rien. Les travaux des couches sont encore sujets aux mêmes inconvénients, l'enfant se présente aussi souvent mal, et les manières de le redresser sont les mêmes que dans les temps passés. Tout cela était écrit, les Accoucheurs l'ont appris, et au lieu d'en instruire les femmes, ils s'en sont instruits eux-mêmes, et se sont mis en leur droit et place : c'est à la vérité une sorte d'infidélité qu'ils ont commise ; mais ils ont cru que le public y gagnerait, en lui donnant des Maîtres Accoucheurs au lieu d'Écolières.

2° Les succès qu'on vante tant ne sont ni plus nombreux, ni plus merveilleux entre leurs mains qu'entre celles des femmes : car enfin meurt-il moins d'accouchées que par le passé dans le monde ? si on le prétend, pourquoi en meurt-il aussi peu dans les Hôpitaux où

il n'y a point d'Accoucheurs, que dans le monde qui commence à s'en peupler?

3° Les observations dont ils se parent, regardent ou le manuel des accouchements, ou la Médecine, c'est-à-dire les remèdes qu'il convient d'y employer.

Le manuel est pour des cas ordinaires, et pour lors les femmes pourront aussi, quand elles voudront, écrire des observations : ou il est pour des cas extraordinaires, dans lesquels il s'agit surtout d'opération ; et alors ce seront les mêmes cas dont on prétend réserver la possession aux Accoucheurs. Que si ces observations regardent la Médecine, ce sera une restitution qu'ils auront à faire à Messieurs les Médecins, de qui ils les auront empruntées. Car, pour le dire en passant, ce que ces Messieurs ont mis en Français, se lit dans ces gros et nombreux recueils de préceptes et d'observations, que les Médecins ont ramassés sur les maladies des femmes. Restituant donc à chacun ce qui lui appartient, aux Sages-femmes le courant des accouchements ordinaires, aux Médecins l'honneur de l'invention et de l'observation en tout ce qui regarde les maladies des femmes, il restera au profit des Accoucheurs la gloire d'avoir traduit et emprunté des livres de Médecine d'excellentes observations. Il sera donc plus sûr pour les femmes, de tirer les conseils de Médecine de ceux-là même qui instruisent les Accoucheurs; parce qu'il pourrait arriver qu'ils ne seraient que de mauvais copistes, d'excellents originaux, comme il arrive que des ruisseaux bourbeux partent des sources très pures. Il reste donc prouvé, que la profession d'Accoucheur est aussi peu nécessaire que messéante dans les cas d'accouchements ordinaires, et qu'on peut alors s'en passer sans que le public en souffre.

Septième Objection

Les Accoucheurs essayeront sans doute d'intéresser la Chirurgie dans leur cause. Ils publieront qu'on ménage peu dans cet ouvrage l'honneur de cette profession, et qu'on manque à la justice qu'on doit à la science et à l'habileté de ceux qui l'exercent avec tant de distinction ; que la Chirurgie a ses principes et ses lumières qui éclairent et qui instruisent ceux qui s'y sont rendus habiles ; et qu'un chirurgien n'ignore pas assez le corps humain, pour lui disputer absolument la connaissance de ce qui peut lui convenir.

Rép. Mais sont-ce des Chirurgiens qu'on attaque ici ?... ce sont

des Accoucheurs, c'est-à-dire, un genre nouveau d'opérateurs inconnus à nos pères, une sorte d'amphibie malaisée à définir, une profession douteuse. Car un Accoucheur ne se donne plus pour Chirurgien, il est au-dessus, il lui ordonne; de sorte que s'il faut saigner, opérer, panser, un autre Chirurgien que l'Accoucheur exécutera, tandis que lui raisonnera, conseillera, ordonnera. Que la fièvre et semblables maux surviennent à une accouchée, lui seul encore donnera ses avis, fera des ordonnances, et mettra en besogne la Chirurgie, la Chymie et la Pharmacie. On doute que Messieurs les Chirurgiens se reconnaissent dans cette conduite, ou qu'ils l'approuvent; car outre qu'il ne convient pas à leur habileté de se donner de tels maîtres, lesquels souvent en savent moins qu'eux, ils conviendront que leurs exercices n'allèrent jamais à former des élèves pour traiter des fièvres et des maladies d'accouchées. On ne prétend donc ici rien rabattre de l'habileté, de la science et de l'adresse merveilleuse de Messieurs les Chirurgiens, surtout de Paris; et plût à Dieu que tous les Arts qu'on cultive sous le Ciel eussent atteint le même point de perfection! Mais plus un Chirurgien sera habile, plus il sentira que sa profession pourra l'occuper honorablement et tout entier, et qu'il aura à peine de quoi suffire à tout ce qu'il lui faut d'esprit, d'étude et de méditation, pour satisfaire à un emploi qui demande tant d'application, de prudence, et de connaissance. Ce serait donc pour lui moins faire de progrès vers les Sciences que de larcins à sa profession, s'il se dérobait d'elle, pour s'occuper de soins superflus, ou s'il prétendait à des connaissances étrangères. Mais ce sera entièrement sortir de cette profession, s'il fait l'opposé de ce qu'on y apprend; s'il pratique toute autre chose que ce qu'on y étudie, en un mot s'il se pare du nom d'un Art qu'il a dû uniquement étudier, pour en exercer un autre qu'il n'étudia jamais. Car enfin à quelle Ecole ou sous quels Maîtres apprit-il jamais à traiter les maladies des femmes grosses ou accouchées? Osera-t-il prétendre à cette science en qualité de Chirurgien, tandis que ses confrères, plus, habiles même que lui en chirurgie, ne s'en occupent pas. Mal à propos donc les Accoucheurs prétendront mêler leurs intérêts avec ceux de la Chirurgie, ils ne méritent plus sa protection, puisqu'ils en ont secoué le joug, et qu'ils se veulent élever au-dessus d'elle. Rien au contraire ne relevera tant la gloire et le mérite de la Chirurgie, que de faire apercevoir que ses élèves cessent d'être habiles, dès qu'ils s'éloignent de ses vues et qu'ils sortent de ses règles.

*
* *

Opinion des philosophes du XVIIIe et du XIXe siècles sur les accoucheurs et sages-femmes. — Les philosophes, comme on sait, sont d'une compétence universelle ; inutile, dès lors, d'ajouter qu'eux aussi ont dit leur mot sur la question débattue dans les morceaux cités plus haut. Il nous a paru curieux de terminer notre revue des opinions par celle de quelques-uns d'entre eux, choisis parmi les plus connus.

Dans l'*Encyclopédie*, à l'article *Accoucheuse*, Diderot porte, contre les matrones du XVIIIe siècle, une accusation singulièrement grave. Grimm l'a reproduite dans sa *Correspondance* : « Je me crois obligé, par l'intérêt que tout honnête homme doit prendre à la naissance des citoyens, de déclarer que, poussé par une curiosité de voir naître l'homme après l'avoir vu mourir tant de fois, je me fis conduire chez une de ces sages-femmes qui font des élèves et qui reçoivent des jeunes gens qui cherchent à s'instruire de la matière des accouchements, et que je vis là des exemples d'inhumanité presque incroyables chez des barbares. Ces sages-femmes, dans l'espérance d'amener chez elles un plus grand nombre de spectateurs, et par conséquent des payants, faisaient annoncer, par leurs émissaires, qu'elles avaient une femme en travail, dont l'enfant viendrait certainement contre nature. On accourait ; et, pour ne pas tromper l'attente, elles retournaient l'enfant dans la matrice, et le faisaient venir par les pieds. Je n'oserais pas avancer ce fait si je n'en avais pas été témoin plusieurs fois, et si la sage-femme, elle-même, n'avait eu l'imprudence d'en convenir devant moi, lorsque tous les assistants s'étaient retirés. J'invite donc ceux qui sont chargés de veiller aux désordres qui se passent dans la société, d'avoir les yeux sur celui-là ».

D'ailleurs la secte philosophique semble, à cette époque, s'être élevée tout entière contre l'emploi des accoucheuses. On leur reproche communément, sinon les atrocités dont Diderot déclare avoir été témoin, tout au moins leur imprudence et leur ignorance. Dans son commentaire sur Boerhaave, La Mettrie qui, malgré ses excentricités de doctrine et de conduite, n'en était pas moins un savant médecin, écrit ce qui suit : « Il arrive fort souvent que ces femmes rendent les corps mous des enfants tout difformes et qu'elles gâtent la figure de la tête en la maniant trop rudement. De là tant de sots dont la tête est mal faite, oblongue ou angu-

laire, ou de tout autre forme que la naturelle ». Et plus loin : « Il vaudrait mieux pour les femmes qu'il n'y eût point d'accoucheuses ; l'art des accouchements ne convient que lorsqu'il y a quelque obstacle ; mais ces femmes n'attendent pas le temps de la nature ; elles déchirent l'*œuf* et elles arrachent l'enfant avant que la femme ait de vraies douleurs. J'ai vu des enfants dont les membres ont été luxés dans cette opération ; d'autres, qui ont eu un bras cassé. Lorsqu'un membre a été luxé, l'accident restant inconnu, l'enfant en a pour le reste de la vie. Lorsqu'il y a fracture, le raccourcissement du membre l'indique. Je vous conseille donc, lorsque vous pratiquerez, de réprimer ces téméraires accoucheuses ».

Voltaire et Rousseau, qui ont touché à tant de sujets, ne se sont cependant pas occupés de celui qui nous intéresse ici ; Rousseau se contente, d'une façon incidente, de dire en quel mépris il tenait l'honorabilité des accoucheurs : « S'agit-il de chercher une nourrice, on la fait choisir par l'accoucheur. Qu'arrive-t-il de là ? Que la meilleure est toujours celle qui l'a le mieux payé. Je n'irai donc pas consulter un accoucheur pour celle d'Émile, j'aurai soin de la choisir moi-même ; je ne raisonnerai peut-être pas là-dessus si disertement qu'un chirurgien, mais à coup sûr je serai de meilleure foi et mon zèle me trompera moins que son avarice ».

Au XIXe siècle, les avis sont partagés : P.-J. Proudhon soutient les accoucheurs et Michelet prend le parti des sages-femmes. Voici l'opinion émise par Proudhon dans sa *Pornocratie :* « Dès l'instant que les femmes, dans une société parvenue à un haut degré de civilisation, ne peuvent plus s'accoucher toutes seules, comme faisaient les femmes des Hébreux, en Egypte, et comme le font encore aujourd'hui toutes les négresses et sauvagesses ; dès l'instant que, par le développement de la sensibilité nerveuse, l'accouchement est devenu un cas pathologique, il vaut mieux, dans l'intérêt même de l'honnêteté publique, appeler le médecin, que faire instruire, dans cette science scabreuse, de jeunes paysannes. Entre le médecin et la femme en couche, entourée de son mari et des siens, la pudeur n'est pas plus intéressée qu'entre le soldat blessé et la sœur de charité. Allez-vous donc aussi, sous prétexte de pudeur, chasser les femmes des hôpitaux ? Non, non, la femme, comme le médecin, est à son poste au lit du malade ; devant le péril, la pudeur se retire sous l'aile de la charité. Le dévouement seul ici se montre : dévouement de l'homme envers la femme, dévouement de la femme envers l'homme. C'est la loi

du mariage qui gouverne ici, loi que votre fausse pudeur ne comprend pas. Quant à moi, je vous le déclare, je préfère mille fois, pour la morale publique et pour la morale domestique, le risque du docteur à celui des accoucheuses, mêmes *jurées.* »

Quant à Michelet, il en est encore au temps où l'on admirait la conduite de Marie, héritière de Bourgogne, qui, à la suite d'une chute de cheval, se fit une blessure des plus graves et préféra mourir que de se découvrir devant un chirurgien.

« ... Elle lui a dit, sur ce point, les choses les plus raisonnables. Mais la peur n'écoute rien. Elle a dit que, dans le grand œuvre de la femme, une femme seule est l'utile auxiliaire. Qu'au contraire, la vue d'un homme peut être le plus grand obstacle. Obstacle pour quelques-unes absolument insurmontable, jusqu'à en mourir.

« Notez que, le plus souvent, tout le secours consiste à regarder, les bras croisés. Si l'enfant se présente mal, s'il faut de la dextérité, la main d'une femme, son adresse, son habitude de toucher des objets minimes, tout cela vaut mieux à coup sûr que les grosses pattes de l'homme. Quelle main sera assez douce, assez fine de tact et de peau, pour toucher, grand Dieu ! la chose la plus délicate, horriblement endolorie par cet excès de tension, les éraillures et déchirures de ce pauvre corps sanglant !

« La femme soigne bien mieux la femme. Pourquoi ? Parce qu'elle est à la fois la malade et le médecin, parce qu'elle comprend aisément dans une autre les maux qu'elle a elle-même, les épreuves où elle a passé. Les médecins sont savants de la science, mais fort peu de la malade. Il n'en est guère qui aient le sens d'un être si fin, si plein de mystère, où la vie nerveuse est tout.

« Nos médecins sont un classe d'hommes extrêmement éclairée, et, selon moi, la première de la France, sans comparaison. Aucune autre ne sait autant, ni autant de choses certaines. Aucune n'est si bien trempée d'esprit et de caractère. Mais enfin leur rude éducation masculine d'écoles et d'hôpitaux, leur dure initiation chirurgicale, une des gloires de ce pays, toutes ces qualités ici entraînent un grave défaut. Elles aboutissent en eux à l'extinction de la fine sensibilité qui, seule, pourrait percevoir, qui prévoit, devine les choses du féminin mystère. Le sein de la femme, ce doux miracle où la Nature a épuisé sa tendresse, qui donc pourra, sinon la femme elle même, y toucher sans impiété (1) ?

(1) On reconnait ici que, si Michelet fut du Collège de France, il ne fut pas de la Faculté de Médecine.

« La faute n'est pas aux médecins, qui, je crois, sentiraient cela. Elle a été de plus en plus à la faiblesse de l'homme (plus que femme en ces moments) ; elle a été au mari, que rien n'a pu rassurer que la présence du docteur. A cela, je ne contredis pas. Quoique tant d'illustres sages-femmes, les Boivin, les Lachapelle, etc., etc., suffisent bien pour rassurer, quoique l'exemple de l'Europe, où elles sont préférées partout, puisse aussi calmer nos craintes, rien n'empêche que le médecin ne soit consulté, n'assiste de ses avis, pourvu qu'il n'agisse pas et même ne soit pas trop près. Son intervention directe est beaucoup moins propre à aider qu'à paralyser la nature.

« Les femmes doivent être écoutées. Eh bien, elles disent franchement (quand on ose les presser sur un sujet si délicat), que toute leur force en cet acte d'un extrême effort, c'est la liberté de l'effort, et que cette liberté est nulle, si un homme est dans la chambre. Il en résulte à chaque instant des hésitations, des mouvements contradictoires. On veut et on ne veut pas ; on agit et on retient. Vous direz qu'elles ont tort, qu'elles devraient se mettre à l'aise, oublier, en une telle crise, leurs superstitions de pudeur, la peur des petites misères dont elles sont si humiliées. Mais enfin, elles sont telles ; telles il faut les prendre. Et celui qui, pour leur salut, les met en péril, est certainement un sot. »

Que conclure des citations qui précèdent ? Toute l'argumentation en faveur des sages-femmes repose sur ce point longuement traité par Hecquet, à savoir la nécessité de sauvegarder la pudeur féminine. Mais que devient la pudeur, ce sentiment *acquis*, pendant le travail ? La crainte du danger ne le fait-il pas disparaître ? Quelle femme, par pudeur, refusera de se soumettre à une inspection intime, à une opération, en cas de maladie des organes génitaux ? Assurément, si l'accouchement est simple, le savoir de la sage-femme peut suffire. Mais survienne un accident : n'est-ce point là un cas analogue à la maladie ? Pourquoi alors repousserait-on le médecin, quand on l'appelle, s'il y a quelque opération à pratiquer sur la matrice ou ailleurs ? « Pour que chacun eut son rôle, dit Velpeau, il faudrait ici que la sage-femme consentit à remplir les devoirs de garde-malade et que l'accoucheur se bornât à surveiller les derniers moments du travail, ainsi que les suites de couches. De cette façon, la première aurait encore une assez belle part ; car le plus grand nombre des accouchements n'exigeraient pas d'autres soins que les siens, le second n'aurait guère à se plaindre non plus, puisqu'il n'aurait à s'occuper que de ses

fonctions de médecin ou de chirurgien ; mais il n'est pas probable qu'il en soit ainsi de sitôt. Les familles se décident à prendre l'un ou l'autre et rarement à faire appeler simultanément l'accoucheur et la sage-femme. Comme le premier peut tenir lieu de la seconde et qu'il n'en est pas de même de celle-ci, il est à craindre que le cercle de Lucine ne se rétrécisse encore de plus en plus. On peut même affirmer que les sages-femmes cesseraient bientôt d'être demandées, si la présence d'un médecin n'entraînait pas un surcroît manifeste de dépenses. »

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS. V

PREMIÈRE PARTIE

ACCOUCHEURS ET SAGES-FEMMES CÉLÈBRES

I. — *Sages-femmes célèbres*. 1

Sages-femmes de l'antiquité. 1
Sages-femmes du moyen âge. 4
Sages-femmes des temps modernes. 10
Instruction à ma fille, par Loyse Bourgeois. 14

II. — *Accoucheurs célèbres*. 67

Antiquité. 67
Moyen âge. 71
XVIe siècle. 76
XVIIe siècle 92
XVIIIe siècle. 137
XIXe siècle. 172

TABLE ALPHABÉTIQUE. 289

DEUXIÈME PARTIE

DIATRIBES SUR LES SAGES-FEMMES ET LES ACCOUCHEURS

La très haute et très souveraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter, par Gervais de la Tousche 296

Dissertation sur la question de savoir lequel est préférable de l'usage des sages-femmes ou des chirurgiens, dans les accouchements. 317

Pages

Requeste des enfants dans le sein de leurs mères, par le Dr Frank Nicholls. 332

Requête en plainte présentée à Nosseigneurs des États de Languedoc par les enfants à naître, contre les prétendues sages-femmes. 339

De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes, par Hecquet. 343

Opinion des philosophes du XVIIIe et du XIXe siècles, sur les accoucheurs et les sages-femmes. 384

IMPRIMERIE LEMALE ET Cie, HAVRE

DATE DUE

Printed
in USA

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
0037557718

X- RD509
W78
1891